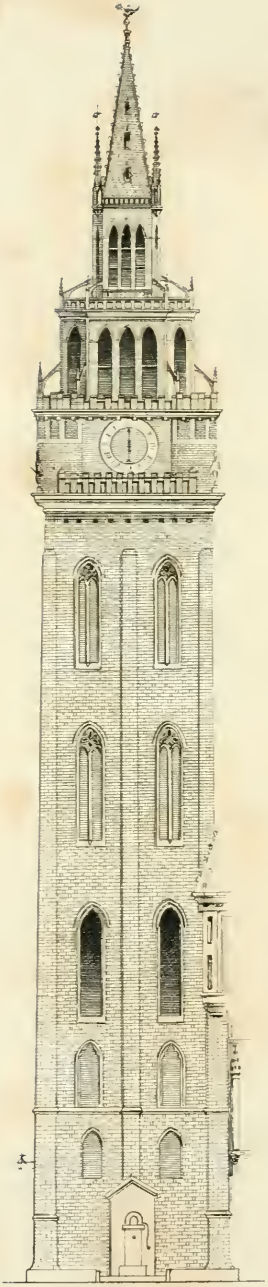

MESSAGER

DES SCIENCES HISTORIQUES,

DES ARTS

ET

DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM. Baré de Comogne (le Vte), archéologue, à Huy.
Le chev. de Bonar, à Waasen-Wilden, près de Gratz (Styrie).
J. Borgnet, archiviste de la province de, et à Namur.
R. Chalon, président des Bibliophiles belges, à Bruxelles.
Ch. de Chénedollé, direct. du Bulletin du bibliophile belge, à Brux.
Ch. De Brou, graveur, à Bruxelles.
Léon de Burbure, compositeur, à Anvers.
D. De Haerne, membre de la Chambre des Représ., à Courtrai.
Men De Ring, antiquaire, à Strasbourg.
Le Chan. J. J. De Smet, membre de la Comm. royale d'hist., à Gand.
O. Delepierre, consul de Belgique, à Londres.
A. Dubois, avocat, à Gand.
Florian Frocheur, attaché à la Bibl. de Bourgogne, à Bruxelles.
V. Gaillard, secrétaire de la Commission des Monuments, à Gand.
P. Génard, sous-bibliothécaire de la ville d'Anvers.
Gyselynck, à St-Genois (Flandre occidentale).
F. Hachez, à Mons.
H. Helbig, bibliographe, à Liége.
Isid. Hye, agrégé à l'Université de Gand.
Ed. Joly, archéologue, à Renaix.
J. Kervyn de Lettenhove, correspondant de l'Académie, à Bruges.
Le Glay, archiviste-général du département du Nord, à Lille.
F. Nève, professeur à l'Université de Louvain.
J. Petit de Rosen, à Liége.
Ch. Piot, premier commis aux Archives du royaume, à Bruxelles.
M. L. Polain, archiviste de la province de et à Liége.
Alex. Pinchart, second commis aux Archiv. du royaume, à Brux.
Henry Raepsaet, avocat, à Audenarde.
J. E. G. Roulez, professeur à l'Université de Gand.
Ar. et Alex. Schaepkens, archéologues, à Bruxelles.
A. Schayes, cons. du Musée d'antiq., d'amur. et d'artill., à Brux.
P. Scheltema, archiviste de la ville d'Amsterdam.
Désiré Toilliez, ingénieur, à Jemmapes.
Pr. Van Duyse, archiviste de la ville de Gand.
C. Vervier, président de la Commission des Monuments, à Gand.
D. J. Van der Meersch, docteur en médecine, à Audenarde.
Edm. Van der Straeten, à Audenarde.
Th. Van Lerius, avocat, à Anvers.
L. A. Warnkoenig, professeur à l'Université de Tübingue.
M. Wolters, ingénieur en chef de la Flandre Orientale, à Gand.

MESSAGER

DES SCIENCES HISTORIQUES,

DES ARTS

ET

DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE.

Recueil publié par

MM. J. DE SAINT-GENOIS, Professeur-Bibliothécaire à l'Université;
C. P. SERRURE, Professeur d'histoire à l'Université;
A. VAN LOKEREN, Avocat, Échevin et Archiviste honoraire de la ville;
P. C. VAN DER MEERSCH, Avocat et Archiviste de la Flandre orientale;
et PH. KERVYN DE VOLKAERSBEKE, Bibliothécaire de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature;
A GAND.

Année 1851.

Gand,
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE L. HEBBELYNCK,
Rue des Peignes, 6.

Reconstruction

DU

CAMPANILLE DU BEFFROI DE GAND.

Si notre mémoire ne nous trompe point, c'est le 30 avril 1839 que l'on démolit, pour cause de sûreté publique, le campanille en bois qui couronnait notre antique tour communale et que l'on descendit le dragon en cuivre qui le surmontait.

Peu de temps après M. Van Lokeren, aujourd'hui échevin de notre ville, publia dans ce recueil l'historique de ce respectable monument qui a bravé tant de siècles et tant d'événements de toute nature.

Après douze ans d'hésitation, d'études longues et approfondies et d'un examen sérieux de la question sous toutes ses faces, le Conseil communal, fidèle aux traditions de grandeur et de puissance de la cité des Arteveldes, a décidé à l'unanimité, sauf une voix, que le campanille du Beffroi serait reconstruit dans un style autant que possible en harmonie avec le reste de l'édifice. Cette résolution a été accueillie avec la plus grande faveur par la population gantoise, qui y a vu un nouveau témoignage du respect que nos magistrats conservent pour les héroïques souvenirs du passé et pour ce vieil esprit communal qui fait la force de notre Belgique constitutionnelle. A ce propos, un autre échevin de notre ville, l'honorable M. De Pauw, dont on connaît le zèle, l'empressement et le patriotisme, chaque

fois qu'il s'agit de glorifier l'antique commune gantoise, a publié un rapport circonstancié sur les différents points qui ont été soumis à l'examen du Collége échevinal sur cette grave question. Ce rapport où l'auteur s'est livré à des appréciations morales tout-à-fait dignes du sujet, est particulièrement remarquable par la signification politico-historique qu'il a su donner à cet acte de l'administration communale, désiré depuis tant d'années. A ce titre nous avons pensé que ce travail devait trouver place dans notre revue, où avait déjà été tracée l'histoire architecturale de ce monument. Le dessin qui accompagne ce rapport, reproduit exactement le Beffroi tel qu'il se présentera, lorsque les ouvrages et réparations qu'on se propose d'y faire, seront achevés. Sept plans différents avaient été présentés au Conseil communal; l'architecte de la ville, l'honorable M. Roelandt, résumant ce qu'il y avait de bon dans chacun d'eux, en a composé le projet définitif tel qu'il a été adopté par le Conseil communal. Les travaux de reconstruction commenceront cet été, et on espère qu'en 1854 on pourra inaugurer le campanille avec le dragon qui lui sert de couronnement.

Rapport *fait en séance du Conseil communal du 8 février 1851, par M. l'Échevin De Pauw, au nom de la Commission des travaux, etc., sur la reconstruction du campanille du Beffroi.*

Messieurs et honorables Collègues!

L'un de nos collègues, M. Pieters-Morel, a dit récemment dans un rapport remarquable : *le Beffroi est le plus populaire de nos monuments.* Oui, Messieurs, le Beffroi est le plus populaire de nos monuments, car il est le symbole de l'idée communale, de tous temps si chère à la Belgique; il est le signe extérieur, éclatant d'un droit précieux : du droit concédé aux habitants de notre ville de diriger par eux-mêmes le gouvernement intérieur de leur cité.

Le premier acte des communiers lors de l'établissement d'une commune était (vous le savez, Messieurs), la construction d'un Beffroi.

Notre Beffroi est donc en quelque sorte la charte de fondation, l'acte de naissance de la commune de Gand. Il est aussi l'emblême de son antique puissance : depuis des siècles, les cloches du Beffroi ont, sur l'ordre des magistrats de Gand, appelé les Gantois au travail, au combat, aux réjouissances publiques; et pendant bien des siècles aussi les voûtes du Beffroi ont abîtré et conservé intacts dans le coffre de fer, nos priviléges et les titres de nos franchises communales.

Témoin glorieux et huit fois séculaire des hauts faits, des actions héroïques de nos aïeux, notre Beffroi, par la hauteur et la solidité de ses murs de granit, nous montre encore aujourd'hui quelle était la force et la fierté de nos pères, et il nous avertit en quelque sorte, nous, leurs enfants, de marcher sur leurs traces et de ne rien faire qui puisse être indigne d'eux.

Aussi aux yeux de vous tous, Messieurs, qui comprenez la religion des souvenirs, de vous tous qui êtes les fermes soutiens, les protecteurs constants non-seulement de nos intérêts matériels, mais encore et surtout des intérêts moraux et intellectuels de notre cité, à vos yeux, le Beffroi a toujours été le plus beau titre de gloire de la ville de Gand. A la vérité le monument est sévère, d'un aspect sombre, imposant, et il porte l'empreinte des siècles, mais c'est par là même qu'il est doublement cher au cœur de tout vrai Gantois. Notre Beffroi est pour nous ce qu'est pour un brave régiment, le vieux drapeau noirci par la poudre et déchiré par la mitraille. Aussi la question de savoir si le Beffroi serait conservé n'a jamais été douteuse et elle doit l'être aujourd'hui moins que jamais.

En présence des résultats funestes produits dans d'autres pays par une centralisation absolue et sans limites, nous devons veiller plus que jamais au

maintien, à la glorification de l'idée communale, type de notre nationalité, et qui doit assurer notre indépendance dans l'avenir.

Loin de nous cependant toute pensée hostile au pouvoir central. Disons au contraire que le pouvoir central doit être fort et respecté, mais ajoutons qu'il doit être en même temps aimé : or, jamais il ne sera aimé en Belgique s'il se permet d'absorber, de concentrer en lui seul tous les droits, les droits des provinces, des villes, des corps politiques, des individus.

Il en est de même de la capitale. Elle doit être la première ville du pays, la plus riche, la plus splendide, la plus favorisée; mais elle doit laisser aux autres villes l'air, l'espace, le soleil nécessaires à leur développement non-seulement matériel, mais intellectuel.

Jamais nous ne comprendrons dans notre pays, qu'il puisse être bon et juste de concentrer dans une seule ville tous les monuments, tous les chefs-d'œuvre des arts, tous les moyens d'instruction, toutes les intelligences d'élite, car alors l'intelligence en province ne dépassant plus un certain niveau, la masse de la nation, privée des jouissances les plus pures de l'âme, est condamnée à une sorte d'ilôtisme intellectuel au profit des privilégiés de la capitale qui ne lui rendent en compensation que des livres et des journaux; présent presque toujours inutile, quelquefois funeste et que la province partage d'ailleurs avec l'étranger.

Hâtons-nous d'ajouter, Messieurs, qu'heureusement rien de pareil n'est à craindre sous notre gouvernement. Le roi connaît, il aime la Belgique, il sait que notre pays est le véritable pays des franchises communales, et sa volonté est que ces franchises demeurent intactes et respectées. S'il en fallait une preuve nouvelle et éclatante nous la trouverions dans l'affaire qui nous occupe. Car le roi lui-même veut la restauration de notre vieux Beffroi, et il le veut si bien que dans ce but un subside de 30,000 francs nous a été octroyé par son gouvernement; et, déjà cette somme considérable se trouve depuis un temps assez long (nous le disons avec une certaine pudeur) dans notre caisse communale sans que nous ayons pu, jusqu'à présent, l'employer à l'usage auquel elle est destinée.

Mais enfin notre Beffroi va être reconstruit et il va l'être en l'honneur de l'idée communale que des esprits étroits ou passionnés qualifient de patriotisme de clocher.

Terminons en jetant un coup d'œil rapide sur les effets produits en notre pays, d'un côté par le régime de la centralisation absolue, régime sous lequel nous avons vécu du temps du consulat et de l'empire; et de l'autre côté par le régime rétabli en 1815 d'une centralisation modérée et tempérée par l'esprit communal.

Sous le premier de ces régimes, tandis que Paris, *malgré la guerre*, voyait tous les jours s'élever de nouveaux et magnifiques monuments, surgir des institutions de toute espèce, affluer dans son sein tous les chefs-d'œuvre des arts, tous les hommes considérables de l'empire; en un mot, tandis que Paris devenait la merveille du monde; la province perdait tous ses honneurs, toute son importance, et se trouvait réduite à n'avoir plus d'autre occupation, d'autre souci que celui des intérêts matériels. Les départements n'étaient plus rien que des champs et des fabriques.

Voyons quel a été pour la ville de Gand le bilan de ce régime.

En fait de monuments :

Construction de deux portes de ville et de trois pompes.

En fait d'institutions :

Création d'un lycée en remplacement d'autres colléges.

Voyons maintenant le bilan du deuxième régime.

En fait de monuments :

Construction du Palais de l'Université.

Des nouvelles casernes.

D'une aile de l'Académie de dessin.

Du Palais de Justice.

De la nouvelle salle de spectacle.

Des nouvelles serres.

Du nouvel Entrepôt.

Sans compter une quantité innombrable d'améliorations secondaires.

En outre création de notre port de mer.

Création de notre belle station où quatre chemins de fer viennent se réunir comme en un nœud brillant, et où l'on voit s'élever des quartiers nouveaux, je dirais presque une nouvelle ville.

Dans l'ordre moral :

Gand est devenu ville universitaire, le siége d'une cour supérieure de justice. Il y a été établi une école du génie civil, une école normale, une école industrielle, un conservatoire de musique, une école primaire supérieure et de nombreuses écoles communales gratuites pour les enfants des deux sexes.

Cet état de choses est dû sans doute en partie à la longue paix dont nous jouissons, mais il est dû en majeure partie au rétablissement de nos libertés communales. Il suffit pour s'en convaincre de comparer les progrès des villes de Belgique depuis 1815, aux progrès des villes d'un pays voisin depuis la même époque.

N'avons-nous pas raison, Messieurs, de bénir un régime qui produit de pareils fruits et ne devons-nous pas nous attacher de plus en plus aux insti-

tutions qui nous régissent? Et remarquez que, tandis que Gand prospérait, les autres villes de Belgique prospéraient de même. Bruxelles n'est-elle pas devenue une ville magnifique, un séjour enchanteur? Anvers ne brille-t-il pas au premier rang comme métropole du commerce et des arts? Liége et toutes nos autres villes ne sont-elles pas florissantes?

C'est par l'esprit communal qu'au moyen âge la Belgique a été grande, renommmée dans le monde entier, et c'est par l'esprit communal qu'elle est en voie de reconquérir sa grandeur passée.

Nous n'avons pas cru inutile ni inopportun d'exposer le côté moral de la question soumise à votre délibération; nous passons maintenant à l'examen des questions spéciales que vos commissions ont à résoudre :

1re *Question.*

La tour est-elle solide et promet-elle encore une durée considérable?

Voici la réponse de la commission spéciale nommée en 1842 par le conseil :

« La commission estime : que les murs quoiqu'étant faiblement lézardés et » ayant besoin de grandes réparations extérieures présentent encore toute la » solidité nécessaire pour supporter un poids *infiniment* plus considérable que » celui qu'ils ont supporté avant la dernière démolition du campanille. »

Et plus loin :

« En agissant ainsi et en entretenant convenablement l'édifice, la commis- » sion estime qu'il pourra encore avoir une durée très-considérable. »

2e *Question.*

La reconstruction doit-elle avoir lieu en fer ou en bois?

Le fer a été préféré à l'unanimité.

Le projet avait été conçu en bois, en pierres et en cuivre en 1845 et d'après le devis détaillé, fait à cette époque, le coût était de fr. 177,126.

Le projet actuel de même hauteur que celui de 1845 ne coûterait pas autant même en supposant qu'on reconstruise les quatre tourelles du premier étage.

2° Le projet de 1845 pesait au-delà d'un million de kilogrammes, le projet actuel ne pèse pas 500,000 kilogrammes.

3° Le bois périt dans les assemblages par l'humidité de l'air et n'a qu'une durée limitée.

4° L'expérience a démontré que les flèches des tours sont fortement exposées aux dangers de l'incendie.

3e *Question.*

Le campanille existant pèse 166,558 kilogrammes, celui qu'on se propose

de construire pèsera 261,514 kilogrammes, les limites fixées par le rapport des experts de 1842 ne sont-elles pas dépassées par cet excédant de poids?

La commission déclare résoudre cette question négativement.

4e *Question.*

La partie du campanille encore existant et la partie démolie présentaient ensemble aux efforts du vent une surface de 97 68.

Le campanille projeté en présentera 127.

La hauteur du campanille démoli était de 27 mètres.

Celle du campanille à construire est de 36 mètres.

La nouvelle construction pourra-t-elle, en la supposant faite avec soin, résister aux efforts de la tempête?

La commission a tout lieu de croire qu'oui.

5e *Question.*

La commission est-elle satisfaite, au point de vue des règles de l'art, de l'ossature de la construction indiquée par la silhouette mise sous ses yeux.

La commission répond affirmativement sous la reserve qu'il sera donné à toutes les parties de la construction la force et la liaison nécessaires.

6e *Question.*

La commission approuve-t-elle le nouveau modèle au point de vue artistique?

La commission répond affirmativement; deux membres demandent qu'on rétablisse les quatres tourelles du premier étage, les six autres membres adoptent le modèle tel qu'il existe.

7e *Question.*

RÉSUMÉ DES DEVIS.

Construction du campanille.	fr.	112,176 73
Travaux de consolidation	»	27,443 79
Placement du gaz et réflecteurs pour l'éclairage des cadrans de l'horloge	»	2,000 00
Construction d'une nouvelle horloge	»	6,000 00
Renouvellement du mécanisme et rétablissement du cabinet et du buffet du carillonneur	»	1,000 00
Renouvellement du tambour de réveil et de son tréteau. .	»	600 00
Renouvellement partiel des anneaux et battants des cloches du carillon.	»	5,000 00
Total. . . .	fr.	154,220 52

Cette évaluation est inférieure de fr. 3,490 48 à celle faite par l'honorable rapporteur de la commission des finances.

8e *et dernière Question.*

Convient-il d'ouvrir les fenêtres du Beffroi et de les rétablir dans leur état primitif?

Cette question a été résolue affirmativement en 1842 par la commission spéciale, mais nous proposons de réserver toute décision sur ce point, afin de ménager les finances de la ville. D'ailleurs cette amélioration pourra, quand on le désirera, être exécutée dans l'avenir.

La reconstruction du Beffroi, Messieurs, est une déclaration sollennelle que dans votre pensée, l'avenir, le présent, le passé, doivent être unis par une seule et même chaîne; que si la ville de Gand est libérale et amie du progrès, elle est en même temps animée de l'esprit de conservation et d'un juste respect pour la sagesse de nos ancêtres. En un mot, nous ne voulons pas que la chaîne des temps soit interrompue; nous ne voulons pas dater de cinquante, de soixante ans et prendre origine à la fin du XVIIIe siècle ou au commencement du XIXe seulement. Nous prétendons dater de neuf à dix siècles et nous ne voulons faire qu'un avec nos aïeux.

ESSAI

SUR

LES RELATIONS COMMERCIALES DES BELGES AVEC LE NORD DE L'ITALIE ET PARTICULIÈREMENT AVEC LES VÉNITIENS, DEPUIS LE XII^e^ JUSQU'AU XVI^e^ SIÈCLE.

Dans ce travail nous avons essayé d'esquisser le tableau de nos relations avec le nord de l'Italie, et en particulier avec la république de Venise, depuis le XII^e^ jusqu'au XVI^e^ siècle.

C'est aux croisades qu'il faut attribuer le mouvement que l'on remarque dans la civilisation de l'Europe, au commencement de la troisième période de l'époque dite du moyen âge. En effet, à peine sont-elles organisées, que le commerce prend de l'extension : la foi imprime une impulsion nouvelle aux voyages maritimes. On se réveille à la voix d'un Pierre l'Hermite et d'un saint Bernard; des provinces, des royaumes entiers courent se ranger sous l'étendard de la croix, et vont arracher aux infidèles une conquête précieuse pour leur foi et leur bravoure. On vit alors, comme le dit Tasso, le guerrier des bords de l'Èbre désaltérer son coursier aux eaux du Jourdain, et le sombre habitant du Nord étonner le crédule arabe par le récit de ses lacs glacés.

Tous les écrivains sont d'accord que la marche de ces nombreuses armées à travers des pays encore barbares, a été la source de tous les rapports sociaux et de toutes les relations commerciales chez les principaux peuples de l'Europe. L'Orient apparut avec ses richesses, et les mers

du Midi devinrent le lieu de rencontre des navigateurs de tous les pays. Plusieurs profitèrent de l'expérience qu'ils avaient acquise dans ces excursions lointaines pour explorer les parages inconnus de la Baltique. Dès lors une ère nouvelle s'ouvrit à la navigation, par les communications qui s'établirent entre la Méditerranée, l'Océan Atlantique et les mers septentrionales. Les utiles transactions prirent un développement considérable; le commerce ne connut plus d'entraves, et les trésors du Levant affluèrent en Europe. Ce sont également ces premiers essais tentés au nom des idées chrétiennes, qui frayèrent plus tard la route à un nouveau continent, et firent trouver aux Portugais le chemin des Indes orientales.

Cependant au commencement du XII[e] siècle les villes maritimes d'Italie avaient presqu'entièrement monopolisé le commerce de l'Orient. Les contrées du Nord, les îles Britanniques, les côtes occidentales de la France et de l'Espagne y participaient à peine. Dès que Pise, Gênes et Venise eurent commencé à en apprécier l'importance, elles secouèrent le joug de leurs dominateurs, et proclamèrent leur indépendance : une prospérité éclatante fut le fruit de cette réaction.

Peu de temps après, les villes du nord de la France et celles de l'Artois, de la Flandre et du Brabant, semblent ressentir le contre-coup de l'affranchissement des républiques italiennes. Les Charles-le-Bon, les Thiéri d'Alsace, les Godefroid ne tardent pas à entrevoir le rang que leur pays est appelé à tenir dans le monde commercial : aussitôt l'industrie fait l'objet de leur protection et de toute leur sollicitude, et des halles, des foires et des marchés sont établis partout. Nos vaisseaux fréquentent les ports de la Méditerranée et de l'Archipel : les navigateurs de ces mers méridionales s'aventurent sur l'Atlantique et se montrent dans les ports de la Flandre et de l'Angleterre, en même temps

que nos guerriers, de retour de leurs premières expéditions, révèlent à leurs compatriotes les arts et le luxe du Levant.

A la même époque, les Italiens, généralement connus sous le nom de Lombards, fréquentaient déjà les foires de nos principales villes, où ils apportaient des objets d'orfévrerie : toutefois le commerce maritime des Belges avec les Vénitiens ne semble pas remonter beaucoup au-delà de la deuxième croisade. L'annaliste Meyer raconte qu'en 1147, une flotte composée de deux cents navires flamands, brabançons et bataves, aida le roi Alphonse, allié du comte de Flandre, à conquérir la ville de Lisbonne sur les Maures, et qu'après cette expédition glorieuse, la flotte poursuivit sa route jusqu'à Venise. C'est peut-être à cette première apparition de vaisseaux belges dans l'Adriatique que l'on doit rapporter l'origine des communications qui s'établirent dans la suite entre nos provinces et cette célèbre république, relations qui firent pendant quatre siècles la renommée et la richesse des deux pays.

La navigation si imparfaite encore avant l'introduction de l'usage de la boussole, le manque de connaissances nautiques et géographiques, augmentaient la difficulté des communications, et ne permettaient point de faire en une seule saison d'été le trajet du midi de l'Europe jusqu'à son extrémité du nord-ouest. Il fallait quatre mois aux Vénitiens pour arriver en Flandre et autant pour retourner; ce qui les mettait dans l'impossibilité de pousser vers le nord. Les mêmes causes empêchaient les navigateurs allemands d'entreprendre des expéditions commerciales vers la France et l'Espagne, encore moins dans la Méditerranée. La route de l'Elbe et du Weser offrait en outre trop de dangers aux Italiens. Quant aux Anglais, Français, Espagnols, Flamands et Brabançons, ils ne s'aventuraient point encore dans la mer Baltique. Le séjour d'hiver dans des contrées éloignées et peu civilisées était sujet à beaucoup d'inconvénients : il

eût même pu souvent absorber les bénéfices de l'expédition. Les peuples commerçants et maritimes du Nord et du Midi cherchèrent bientôt un moyen de se rapprocher et de rendre leurs transactions plus aisées, en établissant un entrepôt intermédiaire, et c'est la Flandre qui fut choisie. Son heureuse position, ses foires et ses marchés publics, la protection et la liberté presqu'illimitée dont y jouissaient les négociants étrangers, celle non moins grande que les Flamands avaient obtenue en 1164 et 1173, de trafiquer et d'exporter les produits de leur industrie dans tout le territoire d'Allemagne : tous ces avantages réunis avaient désigné d'avance ce pays comme le point de contact naturel des nations septentrionales et méridionales de l'Europe. La baie de Zwyn était le port le plus favorable de l'Océan germanique : des milliers de vaisseaux y pouvaient trouver un abri. Le canal qui le mettait en communication avec l'intérieur de la Flandre, facilitait les transports. La ville de Damme avait été fondée en 1168, et dès 1180, rapporte Philippe-le-Breton, écrivain contemporain, c'était le premier port du monde. Bruges, qui jouissait déjà d'une certaine renommée, devint l'entrepôt général, et acquit bientôt cette importance, presque fabuleuse aujourd'hui, que nous lui verrons conserver pendant trois siècles. Les relations avec les villes du nord de l'Italie, et surtout avec les marchands de Venise, Gènes, Pise et Lucques, prirent dès lors une extension considérable.

Une nouvelle expédition pour la Terre-Sainte se préparait. Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, s'étant croisé, traita avec les Vénitiens pour fournir les vaisseaux nécessaires au transport de ses troupes en Palestine. Un concours de circonstances imprévues leur fit mettre à la voile pour Constantinople, dont le tyran Murzuphle s'était emparé. La prise de cette ville, la plus grande du monde connu d'alors, vint ajouter à la gloire des armes des chré-

tiens en Asie, et Baudouin fut élu empereur pour succéder au trône d'Alexis (1200). Les Vénitiens qui avaient pris une large part à l'entreprise, ne négligèrent aucun des avantages qu'ils étaient en droit d'attendre d'un succès aussi brillant. Ils se rendirent maîtres d'une portion de l'ancien Péloponèse et de quelques-unes des îles les plus fertiles de l'Archipel, et se réservèrent à Constantinople un quartier qu'ils entourèrent de murs et fermèrent de portes. Plusieurs branches importantes de commerce, dont cette cité avait jusque-là le monopole, furent transportées dans les villes maritimes des états d'Italie, devenues par les croisades des centres d'activité. Aucun pays n'aurait pu en retirer plus d'avantages. Cette péninsule qui dominait la Méditerranée et qui communiquait avec toutes les parties du continent, se trouvait dans la position la plus favorable. Les Vénitiens et les Génois répandaient dans les autres contrées de l'Europe les riches productions des Indes qu'ils tiraient des ports situés depuis les bouches du Don jusqu'à celles du Nil, et auxquels ils avaient donné le nom d'*Échelles du Levant*.

Bruges, avec ses édifices somptueux, avec ses magasins regorgeant de richesses, n'était pas la seule ville où se faisait à cette époque du XIII^e^ siècle l'échange des marchandises indigènes contre les produits méridionaux. Gand, qui devait l'accroissement de ses manufactures à Philippe d'Alsace, et que plusieurs regardaient comme la ville la mieux située de l'Europe; Anvers, déjà commerçante au siècle précédent, communiquaient également avec la mer. La première de ces cités avait fait construire, en 1251, un canal jusqu'à Damme. La ville de Lamenvliet ou l'Écluse qui recevait les vaisseaux étrangers et nationaux par le Zwyn, et pour laquelle la république de Gènes expédiait des navires chargés d'épiceries, de soufre, de salpêtre, etc.; Ostende, dont le port commençait à être fréquenté; Ypres, qui fut réuni à la mer, en 1251, par l'approfondissement de l'Yser jusqu'à

Nieuport; Arras, St-Omer, Lille, Douai et bien d'autres encore florissaient sous les duchesses Jeanne et Marguerite de Constantinople, et grandirent considérablement sous leurs successeurs.

Vers la fin du XIIe siècle s'était formée la fameuse confédération ou ligue hanséatique entre les villes du nord de l'Allemagne, pour repousser les pirates des mers septentrionales et se prémunir contre les divisions intérieures; ligue qui devint dans la suite si formidable, qu'on a vu les plus grands monarques rechercher son alliance et redouter son inimitié. Plus de soixante-quatre villes, la plupart situées sur l'Océan et sur de grands fleuves, se lièrent par un traité solennel. Les membres de cette association puissante formèrent le premier plan systématique de commerce qui ait été connu dans le moyen âge, et le continuèrent en suivant des lois communes faites dans leurs assemblées générales. Ils choisirent différentes villes, dont Bruges était la plus considérable, pour y établir des magasins et des comptoirs généraux, où leur négoce se faisait avec beaucoup d'exactitude et de régularité.

Le choix de la ligue fit entrer de grandes richesses dans les Pays-Bas. Bruges, déjà si florissante, devint le point de communication entre les négociants vénitiens, génois, pisans et florentins et ceux des villes hanséatiques. C'est là que les premiers apportaient les denrées de l'Inde avec les produits des manufactures d'Italie, qu'ils échangeaient contre les marchandises plus grossières des pays du Nord. Les Hanséates vendaient ensuite dans les ports de la mer Baltique les cargaisons qu'ils recevaient des Lombards, ou bien les transportaient, en remontant les fleuves du Weser, de l'Elbe et de l'Oder, jusque dans l'intérieur de l'Allemagne.

Une semblable association, connue sous le nom de hanse flamande ou hanse de Londres, unissait entre elles les villes de la Flandre, de l'Artois et de l'Angleterre. Il s'était

aussi formé dans les différents États des compagnies ou sociétés des négociants italiens ou lombards qui se mirent sous la protection immédiate des gouvernements. Elles obtinrent de grandes immunités, particulièrement dans les Pays-Bas, et l'on suspendit à leur égard d'anciennes lois barbares contre les étrangers. Beaucoup de ces marchands s'établissaient aux foires et aux marchés publics dans une loge ou près d'une table, et y prêtaient à intérêt, ordinairement sur gage et à grosse usure. Au XIII^e^ siècle les Pays-Bas en étaient inondés : leur nom de lombards est demeuré à ceux qui font ce trafic, ainsi qu'aux monts-de-piété.

Grâce à la faveur et à la protection dont jouissaient les marchands dans nos provinces, le commerce extérieur avait pris une extension presqu'incroyable. Son action était régularisée par des lois et des tarifs qui établissaient une juste réciprocité de garantie. Robert de Béthune, comte de Flandre, avait même fondé à Bruges, en 1310, une chambre d'assurances, où chacun pouvait faire préserver ses marchandises de tous risques et périls, de feu ou d'eau, moyennant une redevance proportionnée à leur valeur. Les Pays-Bas étaient devenus, au commencement du XIV^e^ siècle, le centre des relations de l'Europe et l'entrepôt des richesses du Nord et du Midi. Tout ce que produisait le sol ou l'industrie dans les contrées les plus éloignées venait sur les marchés de la Flandre. Les denrées qui arrivaient à l'Écluse par mer, devaient d'abord être apportées à Bruges avant qu'elles pussent aller plus loin; il n'y en avait que quelques-unes de peu d'importance dont la vente était permise à Damme, à Houcke et à Munckenreede.

Le port de Bruges était habituellement fréquenté par les marchands de trente-quatre nations, dont un document authentique de l'époque nous offre la liste, et parmi lesquelles ne sont point comprises celles qui devraient figurer en première ligne dans ce tableau, c'est-à-dire la France,

la Sicile et les républiques vénitienne, génoise et florentine. L'Italie semble nous avoir envoyé de bonne heure le drap d'or et d'argent, le drap dit de Gènes, les perles, les ouvrages d'orfévrerie, des armes de prix, etc. : ces marchandises y étaient même si communes que les trafiquants étrangers venaient les acheter à Bruges. Si l'on ajoute à ces produits ceux de la Flandre et des provinces voisines, on ne sera pas surpris de la célébrité dont jouissait ce port belge, qui n'avait pas encore de rival dans les autres contrées du Nord : Venise seul peut-être l'égalait au Midi.

La plupart des villes avaient le droit de protéger leur navigation. Un traité liait celles de Bruges, d'Anvers et de l'Écluse avec Venise. Les résultats de ces pactes commerciaux étaient immenses : outre la garantie qu'ils établissaient entre les parties contractantes, ils entretenaient des relations directes et régulières, et permettaient aux uns et aux autres de compter sur la vente des produits de leur industrie et de réaliser la valeur de leurs cargaisons.

Le gouvernement de la république vénitienne envoyait tous les ans, dans les différents ports étrangers lui servant d'entrepôts, des escadres de quatre, cinq et quelquefois de six grosses galéasses chargées. Il s'était réservé le droit d'accorder la concession de ces expéditions à des compagnies; ce qui assurait à celles-ci le monopole du commerce dans les pays vers lesquels ces escadres étaient dirigées.

L'escadre qui faisait le plus long voyage était celle qu'on appelait *la flotte de Flandre*. L'équipage de chaque navire partant pour cette destination ne pouvait pas être de moins de deux cents hommes. La flotte touchait d'abord aux différents ports du royaume de Naples; puis elle devait aborder en Sicile, où l'on chargeait les vaisseaux de toutes les productions que cette île fournissait aux peuples septentrionaux. L'escadre longeait ensuite toute la côte d'Afrique, en passant par Tripoli, Tunis, Alger, Oran et Tanger :

elle laissait aux habitants de ces rivages les marchandises dont ils avaient besoin, et ceux-ci livraient en échange leur froment, les fruits secs, l'ivoire et la poudre d'or. En sortant du détroit de Gibraltar, la flotte allait continuer ses opérations sur la côte du Maroc, puis elle prenait sa direction le long des côtes occidentales du Portugal, de l'Espagne et de la France, et entrait dans les ports de Bruges, d'Anvers et de Londres. Elle se pourvoyait en Angleterre et en Flandre de draps non teints, de laines fines pour alimenter les manufactures vénitiennes, et faisait des échanges avec les navires des villes hanséatiques, qui venaient chercher dans les ports de ces pays ce que l'Orient, l'Égypte et les côtes barbaresques offraient d'utile à la consommation des nations du Nord.

Les marchandises d'exportation qui composaient le chargement des vaisseaux de la république consistaient principalement en épiceries, drogueries, aromates, vins, soies, laines et cotons filés, fruits secs, huiles, borax, sel, cinabre, minium, camphre, crème de tartre, sucre, et en productions des Indes et de l'Arabie, telles que l'encens, la myrrhe, l'indigo, les perles, le bois d'ébène et autres, longuement énumérées par Guicciardini dans son ouvrage. Le lest des bâtiments se composait de terres colorantes et de métaux. Mais ces matières premières offraient peu de bénéfice aux négociants; la vente des marchandises fabriquées rapportait davantage : aussi chargeait-on en grande partie les vaisseaux de glaces, de cristaux de toute espèce et de riches étoffes d'or, de soie et de laine. Chaque voyage produisait plusieurs milliers de ducats. C'est une de ces flottes, composée de cinq galéasses chargées de marchandises des Indes, qui vint, en 1518, à Anvers, pour y vendre sa cargaison à la foire de cette ville. Après s'être munie de tout ce que les manufactures de l'Angleterre, de la Flandre, du Brabant et du Hainaut, pouvaient fournir à l'Europe méridionale,

l'escadre redescendait vers le détroit de Gibraltar, s'arrêtait à Lisbonne, à Cadix; s'approvisionnait de soies écrues dans les ports d'Alicante et de Barcelonne, et revenait à Venise, en côtoyant le Roussillon, le Languedoc, la Provence et toute l'Italie. Ce voyage durait un an.

Venise n'était point la seule ville de la Péninsule qui fit un commerce aussi considérable avec nos provinces : Florence, Gènes, Milan, Pise, Mantoue, Lucques, Vérone, Brescia, Modène, Vicence, Naples et toute la Sicile, etc., apportaient également les produits de leur industrie particulière ou des épiceries des Indes et du Levant. L'Espagne aussi rivalisait sur nos marchés avec l'Italie, et nous livrait du sucre, du safran, du coton filé, des couleurs, etc.

Le commerce des Pays-Bas tant à l'intérieur qu'à l'extérieur dut naturellement porter à un haut degré de perfectionnement ses manufactures en tout genre. Aussi celles de laine ou de draps, qui formaient une des principales branches de l'industrie, étaient-elles partout dans l'état le plus florissant. Il n'est pas facile de remonter à son origine, ni de se rendre compte de ses rapides progrès. C'est à cette prospérité que nous devons l'érection dans beaucoup de nos villes de ces halles qui excitent notre admiration par leur belle et riche architecture. Les fabriques de Valenciennes jouissaient d'une grande renommée dès le XI^e^ siècle, et vers la fin du XIII^e^, il en existait dans les villes d'Ypres, Menin, Poperingue, Furnes, Audenarde, Renaix, Termonde, Lille, Tournai, Diest, S^t^-Omer, Wervick, etc. Les troubles fréquents qui agitèrent Gand et Bruges, firent passer un nombre considérable d'ouvriers à Bruxelles, à Tirlemont et surtout à Louvain, où la plus grande partie de la population était composée d'ouvriers foulons et tisserands, sous le règne de Jean III, duc de Brabant. Les draps de ces villes étaient exportés dans tous les pays étrangers. On peut juger à quel prix on estimait nos étoffes en Italie, par un décret du

grand conseil de Venise de 1272 : il y est dit que lorsque les marchands vénitiens rapporteraient chez eux en revenant des marchés et des foires de Flandre, une quantité d'étoffes de lin ou de laine, égale en valeur aux marchandises exportées de Venise, ils ne payeraient aucun droit d'entrée. Cependant là ne se bornait pas l'industrie flamande : les toiles, cette source de prospérité pour plusieurs villes; les tapisseries, les cuirs, les armes et autres instruments de fer et de cuivre s'expédiaient en grande quantité. C'est encore en Flandre et en Angleterre que les négociants de la Lombardie chargeaient l'ambre et l'étain qu'ils transportaient jusqu'à Alexandrie.

Partout le commerce était favorisé : les souverains, les seigneurs et les magistrats, tous à l'envi cherchaient à lui donner les plus grandes facilités. Aux Pays-Bas, les négociants étrangers avaient obtenu des priviléges très-importants; ils y eurent même longtemps des juges particuliers. Plusieurs furent aussi revêtus de différentes charges honorifiques et remplirent des emplois publics. L'histoire rapporte encore que lors de la guerre que la ville de Gand soutint contre Philippe-le-Bon, ce furent les négociants de Venise, de Florence, de Milan, de Gènes, de Lucques, d'Espagne, d'Arragon, de Portugal et d'Écosse, établis à Bruges, qui, à la demande des états de Flandre, allèrent, le 4 avril 1452, à Termonde, pour exposer au prince les propositions de la ville et pour en obtenir une trève : preuve remarquable de l'influence que les nations marchandes exerçaient à cette époque, et de la considération dont elles jouissaient auprès des souverains.

Cependant le commerce reçut un autre agrandissement. La boussole qui était connue des marins provençaux sous le nom de *marinette*, et que les Anglais perfectionnèrent, se répandit dans toute l'Europe, et vint donner à la navigation un nouveau secours. Mais, tandis que l'activité et le génie

de l'homme triomphaient de tous les obstacles, commandaient aux éléments et prenaient possession de l'empire de la mer, cet empire était en proie au brigandage et à la violence, mille fois plus redoutables que les vents et les tempêtes. On ne connaissait sur toutes les mers que le droit du plus fort. En 1323, au mois de mai, des pirates anglais se rendirent maîtres d'une grande quantité de navires vénitiens, chargés de marchandises achetées en Flandre. En revanche, peu de temps après, dix vaisseaux anglais furent capturés et conduits à Venise. Les troubles qui agitèrent nos provinces de 1434 à 1438, compromirent gravement le commerce. On doit en partie en attribuer la cause à cette anarchie qui régnait sur mer. Les Hanséates qui trafiquaient à Bruges, furent maltraités sur ses côtes par des pirates; d'autres faillirent être massacrés dans un tumulte à l'Écluse, en 1436.

Ce fut sous le gouvernement des ducs de Bourgogne que le commerce atteignit dans les Pays-Bas son plus haut degré de splendeur. La Flandre était alors un marché fréquenté par tous les peuples, et Bruges restait le centre de ce mouvement perpétuel. Vers la fin du XIV^e^ siècle, des négociants de dix-sept royaumes différents y avaient leur domicile et leur consul. Le représentant de la république vénitienne est cité dès 1347. On montre encore aujourd'hui quelques anciennes habitations consulaires, qui sont aussi remarquables par la magnificence de leur architecture que par la richesse de leur ornementation. En 1435, treize nations, sans compter les Vénitiens, les Lucquois, les Florentins, les Milanais et les Génois, fréquentaient journellement la bourse de Bruges fondée en 1360. Une banque y avait été établie, ainsi qu'à Anvers, par les Médicis, ces nobles négociants qui rendirent Florence capable de rivaliser avec les autres villes de la Péninsule.

Venise, à la même époque, était la ville la plus florissante

du midi de l'Europe. Le pavillon de S^t^-Marc se déployait fièrement sur toute la Méditerranée, sur l'Atlantique et la mer du Nord; les flottes vénitiennes faisaient des conquêtes; la république fondait de riches colonies, et s'arrogeait la souveraineté du golfe Adriatique. « Cette ville, » remarque M. Pardessus, « devait à sa situation géographique, à plusieurs siècles d'une indépendance peu contestée, à la marche à la fois ferme et prudente de son gouvernement, aux circonstances qui lui avaient fait acquérir presque exclusivement le commerce de l'empire grec, une supériorité évidente sur les autres villes de l'Italie. »

Les valeureux croisés du XII^e^ siècle n'eussent guères pu prévoir que leurs pieuses expéditions dont ils n'attendaient qu'*honnour et saincteté,* opéreraient dans la civilisation un des changements les plus marquants qu'offrent les annales des peuples. En effet, bien que les progrès du commerce depuis Godefroid de Bouillon jusqu'à Philippe-le-Bon, soient peu considérables en comparaison de ceux dont les deux derniers siècles ont été les témoins, cependant on les trouvera prodigieux si l'on examine le point de départ de ce mouvement, et le peu de moyens dont on avait alors la connaissance. Ce mouvement, du reste, ne pouvait manquer de ressortir du fait des croisades. Un déplacement aussi général dans les populations devait nécessairement mettre en contact tous les degrés de civilisation. « Le commerce, » dit le traducteur de Robertson, « tend à affaiblir les préjugés qui entretiennent la séparation et l'animosité réciproque des nations; il rapproche les peuples des différentes zônes; il alimente la majeure partie des connaissances des hommes, et en adoucit les mœurs. L'industrie les unit par un des liens les plus forts de l'humanité, la nécessité de pourvoir à leurs besoins naturels : elle les dispose à la paix, en formant dans chaque état un ordre de citoyens personnellement intéressés au maintien de la tranquillité générale. Dès que l'esprit de commerce pénètre dans un pays, aussitôt

un nouveau génie anime son gouvernement, et y dirige les alliances, les guerres et les négociations. » On en trouve les preuves les moins équivoques dans l'histoire des états d'Italie, dans celle de la ligue hanséatique et des villes des Pays-Bas, pendant la période dont nous avons esquissé le tableau.

La centralisation du pouvoir dans les mains de Philippe-le-Bon contribua singulièrement à augmenter la prospérité des Pays-Bas, et les relations qu'entretenaient ensemble les Belges et les Vénitiens. Mais peu-à-peu des querelles intestines s'élevèrent et la guerre civile s'alluma. On remarque dès lors les premiers symptômes d'un déplacement du commerce maritime; et Bruges, ce vaste entrepôt des richesses du Nord et du Midi, perdit son importance. Anvers profita de sa chute. Ce fait ne s'accomplit pas toutefois d'une manière instantanée; une longue suite d'événements qui paraissent d'abord lui être restés totalement étrangers, avaient préparé cette décadence depuis longtemps. La ville de Calais, tombée au pouvoir d'Henri V, roi d'Angleterre, était devenue une première rivale pour la capitale de la Flandre. Depuis cette époque les vaisseaux et les marchandises de l'Angleterre ne se rendaient plus que dans le port de Calais. Sous le règne des ducs de Bourgogne, la foire d'Anvers, qui acquérait de plus en plus de la renommée, commença à inspirer quelque jalousie aux marchands de Bruges, et, en 1485, le magistrat défendit à ses citoyens de s'y rendre comme de coutume. Cette mesure était des plus impolitiques. L'archiduc Maximilien, éclairé peut-être par cette démarche, assura l'année suivante les plus grands priviléges aux négociants étrangers qui viendraient trafiquer à Anvers. Les troubles dont la Flandre devint le théâtre, trois ans plus tard, sous le gouvernement du même prince, déterminèrent l'émigration de plusieurs marchands de Bruges qui allèrent se fixer à Anvers, où, dès le commencement du XIV^e^ siècle, les Anglais avaient aussi établi une étape. Une des principales causes de l'accroissement du commerce

maritime de cette ville fut l'établissement de la société des *Marchands de la Confraternité*, qui, en 1464, abandonnèrent Middelbourg, en Zélande. En 1511, les négociants portugais délaissèrent également Bruges pour Anvers. C'était la nation la plus riche de toutes celles qui trafiquaient alors dans les Pays-Bas, car la conquête des Indes lui avait assuré le monopole des produits de l'Orient; et les flottes de Lisbonne qui se rendaient dans nos ports ne comptaient pas moins de vingt à ving-cinq navires, qui tous portaient une cargaison de plus de vingt mille ducats. En 1516, les Espagnols et les autres nations marchandes qui fréquentaient encore les ports de la Flandre, suivirent les Portugais; les villes hanséatiques transférèrent à Anvers, où elles possédaient un comptoir depuis 1315, celui qu'elles avaient à Bruges, et y firent élever un superbe palais. La même année, les Galteroli, de Florence; les Bonvisi, de Lucques; les Spinola, de Gênes, et les négociants de Livourne furent entraînés par l'exemple général. Bruges, au XVI^e^ siècle, conserva cependant quelque commerce dans les laines, mais ce ne fut plus qu'un point d'arrêt; à peine en est-il fait mention dans les écrivains des siècles postérieurs.

Favorisée par la rencontre de toutes ces circonstances, la ville d'Anvers atteignit bientôt une prospérité extraordinaire. L'Escaut était couvert de flottes qui se dirigeaient vers ce port, et le nombre des vaisseaux si considérable qu'il leur fallait quelquefois attendre plusieurs semaines avant de pouvoir débarquer leurs riches cargaisons. Souvent même, le port ne suffisait pas à l'empressement des négociants qui étaient obligés d'expédier leurs denrées par terre. Ces canaux et ces quais d'une construction si remarquable, cette bourse, modèle de celle de Londres, ces bâtiments magnifiques destinés à recevoir les marchandises, donnent une idée de l'ancienne splendeur d'Anvers. Toutes les villes maritimes d'Italie, d'Espagne, de France, d'Allemagne, etc., y entretenaient des relations et y appor-

taient leurs produits. Le seul article du marbre était, au XVI^e^ siècle, l'objet d'une importation considérable : on voit encore dans beaucoup de nos églises, des autels, des tombeaux ou des jubés en marbre amené de Venise, de Gènes, de Florence et de Carrare. L'industrie des Anversois égalait l'étendue de leur commerce : leurs fabriques de velours, de satin et de damas avaient atteint la perfection de celles de la Péninsule, et aucun pays n'offrait rien qui fût comparable à leurs broderies et à leurs ouvrages d'orfévrerie. Ce commerce ne fit que s'accroître sous le règne de Charles-Quint, et jusqu'aux premières années de celui de Philippe II, époque de son plus grand développement.

La décadence de Bruges fut comme le prélude de la chute de Venise, ou plutôt leur ruine fut simultanée. Deux événements, arrivés à-peu près en même temps, changèrent totalement les rapports commerciaux qui existaient entre Venise et le reste du monde. Christophe Colomb avait découvert l'Amérique (1492), et Vasco de Gama était parvenu aux Indes orientales par le cap de Bonne-Espérance (1498). Dès lors la Méditerranée ne fut plus qu'un lac. Les navigateurs qui ne se lancèrent point sur l'Océan, furent regardés comme des marins timides; et l'industrie, délaissant les traces frayées, chercha les routes inconnues. Il n'y eut plus de raison pour que les marchandises de l'Inde et de la Chine arrivassent en Europe par la Perse, l'Arabie et la Syrie. L'Amérique offrit d'autres objets de commerce : l'architecture navale et la navigation prirent un nouvel essor; et ce peuple d'illustres négociants, établis au fond de l'Adriatique, plus éloigné des marchandises et des principaux lieux de consommation, ne put plus vanter ni l'étendue de son commerce, ni la force de sa marine : il se trouva pour toujours déchu du rang où son industrie l'avait élevé entre les nations.

Venise, quoiqu'ayant perdu cet empire du commerce qu'elle avait possédé pendant l'espace de cinq siècles, où

nous l'avons suivie dans ses rapports avec nos provinces, se flattait toutefois de pouvoir conserver son rang comme puissance territoriale; mais les événements trompèrent ces calculs d'une politique astucieuse. La prise de Padoue, de Vicence, de Trévise; celle de Vérone, de Bergame, de Brescia et de plusieurs autres villes de la Romanie et du royaume de Naples accrut l'idée qu'on avait de la puissance de cette république au point qu'elle inspira de la crainte non seulement aux princes de la Péninsule, mais encore aux souverains placés au delà des monts. Ils conjurèrent sa perte, et lui enlevèrent en un jour cette souveraineté qu'elle n'avait obtenue qu'à grands frais, et après plusieurs siècles de guerres. La ligue de Cambrai (1508) lui porta le dernier coup : l'empereur d'Allemagne, les rois de France et d'Arragon, le pape et presque tous les princes d'Italie, ses jaloux voisins, s'étaient coalisés pour la renverser; depuis lors la république vénitienne ne conserva qu'un vain nom de son ancienne splendeur. Un homme gigantesque parut, lui enleva les trophées de ses conquêtes, et la déclara elle-même partie de la république française (1).

ALEXANDRE PINCHART,
Second commis aux Archives du Royaume.

(1) Nous avons jugé inutile et trop long pour un *Essai*, d'annoter à chaque page les ouvrages dans lesquels se trouvent les faits dont nous parlons : il suffira, pensons-nous, de dire ici que nous avons consulté tous les auteurs qui ont traité quelque point ou quelque époque de notre histoire commerciale. Parmi les principaux ouvrages étrangers, ceux qui nous ont été le plus utile, sont les suivants : Frans Ernst Berg, *de Nederlanden en het Hanseverbond*, Utrecht, 1833; Depping, *Histoire du commerce entre le Levant et l'Europe;* C.-A. Marin, *Storia civile e politica del commercio de' Veneziani*, Venezia, 1789-1800; Macpherson, *Annals of Commerce;* Robertson, *Histoire de Charles-Quint*, traduite de l'anglais; A.-H. Heeren, *Essai sur l'influence des Croisades*, ouvrage couronné par l'Institut de France, traduit de l'allemand par Charles Villers, Paris 1808; Verwer, *Nederlandt Zee-recht;* Sartorius, *Geschichte des hanseatischen Bundes;* Van den Bogaerde, *Essai sur l'importance du commerce, de l'industrie et de la navigation dans les pays qui ont formé jusqu'à* 1830 *le royaume des Pays-Bas, depuis les premiers temps jusqu'à la révolution de* 1830; Pardessus, *Collection des lois maritimes.*

David Lindanus,

sa famille, ses amis.

Au moment où la ville de Termonde vient d'inaugurer, par des fêtes splendides, le buste de Lindanus, son historien, on ne lira pas sans intérêt quelques détails inconnus que nous avons recueillis sur la vie de cet auteur et sur sa famille.

Lorsqu'en 1841 nous publiâmes sa biographie (1), en émettant les premiers le vœu de lui voir ériger une statue, nous avions déjà compulsé bon nombre de documents, qui nous avaient permis d'établir sa généalogie et de rectifier les erreurs répandues sur sa vie.

L'année dernière, nous eûmes le plaisir de communiquer à M. Clément Wytsman, pour sa *Notice historique sur la ville de Termonde,* quelques autres faits, découverts par nous depuis 1842.

Nous faisons aujourd'hui suivre ici quelques particularités, qui compléteront celles que M. Prudent Van Duyse a rassemblées, dans la brochure relative aux fêtes jubilaires de Termonde, qui a paru au mois d'août dernier.

D'abord nous ne pouvons admettre l'idée de M. Van Duyse (2), qui, sur quelques vagues indications, veut chan-

(1) Dans le n° du 30 mai 1841 du journal *de Onpartydige*, de Termonde, et dans le n° du 18 septembre 1842 de la même feuille, articles signés L. d. B

(2) *Levenschets van David Lindanus*, pag. 7.

ger la date de la naissance de Lindanus, que Paquot et d'autres auteurs fixent vers l'année 1570. Un seul fait suffira pour confirmer la date de Paquot : c'est que déjà en 1595 Lindanus a été choisi par M^tre^ Jacques Lauwers, recteur de l'École latine, ou Collége communal, pour y remplir les fonctions de sous-maître ou professeur, et que le chapitre de N. D. de Termonde l'a admis, en cette qualité, au mois de mai de la même année. Or, en supposant, avec M. Van Duyse, que Lindanus ne fût né que vers 1580, il n'aurait eu, à cette époque, que quinze ans, âge auquel on ne peut supposer qu'on lui eût confié l'instruction des élèves (1).

Une autre raison, en faveur de notre date, se trouve dans cette circonstance, qu'Anne Van den Zype, son épouse, étant née en 1568 (2), il est peu probable que Lindanus eût, en 1605, épousé, à vingt-cinq ans, une femme qui en aurait eu trente-sept; tandis que, né en 1570, il en eût eu trente-cinq, en se mariant avec une personne qui n'était son aînée que de deux ans. Nous continuerons donc, avec Paquot, à fixer la date de la naissance de l'historien de Termonde vers l'année 1570.

Lindanus fit ses humanités au collége des Frères Hiéronimites de Gand, où il eut pour professeurs les savants Omer De Visscher, Josse De Kerckhove et Simon De Kerckhove, son fils.

Ce collége, qui jouissait alors d'une grande vogue, était établi, depuis 1429, dans l'ancienne demeure des châte-

(1) Ad regendum gymnasium magistratus hujus civitatis Teneræmundanæ præsentat dominum et magistrum Lauwers, Domini admittunt. Idem Lauwers præsentavit Davidem Lindanum et dominum Hilduardum Van den Briele suos hypodidascalos. (Actes du chapitre de Notre Dame à Termonde, ad annum 1595).

(2) Anna Van den Zype, huysvrouwe van d'heer ende meester David Van der Linden, greffier-pensionnaris van den lande van Dendermonde, out 56 jaer. (Archives de la ville de Termonde, registre intitulé *Kennessen van* 1623 *tot* 1655, folio 19).

lains de Gand, nommée *le château de Gérard le Diable.*

L'aspect sévère et presque redoutable de cette forteresse du moyen âge, dut impressionner fortement l'imagination du jeune étudiant, et le séjour qu'il y fit contribua sans doute beaucoup à l'intéresser à nos antiquités nationales et à lui donner le goût des recherches historiques.

A dater de 1595, Lindanus remplit à Termonde les modestes fonctions de professeur jusqu'en 1605, époque à laquelle son mérite exceptionnel attira sur lui l'attention du magistrat de cette ville, qui voulait placer à la tête de son École latine un homme qui put rendre à celle-ci (1) la bonne renommée dont elle avait autrefois joui, grâce aux Carys, Van der Meere, Lauwers, etc., qui l'avaient successivement dirigée (2).

L'ancien concordat avec l'Écolâtre de N. D., qui depuis

(1) Dans son discours d'installation officielle, Lindanus lui-même convient que cet établissement d'instruction publique était fort déchu de son ancienne splendeur : « Superest, ut quisque quod suæ partis curet : ego ut juventutis vestræ profectui omnibus nervis incumbam : vos ut liberos vestros a domesticâ corruptelâ arceatis : mihique ad hanc rem tantum auctoritatis quantum par est tribuatis; ut eo modo patrium hoc Gymnasium ad pristinum vigorem, unde nuper excidit, redeat; et illum fructum hinc Respublica ferat, quem majores vestri, qui tanto studio hoc Athenæum moliti sunt, speraverunt; et præsentis temporis calamitas postulare videtur. Ad quam rem si quid mea opera conferre poterit nusquam deero, partim ut vestræ exspectationi faciam satis : partim etiam ob insitum mihi affectum erga hanc Rempublicam quam non secus atque ipsam meam Patriam amo. Quare illi omne meum studium et quod reliquum vitæ Deus dabit, libens merito dico consecroque. Dixi. »

(2) L'histoire de l'enseignement à Termonde présente trois époques distinctes. La première, pendant laquelle le Chapitre de N. D. et l'Écolâtre, nommé par lui, dirigent exclusivement toutes les écoles, s'étend de la fondation du chapitre jusqu'en 1529; la deuxième époque, pendant laquelle le chapitre confie l'érection et la direction d'une école d'humanités, ou collége, au Magistrat de Termonde, qui subsidie cet établissement, va de 1529 à 1627; pendant la troisième période, de 1627 à 1795, le collége municipal étant cédé aux PP. Augustins, ceux-ci y donnent seuls l'enseignement, et le chapitre et le magistrat leur allouent fréquemment des subsides pour les distributions des prix. Nous espérons un jour traiter ce sujet sur lequel nous avons rassemblé un bon nombre de données intéressantes.

1525 avait été renouvelé par le Magistrat, de six en six ans, le fut encore, sous les mêmes clauses, en 1607, et M^tre^ Guillaume Baeyst, l'Écolâtre, concéda de nouveau à la ville le droit de diriger l'École latine, sauf ratification du choix du recteur et des professeurs par le chapitre. Les bourgmestre et échevins et M^tre^ Guillaume Baeyst furent unanimes pour conférer à Lindanus la dignité de Recteur, dont il avait déjà commencé à exercer les fonctions en 1605 (1) : le chapitre ratifia ce choix avec empressement.

Le nouveau Recteur se montra digne de la confiance qu'on avait placée en lui. Il réalisa tellement toutes les promesses qu'il avait faites dans son discours d'installation, que lorsque le concordat avec la ville, renouvelé en 1607, prit fin en 1613, et que l'Écolâtre, M^tre^ Jean De Kersmaker, révendiqua le droit de nommer seul le Recteur (2), il conserva à David Lindanus la direction du collége.

(1) Dans un acte du 12 décembre 1605, qui est transcrit au Registre *Kennessen* de la même année, aux archives de Termonde, Lindanus est qualifié ainsi : *Mynheer David Van der Linden, Rector van de hooge schole deser stede, en Anna Van den Zype, syne wettige huysvrouwe.*

Un autre acte du 10 avril 1606 lui donne les mêmes qualifications.

(2) DD. Decanus et Capitulum collegiatæ et parochialis Ecclesiæ Beatæ Mariæ oppidi Teneræmundani, dyocesis Gandavensis, ad instantiam Domini et Magistri Jacobi De Kersmaker, scholastici dictæ Ecclesiæ, testimonium veritatis.

Cum scholasteria in Ecclesiâ nostrâ habeat jus docendi et præsentandi eos qui ipsius permissu docent : et cum quondam Dominus et Magister Guilielmus Baeyst, piæ memoriæ scholasticus dictæ Ecclesiæ, jus docendi permiserit ad certum tempus Eximiis Dominis de Magistratu dicti Oppidi; cujus virtute eruditus vir Magister David Van der Linden, DD. Decano et Capitulo a Magistro Guilielmo Baeyst, scholastico et eximiis DD. de Magistratu fuit præsentatus et pro tempore acceptus : nunc vero cessante contractu jus illud docendi et præsentandi spectat solum virtute litterarum ad Dominum et Magistrum Jacobum De Kersmaker. Quod . . . . . in testimonium veritatis . . . . . hæc muniri per sigillum dicti Capituli et manu (notarii jussimus) Teneramundæ v Julij CIↃ IↃCXIII.

De mandato DD. Decani et Capituli,

Locus sigilli. JUDOCUS DE BOSSER.

(Extrait des Archives de l'église collégiale de Termonde).

Ce ne fut qu'en 1618 que les fatigues de vingt-trois années de professorat engagèrent Lindanus à abandonner le Rectorat, pour ambitionner la place de Greffier-pensionnaire de la ville et du pays de Termonde, position de haute confiance à laquelle ses connaissances en droit lui permettaient de prétendre.

Parvenu au but de ses désirs, Lindanus conserva ces fonctions jusqu'à sa mort.

Comme nous l'avons dit plus haut, Lindanus avait épousé, en 1605, vers le temps où il obtint la place de recteur du collége de Termonde, Anne Van den Zype, appartenant à une excellente et ancienne famille de Malines (1); il en eut trois filles : la première, Anne Van der Linden, épousa à Termonde, Paul De Smet, fils de Daniel; la deuxième, Catherine Van der Linden, ne se maria point; la troisième, Jeanne Van der Linden, née le 7 février 1620, épousa, le 12 décembre 1640, Ferdinand Van Haeltert, fils de Jean-Baptiste et de Marguerite Colier, né le 24 juin 1616, décédé en 1654 (2).

David Lindanus et sa femme moururent vers la même époque, peut-être le même jour, le 21 septembre 1638 (3).

(1) Anne Van den Zype était fille d'Henri Van den Zype, sr de Couwendael et d'Oudermeulen, et de Catherine Pauwels, sa première femme.

En secondes noces Henri Van den Zype épousa Claire Du Carne; en troisièmes noces, Anne Van Roth.

Dans l'*Histoire de la ville de Termonde*, M. Clément Wytsman a inséré la généalogie des descendants de Lindanus, que nous avions eu le plaisir de lui communiquer.

(2) Registre des mariages de l'année 1640, à l'hôtel-de-ville de Termonde. Registre des décès, année 1654, ibid.

(3) Comptes des Obits-doubles, registre 23, aux archives de N. D. à Termonde. Dans le compte collectif de 1630 à 1642 se trouve l'article suivant :

« Ontvangen over den Pensionnaris Van der Linden en zyne huysvrouwe, obiit den 21 september 1638, en dat by moderatie van Mynheeren van het Capittel. . . . . I lb. XIII sch. IIII gr.

Le chapitre autorisa le receveur des droits du *Double-obit* à n'exiger de leurs héritiers que la somme réduite de 1 livre 13 escalins 4 gros, prenant ainsi en considération, ou leur état de fortune, ou les services que Lindanus avait rendus à l'église et à la ville, peut-être ces deux raisons à la fois.

A la mort de ses parents, Catherine Van der Linden, renonçant au mariage, adopta un genre de vie qui la mit à même de suivre les plus pieuses pratiques de dévotion, sans faire abandon de sa liberté personnelle : elle embrassa la troisième règle des Capucines, qu'on appelait communément en flamand *Quesels*, en latin *Devotariæ*.

Cette résolution si bonne en elle-même, causa cependant du dommage à ses intérêts privés.

Lorsque, le 4 novembre 1650, on fit, à Anvers, l'ouverture du testament de son oncle maternel, l'archidiacre et célèbre jurisconsulte, François Van den Zype, dit *Zypæus*, qui venait de mourir, une clause, qui était relative aux trois filles de Lindanus, souleva de prime abord des doutes, puis des difficultés réelles, sur la manière dont les exécuteurs testamentaires devaient l'interpréter.

François Van den Zype avait mis dans son testament, écrit de sa propre main, le 30 juillet 1633, dix-sept ans avant sa mort, à une époque où les trois enfants de Lindanus, ses nièces, étaient encore jeunes, qu'à son décès il devait être payé à chacun d'elles, qui serait convenablement établie, deux années de revenu d'une des bourses fondées par le testateur avec les rentes qu'il avait acquises sur les monts de piété de Valenciennes et de Lille.

Les termes du testament étaient ceux-ci : « *Filiabus soro-*
» *ris meæ Annæ* (1) *singulis cum ad matrimonium seu ad*
» *alium* STATUM APPROBATUM *venerint* (*dono*) *duos annos ca-*

(1) Anne Van den Zype était sœur consanguine de François Zypæus.

» *nones unius bursæ cujus possessor... tantisper cedere aut* » *supersedere debeat.* »

Les mots *statum approbatum* divisaient les exécuteurs testamentaires et les héritiers, et pendant deux ans toute décision était demeurée en suspens, lorsqu'ils convinrent enfin, comme l'exigeait le testament (1), de s'en rapporter à l'arbitrage des deux plus doctes avocats d'Anvers, Antoine Anselmo et Melchior Haecx.

La question leur fut posée ainsi :

Casus.

Sunt autem filiæ Annæ una vocata Anna et altera Joanna, quæ ante obitum D^ni testatoris nupserunt, et tertia Catharina, devotaria non nupta, nec ad statum approbatum venit, nisi Capucinæ tertiæ Regulæ in sæculo conversantes pro approbato statu habeantur, quod disputare poterit si velit.

Quæritur

an Annæ et Joannæ debeantur duo anni canonis unius bursæ?

Item an Catharinæ similiter debeantur?

Les jurisconsultes d'Anvers opinèrent dans les termes suivants :

Responsio.

Considerato casu et quæstione videtur subscriptis dubitan-

(1) Dans son testament Fr. Zypæus dit : « Quod si ex testamento hoc meo » unquam nascatur controversia, volo ut hæredes eorumve liberi lite non » contendant, sed utraque pars unum advocatum utrimque sumat, quibus » accedat R. D. Fr. Gelenius (Geleyns), pastor sancti Ægidii Brugis, nepos » noster, aut si is obierit, sumant hi advocatum tertium neutri suspectum » qui negotium finiant, et decisione ita factâ stetur, sive unanimiter consen- » serint sive ex votorum pluritate arbitralem sententiam dixerint; eamque » decisionem perinde servari cupio acsi huic testamento inscripta esset. »

(Extrait du testament original, déposé aux archives de la cathédrale à Anvers. *Capsâ testamentorum novorum*, n° 93).

dum non esse, quin Annæ et Joannæ debeantur duo annui canones unius bursæ, adeoque singulis earum;

Sed non deberi Catherinæ : vel ipse Reverendus D^us testator, optimus voluntatis suæ interpres, declaravit, dum consultationum suarum canonicalium libro tertio consulit § 1, *nec beginas multoque minus devotarias dumtaxat statum peculiarem habere censuit.*

Ita responsum Antverpiæ hâc XIII *octobris* CIↃ IↃCLII, *censurâ salvâ.* MELCHIOR HAECX. ANT. ANSELMO.

On voit que ce fut dans les ouvrages du testateur lui-même que les arbitres trouvèrent une solution à la difficulté qu'on leur soumit. Ne pourrions-nous pas cependant affirmer avec quelque fondement, que le bon archidiacre, s'il eût encore vécu, se fut vivement récrié sur l'interprétation forcée qu'on donnait aux mots *statum approbatum,* lui qui dans ce même testament n'avait voulu exclure de ses libéralités aucun de ses parents, même des plus éloignés (1).

(1) Voici quelques extraits du testament de Fr. Zypæus :

Fondations pieuses :

« Item capitulo Antverpiensi pro anniversario meo et parentum meorum et *missâ cum musicâ solemni in festo sancti Francisci*..... lego terras quas in Poldero austriaco juxta Sassum Gandense nuper emi ad hoc finem a capitulo, ideoque ad illud reverti volui, etc....

Fondations de bourses d'étude :

» Quidquid ex præbendâ aut fructibus archidiaconatûs tempore mortis debebitur applicetur in bursas studiorum inprimis consanguineorum ab alterutro avo meo Jacobo Van den Sype, Domino de Audermeulen, vel Joanne Du Carne descendentium, quibus tamen semper etiam proponantur qui ex patre descendunt, atque his qui ex patre simul et matre, et quibus a patre descendentibus studere volentibus litteris philosophiæ aut cuicumque alteri facultati, extranei etiam provisi post sex menses cedere teneantur requisiti. Quod si autem filiæ aliquæ consanguineæ a patre nostro descendentes in scholis locentur et in pietate bonis moribus et doctrinâ extra ædes paternas instruantur, poterunt eæ alicujus bursæ subsidio usque ad annum decimum octavum completum uti sicut studiosi aliique externi eis etiam provisi ut supra cedere tenebuntur; et inter eas omnibus præferentur si quæ aliquando ex utroque latere patris atque matris nostræ me attingentes se offerent. Post sanguineos assumantur pauperes Antverpienses, aut Mechlinienses qui ex illis magis fuerint idonei

Catherine Van der Linden fut donc frustrée du legs de son oncle : peut-être dut-elle à cette circonstance que Dlle Sara Du Carne, sœur du doyen du chapitre de Termonde, Guillaume Du Carne, et belle-sœur de son grand-père, Henri Van den Zype, lui légua, par testament du 10 mars 1657, une somme de 50 florins, avantage qu'elle ne fit pas à Anne et Jeanne, ses sœurs (1).

Il existait entre François Van den Zype et David Lindanus une vive amitié, à laquelle la similitude de leurs desti-

seu spem majorem præbent imposterum Ecclesiæ vel Reipublicæ magis se fore idoneos; singulæ autem bursæ sunt centum florenorum annuè, etc., etc...

» Insuper ad easdem bursas fundandas lego reditûs quos de præsenti habeo super montibus pietatis tam Valenchenis quam Tornaci ad florenos ducentos annuos denario vigesimo.

Legs divers :

» ..... Sorori meæ Annæ Van den Sype (lego) salinum meum melius..... Rdo Dno Roberto Mynkens, S. T. B. Canonico Turnantano, et Rdo Dno Francisco Gelenco, S. T. B. Pastori sancti Ægidii Brugis, Catherinæ Magdelenæ Geleyns, Annæ, Catherinæ, Joannæ Van der Linden, duabus filiabus Annæ Myntkens, Franciscæ Mariæ Van Wamel, nepotibus et neptibus meis, lego singulis schiphum viginti quinque florenorum iisque legatis mediantibus ab hæreditate meâ excludo omnes sorores earumve liberos, præter eos qui ex paterno et materno simul latere me contingunt, quos infrà hæredes institui; Joannæ Van den Zype cognatæ nostræ devotariæ viginti quinque florenos, etc., etc.

(1) (Testament de demoiselle Sara Du Carne aux archives de la collégiale de Termonde). Les armoiries de la famille Du Carne sont un chevron de ..... et trois étoiles à six rais de....

La pierre tumulaire du doyen Guillaume Du Carne, qui se trouvait autrefois dans le grand chœur de cette église, portait l'inscription suivante, surmontée des armes du défunt :

D. O. M.
MONUMENTUM Rdi ADM. Dni
GULIELMI DU CARNE
J. UTR. L. HUJUS ECCLESIÆ DECANI
ET CANONICI
OBIIT 6a SEPTEMBRIS 1652.
R. I. P.

Guillaume Du Carne avait été élu doyen du chapitre le 28 février 1655, en remplacement du vénérable Jacques Lauwers. Le même jour il prit possession du décanat, en présence de messire Adolphe Veranneman, chevalier, sr d'Appels, et d'Égide Pée.

nées et la conformité de leurs goûts n'étaient point restées étrangères. Dans sa jeunesse, en 1585, Lindanus avait été forcé d'abandonner avec son père, proscrit par Hembyse, la ville de Gand, lieu de sa naissance, pour aller chercher un asyle à Termonde. De même, les parents de Zypæus, cruellement persécutés à Malines, s'étaient-ils vus obligés, cinq ans auparavant, de transporter à Anvers ce fils, qui venait de naître, pour pouvoir lui faire recevoir le baptême.

Après avoir éprouvé l'un et l'autre les rigueurs des guerres civiles, Lindanus et Zypæus, fixés dans les villes qui les avaient adoptés, payèrent tous deux, par d'utiles et de savants travaux, la dette de reconnaissance que leurs cœurs généreux sentaient avoir contractée. Parvenus à un âge à-peu-près semblable, la carrière du pensionnaire du pays de Termonde, comme celle du vicaire-général de l'évêché d'Anvers, se termina doucement au milieu des regrets et des pleurs de ses amis et de sa famille.

Dans son testament François Zypæus donna une dernière preuve de l'estime qu'il professait pour le caractère de son beau-frère.

Lindanus avait un jour dû intervenir comme tuteur avec M^tre^ Pierre de Hammis (1) dans la vente d'une propriété de

(1) Nous pensons que le Maître Pierre de Hammis, dont il est question ici, est le même qui a été chapelain à Hamme et successivement curé (persona) de Gysegem et chapelain de l'église de N.-D., à Anvers, où il est décédé. Il était né à Tamise et était parent du chanoine Pierre Van Damme, près duquel il voulut être enterré.

Voici deux clauses assez curieuses de son testament, daté de l'année 1594 :

« Item in memoriam relaxationis, quod anno 1579 in nocte Pentecostes ex villâ sancti Amandi Baesrode deductus fuerim captivus militibus Principis Auriaci, spoliatus duriterque tractatus, sextâ die quasi divinitùs ex eorum manibus, persolutis tamen 200 florenis, fuerim liberatus, hinc in gratiarum actionem do et lego miseris captivis in carceribus Antverpiæ detentis quatuor Renenses (florenos) semel ut honestè reereari possint.

» Item do et relinquo altari meo in Ecclesiâ de Hamme diocesis Gandavensis, modo capellanus morier, ad honorem B. M. V. pro reparatione altaris novem florenos semel. »

la famille Van den Zype, nommée Eeckeloo, située sous Wavre-Ste-Catherine, et quelques-uns des nombreux intéressés dans cette vente s'étaient montrés mécontents de la manière dont elle avait été effectuée.

François Zypæus, qui avait acheté la propriété vendue, et qui avait pu apprécier la loyauté des deux tuteurs dans cette affaire, voulut les garantir de toutes poursuites de la part des autres membres de sa famille, et, dans ce but, il inséra dans son testament la clause suivante, qui mettait, après sa mort, à la charge de ses frères, Pierre et Guillaume Van den Zype, toute indemnité qu'on aurait pu exiger de Lindanus et de Hammis, du fait de leur gestion et de leur tutelle :

« *Iidem fratres et hæredes mei Petrus et Gullielmus, si quæ moveatur umquam difficultas Davidi Lindano scribæ Pensionnario territorii Tenerœmundensis sororio nostro, tanquam olim tutori ex causâ venditi prædii nostri Eeckeloo, cum hæredesque quondam Mtri Petri Hammis, contutoris, indemnes servent, quia id prædicto sororio promisi, multo minus ab ipsis umquam moveri quâcumque ex hujus tutelæ causâ volo.* »

Autant Zypæus s'était-il plu à reconnaître la loyauté du pensionnaire de Termonde et à faire l'éloge de ses ouvrages (1), autant Lindanus avait confiance dans la science profonde et dans les conseils de l'archidiacre d'Anvers. En voici un exemple.

Le 26 juillet 1657 mourut, à Termonde, le curé de N. D., Théodore Van den Broeck, bachelier en théologie, natif d'Anvers, qui avait été nommé curé à la mort du doyen curé Jacques Lauwers, en 1655. Le chapitre qui, depuis un temps immémorial, avait exercé le droit de nommer le curé

(1) *De Tererœmundâ*, p. IX.
De homine ejusque institutione, p. V.

de son église, ouvrit aussitôt un concours pour remplir cette vacature; trois concurrents se présentèrent; on leur fit faire, pour examen, à chacun d'eux un sermon, et, le 4 août suivant, neuf jours seulement après la mort du curé Van den Broeck, l'un des trois, nommé Arents, qui était confesseur de l'abbaye de Rosenberg à Waesmunster, ayant fait preuve de plus d'éloquence que ses rivaux (1), fut élu en remplacement du curé décédé.

La manière subreptice avec laquelle on avait procédé à cette élection, ne plut pas à l'évêque de Gand, Mgr. Antoine Triest, qui aurait désiré réunir la nomination de tous les membres du clergé paroissial à la collation du Diocésain.

Il voulut prendre aussitôt ses mesures pour déjouer à l'avenir ces atteintes portées à son autorité, et il écrivit au chapitre de Termonde, que dorénavant celui-ci eut à se garder d'attenter encore aux droits de l'évêque de Gand.

Grande rumeur parmi les chanoines, qui se récrient et veulent prouver à Mgr. que depuis un temps immémorial ils ont exercé sans entraves ce droit de nomination.

Réponse de l'évêque de Gand, qu'ils aient à montrer les diplômes originaux sur lesquels ils basent leur prétention.

Embarras des chanoines, avis divers; enfin réunion en assemblée extraordinaire.

Là tous les moyens de résister aux exigences de l'évêque de Gand sont débattus et, trouvés insuffisants, il est convenu finalement de chercher conseil en dehors de la réunion.

Le Doyen du Chapitre et le secrétaire sont donc envoyés en députation chez Lindanus, qu'on a jugé le plus apte à les

(1) Résolutions du chapitre de Termonde :

Ultimâ julii 1637. Ordinatur ut Rdus Dus Arents, confessor in Rosenberg, concurrens ad pastoratum vacantem veniat concionari in ecclesiâ nostrâ (quod bene fecit immo fuit laudabilis) et alii duo concurrentes..

4a augusti 1637... Dictus Arents electus fuit pastor hujus ecclesiæ.

guider dans cette affaire; ils le prient de leur dire s'il n'a pas parmi ses papiers quelques documents, ou s'il ne connaît pas, aux archives du chapitre, un acte quelconque qui puisse les aider à défendre, contre Mgr. l'évêque de Gand, le droit qu'ils ont toujours exercé, de disposer, en toute manière, du pastorat de Termonde (1).

Lindanus reçoit la députation, touché de l'honneur que lui fait le Chapitre en envoyant vers lui son digne chef. Il recueille ses souvenirs, examine les documents inédits qu'il possède sur l'église de N. D., avoue que ses notions sont insuffisantes pour répondre à la confiance qu'on a placé en sa personne, et déclare enfin que le plus savant docteur en droit canon des Pays-Bas de cette époque pourrait, dans cette contestation, leur donner les meilleurs conseils; c'était indiquer François Zypæus.

Les députés du chapitre suivirent le conseil de Lindanus, partirent pour Anvers, déposèrent le soin de leur affaire entre les mains de l'auteur du *Judex* (2) et se virent bientôt en possession des *lettres de maintenue* qui les confirmaient dans leur antique possession.

En se déclarant incompétent dans cette circonstance, Lindanus montrait trop de modestie, car ce savant possédait assez de connaissances en droit canonique, pour donner au Chapitre de Termonde de bons conseils, qui eussent été

(1) « Ordinatum ut Decanus et Secretarius adirent Dominum Lindanum ad inquirendum num habeat aliqua documenta Capituli aut propria quæ possent capitulum juvare ad tuendum jus quod semper habuit ad disponendum omnimodo de pastoratu Teneræmundensi contra Antoninm Triest Episcopum Gandavensem qui conatur Capitulo subripere illud. »

(Délibération du chapitre du 22 août 1657).

(2) Les principaux ouvrages, composés par Fr. Zypæus, qui furent imprimés du vivant de l'auteur sont : *Judex, Magistratus, Senator, libris IV exhibitus; Antv. Verdussen,* 1655, in-folio; *Notitia juris Belgici,* ibid., 1655, in-4°.

Après sa mort on les réimprima et on y ajouta un grand nombre de consultations : Fr. Zypæi *Opera omnia,* Antverpiæ, 1675, 2 vol. in-folio.

suivis avec empressement. En outre, l'examen des Archives du chapitre, auquel il venait encore de se livrer, devait l'avoir éclairé suffisamment sur cette question de privilèges.

S'étant décidé à publier une deuxième édition de son ouvrage principal, *de Tenerœmundâ*, dont la première, imprimée à Anvers, chez J. Verdussen, en 1612, in-4°, avait été épuisée en peu d'années, Lindanus adressa, au mois d'octobre 1636, la lettre suivante au chapitre (1) :

Aux très Réverends Seigneurs, Messieurs les Doyen et Chapitre de l'Église insigne de Notre Dame à Termonde.

David Lindanus, votre très-humble serviteur, vous expose, que, d'après le conseil de plusieurs personnages, tant prêtres que laïques, il a depuis longtemps commencé à préparer une nouvelle édition de son *Histoire de Termonde*. A cette fin il a consulté une grande quantité de documents, dont on lui a communiqué fréquemment les originaux, et il en a fait des extraits nombreux relatifs à son sujet.

Comme il pense que dans votre dépôt d'archives se trouvent bon nombre de pièces qu'il n'a pas encore rencontrées

(1) Cette requête se trouve aux archives de l'égise de N.-D., à Termonde; elle est écrite de la main même de Lindanus; la voici :

« Admodum Reverendis Dominis Dnis Decano et Capitulo insignis Ecclesiæ Beatæ Mariæ Tenremundensis.

» Admodum Reverendi, dicit David Lindanus humillimus vester quod impulsu aliquot magnatum, tam ecclesiasticorum quam sæcularium, jam diu admovit manum novæ editioni *Tenremundæ;* ex plurimis archivis, quorum hic illic originalia vidit et quæ ad rem faciunt, multa excerpsit. Et quum putet multa in scriniis vestris esse quæ aliàs non vidit, quæ tamen videri et scire intersit, supplicat inspectionis sibi fieri copiam, ad ornatum scripti et antiquitatum vestrarum memoriam. Id quando extemplò nequit fieri sperat saltem ut sibi gratiæ futurum (quod in promptu est) ut liceat hodie *Obituarium* Ecclesiæ videre, quod in partem favoris accipiet

Humillimus Reverentiæ vestræ,

D. Lindanus. »

ailleurs, et qu'il lui importe d'examiner et de connaître, il vous prie de bien vouloir lui en laisser prendre connaissance, dans le but d'en enrichir son ouvrage et de prouver l'antiquité mémorable du chapitre.

S'il ne pouvait vous convenir dans ce moment de lui accorder sa demande en entier, vous lui feriez chose très-agréable, en lui permettant au moins de lui laisser examiner l'*obituaire* de l'église, qu'il désire consulter sans retard.

Vous vous attirerez ainsi la reconnaissance

Du très-humble serviteur de vos Révérences,

David Lindanus.

Le chapitre accueillit cette demande, et accorda, à l'instant même, ce que Lindanus n'avait osé solliciter que pour un temps plus ou moins éloigné. On lui fit observer seulement les règles établies pour les membres du Chapitre, de ne faire les recherches qu'en présence des trois chanoines dépositaires des clefs des armoires, et de ne garder chez lui les pièces qu'on lui laisserait emporter, que pendant huit jours, après en avoir donné un certificat détaillé au secrétaire (1).

Moyennant ces conditions, qui étaient de bonne administration, Lindanus put à son aise fouiller une deuxième fois dans ce dépôt, qui alors était considérable (2), et il dut y faire une moisson bien grande.

(1) Résolution du chapitre du 17 octobre 1636, enregistrée aux actes capitulaires (Ibidem).

(2) Un ancien employé de cette église nous a assuré avoir vu, il y a une trentaine d'années, que des personnes, attachées à la cure de Termonde à cette époque, allaient prendre librement à l'ancienne salle du chapitre, des liasses d'archives avec lesquelles elles activaient le feu du poêle de la sacristie.

Les reliures des registres des Actes du chapitre ont servi au même usage comme pièces de résistance : elles étaient en chêne.

Lorsqu'en 1844, en classant les archives de la collégiale, nous fîmes relier de nouveau cette précieuse collection, nous constatâmes la perte des actes

Malheureusement, deux ans après, au moment peut-être où il mettait la dernière main à son travail, le vénérable pensionnaire de Termonde cessait de vivre, et les fruits de ses longues recherches, que dans la lettre précédente il dit déjà être si nombreux, furent ou anéantis, ou perdus sans laisser des traces.

Gramaye, qui réimprima l'ouvrage *de Teneræmundâ* dans ses antiquités du Brabant, en 1708, se contenta de reproduire le texte de la première édition, sans y apporter de changement ni d'augmentation.

Outre l'amitié constante qui unit Lindanus à Zypæus, Justus Harduinus, le curé-poëte d'Audeghem, dont M. Prudent Van Duyse a fait l'éloge dans le X^e^ volume du *Belgisch Museum,* fut un des amis les plus dévoués de l'historien de Termonde. La mort des deux amis n'interrompit pas même les relations suivies qui s'étaient formées entre leurs familles; car D^lle^ Livine Harduyn, sœur ou nièce de Justus Harduinus, tint encore, le 17 novembre 1639, sur les fonts du baptême à Termonde, l'enfant de Paul De Smet, le petit-fils de Lindanus, à qui elle donna le prénom de Liévin (1).

Cornelius à Marcka, l'élégant poëte latin gantois, faisait également le plus grand cas des ouvrages de son compatriote. En 1609 il lui adressa une ode saphique, en cinq strophes, qui est imprimée au commencement du discours

capitulaires des années 1458 à 1462, de 1546 à 1559, de 1579 à 1595, de 1598 à 1617, et de 1785 à 1795.

Le premier registre de ces délibérations commence à l'année 1456, sous le doyen Sigerus Claerbout, qui fit reformer les statuts du chapitre.

Un grand nombre de diplômes précieux que cite Lindanus dans sa *Teneræmunda,* ont disparu aussi.

Malgré ces pertes, ces archives offrent encore le plus grand intérêt pour l'histoire de Termonde.

(1) Registre des baptêmes de l'année 1639, à l'État civil de Termonde.

De homine (1). Plus tard composant une ode en l'honneur des Gantois célèbres de son siècle, *ad clarissimos cives meos,* etc., il consacra à Lindanus la strophe suivante :

Tuque, ô æternis celebrande fastis
Docte Ver-Linden, generose vates,
Quem satis noti Tenerœ labores
Undique clarant.

L'ode finit ainsi :

Vivite, ô cœli genus, æternæ
Clara Gordunæ decora, ô Thaliæ
Filii, extentis cumulare famam
Pergite sæclis.

Erycius Puteanus aussi fut lié d'une étroite amitié avec David Lindanus.

A l'époque où celui-ci prononça son discours d'installation comme Recteur du collége de Termonde, il communiqua au célèbre professeur et historiographe de Louvain, le manuscrit de cette dissertation, en même temps que quelques poésies latines, réunies sous le titre de *Phyllis;* la lettre d'envoi de Lindanus finissait par ce souhait, que Puteanus, quoique séparé de lui, voulut continuer de le chérir.

La réponse de Puteanus respire tant d'amitié et tant d'enthousiasme pour Lindanus, que nous nous permettrons de la reproduire en son entier, laissant au lecteur le soin de faire la part de l'exagération qui y règne dans quelques passages.

(1) L'exemplaire de ce discours, *De homine ejusque institutione,* qui appartient à la Bibliothèque de la ville d'Anvers, porte en tête l'inscription suivante, écrite de la main de Lindanus :

RMO VIRO
Dno CAROLO MASIO
MAGNO GANDÆ PRÆSULI
OBSERVANTIÆ ERGO
Auctor D. D.

Il est relié en veau, frappé d'ornements en or.

Erycius Puteanus
Davidi Lindano
Jam suo
S.

Ego te non amem, ô verum Musarum et Apollinis germen? Imo leve amoris verbum est, observo et suscipio. Ingenii tui floridam amœnitatem PHYLLIS *indicat, divinitatem* ORATIO. *Macte dulcedine illâ styli, macte robore : delectamur, erudimur. Etenim et castam carminis lasciviam et fœcundam syntagmatis doctrinam, comparatione quâdam admiratus sum : alteram ab Apolline ipso, alteram a Minervâ profluxisse. Tu vero Apollo, tu Minerva, id est, homine altior, te ipso amœnior, Phyllidem pariter Hominemque nobis describis.*

Quid amplius dicam? In lucem publicam profer hos flores, hos fructus, et æternitatis laudem præmiumque admitte. Sic magis etiam amare incipiam, imo observare et suscipere.

Vale tu jam Meus inter paucos, et me Tuum ama.

Lovanii VI *eid. maii* CIↃ IↃ VIII.

Les mots *in lucem publicam profer hos flores, hos fructus,* prouvent clairement que c'était seulement des *manuscrits* du discours et des poésies sur Phyllis que Puteanus avait pris connaissance. Il engage Lindanus à publier ces deux ouvrages.

Sanderus, à qui sans doute avait été faite la même communication (selon les habitudes des écrivains de cette époque), dissuada, au contraire, Lindanus de publier *Phyllis,* malgré et peut-être à cause de la *Castam carminis lasciviam* que louait Puteanus.

Sanderus eût regretté de voir paraître, sous le nom d'un Recteur de collége, un recueil de poésies érotiques : il fit donc bien de l'en détourner.

Aux détails précédents, que plusieurs années de recherches nous ont fait découvrir, si nous ajoutons l'éloge de la lettre que Lindanus écrivit au Magistrat de la ville de Gand, en lui offrant un exemplaire de son ouvrage *de Tenerœmundâ,* lettre remarquable que mit au jour le brillant poëte improvisateur flamand, M. Prudent Van Duyse (1), nous croirons avoir suffisamment fait connaître l'homme honorable et l'écrivain distingué à qui Termonde vient d'accorder un hommage éclatant de reconnaissance.

Puissent les fêtes brillantes qui ont été données dans cette ville à l'occasion de l'inauguration du buste de Lindanus, exciter les jeunes intelligences, qui ont tant coopéré à relever leur splendeur, à prendre, comme Lindanus, pour but principal de leur ambition, l'honneur et la gloire de la commune patrie!

Septembre 1850.

Léon de Burbure.

(1) Cette lettre est rapportée dans la brochure relative aux fêtes de Termonde, qui a paru dans cette ville au mois d'août dernier, chez l'imprimeur J. Du Caju, fils

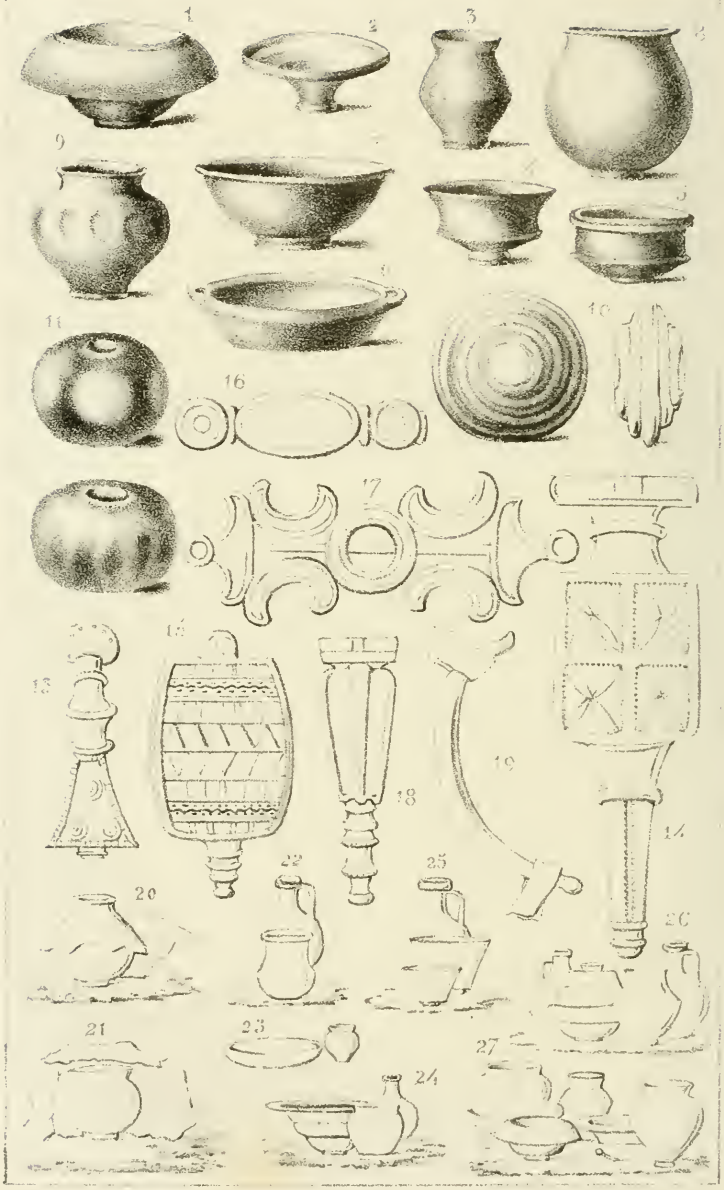
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27

ANTIQUITÉS

CELTO-GERMANIQUES, GALLO-ROMAINES ET GALLO-FRANQUES (1),

TROUVÉES SUR

LE TERRITOIRE DE RENAIX ET DANS LES COMMUNES ENVIRONNANTES.

(FLANDRE ORIENTALE ET HAINAUT).

Sépultures Gallo-Romaines.

Suite à notre précédente notice.

D'après les recherches réitérées exécutées au cimetière belgo-romain du *Bois de Saint-Pierre* dont notre précédente notice a encore occupé les lecteurs du *Messager* (2), on était

(1) La découverte de bon nombre d'objets d'antiquités de la période Franque, et plus spécialement celle d'un cimetière Mérovingien, dans une des localités les plus intéressantes de la Flandre, à savoir, au village de Peteghem, près d'Audenarde, nous ont déterminé à comprendre dans nos descriptions archéologiques une troisième catégorie d'antiquités nationales; de là, l'indication nouvelle dont nous avons aujourd'hui accru notre titre.

(2) Ce cimetière n'est distant au plus que d'un kilomètre nord-est de l'église de Ste-Louise-Marie, en ce moment en voie de construction, et destinée à devenir le centre d'une nouvelle commune. Quant au cimetière du *Maerkelenhout,* il s'en trouve à une distance à peu près égale, mais au nord-ouest. On va donc voir renaître la vie et le mouvement dans ces lieux jadis habités par nos ancêtres les Belgo-Romains, et redevenus déserts, sans doute à la suite d'une de ces épouvantables commotions qui se sont succédé dans le cours des IVe et Ve siècles, et qui ont abouti à la ruine de l'empire romain et à l'anéantissement de la civilisation ancienne.

La route projetée d'Escornaix à Renaix, dirigée sur l'église de Ste-Louise-Marie, passera entre les deux cimetières, mais à une distance moindre du premier que du second.

certes en droit de supposer que toute exploration de terrain ultérieure y eût été désormais infructueuse. Cependant l'événement est venu prouver qu'il y avait encore là une bonne moisson d'antiquités à prendre, d'intéressantes observations à continuer.

En terminant nos dernières fouilles, nous avions rencontré, à l'endroit que nous envisagions jusqu'alors comme l'extrême limite septentrionale du cimetière, toute une série de sépultures, placées à une profondeur double de celle que tenaient presqu'en général les groupes funéraires. Cette position anormale était le résultat d'une combinaison, du hasard peut-être; sinon elle devait être attribuée à un surexhaussement du sol, engendré par les travaux d'exploitation ou de dérodement du bois. Mais n'était-elle pas commune à d'autres sépultures, distancées en dehors du terrain exploré immédiatement à la suite de celles découvertes en dernier lieu? Voilà la question qui nous préoccupait et qui sollicitait de nous une solution. Au commencement du mois d'octobre 1850, c'est-à-dire, dès que l'occasion nous parut favorable, nous organisions de troisièmes fouilles; et cette fois encore nous eûmes à nous féliciter d'avoir écouté notre zèle, car notre persévérance nous valut un plein succès.

Ainsi que nous avions osé nous le promettre, plusieurs sépultures, au nombre de *quarante-cinq,* furent de nouveau successivement mises au jour. Elles étaient distribuées régulièrement au côté nord du cimetière, sur une étendue de quatre verges environ, et gisaient en général sous une couche de terre de $0^m,40$ à $0^m,60$ d'épaisseur; circonstance qui explique naturellement comment, lors de l'essouchement, la pioche du dérodeur n'en avait point révélé l'existence, abritées qu'elles étaient de ses atteintes.

Grains de collier en verre et en terre cuite émaillée, bracelets et fibules en bronze et en fer ont, cette fois encore, considérablement accru notre collection, qui se serait en-

richie en outre d'un total de *cent vingt-huit* pièces de poterie, si les cinq septièmes de ces vases n'avaient été trouvés en morceaux à leur lieu de gisement.

La planche XVI, jointe à cette note, représente ceux des objets recueillis qui nous ont semblé mériter une mention spéciale, et qui sont :

N° 1. Une jatte de forme assez originale, à larges rebords, en terre fine de couleur brune ayant l'aspect du chocolat. Hauteur, 0m,09; diamètre à l'ouverture, y compris le rebord, 0m,19.

Un vase semblable à celui-ci a été découvert dans un tombeau, au château d'Aigremont, non loin de Lille. Voyez De Bast, IIe Supplém. de ses *Antiquités,* p. 212, et pl. III, fig. 9.

N° 2. Un plateau de terre noirâtre, à texture celluleuse. H. 0m,045, D. 0m,15.

Des vases affectant à peu près cette forme ont été rapportés, par Mr Prosper Cuypers, des *tumuli* belgo-romains d'Alphen. Voir *Berigt omtrent oude grafheuvels,* nos 9, 20 et 34 des planches.

Cette grande analogie de conformation d'une pièce de poterie à figure assez caractéristique, appuie notre désignation de tombeaux gallo- ou belgo-romains que nous avons donnée autre part aux *tumuli* d'Alphen.

N° 3. Petite urne de terre brunâtre, à parois épaisses et à texture celluleuse. H. 0m,10; D., à l'angle saillant, 0m,09. Deux fossettes jumelles, marque très-fréquente sur les urnes, y ont été imprimées sur le milieu du ventre.

N° 4. Petite jatte de fine terre grise, à couverte bronzée. H. 0m,06; D. 0m,115.

N° 5. Autre petite jatte de fine terre grise, ornementée dans le genre des petites urnes globuleuses. H. 0m,05; D. 0m,115.

N° 6. Plat de terre brune, à texture grossière, muni de

deux petites saillies en guise d'anses. Haut. 0m,045; D. 0m,21.

N° 7. Très-belle soucoupe ou demi-bol, en terre rouge lustrée. H. 0m,055; D. 0m,18. Au lieu d'un nom de potier, la bande rectangulaire appliquée au centre, offre une série de zigzags entrecoupés de points, ce qui probablement a été la marque particulière d'une fabrique.

Le savant Brongniart dit que la poterie rouge lustrée était particulièrement destinée aux usages domestiques, à cause de ses qualités de fabrication supérieures à celles des autres poteries anciennes : mais il ajoute qu'il ne connaît pas d'exemple qui nous apprenne que la poterie rouge romaine ait servi comme urnes ou vases funéraires (A. Brongniart, *Traité des arts céramiques*, t. I, p. 432 et 436). L'expérience de feu l'illustre Directeur de la Manufacture de Sèvres est ici en défaut, car sans recourir à nos propres observations, nous citerions mille découvertes qui démontrent à l'évidence que cette poterie était au contraire d'un usage très-fréquent dans les funérailles.

N° 8. Grande potiche de belle terre grise, à surface nattée comme celle des petites potiches globuleuses. H. 0m,13, D. 0m,13. Cette variété de forme n'a été rencontrée que très-rarement dans nos sépultures.

Une remarque que nous devons faire au sujet des dimensions des poteries, c'est qu'elles offrent bien souvent, ainsi qu'on a pu s'en convaincre, des proportions relatives d'une rigoureuse exactitude. Ceci prouve, selon nous, que dans leurs travaux, les potiers de l'antiquité, cet ordre infime d'artistes, au lieu de se laisser guider par le hasard, se conformaient strictement à certaines règles d'esthétique; à quoi il faut attribuer cette pureté de formes, cette grâce et cette élégance de leurs œuvres, qui, si simples qu'elles soient, surprennent et charment le regard.

Malgré de savants écrits, la technique des potiers de l'ère

romaine est encore peu connue; elle ne mérite pas d'être traitée avec l'indifférence que quelques-uns affectent pour elle. Disons, à cette occasion, que l'histoire de la céramie en général est une étude des plus sérieuses et destinée à produire de féconds résultats. Un écrivain de grand talent, M. Boucher de Perthes, a si bien fait pressentir cette vérité dans son remarquable et hardi travail sur l'industrie primitive et les arts à leur origine : « On pourrait presque écrire l'histoire de l'homme, » dit-il en parlant des poteries celtiques, « et le suivre, pas à pas, dans sa marche vers la civilisation, puis, dans sa décroissance et son retour vers la barbarie, en analysant les figures et les élémens de ces poteries; et un archéologue pourrait dire d'un peuple : que l'on me montre ses vases, je vous dirai quel il était » (*Antiquités celtiques et antédiluviennes,* p. 74).

L'autorité certes la plus compétente en cette matière, l'auteur du *Traité des arts céramiques*, avait déjà auparavant exprimé un sentiment analogue, lorsqu'il écrivait, au sujet des poteries antiques non figurées : « La nature de leur pâte, leur mode de façonnage, le style de leurs formes et de leurs ornements, sont généralement constants chez les anciens peuples, si éloignés de la versatilité des peuples modernes, soumis à tous les caprices des modes, cet instrument destructeur de tout caractère national; ces particularités suffisent souvent pour donner des lumières sur les peuples qui habitaient les pays où l'on trouve ces poteries. » (Brongniart, *Traité des arts céramiques,* t. I, p. 6).

N° 9. Urne de fine terre grise, ornée, à la partie bombée, d'une série horizontale de fortes dépressions circulaires. H. 0^{m},14, D. 0^{m},15. Ce cinéraire est le seul spécimen de cette variété de conformation qu'aient fourni les fouilles. Cependant on trouve assez fréquemment des vases gallo-romains offrant ce genre de décoration à fossettes. (Voir De Caumont, De Bast, etc.)

Une belle fiole de verre verdâtre, à parois excessivement minces, faisait partie d'une sépulture; malheureusement elle était brisée et nous ne pûmes qu'en recueillir les morceaux. A juger par ceux-ci, sa forme et ses dimensions avaient beaucoup de rapport avec celles de la bouteille figurée au n° 11 de notre planche XIII, et décrite au n° 16 de l'article que la dite planche accompagne. La découverte de vases de verre est toujours excessivement rare dans nos localités. La fiole en question et le petit lacrymatoire décrit à la page 70 de nos *Antiquités,* sont les seules poteries de verre mises au jour dans les diverses fouilles opérées au *Bois de Saint-Pierre.*

N° 10. Beau grain de collier en verre verdâtre.

Un reproche que l'on fait au verre blanc des anciens, c'est cette teinte verdâtre, plus ou moins prononcée, que présentent même leurs produits les plus parfaits. Elle est due à la présence du peroxyde de fer, provenant d'argile, ou d'alumine contenue bien souvent dans les matières employées à sa fabrication. Aujourd'hui on évite autant que possible d'introduire du fer dans le verre.

N° 11. Grain de collier en verre bleu très-foncé, décoré de quatre larges globules opaques d'un blanc laiteux.

N° 12. Autre grain de collier en verre bleu foncé, décoré d'un linéament blanc onduleux, à la façon de celui figuré à la pl. VII, n° 5.

Les perles de verre, bien que plus répandues que les poteries, sont néanmoins une preuve plus manifeste encore de la rareté du verre. Tant qu'objets de parure, elles dénotent que cette substance était convoitée par la vanité de l'homme, qui y trouvait un moyen de distinction luxueuse.

Constatons toutefois que ce luxe n'était pas d'un goût bien sévère, puisque les perles de verre figurant des anneaux ou des cylindres tranchés d'une épaisseur et d'un diamètre souvent très-inégaux, ne pouvaient pas, réunies

en collier au moyen d'une courroie de cuir, d'un fil de métal ou d'une autre substance, offrir une parure fort gracieuse.

N° 13. Très-jolie petite fibule de bronze, émaillée à la base, de trois rosettes aux cercles concentriques blancs et rouges, sur un fond triangulaire bleu. Il nous plait derechef de ranger dans la classe des *boucles d'oreilles,* la paire de fibules de cette espèce que nous avons trouvées réunies.

N° 14. Fibule en bronze blanchi ou saucé (argenté ou étamé?) portant au dos un dessin élégant, bien que simple, en mosaïque vitrée (*in smalto*). Quatre fibules semblables gisaient réunies dans la même sépulture.

N° 15. Fibule en bronze, saucée et richement émaillée de vert et de rouge.

N° 16. Charmante petite fibule, émaillée de vert pâle dans l'ovale du centre, de rouge et de bleu dans les appendices ronds latéraux. Cette agrafe a la plus parfaite analogie avec nos broches ou épingles de cravate et de chemise modernes.

N° 17. Fibule en bronze, travaillée à jour, et décorée d'émaux rouges, verts et bleus.

Faisons remarquer, en passant, à propos de cette fibule dont les bleus sont parfaitement conservés, que de tous les émaux observés à nos antiques, les bleus sont ceux qui ont le mieux résisté à l'action délétère du temps. Les verts ont résisté le moins; en général, ils sont presque entièrement décomposés.

N° 18. Petite fibule non émaillée.

Parmi un grand nombre d'autres fibules de bronze, émaillées et non émaillées, on en distingue particulièrement une très-belle paire, semblables à celle dessinée au n° 4 de la planche XII, et dont l'espèce était en quelque sorte unique parmi les sépultures du *Maerkelenhout*. Si l'on excepte ce genre d'agrafes, assez commun à ce qu'il paraît, si l'on

écarte surtout celui moins rare encore figuré aux nos 3 et 8 de la pl. X, 3 de la pl. XI et 12 de la pl. XV (et notons que les fibules de fer se rapportent généralement à ce type; voir, pl. IV, fig. 6 et pl. XI, fig. 3 et 4), on pourra dire, au sujet des fibules, cet indispensable de la toilette chez les anciens, que la forme et le travail en étaient aussi variés que le nombre. Qu'on juge par là de l'excessive fécondité de l'art ancien. Certes, nous n'oserions, jusqu'à présent, affirmer que ces bijouteries fussent le produit d'ateliers nationaux, mais nous n'admettrons jamais non plus que les Gallo-Belges furent et restèrent, durant tout le temps de leur sujétion, tributaires de la civilisation romaine, à la manière, par exemple, des sauvages de l'Océanie, que rendent heureux et fiers quelques grains de verroteries (rassades de Vénise) ou quelque autre colifichet de l'industrie européenne. Il y aurait injustice et ignorance à la fois à prêter à nos pères si peu de tendance au perfectionnement, ce serait méconnaître leur génie et leur aptitude bien connue pour les arts du progrès (1).

N° 19. Fragment de fibule ou de boucle, ou espèce d'œilleton, auquel sont restés adhérents deux bouts de courroie en cuir, ayant servi probablement à fixer le bronze au vêtement.

Ce qui nous a engagé à mentionner ce numéro, c'est, on

(1) On croirait, à lire nos propres historiens, que nos ancêtres n'étaient que des espèces de sauvages, ensevelis comme des bêtes fauves, dans les tanières de leurs bois, ou pataugeant au milieu de vastes et fangeux marécages. Peut-être le docteur Klemm a-t-il dit avec raison des Germains, que jusqu'à l'époque de la grande invasion des barbares et de l'introduction du christianisme, ils n'étaient pas au-dessus de l'état de civilisation des peuplades sauvages du Nord de l'Amérique (*Handbüch der germanischen Alterthumskunde*, p. XII et 33). Mais des Germains aux Belges la distance était grande, quant au degré de civilisation. Il y avait entre ces derniers et leurs anciens frères d'au-delà du Rhin, toute la différence du développement social qu'avait inévitablement déterminé dans la Gaule-Belgique, l'influence immédiate et active de la longue domination romaine, à laquelle la Germanie avait su se soustraire.

le conçoit, la particularité de ces attaches en cuir. En effet, nous avions tant de fois entendu nier l'existence de restes antiques en cuir, sous le prétexte spécieux que cette substance corruptible ne saurait résister longtemps à la décomposition, que nous avions fini par professer un scepticisme complet à cet égard. Aujourd'hui toutefois, nous avons la conviction que le cuir peut traverser des siècles sans bien notable altération; par conséquent, nous recommanderons à nos confrères la plus grande circonspection, lorsqu'ils auront à se prononcer sur l'authenticité de monuments de cette nature. Ils pourront ainsi, non seulement éviter de porter un jugement faux, mais aussi s'épargner le regret d'avoir, comme tels écrivains qui brillent par leur suffisance et leur légèreté plutôt que par un véritable savoir, fait peser un soupçon de sottise ou de mauvaise foi sur le récit de savants recommandables sous tous les rapports.

Indépendamment de plusieurs pièces dont la dégradation est telle qu'on ne peut leur assigner aucune forme, on remarque, parmi les objets en fer trouvés dans les sépultures, un grand nombre de fibules, dont quelques-unes furent recueillies en compagnie de fibules de bronze, des anneaux, des boucles, et surtout une paire de grands bracelets, de la même forme que ceux de bronze dessinés aux planches IV et V de notre travail. Toute trace d'ornementation sur ces bijoux en fer a naturellement disparu par l'oxygénation du métal, mais on peut supposer qu'ils ont été travaillés avec autant de soin que ceux de bronze, soit damasquinés ou ciselés, gravés ou estampillés.

Sur sept médailles de bronze retirées du fond d'urnes cinéraires, deux seulement offrent encore quelques restes de l'effigie; ce sont, un moyen bronze de l'empereur *Hadrien* et un grand bronze de *Faustine mère*.

Relativement à la disposition des sépultures, à l'arrangement et à l'ordonnance des objets dont elles sont ordi-

nairement constituées, les fouilles ne nous ont pas fourni d'observations nouvelles à ajouter à celles que nous avons consignées ailleurs; seulement, il nous a semblé devoir être annoté, concernant un grand nombre de clous de fer qui ont été recueillis, que plusieurs, comme à Montrœul-sur-Haine, gisaient au fond des urnes, tandis que les autres furent trouvés sur l'aire des sépultures. Parmi ces clous, il en est sur lesquels on remarque des vestiges évidents de bois, il en est d'autres qui ont la pointe recourbée en crochet; et ces derniers, avec une autre espèce à pointe longue et effilée, pourraient bien avoir servi d'agrafe, à l'instar de l'épine du Germain; car nous avons remarqué qu'ils se trouvaient particulièrement dans des sépultures où il n'y avait point de fibules.

Sur les quarante-cinq sépultures explorées cette fois, une seule consistait en un petit amas de cendres et d'os calcinés, une autre montra le dépôt cinéraire enfermé entre des tessons (pl. XVI, fig. 20), trois étaient formées d'un seul vase, et dans l'une de celles-ci de petites pierres enserraient l'urne (pl. XVI, fig. 21); dix se composaient de deux vases (1), dix-neuf de trois, huit de quatre, deux de cinq, et une seule de six vases. Il résulte de ce relevé, fait avec exactitude, que les sépultures se constituaient le plus ordinairement de trois vases. La planche XVI, nos 20 à 27, montre quelques groupes funéraires, que nous avons cru pouvoir reproduire encore, pour donner une idée plus nette de la disposition variée des vases dans les tombes, et pour rendre aussi complètes que possible nos annotations touchant les sépultures belgo-romaines.

On nous demande bien souvent si ces petites urnes, la plupart d'une contenance moindre que celle d'un verre or-

(1) Dans une des sépultures à deux vases, une jatte de terre rouge lustrée, accompagnant une potiche de terre grise avec cendres, offrait à l'ouverture une petite pierre plate, qui y avait été ajustée en guise de couvercle.

dinaire, renferment bien les cendres d'un individu, c'est-à-dire, exactement tout ce qu'il reste d'un corps humain incinéré? En effet, ce peu d'os et de cendres, qui tiendraient aisément dans le creux de la main, est une chose qui surprend tout le monde et qui provoque naturellement le doute. Pour l'affirmative, on trouve, à la rigueur, une explication dans la perfection bien connue des méthodes de crémation des anciens. Mais en général, cette solution ne satisfait pas, et l'on se sent porté à en chercher une autre qui laisse moins de vague dans l'esprit. Ne peut-on pas croire que les urnes ne contiennent pas toutes les cendres d'un cadavre, mais seulement une faible partie, la quantité jugée suffisante à la consécration des vases funéraires? Ce qui donne lieu surtout à cette supposition, c'est la découverte de plusieurs de nos plus grandes urnes, qui ne renfermaient au plus qu'une pincée de cendres. Ainsi que dans mainte autre pratique religieuse, on pouvait ici ne procéder que symboliquement. On prenait probablement sur l'aire du bûcher une poignée des restes calcinés du cadavre, et, en la versant solennellement dans l'urne, on dédiait celle-ci aux mânes du défunt, en même temps que les autres vases funéraires, puis on passait à la cérémonie de l'inhumation. La déposition des cendres humaines dans l'urne était donc une cérémonie funèbre qu'il ne faut pas entendre dans un sens trop absolu. Du moins, c'est là l'opinion qu'une observation constante a fait naître chez nous.

Il importe cependant de rapporter ici l'opinion de plusieurs archéologues d'un grand mérite, selon laquelle il n'y avait rien que les ossements seuls qui étaient recueillis dans l'urne après l'extinction du bûcher (1). Ce sentiment, comme on sait, est basé sur l'observation qu'on a faite que la plu-

(1) Selon les uns, on tamisait les cendres pour en séparer les ossements; selon d'autres, les ossements étaient simplement recueillis à la main sur l'aire du bûcher.

part des urnes découvertes dans les cimetières ne renferment que des ossements et point de cendres, et que la poussière cendrée mêlée quelquefois aux ossements, peut provenir des ossements mêmes, dont une partie se serait réduite en poudre par la longueur de temps. Il s'appuie, en outre, sur les expressions *ossuaria* et *ossilegium,* employées par les anciens pour désigner, par l'une les petites urnes, par l'autre le triste office des parents et des amis du mort. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse d'écrivains pour lesquels nous avons la plus grande déférence, elle ne donne pas davantage, selon nous, la raison de la quantité exigue et si peu variable d'ossements humains dans les urnes ici découvertes (2). Évidemment, si l'on avait soin de rassembler tout ce qu'il restait d'ossements calcinés sur l'aire du bûcher, après extinction du feu, cette quantité devait varier à chaque incinération, et bien souvent fournir de quoi remplir toute la capacité de l'urne, si pas au delà, ainsi que nous l'avons observé à l'ouverture de tombeaux d'une autre catégorie. Que l'incinération dût produire le résultat normal offert par le contenu de nos urnes, c'est là une chose qu'il serait certainement bien difficile de démontrer.

Examinons maintenant quel a pu être le nombre total des inhumations opérées en ce lieu du *Bois de Saint-Pierre* qui a été l'objet d'une triple exploration de notre part.

La première fouille a mis au jour soixante-sept sépultures, la seconde quarante-neuf, et la fouille actuelle quarante-cinq, quantités qui, réunies, nous donnent un total de cent soixante-une inhumations. Pourtant cette somme ne repré-

(1) Au moins cette opinion coupe court à beaucoup de raisonnements sur la manière dont on prétend que les anciens distinguaient les cendres du corps de celles du bûcher.

sente point le chiffre réel des morts dont les restes ont été rassemblés sur le point en question du Bois de S^{t}-Pierre. Par les considérations que nous avons exposées en un autre lieu, on doit, si l'on veut obtenir un chiffre approchant de la vérité, porter au double le résultat signalé; ce qui fait monter le produit à *trois cent vingt-deux* inhumations, nombre qui n'est nullement exagéré.

Nous terminerons par une autre annotation, en rapport direct avec la précédente, et qui nous fera connaître, en même temps que la date des sépultures, l'espace de temps durant lequel elles ont vraisemblablement été agglomérées en ce lieu d'enterrement. Cette révélation nous est fournie par les médailles recueillies dans les fouilles, d'après un principe admis en archéologie, que la date des monnaies découvertes à côté d'antiquités, indique le plus souvent l'époque à laquelle le dépôt a été confié au sein de la terre. Comme on a pu en faire la remarque, ces médailles appartiennent aux règnes successifs des empereurs Trajan, Hadrien, Antonin-le-Pieux et Marc-Aurèle (par une médaille de Faustine la Jeune), lesquels ont occupé le trône entre les années 98 et 180 de J. C. Or, nous trouvons là une période de quatre-vingt-deux années, qui est approximativement celle durant laquelle notre cimetière fut en activité.

On pourrait, à la rigueur, assigner à nos sépultures une date moins reculée que celle de ces règnes, le numéraire des princes restant souvent en circulation bien des années après leur décès. Toutefois ici, la succession non interrompue des règnes dans les monnaies découvertes, ne rend pas vraisemblable une époque bien divergente de celle que nous avons indiquée.

On pourrait supposer encore que notre cimetière a dû son existence à une cause accidentelle, qu'il a été établi à la suite d'une catastrophe, d'un combat, qu'il a été alimenté

par une population de passage, etc.? Nos annotations ultérieures démontreront que ces hypothèses n'ont pas le moindre fondement.

Renaix, le 10 octobre 1850.

E. Joly.

Nota. Si nous avons retardé jusqu'à ce jour la publication de notre article *tumuli,* ç'a été uniquement dans l'intérêt de nos descriptions; car nous avons voulu compléter, autant que possible, par de nouvelles fouilles, les renseignements que nous avions réunis sur ces curieux monuments funéraires.

Félix Bogaerts.

> Sans regret nous rejetons le bouquet dont les fleurs ont perdu leur parfum et leurs riches couleurs
>
> Ne nous plaignons pas quand, une à une, s'évanouissent nos illusions; car Dieu l'a ainsi voulu, afin qu'au terme de notre carrière nous puissions, sans regret aussi, rejeter la vie comme un bouquet flétri.
>
> Félix Bogaerts, *Pensées et Maximes.*

La tombe qui s'est ouverte pendant l'année qui vient de s'écouler, pour tant de célébrités scientifiques et littéraires, vient de s'ouvrir encore une fois pour l'un des écrivains les plus distingués que la Belgique possède et dont la postérité gardera le nom avec reconnaissance, pour Félix-Guillaume-Marie Bogaerts, né à Bruxelles le 2 juillet 1805 et mort à Anvers le 16 mars 1851.

Depuis quelque temps la cruelle maladie qui conduisit le brillant écrivain que nous pleurons, au tombeau, faisait de rapides progrès. De jour en jour il sentait ses forces diminuer et il pressentait que l'heure fatale ne tarderait pas à sonner pour lui; mais il l'attendait avec calme et résignation. La lettre qu'il nous écrivit au mois de décembre dernier, en donne la preuve : « J'ai été retenu à Anvers, y » disait-il, par le mal implacable qui m'étreint depuis bien- » tôt quatre ans, et qui depuis deux mois menace de me briser » enfin, je suis condamné à l'inaction la plus absolue et cette » lettre est peut-être la dernière que j'ai eu le plaisir de vous

» écrire. Que la volonté de Dieu s'accomplisse! » Soumission sublime aux décrets de la Providence, qu'un sentiment religieux profondément senti et une conscience pure, peuvent seuls inspirer! Mais aussi pourquoi aurait-il craint l'approche de la mort, lui qui avait consacré sa vie et les talents dont le Ciel l'avait doué, à enseigner aux autres, en joignant l'exemple aux préceptes, la pratique de toutes les vertus chrétiennes! lui qui eut le droit d'imprimer en tête de ses *Œuvres :* « Je n'ai jamais écrit une ligne dont je doive me repentir. »

Le peu d'espace que nous avons à notre disposition ne nous permet pas d'analyser d'une manière détaillée, toutes les productions dont Félix Bogaerts a doté la littérature belge; les plus remarquables, après avoir obtenu les honneurs de plusieurs éditions, furent réunies sous le titre d'OEuvres complètes en un beau volume grand in-8°, à deux colonnes, imprimé à Anvers chez Buschman en 1850. Les ouvrages qu'il renferme sont : 1° Lord Strafford, roman historique d'un grand intérêt, traduit en flamand en 1846; 2° Dympne d'Irlande, légende chrétienne; 3° El Maestro del campo, roman historique qui obtint un grand et légitime succès. L'auteur y dépeint sous les couleurs les plus sombres, mais hélas! trop vraies, la désolation qui régnait à Gand en 1567, lorsque cette ville avait pour gouverneur l'impitoyable Alonzo Ulloa, maestro del campo du farouche duc d'Albe. Ce roman eut deux traductions anglaises et une traduction italienne; 4° Mère et martyre, drame chrétien en deux parties; 5° Les morts sortent quelquefois du tombeau. Nouvelle des plus attachantes, qui fut traduite en flamand, en allemand et en anglais; 6° Quelques réflexions sur le *Juif errant* de M. Eug. Sue. Dans cette pièce l'auteur signale les dangers que renferme ce fameux roman, qui pour le malheur de l'humanité a été lu et relu par tout le monde, et qu'il cite avec raison comme l'une des œuvres les plus

impudentes qui aient paru depuis bien des années, contre le catholicisme; il aurait pu ajouter : et contre la société. 7° Poésies; 8° Épigrammes; 9° Pensées et Maximes, traduites en flamand; 10° De la destination des pyramides d'Égypte, *à propos de l'ouvrage de M. Fialin de Persigny, sur le même sujet.* Dissertation fort remarquable à laquelle M. de Persigny, qui était loin alors de prévoir qu'il jouerait un jour un rôle important dans la politique européenne, répondit par une intéressante lettre publiée à la suite de la dissertation; 11° Histoire civile et religieuse de la colombe, *depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* Cet ouvrage est incontestablement un des meilleurs qui soient sortis de la plume de ce savant. Le poëte Van Duyse en a donné l'analyse en quelques vers flamands fort gracieux que nous nous empressons de reproduire :

Ook zachter tafereelen leven,
O Felix, op uw zuiver blad.
Wat blanke duif wil nader zweven,
Die 't lachend loof voor u vergat?
Zij komt, met vriendelijke blikken,
Uit uwe handen dagelijks pikken
Haer ongezochten morgendisch.
Een stond, gehoorzaem haren lusten,
Laet gij de nijvre veder rusten,
En maelt dan haer geschiedenis (1).

12° Histoire du culte des saints en Belgique, envisagé comme élément social. Le titre indique un travail important, que l'auteur a traité avec le plus grand soin, n'ayant eu en vue qu'un seul objet : « la démonstration d'une action » morale féconde, autrefois, en innombrables conséquences » heureuses, c'est, dit-il, une page de notre histoire civile » que nous avons voulu écrire. » Ce travail est suivi par les *Litanies historiques des saints de la Belgique,* dans lesquelles Bogaerts a succinctement rappelé les particula-

(1) *Gentschen Mercurius,* n° 4464 (1851).

rités les plus saillantes de la biographie des principaux élus dont la mémoire est chère au peuple belge ; 13° la Biographie de Mathieu Van Brée, *précédée de quelques observations sur la marche de l'art en Belgique, depuis la mort de Rubens jusqu'à la réorganisation de l'Académie d'Anvers au commencement du XIX^e siècle,* termine dignement ce beau volume qui ne renferme pas toutes les productions littéraires de Félix Bogaerts. Dans la préface il indique lui-même celles qu'il a cru devoir éliminer; les voici :

Ferdinand Alvarez de Tolède; drame historique en trois actes; joué ou théâtre royal de Bruxelles, en 1834.

Biographies de Quinten Metsys, dans les *Belges illustres;* — de Ph. Wouwermans, dans les *Scènes de la vie des peintres;* — de P. Van Regemorter, dans le *Messager des Sciences et des Arts de la Belgique* (1), qui comptait encore à la mort de ce peintre, Félix Bogaerts au nombre de ses collaborateurs; — de Wynand Nuyen, artiste dont la mort prématurée enleva, selon l'opinion de Bogaerts, à l'école hollandaise son plus vigoureux champion.

Bataille de Nieuport; Anvers, 1844.

Le bon vieux temps en Belgique. « Ce petit livre est écrit » en flamand, ce qui, à mon grand regret, » dit l'auteur, « me force de l'exclure de la collection. Je l'aime de tout » cœur, l'ayant rédigé sous la dictée, pour ainsi dire, d'une » douzaine de vieillards, derniers et vénérables débris du » siècle passé, et qui tous ont disparu aujourd'hui. » Il nous paraît que parceque ce livre est écrit en flamand, il ne fallait pas l'exclure de la collection. Une pièce flamande élégamment écrite, dont le sujet inspire un grand intérêt, n'aurait certainement pas vicié dans les *Œuvres complètes* d'un écrivain qui était fier de sa langue maternelle qui lui

(1) Tome VII (1833), p. 321.

devait quelques productions d'un mérité réel. Nous regrettons que Félix Bogaerts ait eu le triste *courage d'imiter* à l'égard de cet *enfant* qu'il chérissait tant, la sévérité des Junius Brutus et des Manlius Torquatus.

Dans la revue que nous venons de passer, nous n'avons cité que les principaux ouvrages que le savant auteur de l'*Histoire de la Colombe* a légués à la postérité, sans nous arrêter à ceux qu'il qualifie lui-même « de petite monnaie » dont on est toujours prodigue, parce que la facilité avec » laquelle on la répand, égale celle avec laquelle on » l'acquiert. » Cependant si toute cette *petite monnaie* composée d'articles en tous genres, de comptes-rendus, de notices diverses, etc., était réunie, on trouverait assez de matière pour ajouter un second volume aux *Œuvres complètes* de ce laborieux écrivain, qui croyait pouvoir renoncer au travail parce qu'il avait acquis le droit de se reposer; mais cette résolution prise sans doute dans un de ces moments d'abattement, que la maladie avait rendu plus fréquents, fut bientôt oubliée et pendant le courant de 1850, l'Iconographie chrétienne de Belgique et l'Éloge historique de Louise-Marie, la bien-aimée Reine des Belges, virent le jour.

Si à tous ces travaux on ajoute les occupations forcées et journalières que lui donnaient ses fonctions de professeur d'histoire et de géographie à l'Athenée d'Anvers, et celles de secrétaire-perpétuel de l'Académie d'archéologie de Belgique, dont il était un des fondateurs; on devra reconnaître que bien peu de savants sont doués d'une activité aussi soutenue.

Comme écrivain, Félix Bogaerts sera toujours compté parmi les meilleurs que la Belgique ait produit. Style correct, gracieux et concis, phrase élégante sans jamais paraître forcée, choix heureux d'images pittoresques et originales; voila les qualités que l'on rencontre dans la plupart de ses

écrits. Enfin, sans vouloir établir un parallèle entre Bogaerts et le célèbre baron de Reiffenberg, nous croyons qu'on pourrait dire de lui ce que le poëte Mathieu disait de ce savant polygraphe :

Pittoresque en son style, élégant et divers,
Actif, infatigable, à sa verve facile
Tout sujet s'est montré complaisant et docile;
Prose, vers, tout pour lui finit à force d'art
Par se faire en jouant et comme par hasard.

Félix Bogaerts était membre correspondant de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Belgique et d'un grand nombre de compagnies savantes. Peu de temps avant sa mort, Sa Majesté le roi des Pays-Bas l'avait nommé chevalier de l'ordre de la *couronne de Chêne*.

Ph. Kervyn de Volkaersbeke.

Les Passe-temps

d'un greffier d'autrefois.

De nos jours, l'antiquaire ne s'occupe plus exclusivement, comme on le faisait autrefois, de l'archéologie ancienne. Appliquant à l'étude des antiquités du moyen âge cet esprit d'investigation dont on n'avait usé jusqu'ici que pour arriver à connaître la manière de vivre des Grecs et des Romains, il veut aussi savoir quelles étaient les mœurs et les usages de nos ancêtres. A mon avis, il a raison, car le sujet est tout aussi digne d'étude et nous touche d'ailleurs de plus près.

Pour parvenir à cette connaissance, ce n'est pas à nos historiens, à nos chroniqueurs qu'il faut recourir; c'est surtout aux comptes des souverains et des communautés, aux transactions entre particuliers, aux œuvres littéraires, en un mot, à tous les actes contemporains, de quelque nature qu'ils soient; car on doit avant tout se pénétrer de cette vérité, qu'il n'existe peut-être pas un bout de parchemin ou de papier écrit qui ne contienne au moins quelque renseignement utile.

Parmi les documents que j'ai dû consulter pendant ces dernières années, il n'en est aucun qui m'ait offert autant de détails de ce genre que les *Registres aux Transports de la haute cour de Namur,* précieuse collection qui a été classée dans la seconde moitié du siècle dernier, et qui s'étend de 1330 à 1794. C'est là une mine des plus fécondes, surtout en ce qui concerne le XV^e^ siècle.

Jehan Taillefier, dit Flerus, occupait alors l'*office de la clergie de Namur,* en d'autres termes, il était le greffier de l'échevinage, et il remplit ces fonctions pendant la plus grande partie de ce siècle.

Durant cette longue carrière, carrière respectée, car le clerc de la cour était un savant au regard de nos échevins, mi-magistrats, mi-guerriers, on dirait que Taillefier s'est attaché à nous conserver mille détails que l'on chercherait vainement ailleurs. Je ne parle pas ici des curieux renseignements sur l'ancien droit civil et criminel contenus dans les *œuvres de loi,* car ils sont communs à toutes les collections de cette espèce; mais seulement des documents tout-à-fait étrangers à la justice. Sous ce dernier rapport, rien de plus curieux que ces *embrievures* et *papiers de la clergie,* où, par ses notes jetées au hasard, Taillefier nous initie aux détails les plus intimes de la vie privée de nos pères. Il ne s'est point contenté de garnir les gardes de ses registres (1) de comptes de nourrices, de prix de dîners, d'énigmes, de chronogrammes, etc., il en a semé l'intérieur des volumes chaque fois que quelques pouces de papier blanc restaient disponibles.

Le lecteur en jugera par les extraits que je vais mettre sous ses yeux.

Vient d'abord un *Remède pour l'épidémie, scorbut et esquinancie,* remède assez ancien, car, à en juger par l'âge du volume, il n'est guères postérieur à 1550. J'en livre l'appréciation à nos modernes Esculapes, plus aptes que moi à juger de son efficacité.

« Remède pour escuer (*éviter*) l'impédimie. Promiers, que » on se warde del alaine des malades et maiement (*surtout*)

(1) Ces *embrievures* formaient en général des cahiers assez minces. Le greffier du Magistrat qui fit relier cette collection au siècle dernier, a eu soin de conserver dans l'intérieur des volumes actuels, les couvertures et les gardes des anciens registres.

» en l'eure qu'il murent; et se prendeis un lingne drap
» ploiiet en 3 ou en 4 et le moilliez bien en fort vain aigre
» fait de vingne et pius (*puis*) le tencis à vostre bouce, à
» vous (*vos*) narines pour l'alaine des malades et pour le
» malvaix aire, et se usciz une fie le quinzaine de Thyriaca
» magna en teille manière : prendeis à chouchier (*coucher*)
» dou thiriake grant ossi gros que d'une petite noisette de
» bos et le destrenpeis bien avec un voire (*verre*) de blanc
» vin et le laissiez jusquez à matin en teil point. Et pius le
» prendeis tot à en jung cuer (*à jeun*). Item prendeis le roelle
» d'un oignon à couchier et le meteis tenpreir (*tremper*) en
» fort vin aigre ut supra, et à matin le maingiez à en jeun
» cuer et se ne beveis nient..... et ce fereiz 2 fiies (*fois*) le
» sapmainne. Item, une fie le sabmainne vous prendereis
» III noisettes avelainez condist lombarde et 9 foillez (*feuil-
» les*) de ruwe à en jeun cuer. — Item, quant on sent le
» boche on ne doit point dormir, car il y est trop contraire.
» Et se on le sent ou hatrial (*au cou*) ou en l'aisselle, on
» doit bien fort loiier le petit doit à ce costeit d'un boin fort
» nalier tant con y sente grande angoisse, et pius lui saignier
» ou brach (*au bras*) à le vaine commune quant on voit que
» li maladie est avalée (*retirée*) vers l'angoisse dou doit. Et
» se on l'at en l'aine, on doit bien fort loyer le cheville ensi
» que deseure est dit. Et quant li maladie est avalée on le
» doit saignier desous le cheville. Et se on puet avoir d'une
» erbe con appelle flamula qui at petites foilles rondes et
» une bochette en le rachine, se le loyés en lieu dou narlier
» ou moignon dou brach se li maladie est desous l'aisselle,
» et le saingniez quant li maladie est traite devers l'ierbe.
» Et ensi quant il est en l'ainne, loiiez l'ierbe sur le che-
» ville et pius se le saingniez se li maladie s'est traisse
» ou avalée vers l'erbe ens es chevillez dou piet. — Item
» pour taiche (*tache*) condist Jeuwial Nostre Danme (*Joyau
» Notre-Dame*), prendeis plantin et le broiiés bien en un

» mortier. Et prendeiz 1 lingne drap et le moilliez bien ou » jus dou plantin, et le ploiies en 3 ou en 4 et le meteis sur » le mal et a fait que li draps resuwe (*sèche*), sel rmoilliez « encor et le remeteiz sus tant de fiies qu'il soit waris (*guéri*). » — Item al skinanssie qui tient ou hatrial, on doit bien fort » loiier les 2 petis dois des mains et les 2 petis artes (*orteils*) » des piez cascun d'un narlier, car li sanc se trait todis a » le partie blechié (1). »

A propos de remède, j'en citerais bien un autre contre la peste; malheureusement il est par trop long et je craindrais d'abuser de la patience du lecteur. Je me contenterai donc d'en insérer ici le préambule; on y voit assez bien ce que c'était que cette maladie contagieuse qui fit tant de ravages à Namur, principalement dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle :

« *Remède pour guérir de la peste.* — La maladie conta- » gieuse survient à l'home de deux sortes. L'une d'une froi- » dure avecque tremblement de tout le corps suivye d'une » heure et demye d'une si grande douleur de reins que il » est impossible de l'endurer, laquelle ayant duré environ » deux heures, il survient des apostumes, gayettes, enflures » et charbons pestilentieux allenthour des bras et du col, » lesquelles appercepvant l'on asseure que c'est la peste. »

« L'autre sorte survient avecque une grande chaleure et » inflammation de tout le corps, suivy d'ung quart d'heure » d'une sy grande paine et douleur de teste que il est im- » possible de l'endurer, laquelle paine ayant deuré environ » ung demy jour, il survient des apostumes, enflures, gayet- » tes et charbons pestilentieux allenthour des partyes hon-

(1) Ceci me rappelle la recette suivante que je trouve dans un manuscrit du siècle dernier : « *Remède pour la jaunisse :* il faut cuire un œuf dur dans » l'urine du malade, et le percer aux deux bouts, et le mettre dans une motte » de fourmis. Le malade guérira à proportion que les fourmis mangeront » l'œuf. »

» teuses, lesquelles appercevant, il fault estre asseuré que » c'est la peste. »

« Laquelle peste se cause et procède de cinecque raisons: » assavoir d'une indisposition de touts les corps des homes; » 2e d'une appréhension; 3e d'une horreur et crainte, asseça- » voir quand quelqung entre dedans une maison pensant » estre nette et est infestée, d'où le sang se vient à altérer; » 4e par la conversation des hommes infestez; 5e aveeque » perception d'ung mauvais air par lequel l'homme vient à » estre infesté et prend la peste. »

Mais laissons là cette terrible maladie et venons à des choses plus gaies. Voici d'abord un billet adressé par notre comte Guillaume I à un de ses conseillers; il est fort court et je le donne ici comme spécimen de l'art épistolaire, au XIVe siècle :

« Le conte de Namur, seigneur de l'Escluze.

» Cher et bien amei feaul; nous vous prions bien affec- » tueusement que vous soiez demain, à vespre, deleis nous » à Namur, pour avoir vostre boin consel et avis lendemain » sus certainez causes à nous très durement touchans. Et » de ce ne nous voilliez nullement falir. Messire vous gart. » Escript en nostre casteal de Namur, ce joedi 4e jour de » feverier. »

En qualité de greffier, de savant comme je l'ai dit tantôt, Taillefier était le bras droit des échevins. C'était à lui que l'on avait recours d'ordinaire pour les opérations plus ou moins mathématiques, et pour ce que je serais assez tenté d'appeler les détails du ménage de la cour échevinale. C'est ainsi par exemple qu'il nous a conservé le menu d'un dîner qui fut offert par l'échevinage à Philippe Mangart, un des conseillers de Philippe-le-Bon. Ce repas, qui eut lieu à l'hôtel-de-ville vers 1428, nous donne une idée des banquets par lesquels nos anciens magistrats terminaient toujours les affaires les plus épineuses :

« Despens fais en *Kabaret* (1) le mardi 25e jour d'avrilh » que maieurs et eskevins donarent à disner maistre Phi- » lippe Mangart.

» Premiers, au pain	13	heaumes.
» Oez (*œufs*)	5	id.
» Buire (*beurre*)	5	id.
» Fromage	4	id.
» Vin aigre	5	id.
» Pommez	2	id.
» 2 dozaines de hantrichez	6	id.
» Peisson que le maieur achatat	40	id.
» Encores peisson que Gillekin achatat.	30	id.
» Gravacez (*écrevisses*)	12	id.
» I pot de petit vin de	3 1/2	id.
» 22 quartes de blan vin, à 4 heaumes 1/2 le quarte	99	id.
» Hostel et cuisine	12	id.

» Montent ces parties, 5 griffons 36 1/2 heaumes. »

Pour un banquet officiel, le dîner est assez frugal, me semble-t-il. Que penser après cela de cet injuste surnom de *la Gloutte* dont on a baptisé, depuis si longtemps, la bonne ville de Namur? A en juger par le menu, c'était un jour maigre; aussi y voyons-nous apparaître les écrevisses, ce poisson qui de nos jours figure si souvent sur les tables namuroises.

Bien que j'aie rencontré fréquemment le mot *hantriche* ou *hautriche,* je dois avouer que sa signification m'est inconnue. Si je parviens quelque jour à la découvrir, le lecteur peut être certain que je lui en ferai part. En attendant, admettons que ce sont des espèces de pâtés, peut-être même des *crènés* ou des *gozettes.*

Taillefier ne se borne pas à enregistrer les dépenses de

(1) Nom donné à l'Hôtel-de-ville.

la cour, il mentionne aussi celles qui lui sont tout-à-fait propres. Ainsi par le marché conclu entre lui et son clerc, Mathieu le Blond, on voit que ce dernier devait être salarié « raisonnablement chaque fois que son maître en auroit » besoin, » et qu'il recevait 3 heaumes pour chaque acte rédigé. Quelques années plus tard, Taillefier changea son système bureaucratique : son clerc Lorchon Clichet eut un salaire fixe, savoir : une robe chaque année, et un clinkar par mois.

A tout prendre, ces notes se comprennent encore dans un volume d'œuvres de loi; mais celles qui suivent sont tout-à-fait des détails de ménage. Il nous apprend, par exemple, que les gages de sa *meskine* Ysabillon montaient par an à trois griffons et que la nourrice d'un de ses enfants recevait annuellement seize moutons de Brabant. Après nous avoir donné ce renseignement, il note quelque part : « Mé- » more que je Taillefer ay payé à cause de la nourrechon » Catherinette (1) ma fille, un clinckar. Mémore que ledit » enfant fut osté et repris de la nouriche, au debout de deux » mois. Ledit enfant est mort, ajoute-t-il; Dieu en ait l'âme! »

Comme on le voit, c'était un homme d'ordre que Taillefier. C'était aussi un cœur sensible, qui se montre à nu dans le récit suivant où il est question d'un pélerinage qu'il fit à S^t^-Jacques en Galice, l'an 1454.

« Quant Taillefier se partit de Namur pour aller à S^t^- » Jaqueme, Diex le conduist! L'an 54, le joesdi 18^e^ jour » de Marce après ce que Taillefier eut oyut messe ce jour » en le chapelle de l'ospital S^t^-Jaqueme séant dehors le » porte Saienial à Namur, ledit Taillefier huchat Noël son » père, Willame Wilpont son oncle, Willame-sens-manière » et Simoney Franke, tous là présens, et dist que partant

(1) N'est-ce pas dommage de voir se perdre tous ces jolis diminutifs : *Ysabillon, Catherinette* et tant d'autres!

» que on savoit bien del aller et qu'on ne sceit do revenir,
» il voloit et ordinoit par manière de testament que se
» Nostre-Seigneur Dieu fezoit sez volentés de li que tot chu
» qu'il avoit, tant d'iretages comme de vestements, meisme
» le parchon de Johennin son frère qui estoit hors do pays,
» s'il ne revenoie et il fuist trespasseit, et de tous lesquels
» hiretages il dissoit yestre advesti, fuist adit Noël son père,
» auquel Noël si lez donnoit pour en disposer et ordenner
» tot à sa bonne vollenté s'il ledit Taillefier ne revenoit,
» comme dit est. Et de ceste ordinance ledit Taillefier
» meisme en trayt lez dessusdis par lui appellez à tes-
» moins. »

Après avoir fait cette espèce de testament *in procinctu*, notre greffier *se partit* pour son long voyage. Il en revint, heureusement pour nous, et quelques années plus tard il inscrivait dans ses *embrievures* ces naïves paroles qui achèvent de le peindre :

« In nomine Domini, amen. Le merquedy 15e jour de
» février (l'an 1447 primo die de luna), Lambillon filz légi-
» time de feu Noël de Freruix, cui Dieu pardoint, se party
» de la maison Taillefer de Fleruix son frère, où il avoit
» demouré despuis le trespas de son dit père, c'est assavoir
» le terme de 9 ans ou environ, et pour s'en aler demourer
» en la ville de Bruges et illec aprendre et proufiter du
» mieulx qu'il pourra. Nostre-Seigneur Dieu, par sa sainte
» et digne grâce, le veuille conduire et préserver et garder
» de mal et de tous périls. Amen, amen, amen ! »

En vérité, je ne connais rien de plus touchant que ce souhait fraternel jeté entre deux œuvres de loi.

Cette singulière manie de notre greffier, de faire du registre de la cour une espèce d'agenda, nous a valu la conservation de pièces d'une haute importance pour l'histoire de la ville de Namur; je veux parler des *criées du peron* ou édits de l'échevinage publiés au XVe siècle. Ces criées,

dont j'ai formé un recueil que je compte bien livrer quelque jour à la publicité, sont assez nombreuses; je me contenterai d'en citer deux comme spécimens. Il faut savoir qu'en qualité de greffier, c'était à Taillefier que revenait l'honneur de crier ces édits. On se rendait d'abord sur les degrés du Perron, puis sur les diverses places publiques; un sergent sonnait de la trompe, le greffier tirait sa cédule et la débitait au peuple en présence de quelques échevins.

« *Une criéie delle naissence do premier fil Monseigneur* » *de Borgogne, conte de Namur.* — L'an 1431 le mardi se- » cond jour de janvier, fut crieit et publieit en pluisseurs » lieux aval le ville de Namur, dele ordinance et du com- » mandement le grant bailli de Namur, maistre Garin qui » estoit chi devant venut pour oyr les compte dez officiers » et le receveur général, lez gens dez trois engliezes Nostre- » Dame, S[t]-Albain et S[t]-Piere, le contenu d'une cédulle chi » après escripte, ale trompette sonante, dele quelle le teneur » s'enssuit et est telle : On vous fait assavoir que pour les » très bonnez et joieuses novellez qui sont sorvenuez que » nostre très redobtée damme madamme la duchesse de Bor- » gogne, contesse de Namur, est acouchié d'un beau fil, on » a appointié faire feste et cesser de toutes œuvres, faire » feux au vespre et bonne chière, et demain procession et » messe solempnelle aux frères meneurs (1). »

L'autre édit qui date de 1411 n'est pas moins curieux, puisqu'il fait mention du jeu de l'échasse, ce divertissement namurois par excellence :

« Oiiez, oiiez, que on vous fait assavoir, de par nostre » tres-redobteit seingneur monseingneur le conte, se maieur » et ses eskievins de Namur, que ne soit nuls qui voise ne » monte sur escache, ne pour escachier ne pour josteir, si

(1) Il s'agit ici d'Antoine, né le 30 décembre 1430 et mort le 31 septembre 1431.

» halt que sur l'amende à l'enseignement d'eskevin et les » escachez perduez. Criet le 8e jour de décembre au Perron » à St-Remi, présens Massart Colle, Michart et Jamar es- » kevins. »

Avant d'en finir avec la prose, il faut que j'insère ici une lugubre prophétie que je ne me chargerai certes point d'interpréter :

« En l'an mil IIIIe et.... isteront hors d'une prison » obscure ceux qui feront renier le nom de Dieu et seront » demenez par les IIII eslemens jusques ad ce quil s'esmou- » vera ung esperit qui aura le bouche d'os et le barbe de » char, qui fera I si hault cry. Auquel cry s'esveillera ung » homme qui fera parler les corps sans âmes. Et alors s'es- » veilleront grant multitude de gens vestus de blanc et » affublez de bestes mortes, lesquelx entreront ou ventre » leur mère, et de là ne se partiront jusques ad ce que les » enffans auront mengié leur père. »

Mais j'ai hâte d'en venir à la poésie. Et tout d'abord je dois prévenir le lecteur que je n'entends point donner tout ce qui va suivre comme inconnu, inédit. Quant à moi, je ne l'ai vu nulle part, ce qui, après tout, ne prouve pas grand'chose.

Voici d'abord venir une sentence dont personne, au temps présent, ne contestera la justesse. Chacun sait en effet que dans notre siècle éminemment progressif, libéral et démocratique, la richesse et la noblesse ne sont comptées pour rien, et qu'avec de la science on parvient à tout :

« Qui tous les sens de ce monde saroit
» Ou temps présent et point d'argent n'aroit,
» Et fuist sage comme fu saint Poul,
» Qui n'a riens on le tient pour foul. »

Si ces vers sont de Taillefier, on avouera qu'ils ne sont pas trop mauvais, ni pour le fond, ni pour la forme. Il en est de même des suivants qui sont admirablement bien placés en tête d'un registre d'actes judiciaires :

« Boin juge ne doit yestre nice,
» Ossi bien au povre que à riche,
» De faire loy apertement;
» Raison nel vuelt autrement. »

Taillefier n'est pas le seul greffier qui se soit amusé à inscrire des vers dans un registre aux transports; en voici quatre qui appartiennent au XVII^e^ siècle :

« Je fis une maistresse ung jour par fantasie;
» Elle est belle et gaijard, chacun en at envye.
» Fy, fy aux amoureux à quy le cœur varie,
» Jamais fidel amour ne fut sans jalousie ! »

Ce quatrain est signé comme suit : « J'endure par l'amour, » Ernest Zoude, Namurois, clercq du greffe de la haulte court » de Namur, eagé de XXI ans en l'an 1632. »

Voici enfin quelques proverbes que j'extrais d'un volume d'actes judiciaires de la cour de Vitrival (XVII^e^ siècle); plusieurs se trouvent, avec de légères variantes, dans le recueil de M. Leroux de Lincy :

Contentement passe richesse;
Vive Warnier et sa maistresse

—

J'aime rarement,
Mais parfaitement.

—

Bienheureux qui a femme sage :
Car c'est l'ornement du mesnage.

—

Homme de paille vaut femme d'or.

—

Avant de cognoistre ung ami
Manger il faut muid de sel aveeq luy.

—

Beaute et chasteté,
Sagesse et richesse,
Jeunesse et continence,
Vieillesse et point de maladie,
Vont rarement de compaignie.

—

L'amour et seigneurie
Ne veuillent point de compagnie.

Comme on le voit, toujours l'amour. Ces grefliers devaient être de fiers gaillards.

Parfois le bon Taillefier s'égaie et se livre à l'épigramme. Il en est une que je me garderai bien de traduire par respect pour les dames, et le lecteur chaste me permettra de l'insérer ici comme simple étude de mœurs.

« Gallus gallinis ter quinque sufficit unus;
» Sed ter quinque viri non sufficiunt mulieri. »

Il me semble avoir lu quelque part cette méchante épigramme. Je préfère la suivante; malheureusement l'écriture est si détestable que la fin m'est restée inintelligible, malgré tous les efforts que j'aie faits pour la comprendre :

« Nota. »
« Les seingneurs mengent les povrez gens,
» Les lombars mengent lez seingneurs,
» Les belles femmes mengent les lombars,
» Les boins compaingnons mengent les bellez femmez,
» Les hostelains mengent les boins compaingnons,
» Li *conuchieurs* mengent les hostelains,
» Li *puieuz* mengent les *conuchieurs*
» Et li *skuve* mengent les *pius;*
» Ensi passons-nous tous par le cul de *skuve*. »

Notre greffier ne dédaigne aucun genre : après l'épigramme vient l'énigme. En voici une qu'il propose au lecteur et que celui-ci a déjà, peut-être, entendue :

« Ilic est, hic non est, hic jam fuit, hic modo non est,
» Est quod sit et iterum dici non potest. »

Voici maintenant ce qu'on appelait alors un *dictum :*

« An rexit rex scit rex sit Karolum prope rexit,
» Tunc dux it dux scit dux sit est beneduxit. »

La date du volume dans lequel elle se trouve placée, me fait croire que l'énigme suivante fait allusion à la prise de Luxembourg par le duc de Bourgogne, le 22 novembre 1443; mais je ne comprends pas la pensée de l'auteur. Un autre sera sans doute plus habile que moi :

« Muses en un cul par IX fois,
» Boutes y V fois tous vos dois,
» Rostés ent I, c'est la devise
» De l'an que Luxembourg fu prinse. »

Notez que ces vers fort singuliers sont immédiatement précédés de cette courte prière :

« O bona crux, digna lignum super omnia ligna
» Me rege, me signa, servans de morte maligna. »

Après l'énigme, viennent les pronostics :

« Clara dies Pauli
» Multos fructus denotant anni
» Si fuerint nebule
» Perient animalia *quæcunque* (?)
» Si fuerint venti
» Designat prelia genti.
» Si nix, vel pluina
» Designat tempora kara. »

Mais ce que Taillefier affectionne surtout, ce sont les chronogrammes. J'en citerai quelques-uns, car les chronogrammes de cette époque ne sont pas communs :

« fVr saCraMenta tVLIt
» brVXeLLe CorrVIt Igne. »

Je lis dans l'*Histoire de Bruxelles,* par Henne et Wauters (I, 139) : « En 1383, selon quelques chroniques, un » second enlèvement d'hosties eut lieu à Bruxelles, dans » l'église de Sainte-Gudule, par un nommé Clément. Nous » n'avons trouvé aucun détail sur cet événement. »

CernItVr LeodII sedItIo spInosa
qVInta janVarII nIMIs perICVLosa.

Il faut certainement omettre les D, et peut-être même le J de *Januarii.* On obtient alors le 5 janvier 1332, ce qui nous rapproche beaucoup de la date de la conspiration de Pierre Andricas, puisque les historiens liégeois reportent cet événement à l'année 1331. On sait que ce tribun se réfugia à Namur, où il mourut peu de temps après. Je signale ce chronogramme à Mr M. Polain et lui laisse le soin de faire concorder les deux dates.

Le dVc d'orLeans trespassa
Le saInt CLeMent poInt ne passa.

Toujours en omettant les D, nous obtenons 1407, et la S^t^-Clément tombe le 25 novembre, date de l'assassinat du duc d'Orléans.

reMIs saCratVr karoLVs franCIe
ergo frVstratVr henrICVs angLIe.

« *Data continetur,* » ajoute Taillefier, et en effet le roi Charles VII fut sacré à Rheims le 17 juillet 1429. Comme nous étions alors sous la domination du duc de Bourgogne allié aux Anglais, il ne faudrait pas conclure de ce chronogramme que les Français avaient les sympathies de Taillefier. Celui-ci ne conservait sans doute ces vers que comme objet de curiosité, et en loyal sujet du souverain dont l'avénement nous valait d'être mêlés, à notre tour, aux guerres désastreuses de cette époque, il partageait les idées de son échevinage, qui l'année suivante « donnait de grasce une » somme de 2 clinkars, ou 7 moutons 9 heaumes, au » chevalcheur de Monseigneur le duc qui aporta à Namur » lez novellez dele prinse de la Pucelle et de ses com- » pliches (1). »

Voici un joli chronogramme où l'on trouve, comme le dit notre greffier, « la daulte dele bataille de Mohelery (Montlheri), » laquelle se donna le 16 juillet 1465 :

« a CheVaL, a CheVaL, gens d'arMes, a CheVaL. »

Suit « la daulte de la destrucxon de Dinant » :

« CeCIdIt dInant totaLIs destrVCtIo Magna; »

Mais ici, il y a erreur ou quelque mot omis, car les lettres numérales ne donnent que 1360, et la ruine de Dinant eut lieu en 1466.

(1) *Compte comm.* 1430, fol. 52. M. de Barante nous apprend que lorsque la Pucelle d'Orléans fut faite prisonnière au siége de Compiègne, on écrivit à toutes les villes de la domination de Bourgogne, pour annoncer cette grande nouvelle.

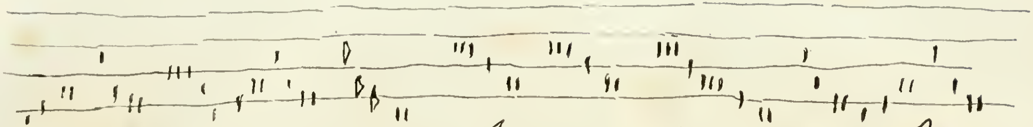

Tenor La belle se siet au piet de la tour qui pleure et souspire et maine grant dolour. Son pere
li demande: fille qu'avés vous, volés vous mari ou volés vous seignour? Je ne veul ne mari

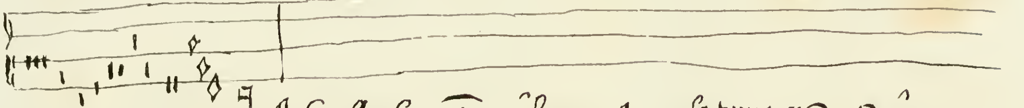

ne seignour ne veul que le mien ami qui pourrist en la tour. Par Dieu ma
belle fille, a celi faurés vous car il sera pendu demain au point do jor. Pere, se on le
pent, se me sevelés desous. Si diront les gens: ce sont loyals amours.
Quant le pere oyt cele [illegible], a sa fille vint son cuer et sa vigour et li a
dit: ma suer, je vous ouvre la tour, vous venés veoir vo ami [illegible] mettre sour
[illegible] veoir vo ami.
Si en serés vous appris par tel amour. La moutier de ma très amée [illegible]
et vueilles que sort [illegible], sanz [illegible] destour, quant la belle s'en va a son ami par
amour, quant [illegible] en veïst son pere pas demour

Enfin, un dernier chronogramme indique la date de la mort de Philippe-le-Bon (1467) :

« eCCe obsCVratVs est soL prInCIpVM. »

Taillefier nous a également conservé quelques refrains que plus d'une fois, peut-être, nos bons vieux échevins chantèrent en attendant l'ouverture des plaids. Malheureusement ce ne sont que des fragments. Une seule de ces chansons, qui doit remonter aux premières années du XV^e^ siècle, est complète. Comme Taillefier a pris soin de la noter, j'en donne ici le fac-simile. Voici les paroles qui sont d'une naïveté charmante :

La belle se siet au piet de la tour
Qui pleure et sospir et maine grant dolour.
Son père li demande : Fille, que voleis-vous?
Voleis-vous marit, ou voleis-vous seingnour?
— Je ne vuelhe marit ne je ne vuelhe singnour;
Je vuelhe le mien ami qui paurist en la tour.
— Par Dieu, ma belle fille, à celi faureis-vous
Car il serat pendut demain au point do jour.
— Père, s'on le pent se m'en souveis desous.
Ensi diront les gens : Ce sont loyals amours.

Quant li père oyt ceste dure clamour
A sa fille rendi son cuer et sa vighour;
Et li at dit : Ma suer, je vai ovrir ma tour;
Vous rareis vostre ami, si en fereis seingnour,
Vous rareis vostre ami sans y metre sour.
S'en fereis vostre espeuz par bien et par amour,
La moitiet de ma terre areis par le douchour;
Je vuelhe que soit ensi, sans y metre destour.
Quant la belle choisi son ami par amour
Grant grasce en rendi son père sans demour.

Je pourrais multiplier ces citations, mais (et c'est là mon but) je crois en avoir dit assez pour engager nos Monteil futurs à parcourir attentivement les *embrievures* de Jehan Taillefier, dit Flerus.

Jules Borgnet.

Des Pierres sphéroïdales

TAILLÉES ANCIENNEMENT, ETC.

Parmi les instruments en pierre qu'on découvre, en si grande quantité, sur la surface du globe et qui semblent remonter, généralement, à l'enfance des peuples, on doit distinguer ceux connus vulgairement, sous la désignation de *pierres de fronde* qui ont, paraît-il, jusqu'ici peu attiré l'attention (1).

On a appelé ainsi des objets ronds, évidemment taillés mais n'ayant pas exigé, pour leur parfaite et entière confection, autant de travail que les autres instruments en pierre, et n'ayant reçu d'autre poli que celui donné par l'usage; on les a dénommés de cette manière, à cause de la destination que les savants leur donnaient généralement; les dénominations suivantes : *fossiles, cérauniles,* etc., sont dues à des origines que d'autres opinions leur attribuaient.

Nous avons eu l'occasion de remarquer de ces objets dans les cabinets de MM. Joly et Bauters, à Renaix; Albert Toilliez, à Mons, et Prosper Cuypers, antiquaire hollandais, à Bruxelles; notre collection en renferme plusieurs que nous devons, en partie, à l'obligeance de MM. Bauters et Cuypers.

Ces pierres rondes ont été trouvées sur le sol ou au-

(1) Le savant M. De Caumont consacre seulement quelques lignes à ces objets façonnés par l'homme.

dessous du sol, sur les collines des environs de Renaix et de Mons, et dans la Campine hollandaise; nous en possédons une qui a été découverte en France, dans le département de la Somme.

Ces objets ont été recueillis avec d'autres restes anciens. Près de Renaix, un *morceau de pierre de meule, de forme ovoïde qui avait été,* semble-t-il à M. Joly, *transformé en pierre de fronde,* a été recueilli, par cet antiquaire zélé, sur l'emplacement d'une ancienne habitation gallo-romaine (1). Le même observateur a trouvé un autre objet, *en silex, figurant une façon de bouton ou de pommeau, avec un tout petit trou au milieu.* Il lui paraît être *une formation capricieuse de la nature, plutôt que le travail de l'homme;* cependant le dessin qu'il en donne (pl. V, fig. 6) présente une forme régulière, mais non entièrement ovoïde (2).

Les mêmes objets ont été trouvés, dans les environs de Mons, sur les emplacements d'ancienne fabrication d'instruments en silex (3). En Hollande, ils ont été recueillis près de sépultures (4).

(1) Antiquités celto-germaniques et gallo-romaines, trouvées sur le territoire de Renaix, etc. — Extrait du *Messager des Sciences historiques,* 1845, p. 9.

(2) Antiquités celto-germaniques et Gallo-romaines, trouvées sur le territoire de Renaix, etc. — Extrait du *Messager des Sciences historiques,* 1845, p. 29.

(3) Par notre parent et ami Albert Toilliez et par nous.

(4) Mr Prosper Cuypers a fait, en Hollande, des fouilles dans un assez grand nombre de *tumuli;* il a publié deux notices intéressantes sur le résultat de ses travaux. Il trouva, d'après la plus ancienne de ses notices (avril 1843), une boule de 7 centimètres de diamètre, à une profondeur de 8 centimètres (*Grafheuvel,* XXXI, p. 12. Berigt omtrent eenige oude Grafheuvels, onder Alphen in Noord-Braband, etc.). D'après l'autre notice, Berigt omtrent eenige oude Grafheuvelen onder Baarle-Nassau, in Noord-Braband, 1844, p. 3 et 4, il fit la curieuse découverte relatée ci-après : Au sud de ceux-ci (*tumuli*), à une distance de 3 mètres à peine et à une profondeur de 0,25 à 0,50 centimètres, sur une surface d'environ 50 centimètres carrés, se trouvaient, empilés et placés l'un contre l'autre, quelques grands fragments d'urnes sur

Les pierres de fronde que nous avons vues, sont en silex, en diverses espèces de grès, en argile et en téphrine; cette dernière roche est seule étrangère à notre pays et est encore

lesquels il y avait une quantité de boules d'argile d'une forme grossière, recouvertes d'autres fragments d'urnes composées de la même matière, tandis que trois boulets d'argile semblable, percés de trous et d'une circonférence moyenne de 16 centimètres, étaient placés autour des plus petits; le tout se trouvait environné d'une masse de charbon de bois (nº 4). Il est inutile de démontrer que les objets découverts ci-dessus, sont des pierres de combat ou de fronde, arme en usage au commencement de la bataille aussi bien que pour les embuscades. (M. Cuypers, pour avancer cette assertion, s'appuie, avec raison, sur Tacite, *Hist.*, lib. V, c. 17, et J.-P. Arend, *Algemeene Gesch. des Vaderl.*, deel I, bladz. 180). Dans les *tumuli* de Bottendorf, on trouva un boulet percé et grossièrement façonné, de la grosseur d'un poing (Klenm, *Germ. Alterth.*, § 248). Busseching, dans ses *Antiquités de la Silésie*, parle aussi de boulets semblables, mais en pierre. Dans le Holstein, on trouva également des boulets percés de cette manière et qu'on employait, suivant l'opinion d'un savant antiquaire, de la même manière que les Patagons emploient leurs boulets de guerre, tandis que Kisler, traitant des boulets percés de trous et composés d'argile cuite au four, déterrés près de Schonwerda et Bottendorf, les appelle de même pierres de combat ou de guerre. Ce lieu servait-il à la fabrication de ces instruments de fronde? ce qui tendrait à le faire croire, c'est la quantité considérable de charbon de bois qui s'y trouve rassemblé. Ou bien, peut-être, a-t-il servi primitivement de place publique pour les bûchers? Une remarque que j'ai été maintes fois dans l'occasion de faire, et que je ne crois pas dénuée de tout *fondement*, c'est que parmi le grand nombre de *tumuli* que j'ai découverts, il se trouvait toujours du charbon de bois, mais en si petite quantité qu'il est impossible que cela pût former le restant d'un bûcher; tandis qu'à proximité d'une réunion de *tumuli*, il y en avait toujours un qui semblait indiquer, par l'existence d'une masse extraordinaire de charbon de bois, qu'il avait anciennement servi de bûcher.

Si l'endroit fouillé par nous servait à confectionner cet instrument de fronde, comment se trouvait-il immédiatement dans le voisinage de trois urnes cinéraires, sans compter celles qui ont, peut-être, été enlevées antérieurement, par une main inconnue? La considération que les Germains avaient pour leurs morts ne permet guère de conjectures à cet égard. Ces balles devaient-elles peut-être servir à honorer une famille expérimentée dans l'art de fronder et dont la cendre reposait dans les urnes? Quoiqu'il en soit, S.-C. Wagener, dans son ouvrage : *Handbuch der Vorzüglichsten in Deutschland entdeckten Alterthümer aus heidnischer Zeit*, § 598, demande si les pierres rondes que l'on trouve dans un si grand nombre de *tumuli*, n'indiquent pas le lieu où fut déposée la cendre d'habiles frondeurs.

en exploitation sur les bords du Rhin : la détermination de l'argile ne peut être révoquée en doute.

Ces pierres ont des dimensions à-peu-près les mêmes, 6 à 9 centimètres de diamètre; quelques-unes, en argile, ont cependant une forme ovoïde et offrent de plus grandes proportions; de plus, elles sont perforées dans le sens du grand axe.

Il faut admettre que ces pierres ont appartenu à divers peuples; celles qui ont été trouvées dans les environs de Renaix et de Mons, doivent être contemporaines de la période romaine. Le savant De Caumont dit, dans son cours d'*Antiquités monumentales,* qu'on a découvert beaucoup de pierres de fronde en France, le plus ordinairement dans les emplacements gaulois. Celles de la Hollande, dont il est parlé plus haut, ont une origine germanique.

Les pierres rondes ou ovoïdes ont servi à plusieurs usages; leur destination était, sans doute, différente, selon la résistance de la matière, la forme donnée, etc. Ces destinations, il faut les rechercher d'après celles d'objets analogues qui existent aujourd'hui : les usages se conservent longtemps, en effet, et les besoins, qui ne tiennent pas compte des distances, font naître, en différents lieux, les mêmes inventions.

Ainsi, les pierres qui ont une forme sphérique et une résistance suffisante durent être lancées avec la main ou avec la fronde, arme qui fut en usage chez plusieurs peuples et dont on se servait encore en des temps peu éloignés (1). En Grèce, par exemple, chez les Athéniens,

(1) Les Francs ont continué de se servir de la fronde longtemps après l'invention de la poudre à canon. Au siége de Sancerre, en 1572, les assiégés se servaient de cette arme, pour épargner la poudre. Les pierres de fronde furent en quelque sorte remplacées par les boulets. On faisait encore usage, en Europe, de boulets de pierre en 1564 (p. 79 et 225 du *Dictionnaire des Inventions,* etc., par MM. Noël, Carpentier, etc., 4e édition. Bruxelles, 1857).

quelques-uns des soldats, armés à la légère, étaient destinés à lancer des pierres, soit avec la main, soit avec la fronde (1). A la chasse du sanglier, on lançait, de même, à cet animal, des traits et des pierres (2). Les anciens Belges, lorsque, du temps de César, ils attaquaient les places, lançaient aussi des pierres contre les murailles. On distinguait des frondeurs, d'après les *Commentaires* du conquérant des Gaules, dans les troupes romaines. Les Francs ont, de leur côté, fait usage de la fronde dans leurs armées. Cependant, dans l'hypothèse que les pierres dont il s'agit ici ont servi pour cette arme, on ne se rend pas compte des soins apportés à la confection de projectiles semblables (3).

Les boules en argile cuite, de faibles dimensions et grossièrement faites, servaient-elles aussi pour la fronde? Elles sont légères et ne devaient pas être d'un effet bien redoutable. Ainsi, chez les Athéniens, les armés à la légère avaient, dans les combats simulés, des mottes de terre (4). Nous pensons toutefois que des boules en argile étaient lancées dans un état d'incandescence, et que l'argile avait été préalablement mêlée avec de la paille pour mieux la lier (5). L'aspect de ces boulets certifie l'exactitude de cette dernière assertion. Un passage des *Commentaires de César* rend probable la première; on y lit, en effet, au chapitre V, que les Nerviens, dans le siége qu'ils firent du camp de Cicéron, y lancèrent, *le septième jour de l'attaque, un grand vent s'étant élevé, des boules d'argile maniable embrasées* (ferventes fusili

(1) J.-J. Barthélemy, *Voyages du jeune Anacharsis*, t. II, p. 119.

(2) Id. id. t. IV, p. 7.

(3) Nous voyons cependant dans Tacite, *Annales*, Liv. XIII, XXXIX, que les arbalétriers et les frondeurs romains lançaient au loin, sur les Arméniens, des balles de plomb.

(4) J.-J. Barthélemy, *Voyage du jeune Anacharsis*, t. II, p. 222.

(5) C'est ainsi que les briques crues, d'après Pockoke, étaient fabriquées anciennement en Égypte; c'est encore ainsi qu'on le fait aujourd'hui en ce pays et dans d'autres contrées de l'Orient.

Anciennement, le pisé était quelquefois mêlé de paille hachée.

ex argilla glandes) et des dards échauffés, sur les huttes qui, selon l'usage gaulois, étaient couvertes de chaume (1). Le grand nombre de boules d'argile cuite trouvées par M. Cuypers, ne paraissent cependant pas avoir été destinées à être projetées dans ce but. Les circonstances n'étaient pas les mêmes ici. La découverte de cet antiquaire consiste en effet en l'emplacement d'une fabrique de boules d'argile cuite de diverses formes, reposant sur des fragments de vases gigantesques, près de vases cinéraires. Quoiqu'il en soit, la cuisson opérée par M. Cuypers de boules faites par lui avec de l'argile prise sur place produisit le même résultat, d'après ce que nous a dit cet archéologue.

Les pierres ovoïdes dont les dimensions étaient les plus considérables et dont, suivant un intéressant passage de l'une des notices de M. Cuypers, les unes étaient d'argile cuite, les autres d'une roche résistante, servaient-elles de leur côté pour la fronde? Quelle destination aurait eue alors le trou cylindrique dont elles étaient perforées, suivant leur grand axe? N'étaient-elles pas plutôt employées, comme on le faisait jadis et comme on le fait encore aujourd'hui en Amérique? Nous pensons que cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable. Des tribus de l'Amérique (2) ont eu pour arme favorite les *bolas* des relations modernes; ce sont trois boules de pierres à-peu-près de la grosseur de nos boulets et attachées à trois cordes qui se nouent ensemble; on les lançait adroitement autour des jambes d'animaux, pour les faire tomber : les Pampéens se servent des *bolas*.

(1) Tacite mentionne aussi, dans ses *Histoires*, Liv. II, XXI, un superbe amphithéâtre situé à Plaisance qui fut consumé, probablement par des torches, des balles enflammées et des traits incandescents qui furent lancés sur ce monument.

(2) D'après un passage d'Ulrich Schmidel et d'autres passages mentionnés par M. Moke, dans son *Histoire des peuples américains*, publiée par la Bibliothèque illustrée.

Les pierres rondes ou ovoïdes, travaillées, ont non seulement servi ainsi de moyens d'agression et pour se livrer au plaisir de la chasse, mais elles ont été des objets d'utilité publique et ont, en outre, été en usage comme moyens d'amusement ou comme objets d'ornement.

Des pierres rondes ont été des objets d'utilité publique et servaient pour peser ou pour d'autres usages. Les poids, disent MM. Schulz et Paillette, dans une *Notice sur une pyrite stannifère,* publiée par la Société géologique de France (1), dont se servaient les anciens mineurs espagnols, pour mesurer ou vendre le produit de leurs labeurs, étaient de pierre et pourtant d'une aussi grande exactitude que ceux de bronze. Comme les pierres qui ont servi pour l'attaque et pour la chasse, celles-ci ne devaient pas être toutes travaillées. C'est ainsi qu'un ancien poids trouvé dans une sépulture gallo-romaine, à Montrœul-sur-Haine, consiste en un caillou roulé ayant d'assez fortes dimensions (2). C'est encore ainsi que, de nos jours, à Spiennes, village situé près de Mons, les *pierres de Saint-Amand* dont nous parlerons plus loin et qu'on recueille sur un terrain communal appelé *bonniers de Saint-Amand,* du nom du patron du village, étaient employées comme poids, ce qui a été constaté, paraît-il, par des procès-verbaux. Nous avons vu au Musée d'antiquités, à Bruxelles, trois poids en pierre qui, d'après M. Schayes, savant conservateur de cet établissement public, proviennent de Bavai; ce musée ne possède pas d'autres pierres sphéroïdales.

Un autre usage des pierres rondes est indiqué dans Richard Pockoke (3). A vrai dire, il n'est pas très-compré-

(1) *Bulletin de la Société géologique de France,* 2e série, t. VII, feuilles 1-3, page 19.

(2) Notice sur plusieurs découvertes d'Antiquités faites à Lede, etc., par M. Schayes; t. XIV, n° 10, des Bulletins de l'Académie royale de Belgique.

(3) *Voyages en Orient,* etc., t. I, p. 175 et 176.

hensible, de la faute du traducteur sans doute. Voici le passage relatif à cet usage: « On trouve dans la plaine autour de cet édifice (Temple du Labyrinthe), quantité de pierres rondes percées dans le milieu; ce sont apparemment celles des colonnes qui étaient autour, et qu'on liait ensemble par le moyen de ces trous. » Mr J. J. Rifaud, de Marseille, qui a passé treize années de sa vie en Égypte et qui a fait, avec soin et une persévérance digne d'éloges, des fouilles productives dans l'ancienne Thèbes, nous a dit que des pierres rondes existent en effet au milieu des monuments de cette contrée, qu'elles sont comparables à nos boulets et ont dû être suspendues, par des crochets de fer, et placées deux ou trois l'une près de l'autre, à des corniches.

Des pierres semblables, a-t-il été dit plus haut, ont été aussi en usage, comme moyens d'amusement. Nous voyons, en effet, dans plusieurs auteurs, que des pierres étaient lancées avec la main, en Grèce, par exemple, dans les jeux du saut (1) et du disque (2); elles avaient, sans doute, la configuration d'un masse sphéroïdale ou ovoïde. Quelques-unes de ces pierres étaient percées d'un trou pour y passer une courroie, afin de les agiter circulairement et de les lancer ensuite avec force (3). On apprenait aux filles de Sparte à lancer, avec la main, le palet (4), qui, quelquefois était en pierre; elles consacraient aussi des moments de la journée au saut (5).

Nous citerons un seul objet en forme de boule qui prouve que des pierres ont pu servir anciennement, comme elles

(1) Barthélemy, *Voyages du jeune Anacharsis*, etc., t. III, p. 340 et 341; et C. Verdeyen, *Manuel d'Antiquités grecques*, t. I, p. 235.

(2) Barthélemy, *Voyages du jeune Anacharsis*, etc., t. III, p. 340 et 341; et Batissier, *Eléments d'Archéologie nationale*, 1843, p. 136.

(3) Barthélemy, *Voyages du jeune Anacharsis*, etc., t. III, p. 341.

(4) Id. id. t. IV, p. 149.

(5) Id. id. t. IV, p. 229.

le sont encore aujourd'hui, d'objets d'ornement. Il provient de l'une des deux plus anciennes villes de la Belgique actuelle, Tournai, qui servit de résidence momentanée aux rois francs. Il a été trouvé en cette ville, en 1655, dans le voisinage de l'église St-Brice, avec d'autres objets très-curieux. Il consiste en une sphère en quarz hyalin transparent et a appartenu à Childéric Ier, père de Clovis; on le remarque, au milieu du riche cabinet des médailles, à la bibliothèque nationale à Paris.

Nous avons avancé plus haut que des projectiles en pierre avaient été appelés *fossiles*. Cette désignation leur avait été donnée vraisemblablement à cause de l'analogie de leurs formes avec celle des oursins fossiles qu'on rencontre dans les terrains crayeux, car il y en a qui ont cru voir le travail de l'homme dans ces produits de la nature, et, il y a peu de temps, l'on n'était pas encore fort d'accord sur la nature et la destination de ces objets.

Nous avons distingué l'un de ces oursins fossiles dans une série d'échantillons, d'origine gallo-romaine et franque, découverts en France, en 1838, à Mont-Javoult (Oise), et qui font partie des collections déposées à l'hôtel de Cluny, à Paris; nous en avons aussi reconnu un dans les objets représentés par M. Cuypers, dans l'une des planches jointes à sa seconde notice (1). Cette double détermination est irrécusable.

(1) Voici la traduction du passage de la notice de M. Cuypers, qui est relative à l'objet reconnu par nous dans l'une de ses planches et dont il ignorait l'origine, lors de la publication de son travail : « Il me paraît étrange comment les anciens ont pu travailler une matière aussi dure et l'embellir d'ornements façonnés avec délicatesse, donnant à l'objet sculpté en relief une forme de roue travaillée avec habilité (n° 11). Au surplus, j'ignore à quel usage cet objet a pu servir, à moins qu'on ne veuille le considérer comme une amulette. Dans la feuille périodique des Antiquités du Nord, citée dans l'article publié récemment dans le *Vryen Fries*, vol. 3, p. 67-107, par De Haan Hettema, *Aperçu sur la littérature des Runes*, il est fait mention d'une quantité

L'usage qu'on faisait des oursins fossiles peut être indiqué par les noms qu'ils ont portés. Parmi ces noms, on distingue celui d'*Ovarium*. Wormius pensait, comme on l'avait fait bien avant lui, que les oursins étaient des œufs de serpent pétrifiés; ils ont aussi été appelés *tonitra* et *pierres judaïques* (1).

Nous croyons, avec Fréret, Mr Amédée Thierry (2), M. Gervais (3) et l'auteur du Catalogue du Musée des thermes et de l'hôtel Cluny (4), que les échinites ou oursins fossiles étaient les prétendus *œufs de serpent* qui, à l'époque des Druides, étaient les premiers entre les préservatifs sacrés. Pline avait donné des renseignements sur la formation, la conquête et l'usage de ces talismans gaulois, qui avaient des vertus merveilleuses pour gagner les procès et obtenir accès chez les rois (5).

de pierres de ce genre trouvées dans l'intérieur et aux environs des urnes. Suivant les observations de l'antiquaire Hildebrand, elles sont appelées, en général, *Askchuil*, ou roues du tonnerre, parce que dans le paganisme, elles auraient servi à la vénération du dieu Thor, le Jupiter des Germains, etc. Le Dr Janssen, dans son traité sur les *forts nationaux antiques*, dit que tandis que les tombes des Romains, même les plus simples, par exemple, celles qui ne renfermaient aucun vase en pierre, se reconnaissaient, non-seulement par les ouvrages de poteries, par leur forme, leur couleur et les ornements, mais encore par des objets ou fragments de métaux, verre ou autres matières composées, ne contenaient au contraire jamais aucun objet en silex. »

Cette dernière assertion est, croyons-nous, très-contestable.

Cette traduction, comme celle du passage relaté dans une autre note, sont de Mr Théodore Cloudt, de Mons; nous le prions de recevoir ici nos vifs remercîments pour son extrême obligeance. M. Cuypers et notre ami Alexandre Pinchart nous avaient antérieurement donné des éclaircissements sur le premier de ces passages.

(1) Voyez *Dictionnaire pittoresque d'Histoire naturelle*, etc., t. VI, p. 509 et 510.

(2) *Histoire des Gaulois*, t. II, p. 158, Trésor historique et littéraire.

(3) Auteur de l'article *Oursin* du Dictionnaire d'histoire naturelle, etc.

(4) Catalogue du Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny, 1847. — Ministère de l'Intérieur.

(5) *Histoire des Gaulois*, t. II, p. 158 et 159.

De Saint-Foix, dans ses intéressants *Essais historiques sur Paris,* a dit (1) pour quelles causes le serpent a été regardé, en Afrique, par l'homme idolâtre, comme un être utile et divin. Il était le symbole de la santé chez les Égyptiens, les Grecs et les Romains. Son nom, en hébreu, signifiait également la vie.

Au contraire, d'après les peuples du Nord, les serpents avaient une destination diabolique (2); la même croyance leur était attribuée dans les premiers temps du Christianisme; les serpents jouaient aussi un rôle dans les cérémonies publiques et les croyances populaires du moyen âge; dans les procès pour sortilège, on devait commencer par *annuler la puissance du vieux serpent;* pondre des œufs était enfin l'attribut de la sorcellerie (3).

Cette connaissance des oursins qu'on avait déjà en Égypte il y a peut-être 3000 ou 4000 ans (4), qui est restée dans la science et dans l'opinion populaire jusque dans le siècle dernier, est, en quelque sorte, conservée dans un de nos villages. Aujourd'hui encore, les oursins qu'on rencontre à Spiennes, près de Mons, avec de nombreux échantillons en silex, sont appelés, par le vulgaire, *pierres de S^t^-Amand.* Une tradition ou une croyance a, sans doute, donné naissance à cette dénomination.

(1) *OEuvres complètes,* t. IV, p. 297, etc.

(2) Essai historique sur les usages, les croyances, les traditions, les cérémonies et pratiques religieuses et civiles des Belges anciens et modernes, par A.-G.-B. Schayes, 1854, p. 14.

(3) Id , p. 191.

(4) M. Rifaud a trouvé, dans les fouilles de San, comme le témoigne le *prospectus* de l'ouvrage qu'il publie sur son voyage en Égypte, etc, un fragment de bas-relief qui représente une divinité assise sur un trône, tenant un oursin dans ses mains ornées d'emblèmes et attributs. Cet oursin ne devait-il pas indiquer le dieu auquel il était consacré? Cette découverte ne prouve-t-elle pas qu'on devait attribuer, anciennement en Égypte, des vertus aux *œufs de serpent?* On sait que plusieurs divinités égyptiennes portaient des serpents dans leurs attributs et que les serpents représentaient quelquefois les dieux mêmes.

Il est à remarquer que des oursins se rencontrent quelquefois dans d'anciennes haches en silex, nommées généralement, comme nous l'avons dit ailleurs, *pierres de tonnerre*, cette circonstance seule a dû attirer sur eux l'attention.

Une conclusion à tirer de ce que nous avons dit sur les oursins, c'est que ces *fossiles* sont connus depuis longtemps; ils ont, comme on l'a vu, été le sujet de fables. C'est ainsi que les ossements d'une grandeur extraordinaire, étaient attribués aux Géants (1), idée qui dura jusqu'au XVIII^e^ siècle et donna naissance à l'hypothèse d'un déluge universel qui est mentionné dans les traditions des anciens peuples. C'est à cette catastrophe qu'on attribuait la provenance des fossiles. Cette croyance est parvenue jusqu'à nous. Nous avons fait voir ailleurs (2) que des idées plus sensées avaient cependant été émises, il y a plus de 2500 ans, par Xénophane.

Ces idées sur l'origine, l'existence et la détermination des fossiles et sur la diminution primitive des eaux et des éruptions de la mer ont encore été émises, mais d'une manière moins explicite, par d'autres auteurs anciens postérieurs à Xénophane, tels que Strabon, Ovide, etc.

(1) Barthélemy, ouvrage cité, d'après Pausanias, t. IV, p. 307.

(2) Dans une *Note sur l'Histoire des fossiles* communiquée, en 1848, à la Classe des Sciences de l'Académie royale de Bruxelles.

Ces idées avaient été émises par Xénophane, né à Colophon, colonie ionienne de l'Asie Mineure, fondateur de l'école d'Élée et auteur du plus ancien des poèmes philosophiques qui ont été conservés (Voyez *Nouveaux fragments philosophiques*, par Victor Cousin. Paris, 1826).

Origène prétendait que, selon Xénophane, la terre venait de l'eau. Il lui fait développer son opinion, dit M. Cousin, à-peu-près par les mêmes arguments qui, chez nous, il y a quelque temps ont été employés à l'appui de la même hypothèse. Xénophane dit qu'on trouve au milieu des terres et dans les montagnes des coquillages de mer et il cite différents débris trouvés à Syracuse, à Paros et à Mélite, et dont les empreintes s'étaient pétrifiées dans le limon durci (Système de Woodward, émis en 1702?). Il admettait que la surface de la terre était sujette à des révolutions. Tous les êtres devaient sortir du limon de la terre; cette idée a été reproduite et étendue par De la Marck.

Ces premières idées géologiques dues au jugement des sens ne sont renouvelées que vingt-deux siècles plus tard, lorsque le raisonnement est entièrement appuyé sur la recherche des faits. Venant remplacer à la fin du XVII^e^ siècle, grâce à l'apparition au XVI^e^ d'un esprit éminemment observateur, Bernard Palissy, les idées étroites émises par des auteurs du moyen âge, elles donnent naissance à une foule de systèmes émis successivement pour expliquer l'origine du globe et ses modifications et qui ont pour effet immédiat d'exciter des observations. Frascatori et Sténon remarquent, l'un que des coquilles ne sont pas contemporaines, l'autre qu'elles peuvent faire connaître l'âge relatif des couches. Lehman et Rouelle classent au XVIII^e^ siècle les terrains d'après les fossiles. Grâce aux efforts de Pallas, Saussure, Verner, Deluc, Dolomieu, De Buch, De Humbold, Cuvier, etc., la géologie positive et générale est bientôt fondée; au XIX^e^ siècle, la géologie explicative est basée sur des faits. L'édifice de la science dont les bases, d'après Cuvier, avaient été posées au XVIII^e^ siècle est achevé au XIX^e^.

C'est donc aux fossiles qu'on doit la naissance de la théorie de la terre, et par suite celle de la science; c'est enfin leur étude qui la fera progresser.

Mai 1850.

Désiré Toilliez.

CAMPAGNE

DU

CORPS D'EXÉCUTION DANS LE PAYS DE LIÉGE,

EN 1790,

EXTRAITE DES MÉMOIRES DU GÉNÉRAL EICKEMEYER, ET TRADUITE DE L'ALLEMAND PAR H. HELBIG.

Les lecteurs du *Messager des Sciences historiques* ne liront pas peut-être sans intérêt cette relation, écrite par un officier distingué, qui a fait la campagne contre les insurgés liégeois, et qui devait donc à être bien renseigné sur les faits qui s'y sont passés. Ce qui m'a engagé à la publier ici, c'est que le livre dont elle est extraite et traduite, n'est guère connu en Belgique (1), et que les événements qui y sont racontés, ne le sont pas davantage.

(1) Voici le titre de ces mémoires : *Denkwürdigkeiten des Generals Eickemeyer, ehem. Kurmainz. Ingenieur-Oberstlieutenants, sodann in Dienste der französichen Republik. Herausgegeben von Heinrich Kœnig. Frankfurt am Main,* 1845; in-8°.

Rodolphe-Henri Eickemeyer, l'auteur de ces mémoires posthumes, naquit à Mayence le 11 mars 1755, fit ses études à Mayence et à Paris, devint fort jeune professeur de mathématiques à l'université de cette première ville et officier supérieur du génie. Il était lieutenant-colonel lorsque Mayence fut prise par les Français. Comme il passa peu de temps après au service de la république française, qu'il servit avec distinction en qualité de général pendant plusieurs années, cela le fit injustement soupçonner d'avoir livré la forteresse à l'ennemi. En 1802 il se retira du service dans un petit bien qu'il possédait à Algesheim dans les environs de Mayence, et y mourut le 9 septembre 1825. On a de lui plusieurs ouvrages estimés. On peut consulter sur sa vie et ses ouvrages le *Nouveau Nécrologe des Allemands;* Ilmenau, 1827-29, in-8°, année 1825, p. 910-957, et année 1827, p. 52-44, ainsi que les *OEuvres de Fréderic Lehne,* Mayence, 1836-39, 5 vol. in-8°, t. III, p. 149-200.

Nous nous approchons de cette époque mémorable, qui attira l'attention de l'Europe entière sur les grands mouvements de la France qui ébranlaient ce pays. Les habitants du pays de Liége se crurent autorisés à suivre l'exemple des Français et celui donné par les derniers événements dans le Brabant. Ils avaient joui pendant des siècles d'un système représentatif reconnu par l'empire d'Allemagne, jusqu'à ce que, du temps de Louis XIV, un prince-évêque puissant profita de la présence d'une armée française pour se faire souverain absolu par la force. Quelques magistrats, qui avaient osé maintenir les droits du peuple, furent accusés de trahison, et moururent sur l'échafaud, de sorte que les Liégeois, privés de leurs véritables représentants par la destruction de leur constitution, n'avaient plus de voie légale pour porter leurs plaintes devant le chef de l'empire, car chaque association qui se formait pour ce but, était dissoute et punie comme illégale.

Mais en 1789, le peuple se souleva en masse, et demanda ses anciens priviléges, mais rien de plus. L'évêque, qui se vit pressé de toutes parts, les lui assura solennellement dans une assemblée à l'hôtel-de-ville de Liége, après quoi il fut reconduit à son palais par les citoyens, qui poussaient des cris de joie. Mais peu de jours après il s'enfuit clandestinement de son château de plaisance de Seraing, se retira à l'abbaye de S^{t}-Maximin près de Trèves, accusa ses sujets de rebellion auprès de la Chambre impériale et obtint contre eux une sentence sévère. L'exécution de ce jugement fut confiée aux électeurs du Palatinat et de Brandenbourg. Tous deux firent entrer un nombre considérable de troupes dans le pays de Liége; mais la Prusse retira ses troupes peu de mois après, soit par conviction de la juste cause des Liégeois, soit par d'autres motifs politiques, et les trois électeurs ecclésiastiques entreprirent de combler cette lacune par les leurs.

A cette fin, une brigade, sous les ordres du général comte de Hatzfeld, composée de trois bataillons d'infanterie et d'une division d'artillerie et de hussards, forte d'environ quinze cents hommes, quitta Mayence au commencement de mai 1790. Elle se joignit à Maseyck à la brigade de Cologne et du Palatinat, et le 25 mai, le corps d'exécution ainsi réuni, fort d'environ quatre mille cinq cents hommes, s'avança contre les insurgés, qui avaient pris les armes depuis le départ des Prussiens. Leur force principale se trouvait à Liége; Tongres et Hasselt, deux villes un peu susceptibles de défense, avaient de petites garnisons. Des troupes légères, composées principalement de tirailleurs, formaient une ligne d'observation, qui s'appuyait à droite sur la Meuse, et à gauche sur le Brabant, en dessous de Liége, dans une étendue de quatre à cinq lieues.

La marche eut lieu en une colonne, sur la petite ville de Bilsen, distante de six à sept lieues. Lorsqu'on fut arrivé près du couvent des dames nobles de Munster-Bilsen, qui était plus proche d'une demi-lieue, on fit la rencontre d'un parti de huit ou dix tirailleurs, lesquels, à l'approche de la colonne, et lorsqu'elle était encore à une distance telle qu'ils ne pouvaient lui faire aucun mal, déchargèrent leurs carabines et prirent ensuite la fuite à grande hâte à travers les champs de blé vers un petit bois voisin. Là-dessus une compagnie de grenadiers mayençais et les hussards reçurent ordre de s'avancer et de déblayer la plaine des ennemis. C'était un dimanche matin vers onze heures, et les habitants des fermes environnantes s'en retournaient justement de la messe qu'ils avaient entendue à l'église du couvent. Six ou sept de ceux-ci tombèrent victimes de la fureur guerrière des soldats, lesquels, au lieu d'armes, firent butin de missels et de rosaires. Les troupes d'exécution prirent possession, sans rencontrer la moindre résistance, du couvent de femmes et de la petite ville de Bilsen, où, se reposant sur

leurs lauriers, ils restèrent trois jours pour réparer leurs fatigues.

Le 26 dans la nuit, on partit pour la ville de Hasselt, située sur la droite, à une distance d'environ trois lieues. Mais au lieu de suivre la route qui y conduisait, on prit en arrière par un détour de sept lieues, et on arriva l'après-dîner à la bruyère, entre Sonhoven et Hasselt, environ à une petite lieue de cette dernière ville. Les troupes étaient extrêmement fatiguées par suite de pluies d'orage continuelles, et de la marche sur les terrains glissants des bruyères. Un trompette fut envoyé à Hasselt, pour sommer les insurgés de se rendre; mais comme la nuit s'approchait et que le trompette n'était pas encore retourné, on prit la résolution d'entreprendre immédiatement l'attaque de la ville. Toute la colonne se mit en mouvement sur la chaussée qui y conduisait en ligne droite à travers de petits bois.

A l'apparition de cette forte colonne de troupes, les insurgés furent saisis d'une telle frayeur, qu'ils opérèrent leur retraite par la porte qui conduit à Tongres et à Liége. Un canon en fer était placé audessus de la porte contre laquelle la colonne s'avançait. Quelques bourgeois eurent l'idée de tirer contre les ennemis qui s'approchaient. Un capitaine du Palatinat et un simple soldat furent blessés. Ce fut là le signal de la fuite, qui eut lieu avec un grand désordre, comme chacun tâchait de se sauver le plutôt possible sans s'embarrasser des autres, et que l'artillerie et les voitures de munition devaient être tournées sur cette chaussée étroite. Les troupes arrivèrent fatiguées et essoufflées sur la bruyère, où on passa la nuit, et le lendemain matin on retourna dans les anciens quartiers. La brigade de Mayence fut placée de l'autre côté de la Meuse, dans la petite ville de Sittard et les villages environnants.

Après cette entreprise manquée, on crut devoir attendre des renforts, et se mettre en état de pouvoir attaquer dans

les règles les deux villes de Hasselt et de Tongres, qui étaient pourtant bien faiblement fortifiées. Un bataillon d'infanterie de Trèves, une division d'artillerie et un escadron de hussards du Palatinat vinrent renforcer le corps d'exécution. Je reçus l'ordre de m'y rendre avec quelques canons de siége. J'étais alors major du génie, emploi que je remplissais en même temps que celui de professeur de mathématiques.

J'arrivai à Sittard le 18 juin. Ma première occupation fut de faire poser un pont sur la Meuse à Maseyck, et de mettre cette ville jadis fortifiée dans un état de défense suffisant pour qu'elle pût servir de place d'armes. Le corps d'exécution, sous les ordres du lieutenant-général prince d'Isenbourg du Palatinat, s'était accru jusqu'au nombre de sept mille hommes; le général comte de Hatzfeld commandait sous lui la brigade mayençaise, le général baron Wangen la brigade de Cologne ou de Münster, et un prince d'Isenbourg celle du Palatinat.

Le 29 juin la brigade mayençaise passa la Meuse à Maseyck, et le corps entier occupait les petites villes de Bree et Beer et les villages des environs. On resta un mois dans cette position et on avança de nouveau vers Münster-Bilsen et Hasselt. La brigade mayençaise se trouvait à l'aile droite vers Hasselt, celle du Palatinat à la gauche vers Bilsen. La première était munie de l'artillerie de siége nécessaire pour attaquer Hasselt, qu'on avait fortifié davantage depuis la dernière attaque. Après avoir reconnu la place, j'avais soumis aux généraux mon plan d'attaque. Il fut agréé. Mais hélas, contre quels malheurs inouis mon beau plan devait-il échouer! Que l'on s'imagine que dans la nuit suivante les insurgés firent la tentative de tourner la brigade du Palatinat et de l'attaquer par derrière. Elle ne réussit pas, à la vérité, mais par contre, un lieutenant des hussards de Mayence, qui conduisait une patrouille vers Hasselt, y per-

dit la vie par quelques tirailleurs cachés derrière des broussailles. En outre la nouvelle se répandit, que les insurgés recevaient de Liége des renforts considérables, et avaient le projet d'attaquer le corps d'exécution sur tous les points. Alors l'ardeur belliqueuse de nos hommes de guerre devait naturellement se calmer! Beaucoup d'officiers même disaient que ce n'était pas permis de sacrifier ainsi leurs gens pour des « *patriotes,* » — un nom qui était alors équivalent à celui de canaille. Bref, après s'être trouvé pendant dix jours dans cette position, après avoir perdu un seul homme, le lieutenant de hussards déjà cité, sans avoir tué un seul ennemi, mais après avoir fait trois prisonniers et pris trois carabines, on battit en retraite vers les anciens cantonnements, que l'on rapprocha seulement en les resserrant autour de Maseyck.

Les troupes du Palatinat essayèrent de piller dans quelques endroits par lesquels ils passèrent, mais ils en furent empêchés par leurs chefs. Lorsqu'ils s'approchèrent de leurs quartiers, quelques-uns d'entr'eux, qui formaient l'avant-garde, déchargèrent leurs fusils dans un endroit où se trouvaient quelques maisons disséminées. Le chef du bataillon qui suivait à quelque distance, y envoya un adjudant, pour demander ce qui s'y passait. Celui-ci rapporta la nouvelle, qu'on avait tiré sur les troupes qui passaient, d'une maison située près de la chaussée. L'artillerie reçut immédiatement l'ordre d'attaquer cette maison. On y jetta quelques obus, et le feu s'y mit. Les habitants voulurent se sauver par la fuite et furent tués, tandis que leurs deux enfants furent blessés; deux personnes périrent dans la maison. Les soldats, avides de butin, se répandirent alors, sous le prétexte de chercher des armes cachées, dans les maisons environnantes, se saisirent de ce qu'ils trouvèrent à leur convenance et amenèrent des familles entières comme prisonniers rebelles. Le jour suivant, celles-ci furent amenées, enchaî-

nées ou garottées sur plusieurs charettes, sous escorte, à Maseyck, au quartier-général. Je me trouvais justement chez le général en chef, lorsque l'officier qui commandait le détachement délivra le rapport. D'après celui-ci, les prisonniers étaient des gens dans les habitations desquelles on avait trouvé des armes; c'étaient aussi *beaucoup* de coups de mousquet qui avaient été tirés de la maison incendiée sur les troupes qui passaient. — Est-ce qu'il y a eu des soldats tués par les coups tirés de cette maison? demanda le général. La reponse fut : aucun. — Et la maison, continua celui-ci, est située à peu de distance de la chaussée? — Elle est située immédiatement contre cette chaussée, répliqua l'officier. Le général se fit apporter les armes que l'on avait trouvées, et qui étaient arrivées sur une charette. Elles consistaient en vingt et quelques pièces de tous les genres; mais cinq ou six seulement se trouvaient dans un état convenable pour pouvoir en tirer un seul coup, mais elles étaient couvertes de rouille à l'intérieur. L'ordre fut donné d'emprisonner les hommes, et de les bien traiter, mais de mettre immédiatement en liberté les femmes et les enfants. Parmi ces derniers se trouvaient aussi les deux orphelins, sous les yeux desquels leurs parents avaient été tués la veille. L'un avait reçu un coup de feu dans une jambe, une balle avait effleuré le bras de l'autre, et le premier appareil n'avait pas encore été mis à leurs blessures. Un lieutenant de Münster, jeune homme que je nommerais volontiers ici, si son nom ne m'était échappé, fit conduire les deux enfants à son quartier, bander leurs blessures par un chirurgien, et les soigner par les gens chez lesquels il logeait. Ceci parut probablement une conduite peu digne d'un guerrier, car le chef de bataillon infligea pour ce fait les arrêts à ce brave officier. Sur l'ordre du général en chef on examina avec le plus grand soin les décombres de la maison incendiée; on n'y trouva pas la moindre trace d'armes, mais bien des restes

de corps brûlés. Personne ne fut rendu responsable de ce qui s'était passé, et on abandonna le tout au gazon qui devait couvrir ces débris.

Le mauvais succès de nos opérations militaires engagea l'empereur, qui était d'ailleurs encore en guerre ouverte avec les Pays-Bas, d'employer des mesures plus douces envers les insurgés liégeois, auxquels on accorda maintènant une partie de leurs demandes. Les négociations qui furent continuées pendant plusieurs mois, pendant lesquels les troupes de Trèves et du Palatinat se retirèrent, tandis que celles de Mayence et de Münster restaient dans une inactivité totale. L'auteur de ces mémoires profita de cette suspension d'armes sur un champ de bataille sans gloire pour répondre à une question proposée par l'académie de Munich. Ce travail se trouve inséré dans les écrits de cette académie.

Pendant ce temps, les insurgés du Brabant se soumirent. Une armée autrichienne considérable se trouvait dans le voisinage, et on pouvait maintenant regarder l'affaire avec les Liégeois comme terminée. Malgré cela le corps d'exécution qui ne comptait plus que 2500 hommes, se mit de nouveau en mouvement vers le commencement de décembre. La marche eut lieu à travers le pays de Juliers, vers la petite ville de Visé, qui est située sur la rive droite de la Meuse, à trois lieues en dessous de Liége. La brigade mayençaise arriva le 8 décembre dans l'après-dîner et prit possession de l'endroit sans rencontrer de résistance. Une petite île est située devant cette ville, à laquelle on parvient par un pont de bâteaux, et de là on passe à la rive opposée au moyen d'un bac. Un lieutenant y fut envoyé avec quarante grenadiers, et comme il ne prit pas la moindre précaution, il fut attaqué par surprise pendant la nuit par un détachement de tirailleurs qui y arriva de Liége en toute hâte. Avant que ses gens pussent prendre les armes, quelques-uns

furent tués et blessés et la plus grande partie furent faits prisonniers. Le reste se sauva par la fuite en profitant de la nuit. Alors l'officier qui commandait le poste sur l'île, quoiqu'il eût deux canons avec lui, craignit aussi pour sa sûreté et se retira sur la rive droite. Au point du jour les insurgés parurent en grand nombre sur la rive gauche de la Meuse. La bruit faux se répandit, qu'une seconde colonne s'approchait de la ville sur la rive droite, motif suffisant pour une prompte retraite, dans laquelle des provisions de vivres et autres objets qui se trouvaient dans quatre-vingt-une charrettes, tombèrent dans les mains de l'ennemi par le manque des attelages qui s'étaient sauvés pendant la nuit, au milieu du bruit des armes. La brigade de Münster n'était pas encore arrivée alors à Visé; elle avait trouvé bon de s'en approcher à pas lents.

Ainsi se termina cette troisième et dernière croisade contre les insurgés liégeois. L'empereur accepta le rôle de médiateur. Les chefs de l'insurrection furent invités à se rendre au quartier-général autrichien, et y furent bien regalés. On leur promit tout, avec la réserve mentale de tenir peu ou rien. Ils retournèrent à Liége et y effectuèrent un désarmement général, après lequel les troupes autrichiennes occupèrent sans rencontrer de résistance, Liége, Hasselt, Tongres et d'autres endroits. Le corps d'exécution les suivait. Le hasard voulut que l'état-major général mayençais et le bataillon de grenadiers trouvèrent leurs quartiers dans la riche ville de fabriques Verviers, la seule dans le pays de Liége, où du moins la partie la plus notable des habitants était dévouée à la cause du prince. Par cette raison notre réception y fut extrêmement brillante. Des couronnes de laurier furent distribués par d'aimables dames; des poëmes à notre louange, dans lesquels on nous appelait les sauveurs de la patrie, et où on nous comparait aux héros de l'antiquité, furent chantés par de jolies filles; des illumi-

nations avec des allégories flatteuses, des bals et de grands festins eurent lieu. On peut s'imaginer avec quel orgueil légitime nous acceptâmes tout cela! Ce qui était le mieux fut que nous y séjournâmes quelques mois, pendant lesquels les riches fabricants faisaient leurs efforts à se surpasser l'un l'autre pour nous bien régaler.

Les Liégeois devaient recevoir une nouvelle constitution; mais avant que par suite de la marche si lente de la diplomatie allemande, le grand œuvre fut commencé, les Français prirent possession du pays.

Au commencement du printemps de 1791, les troupes d'exécution, couronnés par la victoire, revinrent à Mayence et se dirent avec beaucoup de complaisance : Ainsi nous l'avons cependant emporté à la fin! Beaucoup d'officiers firent entendre leurs regrets, de ce que l'on ne leur eut pas fourni l'occasion de répandre plus de sang des patriotes (1).

Il y eut naturellement aussi des gens qui en riaient. Ainsi, lorsqu'un jour plusieurs de ces héros se firent entendre sur ce ton dans un estaminet à vin, un jeune homme de la ville leur répliqua : « Lorsque j'étais encore enfant, on m'a enseigné une fable qui me revient justement à la mémoire, et que ces messieurs voudront bien me permettre de raconter : un bouc vint à un ruisseau pour se désaltérer

(1) Bien peu d'années après ces événements, le 29 octobre 1795, les troupes liégeoises et mayençaises se trouvaient réunies sous les mêmes drapeaux. Elles assistèrent à l'un des plus beaux faits d'armes de l'armée impériale, à l'attaque et à la prise des lignes des Français devant Mayence, sous les ordres d'un Belge, du maréchal Clairfait. Le général Eickemeyer, l'auteur des mémoires dont on vient de lire un extrait, se trouvait dans l'armée française. Ce furent même les hussards mayençais, et un corps d'infanterie liégeoise qui pénétrèrent les premiers dans les lignes ennemis. L'armée française fut mise dans une déroute complète; elle perdit environ 150 canons, une immense quantité de munitions et de matériel de guerre et près de deux mille prisonniers. *Note du traducteur.*

et devint fier lorsqu'il aperçut le reflet de ses cornes dans l'eau. Si le loup était là, s'écria-t-il, comme je le recevrais bien ! Celui-ci se trouvait par hasard dans le voisinage, l'entendit, et en demanda raison au bouc; mais celui-ci s'excusa en disant que ce qu'il venait de dire, il l'avait fait *après avoir bu.* »

Si le conteur de cette fable eut été un Liégeois, il eût dû expier sa plaisanterie par cent coups de bâton à la prochaine parade; mais on n'était plus maintenant en pays ennemi (1).

(1) Le traducteur ayant voulu fidèlement reproduire la manière un peu triviale de raconter du général Eickemeyer, le lecteur est prié d'être indulgent pour le style et la forme littéraire de ce morceau.

Note de la Rédaction.

Notice

SUR LE BARON ARNOUL DE VILLE,

INGÉNIEUR DE LA MACHINE HYDRAULIQUE DE MARLY.

Les eaux de Versailles et la machine de Marly qui les faisait mouvoir, ont été tant de fois décrites par les historiens, les voyageurs et les mécaniciens; elles ont été si souvent chantées et admirées par les poëtes, qu'il nous semble superflu d'en toucher mot ici. Notre but est de faire connaître le véritable auteur de cette machine, construite si ingénieusement qu'elle excita l'admiration de tous ceux qui l'ont vue, et que Mme de Maintenon la faisait passer pour une des merveilles du monde.

Tous ou à-peu-près tous les auteurs qui en ont parlé sont d'accord pour en attribuer l'invention à Renenquin ou Renkin De Sualème, mécanicien liégeois; tous s'accordent, à peu d'exceptions près, pour enlever à Arnoul De Ville, également Liégeois, la part qu'il eut dans la construction de cette machine. A les entendre, ce dernier aurait simplement recommandé à Colbert celui qui s'était déjà fait connaître si avantageusement, dans le pays de Liége, par la construction de différentes machines hydrauliques.

Examinons, en peu de mots, les preuves alléguées en faveur de Rennequin. Ses partisans se fondent particulièrement sur l'inscription tracée sur son tombeau, et qui dit positivement qu'il était *seul inventeur de la machine de*

Marly. Weidler, dans son *Tractatus de machinis hydrolicis*, a recueilli tous les renseignements qu'il avait pu se procurer contre De Ville, renseignements qui ne constituent aucune preuve directe ni concluante contre De Ville. On a même invoqué pour Rennequin les faveurs accordées à sa famille par le grand Roi, afin d'effacer totalement De Ville. De Villenfagne se déclare également en faveur de Rennequin. Selon lui, De Ville, en partant pour la France, connaissait les talents supérieurs de Rennequin pour les mécaniques : il s'en était servi avec succès pour faire venir les eaux au château de Modave, sa propriété. Il va plus loin encore et rapporte l'anecdote suivante, qui lui fut racontée par un vieillard. Le jour que l'on devait faire jouer, pour la première fois, les eaux de Marly, Louis XIV voulut assister à ce spectacle; mais au moment où les ordres furent donnés pour commencer l'opération, Rennequin n'était pas à son poste et avait emporté le secret de son ouvrage. De Ville ne put rien faire marcher jusqu'au moment où, par des promesses nouvelles, il put engager Rennequin à mettre la machine en mouvement. De Villenfagne invoque encore le témoignage des *Anecdotes intéressantes et secrètes de la cour de Russie*, pour détruire la gloire de De Ville.

Nous ne nierons pas les faits invoqués par les partisans de Rennequin; mais encore nous nous inscrivons en faux contre les faits allégués en sa faveur. Mais sont-elles suffisantes pour enlever à De Ville la gloire d'avoir inventé la machine de Marly? Peut-on en tirer la conséquence rigoureuse qu'il n'était pour rien dans la direction des travaux? Peut-on admettre comme vrais tous ces *on dit*, en présence d'actes authentiques? Nous ne le croyons pas.

Si l'inscription du tombeau de Rennequin est si concluante, comme on le prétend; si elle constitue un titre authentique de sa gloire, nous invoquerons en faveur de De Ville un titre semblable. Au bas de son portrait on lit

également qu'il est l'inventeur de la machine de Marly. Ce titre nous semble tout aussi digne de foi que l'inscription du tombeau de Rennequin, inscription qui y a été tracée par sa famille, dans l'intention peut-être de relever la gloire d'un de ses membres.

Les faveurs accordées à cette famille n'ont rien d'étonnant. Rennequin était un mécanicien distingué, il avait travaillé à la machine de Marly, et comme tel lui et sa famille pouvaient être récompensés par Louis XV, qui avait l'habitude de rémunérer avec munificence. Oubliait-il De Ville? Au contraire : il lui accorda des faveurs extraordinaires et autrement importantes que ceux dont Rennequin et sa famille furent comblées, comme nous le ferons voir tantôt.

Reste encore à examiner les assertions des publicistes de la fin du siècle dernier. Nous leur reprocherons en premier de ne pas être contemporains des faits qu'ils avouent; ensuite nous leur opposerons l'éditeur des lettres de Madame de Maintenon, qui disait, en 1753, que l'ingénieur *flamand,* dont elle parle à propos de la machine de Marly, s'appelait De Ville.

Quant à la machine construite au château de Modave par Rennequin, nous nous bornerons à faire observer que celui-ci et De Ville furent appelés en France pour la construction de la machine de Marly en 1675; que le premier essai en fut fait en 1682, et que De Ville posséda le château de Modave seulement en 1705 (1). Il ne peut donc avoir appris à connaître Rennequin par la suite de la construction de la machine de Modave, à moins de supposer qu'elle fut élevée lorsque ce château appartenait encore à l'évêque. Dans ce dernier cas nous ne pouvons expliquer l'intervention de De Ville dans cette construction, si l'on ne supposait

(1) Le 13 décembre 1684, l'évêque de Liége, Maximilien-Henri de Bavière, en fit don au cardinal de Furstemberg.

qu'il en fût l'ingénieur. Car personne ne s'avisera de soutenir qu'il était artisan. Il était noble, et son père reçut de l'empereur Léopold, par diplôme du 14 janvier 1686, le titre de baron libre de l'empire. Ce diplôme, qui contenait sa généalogie, fut approuvé par le prince de Liége le 15 octobre de l'année suivante et enregistré à la chancellerie de Liége.

Pendant qu'Arnoul De Ville fut en France, l'évêque de Liége lui accorda, le 21 septembre 1686, la permission de s'y faire naturaliser, le dispensant des serments qu'il lui avait prêtés et de tous les devoirs de sa naissance. Dans ces lettres il disait « qu'il ne se privait d'un sujet qui lui était si cher et si recommandable, qu'en considération du roi de France, puisqu'il lui était très-agréable par sa vertu et son mérite particulier. »

Ce fut par lettres-pàtentes du mois de mai 1692 que Louis XIV le naturalisa « pour lui marquer l'estime qu'il faisait de tant de recommandables services, qu'il lui avait rendus, et continuait journalièrement à lui rendre, et pour lui donner un témoignage public de sa bienveillance qui put passer à sa postérité. » Ensuite le roi le reconnaisait comme gentilhomme d'extraction, et voulut que lui et ses enfants légitimes jouissent de tous les honneurs et priviléges dont étaient investis les autres gentilshommes du royaume, le dispensant de payer aucune finance ou indemnité.

Philippe V, petit-fils de Louis XIV, par lettres datées de Milan le 19 octobre 1702, voulut à son tour reconnaître les services rendus à son grand-père. Il naturalisa « Arnoul de Ville, natif du pays de Liége, *gouverneur et directeur* des travaux de la Seine pour les élévations des maisons royales de Versailles, de Trianon et Marly. » Il le reconnut comme régnicole de ses royaumes et provinces et surtout de son comté de Namur, où il possédait des biens considérables. Les considérants de ces lettres sont surtout trop curieux

pour ne pas nous permettre d'en citer ici quelques passages. « Étant donc informé personnellement, dit-il, et ayant une connaissance parfaite des agréables et importants services que l'exposant rend depuis très-longtemps à notre très-cher et très-amé bon frère et grand-père le roi de France et de Navarre, *jusques à se distinguer de tous les autres hommes par ses travaux inouis et inventions tant nouvelles qu'utiles, et qui semblent surpasser l'imagination humaine, lesquels* (*travaux*) *nous avons tant de fois admiré, que nous les avons vus,* et sachant les grands et importants services que ledit exposant a rendus et nous rend actuellement à nous et à S. M. T. C., et lui voulant marquer notre satisfaction particulière et lui donner un témoignage public de notre bienveillance qui puisse être connu de l'avenir et passer à la postérité par témoignage *de l'estime que nous faisons de son rare et extraordinaire génie* et des recommandables services qu'il a rendus au roi de France, notre grand-père, et qu'il nous rend journellement; notre intention est qu'il jouisse de tous les droits dont jouissent les régnicoles, etc. »

De pareils hommages rendus successivement par trois souverains au génie de De Ville, nous semblent d'une importance telle qu'ils contrebalanceront facilement tout ce que l'on a dit contre lui. Le prince de Liége, Louis XIV et Philippe V en savaient, croyons-nous, plus sur son compte que les auteurs de la fin du siècle dernier. Des actes semblables d'une authenticité incontestable, sont plus dignes de foi qu'une simple inscription d'un tombeau, élevé par la famille de Rennequin.

Désormais il sera impossible, croyons-nous, de faire encore passer De Ville comme un plagiaire ou un intrus qui a voulu profiter du talent d'autrui pour parvenir.

Rennequin devra lui restituer une partie de la gloire qu'il s'était acquise, et qu'il avait peut-être involontairement usurpée par l'inscription de son tombeau.

Ch. Piot.

Cheminée de Courtrai.

(EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES).

Dans l'article que nous avons publié dans le *Messager des Sciences,* volume de l'année 1848, sur la cheminée de l'hôtel-de-ville de Courtrai, il nous est arrivé plus d'une fois d'éprouver des difficultés sérieuses pour expliquer quelques-uns des sujets bizarres qui y sont représentés; il y en a qui sont restés sans interprétation aucune. Cependant de temps à autre nous parvenons à trouver la clé d'une de ces énigmes dont d'ingénieuses allégories sont toujours le fond. Nous avons dit à la page 511 du volume 1848 susmentionné, que l'aiguille de la 2e poutre qui soutient le plafond de la salle où se trouve la cheminée décrite, nous présente d'un côté une femme assise à califourchon sur un homme. Mais nous n'avions pu découvrir la signification de cette grotesque représentation.

Nous sommes à même de fournir aujourd'hui à cet égard une explication convenable. Nous la rencontrons dans un ancien conte en vers français, intitulé *Le lay d'Aristote* (1), auquel cette scène fait allusion. Nous y voyons qu'une belle Indienne, dont Aristote était devenu amoureux, avait tellement subjugué le vieux philosophe qu'elle avait promis au roi Alexandre de se montrer à lui, assise à califourchon sur son dos, se servant du vieillard lui comme d'un cheval.

(1) Publié par Barbazan, dans les Fabliaux et Contes des Poëtes français des XIe, XIIe, XIVe et XVe siècles. Paris, 1808; t. III.

Voici comment le poëte rend la proposition faite de ce chef au grave Aristote :

Mestres, ainçois qu'à vous foli,
Dist la Dame vous convient fere.
Por moi un moult divers afere
Se tant estes d'amor souspris;
Quar un moult granz talenz m'est pris.
De vous un petit chevauchier,
Desus ceste herbe en cest vergier;
Et si vueil, dist la Demoisele,
Qu'il ait sor vo dos une sele,
Si serai plus honestement.
Li mestres li respont briefment
Que ce fera il volentiers,
Com cil qui est siens toz entiers
Bien l'a mis amors à desroi,
Quand la sele d'un palefroi
Li fet conporter à son col:
Or croi quil sanblera bien fol
Quand de sor le col li est mise
Et cele s'en est entremise,
Tant qu'ele li met sur le dos
Bien fit amors d'un viel rados,
Puisque nature le sermont
Que tout le meillor Clerc du mont
Fit come roncin enseler,
Et puis a quatre piez aler
A chatonant par dessus l'erbe (1).

Dans les *Fabliaux et contes, traduits et extraits par* Le Grand d'Aussy, t. I, pag. 273, 286 et 294 (Paris, 1829), nous lisons d'excellentes explications du *Lay d'Aristote.*

La moralité qui résulte des vers que nous venons de reproduire, est, comme on le voit, que l'amour fait faire des folies aux plus sages et aux plus vieux :

Amour vaine tot, et tot vainera,
Tant com li monde durera (2).

Nous trouvons ici une nouvelle preuve que les artistes

(1) Barbazan, p. 109 et 110.
(2) Ibid., t. I, 96.

du moyen âge savaient souvent s'inspirer aux poésies et aux romans populaires de cette époque, pour en faire ressortir un enseignement moral.

Nous avons dit dans le même article qu'une des poutres de la salle de l'hôtel-de-ville de Courtrai, décrite par nous, représentait un homme descendu dans un panier et que cette scène faisait allusion à une aventure du sorcier Virgilius (1). Nous aurions pu ajouter que cette aventure est aussi attribuée à Hippocrate, dans un fabliau français, plus ancien que le roman du magicien Virgilius et qui est connu sous le nom de : *Lai d'Hippocrate* (2). Le célèbre médecin grec y apparaît aussi malmené qu'Aristote par une femme dont il s'était épris, et livré comme lui à la risée publique. La même moralité ressort des deux scènes dont nous avons parlé, et où nous n'hésitons plus à reconnaître les deux personnages les plus connus, les plus populaires dans la scolastique du moyen âge. Ces sujets se trouvaient également sculptés sur des chapitaux de l'église de S[t]-Pierre de Caen, qui date du XIII[e] siècle, et sur la menuiserie des stalles du chœur de l'église de Notre-Dame de Rouen (3). C'étaient, on le voit, des sujets populaires que les artistes aimaient à reproduire, même dans les églises, où on ne devait s'attendre qu'à trouver le symbolisme chrétien !

J. D. S. G.

(1) *Messager des Sciences*, 1848, p. 512.
(2) Le Grand d'Aussy, ibid., pp. 297 et 367.
(3) Ibid., p. 368.

La Bibliothèque de Bossuet.

C'est un des priviléges du génie, de donner à tout ce qu'il touche une sorte de consécration, qui le protège contre l'indifférence ou l'oubli, comme ces fleurs qui laissent après elles un parfum durable qui charme et embaume.

Le hasard vient de me mettre entre les mains un catalogue de livres qui n'est remarquable ni par son étendue ni par sa rédaction; il ne recèle l'indication d'aucune de ces raretés ignorées ou impossibles, qui font bondir le cœur du bibliomane, intéressent le bibliophile, et font sourire, à l'occasion, le reste du genre humain. Mais sur le titre de ce catalogue, j'ai aperçu le nom d'un grand homme, et je l'ai feuilleté amoureusement. Vous-mêmes en lisant ce nom en tête de cette page, ne vous êtes-vous pas pris de quelque intérêt au sujet qu'il annonce?

L'abbé Jacques-Bénigne Bossuet, neveu du prélat qui illustra les mêmes noms par ses vertus et son éloquence, hérita de la bibliothèque, comme de tous les biens de son oncle, qui montra toujours pour lui une affection poussée jusqu'à la faiblesse. Il en était cependant bien peu digne. Mêlé à quelques circonstances de la vie de l'auteur du *Discours sur l'histoire universelle,* il se montra passionné, violent, emporté, et ses torts ont rejailli sur son oncle. C'est ainsi que dans la déplorable controverse qui s'engagea à propos de l'*Explication des Maximes des Saints*, le malheur de Bossuet fut d'avoir son neveu pour agent à Rome.

Celui-ci a édité plusieurs ouvrages de son oncle, et publié lui-même quelques volumes sans grande valeur sur la théologie. Ces travaux, et surtout le prestige du nom illustre qu'il portait, lui valurent l'évêché de Troye. Il l'obtint en 1716, et le résigna en 1742. L'année suivante, il mourut à Paris, âgé de 79 ans. Avec lui s'éteignit le nom de Bossuet.

Peu de temps avant sa mort, il avait vendu sa bibliothèque, dont les livres qu'il avait hérités de son oncle, formaient le fond principal. Le catalogue comprend 1457 numéros (1). La théologie y figure pour plus de la moitié. L'histoire y est bien représentée; la littérature légère et la poésie y occupent le moins de place. C'est une image fidèle du caractère de Bossuet : prêtre pardessus tout, historien par occasion, et partisan très-réservé de la poésie, en haine des ornements mythologiques chez les anciens aussi bien que chez les modernes. Dans sa bibliothèque, on remarque aussi peu d'indications de riches ou de rares exemplaires : Bossuet n'était pas bibliophile; il n'aimait les livres que pour ses études.

Bien que l'on rencontre dans ce catalogue plusieurs ouvrages dus à la plume de l'historien *des Variations,* je croirais volontiers que l'abbé Bossuet conserva les livres qui rappelaient le souvenir de l'illustre évêque de Meaux. C'est ainsi que je n'y trouve pas la *Vie de saint Augustin,* par Tillemont. On sait que retenu à Paris par la maladie dont il mourut, Bossuet en lisait quelques passages dans la soirée lorsqu'il

(1) Catalogue des livres de la Bibliothèque de Messieurs Bossuet, *anciens Évêques de Meaux et de Troyes,* qui se vendra à l'amiable le Lundi 3. Décembre 1742. dans une des Salles du Couvent des RR. PP. Augustins. *Le prix sera marqué sur chaque Livre.* — Paris, M.DCC.XLII. In-8°, IV et 104 pag.

On lit dans l'*Avertissement :* « Outre les Livres dont on donne le Catalogue, il y a un très-grand nombre de Volumes sur les mêmes matières, qui seront exposés de même avec le prix marqué. »

Dans ce catalogue, rédigé avec assez peu de soin, on rencontre rarement des ouvrages postérieurs à 1704, année de la mort de l'évêque de Meaux ; il est donc probable que son neveu n'a guères enrichi cette collection.

n'avait pas de visites; il avait même fait venir son exemplaire de Meaux, « pour avoir, disait-il, la liberté d'y marquer ce qu'il lui plairait (1). »

C'est à Meaux que je viens de trouver, en furetant chez un bouquiniste, le catalogue qui fait l'objet de cette notice. Aussi, on me l'a-t-on côté six fois sa valeur : en voyage, tout se paye, même les rencontres les plus imprévues.

Meaux, 2 mai 1845.

J. P. DE R.

(1) MSS. de l'abbé Ledieu, et DE BAUSSET, *Histoire de Bossuet*, Liv. XIII, § 16.

LES DUCS DE BOURGOGNE,

Études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV^e^ siècle; par le Comte de Laborde, *membre de l'Institut.* — La Renaissance des Arts a la cour de France, *études sur le XVI^e^ siècle, du même auteur* (1).

Lorsque Charles V expira le 16 septembre 1380, en adressant à son fils le vœu des patriarches : « Plaise à Dieu » qu'à cestui Charle doint la rousée du ciel; que les lignées » le servent et que s'inclinent devant luy les fils de sa mère! » on pouvait déjà lire sur le front qu'il bénissait, le réveil des ambitions coupables, prêtes à profiter de l'impuissance et de la faiblesse de la royauté. Les *lignées,* loin de servir Charles VI, devaient se disputer son sceptre de leurs mains ensanglantées, et ce n'était point sur un champ de bataille envahi par une armée étrangère, que le fils de sa mère devait succomber à l'âge de trente-six ans.

Un fait important caractérise toutefois les rivalités qui se produisent et se succèdent. Au dessus de la jalousie qui excite Philippe le Hardi et Jean Sans Peur contre le duc d'Orléans, se place la querelle des Bourguignons et des Armagnacs, c'est-à-dire l'antique antagonisme de l'influence

(1) Malgré l'excessive sévérité avec laquelle M. le comte de Laborde a cru devoir traiter le *Messager des Sciences historiques,* dans l'ouvrage qu'il vient de publier, p. xxxi et xxxiii, nous accueillons volontiers le compte-rendu de M^r^ K. de L., ne fut-ce que pour prouver que notre recueil a toujours su rendre justice à qui il appartient et qu'il craint peu le *détrônement* dont le menace, nous ne savons trop pourquoi, le savant et laborieux comte de Laborde.

Note de la Rédaction du *Messager des Sciences.*

septentrionale et de l'influence méridionale, arborant, l'une vis-à-vis de l'autre, leurs couleurs, leurs bannières, leurs emblèmes et leurs implacables devises. D'un côté, nous voyons le duc de Bourgogne, devenu flamand par intérêt politique depuis qu'il a épousé Marguerite de Male; de l'autre, le duc d'Orléans presque italien par son mariage avec Valentine de Milan. Le premier, plus puissant sous Charles VI, entraîna la France vers le nord à la mêlée de Roosebeke, au camp de l'Écluse, à l'expédition de Gueldre; le second voulait diriger toutes les forces de la monarchie vers le midi : s'il parvint à peine à conduire une armée en Aquitaine, il ouvrit du moins au génie belliqueux de la France vers les campagnes de l'Italie cette voie glorieuse mais fatale dont les stations furent Fornoue, Seminare, Agnadel, Ravenne, Novarre et Pavie. Des ducs de Bourgogne sortira Charles-Quint que l'électeur de Saxe nommait Charles de Gand; le duc d'Orléans sera l'aïeul de François Ier : dernier terme de ces rivalités qui en se développant de plus en plus étaient devenues européennes.

Le même mouvement descendit de la haute région de la politique pour dominer toute l'histoire des arts.

L'influence septentrionale, prépondérante sous les princes de la maison de Bourgogne, eut son Apelles dans Jean Van Eyck, et l'on serait tenté d'appliquer au duc Philippe le mot célèbre d'Alexandre sur le peintre de Cos : *Quod ejus artem tum etiam sibi gloriae fore putabat.*

Si l'influence méridionale n'apporta point la même auréole au duc d'Orléans qui aimait vivement les arts, il faut tenir compte et de sa fin prématurée et de la supériorité qu'assuraient aux pays de la domination bourguignonne, leurs vastes richesses et leur civilisation plus avancée. L'influence méridionale atteindra son apogée quand François Ier, arrière-petit-fils du duc d'Orléans, proclamera en France la gloire de l'école italienne, représentée par les chefs-d'œuvre de Raphaël et de Léonard de Vinci.

Ainsi ces deux influences étudiées au point de vue des arts eurent tour à tour leurs jours de triomphe et leurs heures de faiblesse ou de décadence. L'une antérieure à l'autre répandit une lumière si vive que ses rayons glissèrent jusqu'aux rivages de l'Italie pour féconder le berceau de sa rivale. L'autre, venant plus tard, partant plus complète et plus parfaite, n'effaça pas entièrement les souvenirs de la première, même à la cour de François Ier.

M. le comte de Laborde a réuni dans deux publications récentes, les documents les plus importants, les plus nombreux et les plus variés sur ces deux périodes de l'histoire de l'art, illustrées par tant de noms fameux. Tout ce que les recherches les plus patientes et les plus laborieuses peuvent ajouter aux trésors de la critique et de l'érudition s'offre à nous dans les travaux de M. de Laborde sous la forme la plus utile et la moins contestable. Chaque appréciation a ses sources, chaque jugement a ses preuves. Les vénérables hommages que les âges chrétiens offrirent à Dieu en élevant et en ornant ses temples, les splendides et frivoles délassements qui doraient les lambris des palais, les miracles de la piété et les merveilles du luxe et de la richesse présentent tour à tour sous un aspect différent les traces du progrès des arts. Les archives des princes et les cartulaires des monastères mêlent leurs enseignements. Partout une main habile a touché le feuillet et la ligne qui cachaient sous la poussière des siècles leurs tardives révélations, et désormais le même document qui fera vivre la générosité du roi, du duc ou de l'abbé, amis des arts, éternisera en même temps la gloire des sublimes artistes qu'ils protégèrent : noble alliance de la puissance et du génie.

Le livre de M. de Laborde : *les Ducs de Bourgogne,* et cet autre excellent livre qu'il a intitulé à si juste titre, l'*Histoire de la renaissance des arts à la cour de France,* renfermeront le tableau complet de l'histoire de l'art aux

XV^e^ et au XVI^e^ siècle. Un seul volume a paru aussi bien du premier que du second de ces ouvrages qui doivent former l'un et l'autre quatre volumes, mais nous les jugeons trop importants pour attendre qu'ils soient achevés avant d'en entretenir nos lecteurs (1).

L'un de ces volumes offre les données les plus précieuses sur Jean Van Eyck; l'autre refait la biographie si peu connue des Janet. Ces deux noms représentent les deux époques dont nous parlions tout-à-l'heure; celle où l'école flamande régnait sans partage et celle où bien qu'affaiblie, elle luttait encore contre l'Italie dans ce siècle que la postérité a appelé le siècle de Léon X.

Parlons d'abord de Jean Van Eyck; nous nous occuperons plus tard de Jean Clouet, de même que l'œil va chercher dans les nuages la cime la plus haute des montagnes avant de se reposer sur les plans inclinés des collines.

M. de Laborde n'hésite pas à reconnaître quelle fut la puissance de la glorieuse initiative de Jean Van Eyck : « On verra, dit-il, quelles lumières nouvelles mon texte » jettera sur les origines de l'école flamande et l'effet produit » en Europe par cet art nouveau qui, pour la première fois, » prenait la nature pour guide et était la nature même. Les » peintres qui s'appelèrent plus tard chefs d'école, étaient » venus de tous pays puiser à Bruges, comme à la source » nouvelle et unique, les enseignements du maître; ils re- » tournaient ensuite dans leur patrie, porter avec ses pro- » cédés matériels perfectionnés, ses traditions fécondes. Nos » peintres français y accoururent en foule; le plus illustre » d'entre eux, René d'Anjou, poussé par le dieu des ba- » tailles, cette fois protecteur des arts, y vint distraire les » ennuis de sa captivité. On vit affluer les peintres italiens

(1) Au moment où nous mettons sous presse, le second volume des *Ducs de Bourgogne* vient de paraître.

» et Antonello de Messine, le plus ancien et par cela même » le plus célèbre; les peintres allemands, Martin Schongauer, » chef de l'école, Fréderic et Josse Herlin et tant d'autres » moins connus qu'on retrouve sur la rive droite du Rhin... » La marche et l'extension rapide de cette influence de l'art » flamand m'a vivement préoccupé. Je l'ai suivie jusqu'au » fond de l'Italie où loin de s'évanouir dans cette patrie des » arts, sous les rayons de son soleil, l'école du nord gran- » dit encore en associant ses qualités précieuses, ses con- » quêtes nouvelles au génie naissant du *cinque cento*... » Passagèrement la cour des ducs de Bourgogne a pu briller » d'un éclat sans égal : passagèrement et pendant cette pé- » riode, il a été donné à l'art flamand d'exercer sur le monde » une influence prépondérante. » — M. de Laborde ajoute ailleurs : « C'est aux frères Van Eyck que nous dûmes de » sortir entièrement des voies conventionnelles. Guidés par » ces puissants talents, nous adoptâmes leur principe, l'imi- » tation de la nature, et leurs moyens matériels si habile- » ment perfectionnés, la peinture à l'huile. L'industrie mer- » veilleuse des Flandres, leurs richesses exubérantes et le » luxe de leurs princes durent rendre plus puissante encore » cette influence. D'ailleurs, à la fin du XV^e^ siècle, où » trouver d'autres modèles? l'Italie sommeillait encore au » milieu des trésors amoncelés par l'antiquité, l'Espagne, » l'Allemagne et l'Angleterre n'avaient pas un artiste de » valeur; nous suivîmes les Flamands dans leur résurrec- » tion surprenante. »

D'après les documents mis au jour par M. de Laborde, il est incontestable que Jean Van Eyck naquit à Maeseyck ou Eyck-sur-Meuse, et à ce sujet l'esprit du lecteur se laisse aller invinciblement à un doute plein de mélancolie et de poésie. Le peintre sublime qui multipliait ses admirables créations pour faire vivre jusqu'à la dernière postérité tout ce qu'avait touché son pinceau, n'était-il pas un de ces

ignoti, un de ces *miserrimi* dont M. de Chateaubriand retrouva la dalle sépulcrale à Worcester? Jean Van Eyck qui devait illustrer son siècle avait-il reçu de son père un nom qui permît de le distinguer au milieu de ses contemporains les plus obscurs? Conquérant heureux dans la carrière de l'art, n'avait-il point, tel que plusieurs des Normands qui subjuguèrent l'Angleterre au XI^e^ siècle, emprunté son nom d'abord à la ville qui l'avait vu naître, puis à la cité hospitalière qui l'avait accueilli, afin que sa gloire payât deux fois la dette de la reconnaissance?

Est-il toutefois bien certain que ce nom de Jean de Bruges, celui sous lequel Jean Van Eyck fut le plus connu à l'étranger, soit un nom nouveau dans les annales de l'art? N'y eut-il pas un demi-siècle plus tôt un autre Jean de Bruges, qui fut appelé à exécuter à Paris les précieuses enluminures de la bible de Charles V? Jean Van Eyck, dans cette hypothèse, ne serait plus l'homme de génie, humble et modeste, car loin d'accepter un nom qui ne devait que rappeler sa patrie adoptive, il l'eût revendiqué avec orgueil par un motif tout différent, comme retraçant des succès antérieurs aux siens.

On sait « qu'une très-belle bible en francoys, » offerte en 1372 au roi de France Charles V, renferme ces vers :

A vous Charles, roy plain d'onnour
Présente et donne cestuy livre,
Et à genolz cy le vous livre
Jean Vaudetar votre servant.

et il faut ajouter qu'une main inconnue, mais plus moderne, a placé en regard des enluminures cette note mémorative : *Joannes de Brugis fecit hanc picturam*. De là l'opinion de quelques érudits qui ont voulu trouver dans Jean Vaudetar, le premier Jean de Bruges.

Néanmoins lorsqu'on remarque que la famille des Vaudetar est mentionnée par les historiens comme l'une des

plus puissantes de la bourgeoisie parisienne, lorsqu'on observe de plus que Jean Vaudetar, le donateur de la bible dont nous nous occupons, est cité par le religieux de S^t^-Denis, comme l'un de ces trois cents notables de la capitale du royaume sur lesquels s'appesantirent les folles fureurs de Charles VI, vainqueur à Roosebeke, le doute n'est plus possible et l'on ne peut persister à attribuer à Jean Vaudetar un surnom que rien ne saurait ni justifier, ni expliquer. La date même de l'annotation indique le véritable sens qu'elle présente : c'est seulement après Jean Van Eyck et quand sa gloire était déjà complète que l'on songea à attribuer à l'illustre artiste une œuvre qui était digne de lui parce qu'elle était admirable : erreur dont on trouverait de nombreux exemples dans nos cabinets et dans nos musées.

Jean Van Eyck que l'on devait surnommer plus tard Jean de Bruges (sans ayeux et sans prédécesseurs aussi bien que sans héritiers sous l'un et l'autre de ces noms), dut sans doute à la religion les inspirations qui éclairèrent sa jeunesse, comme elles dominèrent toute sa vie, source féconde de chefs-d'œuvre. Placé tour à tour sous la main sévère de l'évêque de Liége, Jean sans Pitié, le démolisseur de Dinant, et du duc Philippe de Bourgogne, l'exterminateur de Gavre, il se réfugiait dans la contemplation de la gloire divine et dans l'étude des célestes merveilles, comme le chantre du *Paradis Perdu* se dérobait à la sombre amitié de Cromwell, pour rafraichir son âme désillusionnée aux sources les plus pures des berceaux d'Eden.

Du reste le moment était favorable aux destinées de l'art. La marche de la civilisation dont il ne se sépare jamais, les progrès des lettres qui l'instruisent et l'éclairent, le développement même du luxe qu'il ennoblit et embellit à son tour, lui assuraient toutes les sympathies et tous les succès. Son influence avait même pénétré dans l'ordre politique, s'il est vrai que deux portraits, symboles de la foi conjugale pro-

mise et violée, livrèrent la France à la domination anglaise et aux discordes civiles, l'un en donnant Isabeau de Bavière pour épouse à Charles VI, l'autre en séparant Jean sans Peur du duc d'Orléans.

Un compte publié par M. de Laborde, permet de fixer d'une manière précise la date du départ de Jean Van Eyck de Liége et celle de son arrivée à la cour du duc de Bourgogne. Il est ainsi conçu : « A Jehan de Heik, jadis peintre » et varlet de chambre de feu monseigneur le duc Jehan de » Bavière, lequel monseigneur, pour l'abileté et souffisance » qu'il savoit estre de fait de peinture en la personne dudit » Jehan de Heik, a retenu en son peintre et varlet de cham- » bre, comme puet plus à plain apparoir par lettres sur ce » scellées en sa ville de Bruges, le XIX^e^ jour de may l'an » mil CCCCXXV. »

Or, que se passa-t-il de 1425 à 1441, pendant les seize années que Jean Van Eyck eut le titre officiel de peintre et de varlet de chambre du duc Philippe de Bourgogne? Assista-t-il aux fêtes somptueuses qui marquèrent la fondation de l'ordre de la Toison d'or? Est-il vrai qu'il peignit Jacqueline de Hainaut, si célèbre par ses malheurs? Vit-il, comme Monstrelet, dans les fers de la captivité l'héroïne de Domremy, qui ne permit, dit-on, jamais à aucun peintre de reproduire ses traits, soit par pudeur, soit par humilité? Jean Van Eyck se trouvait-il à Bruges lorsqu'une multitude furieuse massacra Maurice de Varssenaere et lorsque le duc de Bourgogne, accouru pour le venger, faillit partager le même sort? S'enfuit-il de Bruges pour se dérober aux ravages de la peste de 1437 et à la triste image des supplices qui y succédèrent? Quels furent pendant ces seize années ses divers protecteurs? Trouva-t-il des amis dévoués chez ceux qui l'admiraient, et pourrait-on, en vertu des traditions de l'antique alliance des lettres et des arts, placer parmi eux les Philippe de Commines, les Georges Chastelain, les Olivier de la Marche?

Les comptes publiés par M. de Laborde qui nous apprennent tant de choses, n'offrent aucune solution à ces hypothèses, mais ils renferment des preuves nombreuses de la générosité du duc de Bourgogne vis-à-vis de Jean Van Eyck, et tout indique que le duc de Bourgogne appréciait le talent et les découvertes qu'il se plaisait à encourager.

Louis XI qui fut l'ami du duc Philippe, moins peut-être par reconnaissance que par certaines affinités de ruses et de vices, aimait aussi les arts. On nous a conservé une note adressée à un peintre d'Amiens, conçue en ces termes : « Mestre Colin, il faut que vous faciez la pourtraiture du » roy nostre sire, le plus honneste que fere ce porra; habillé » comme ung chasseur, à tout le plus beau visaige que » pourrés fere et jeune et plain et ne le fectes point chauve : » le netz aquillon, les cheveux plus longs derrière, le collet » plus bas moiennement, l'ordre plus longue et basse, Saint- » Michel bien fait; l'espée plus cortet en fasson d'armes; » les poulsses tous droiz, le chapoz bien renverssé. » Mais il ne paraît point que Louis XI ait admis près du trône les hommes qui honoraient l'art par leurs travaux : alors même qu'il les chargeait de faire « sa pourtraiture, » il ne se montrait point à eux et se contentait de faire tracer un croquis, de la main de son trésorier Jean Bourré. Philippe au contraire s'approchait volontiers des artistes, qui l'appelaient le *bon duc,* et peu lui importait qu'ils reproduisissent fidèlement toute la sévérité de ses traits sous les yeux des communes qui avaient appris à le redouter. Tantôt Philippe allait, suivi de ses conseillers et de ses chevaliers, « veoir » en son hostel certain ouvrage fait par Johannes d'Eyk. » Tantôt il consentait à tenir sur les fonts du baptême l'un de ses enfants. D'autres fois il le chargeait de missions importantes.

Ce fut dans l'une de ces missions que Jean Van Eyck s'étant embarqué à l'Écluse sur une galère vénitienne,

aborda en Portugal, où « cet excellent maistre en art de » peinture peignit bien au vif la figure de madame l'infante.» Pourquoi les historiens de Jean Van Eyck n'ont-ils pas remarqué que l'infante Isabelle de Portugal était petite-fille de Jean de Gand?

Il est assez probable que Jean Van Eyck accompagna Baudouin de Lannoy et André de Toulongeon à la cour du roi de Castille. Tout y respirait les combats et la guerre. Une armée chrétienne secondait les efforts de Mohamed-el-Hayzari qu'un usurpateur avait dépouillé du trône de Grenade et elle eut sa part dans les honneurs du triomphe. Les ambassadeurs bourguignons profitèrent de cette occasion favorable pour se rendre à Grenade.

Au XII[e] siècle, le célèbre géographe arabe Mohamed-el-Edrisi avait visité la Flandre, pays couvert de villages, et les cités de Gand et de Bruges, célèbres l'une par ses pompeux édifices, l'autre par la fertilité de ses campagnes. Jean Van Eyck accouru des mêmes rivages vers la patrie de Mohamed-el-Edrisi, put admirer aux bords du Xénil le paradis des poëtes. Mohamed-el-Edrisi enrichissait dans ses voyages ses cartes de quelques noms. Jean Van Eyck, plus heureux, transfusait sur sa palette l'azur même du ciel qui dore les jardins du Généralife et les coupoles aériennes de l'Alhambra.

Les autres missions de Jean Van Eyck mentionnées par M. de Laborde le conduisirent-elles également dans des pays éloignés? on l'ignore. La nature même des missions secrètes qui lui étaient confiées n'a pas permis aux scribes de la maison de Bourgogne d'en parler avec tous les détails qui aujourd'hui auraient tant de prix pour nous; nous y remarquons seulement qu'en 1436 le peintre renvoyé au trésorier *ad componendum,* vit réduire de moitié le salaire qui lui avait été promis. En 1436, le duc de Bourgogne s'était vu dans la nécessité de lever honteusement le siége

de Calais par suite d'un mouvement de défection dont les Brugeois avaient donné l'exemple. Jean Van Eyck avait-il comme bourgeois de Bruges, pris part à la retraite, ou bien arriva-t-il que le duc Philippe voyant ses finances épuisées crut devoir se montrer moins généreux? Cinq années s'écoulèrent avant que le duc de Bourgogne consentît à retourner à Bruges. De pompeuses réjouissances saluèrent l'ère de la réconciliation et de la paix : calme et paisible atmosphère au sein de laquelle devait s'exhaler le dernier soupir de Jean Van Eyck. Ses funérailles furent modestes, et si sa fille retourna à Maeseyck pour y achever sa vie au sein d'un cloître dans la méditation des mystères ineffables dont il avait été donné au génie de son père d'entrevoir la splendeur, ce fut, comme nous l'apprend M. de Laborde, grâce à un don de vingt-quatre francs qu'elle reçut du duc de Bourgogne « pour Dieu et aulmosne. »

De 1441 à 1525, il y a plus qu'un siècle d'abaissement et de décadence dans l'histoire de l'école flamande.

Un poëte italien avait surnommé Jean Van Eyck, *il gran Joannes*. Jean Clouet fut connu de ses contemporains sous le nom de Janet, qui passa à ses fils. Descendons du *grand Jean* aux Janet.

Néanmoins, hâtons-nous de le dire, les Janet ne furent point tout-à-fait indignes de représenter l'école de Jean Van Eyck dans le siècle où triomphait avec tant d'éclat la renaissance italienne. Jean Clouet, peintre de François Ier en vertu des traditions qu'il représentait et auxquelles il resta constamment fidèle, obtenant même que des encouragements prodigués aux arts par la générosité royale, une part fût employée à des achats faits en Flandre, eut certes le mérite assez rare de résister courageusement à l'influence qui dominait pour conserver au XVIe siècle à la peinture, les principaux caractères qui l'avaient élevée dans le siècle précédent. En effet tous ces portraits, cadre rétréci que les

Janet avaient accepté comme mieux approprié à leur talent, offrent une hardiesse si heureuse, une facilité si abondante qu'à plusieurs égards ils méritent encore de fixer l'admiration.

Ronsard adressa à l'un des Janet quelques vers où l'on retrouve une élégance imitée de l'antiquité :

Pein moy, Janet, pein moy, je te supplie
Sur ce tableau les beautez de m'amie...
Ha, je la voy, elle est presque portraite;
Encore un trait, encore un, elle est faite.
Lève les mains, ha mon Dieu, je la voy!
Bien peu s'en faut qu'elle ne parle à moy.

Regnier, moins heureux que Ronsard, fut réduit à adresser à Fréminet la satire qu'il intitula son apologie :

On dit que le grand peintre, ayant fait un ouvrage, etc.

Et toutefois, alors même que le pinceau s'échappait de la main glacée du dernier des Janet, la renommée acquise aux peintres de portraits issus de l'école flamande conservait tout son prestige.

En 1585, le célèbre auteur des *Recherches historiques de la France*, Étienne Pasquier, rencontra à Troyes un peintre flamand et nous reproduisons ce qu'il raconte à cet égard comme un nouveau témoignage de l'influence exercée par le talent des Janet : « La fortune a voulu, dit-il en » parlant de lui-même, que Monsieur Pasquier ayant ren- » contré un excellent peintre flamen, délibéra de se faire » pourtraire par luy, et comme il dressoit le premier crayon, » Pasquier ne sachant comme il estoit peint, dit au peintre » qu'il luy fist tenir un livre en ses mains; à quoy luy fut » respondu par le peintre qu'il y venoit à tard et que le » coup estoit frappé d'autant qu'il l'avoit représenté sans » mains, et comme l'esprit de celuy qu'on pourtrayoit n'est » guères oiseux, dès l'instant mesme, il fit ces deux vers :

» Nulla hic Paschasio manus est, lex Cincia quippe
» Caussidicos nullas sanxit habere manus;

» tellement qu'il représentast aussi tost la naïfveté de son » esprit, comme le peintre, celle de son visage. Là, quelques- » uns ayans veu ce crayon représenter au vif celuy que l'on » avoit pourtrait, dirent au peintre qu'il avoit si heureuse- » ment rencontré que si ce tableau estoit mis en monstre, » il y en auroit plusieurs autres auxquels prendroit aussi » envie d'estre peints : luy soucieux de son gain et de son » honneur tout ensemble, ayant adjousté la dernière main » à ce tableau, l'expose un jour aux yeux de tous. Il fait une » procession l'espace de vingt-quatre heures, aux uns agréant » le visage, aux autres le distique. »

Étienne Pasquier répéta en vers le même éloge du peintre flamand, dont la fantaisie devait être une source si abondante d'épigrammes :

Le peintre qui dans son tableau
Cacha mes mains sous le rideau,
Traçant seulement mon visage,
Bien qu'il ait appresté à maints
Subjets de parler de mes mains,
Ne fit onc un si bel ouvrage...
Peintre, ainsi comme tu me peins,
L'advocat doit estre sans mains.

Ne sont-ce pas les traditions de l'art flamand perpétuées par les Janet et leurs disciples, qui préparèrent le brillant accueil réservé peu d'années plus tard au sein de la cour d'une reine de France du sang des Médicis, à Pourbus et à Rubens?

Remercions M. de Laborde d'avoir répandu tant de lumières sur ces vastes questions de l'histoire de l'art étudié dans les influences qu'il subit ou qu'il exerce, questions qui deviennent insolubles dès que l'œil ne peut en saisir toutes les phases et tous les anneaux. Ajoutons aussi que ses longues et précieuses recherches sur la maison de Bourgogne n'embrassent pas uniquement les annales de l'art, mais qu'elles s'étendent aux sciences et aux lettres, qu'elles tou-

chent même en mille endroits à l'histoire politique. Christine de Pisan, Olivier de la Marche, Georges Chastelain, Philippe de Commines, rappellent la brillante pléiade des panégyristes qui chantaient les hauts faits de la dynastie bourguignonne, de même que l'on retrouve le souvenir de ses intrigues dans les dons accordés aux Jossequin, aux Coustain et à Hans Necker, père ou oncle du fameux comte de Meulan, que Charles VIII envoya « percher au Montfaucon. » Déjà l'un des honorables collaborateurs du *Messager* avait rétabli dans un roman historique le nom d'Olivier de Necker, mais l'histoire cette fois moins exacte qu'une œuvre de caprice et d'imagination, semble persister à le traduire par celui d'Olivier le Diable.

Il serait aisé de choisir dans les travaux de M. le comte de Laborde d'autres aperçus non moins féconds, d'autres révélations non moins importantes. L'histoire de la civilisation au XV^e^ et au XVI^e^ siècle, offre un champ immense, et là même est l'écueil de tout compte-rendu qui prétendrait offrir une analyse complète.

Nous ne regrettons pas moins de ne pouvoir reproduire quelques-unes des considérations par lesquelles M. de Laborde résume l'influence heureuse que la royauté et la puissance exercèrent sur les destinées de l'art. Dès les premiers temps du moyen âge, le mot *courtoisie* indiqua cet esprit de politesse et d'élégance que l'on venait chercher à la cour pour le reproduire et l'imiter :

Des miens estes et je des vos,

dit la *Courtoisie* aux barons et aux chevaliers dans le *Roman de Ham*. Pendant quatre siècles, la courtoisie modérant les passions et adoucissant les mœurs, règna en souveraine, jusqu'à ce qu'en 1654, Milton, alors âgé de vingt-cinq ans, préludât, en l'attaquant dans un poëme mythologique, à la prose plus rude et plus violente des pamphlets où il devait insulter à la royauté :

Courtesy oft is sooner found in lowly sheds
With smoky rafters, than in tap'stry halls
And courts of princes, whence it first was nam'd.

Faire aujourd'hui l'histoire de la courtoisie dans le sens que donne à ce mot M. de Laborde est une tâche triste et pénible : c'est presque une notice nécrologique. La courtoisie était intimement liée aux fastes de la chevalerie. On en trouve toutes les règles exprimées avec une naïveté délicieuse dans le huitième chapitre des *Faits de Bouciquaut* et dans la première partie de la *Chronique de Jacques de Lalaing*. Combien ces souvenirs, resplendissant de poésie, de grâce et d'amour, ne sont-ils point loin de nous? La lice qui est ouverte n'est plus celle des tournois. La lance qui brille dans nos mains a cessé d'être la lance émoussée que Monstrelet nomme le *fer de rochet*. S'il faut chercher l'image de notre temps dans ceux qui l'ont précédé, on ne saurait guère le comparer qu'au XVI^e^ siècle, où la société entendit avec effroi s'élever les cris des sectaires qui profanaient les tombes et les ruines du passé.

Quel sort est réservé au milieu des nouvelles tempêtes qui semblent nous attendre, à l'art qui partagea autrefois les mutilations et les proscriptions promises à toutes les gloires? Que deviendra au milieu d'une lutte pleine d'anxiété, ou tout au moins de doute et d'incertitude, le goût, ce plaisir délicat, comme l'appelle Montesquieu, émanant à la fois de la paix sereine de l'âme et de l'activité joyeuse de l'esprit, suave et léger parfum, qui, pour se dégager du calice des fleurs, a besoin de tous les rayons du soleil?

M. de Laborde se contente de répondre : *Laissons passer les républiques*.

K. DE L.

Un Mot

A propos des Annales de l'imprimerie elsevirienne, *ou* Histoire de la famille des Elsevier et ses éditions, *par* Charles Pieters. *Gand, Annoot-Braeckman,* 1851 ; *in*-8°, 1re *liv.*, I-LVI *et* 1-96 *pag.*

Dans un intéressant opuscule, intitulé : *Analyse des matériaux les plus utiles pour les futures annales de l'imprimerie des Elsevier,* publié à Gand en 1843, au nombre de 50 exemplaires, Mr Ch. Pieters, qui cultive la bibliographie Elsevirienne avec toute l'ardeur d'un fervent Elsevirophile, s'exprimait en ces termes : « J'invoque de nouveau » la science, afin qu'elle nous procure un bon annaliste de » l'imprimerie des Elsevier. A défaut de M. Brunet, à dé- » faut du possesseur du catalogue de M. Adry, je voudrais » que l'amour-propre, je dirai l'esprit national, qui ne man- » que pas en Hollande, engageât quelque savant de ce pays » à acquitter cette dette. Quoiqu'il en soit, à l'exemple de » Mr Gabriel Peignot, je mets avec plaisir à la disposition » de ce futur annaliste ou de tout autre bibliographe, qui » voudrait faire un ouvrage complet sur les Elsevier et leurs » productions, la minime part de renseignements neufs ou » d'éclaircissements utiles que cette courte analyse des prin- » cipales recherches partielles qui les concernent, pourrait » lui fournir. »

Cet appel n'a pas été entendu, ces vœux exprimés avec une si bienveillante abnégation, n'ont pas été exaucés. Et, disons-le, ils ne pouvaient l'être; car M. Pieters était la

seule personne qui pouvait entreprendre un tel travail et espérer de le conduire à bonne fin.

En effet, M. Pieters s'y était préparé par de longues et consciencieuses études, et en se formant la plus belle collection elsevirienne qui existe chez nous, il avait sous la main les matériaux indispensables à la rédaction des futures annales de cette illustre dynastie de typographes célèbres, quand il acquit à la vente de Mr Jérôme Bignon, un des descendants des plus zélés protecteurs en France des premiers Elsevier, le précieux manuscrit de M. le professeur Adry, dont un assez long extrait a été publié en 1806, dans le *Magasin Encyclopédique*, et qui contient le catalogue de la plus grande partie des productions des presses elsevirriennes. Dès lors M. Pieters devait faire taire les longues hésitations et mettre résolument la main à l'œuvre.

La 1re livraison a été distribuée jusqu'ici, les autres ne tarderont pas sans doute à paraître. Les *Annales des Elsevier* sont précédées d'une longue introduction, dans laquelle l'auteur analyse et développe avec cette sagacité, qui dénote une connaissance parfaite des moindres détails qui se rattachent à son sujet, les résultats des investigations faites depuis quelques années, pour dissiper les derniers nuages qui entouraient encore l'origine et l'histoire de la famille des Elsevier et de leur typographie. Il prouve d'une manière irrécusable, quoiqu'il ne pouvait encore avoir aucune connaissance des recherches faites récemment par M. Van Even, et publiées dans un des derniers nos de l'*Eendragt*, que les Elsevier, originaires de Louvain, ne sont pas issus, comme on l'a prétendu, d'une famille de grande extraction. Cette introduction se termine par l'analyse du manuscrit de M. Adry, dont M. Pieters donne de longs extraits pour en faire apprécier l'importance.

La première partie des *Annales* est consacrée à la biographie de Louis Ier, le chef de la famille, et à celles de ses

enfants et petits-enfants : Mathieu, Louis II, Gilles, Joost, Bonaventure, Abraham, Isaac et Jacob.

Ces notices faites avec le plus grand soin, contiennent des renseignements extrêmement intéressants sur les premiers membres de cette illustre famille. Chaque notice est suivie du catalogue par ordre chronologique des éditions sorties des presses elseviriennes depuis 1583 jusqu'en 1636.

La partie bibliographique est traitée avec une exactitude scrupuleuse. S'il y a quelques omissions, elles seront certainement très-peu nombreuses; en tout cas, elles ne concerneront que les premiers temps des Elsevier, et on sait que c'est précisément cette première époque qui a jeté le moins d'éclat sur le nom de ces habiles imprimeurs.

M. Pieters a eu soin, aussi souvent que cela lui a été possible, de donner succinctement, trop succinctement peut-être, la description des ouvrages que renferment ses divers catalogues. Il est à regretter, que l'auteur ait cru devoir négliger de mentionner quelques particularités curieuses, concernant les livres qu'il avait à décrire, et qui sont toujours lues avec tant d'avidité par les amateurs. Ainsi nous aurions voulu y trouver la *hauteur* des beaux exemplaires, surtout des chefs-d'œuvre en petit format, qui ont fait la réputation de Bonaventure et d'Abraham. M. Pieters sait par expérience que les véritables Elsevirophiles en agissent comme l'Empereur dans la formation de sa garde; qu'ils n'admettent dans leur collection que les exemplaires qui ont la *taille* voulue. Et pour ne citer que quelques éditions prises au hasard dans les catalogues qui ont déjà paru, pourquoi ne pas indiquer par exemple, qu'un bel exemplaire du Tite Live de 1634, doit avoir 4 pouces 9 à 11 lignes de hauteur, que le César de 1635 doit avoir 4 pouces 8 à 10 lignes, le Pline de la même année 4 pouces 10 lignes, le Virgile de 1636, 4 pouces 8 à 11 lignes, etc.

Ensuite nous aurions désiré que M. Pieters eût fait con-

naître les éditions exécutées avec un luxe particulier, sur vélin, sur un papier ou d'un format extraordinaires, ou celles dont il existe des exemplaires *non rognés*. Dans un ouvrage de bibliographie, surtout des Elsevier, ces détails quelques minutieux ou puérils qu'ils paraissent, ne sont pas sans intérêt pour les amateurs. D'ailleurs il y a tel Elsevier, une des *Républiques*, par exemple, qui n'acquiert réellement de la valeur que lorsque sa tranche est restée intacte. Nous-même, nous avons entendu offrir un jour 10,000 francs pour un *exemplaire broché et non rogné* de l'*Imitation de Jésus-Christ*, traduite par Corneille, dont le premier exemplaire paraît être encore à trouver, tandis que d'une condition ordinaire, cette édition vaut à peine 5 à 6 francs.

Quant aux exemplaires tirés sur vélin, ou ceux imprimés sur grand papier, ou d'un format particulier, on sait quel prix les amateurs y attachent. Qui ne sait par exemple que le Boileau in-folio de 1718, dont les exemplaires ordinaires se donnent à moins de 25 francs, s'est payé quelquefois plus de 2000 francs en grand papier, que le César de Tonson se paie jusqu'à 1000 francs en grand papier, tandis qu'on peut l'avoir à moins de 150 francs en papier ordinaire.

Et pour ce qui concerne les *vélins*, pourquoi M. Pieters n'a-t-il pas jugé à propos de signaler à l'attention des bibliophiles, l'exemplaire du Tacite de 1634, imprimé sur *vélin*, pourquoi s'est-il contenté de citer un seul exemplaire sur *peau de vélin* de l'édition de *Heinsii de contemptu mundi*, tandis qu'il est reconnu qu'il en existe trois, dont l'un se trouve à la bibliothèque royale de La Haye, le deuxième à Berlin et le troisième dans le catalogue de Singer et vendu en dernier lieu 38 livr. sterl., 17 sh. Pourquoi, quand il cite le tirage in-4° du César de 1635 et celui en 3 vol. in-folio, ne pas mentionner également les

exemplaires en grand papier, de la *Germania antiqua* de Cluvier, qui sont très-rares et d'autres encore.

Malgré ces légères lacunes, que, comme critique consciencieux, nous avons cru devoir signaler, nous n'hésitons pas à placer l'excellent travail de M. Pieters au nombre des meilleures publications bibliographiques, qui aient paru, et nous ne craignons pas d'être démenti, en affirmant que ses *Annales de l'Imprimerie Elsevirienne,* formeront un digne pendant aux *Annales des Aldes et des Étienne,* publiées par le savant et érudit M. Renouard.

Les deux autres livraisons qui restent encore à paraître, seront consacrées aux autres membres-imprimeurs de l'illustre famille des Elsevier; l'ouvrage sera terminé par le catalogue des faux Elsevier.

Ce ne sera pas la partie la moins intéressante du travail que nous venons d'analyser. M. Pieters paraît avoir trouvé le fil d'Ariane, à l'aide duquel on pourra se retrouver au milieu du dédale des faux Elsevier et des Elsevier supposés; désormais *la tête de Buffle, la Sphère* ou *la Sirène* ne seront plus des talismans infaillibles pour reconnaître les véritables Elsevier, mais les *Lettres grises* serviront de pierre de touche au moyen desquelles on pourra distinguer les éditions supposées de celles qui sont réellement dues aux presses elseviriennes.

Nous ne voulons pas terminer cette courte analyse, sans féliciter sincèrement M. Annoot-Braeckman des soins qu'il a apportés à l'impression de ces *Annales.* Il semble en effet que cet habile typographe a mis toute son ambition à donner à l'exécution matérielle de cet ouvrage, un cachet de perfection et d'élégance qui le rende digne des illustres artistes dont il était chargé de perpétuer la gloire.

P.-C. Van der Meersch.

Demande d'informations

TOUCHANT LES CHARTES ACCORDÉES A LA VILLE D'AMSTERDAM PAR LES COMTES DE HOLLANDE, DE LA MAISON DE HAINAUT.

L'histoire d'Amsterdam présente une époque de plus d'un demi-siècle où règne une assez grande obscurité et sur laquelle les archives de la Belgique répandraient peut-être une lumière nouvelle; c'est l'époque des comtes de Hollande de la maison de Hainaut. Dans la *Chapelle de fer* de la Vieille-Église ou église de S^t^-Nicolas à Amsterdam (1), qui renferme les plus anciens priviléges de cette ville, on ne trouve plus (si l'on n'en excepte un acte de péage octroyé en 1275 par Florent V et renouvelé en 1291) de lettres de comtes avant celles que Guillaume IV donna en 1342. Ici encore on ne rencontre point de pièces émanant de sa sœur, qui lui succéda au gouvernement du comté.

Ainsi, dans la *Chapelle de fer* ne se trouvent des lettres ni de Jean I, dernier prince de la maison de Hollande, ni de Jean d'Avesnes, le premier comte de Hollande de la maison de Hainaut et, comme tel, nommé Jean II, ni de son frère Gui de Hainaut, qui obtint de lui non seulement la seigneurie d'Amstel, mais encore la ville d'Amsterdam, ni enfin de Guillaume III et de sa fille Marguerite, tandis que

(1) J'ai publié en 1848 une description de cette chapelle. Cette même année j'ai donné de ces archives un inventaire analytique, qui a été publié dans la nouvelle série de Mémoires de la seconde classe de l'Institut royal néerlandais des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts, vol. I.

celles de Guillaume IV se bornent à trois, datées toutes du même jour, le 9 de décembre 1342.

Cette lacune dans une collection de documents qu'on a toujours conservée avec le plus grand soin est remarquable; elle pourrait facilement faire croire qu'à cette époque la ville d'Amsterdam n'obtint d'autres chartes que les trois que nous venons de citer : il existe cependant des preuves du contraire. Un chroniqueur du XIV^e^ siècle, qui s'appelle *le Clerc du bas pays près de la mer*, dit que Gui de Hainaut, avant de devenir évêque d'Utrecht, donna à Amsterdam beaucoup de franchises et de droits, qui servirent plus tard à régir cette ville. La vérité de cette assertion fut corroborée par la copie d'une charte donnée par Gui à Amsterdam et qui fut trouvée dans un registre des archives du royaume à La Haye; l'archiviste Van Wijn l'a fait connaître dans les publications de la 2^e^ classe de l'Institut royal des Pays-Bas (1). Dans cette charte, accordée probablement en 1300 ou peu de temps après, il est déjà fait mention de *poorters* à Amsterdam; ce qui prouve que notre ville possédait déjà alors le droit de commune et avait ainsi, avant ce temps, obtenu des priviléges communaux. Cette charte en suppose une précédente, celle par laquelle ces droits furent octroyés à Amsterdam; mais, faute de posséder cette pièce, il est impossible de déterminer d'une manière certaine en quelle année Amsterdam devint une ville.

L'historien Cornelius (2) pense aussi qu'il est très-probable qu'Amsterdam a obtenu des priviléges particuliers des autres comtes de Hollande, qui ont régné avant ou peu après Florent V. Ce qui le lui fait croire, c'est une lettre de

(1) *Quelques mots sur la charte octroyée par Gui de Hainaut à la ville d'Amsterdam, au commencement du XIV^e^ siècle*, par M^r^ H. Van Wijn, 9 avril 1812. Cet écrit a paru dans la première partie des ouvrages précités, pag. 3-150.

(2) *Description d'Amsterdam*, p. 888.

Guillaume V, du 15 mai 1355 (1), par laquelle celui-ci confirmait tous les priviléges octroyés aux habitants d'Amsterdam par son oncle Guillaume IV, qui périt à Staveren dans une bataille contre les Frisons, et par ceux de ses ayeux qui avaient été comtes de Hollande. Comme dans cet écrit il est parlé de plusieurs comtes, et comme la ville ne peut produire pour l'époque antérieure à celle de Guillaume IV d'autres priviléges émanant de comtes que ceux de Florent, Cornelius suppose qu'il a existé plusieurs, lettres pareilles; mais malheureusement elles sont aujourd'hui perdues. Cette conjecture est encore confirmée par quelques mots de la charte précitée de Guillaume V; celle-ci fait aussi mention d'une manière bien déterminée de priviléges antérieurs de la ville d'Amsterdam, qui, par suite de leur ancienneté, étaient devenus obscurs ou s'étaient perdus par hasard.

J'ajouterai que dans le premier registre des priviléges d'Amsterdam (2), livre en parchemin avec initiales coloriées des archives de cette ville, j'ai trouvé trois copies de chartes que l'impératrice Marguerite accorda, comme comtesse de Hollande, à la ville d'Amsterdam. Dans l'une d'elles, elle déclare, de même que son fils, que ses chers et fidèles habitants d'Amsterdam conserveront tous les droits qu'ils possédaient écrits et scellés de la part des comtes de Hollande, ses prédécesseurs. Dans le grand mémorial d'Amsterdam (3), j'ai aussi trouvé une lettre du 31 mars 1475, adressée par la ville à l'écoutète et à la ville de Vollenhoven, dans laquelle on lit que, puisque la ville d'Amsterdam était un membre et même le membre princi-

(1) Cette lettre est mentionnée dans mon inventaire des Archives de la chapelle de fer, page 107. On peut la lire en entier dans le *Grand livre de chartes* de Mieris, tome II, p. 842.

(2) Page 4.

(3) Note 1, page 31.

pal du pays d'Amstel, ses *poorters* étaient exempts de droits de péage à Vollenhoven, et qu'ils l'avaient été depuis deux cents et même depuis trois cents ans, depuis si longtemps du reste que personne ne se souvenait avoir ouï qu'il en eût jamais été autrement. Ici donc on parle du XII^e^ ou XIII^e^ siècle comme du temps où déjà les habitants d'Amsterdam avaient ce privilége.

Ces exemples viendront suffisamment, je pense, à l'appui de mon opinion, que déjà avant le temps de Guillaume IV, outre Florent V, d'autres comtes ou seigneurs encore octroyèrent à Amsterdam des priviléges, qui cependant ne sont plus connus aujourd'hui (1). La seconde classe de l'Institut royal des Pays-Bas nomma en 1819, parmi ses membres, une commission chargée de faire une enquête sur les plus anciennes archives d'Amsterdam qu'on trouve dans la *Chapelle de fer*. Dans leur rapport, qui a été publié dans les Mémoires de l'Institut (2), les membres de cette commission émirent la conjecture que quelques-uns des premiers priviléges d'Amsterdam auraient été transférés à Mons par un des comtes de la maison de Hainaut. Que si cependant cela n'avait pas eu lieu, il ne me paraît néanmoins nullement improbable que les pièces qui manquent ont été conservées dans des copies, parce que anciennement les comtes avaient pour la plupart l'habitude de consigner dans des registres de parchemin les lettres qu'ils donnaient. De pareils registres des comtes de Hainaut se trouveraient peut-être bien encore à Mons ou quelque part ailleurs en Belgique. Je ne serais pas non plus étonné que les archives de Lille répandissent quelque lu-

(1) J'ai touché ce même point dans mon ouvrage, intitulé *Oud en Nieuw*, tiré de l'histoire et de la littérature nationales, tome II, p. 9, à l'occasion de la communication qui m'a été faite de quatre chartes inédites.

(2) Tome I, pag. 107-158.

mière sur ce point ou même qu'elles nous rendissent les pièces censées perdues (1). Il me serait très-agréable de recevoir de qui que ce soit et n'importe d'où quelques éclaircissements sur cette question qui n'est pas sans intérêt pour l'ancienne histoire de la capitale des Pays-Bas.

Amsterdam, 25 octobre 1850.

P. Scheltema.

(1) Cette idée m'est venue après la lecture de la *Notice sur les chartes de Flandre*, placée en tête de l'ouvrage intéressant du baron Jules de Saint-Genois, intitulé *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*.

Revue bibliographique.

1° Essai sur l'activité du principe pensant considérée dans l'institution du langage. Ouvrage accompagné de planches gravées et de figures intercalées dans le texte, pour en faciliter l'intelligence; par Pierre Kersten. Paris et Liége, 1851; in-8°, pag. XXXIII et 127.

M. Kersten, ancien professeur à l'athénée de Maestricht, et, en ce moment, rédacteur-propriétaire du *Journal historique et littéraire,* de Liége, n'en est plus à ses débuts comme philosophe. Les travaux philosophiques qu'il a déjà publiés, les études sérieuses auxquelles il s'est livré depuis nombre d'années, la lutte vigoureuse qu'il a soutenue par la défense de ses idées; tout cela lui donne le droit de parler, et de parler avec une incontestable autorité, dans ces graves matières qui touchent au fondement des sociétés humaines.

Pour lui, comme pour tout esprit loyal et conséquent, toutes les grandes vérités philosophiques se rattachent à la délicate et difficile question de l'*origine du langage.*

C'est à l'étude approfondie de cette question qu'est consacré l'ouvrage dont M. Kersten publie aujourd'hui la première partie, celle qui est relative au *langage en général.* Cette partie, réellement *élémentaire* mais *décisive,* est traitée avec cette clarté que peuvent seules donner une parfaite bonne foi et une complète compréhension du sujet.

La base de toute philosophie étant la connaissance de nous-mêmes, l'auteur cherche cette connaissance dans le langage qui n'est que la représentation, l'image de la *pensée rendue sensible.*

Mais, la source de la pensée (ou du langage) est-elle en nous ou hors de nous, en d'autres termes, la génération de la pensée (ou du langage) est-elle naturelle et spontanée en nous, ou bien faut-il de toute nécessité le concours de la société pour en féconder le germe déposé dans notre ame?

Voilà la question capitale, objet de tant de recherches, origine de tant de contradictions, but de tant de systèmes, question redoutable qui se pose éter-

nellement à l'entrée du monde philosophique et qu'il faut bien essayer de résoudre une bonne fois.

D'après M. Kersten, le langage est aussi nécessaire à la société que la société est nécessaire pour la formation du langage. Seulement, la société y est nécessaire *comme occasion indispensable* et non pas *comme cause*. La vraie cause du langage est *la raison*, agissant dans un état social quelconque, et à l'aide de certains conditions d'organisation physique. La raison existe en nous comme une lumière naturelle et primitive qui précède tout enseignement; mais, à cause de l'union de l'ame avec le corps, l'action de la raison ne s'exerce pas toujours dans la plénitude de son énergie.

Le langage se forme de signes. Ces signes sont *fugitifs* et constituent le *langage en action* que l'auteur expliquera dans la deuxième partie de son ouvrage, ou ils sont *fixes* et forment le *langage écrit*, sujet de la troisième partie.

Nous ne pouvons suivre M. Kersten dans toute la subtilité de ses déductions. Son travail est si substantiel qu'il se prête difficilement à une analyse. Ce qui nous y a frappé, à toutes les pages, c'est la judicieuse simplicité des observations et l'absence de tout esprit de système. Bien étudier les faits et les étudier sans parti pris d'avance, là est le secret de toute philosophie vraiment digne de ce nom. P. D.

2° Douai et Lille au XIII^e^ siècle, par H. Duthillœul. Douai, 1850; in-4°, pag. XIII et 200, avec carte et grav.

Sous le titre que nous venons d'indiquer, le laborieux bibliothécaire de la ville de Douai a édité pour la première fois les pièces originales d'un important procès criminel, mu en 1284. Outre que ce livre est une source intéressante à consulter pour l'histoire du droit pénal et de la procédure dans l'ancienne Flandre, nous y trouvons des détails tout-à-fait inconnus sur une cruelle guerre intestine qui divisa pendant quelque temps les habitants de Douai et de Lille et qui avait eu pour motif la rivalité communale qu'on voyait régner depuis de longues années entre ces deux villes. Toutes ces pièces ont été traduites en français moderne et enrichies de notes et d'observations pour faciliter l'intelligence des textes surannés. Elles sont tirées des archives provinciales de la Flandre orientale à Gand, où elles font partie de l'ancien dépôt de Rupelmonde, ville que, par erreur sans doute, M. Duthillœul place près de Bruges. Il est à regretter que l'éditeur, qui paraît si bien familiarisé avec l'histoire du moyen âge, n'ait pas donné plus d'étendue à son *introduction* et résumé plus scientifiquement le contenu de ce curieux dossier judiciaire.

3° Histoire de l'architecture en Belgique, par A. G. B. Schayes. Tome III. Bruxelles, Jamar, 1850.

Ce troisième volume d'un ouvrage vraiment savant, qui dès son début a reçu l'accueil le plus flatteur, contient l'époque de la transition ou romano ogivale, c'est-à-dire la période de notre histoire architecturale qui a laissé dans notre pays des traces aussi nombreuses que remarquables par la forme et la solidité des constructions. Les descriptions de M. Schayes qui embrassent toutes les parties de la Belgique, abondent en détails techniques et minutieux. Aucun de nos monuments civils ou religieux n'y est oublié. Il passe même en revue les moindres parties d'édifices qui offrent quelque intérêt pour l'historique de l'art et présente ainsi un tableau complet de nos richesses dans cette partie. Les noms des architectes de quelque renom ont été recueillis avec soin. L'auteur a, en outre, le talent de semer son texte d'aperçus judicieux, qui tempèrent la sécheresse inséparable d'un semblable travail.

4° La dernière Marquise du Pont d'Oye, par Léon Wocquier. Bruxelles, 1850; t. I, pag. 299.

OEuvre d'imagination, production toute littéraire, la *Dernière Marquise du Pont d'Oye* n'en est pas moins une peinture fidèle et historique des mœurs luxembourgeoises vers le milieu du XVIII^e^ siècle. Ici encore on remarque cette touche fine et délicate, cette aptitude à analyser l'esprit humain, cette entente de l'art qui caractérisent les productions de M. Wocquier. Ce livre, dont le 1^er^ volume seul a paru, fait partie de cette série de romans historiques que l'auteur se propose de consacrer au Luxembourg, son pays natal, esquisses charmantes où la science s'unit habilement au drame et où il y a à glaner pour l'histoire proprement dite des détails d'un intérêt incontestable. Nous aimerions plus encore ses descriptions et ses peintures des émotions du cœur, s'il les faisait moins longues. En les rendant trop prolixes, dans plusieurs endroits du livre, M. Wocquier en fait, sans le vouloir, pâlir l'aimable éclat. Il faut savoir se borner, même quand on est éloquent.

5° Acte de fondation de l'hôpital de Maldeghem. Bruges, 1850; in-8°, pag. 48.

M. Voisin, vicaire-général à Tournai, a découvert dernièrement l'acte de fondation de l'hôpital de Maldeghem, établi par Arnoud de Maldeghem en l'an 1275. En le publiant avec des notes de M. le chanoine Andries, il a fourni une nouvelle preuve que l'hôpital de St-Jean à Bruges possède illé-

gitimement, depuis des siècles, des biens considérables affectés à une institution charitable du plat pays. Cette usurpation a donné lieu depuis quelque temps à de puissantes réclamations en faveur du rétablissement de l'hôpital de Maldeghem et de sa réintégration dans les anciennes possessions qui étaient destinées à son entretien. Il serait heureux que cette grave affaire put s'applanir sans occasionner de procès, et partant la dilapidation des biens des pauvres. Puisse le pouvoir administratif, qui est chargé de la haute tutelle des institutions de bienfaisance, trouver le moyen de terminer ce débat par une *composition* amicale ou par une transaction. La justice et l'humanité y gagneraient. A part l'intérêt puissant qu'offre ce côté de la question, la brochure que nous annonçons est en elle-même un document historique de la plus haute importance; le testament d'Arnoud de Maldeghem reflète admirablement les mœurs et les habitudes de nos contrées à la fin du XIII^e^ siècle; et les notes de M. Andries en expliquent d'une manière très-satisfaisante les parties difficiles. Le portrait du fondateur Arnoud sert de frontispice à ce travail.

6° De arme Edelman, door Hendrik Conscience. Antwerpen, 1851; in-18, pag 208 et 4 planches.

Touchante histoire d'un gentilhomme pauvre et loyal qui a perdu sa fortune en sauvant l'honneur de son frère et qui, pour cacher sa misère, au moment où il faut établir sa fille, recourt aux expédients les plus comiques, s'ils n'étaient en même temps tristes et poignants. L'auteur qui a pris définitivement pour devise le *simplex sigillum veri*, s'est évidemment inspiré, dans ce livre, du personnage de *Ravenswood* de la *Fiancée de Lammermoor*. Comme Walter Scott, il intéresse constamment le lecteur aux souffrances qu'éprouve cet homme de cœur et d'énergie sorti d'antique maison, à qui surviennent toutes les peines, tous les soucis, toutes les humiliations de la misère, sans qu'il les ait mérités, et qui aux yeux d'un public railleur et médisant passe pour un harpagon avaricieux, digne de tout mépris.

7° Les Grands-malades, par Jules Borgnet. Namur, 1850; in-8°, pag. 106 et planches.

La question des *léproseries* ou *ladreries* est une des plus intéressantes de l'histoire des misères publiques au moyen âge. La maladie de la lèpre, si contagieuse, si redoutée, faisait alors d'une partie de l'humanité une caste de reprouvés et de parias qui n'étaient plus régis par le droit commun, et qui à ce titre mérite d'être étudié au point de vue juridique. M. Borgnet a réuni

dans le volume que nous annonçons, tout ce qu'il a pu trouver de notes et de renseignements sur l'hôpital des Lépreux de Namur, nommés *Grands-malades*. La manière complète et détaillée dont il a traité cette monographie, nous fait émettre le désir qu'il veuille étendre ses recherches aux autres établissements de ce genre qui existaient naguère en Belgique. De nombreuses citations, des extraits de textes anciens et quelques documents originaux, édités sous forme d'annexes, démontrent que l'auteur n'a rien négligé pour épuiser son sujet. Les *Grands-malades* sont sans contredit un des meilleurs travaux historiques que les *Annales de la Société archéologique de Namur* aient publiés.

8° Histoire politique et militaire de la Belgique, par Mr R. Renard. — Ire partie; 2e étude: la Belgique sous les Romains.

Nous avons déjà parlé de la 1re étude de M. Renard dans le *Messager des Sciences*, 1847, p. 266. — Dans sa 2e étude, *la Belgique sous les Romains*, M. Renard, après avoir apprécié l'organisation politique et militaire des Romains dans leurs origines et leurs développements successifs jusqu'au temps de l'invasion de César, s'attache à décrire la constitution physique de notre pays à cette dernière époque, son agriculture, sa population et ses diverses tribus, puis il expose en stratégiste le tableau des campagnes de César et de la soumission de nos contrées; enfin il examine l'influence de la domination romaine, et indique à grands traits les causes et les divers degrés de la décadence de l'empire pour préparer ses lecteurs à l'intelligence des conditions qui facilitèrent à la nation franque l'invasion de nos provinces.

Les deux études de M. Renard envisagent l'histoire primitive de nos ancêtres d'une manière complète. L'auteur rassemble à ce sujet toutes les notions éparses dans les anciens auteurs; à l'étude approfondie des sources, il joint la connaissance des opinions modernes sur ces temps reculés, il les compare et les discute avec un esprit de critique éclairée, qui témoigne à la fois et de l'étendue de ses recherches et de l'usage judicieux qu'il sait en faire

Ajoutons que dans ces discussions érudites l'auteur a su éviter la trop grande sécheresse de style, en les présentant sous un aspect neuf et ingénieux; en un mot, qu'il a su rendre attrayantes des études consciencieuses et approfondies sur des questions hérissées de doutes et de difficultés.

Sans contredit, les deux études de M. Renard doivent prendre rang parmi les productions les plus remarquables publiées sur notre histoire nationale, et si la suite de son œuvre répond à ce brillant début, on peut lui prédire avec assurance un succès incontesté. A. G

9° Cours de Droit romain approfondi, par J. P. Molitor. — Les Obligations. Tome I. Gand, L. Hebbelynck, 1851; in-8° de VIII et 488 pages.

S'il est une partie de notre droit pour la connaissance de laquelle les lois romaines ont conservé cette utilité pratique qui en fait souvent le commentaire indispensable des lois actuelles, c'est bien la matière qui est traitée dans le premier volume du cours de Molitor, et à laquelle cet auteur a su donner, par sa manière de l'exposer, une importance nouvelle. Il ne se contente pas de retracer le système de la législation romaine avec cette parfaite intelligence des principes, qui réduit à une théorie claire et rationnelle les parties les plus obscures du droit, il indique aussi les rapports entre cette législation et le droit moderne, de sorte que le lecteur est toujours averti du degré d'intérêt que les décisions des anciens ont pu conserver dans les controverses d'aujourd'hui. En lisant ces pages on conçoit aisément l'intérêt avec lequel les leçons de Molitor étaient accueillies par ses élèves et l'on comprend qu'un des meilleurs juges en ces matières, Mr V. Marcadé, n'ait pas hésité à appeler Molitor un jurisconsulte éminent, en disant en même temps de son ouvrage que c'est « *une œuvre d'un haut mérite, accusant* » *un long et patient labeur, œuvre digne de ces livres si consciencieusement* » *élaborés, si scrupuleusement médités, dont on faisait tant autrefois, dont on* » *fait si peu aujourd'hui, ... et devant être signalée à l'attention toute particu-* » *lière des hommes studieux.* » (*Revue critique de la Jurisprudence*, livraison de mars 1851, page 192).

D.

10° Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique, fondé par le baron de Reiffenberg, continué sous la direction de Mr L. Alvin; 12e année. Bruxelles, 1851; in-12.

M. Alvin, le nouveau conservateur de la Bibliothèque royale à Bruxelles, qui semble devoir prendre ses fonctions au sérieux avec toute l'énergie d'un administrateur expérimenté, avec tout le zèle d'un bibliophile instruit, vient de publier le 12e volume de l'*Annuaire de la Bibliothèque royale*. Nous y remarquons une magnifique pièce de poésie d'André Van Hasselt, sur la mort de la Reine; des vers pleins de cœur et de nobles regrets de Mr Ad. Mathieu, sur la mort du Baron de Reiffenberg; une savante dissertation paléographico-historique, adressée sous forme de lettre par M. Bock à Mr L. Bethmann, sur le MS. intitulé Liber Guidonis; des poésies latines, extraites de quelques MSS.

de la Bibliothèque de Bourgogne. — A partir de 1851, l'*Annuaire* ne sera plus seulement consacré à la Bibliothèque royale; les deux bibliothèques des universités de l'état y seront également représentées. C'est une amélioration importante dont nous saurons gré à M. Alvin d'avoir pris l'iniative.

11° La Belgique depuis mil huit cent trente (1830-1848), par Ch. Poplimont. Bruxelles, 1848-1850; in-8°, liv. 1-36.

Personne ne niera que depuis 1830 le mouvement littéraire a pris, chez nous, un essor extraordinaire. On ferait un fort beau volume de bibliographie des ouvrages sortis des presses belges, tant en français qu'en flamand, pendant les vingt dernières années. A ce mouvement Mr Ch. Poplimont a contribué déjà pour une large part; plusieurs de ses écrits ont eu un succès mérité. L'œuvre que nous annonçons aujourd'hui est certes destinée à augmenter sa réputation dans cette partie. L'auteur voulant glorifier les résultats de la Révolution de 1830, qui a consacré l'indépendance de la Belgique, a présenté dans ce livre un tableau, esquissé à larges traits, de la réorganisation des trois grands pouvoirs de l'état, de la création de son armée et des progrès amenés par la constitution de notre nationalité. Son texte qui est semé de détails intéressants, quoique la plupart connus, sur les hommes et les choses de la Révolution, est orné du portrait du roi et des personnages qui ont joué un rôle remarquable dans les événements de cette époque. Peut-être le désir qui a animé M. Poplimont de payer un juste tribut de reconsance aux hommes qui ont fondé la nationalité politique de notre pays, lui a-t-il fait négliger trop souvent les vues d'ensemble et les résumés généraux, qui dans un semblable travail doivent, selon notre avis, prendre la place des détails minutieux et des petits faits personnels. A part ce défaut, inhérent sans doute à la nature du sujet, nous trouvons sur la marche ascendante de l'industrie et du commerce, sur le mouvement politique et littéraire, sur nos relations extérieures, sur tout ce qui enfin honore la Belgique d'aujourd'hui, des idées justes, exprimées avec élégance et où règne un patriotisme de bon aloi.

12° Geen geluk zonder deugd, drama in drie bedryven, door I. S. Van Doosselaere. Gent, Annoot, 1851; in-12, pag. 64.

Ce drame bourgeois est dû à la plume d'un jeune typographe, M. Van Doosselaere, qui, son travail d'ouvrier achevé, trouve encore du temps pour se livrer avec fruit à la littérature et pour produire d'estimables écrits. Un

fond d'honnêteté toute flamande et la glorification des vertus domestiques font le principal mérite de cette pièce qui est bien écrite et convenablement dialoguée. Nous conseillons à l'auteur d'y supprimer quelques déclamations qui ne sont que des hors-d'œuvres, et de raccourcir çà et là certains monologues. Ce drame a été accueilli avec une faveur méritée sur le théâtre gantois.

15° Het groot Beggynhof van Gent, door B. C. B. Moulaert, Predikheer. Gent, Rousseau, 1850; in-18, pag. XV et 143.

L'institut des Béguines est propre à la Belgique. Il remonte à une haute antiquité et a fait souvent l'objet de savantes recherches historiques. Le P. Moulaert, à qui nous devons la monographie que nous annonçons, s'est plu à donner l'historique du Grand Béguinage de Gand, qui est encore aujourd'hui le plus considérable du royaume. Il s'occupe de l'origine de ces communautés religieuses et a soin de s'appuyer partout sur des sources respectables. Son travail est complété par une notice biographique des Béguines qui se sont rendues célèbres par leurs vertus et leur dévotion. Le livre se termine par la liste des confesseurs attachés au Grand Béguinage depuis l'an 1227, et par le tableau des Béguinages qui existaient en Belgique autrefois. — Ce petit ouvrage, écrit avec beaucoup de bonhommie, n'est pas sans intérêt pour l'histoire ecclésiastique de notre ville.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Anciennes Archives d'Afflighem. — M. Rahlenbeck, consul de Saxe à Bruxelles, a bien voulu nous communiquer la lettre ci-dessous, adressée par le marquis de Beauprez à la princesse de Mansfelt, Marie Christine d'Egmont, veuve du prince Charles, mort en Hongrie en 1593, sur l'état des archives d'Afflighem en 1609.

Madame,

Je me suys, passé quelque temps transporté à Afflighem, suyvant l'obligation en laquelle m'estoys constitué à lendroist de V. Exce, pour y rechercher entre les pappiers de l'abbaye si nen pourroy trouver aulcuns, servants à la veriffication des quatre degrez de la généalogie qu'il vous a pleu de m'envoyer, pourquoy m'estant addressé au prieur dudit lieu, me dict, ne leur en estre resté un seul par le désordre et dégast des troubles derniers, tant pour en avoir perdu une bonne partie par le feu, qu'emblée la principalle par le feu prince d'Orange, auquel les Estatz pour alors avoient conféré la dicte abbaye, que pour laction quy peut encore prétendre le comte Maurice demain ou après, ne les a voulu (quoy que demandez) jusques ores rendre ny restituer, trop bien j'ai remarqué dans un certain memoire venant de Monsieur l'Archevesque (qu'il n'at exhibé) que les fondateurs de là nestoyent ceulx de Vilain (selon que V. Exce opinoit), mais Godefroy à la Barbe, ducq de Brabant, et quy y est inhumé avec d'aultres grands personnages quy s'y sont partie rendus moines, partie bienfaict a la maison, entre lesquelz il ny at seul nombre de ceulx que recherchez et m'asseura d'estre tout le renseignement qu'il en avait. Au moyen de quoy conviendra necessairement s'adresser à Monsieur le comte d'Isenghem, ou bien aux siens pour avoir esclaircissemens desdits quatre degrez en question, dont nonobstant qu'eusse eu aussi inspection du vieil registre aux fiefs du Lieutenant de ceste ville, et refœuilleté les miens, je ny ai rien de si

vieille ni postérieure date; sinon que depuis Madame la fille du ducq de Vendosme de quoy il n'est débat ou question, trop bien j'ai decouvert que Messire Hugues Vilain posé en vostre quatrième degré, at délaissé une fille héritière, nommée Dame Marie Vilain, laquelle espoussa Messire Hugues, sire d'Authoing et d'Espinoy, lequel trespassa l'an mil iij^c xviij, et la diete dame Marie l'an mil iij^c xij, et sont enterrez touts deux au dits Authoing, au milieu du chœur, dont je renvoye à V. Ex^ce ledit billet cy enclos, depuis lesquelz sera bien ayse de joindre jusques à vostre personne, parce que seur posterité la plus belle part est illecq inhumée, mais des précédents je nen recouvre rien à mon bien grand regret pour le désir que jay de servyr V. Ex^ce, non seulement en ces endroict, mais aussy en tout aultre que me jugerez capable d'être honoré de vos commandements et d'une aussi humble volonté que je supplie le Créateur de maintenyr V. Ex^ce,

Madame,

en toute felicité, bonne longue et heureuse vye. Baisant très humblement les mains d'icelle. Alost, ce xiij^e de décembre 1609.

De V. Ex^ce

Le tres humble e obéissant serviteur,

Le S^r De Beauprez.

Médaille de Ducange. — Si de nos jours on fait abus de médailles et de statues, en les consacrant souvent à des personnages d'une valeur très-contestable, nous voyons avec plaisir qu'on se plait parfois à éterniser par le bronze et le marbre la mémoire d'hommes utiles dont le mérite n'a pas toujours été assez apprécié. Ducange, à qui nous devons le célèbre *Glossarium infimae et mediae latinitatis*, a enfin reçu une récompense digne de ses travaux. La Société des Antiquaires de la Picardie lui a érigé une statue en bronze à Amiens. A cette occasion a été frappée une médaille de grand module, représentant d'un côté l'illustre savant debout, tenant des chartes à la main, avec les mots : *Statue de bronze érigée par la Société des Antiquaires de la Picardie avec le concours de la ville d'Amiens et des souscriptions*, 19 *août* 1849; de l'autre, le portrait de Ducange, avec la légende : *C. Dufresne Ducange, né à Amiens le* 8 *décembre* 1610, *mort à Paris le* 23 *octobre* 1688. La statue est de Caudon, et la médaille de A. J. De Paulis. Toutes deux font le plus grand honneur à ces habiles artistes.

Histoire des Béguines belges. — *Réfutation de l'ouvrage du Dr Hallmann.* — En donnant dans le *Messager des Sciences historiques,* annee 1850, p. 241, une notice sur l'*Histoire de l'origine des Béguines belges,* publiée à Berlin en 1843, *par le Dr Hallmann,* nous n'avons pas eu la prétention d'offrir à nos lecteurs un *Compte-rendu critique* de cet ouvrage, mais un simple *Aperçu analytique* des matières qu'il contient. — Nous avons appris depuis, que le livre de l'auteur allemand a été l'objet d'une critique sévère, dans un article inséré au *Journal historique et littéraire* (publié à Liége par P. Kersten, année 1843, p. 330 et 584), pendant notre séjour à l'étranger. L'auteur de cet article, qui paraît avoir étudié la question à fond, s'attache à réfuter tous les arguments que le Dr Hallmann fait valoir, pour attribuer la fondation des Béguines à *Lambert-le-Bègue.* Nous croyons devoir signaler cette *réfutation* à ceux de nos lecteurs que s'intéressent à cette grande controverse, et à ceux qui seraient tentés de croire que nous partageons la manière de voir de l'auteur allemand. Il suffira de relire notre aperçu pour se convaincre, que, n'ayant pas fait une étude spéciale de la question, nous avons prudemment laissé au Dr Hallmann la responsabilité de ses allégations.

Is. H.

Belgica. — Sous ce titre un savant hollandais, Mr Robidé Van der Aa, ancien fonctionnaire en Belgique avant 1830, avait formé une collection précieuse de 1660 brochures et opuscules sur les événements qui préparèrent et qui suivirent la dernière Révolution belge. Cette collection vendue à Arnhem, au mois de février dernier, a été acquise en entier au prix de 1100 fr., pour la bibliothèque de la Chambre des Représentants à Bruxelles, où nous sommes persuadé que ces documents seront consultés avec fruit par ceux qui s'occupent de cette importante époque de notre histoire politique.

Livre de lectures historiques belges. — Voici l'arrêté royal par lequel le Ministre de l'intérieur vient de remettre au concours la composition d'un livre de lectures historiques belges.

Léopold, roi des Belges, à tous présents et à venir, salut.

Voulant établir sur des bases nouvelles le concours institué par arrêté royal du 2 novembre 1848, pour la composition d'un livre de lectures his-

toriques belges; vu le rapport et sur la proposition de notre Ministre de l'intérieur, nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Le concours institué par notre arrêté du 2 novembre 1848, pour la composition d'un livre de lectures historiques belges, destiné particulièrement aux écoles primaires et moyennes, est renouvelé d'après les règles suivantes :

Programme.

Un prix principal de quatre mille francs sera décerné à l'auteur de l'ouvrage manuscrit auquel le jury, nommé par notre ministre de l'intérieur, aura reconnu le double mérite du fond et de la forme.

Deux prix secondaires, l'un de deux mille francs, l'autre de mille cinq cents francs, pourront être décernés aux auteurs d'ouvrages de moindre importance.

L'ouvrage se composera, au choix de l'auteur, d'épisodes historiques, de biographies, de descriptions de mœurs, de lieux, d'institutions, de tableaux relatifs au développement intellectuel, commercial et politique du pays.

Indépendamment du sentiment patriotique et de la fidélité qui doivent caractériser son travail, l'auteur s'attachera aux qualités du style et ne perdra pas de vue qu'il s'agit, non d'une histoire de la Belgique proprement dite, mais d'un ouvrage affranchi de la sécheresse d'un traité didactique; d'un livre de lecture populaire qui mettra une science vraie à la portée du plus grand nombre et qui, en vivifiant le patriotisme, formera le goût des nombreux lecteurs qu'il est destiné à instruire.

L'ouvrage devra former un volume in-12 ordinaire.

Les manuscrits couronnés deviendront la propriété du gouvernement, qui se réserve de les faire imprimer et de les répandre. Ils pourront être traduits soit du français en flamand, soit du flamand en français.

Le travail des concurrents devra être adressé au département de l'intérieur avant le 1er juillet 1852.

Les auteurs ne mettront point leurs noms à leurs ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répèteront sur un billet cacheté, renfermant leur nom, l'indication de leur lieu de naissance et leur adresse.

Sont admis au concours les ouvrages écrits en français et en flamand.

Art. 2. Les frais résultant de ce concours seront imputés sur le budget du département de l'intérieur.

Art. 3. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 22 mars 1851. Léopold.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur, Ch. Rogier.

Le Moyen age et la Renaissance. — Dans ce bel ouvrage qui se publie à Paris et qui forme déjà 6 volumes in-4°, nous voyons avec plaisir apparaître la description de beaucoup d'objets d'art qui existent en Belgique. Nous y signalerons entre autres : 1° des verres peints des cabinets de MM. D'Huyvetter et Verhelst, à Gand; 2° une boîte aux saintes huiles, de la collection de Mr Ch. Onghena, ibid.; l'écu d'argent des anciens joueurs de trompe de notre ville, conservé dans notre Musée historique; 4° plusieurs tableaux anciens du Musée d'Anvers; 5° des pièces remarquables et précieuses du Musée d'artillerie, à Bruxelles; 6° le collier d'argent ciselé du métier des orfèvres de Gand, appartenant à M. de Kerchove d'Ousselghem. Ce magnifique objet de curiosité consiste en 16 chaînons, représentant chacun un sujet différent. M. Devigne-Avé l'avait déjà publié dans ses *Recherches historiques sur les corporations*. On peut obtenir séparément, à la librairie Muquardt en cette ville, les planches où sont représentés ces trésors artistiques, si intéressants pour nous.

...erreyns f.t *J. Hemelaer sculpt.* *H. Schaefels pi...*

JACOBUS DE BUE.

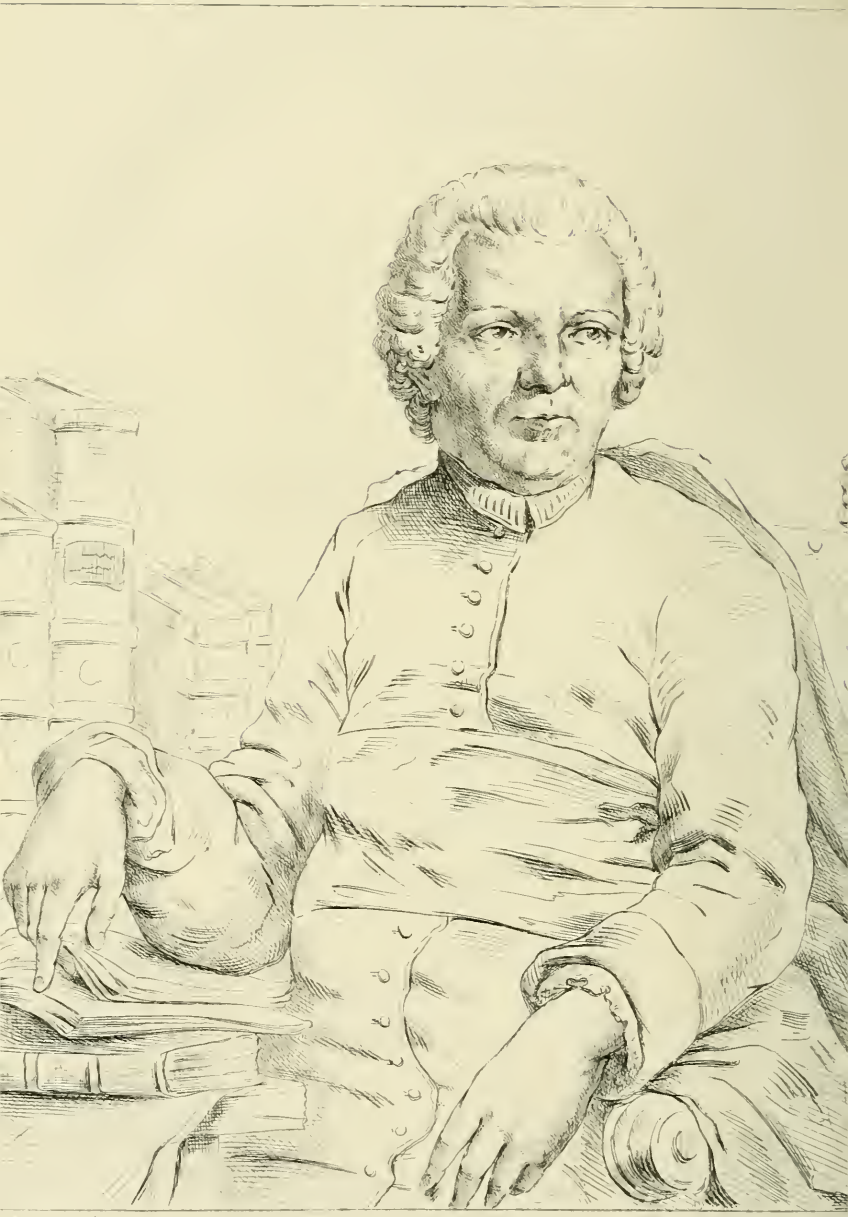

Herreyns f.t J. Demeleer sculpt. H. Schaefels ju.

JOSEPH GHESQUIÈRE.

J. P. Van Baurscheit ft — J. Hemeleer sculpt. — H. Schaefels

PHILIPPUS V.

Hispp. Indiarumq Rex.

Notice analytique et raisonnée

DU CATALOGUE DU MUSÉE D'ANVERS, RÉDIGÉ PAR M. JEAN-ALFRED DE LAET, PROFESSEUR AGRÉGÉ A L'UNIVERSITÉ DE GAND, ET PUBLIÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS (1).

Le catalogue dont nous allons rendre compte, vit le jour en 1849. Cet ouvrage succède à trois *Notices,* à la lecture desquelles l'on ne sait ce qu'on doit improuver le plus, ou des erreurs de dates et de noms propres, ou des indications fautives de maîtres qu'elles contiennent, ou enfin des suppositions de faits historiques que l'imagination trop hardie de leurs rédacteurs y a introduits. Aussi est-ce à bon droit que de semblables matériaux furent en général mis au rebut, lorsque le Conseil d'administration de l'Académie royale d'Anvers eut résolu de doter le Musée d'une description qui fît honneur à la métropole artistique de la Belgique. M. De Laet ne pouvait donc se borner à améliorer le travail d'un devancier; il lui fallait au contraire réunir tous les éléments d'un ouvrage nouveau, qui devait comprendre, outre les œuvres d'art mentionnées dans la *Notice de* 1829, celles de la collection Van Ertborn, les acquisitions faites par le Musée depuis 1841, ainsi que les tableaux de l'ancien fonds de cet établissement, qui venaient pour la première fois y réclamer leur place ou reprendre

(1) Anvers, imprimerie de J.-E. Buschmann. In-8°.
1851.

celle qu'on leur avait enlevée avant 1829. — Ceux-là seuls qui ont été dans le cas de devoir se livrer à des recherches quelconques, peuvent se faire une idée des difficultés que M. De Laet a eues à vaincre pour parvenir aux résultats importants que nous allons énumérer. Restitution d'un nombre considérable de tableaux à leurs véritables auteurs, dont on paraît ne s'être pas donné autrefois la peine de vérifier toujours les signatures; additions et rectifications nombreuses aux notices concernant les artistes et tirées des archives de l'ancienne Confrérie de S^{t}-Luc à Anvers; découvertes pleines d'intérêt relativement à des maîtres dont ce catalogue est le premier à s'occuper, ainsi qu'à d'autres peintres sur lesquels nous n'avions jusqu'ici que peu ou point de notions; voilà en abrégé, ce qui frappe tout d'abord le lecteur intelligent auquel l'ouvrage fort bien écrit de M. De Laet sert de guide dans notre Musée.

On concevra aisément, après ce que nous avons dit plus haut, qu'une œuvre aussi difficile n'ait pas été toujours suivie de résultats également heureux. Il était impossible qu'au milieu d'une telle multitude de dates et de faits, il ne se glissât un nombre plus ou moins considérable d'erreurs et qu'on n'y découvrît des lacunes plus ou moins importantes. Nous en avons en effet remarqué plusieurs, et c'est à les relever soigneusement, que nous avons employé une partie des dernières vacances judiciaires, croyant de cette manière être utile d'abord à l'art, ensuite au travail même de M. De Laet, travail dont nous désirons la perfection.

Entrons en matière. — Le nouveau catalogue débute par une introduction qui nous fait connaître les sources consultées par le rédacteur, les mesures prises par la Commission à laquelle il était tenu de présenter son travail, etc. Ces détails offrent sans doute un grand intérêt, mais nous aurions bien désiré qu'ils eussent été accompagnés d'un précis historique sur la formation et l'accroissement

de la première galerie de peinture du pays. Cette lacune devait être facile à combler par M. De Laet qui avait fait des recherches relatives au Musée, dans les archives de la province d'Anvers, et qui, par conséquent, était à même de raconter l'origine et l'augmentation de notre belle collection. Mais la Commission dont nous avons déjà parlé n'a pas voulu, paraît-il, de ce précis, pas plus que de la mention des églises, chambres de serments, etc., auxquelles un grand nombre des tableaux qui composent le Musée, ont été enlevés à la fin du siècle dernier. On n'a en général excepté de cette mesure, que les objets d'art provenant de l'ancienne Académie, ceux de la galerie Van Ertborn, les autres dons et achats. Il résulte de là que le catalogue est muet sur l'origine de la plupart des œuvres d'art qui s'y trouvent renseignées. Cette omission nous paraissant peu naturelle, nous en avons demandé le motif à l'un des contrôleurs du travail de M. De Laet, et il nous a été répondu, *que l'on avait voulu éviter de rappeler des temps de spoliation*. Nous n'aurons guère de peine à prouver le peu de fondement de cette raison. Et en effet, pour atteindre le but qu'elle se proposait, la Commission aurait dû commencer par faire disparaître toutes les éditions du *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant*, par J.-B. Descamps, l'ancien Guide d'Anvers, édité en flamand et en français par Gérard Berbie, la vie de Rubens réimprimée en cette ville en 1840 et augmentée de notes fort intéressantes par M. Victor Van Grimbergen, etc. : elle n'aurait pas dû négliger non plus le catalogue manuscrit des tableaux de l'école centrale de deux Nèthes, dressé le 28 vendémiaire an IX, ni de faire tenir sous clef, en même temps que ce document, une partie plus ou moins considérable des archives de la province d'Anvers. Nous n'insisterons point sur ces observations; mais nous émettons, dans l'intérêt de l'histoire de l'art, le vœu que la prochaine

édition du catalogue nous raconte la formation et l'accroissement du Musée, et indique, autant que faire se pourra, la provenance de chacun des numéros dont il est composé.

Nous nous permettrons encore deux observations générales, avant de nous arrêter à des détails. — L'introduction ne mentionne point, parmi les ouvrages consultés, la plus ancienne *Notice* imprimée du Musée, celle de 1817, dont nous possédons un exemplaire, mais elle signale avec complaisance « un petit livre publié à la fin du siècle dernier, à Anvers, chez Gérard Berbie, sous le titre de : *Description des principaux ouvrages de peinture et de sculpture actuellement existants dans les églises, couvents et lieux publics d'Anvers.* » Ceux qui voudront se donner la peine de confronter cet opuscule soit en français, soit en flamand, avec le *Voyage* beaucoup trop vanté de Descamps, pourront se convaincre que l'œuvre éditée par Berbie, n'est guère qu'un emprunt fait au peintre français, dont la relation parut à Rouen en 1769, tandis que le privilége d'imprimer accordé à Berbie ne porte que la date du 3 février 1774. Il n'est donc pas étonnant que si Descamps ne s'est pas toujours donné la peine de lire les noms des peintres dont les tableaux portent des signatures, que s'il a confondu des artistes de même noms, mais de prénoms différents, que s'il a mis un nombre considérable de productions de nos anciennes écoles sur le compte de maîtres qui y sont totalement restés étrangers; il n'est donc pas étonnant, disons-nous, que toutes ces erreurs aient été recueillies par Berbie, dont la compilation, aussi bien que l'ouvrage cité de Descamps, n'a guère à nos yeux, qu'une valeur topographique. Nous ne disons ceci, qu'après avoir été à même de confronter avec des pièces authentiques, les nombreuses méprises de l'un et de l'autre, et nous engageons fortement les personnes qui s'occupent de l'histoire des arts, à ne consulter les deux

élucubrations dont nous parlons, qu'avec une extrême réserve. Une dernière observation générale, c'est qu'à chaque nouvelle édition du catalogue du Musée, on remarque un certain nombre de tableaux ou de sculptures qui cessent d'être exposés aux regards du public. Nous voyons certes avec plaisir que plusieurs toiles mentionnées dans les anciennes *Notices* vont reparaître dans la collection, où des numéros leur ont été réservés; mais nous voudrions bien connaître le motif qui empêche qu'on expose l'antique statuette de *S^t-Luc,* et du *S^t-Sébastien,* ce dernier exécuté par Artus Quellyn, le Vieux, que nous avons vus l'un et l'autre dans les salles de la rue de Vénus, musée temporaire en 1841 (1).

Nous nous contenterons de signaler en outre, *le buste en médaillon du célèbre géographe anversois, Abraham Ortelius,* qui portait le n° 252 dans le *Supplément* à la *Notice* de 1829, publié en 1841. Ce buste était accompagné d'un globe terrestre et provient de l'église de l'abbaye de S^t-Michel, où l'un et l'autre ornaient une inscription remarquable, que François Sweertius nous a conservée dans ses *Monumenta sepulcralia,* et que nous désirerions voir rétablir, bien que l'on y donne emphatiquement à Philippe II, le titre de roi des rois (2).

Passons maintenant aux détails. — Le n° 2 du catalogue indique comme représentant *S^t-Nicolas,* un tableau de Giotto, qu'il décrit ainsi : « *Le saint, qui a la mitre en*

(1) Ce *S^t-Luc* provient de l'ancienne Confrérie de ce nom. — Le *S^t-Sébastien* ornait dans notre ci-devant Cathédrale, les stalles du Jeune Serment de l'arc (*Gild van den jongen handboog*). — Ces deux statuettes n'ont jamais été cataloguées.

Un *S^t-François d'Assise en extase,* peint dans le goût de Murillo, par Godefroi Flinck, et qui se trouve au Musée, n'a point reçu de numéro, par suite d'un oubli assez excusable du reste. Cette toile provient du cabinet de feu M. Jean-Adrien Sneyers, secrétaire de l'Académie d'Anvers.

(2) Autour du globe se lisait la devise : *Manu orno et contemno mente.*

tête, est vêtu d'une tunique verte brodée d'or (1); *à ses pieds se voit une religieuse à genoux, probablement la donatrice du tableau.* » Si cette description était exacte, nous aurions à demander pour quel motif on a reconnu dans cette figure d'évêque, plutôt S^t^-Nicolas, que tout autre saint pontife; mais le catalogue ne nous fait connaître qu'en partie cette composition de Giotto. Le saint, quel qu'il soit, étend l'une de ses mains sur la tête de la religieuse dont il a été parlé; il porte de l'autre trois lingots d'or. C'est à ce dernier signe que l'on reconnaît en effet S^t^-Nicolas, évêque de Myre, en Lycie, que les Italiens ont coutume de représenter ainsi en mémoire de trois jeunes filles nobles, mais pauvres, aux besoins desquelles il pourvut largement et qu'il sauva ainsi de la prostitution (2).

Le *S^t^-Jérôme,* peint par Pierre Christophsen (n° 9 du catalogue), ne porte point, comme le dit M. De Laet, une crosse papale, c'est-à-dire à six branches, mais bien une crosse à quatre branches, avec laquelle on représente parfois le saint cardinal Bonaventure, évêque d'Albano. Il est hors de doute que Christophsen, en faisant tenir un livre à S^t^-Jérôme, a voulu rappeler le souvenir de la fameuse traduction des saintes Écritures, que l'on doit à ce célèbre docteur de l'Église.

Le n° 13 du catalogue indique comme représentant *S^t^-Médard,* un bienheureux « *debout, nu-tête, ayant la tonsure monacale et vêtu d'un froc noir. Il tient la crosse de la main gauche et un mors de la main droite.* »

Nous constaterons d'abord que le froc noir dont il s'agit ici, est l'habit de l'illustre et savant ordre de S^t^-Benoît;

(1) Cette tunique n'est autre chose qu'une chasuble du moyen-âge.

(2) Molanus, *De historia SS. imaginum et picturarum.* Lovanii, MDCCLXXI. — Le trait dont nous parlons se trouve représenté au n° 196 du Musée, peint par Othon Van Veen.

nous ajouterons que nous avons cherché en vain le nom d'un S^t^-Médard, abbé bénédictin, dans trois martyrologes différents, dans les dictionnaires de Moreri et de Feller, et même dans un ouvrage spécialement consacré à l'histoire de la famille religieuse du grand cénobite du mont Cassin (1). Nous n'avons rencontré d'autre S^t^-Médard, qu'un évêque de Noyon, dont la fête se célèbre le 8 juin, et que nous n'avons vu mentionné nulle part en qualité de Bénédictin. — Il y a donc évidemment ici une erreur de nom.

Cette erreur serait bientôt redressée, si le mors dont parle le catalogue, pouvait être considéré comme un collier de prisonnier; ce qui ne fait pour nous aucun doute, après plusieurs examens minutieux. Aussi le saint n'est-il autre que S^t^-Léonard, vulgairement appelé S^t^-Liénard, fondateur de l'abbaye de Nouailles, ordre de S^t^-Benoît, en France. Ce bienheureux vivait au VI^e^ siècle. Il quitta la cour de Clovis, pour se retirer au monastère de Bénédictins, bâti par ce prince à Micy, à deux lieues d'Orléans, et qui était alors gouverné par S^t^-Maximin ou Mesmin. Après avoir passé quelque temps dans le cloître, il embrassa la vie de solitaire. Son grand amour des captifs lui a valu d'être représenté avec des chaînes, des menottes et autres instruments de sûreté, employés à l'égard des prisonniers (2).

L'auteur du n° 15 a eu probablement en vue le fait suivant, en représentant S^t^-Léonard, un collier à la main. Un

(1) *Abrégé de l'histoire de l'ordre de S^t^-Benoist, où il est parlé des saints, des hommes illustres, de la fondation et des principaux évènements des monastères, par* *****, *de la Congrégation de S^t^-Maur*. Paris, MDCLXXXIV, 2 vol. in-4°.

(2) Alban Butler, *Vies des Pères, des Martyrs et des autres principaux Saints*, 6 novembre. — Voyez aussi l'ouvrage cité dans la note précédente, ainsi que *les vrais principes de l'architecture ogivale et chrétienne et leur renaissance au temps actuel, par A.-W. Pugin, revu, augmenté et publié d'après le texte anglais, par T.-H. King*. Bruxelles, Gand et Leipzig, 1850, in-4°, p. 231.

homme dévot au saint avait été jeté injustement dans une prison de la ville de Limoges, où il avait le cou serré d'une chaîne qui lui permettait à peine de respirer. S'étant recommandé au bienheureux, celui-ci lui apparut et lui dit : « Tu ne mourras point, mais tu vivras, et tu raconteras les œuvres du Seigneur. Lève-toi et prends cette chaîne, et portes-la dans mon église, pour qu'elle y soit appendue à mon tombeau et qu'elle ne serve plus désormais à torturer qui que ce soit (1). »

Le n° 26, peint par Jean Memling, nous offre, d'après le catalogue, *le portrait d'un moine vêtu d'un froc blanc.* M. De Laet s'est mépris en faisant passer pour un *moine,* un chanoine régulier de l'ordre de St-Norbert. Ce religieux porte l'habit de chœur ordinaire des Prémontrés.

La remarque que nous venons de faire, ne doit point paraître futile à quiconque a vu le savant archiviste général du royaume, M. Gachard, après avoir appelé du nom de *moines,* les chanoines réguliers de Tongerloo, donner à l'un de ces religieux, le savant M. Adrien Heylen, le nom de *père,* qui ne lui convient nullement (2).

Le volet de gauche de la face antérieure du double diptyque attribué à Memling, et portant le n° 28, est indiqué comme *le portrait d'un abbé revêtu du costume blanc de l'ordre de Prémontré.* C'est une erreur qui nous étonne d'autant plus, que le catalogue signale notre diptyque comme provenant de l'abbaye des Dunes lez-Bruges. Or cette abbaye appartenant à l'ordre de Cîteaux (3), il y

(1) *Pater Petr. Ribadineira en Pater Heribertus Rosweydus, S. J. Generale legende der Heylighen.* Antwerpen, MDCCXI, 2en deel, bl. 445. — La vignette des saints du mois de novembre nous montre St-Léonard, tenant la crosse abbatiale d'une main, une chaîne de l'autre.

(2) *Mémoire historique sur les Bollandistes et leurs travaux,* dans le *Messager des Sciences et des Arts de la Belgique,* volume de 1835, p. 248.

(3) Voir la *Flandria illustrata* d'Antoine Sanderus, t. II, p. 94. La Haye, MDCCXXXII, in-fo.

avait, ce semble, lieu de se demander si le personnage dont nous nous occupons, n'était pas, lui aussi, de cet ordre, question qui doit être résolue affirmativement. Le prélat est représenté en habit de chœur de Cîteaux. Il en est de même de l'abbé qui se trouve sur le volet de droite de la face postérieure, et auquel M. De Laet a donné, par suite d'une distraction évidente, le nom d'*abbé de l'ordre des Bénédictins de Prémontré.*

Anvers doit des remercîments au rédacteur du catalogue du Musée, ainsi qu'à M. Léon De Burbure, qui se sont donné tant de peines pour prouver, contrairement aux assertions de M. Édouard Van Even, que Quentin Massys appartient véritablement à une famille anversoise. Nous ne pouvons qu'applaudir à la description des tableaux de ce peintre, tout en faisant observer qu'il n'est pas exact que l'on ait soustrait ou tenté de soustraire en 1794 aux recherches des commissaires français, le triptyque du maître qui ornait dans la Cathédrale, l'autel de la chapelle de la Circoncision. C'est ce qui nous a été affirmé par des contemporains (1). Ce triptyque n'a été enlevé qu'en 1798, pour être transporté à l'école centrale du département des Deux-Nèthes. Nous ajouterons qu'il se trouve en tête du catalogue manuscrit, envoyé le 28 vendémiaire an IX par le préfet à l'administration du Musée des arts de Paris; et que nous avons acquis aux archives de notre gouvernement provincial, la preuve qu'à cette époque, on en aurait volontiers fait l'échange contre quelque tableau de Rubens enlevé à notre ville par les agents de cette assemblée, souillée de crimes et de rapines que l'on appelle *la Convention nationale.* Annotons en passant, que les volets de la glorieuse composition de Quentin Massys, portaient *jadis* en grisaille, d'après le catalogue, *les figures de St-Jean-Baptiste et de*

(1) M. De Laet s'est trompé du reste sur la foi de la *Notice de* 1829

St-Jean l'Évangéliste. Ce mot *jadis* voile un acte de vandalisme autrefois commis à froid.

Le catalogue se trompe, en avançant que la pierre sépulcrale de Quentin Massys qui se voit au-dessous de *l'ensevelissement de N. S.*, s'est trouvée avant 1629, au cimetière des Chartreux, hors les murs, où le célèbre artiste aurait été enterré. Corneille Van der Geest, l'un des admirateurs du grand peintre, dans une requête adressée au Magistrat, dans cette même année 1629, et au sujet de la date tumulaire dont nous nous occupons; Corneille Van der Geest, disons-nous, mentionne en toutes lettres que Maître Quentin a été enterré au pied de la tour de Notre Dame; c'est à l'occasion de l'enlèvement des pierres sépulcrales du petit cimetière de la Cathédrale (situé près du Marché aux Gants), que le Magistrat permit au requérant d'appliquer celle de Massys au pied de la tour (1).

Au n° 57 peint par Corneille Engelbrechtsen, nous rencontrons de nouveau *St-Léonard* ou *Liénard*, dont nous avons parlé plus haut. Le costume ecclésiastique qu'il porte, d'après le catalogue, est celui de l'ordre de St-Benoit.

Le *St-Hubert*, exécuté par le même artiste (n° 58), ne porte point la dalmatique, comme le dit le catalogue, mais bien la chape. La dalmatique, en tant que vêtement principal, ne convient qu'aux diacres, de même que la tunicelle aux sous-diacres (2).

M. De Laet nous apprend à la fin de la notice qu'il a

(1) Van der Geest parle de 5000 nobles à la rose, comme prix de vente du triptyque de Massys, au lieu des 8000 que mentionne le catalogue. — Voyez *Albrecht Durer in de Nederlanden, uitgegeven door Frederic Verachter, Stads-Archivarius.* — Antwerpen, 1840, bl. 58, nota 2. — Les notes nombreuses que M. Verachter a ajoutées à cette traduction, font le plus grand honneur à son érudition.

(2) Voyez l'*Onomasticon etymologicum*, inséré à la suite de la *Romanorum Pontificum brevis notitia* du chanoine Guillaume Burius, que nous citons plus loin; v° *Dalmatica*.

consacrée à Luc Jacobz, plus connu sous le nom de Luc de Leyde, que le *liggere* (registre) de la Confrérie de St-Luc mentionne parmi les francs-maîtres reçus en 1522, *Lucas de Hollandere* (Luc le Hollandais), et demande si cette annotation se rapporte à Luc Jacobsz? Nous croyons pouvoir répondre que cela est probable, puisque ce grand artiste reçut à dîner dans notre ville, vers le milieu de l'année 1521, Albert Durer qui y exécuta son portrait à la pointe (1).

Le catalogue se trompe, en mentionnant comme portant un glaive sur la garde duquel serait perchée une colombe blanche, la Sainte représentée au volet de gauche du n° 59, attribué à Luc de Leyde. C'est une croix que tient la Bienheureuse, et c'est à cette croix, à cette colombe et au démon qui apparaît à l'angle inférieur de gauche du tableau, que l'on reconnaît de la manière la plus indubitable, la célèbre Ste-Marguerite d'Antioche (2).

Le *martyre de St-Sébastien,* par Michel Van Coexeyen (n° 61), provient de l'autel que le vieux Serment de l'arc possédait dans notre ci-devant Cathédrale (3). Le catalogue mentionne ici à tort le vieux Serment de l'arbalète.

C'est la chambre de ce dernier Serment qu'ornait le n° 68 du catalogue, indiqué comme représentant *une fête du Serment des archers.* Voici la signification historique de ce tableau, signification qui a échappé, sans doute par

(1) Verachter, *Op. citat.*, pp. 79 et 81.

(2) *Pater Petr. Ribadineira en Pater Heribert. Rosweydus, S. J. Op. citat.*, t. II, p. 56-57.

(3) Ce tableau vient d'être restauré avec succès par M. Jean Leemans. Depuis cette opération, on lit ce qui suit, à la partie inférieure de gauche :

MICHEL D COCXCYEN ÆTATIS SV.E
76
FE 1575

Il résulte de cette inscription, plus complète que celle donnée par le catalogue, que Michel Van Coexeyen naquit en 1499 et non en 1497, comme le dit M. De Laet (Note ajoutée en décembre 1850).

mégarde, à M. De Laet. Le duc de Brabant, Jean IV, arrivé à Anvers en 1422, honora d'une visite le vieux Serment de l'arbalète et fit briller son adresse en abattant l'oiseau. Il régala les confrères et fonda à perpétuité, en souvenir de cette fête, une rente de quatre *peeters* de Louvain, somme à laquelle s'étaient élevés les frais du banquet, qu'il voulut être renouvelé tous les ans. Le Serment fut en outre redevable à la générosité de ce prince, d'une coupe d'argent doré, que l'on nomma plus tard *le duc Jean*, et qui était le prix d'un tir auquel notre souverain avait participé à Louvain. Cette coupe qui paraît avoir été enlevée pendant *la furie espagnole*, circulait parmi les confrères lors de leurs banquets solennels.

Papebrochius qui rapporte ces particularités, ajoute que de son temps le Serment possédait une clef de fer doré, d'une hauteur de cinq pieds et demi, que l'on exposait annuellement aux jours où les confrères et leurs femmes se réunissaient pour faire bonne chère, ce que l'on appelait *vryen brom* (1). C'est une de ces réunions que représente notre tableau. Le personnage désigné par le catalogue comme le roi de la fête, n'est autre que le duc Jean IV, une coupe d'argent à la main; le dossier du trône de ce prince est orné de la clef dont nous venons de parler.

Cette précieuse composition fut donnée au Serment en 1493, aux termes de cette inscription que nous a conservée le savant Jésuite cité plus haut :

> Dit tafereel gaf Peeter De Gamerele,
> Hier te deser stede;
> Godt verleent syn sele
> Den eeuwigen vrede. M. CCCC. XCIII (2).

(1) Kiliaen dans son *Etymologicum teutonicæ linguæ*, traduit le substantif *broemer*, par le mot *parasitus*.

(2) D. Papebrochius S. J., *Annales Antverpienses*, t. I, p. 313-315. — Voyez aussi F.-H. Mertens et K.-L. Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, IIe deel, bl. 414-416. — Ces ouvrages renferment la gravure du tableau.

Nous exprimons le vœu que cette inscription, et celles que nous transcrirons plus loin, soient rétablies. C'est, ce nous semble, le moins que l'on puisse faire pour reconnaître la générosité ou la piété des donateurs.

Le catalogue mentionne au n° 85, un tableau d'un maître inconnu, représentant *un homme en prières, accompagné de son patron*, qu'on ne nous fait point connaître. Ce patron qui tient une scie, instrument de son martyre, n'est autre que l'apôtre S^t^-Simon le Cananéen.

Nous croyons ne point errer en considérant comme S^te^-Jeanne de France, la bienheureuse reine exposée sous le n° 105, et qui, de ses mains jointes, tient un crucifix.

La multiplication des pains (n° 126 du catalogue), provenant de l'autel des meuniers et des boulangers de notre ancienne Cathédrale, est indiquée sous le nom de Jean Van der Elburcht, artiste de la première moitié du XVI^e^ siècle. Nous croyons que c'est à tort, et que ce tableau est d'Ambroise Francken, le Vieux, ainsi que feu M. de Reiffenberg l'a mentionné dans le *Polygraphe belge* (1). Ce qui ne nous permet plus le moindre doute à cet égard, c'est la preuve authentique que ce dernier maître est l'auteur des deux volets, représentant *Notre Seigneur et la femme adultère* et *la résurrection de la fille de Jaïre* (2). Ces volets ornent la chapelle de S^t^-Jean, dans l'église de S^t^-Jacques de cette ville, et la preuve dont nous parlons nous est passée sous les yeux. Or, nous ne voyons point de différence entre la manière de ces volets et celle du prétendu tableau de Van der Elburcht. Nous ne pouvons donc nous

(1) N° 2.

(2) Le revers de ces magnifiques volets que nous n'hésitons point à regarder comme les chefs-d'œuvre du maître, représente *N. S. au mont des Oliviers, réconforté par un ange. Au bas de la montagne, on remarque Pierre Jacques le Majeur et Jean endormis; au fond de la composition, Judas avec sa bande.*

rallier à l'opinion du catalogue, opinion que l'auteur a du reste abandonnée depuis 1849, pour embrasser la nôtre.

La notice que M. De Laet a consacrée à François De Vrint, plus connu sous le nom de François Floris, est exacte, à cela près que la mère de ce célèbre peintre s'appelait Marguerite et non Marie Goos. Elle était enterrée avec son mari Corneille, son fils François et plusieurs autres membres de sa famille, au cimetière des Récollets d'Anvers. Nous donnons au bas de cette page l'inscription sépulcrale qui était attachée à l'extérieur du mur oriental de l'église de ces Pères, et que Papebrochius nous a conservée (1). Nous la faisons suivre d'une autre inscription qui se lisait chez ces Franciscains, à la mémoire du peintre Jean-Baptiste Floris, né en 1617 et décédé en 1655 (2).

Nous n'avons rien à faire observer par rapport à la description du chef-d'œuvre de François Floris, *la chûte des anges rebelles* (n° 132 du catalogue), si ce n'est que le chapitre XII de l'Apocalypse de S^t^-Jean fournira au besoin des explications sur la femme attaquée par un dragon couronné, dans un coin du bas du tableau, ainsi que sur le monstre

(1) *Beati qui in Domino moriuntur.* 1571. — Hier leet begraven Cornelius De Vrint, alias Floris, steenhouwer, sterf a° 1558, den 17 september. Ende syn huysvrouwe Margriete Goos, sterf a° 1577, den 11 october. Ende synen sone Francois Floris, schilder, sterf a° 1570, den 1 october. Ende synen sone Cornelius Floris, beeltsnyder ende architect, sterf a° 1575, den 20 october. Met Elisabet Machiels, syn huysvrouwe, sterf a° 1570, den 25 april. Ende Jacob Floris, glasschriver, sterf a° 1581, den 8 juny. Met Mechtel Jacobsen, syn huysvrouwe, sterf a° 1580. Ende Susanna, dochter van Cornelis Floris, ende Cornelis Floris, Cornelis sone, schilder ende beldtsnyder, sterf a° 1615, den 12 mey. Ende Jan Floris, sone van Cornelis den derden, sterf den 2 meert a° 1630. — Bidt voor de zielen. — Papebrochius, *Op. citat.*, t. III, p. 183-184. — La notice que le savant Jésuite a consacrée à François Floris, est remplie d'intérêt : elle mérite l'attention de M. De Laet.

(2) SEPULTURE VAN JOHAN BTA FLORIS, CONSTSCHILDER,
STERFT OUDT 38 JAREN 19 JANUARY 1655,
EN DE EERBARE JOUF^fe^ BARBARA VAN ALCKEMADE
SYNE WETTIGE HUYSVROUWE STERFT 12 MEY 1655.

et ses adhérents précipités à terre et que l'on remarque un peu plus haut. Le maître a représenté dans la partie supérieure de la composition, deux esprits célestes qui montrent un jeune enfant aux combattants, et dont le catalogue ne parle point. Ce magnifique tableau exécuté en 1554, a été heureusement soustrait aux ravages des iconoclastes de 1566. Il ornait dans l'ancienne Cathédrale l'autel du Serment des escrimeurs; il fut enlevé par les Français en 1794, exposé sous le n° 288 au Musée central des arts, dont l'ouverture eut lieu à Paris le 18 germinal an VII (7 avril 1799), et revint à Anvers en 1815, mais non pour y occuper sa place primitive (1).

Le catalogue mentionne sous le n° 135, et sous le nom de François Floris, *un portrait de chanoine en prières devant l'image du Sauveur crucifié, et accompagné de son patron*. Ce portrait provient de la chapelle de S^t^-Luc de notre ancienne Cathédrale et représente le révérend Guillaume Luc Boxtell, chanoine théologal de cette église, derrière lequel se voit S^t^-Luc. Ce petit tableau porte les lignes suivantes que nous y avons copiées :

ANNO 1604
ETATIS. SVÆ 51

Aux deux côtés de la croix flotte une banderolle avec ces mots :

IN — GLORIA (In *cruce* gloria).

Un manuscrit de feu notre érudit concitoyen, M. Jean-Baptiste Van der Straelen, manuscrit qui nous a mis sur la trace de cette découverte, contient, outre les lignes citées

(1) On n'a point indiqué dans le catalogue, quels sont ceux des tableaux du Musée, qui nous furent enlevés en 1794 par les commissaires de la *nation toujours grande et toujours juste*, comme la nommaient modestement à cette époque, ses farouches dominateurs. — Il va sans dire que cette observation ne s'adresse point à M. De Laet.

en premier lieu, l'inscription qui se lisait autrefois en ces termes, au-dessous de ce portrait :

D. O. M.
HIC. GUILLIELMUS. LUCAS. BOXTELL. HUIUS. ECCL.
CANONICUS. THEOL. REQUIESCIT. RARA. VIR. PIETATE. ET. DOCTRINA
Θ ANNOS ΘΘIↃCVI KAL. JUN. ÆTATIS LIV
ANIMÆ EIUS BENE PRECARE VIATOR.

Ce tableau ayant été peint en 1604, est et doit rester étranger à François Floris, mort en 1570, mais il paraît appartenir à l'école de ce maître (1).

Le catalogue ne s'explique point sans une certaine hésitation sur les dates de la naissance et de la mort du peintre Martin De Vos, auquel Anvers fut redevable au XVI^e^ siècle de la conservation du fameux triptyque de Quentin Massys. Une personne qui veut bien nous honorer de son amitié, nous a permis de puiser largement dans un recueil manuscrit d'inscriptions sépulcrales, et de donner des dates positives sur les points en question. Ces dates résultent des lignes suivantes, qui se lisaient dans la chapelle de S^t^-Luc, dans la Cathédrale d'Anvers, sur la pierre tumulaire du maître :

SEPULTURE
VAN MERTEN DE VOS, SCHILDER
OUT 72 JAREN
STERFT 4 DECEMBER 1603
ENDE
JOHANNA LE BOUCQ SYNE HUYSVROUWE
OUT 89 JAREN
STERFT 17 DECEMBER 1626.

Martin De Vos est né par conséquent en 1531 et décédé en 1603. Son épouse Jeanne Le Boucq est nommée Jeanne De Bock, dans un acte passé devant échevins à Anvers le 5 août 1606.

Nous n'avons pas grand'chose à redire à la description

(1) Ajouté au texte en mars 1851.

du n° 157, provenant de l'église des Récollets, et représentant *S^t-François d'Assise et un de ses saints religieux,* par Martin De Vos. Seulement nous ferons observer que le symbole de la rédemption que mentionne le catalogue, n'est autre chose que le séraphin ailé qui imprima les stigmates à S^t-François sur le mont Alverne (1). Le pied droit du bienheureux repose sur un livre, le pied gauche sur le globe terrestre.

M. De Laet ayant lu sur une verrière représentée au numéro suivant, le mot H. Marteini, se demande si ce dernier nom signifie Martini? Nous croyons pouvoir répondre négativement, cette famille, originaire de Lucques, n'étant venue s'établir à Anvers que vers le milieu du XVII^e siècle, et longtemps par conséquent après la mort de Martin De Vos, auteur du n° 158. C'est ce qui résulte d'une inscription sépulcrale des Martini, que l'on peut lire dans la chapelle de N.-D., à S^t-Jacques.

Les deux grisailles de Martin De Vos, décrites sous le n° 169, ornaient avant 1755 l'autel que la Confrérie de S^t-Luc possédait dans la Cathédrale, d'où elles furent transportées à l'Académie. Le catalogue n'en donne pas les sujets, et nous avons vainement cherché à les trouver.

Le *Jugement dernier,* par Crépin Van den Broeck (n° 171 du catalogue), fut exposé en vente publique le 27 avril 1818, par feu M. Jean-Adrien Sneyers, alors conseiller et depuis secrétaire de l'Académie royale des Beaux-Arts à Anvers. C'est sans doute à cette époque que M. Florent Van Ertborn acquit ce tableau, dont M. Sneyers avait mal lu la date (1471, au lieu de 1571).

(1) *Sancti Patris Francisci vita a S. Bonaventura S. R. E. Ep. Cardinali Albanensi, seraphico Ecclesiæ Doctore, conscripta,* p. 586-588. — Voir la nouvelle édition des *Beati Patris Francisci Assisiatis opera omnia. Coloniæ, Bonnæ et Bruxellis.* MDCCCXLIX, in-12.

On a, par respect pour la tradition, dit le catalogue, conservé le nom de François Pourbus, le Vieux, au n° 175, représentant *une prédication de S^t^-Eloi*. Le tableau, comme le fait observer M. De Laet, porte cependant la date de 1588, tandis que l'on assigne celles de 1580 et de 1584, à la mort du vieux Pourbus; il porte en outre un monogramme gravé à la suite du catalogue, et où nous lisons les lettres GLMB, qui n'ont certes rien de commun avec le nom de l'auteur prétendu du n° 175. Nous croyons donc que l'on fera bien de rompre désormais avec une tradition inaugurée par le peintre Mensaert (1), continuée par Descamps et l'auteur anonyme de la *Description* éditée par Berbie, et accueillie sans critique par les rédacteurs des précédentes notices du Musée. Nous croyons de plus, que s'il est impossible de retrouver le registre des comptes du métier des forgerons, où l'auteur et le prix de ce tableau doivent être renseignés, on fera bien de mentionner le n° 175 au catalogue, comme ayant pour auteur un maître inconnu, désigné par telles initiales. C'est ainsi que l'on trouve dans la *Notice de* 1820, sous le n° 5, *un Sauveur en croix, accompagné de la S^te^-Vierge, de S^t^-Jean et de S^te^-Marie Madelaine,* tableau marqué des lettres LVN, que l'on traduit aujourd'hui par Lambert Van Noort (2).

Le *portrait de Pierson La Bues, tambour du Vieux Serment de l'arc* (n° 176), peint par Gilles Congnet, a été acheté par le Musée, à M. Frédéric Verachter, archiviste communal.

Les notices consacrées à François Francken, le Vieux,

(1) Auteur du pitoyable ouvrage intitulé le *Peintre amateur et curieux*. Bruxelles, P. De Bast, 1763. Ce précurseur du *Voyage pittoresque* de Descamps, n'est rien moins qu'avare d'anecdotes hasardées; il transforme des statues en tableaux (p. 245, 1^re^ partie), et son style est à la hauteur de sa critique, c'est-à-dire au-dessous du médiocre.

(2) Le nouveau catalogue du Musée mentionne une huitaine de tableaux de ce peintre, tableaux que feu Matthieu Van Brée avait un peu légèrement condamnés à l'oubli.

ainsi qu'à ses frères Jérôme et Ambroise, nous engagent à insérer ici l'inscription sépulcrale de cette famille, qui se lisait autrefois dans l'église paroissiale de S^{t}-André, et qui mettra M. De Laet à même de rectifier une erreur de date relativement au décès d'Ambroise, le Vieux.

SEPULTURE
VAN NICOLAES FRANCKEN SCHILDER VAN HERENTHALS
STERFT 12 MEERT 1596
FRANCHOYS FRANCKEN SYNEN SONE
STERFT 5 OCTOBER 1616
AMBROSIUS FRANCKEN SYNEN SONE
STERFT 26 OCTOBER 1618
CLARA PICKAERT AMBROSIUS HUYSVROUWE
STERFT 29 AUGUSTUS 1619
JERONIMUS FRANCKEN FRANCHOYS SONE
STERFT 17 MEERT 1623 (1)
AMBROSIUS FRANCKEN FRANCHOYS SONE
STERFT 8 AUGUSTUS 1632
ELISABETH MERTENS HUYSVROUW VAN FRANCHOYS FRANCKEN
STERFT 2 SEPTEMBER 1639
MAGDALENA FRANCKEN FRANCHOYS DOCHTER
STERFT 5 SEPTEMBER 1659
ENDE FRANCHOYS FRANCKEN FRANCHOYS SONE
CONSTICH SCHILDER BINNEN SYN LEVEN
STERFT 6 MEY 1642
ENDE ELISABETH DE HOOGHE
STERFT 5 JANUARY 1701
GEESTELYCKE DOCHTER
ENDE MARIA DE HOOGHE BEGGYN TE MECHELEN
STERFT 2 JANUARY 1696.

Le n° 178, représentant *les disciples d'Emmaüs,* et le n° 179, *l'élection en qualité d'apôtres, de S^{t}-Paul et de S^{t}-Barnabé,* proviennent l'un et l'autre de la chapelle du très-saint Sacrement de l'église paroissiale de S^{t}-Georges. Ils y servaient de volets à *la Cène* (n° 184), exécutée et signée par Ambroise Francken, le Vieux, et quoique le catalogue les fasse figurer sous le nom de son frère François, nous

(1) On voit que le Jérôme Franeken dont il est fait mention à cet endroit est Jérôme, le Jeune.

croyons qu'ils sont bien d'Ambroise, et qu'après mûr examen, on embrassera notre opinion. Faisons observer ici en passant, que c'est M. De Laet qui a restitué pour la première fois *la Cène* à son auteur, et qu'il partage aujourd'hui notre manière de voir relativement à ces battants.

Les *Notices du Musée* publiées en 1820 et en 1829, avaient tenté de faire passer pour des portraits de membres de la famille de Franco y Feo de Briez, les deux volets d'Adrien Thomas Key, qui portent aujourd'hui les nos 190 et 191. C'était une erreur grossière que le nouveau catalogue s'est gardé de reproduire, tout en ne faisant pas connaître les personnes représentées. Nous allons combler cette lacune. Les volets dont nous parlons ornaient avant la désastreuse visite que nous firent les Français en 1794, un tableau ayant pour sujet *Notre Seigneur en croix entre les larrons,* tableau dont nous ignorons le sort. La partie postérieure de ces battants représente *la Cène :* il serait à désirer qu'on nous en fît l'exhibition de temps à autre (1). Ces diverses compositions faisaient partie d'un monument funéraire qui se trouvait au-dessus des stalles du chœur de l'église des Récollets à Anvers et qui portait l'inscription suivante :

SPECTA LECTOR HAC IN IMAGINE AFFECTUM
INTEGERRIMI VIRI DOMINI D. ÆGIDII DE SMIDT
QUI SICUT IN VITA HUJUS CONVENTUS
FIDELIS SYNDICUS AC BENEFACTOR EGREGIUS EXTITIT
ITA POST MORTEM SUI SUORUMQUE MEMORIAM ÆTERNAM
HIC PONI VOLUIT. SEPULTUS AD PEDEM SUMMÆ ARÆ.
OBIIT Aº 1574 12 MARTII (2).

(1) Dans l'état actuel des choses, les volets du Musée peints de deux côtés, sont à moitié perdus pour l'art; aussi serait-il à désirer qu'on prît des mesures pour les mettre sur pivots, afin qu'on pût les faire tourner.

(2) L'église prédite renfermait une pierre sépulcrale ornée d'armoiries et portant l'inscription suivante :

SEPULTURE VAN GIELIS DE SMIDT COOPMAN, STERFT 12
MEERT 1574 ENDE JOUFfe MARY DE DECKERE, SYNE

Les armoiries que l'on remarque au n° 191, qui devrait précéder le 190me, sont celles de la famille De Smidt; celles de la famille De Deckere ornent le tapis du n° 190. L'obligeance d'un ami qui descend de la famille De Smidt, nous met à même de faire connaître les noms des personnes peintes sur les deux volets. La première qui se présente au n° 191, est Gilles De Smidt; il remplit, d'après l'épitaphe que nous venons de transcrire, la charge de syndic (1) des Pères Récollets d'Anvers et fut un bienfaiteur insigne de leur couvent. Il a laissé la réputation d'un homme éminemment religieux et toujours prêt à faire le bien : aussi le calme de la bonne conscience est-il empreint sur sa figure, où respirent la franchise et la satisfaction la plus entière. A côté de lui est agenouillée Anne De Smidt, la plus jeune de ses filles (2). Derrière lui se montrent Vincent De Smidt, son fils aîné (3), Gilles (4), Nicolas (5) et Paschase De Smidt, également ses fils (6). Le plus âgé des deux en-

HUYSVROUWE, STERFT 17 AUGUSTI 1574, STILO BRABANFIÆ.
ENDE VINCENT DE SMIDT, SYNEN SONE, STERFT
28 DECEMBER 1579. ENDE GIELYS DE SMIDT STERFT
4 MEY 1594. ENDE JOSEPH VAN DEN BROECKE STERFT
24 OCTOBER 1637. ELISABETH VAN OPMEER,
SYNE HUYSVROUWE, STERFT 15 JANUARY 1645.

(1) Ce mot se traduit en flamand par : *geestelyken vader*. — Le syndic donnait quittance des objets qu'on lui remettait pour le couvent. Cette charge etait ordinairement confiée à un laïque, parfois aussi à un ecclésiastique séculier.

(2) Elle fut mariée trois fois : 1° à Jean Kesselcers; 2° à Arnould Van den Eede, fils de Jacques et de Marie Preunen; 3° à Pierre Roelants. Elle mourut à Francfort (sur le Mein?) en 1601, après avoir fondé des bourses, par testament du 14 mars de cette année.

(3) Vincent De Smidt épousa Anne Van den Cruyce, fille de François et de Josine De Meyere (*ex matre De Boucq*); elle mourut le 28 décembre 1579. Son mari l'avait précédée au tombeau le 4 juillet de la même année.

(4) Gilles De Smidt, décédé le 4 mai 1594, avait épousé Catherine De Hennin.

(5) Nicolas De Smidt épousa Marguerite Daems.

(6) Paschase De Smidt mourut célibataire, ainsi que son frère Jean.

fants qui se trouvent près de ce groupe, est leur frère Jean; le moins âgé, leur frère Pierre (1).

La première des femmes représentées au n° 190, est Marie De Deckere, épouse en secondes noces de Gilles De Smidt, le père (2); leur fille Béatrix est agenouillée derrière elle (3).

Le catalogue se trompe, en supposant qu'Othon Van Veen n'a pas laissé de descendance mâle. L'arrêt rendu par le conseil souverain de Brabant le 17 novembre 1668, dans la cause intentée en 1666 par les hérauts et rois d'armes de S. M., des titres de Brabant et d'Artois, et de l'officier fiscal, en qualité de partie jointe, contre Ernest Van Veen, *fils d'Othon,* et poursuivie plus tard contre ses héritiers, prouve suffisamment l'erreur de M. De Laet, erreur qui doit être mise sur le compte d'une distraction, puisque l'auteur cite notre arrêt comme imprimé en 1840, parmi les notes de la nouvelle édition de la *Vie de Rubens,* publiée par M. Victor Van Grimbergen. Othon Van Veen eut un autre fils mort en bas âge, et qui fut enterré dans la chapelle de S^{t}-Roch, de l'église paroissiale de S^{t}-Jacques, à Anvers, comme le prouve l'inscription suivante :

CORNELIUS OTHONIS VÆNII F. ÆTAT. 6 OBIIT 1605 (4).

C'est à tort que M. De Laet a considéré le bonnet dont est coiffé l'évêque Jean Miræus, peint par Othon Van Veen et exposé sous le n° 197, comme celui d'un docteur en théologie. Le bonnet que porte ce prélat, était commun autrefois au clergé séculier anversois.

(1) Pierre De Smidt dont l'état mental laissait à désirer, mourut également célibataire.

(2) Gilles De Smidt, le père, avait épousé d'abord Clémence Van Hove.

(3) Béatrix De Smidt épousa Jean Van den Broecke, docteur ès-droits, fils de Jean, seigneur de Mallois, Helmont, etc., et de Marguerite Gillis (*ex matre Anna De Breen*).

(4) Le nom du cardinal prince-évêque de Liége, Gérard De Groesbeke, a été, sans doute par suite d'une erreur typographique, changé en Graesbeke, dans la notice qui concerne Othon Van Veen.

Nous ferons du reste observer en passant, que l'évêque Jean Miræus était non pas docteur, mais licencié en théologie (1). — Le portrait dont nous venons de parler ornait en 1798 la salle capitulaire de N.-D.

L'*Adoration des Mages*, par Abraham Janssens (n° 204 du catalogue), provient de l'église des Dominicains, aujourd'hui église paroissiale de S^t^-Paul, en cette ville. Ce tableau qui se trouvait entre deux fenêtres de la petite nef du sud, ornait l'épitaphe de Paschase Engelgrave. Nous donnons ici l'inscription de ce monument :

AUDI MORTALIS
TERRA EX TERRA VENIMUS
TERRA AD TERRAM REDIMUS
PASCHASIO ENGELGRAVE
MARITO B. M. DISCEDENTI A° 1616 ÆT. 38
MOESTA UXOR MARIA JANSSENS
DISCEDENS A° 16.. ÆT.
DECEM FOECUNDA PROLIBUS
P. C.

Jacques Van Es, dont M. De Laet a fixé la mort à 1621, vivait encore en 1662, d'après ce que rapporte Papebrochius (2).

Le catalogue indique conjecturalement l'année 1574 comme la date de la naissance de Martin Pepyn (3). Il résulte d'un fragment généalogique qu'on a bien voulu nous communiquer, que ce maître vit le jour le 21 février 1575 : il épousa, d'après ce document, Marie Huybrechts. L'un des tableaux de l'autel de S^t^-Augustin, dans l'église de

(1) J.-F. Foppens, *Historia Episcopatus Antverpiensis*. Bruxellis, MDCCXVII, p. 72. — Un élève de l'ancienne Université de Louvain nous a appris que les docteurs en théologie portaient un bonnet de couleur rouge foncée.

(2) *Annales Antverpienses*, t. V, p. 223.

(3) Martin Pepyn était fils de Guillaume et de Catherine Van den Berghe. — La Catherine Puppyn mentionnée au catalogue, était fille de Martin, dont le nom s'écrit parfois de cette manière : elle fut baptisée le 13 février 1619.

l'hôpital de Ste-Élisabeth, porte le millésime 1626 ; *le St-Norbert à genoux devant le très-St-Sacrement,* à Notre-Dame, celui de 1657 (1). On sait que ces productions sont dues à l'artiste dont nous parlons.

En serait-il de même des deux tableaux numérotés 208 et 209, et qui représentent, d'après le catalogue, *St-Sébastien bénissant une dame âgée* et *St-Sébastien au milieu des prisonniers,* anciens volets de l'autel du Vieux Serment de l'arc dans notre ci-devant Cathédrale? Cela paraît au moins douteux. Si les archives de ce Serment ne sont point introuvables, on y rencontrera probablement des renseignements à cet égard. Nous croyons en attendant, que ces battants peuvent être attribués à Ambroise Francken, le Vieux, ce qui est aussi l'opinion actuelle de M. De Laet.

Le n° 208 a pour sujet *St-Sébastien guérissant miraculeusement Zoé, femme de Nicostrate, laquelle était affligée de mutisme depuis six ans.* Les auteurs de l'histoire de l'Église rapportent que St-Sébastien délia la langue de cette future martyre, en lui faisant sur la bouche le signe de la croix, tandis que l'artiste fait bénir au Bienheureux la tête de Zoé.

L'un des deux personnages que M. De Laet a fait passer pour des compagnons du Saint, n'est autre que Nicostrate, qui embrassa la foi de J.-C., après avoir été témoin du prodige opéré en la personne de sa femme, et qui scella plus tard sa croyance de son sang. Nous ne pouvons guère considérer que comme des figures accessoires, le second des personnages dont nous nous occupons, ainsi que les quatre hommes et la petite fille, en costume du XVIIe siècle, qui se trouvent dans ce tableau et qui sont évidemment des portraits.

Le n° 209 est indiqué à tort comme représentant une *apparition de St-Sébastien.* Voici l'explication de ce volet : les deux captifs enchaînés que l'on y remarque, sont les

(1) Ces dates ont été vérifiées sur les tableaux.

saints Marc et Marcellien, nobles romains, déjà condamnés au martyre, mais dont le supplice a été reculé, à la demande de leurs proches, encore idolâtres et qui ont promis de ne reculer devant aucun effort pour faire apostasier ces généreux chrétiens. Le vieillard qui, d'après le catalogue, encourage le prisonnier, s'appelle Tranquillin : il est le père de Marc et de Marcellien et adorateur des faux dieux, au culte desquels il veut ramener ses fils, bien loin de les fortifier dans leur dessein de souffrir le martyre. La femme qui montre aux captifs le sein qui les a nourris, c'est Marcie, leur mère; elle aussi veut tenter leur constance, et c'est dans ce but qu'elle est accompagnée de leurs épouses et de leurs enfants. La présence de S^t^-Sébastien est inspirée par un plus noble motif : le bienheureux soldat romain est instruit des embûches qui se dressent sous les pas des futures victimes de Dioclétien. Il s'est chargé d'exhorter les prisonniers de Nicostrate, sur lequel la grâce agira bientôt; il s'est chargé, disons-nous, de les exhorter à préférer le salut de leurs âmes, à l'amour de leurs proches et à faire généreusement à Dieu, le sacrifice de leurs vies. Déjà le Saint a fini de parler, et l'artiste nous le représente montrant à ceux qui l'entourent, la lumière éclatante dans laquelle lui apparut le Seigneur, accompagné de sept anges (1).

Le n° 211, peint par Luc Franchoys, représente, d'après M. De Laet, *une apparition de la S^te^-Vierge, à un saint de l'ordre des Carmes :* nous espérons que la prochaine édition du catalogue nous fera connaître le nom de ce Bienheureux. — Cette composition de Luc Franchoys ornait autrefois le chœur de l'église des Carmes déchaussés de Malines.

(1) Ce miracle eut lieu pendant la vie de S^t^-Sébastien et précéda celui que retrace le n° 208; il eut pour suite la conversion de Tranquillin, de Marcie, de leurs belles-filles et de leurs petits-enfants, qui tous subirent plus tard le martyre. — Voyez *Pater Petrus Ribadineira en Pater Heribertus Rosweydus, S. J., Op. cit.*, 1^en^ deel, bl. 176-179.

Une faute typographique assez étrange s'est glissée au commencement de la notice consacrée à P. P. Rubens : par suite de cette erreur, *qui n'est pas unique,* le lecteur peut apprendre que Pierre Paul arriva à Anvers *en* 1580, un an après la mort de son père, qui eut lieu *en* 1587. — Nous n'avons du reste aucune observation à émettre relativement à cette notice, si ce n'est que Rubens ne fut pas enterré de prime abord dans la chapelle qui porte son nom à S^t^-Jacques, et qui ne fut fondée qu'après sa mort (1).

Nous nous permettrons deux remarques relativement au n° 212, représentant *Longin ouvrant d'un coup de lance le flanc sacré du Sauveur,* l'un des chefs-d'œuvre de Rubens. La première, c'est que la sainte femme qui cherche en vain à consoler la Mère du Verbe fait chair, n'est autre que Marie Cléophas (2). La seconde, que nous voudrions voir rétablir au bas de ce tableau, l'inscription remarquable qui constatait que l'ami du grand maître, Nicolas Rockox, le Jeune, bourgmestre d'Anvers, avait orné de cette admirable production, le maître autel de nos Récollets, autre don de ce digne magistrat. Cette inscription souvent reproduite, se lisait en ces termes, sur cet autel même :

Hanc Christo posuit Consul Rockoxius aram,
Expressit tabulam Rubeniana manus.
Seu dextram artificis, dantis seu pectora spectes,
Nil genio potuit nobiliore dari (3).

Le sujet historique du n° 214, peint par le même maître, et qui ornait autrefois l'église des Carmes déchaussés à Anvers, est *S^te^-Thérèse délivrant des flammes du purgatoire, Bernardin de Mendoza, de l'illustre famille espagnole*

(1) M. l'archiviste Frédéric Verachter en a fait imprimer l'acte de fondation, dans son ouvrage intitulé : *Le tombeau de Rubens.* Anvers, 1845, p. 12-15.

(2) Joann., c. XIX, v. 25.

(3) Papebrochius, *Annales Antverpienses,* t. IV, p. 425.

de ce nom, fondateur d'un couvent de Thérésiennes à Valladolid. C'est ce que nous avons lu un jour au bas d'une ancienne gravure de cette belle toile (1).

Le n° 215, connu vulgairement sous la dénomination de *Christ à la paille*, ornait, ainsi que ses volets, l'épitaphe de Jean Michielsen et de Marie Maes, qui se trouvait exposée à un pilier près de l'autel de la corporation des fendeurs de bois, dans notre ancienne Cathédrale (2).

Ces tableaux de Rubens étaient accompagnés de l'inscription suivante, qui laisse à désirer sous le rapport de la clarté :

DEO OPT. MAX. SACR.
JACET HOCCE NON JACET SEPULCHRO CONDITOR NON CONDITUM
JOANNIS INSTAR QUOD FUIT MICHILSII
NAM LEGE FATI SECULO (*sic*) DEMORTUUS NON CONJUGI
MARIÆ PUDICÆ MENTE VULTU MASIÆ
CUJUS SIBI SUPERSTES IPSE VIVIT IN PRÆCORDIIS
SPIRATQ. VIVUS IN QUATERNO PIGNORE
REQUIEM CITO VIATOR APPRECARE PERPETEM
LONGOS SUPERSTITI DIES XYNORIDI
OBIIT A° MDCXVII. XX JUNII.

Le n° 218 et ses volets, représentant *l'incrédulité de S^t-Thomas, et les portraits du bourgmestre Nicolas Rockox, le Jeune, et d'Adrienne Perez, sa compagne,* proviennent de la chapelle de l'Immaculée Conception, fondée dans l'église de nos Récollets, par l'honorable magistrat que nous venons de nommer (3). Ce triptyque peint par Rubens, ornait l'épitaphe de son noble ami, qui remplit neuf fois

(1) Consultez pour les détails, les *Acta Sanctorum*, au 15 octobre.

(2) Les lignes suivantes se trouvaient sur la pierre sépulcrale de ces époux :

SEPULTURE VAN JAN MICHIELSEN COOPMAN
STERFT 20 JUNY 1617
ENDE MARIA MAES SYNE HUYSVROUWE
STERFT 24 JANUARY 1633.

Les volets dont nous parlons plus haut, représentent à l'extérieur *la S^te-Vierge et Notre Seigneur.*

(3) Papebrochius, *Op. cit.*, t. IV, p. 425.

la charge de bourgmestre d'Anvers. — L'inscription suivante, accompagnée des armoiries de Rockox et de Perez, se lisait sur une pierre sépulcrale de l'église que nous venons de nommer : il serait convenable de la rétablir au bas de ces tableaux.

D. O. M.
NICOLAUS ROCKOX EQUES
HUIUS URBIS NONIES CONSUL
ADRIANÆ PEREZ CONIUGI CARISSIMÆ POSUIT
CUM QUA VIGINTI ANNIS CONCORDITER VIXIT
DECESSIT XXII SEPTEMBRIS MDCXIX
ÆT. LI
ILLE CONJUGEM SECUTUS PRIDIE ID. DECEMBRIS
Aº MDCXL
BENE DE SUA BENE DE POSTERA ÆTATE MERITUS (1).

N.-S. en croix, par Rubens (nº 220 du catalogue), ornait la chapelle de la Portiuncule dans l'église de ces mêmes Pères. — L'inscription de ce tableau était ainsi conçue :

MEMORIE
VAN DEN EERSAMEN CORNELIS DE WINTER
EN
SYNE FAMILIE
Aº 1667.

Nous serions charmé de voir dans la prochaine édition du catalogue, les deux compositions de Théodore Van Thulden (nos 223 et 224), figurer auprès du portrait peint par ce maître, que possède le Musée. Rubens est assez riche de son fonds, pour qu'on puisse se dispenser de faire servir les tableaux d'autres artistes, à enfler son contingent aux yeux des lecteurs peu attentifs (2).

(1) Nous avons eu l'occasion de consulter des pièces qui prouvent le fondement de cet éloge.

(2) Il est inutile, croyons-nous, de faire remarquer que tous les tableaux de Rubens qui se trouvent au Musée, ont vu la France en 1794, et n'en sont revenus qu'en 1815, à l'exception toutefois de la *Vierge au Perroquet,* qui ravie à la Confrérie de St-Luc, nous fut envoyée *comme présent* en 1801 (*). Ce prétendu présent n'est à nos yeux qu'une restitution. Les nos 223 et 224 peints par Van Thulden, et qui proviennent de notre hôtel-de-ville, ont également été enlevés en 1794 et n'ont revu Anvers qu'en 1815.

(*) Fr. Verachter, *Le tombeau de Rubens,* p. 20, note 1re.

La notice sur François Snyders indique, d'après les archives de S[t]-Luc, la date de 1656-1657, comme celle de la mort de ce grand peintre. L'inscription suivante qui se lisait autrefois dans l'église de nos Récollets, servira à fixer exactement l'époque du décès de Snyders :

SEPULTURE
VAN DEN EERSAMEN FRANCHOYS SNYDERS SCHILDER
STERFT 19 AUGUSTUS 1657
ENDE
DE EERBARE MARGARITA DE VOS SYNE HUYSVROUWE
STERFT 2 SEPTEMBER 1647.

Les cygnes et chiens (n° 229) et le tableau de *nature morte* (n° 230), que le Musée possède de ce maître, lui ont été donnés par feu M. le baron Philippe-Antoine-Joseph De Pret de Terveken, en échange de certaines toiles rendues, il y a plusieurs années, à une église succursale de cette ville.

La notice consacrée à Déodat Delmont est en partie à refaire, quoiqu'elle contienne de bonnes données inédites jusqu'en 1849 : c'est ce qui sera aisément établi, lorsque nous aurons prouvé que le *Deodati* et le *Theodati* dont parle le catalogue, se résument en la personne de notre Delmont. Un des registres mortuaires de S[t]-Jacques, conservé à l'hôtel-de-ville et dont MM. les bourgmestre et échevins ont bien voulu nous permettre la communication, à la fin des vacances de 1849, contient à cet égard en flamand ce qui suit : « Novembre 1644. Item le 27 a eu lieu au chœur le service funèbre du S[r] Déodat Del Mont, peintre, demeurant rue du Prince, derrière la chapelle de Grâce. 36 flambeaux, 3 autels tendus de croix de taffetas blanc (1). Racheté au prix de 2 florins 8 sous, les messes funéraires (2). Philippe,

(1) Delmont, par conséquent, est mort célébataire.

(2) C'est-à-dire que moyennant le rachat de 2 florins 8 sous, la famille du maître n'a pas fait célébrer pendant le temps accoutumé, les messes de

aux quatre couronnés (1); 8 musiciens, (exécuté) le *dies ire* (*sic*) et le *miserere;* pendant l'offertoire, il a été offert 8 florins 4 sous. — Total 47 florins 12 (2). »

Il résulte de cette annotation, que le *Sieur Deodati* mentionné dans le registre 5 de S^t^-Luc, comme décédé en 1644-1645, est bien la même personne que le célèbre élève de Rubens, Déodat Delmont; il en résulte encore, croyons-nous, que cet artiste et le *Deodati peintre de Termonde,* reçu en 1609, en qualité de fils de maître, ne forment qu'une individualité.

Remarquons en passant, que Delmont doit n'avoir pas été maltraité sous le rapport des biens de la fortune, puisqu'on lui fit des funérailles de première classe et qu'il habitait une des maisons les plus considérables de la rue du Prince.

Les *Annales antverpienses* de notre célèbre Papebrochius fixent au 25 novembre 1645, la date du décès de Delmont; c'est une erreur, comme nous venons de le démontrer. Le savant religieux nous apprend que le nom flamand de notre artiste s'écrivait Van der Mont. Entre autres détails dont on pourra faire usage dans une prochaine édition du catalogue, il nous fait connaître que la Sodalité des mariés, dirigée par les Jésuites d'Anvers, possédait deux grandes compositions de ce maître : l'une représentait l'*Adoration*

requiem, auxquelles on avait l'habitude d'inviter les parents et les amis du défunt, ce que l'on nomme encore de nos jours à Anvers, *publieke baermissen.* Les 2 florins 8 sous tenaient lieu du droit qui serait revenu à l'église, en cas d'autre détermination.

(1) Prénom et habitation de l'entrepreneur du service funèbre de Delmont.

(2) « November a° 1644. Item den 27 is geweest het choorlyck van S^r^ Deodatus Del Mont, schilder, woonachtig in de Prinse straet, achter de Capelle van Gratien, met 36 flambeeuwen, 3 autaren behangen met witte taffe cruysen, geredimeert voor 2 g. 8 st., sonder baere. Phlips in de 4 gekroonde; musieck met 8, met den dies ire (*sic*) ende miserere; onder het offertorium, den offer 8 g. 4 st. — Somma 47 g. 12. »

des Mages, la seconde, *Jésus accablé sous le fardeau de la croix.* La suppression de la compagnie de Jésus, saluée avec enthousiasme par les prétendus philosophes et les Jansénistes, vint, au siècle dernier, priver Anvers de ces œuvres d'art. Une autre *Adoration des Mages,* peinte par Delmont pour le maître autel des Falcontines de notre ville, et que Papebrochius signale comme le chef-d'œuvre de cet artiste, disparut lors de la suppression du monastère de ces religieuses, ordonnée par l'empereur Joseph II, de déplorable mémoire (1).

Le seul tableau de Delmont, que possède encore notre ville, est le n° 234 du Musée, représentant la *Transfiguration.* Il ornait autrefois dans notre Cathédrale, l'épitaphe du chanoine Philippe-Emmanuel Trogney, dont nous empruntons *littéralement* l'inscription au *Théâtre sacré du Brabant:*

SALVATORI TRANSFIGURATO SACR.
HOC MONUMENTUM EST
R. D. PHILIPPI EMANUELIS (*sic*)
TROGNESII,
QUI PER XLIV ANNORUM HUJUS
ECCL. CANONICI SUBDIACONI GRADUATUS
CONTENTUS VIXIT, VARIAMQUE URBIS ET CLERI
FORTUNAM ALTERNIS EXPERTUS, LINGUARUM PERITIA,
RERUM USU, ITERATA ROMÆ PEREGRINATIONE,
ET IN AGENDIS PRUDENTIA, AC DEXTERITATE SPECTATUS,
DECESSIT A° DOMINI M. DC. XIV.
ÆTATIS SUÆ LXVIII PRIDIE NON. JANUARII.

Cette inscription peu intelligible a été probablement mal copiée (2).

Le n° 235, *Élie au désert,* peint par Gaspard De Crayer,

(1) Papebrochius, *Op. cit.*, t. IV, p. 456-457. — Le célèbre écrivain indique, ainsi que le catalogue, l'année 1581, comme celle de la naissance de Delmont.

(2) Le catalogue manuscrit des tableaux de l'école centrale mentionne à tort la composition dont nous venons de parler, comme provenant de l'ancienne église paroissiale de St-Georges.

provient du cabinet de feu M. Nicolas Beeckmans, dont le catalogue ne mentionne pas le prénom.

L'inscription de la pierre sépulcrale de notre célèbre peintre Corneille De Vos, qui fut enterré avec son épouse Susanne Cock, dans notre ancienne Cathédrale, établit que la date de 1644 proposée par le catalogue comme celle du décès de cet artiste, ne saurait être adoptée. Voici la teneur de cette inscription :

SEPULTURE
VAN CORNELIS DE VOS SCHILDER
STERFT 9 MEY 1651
ENDE
SUSANNA COCK SYNE HUYSVROUWE
STERFT 29 JUNY 1668
ENDE
JOANNES BAPTISTA DE VOS
STERFT 11 SEPTEMBER 1679
ELISABETH DE VOS
STERFT 21 JANUARY 1698.

Corneille De Vos était fils de Jean, né à Hulst, et d'Isabelle Van den Broeck (1).

Mr Frédéric Verachter, dans un de ses ouvrages déjà cité (2), nous apprend que l'une des coupes d'argent doré, qui se trouvent sur la table devant laquelle se tient le messager de St-Luc, Abraham Grapheus (n° 257 du catalogue), était ornée du buste de Jean Van Eyck, entouré de cette inscription : *Belgarum splendor,* et de celui d'Albert Durer, entouré de cette autre : *Germanorum decus.* Cette coupe était enrichie des armoiries de la noblesse anversoise, qui en fit cadeau en 1549, à la Confrérie de St-Luc. — Le portrait d'Abraham Grapheus, l'un des chefs-d'œuvre de Corneille De Vos, fut transporté à Paris en 1794 et ne revit Anvers qu'en 1815.

(1) Papebrochius nous apprend dans ses *Annales,* t. V, p. 225, que Corneille De Vos est né à Alost; il indique Hulst comme le lieu de naissance du peintre de chasses, Paul De Vos.

(2) *Albrecht Durer in de Nederlanden,* bl. 13, nota 4.

C'est à tort que le catalogue donne le nom de Carmélite, à la religieuse qui se trouve au nombre des portraits peints par Corneille De Vos et exposés sous le n° 238. Le costume qu'elle porte, est celui de novice ou de sœur converse Bernardine.

La *Notice de* 1829 a égaré M. De Laet, lors de la description du n° 240 du catalogue, qui forme, avec l'admirable portrait d'Abraham Grapheus, l'un des plus beaux titres de gloire de l'artiste dont nous venons de parler. Le catalogue, d'accord avec la *Notice* citée, n'a vu dans la belle toile de Corneille De Vos, que *la famille Snoeck offrant des ornements sacerdotaux à l'abbé de S^t^-Michel à Anvers :* seulement l'œuvre de M. De Laet nous fait connaître de plus, mais bien à tort cependant, que cet abbé avait nom Jean-Chrysostome Van der Sterre (1), prélat de mérite, dont la mémoire est chère aux amis des lettres et des arts (2).

Nous disons que M. De Laet s'est trompé, en avançant que Corneille De Vos a peint dans ce tableau le portrait du révérendissime abbé que nous venons de nommer. En effet Papebrochius nous apprend au tome V de ses *Annales* (page 50), que Van der Sterre avait fait exécuter pour l'ornement d'une cheminée de son quartier abbatial, un grand tableau représentant *S^t^-Norbert donnant devant l'autel, la crosse et la bénédiction abbatiale au Bienheureux Waltmann, abbé de S^t^-Michel, derrière lequel sont agenouillés les prélats de Tongerloo, d'Averbode et de Middelbourg, monastères issus de celui d'Anvers.* Le savant Jésuite ajoute que le Bienheureux Waltmann avait été peint sous les traits de Jean-Chrysostome Van der Sterre. Le tableau dont nous venons de parler, est un chef-d'œuvre d'Abraham Van Diepenbeeck (3); il orne depuis plusieurs années, le

(1) Le catalogue écrit erronément Van de Sterre.

(2) Papebrochius, *Op. cit.*, t. V, p. 50-51.

(3) Abraham Van Diepenbeeck, né à Bois-le-Duc, épousa : 1° à Schelle, en

chœur de l'église de S^t^-Frédégand à Deurne, près d'Anvers, église desservie autrefois par nos Norbertins, et à laquelle il fut donné par l'un d'eux, feu M. Herman-Joseph Seerwaert, curé de la paroisse. Nous avons vu de près cette splendide composition, et nous y avons trouvé la conviction la plus entière de l'erreur de M. De Laet.

Revenons à la toile du Musée. — Si réellement cette admirable production représentait le sujet indiqué par le catalogue, nous aurions de la peine à concevoir par suite de quelle bizarrerie, l'artiste a peint le très-Saint Sacrement au milieu de l'ostensoir que l'abbé accepte, d'après M. De Laet, du chef de la famille Snoeck (1); nous ne pourrions nous expliquer non plus l'expression étrange de l'homme accroupi qui tient une hostie; nous ne saurions enfin comprendre le motif de la présence de quelques petits pains de communion, don d'une valeur excessivement minime, que l'on remarque sur ce que le catalogue appelle un plat de vermeil, et ce que nous nommerons une patène : on nous pardonnera ce souvenir de sacristie.

Mais tout cela deviendrait excessivement clair à nos yeux, si l'on nous disait que cette toile a pour sujet les habitants d'Anvers, qui, sous les traits de divers membres de la famille Snoeck, viennent remettre avec componction à notre grand apôtre, S^t^-Norbert, le sacré Corps du Sauveur, que, pendant le règne de l'hérésie de Tankelm, ils avaient tenu caché dans les endroits les plus secrets de leurs maisons, l'espace de dix à quinze ans.

juin 1637, Catherine Heuvick, fille de maître Luc, notaire à Anvers et secrétaire à Schelle, et de Marie Verbert; 2° le 13 mai 1652, Anne Van der Dort. Van Diepenbeeck mourut en 1674 ou en 1675.

(1) Est-il bien certain que ce personnage doive être tenu pour le chef de cette famille? Est-ce simplement parce qu'il précède les autres, qu'on lui reconnaît cette qualité? Ne serait-il pas prudent, en l'absence de toute donnée sur les Snoeck représentés dans ce tableau, de supprimer à l'avenir une qualification exacte peut-être, mais hasardée?

A la suite de cette découverte, nous rectifierions de la manière suivante, la description du catalogue. — A droite, St-Norbert, suivi de cinq de ses religieux et accompagné d'un laïque (1), est debout en costume abbatial (2). Il accepte des mains d'un Anversois, agenouillé devant lui, un ostensoir, au milieu duquel repose la très-Sainte Eucharistie. Entre le Saint et le dernier personnage, et en partie caché par les plis d'une chasuble, d'une chape et d'une étole, est accroupi l'hérésiarque Tankelm qui tient une Hostie consacrée et regarde d'un œil où règne un infernal dépit, le restaurateur du culte de l'auguste Sacrement de l'autel à Anvers. A gauche sont agenouillés d'autres Anversois, trois hommes, deux femmes et trois enfants dont deux, placés à l'avant-plan, présentent divers ornements d'églises et quelques Hosties consacrées, sur une patène de vermeil. Un groupe de spectateurs se tient dans le fond, etc.

Cette belle composition, transportée en France en 1794, ne revit Anvers que vingt-un ans plus tard. Elle ornait autrefois près de la chapelle du très-Saint Sacrement dans l'église de l'abbaye de St-Michel, l'épitaphe de Nicolas Snoeck et de sa femme Catherine Van Uytrecht. L'inscription de ce monument nous a été communiquée *d'après l'original,* par feu M. J.-B. Van der Straelen (3), l'un de nos

(1) Nous croyons inutile, après ce que nous avons dit à la page 160, de faire ressortir combien à tort le catalogue qualifie de moines, les religieux qui figurent dans ce tableau, et qui tous, y compris le St-Norbert, sont des portraits. — Quant à l'officier laïque dont parle M. De Laet, nous pouvons lui donner l'assurance que l'abbaye de St-Michel n'en avait pas à son service, mais seulement des domestiques à gages. — L'abbé avait lui, un serviteur spécialement attaché à sa personne et appelé en flamand *kamerlòng;* il est possible que C. De Vos ait placé ici le portrait de celui qui vivait en 1630. — Nous devons ces détails à une personne qui a très-bien connu nos chanoines réguliers de la rue du Couvent et qui fréquentait souvent leur abbaye.

(2) Le Saint porte la crosse d'archevêque.

(3) M. J.-B. Van der Straelen a été l'un des principaux collaborateurs de l'*Oude topographie van Antwerpen,* ouvrage dont on paraît s'obstiner depuis

plus consciencieux érudits. Elle était ainsi conçue, et prouve, ce nous semble, victorieusement notre thèse :

D. O. M.
ÆVITERNO DEO
ET MAGNO ANTVERPIÆ APOSTOLO SANCTO NORBERTO,
CUI POST EXSTINCTAM TANCHELINI HERESIM (*sic*)
ANTVERPIENSES ABDITUM IN CISTIS ET FORAMINIBUS
PER X AUT XV ANNOS CORPUS DOMINICUM
COMPUNCTI REFERUNT :
AC BONÆ MEMORIÆ NICOLAI SNOECK
QUI OBIIT XX.VII. OCTOB. M.D.C.V.II
ET CATHARINÆ VAN UYTRECHT
QUÆ DECESSIT X.X.III MART. Aº M.D.C.XXX.
OPTIMORUM PARENTUM SUORUM
LIBERI ET HÆREDES MOESTI
P. P.

Le nº 241, représentant l'*Adoration des Mages,* tableau peint et signé par Corneille De Vos, a été restitué à son véritable auteur par M. De Laet. Cette composition portait encore dans la *Notice de* 1829, le nom de Simon De Vos. Elle provient de notre ancienne Cathédrale, où elle ornait le monument de Guillaume Van Meerbeeck, marchand de cette ville, et de Barbe Kegelers, son épouse, aux environs de l'autel des Arquebusiers. Les nºs 281 et 282 du catalogue actuel, numéros mentionnés encore aujourd'hui comme exécutés par Simon De Vos, et qui représentent *ces époux, accompagnés de leurs patrons,* servaient de volets à cette *Adoration des Mages,* laquelle était accompagnée de l'inscription suivante :

D. O. M
SEPULTURE VAN DEN EERSAMEN
GUILLIAM VAN MEERBEECK
COOPMAN DESER STADT OVERLEDEN
DEN 27 OCTOBER 1632

quelque temps, à considérer comme seul auteur, le savant Willems. Nous tenons cependant de très-bonne part, que le plus grand nombre des recherches concernant les anciens noms de nos rues, ont été faites par deux de ses collègues. — *Cuique suum.*

ENDE VAN DE EERBARE JOUFVROUWE
BARBARA KEGELERS SYNE HUYSVR.
STERFT DEN 16 MEERT Aº 1650
BIDT VOOR DE SIELEN

Il est assez singulier que le nº 241 dépasse ses volets en hauteur, mais cette singularité n'est pas unique au Musée. *La Cène,* par Ambroise Francken, le Vieux (nº 184), par exemple, compte une hauteur de 2,75, tandis que ses volets, les nºs 178 et 179, dont nous avons parlé, n'en atteignent qu'une de 2,54.

Le nº 241 a été positivement reconnu en notre présence par un contemporain de 1798, pour s'être trouvé à la place assignée plus haut : cette personne ne se rappelait pas lui avoir connu de volets, mais notre assertion à cet égard repose sur l'affirmation écrite de feu notre savant concitoyen M. Jean-Baptiste Van der Straelen, affirmation que nous avons sous les yeux. Finalement le catalogue manuscrit de l'an IX, d'accord en cela avec l'acte de vente du mobilier de la Cathédrale, signale nos trois tableaux comme originaires de cette église. Ce sont là, croyons-nous, des preuves propres à contenter les plus difficiles (1).

Nous n'avons aucune observation à faire valoir relativement à la notice que M. De Laet a consacrée à Gérard Zeegers, qui, d'après un registre de l'église de Stᵉ-Jacques, fut enterré le 21 mars 1651, dans celle de l'abbaye de Sᵗ-Michel. Papebrochius fixe la mort de cet artiste au 18 du même mois (2).

La pitoyable *Notice de* 1829 a induit M. De Laet en erreur relativement au sujet du nº 245, peint par Gérard Zeegers et provenant de l'autel de la galerie à gauche de

(1) Ceci a été ajouté au texte en mars 1851. — Après avoir écrit ce qui précède, nous avons acquis la preuve que les nºs 281 et 282 ont été écourtés sous une administration antérieure à celle d'aujourd'hui.

(2) *Annales Antverpienses,* t. V, p. 45.

l'ancienne église de la Maison Professe des Jésuites, aujourd'hui la succursale de S^t-Charles Borromée. Ce tableau représente non pas S^t-Stanislas de Kotska, mais S^t-Louis de Gonzague, héritier du marquisat de Castiglione, érigé plus tard en principauté du S^t-Empire romain, et qui, au moment d'entrer dans la Compagnie de Jésus, cède à Mantoue le 2 novembre 1585, en présence de son père Ferdinand, de sa mère Marthe de Tana Santenia, de plusieurs princes et princesses, les droits qu'il avait à la couronne paternelle et les transporte à son frère Rodolphe (1). Faisons observer en passant, qu'on ne s'explique guère la grande affliction de la marquise de Castiglione, dans la composition de Zeegers, puisque l'histoire nous apprend que cette bonne mère favorisa de tout son pouvoir la vocation de son bienheureux fils.

Le n° 247, peint par le même maître et qui représente *S^te-Claire en adoration devant l'Enfant Jésus,* ornait dans notre ancienne Cathédrale, l'épitaphe de la famille Vits, qui se trouvait dans la chapelle des Pelletiers. Le monument portait l'inscription suivante :

DEO INCARNATO SACRUM.
IN NOVISSIMA TUBA IMMUTATIONIS DIEM HIC EXSPECTANT
LAURENTIUS VITS CIVIS BRUXELLENSIS
OBIIT 17 JANUARII A° 1695.
MARIA MOUTON EJUS UXOR
OBIIT 20 DIE JANUARII 1689
R. D. FERDINANDUS VITS H. E. C. CANONICUS
PRESBYTER ET PRIMUS ELECTUS CANTOR OBIIT 27 JULII 1715
ET BARBARA PHILIPPINA VITS DEO DEVOTA OBIIT 19 JULII 1691
MARIA ANNA VITS PRÆSCRIPTI CANONICI AMITA
OBIIT 3 SEPT. 1707
R. ADM. D. JOANNES DE WESE S. T. ET J. U. L.
CANONICUS OFFICIALIS ARCHIPRESBYTER DEIN ARCHIDIACONUS,
OBIIT 30 SEPTEMBRIS 1678 ET QUIESCIT IN SUMMO CHORO.
LUX ÆTERNA LUCEAT EIS DOMINE
NE MORS TIBI SIT AMARA TE AD MORTEM BENE PARA.

(1) Conrad. Janningus S. J. *Acta B. Aloysii Gonzagæ, juvenis angelici. Antverpiæ, MDCCVI* In-f°. — *Idem, Acta Sanctorum, ad 21^m junii.*

Le frère Jésuite Daniel Zegers, ainsi que Papebrochius en écrit le nom, naquit à Anvers en 1590, et y décéda dans la Maison Professe de la Compagnie de Jésus, le 2 novembre 1661. Jean Breughel *de velours* fut son maître, comme le rapporte le catalogue; mais Rubens qui étoffa plusieurs fois les tableaux du frère, ne fut point avare de conseils à son égard. Papebrochius nous apprend que Daniel, en reconnaissance des services que lui avait rendus Corneille Schut, en peignant les figures qui ornent quelques-uns de ses chefs-d'œuvre, obtint de ses supérieurs que cet artiste serait chargé d'exécuter pour le maître autel de leur église, le *Couronnement de la S^te^-Vierge,* magnifique production qui, de nos jours, embellit encore ce temple. — L'humble Daniel dont le peintre Jean Lievens avait retracé les traits, à l'insu du modèle, quittait, nous dit son biographe, le noble exercice de la peinture, pour les travaux les plus infimes des frères de la société, sans s'enorgueillir aucunement de la faveur des princes (1).

Papebrochius rapporte ailleurs (2), que la Maison Professe d'Anvers fut redevable à un tableau du frère Zegers, de deux doigts de S^t^-Laurent, dont lui fit cadeau en 1638, Frédéric-Guillaume, marquis de Brandebourg et électeur du S^t^-Empire romain. Ces précieuses reliques exposées encore aujourd'hui dans l'ancienne église de la Maison Professe, sont annuellement honorées le 10 août, jour de la fête du célèbre martyr. Le prince d'Orange, Frédéric-Henri, avait reçu des Jésuites d'Anvers, au rapport de Papebrochius, deux tableaux du frère Zegers, tandis que le catalogue ne parle que d'un seul. Quant aux vastes propriétés que la Société aurait possédées sur le territoire des Provinces-Unies, Papebrochius n'en dit pas mot, ce qui

(1) *Annales Antverpienses,* t. V, p. 219-221.
(2) *Op. cit.*, t. IV, p. 390-391.

n'étonnera point ceux qui savent que les Jésuites n'y comptaient guère que des stations de missions.

Le peintre Corneille Schut, fils de Guillaume et de Susanne Scherville, appartenait à l'une de nos bonnes familles anversoises; cet artiste avait épousé en premières noces, Catherine Geensins, comme on peut s'en convaincre au circuit méridional du chœur de l'église de S^{t}-Jacques. Anastasie Scelliers, mentionnée dans l'intéressante inscription communiquée par M. De Laet, fut sa seconde femme.

(*La suite à une prochaine livraison*).

Théodore Van Lerius.

ÉTUDES

SUR LE COMMERCE DE LA FLANDRE

AU MOYEN-AGE (1).

Les Foires.

Pour peu que l'on se rende compte de la manière dont se comporte une ville lors de sa formation, on voit que tantôt elle naît d'un marché, tantôt ou contraire elle en fait naître, alors qu'elle existe à peine elle-même. Se rencontre-t-il, en effet, un lieu favorable à l'échange des produits, comme un confluent, l'endroit guéable d'une rivière, l'entrée d'une vallée, les producteurs des environs ne tardent pas à s'y réunir aux jours que l'usage établit bientôt; les abris pour les hommes et pour les marchandises, provisoires d'abord, deviennent permanents : le marché engendre la ville. — S'agit-il, au contraire, d'une agglomération d'hommes qui se forme à l'ombre d'un monastère ou d'un puissant castel, son premier besoin est d'attirer les produits des alentours au sein de la ville naissante : la ville engendre le marché. Ces marchés, du reste, utiles encore de nous jours, étaient dans le haut moyen-âge d'autant plus indispensables que presque tout le commerce devait se faire par voie d'échange, par suite de la pénurie du numéraire.

(1) C'est la troisième étude que nous publions : la première est relative aux *étapes*; la seconde au *mouvement commercial de Bruges*.

Les causes qui font naître, en un endroit quelconque, un grand concours de peuple, c'est-à-dire un vaste débouché, doivent influer, avec une efficacité sans pareille, sur le développement du marché. A cet égard l'action du christianisme fut des plus importantes : la foi était vive, et les cérémonies religieuses produisaient sur un peuple encore grossier une impression extraordinaire. Aussi les fêtes de l'Église attiraient-elles une foule considérable; par suite, en beaucoup d'endroits, le marché se tint le dimanche, et cet usage était déjà tellement enraciné du temps de Charlemagne que celui-ci ne put parvenir à le détruire (1). C'est par ce motif que beaucoup de foires commencèrent soit un jour de grande fête générale ou locale, soit le lendemain de ce jour, et que plusieurs villes épiscopales devinrent de grands marchés, par exemple en France : Rheims et Troyes, *Tricasses, Tricae,* déjà fort fréquentés dans la première moitié du V^e^ siècle (2); en Angleterre : Westminster, York, Durham, Winchester, etc. L'on ne se contenta même pas de profaner ainsi par le commerce les jours réservés au Seigneur : les trafiquants allèrent plus loin encore; ils déposèrent leurs marchandises non-seulement dans les environs de l'église, non-seulement dans le portail ou le Narthex, mais dans l'intérieur même du lieu saint (3). C'est ainsi qu'à Ypres, à la foire de 1127, plusieurs marchands s'étaient établis dans l'église de S^t^-Pierre, *in cathedra S^ti^- Petri* (4). Il paraît même qu'en beaucoup d'endroits le clergé se prêtait de bonne grâce à cet usage, à cause du grand rapport des droits de place : mais quand la discipline devint plus rigoureuse et que la libéralité des seigneurs eut assuré aux églises des revenus suffisants, les vendeurs furent

(1) *Capit.* I, 809, ch. 18.
(2) Sed. Apoll. *Epist. ad S. Lupum,* l. VI, ep. 4. — A° 427.
(3) Hullman, *Städtewesen des mittelalters,* I, 286.
(4) *Acta Sanct. Mart.* I, 185.

de nouveau chassés du temple. Toutefois, la convenance du lieu ne suffisait pas pour l'établissement d'un marché : il fallait en outre une institution seigneuriale; car le droit de marché se trouvait au nombre des droits de banalité compétents au propriétaire allodial d'une *villa :* avant l'époque des chartes de liberté et de commune, les serfs et les colons devaient se nourrir du produit de leur exploitation et rapporter l'excédant à la *scuria, grania, spicarium* du propriétaire de la *villa :* si, par hasard ils ne récoltaient pas assez pour nourrir tous les individus attachés à leur exploitation, la *villa* leur fournissait des provisions, *provenda* (1). Permettre à ces colons de se réunir en un endroit donné pour y trafiquer entre eux d'une partie de l'excédant de leurs productions, c'était donc de la part du propriétaire de la *villa* une concession, un premier acte d'affranchissement, et cette concession, il était libre de la faire sous telles conditions qui lui paraissaient convenables. De là ces redevances, ces droits de place payés d'abord au seigneur, puis à la ville, quand par rachat ou de toute autre manière, elle avait obtenu qu'il lui abandonnât ses prétentions.

Plusieurs localités, en Flandre, obtinrent au X^e^ siècle le droit de marché (2); mais il ne nous a pas été donné jusqu'ici de savoir à quelle époque on a commencé à y concéder des foires, c'est-à-dire des marchés où non-seulement les colons pouvaient échanger les objets produits sur la terre du seigneur dont ils relevaient, mais où il était libre, même aux personnes étrangères à la *villa,* d'offrir en vente toute espèce de marchandises. Quoique la plus ancienne ordonnance qui nous soit parvenue sur cette matière ne date que de 1250 (3), nous trouvons cependant dès le

(1) Raepsaet, analyse 267.
(2) Meyer. *ad an.* 958.
(3) Comte de Saint-Genois, *Mon. anc.*, 547

XI[e] siècle une foire à Thourout, au XII[e] il en existait à Messines, à Ypres, à Poperinghe, à Bruges, et en classant d'après la date de leur institution les vingt-huit foires dont l'origine nous est connue, on voit qu'il en a été fondé par

Robert le Frison (1071-1093)	1
Philippe d'Alsace (1168-1191)	1
Baudouin IX (1194-1206)	1
Marguerite de Constantinople (1244-1280)	4
Gui de Dampierre (1280-1305)	3
Louis de Nevers (1322-1346)	1
Philippe de Valois (1328-1350)	1
Louis de Male (1346-1384)	4
Philippe le Hardi (1384-1405)	2
Jean sans Peur (1405-1419)	2
Philippe le Bon (1419-1467)	2
Charles le Téméraire (1467-1477)	2
Philippe le Beau (1494-1506)	1
Charles-Quint (1506-1555)	2
Philippe II (1555-1598)	1
	28

Il est à remarquer du reste, que beaucoup de foires n'ont pu trouver place dans ce tableau, parce que nous n'avons pas découvert l'époque précise de leur institution, probablement à cause de leur ancienneté même; telle est, par exemple, celle de Gand. D'ailleurs la plupart de nos localités, de fort insignifiantes même, jouissaient de foires longtemps avant qu'il en fût établi dans les grandes villes voisines de la Flandre; c'est ainsi que celle de Malines ne date que de 1409, celle d'Anvers de 1415, celle de Bruxelles enfin de 1487.

Nous allons maintenant faire l'énumération des foires qui, au XVII[e] siècle, existaient dans les diverses communes de la Flandre ainsi que dans quelques villes voisines par-

ticulièrement en relation avec cette province, en réunissant ce que nous avons trouvé sur l'origine, le développement et les priviléges de chacune de ces foires. Toutefois, nous donnerons d'abord l'analyse de la charte par laquelle Dagobert établit, en l'année 630, une foire à S^t^-Denis près de Paris (1). « Le roi fait savoir qu'il a fondé en l'honneur de notre Seigneur et de S^t^-Denis une foire, qui tous les ans devra commencer le 7 des Ides d'octobre et à laquelle seront admis tous les marchands français et étrangers; qu'afin de laisser à ceux de la Lombardie, de l'Espagne, de la Provence et des autres contrées éloignées le temps de s'y rendre, cette foire durera quatre semaines, époque pendant laquelle il sera défendu à tout marchand de trafiquer en aucun lieu du *propagus Parisiacus* autre que S^t^-Denis. Enfin le roi déclare donner à S^t^-Denis tout ce que rapporteront, dans cette ville pendant la durée de la foire, les droits suivants : *telonium, navigium, portaticum, ripaticum, rotaticum, vultaticum, themonaticum, cespitaticum, pulveraticum, foraticum, mestaticum, laudaticum, saumaticum, salutaticum.* » — Tous ces droits pesaient sur le commerce.

Alost avait une foire annuelle en octobre (2); (aujourd'hui un marché annuel le 2^e^ samedi d'octobre et une foire de huit jours le premier dimanche de juillet).

Anvers. — Un diplôme de l'empereur Sigismond, en date du 15 janvier 1415, établit à Anvers deux foires priviligiées, l'une après la Pentecôte, l'autre au mois d'août (3). Elles existent encore toutes deux et se tiennent : l'une, la petite foire, le lundi avant la Pentecôte; l'autre, la grande foire, le dernier lundi d'août; chacune d'elles dure vingt-

(1) Miræus, *Op. dipl.*, I, 241.
(2) March., 55.
(3) J.-B. Gram., *Antv.*, 24.

neuf jours. L'évêque de Cambray, Jean de Bourgogne, fils naturel du duc Jean I, permit en 1448 d'ériger à chaque foire, pendant quinze jours, des échoppes dans le cimetière sous condition toutefois, que les marchands n'y pourraient coucher, afin de ne point polluer le lieu sacré. Toutefois, cette permission dût être bientôt retirée, malgré le grand profit que l'église retirait de la location des échoppes : le tumulte qui résultait d'une aussi grande agglomération de gens, ne permettait pas aux prêtres de remplir convenablement leur ministère, et il en était résulté les plus déplorables abus. Aussi une ordonnance intervint-elle qui stipula 1° que les échoppes des marchands ne pourraient plus être établies dans le cimetière; 2° qu'en compensation de la perte qu'éprouvait par suite la fabrique de l'église, le prince lui abandonnait sa part dans l'escalin payé par chaque échoppe; 3° que l'Amptman qui recevait pour chaque échoppe une livre de Brabant, était obligé, moyennant cette rétribution, de veiller jour et nuit à leur garde. Quant à l'escalin dont il vient d'être question, la ville avait droit à un douzième, l'église et le prince chacun à la moitié des onze douzièmes restants; c'est cette moitié que le prince donna également à l'église (1).

La franchise de la foire de Pentecôte fut violée en 1470, par le duc Charles le Téméraire, qui y fit arrêter plusieurs marchands français et tournaisiens; la ville s'en plaignit amèrement; aussi le duc lui fit-il remettre, le 14 juin de cette année, un rescrit signé de sa main, dans lequel il cherchait à s'excuser, en disant que ces arrestations avaient été nécessitées par la politique générale; il promettait du reste formellement que pareille chose ne se répéterait plus à l'avenir (2).

(1) Dan. Papebr., *Ann. Antv.*, I, 456.
(2) Ibid. II, 116.

Voici quelques détails sur les foires d'Anvers à la fin du XVI^e^ siècle. Pendant la durée de la franchise, chacun pouvait venir à Anvers et y demeurer, puis s'en retourner chez soi avec ses biens et marchandises, en pleine sécurité, sans devoir craindre d'être inquiété pour aucune espèce de dettes pendant tout son voyage. La foire de Pentecôte commençait quinze jours avant cette fête : celle du mois d'août, dite de S^t^-Remi ou S^t^-Bavon, le second dimanche après la fête de Notre-Dame. — L'une et l'autre duraient six semaines, y compris les quinze jours de prolongation reçus par la coutume. Le paiement des changes et des dépôts faits en foire avaient lieu, pour la première, le 10 août, pour la seconde, le 10 novembre, à moins que ces paiements ne fussent retardés par le prince, soit pour sa propre commodité, soit pour celle des marchands. Le paiement des marchandises achetées en foire, se faisait un mois plus tard.

Il y avait aussi à Anvers deux foires aux chevaux, dont l'une se tenait aux Quatre-Temps de Pentecôte et durait trois jours, l'autre, le mercredi après la Nativité de la S^te^-Vierge (8 septembre) : celle-là a lieu encore le même jour, mais celle-ci a été transportée au mercredi des Quatre-Temps de septembre : on y amenait une quantité considérable de chevaux de tous les pays, même du Danemarck; le prince avait le droit de faire le premier choix, puis c'était aux seigneurs de la ville à se pourvoir; alors seulement, les marchands étaient libres de vendre à tout le monde. Immédiatement après les foires aux chevaux, venaient celles pour les cuirs de toute espèce de bêtes, secs, gras et salés; cette vente-là durait encore deux ou trois jours (1).

Ardenbourg. — Le 11 août 1268, Marguerite donna

(1) Guich., 129.

aux habitants de cette ville une foire franche, qui commençait le lendemain de la Trinité et durait quinze jours, plus quatre jours pour les paiements selon l'usage de la foire de Lille (1). Pour favoriser cette foire, le comte Gui écrivit, en 1289, aux échevins des villes de Gand, Ypres, Douai, Poperinghe, Bailleul, Grammont, Alost et Audenarde pour leur faire connaître les priviléges dont Ardenbourg jouissait et les prier d'engager les marchands de draps à s'y rendre. Les trois premiers jours, dit-il, sont consacrés à la vente des chevaux et les autres à celle des draps (2). Elle a lieu encore le même jour. D'après Gramaye, Ardenbourg, qu'on nommait alors Roodenbourg, jouissait du droit de marché dès 948 (3).

Armentières. — Le 9 mai il s'y tenait une foire, concédée par Jean sans Peur en 1413 (4).

Audenarde. — Une foire, non privilégiée, après l'Ascension (actuellement huit jours après cette fête), et une autre établie par Louis de Male en 1369, laquelle jouissait de l'immunité d'arrêt (5).

Axel. — Annuellement deux foires : l'une en août, l'autre en octobre (6). Actuellement le 1er de ce mois.

Bailleul. — En septembre, une foire spécialement renommée pour les draps (7).

Bergue-St-Winnoc. — Vers la fête de St-Luc (18 octobre), une foire privilégiée durant neuf jours. Quatre autres, non privilégiées, s'y tenaient, l'une pendant l'octave de Pâques, l'autre, le surlendemain des Rameaux, la troi-

(1) *Mon. anciens*, 617. — Warnk. *Fl. rechtsgesch.*, 3, urk. CXLII.
(2) Warnk., 3, p. 52.
(3) *Ant. Fland.*, 116.
(4) March., 165.
(5) Sand., *Fl. ill.*, III, 269.
(6) March., 75.
(7) Guich., trad. de Belleforest, p. 388.

sième, au milieu du mois d'août, et la quatrième, le 3 novembre (1).

Biervliet. — En juin, une foire assez fréquentée (2).

Bourbourg avait une foire en juin, et une autre en septembre (3).

Bruges. — Baudouin le Jeune accorda à Bruges, en 958, le droit de marché; mais le plus ancien privilége de foire proprement dite, émane de Baudouin IX et date du mois d'août 1200. Cette foire devait commencer le second jour après l'octave de Pâques, avoir la même durée que toutes les foires de Flandre, enfin être réglée en toutes choses d'après les usages observés à Thourout (4). Plus tard, il se tint dans cette ville une autre foire au mois de janvier (5). Toutes deux reçurent, à divers intervalles, de larges priviléges. Chacun sait, du reste, que fréquentée pendant l'année entière par des marchands venus de tous les pays du monde, Bruges jouissait d'une espèce de foire perpétuelle. Un rôle fort curieux, conservé à la Bibliothèque royale de France, fait connaître quels étaient, au XIII^e^ et XIV^e^ siècles, les pays dont les produits arrivaient à Bruges. Publié pour la première fois par Legrand d'Aussy, dans ses

(1) Gram., *Ant. Fl.*, 149.

(2) March., 50.

(3) Gram., 154.

(4) Warnk., *Fl. rechtsgesch.*, II, urk. n° 46. — Dans son *Histoire de Flandre*, t. II, p. 300, note 4, M. Kervyn de Lettenhove dit que la foire aux draps se tenait à Bruges le jour de S^t^-Donat : il s'autorise d'un passage extrait de la charte de donation de Thomas à l'abbaye de Clairvaix, mai 1239 (*Thes. anced.*, I, 1011), le comte dit entre autres qu'il donne 30 livres, monnaie de Flandre à prendre *in pecunia quae nobis singulis annis debetur in hala Brugensi, in quâ panni venduntur, die Sti Donatiani quae est pridie Idus octobris.* Comme nous n'avons trouvé nulle part ailleurs mention de cette foire spéciale, nous croyons que la phrase *die Sti Donatiani* se rapporte à l'époque du paiement et qu'il s'agit ici, non pas d'un droit de foire, mais d'un droit sur la halle aux draps.

(5) Gram., 95.

Fabliaux, il a été ensuite réimprimé dans les Proverbes et dictons populaires de Crapelet, et reproduit par M. Gheldolf (trad. de Warnkœnig), II, p. 512, et par M. Kervyn, II, p. 300. — La foire de Bruges se tient à présent le 3 mai et dure quinze jours.

Bruxelles. — Le privilége de foire franche ne lui fut accordé qu'en 1487; de sorte que, avant ce temps, ses habitants étaient obligés de se transporter avec leurs marchandises, dans les villes étrangères (1).

Cassel obtint comme Bruges le droit de marché en 958 (2). Gui de Dampierre ayant accordé à cette ville une foire franche qui commençait le samedi après Pentecôte et durait jusqu'au mercredi suivant, les échevins de Cassel déclarèrent par lettres de 1279, que si par suite le produit du tonlieu venait à diminuer, la communauté indemniserait de ce chef le comte de Flandre (3). — Ce privilége fut confirmé par Philippe le Bon en 1425 (4).

Commines. — Une foire en octobre (5).

Courtrai fut aussi une des villes auxquelles Baudouin le Jeune accorda, en 958, le droit de marché. — Une foire aux chevaux, durant trois jours à partir du dimanche avant la S^{t}-Laurent (10 août), lui fut donnée en 1365 par Louis de Male, et transportée par Jean sans Peur au lendemain de la S^{t}-Barthélemy (25 août). En outre, Charles-Quint concéda à cette ville, en 1550, une foire de huit jours, à tenir vers les Pâques (6). Ces deux foires existent encore : la première, durant laquelle la vente n'est plus limitée aux

(1) Verhoeven, *Mém. cour*, en 1777, p. 55.
(2) Meyer, 18 v°.
(3) *Monuments anciens*, p. 668.
(4) Gram., *Ant. Fl.*, 186.
(5) March., p. 165.
(6) Gram., p. 66.

chevaux, mais s'étend à toute espèce de marchandises, commence le mercredi après Pâques et dure quinze jours : l'autre, le 21 août, et en dure quatorze.

Damme. — Foire annuelle en mai (1).

Deynze. — Le comte Gui confirma le privilége d'un marché hebdomadaire dont cette ville jouissait depuis longtemps : il lui accorda en outre un foire annuelle, devant s'ouvrir tous les ans à la St-Luc (18 octobre); plus tard elle fut fixée au jour suivant (2), et elle se tient maintenant le 24 octobre. — A la prière de Gautier de Nevele, seigneur de Deynze, Gui confirma aussi aux habitants de cette ville la foire qui se tenait à Peteghem le mardi après Pâques closes : elle est fixée maintenant au jour suivant.

Ces deux foires jouissaient de toute espèce de priviléges : elles étaient libres, *à manuum injectione et arrestis* (3), c'est-à-dire qu'on n'y pouvait arrêter personne, sinon pour crimes exceptionnels.

Dixmude jouissait d'une foire franche de trois jours, les 21, 22 et 23 juillet, qui lui avait été accordée par Jean sans Peur au mois de mai 1405. Charles-Quint, par ses lettres de 1519, autorisa la ville à tenir comme de coutume une foire franche de trois jours et défendit de molester, arrêter ou détenir les marchands, sept jours avant et sept jours après ladite foire : par d'autres lettres de la même année, confirmées en 1618 par Albert et Isabelle, il donna sauf-conduit à tous les marchands qui voulaient se rendre à la foire de Dixmude, commençant la veille de la fête de Ste-Marie-Madelaine (4). La foire de Dixmude se tient actuellement le troisième dimanche de juillet et dure dix jours.

(1) March., p. 55.
(2) Sand., III, 47.
(3) Ibid.
(4) Arch. de Dixm. — Ann. de la Soc. d'émul. de Bruges, t. IV.

Douai. — En 1265, Marguerite de Constantinople accorda à cette ville une foire franche annuelle. Elle commençait le dimanche avant l'Ascension et durait jusqu'à la veille de la Pentecôte inclusivement : le jour de la Pentecôte commençaient les paiements, qui se prolongeaient jusqu'à l'octave de la Trinité inclusivement; on y suivait les usages et coutumes de la ville de Lille. Les comtes de Flandre avaient droit à la moitié de toutes les accises, tels que tonlieux, droits d'issue, de place, de pesage, qui étaient prélevées pendant la foire : l'autre moitié appartenait aux échevins et à la ville de Douai : quant au revenu des halles de la ville, les échevins avaient en tout temps le droit de les percevoir; mais ceux-ci ne pouvaient forcer aucun forain à s'établir dans les halles (1). Tous ceux qui se rendaient à cette foire jouissaient du privilége de sauf-conduit (2).

Par suite du traité conclu à Paris en 1320, Lille, Douai et Orchies restèrent définitivement à la France, qui ne les restitua au comte de Flandre qu'en 1369 : pendant qu'elle appartenait ainsi à la France, Douai obtint de Philippe de Valois, en 1346, la concession d'une foire de trois jours qui devait commencer le 1er octobre, et emportait également privilége de sauf-conduit (3). La foire du 1er octobre dure actuellement neuf jours. Il s'y tient en outre une foire qui commence le 1er juin et dure huit jours.

Éterre avait des foires annuelles, aux fêtes de la Ste-Madelaine et de St-Crispin : elles jouissaient de quinze jours de franchise (4).

Furne. — Une foire commençant à la St-Jacques (25 juillet) y fut établie en 1396, et gratifiée de l'immunité d'arrêts le

(1) Comte de Saint-Genois, *Mon. anc.*, 605.
(2) Buzel., *Ann. G. F.* 291, D.
(3) Ibid. 345.
(4) Gramaye, *Ant. Fl.*, 191.

25 septembre 1521. Dans les temps anciens on y vendait principalement des draps : mais au XVII[e] siècle, on n'y voyait guère plus que des céréales et des bestiaux. Cependant, à cette époque, il se tenait dans cette ville deux autres foires aux bestiaux beaucoup plus renommées que celles de la S[t]-Jacques; établies en 1595, elles avaient lieu, l'une pour le bétail maigre, le mercredi avant les Rameaux, l'autre pour le bétail gras, au mois d'octobre (1). — Actuellement Furne jouit de trois foires, qui durent chacune huit jours : une, le mercredi avant le dimanche des Rameaux; la seconde, le premier mercredi de mai, et la troisième, le premier mercredi d'octobre.

Gand. — Il est assez étrange que là où les annales ont conservé la date de l'institution des foires dans plusieurs bourgs d'une importance fort secondaire, elles soient complètement muettes à cet égard pour ce qui concerne la ville de Gand. Comme les archives de celle-ci ne fournissent également aucun document ancien sur cette matière, il est à supposer que le premier titre de concession aura été égaré ou détruit à une époque fort reculée. Sanderus dit (2) que généralement on en attribue l'établissement à Arnould : mais nous ne possédons aucune pièce qui confirme cette tradition, assez peu probable du reste. Quoiqu'il en soit, les foires de Gand présentent cette particularité, que dans le principe on ne les concéda que pour un temps déterminé. Ce fut là probablement une politique suivie par les comtes, afin de forcer la ville à payer chèrement chaque renouvellement du privilége, et plus forte était la somme accordée, plus long était, sans doute, le terme de la concession.

Le plus ancien octroi de foire dont il soit fait mention dans les archives de cette ville, est celui du 9 juillet 1455.

(1) Gram., *Ant. Fl.*, 144.
(2) I, 158.

— A la suite de la trop mémorable bataille de Gavre, les Gantois s'obligèrent à payer au duc, en sept ans, une somme de 250,000 *ridders* d'or (1); dès 1455, ils obtinrent la remise d'une partie de cette somme, et l'autorisation de contracter un emprunt pour effectuer les paiements qui leur incombaient encore. C'est en accordant ces faveurs au magistrat que Philippe le Bon dit entre autres :

« Nous pour nous et nos hoirs et successeurs, contes et » contesses de Flandre, auons à iceux exposans prolongé et » prolongons le temps des assis, imposts et maletoltes mis » sus et imposez en nostre dicte ville de Gand et aussi le » temps des deux foires ou franches festes que leur auons » octroiées estre tenues par chascun an en nostre dicte ville, » l'une audict jour de Mi-Carême, et l'autre audict jour de » saint Pierre (premier jour daoust), à durer icelles foires » chascune par quinze jours, trois jours deuant et trois » jours après, jusques à trente ans prouchains et entre- » suiuans, commençans audict jour de mi-aoust prouchain » venant, pour joyr par lesdicts exposans, lesdicts assis, » aydes, imposts et maletoltes, ledict temps de trente ans » et desdictes foires, dont la première a esté tenue à Mi- » Carême dernier passé trois jours auant et trois jours » après le temps d'icelles foires, et les déniers qui vien- » dront desdicts assis, imposts et maletoltes conuertir et » emploier au paiement des rentes et pensions viagères, » qui seront ainsi vendues et dont nostre ville sera chargée » chascun an et ès autres affaires d'icelle nostre ville et non » ailleurs : et lesquels assis etc., lesdicts exposans pour le » relieuement et descharge du peuple de nostre dicte ville et » des marchands pourront modérer et diminuer durant le- » dict temps de trente ans, ainsi et quand bon leur sem- » blera pour le prouffit d'icelle nostre ville, et sans auoir

(1) Kervyn de Litt., IV, p. 493.

» de nous licence ou pouuoir, pour ce faire autre que ces » présentes. Et voulons en outre et octroions de nostre dicte » grâce, que les habitants de nostre dicte ville de Gand et » les marchands et autres gens qui hanteront et fréquente- » ront lesdictes foires et franches festes joyssent paisible- » ment en alant, demourant et retournant, ensemble leurs » biens, denrées et marchandises, durant le temps de la- » dicte prolongation, des priviléges, sauf-conduits, seurtés, » franchises et libertés ainsi et par la forme et manière que » nos lettres octroiées auxdicts exposants sur l'octroy que » leur auons fait desdictes foires pour le temps et terme » de sept ans le contiennent : et lesquels priuiléges, sauf- » conduits, franchises et libertés, nous prolongons et leur » donnons et octroions pour ledict temps de trente ans » que lesdictes foires ont à durer pour nostre octroy comme » dict est.

» Et par considération dudict paiement que nous doiuent » faire lesdicts exposants audict jour de mi-aoust prouchain » venant, nous leur auons pour et au nom de ladicte ville » donné remise et quittance, donnons, quittons et remet- » tons de nostre dicte grâce, la quarte partie desdict assis, » aydes, imposts et maletoltes, que auons par nos autres » lettres réservé à nous sur toutes denrées, vivres et mar- » chandises durant le temps desdictes foires, trois jours de- » vant et trois jours après; pour ladicte quarte partie joyr » et user par lesdicts exposans et estre leuée à leur prouffit » ensemble et pareillement come ils joyssent des autres trois » parties d'iceulx assis, imposts, aydes et maletoltes (1). »

Ce fut seulement par un octroi du mois de décembre 1497 que Gand obtint à titre perpétuel la concession d'une foire. Philippe le Beau prenant en considération que, par suite des guerres et divisions qui longtemps avaient

(1) Arch. de la ville de Gand, Registre C, p. 99 sq

régné en son comté de Flandre, la ville de Gand était dépeuplée de gens, rendue comme « vague, déserte et in- » habitée » et se trouvait en outre, accablée par des dettes auxquelles toutes ses ressources ne pouvaient suffire, de telle sorte qu'elle devait, « de jour en jour, plus ameurir, » et par de fin, écheoier en entière ruine et désolation, si » par sa grâce elle n'était secourue, » accéda aux humbles supplications de ses bien-aimés les échevins et habitants, et permit pour leur venir en aide, qu'ils tinssent *perpétuellement* chaque année une foire et franche fête, durant l'espace de quinze jours, c'est-à-dire depuis le jeudi après *Oculi* jusqu'au jeudi après *Judica,* inclus. — Par cet octroi que la ville de Gand avait sollicité comme un moyen de rétablir ses finances, la prise de corps et le droit de saisie, se trouvaient suspendus durant tout le temps de la foire en faveur des marchands, facteurs, leurs gens ou serviteurs, fussent-ils même ennemis du comte, bannis ou fugitifs : tous étaient autorisés à venir, séjourner et retourner, sans que leurs biens puissent être pris, saisis, arrêtés ou autrement empêchés, pour aucune espèce de dettes, excepté celles contractées envers le comte ou durant la foire même.

L'abbaye de S^{t}-Pierre avait une foire spéciale qui se tenait sur la montagne platte (den platten berg), pendant la kermesse de la paroisse; le prévôt y levait des droits sur la toile ainsi que sur les porcs, les bœufs, les moutons et autres bestiaux : ces droits sont mentionnés dans un compte de 1458, reposant aux archives de la Flandre orientale. Dans un ancien cartulaire de cette abbaye, on trouve l'ordonnance suivante :

Tonlieu dû à la kermesse de S^{t}-Pierre.

« Nous ordonnons de par le prévôt, le bailli et les échevins qu'à la kermesse tout le monde puisse librement et paisiblement vendre et acheter, aller et venir sans crainte

d'être arrêté pour dettes : que les marchands acquittent scrupuleusement les droits dûs, et que les préposés n'exigent pas au-delà, sous peine pour les uns comme pour les autres de 3 livres parisis d'amende, et en outre pour les premiers, de confiscation de la marchandise fraudée : que tous ceux qui vendent de la boisson donnent exactement la mesure, sous peine d'un amende de 20 esc. par. et de confiscation de la boisson. » — Vient ensuite le tarif des droits dûs, et au moment où la marchandise est amenée sur l'emplacement de la foire, et au moment où elle est vendue, ainsi que celui des droits de place pour les échoppes (1).

Nous ne mentionnerons que pour mémoire la petite foire dite *potjens markt,* où l'on ne vend que de la poterie et qui, depuis une époque, fort reculée se tient sur la montagne de S^t^-Pierre, le jour de la Madeleine.

Pour ce qui est de la foire aux chevaux, elle a lieu d'ancienne date le lundi après le 9 mai, jour qui était jadis celui de la kermesse de S^t^-Bavon : elle se tenait au XV^e^ siècle sur un terrain relevant de la cour féodale de S^t^-Bavon, et situé vis-à-vis de l'ancien cimetière de l'église S^t^-Sauveur; il était dû douze deniers parisis pour chaque cheval qu'on y attachait aux poteaux (2), mais lorsque Charles-Quint eut fait construire la citadelle, les circonstances ne permirent plus qu'on tînt ce marché au même endroit : en 1555, le chapitre voulut l'établir au-delà des limites où l'on percevait les accises de la ville; les échevins s'y opposèrent : mais il semble que les difficultés furent applanies par transaction, et dès lors la foire eut lieu comme actuellement, non loin de la montagne de S^t^-Amand (3).

(1) Dier., *Mém. sur la ville de Gand,* II, 372.

(2) Registre du fief de la cour féodale de S^t^-Bavon renouvelé en 1491, p. 44. — Arch. de la Fl. Or.

(3) Diericx, *Mém. sur la ville de Gand,* II, 415.

Ghistelles. — Outre un marché permanent de serge (*sayette*), Charles-Quint y établit une foire annuelle en novembre (1). De nos jours, le 9 de ce mois.

Hazebroek avait une foire en juin (2).

Hondschoote. — Sa foire commençait le premier vendredi après la Pentecôte; on lui accorda en 1551 trois jours de liberté d'arrêt (3).

Hulst avait deux foires annuelles, en mai et en août (4).

Lille avait le lendemain de la Décollation St-Jean (30 août) une foire très-suivie; elle durait cinq jours, pendant lesquels il était permis à tous ceux qui avaient fait des dettes ou commis des crimes d'entrer librement en ville (5). Elle se tient encore à la même date, et dure neuf jours.

La foire de Lille était déjà fort renommée dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Les marchands de Castille, d'Espagne, de Portugal, d'Arragon, de Navarre, de Catalogne, de Gascogne et de Cahors, qui la fréquentaient, adressèrent à la comtesse Marguerite une plainte dans laquelle ils articulaient quatre griefs différents :

1° Qu'on exigeait pour droit d'issue quatre deniers par balle, quel qu'en était le nombre chargé sur le même charriot.

2° Qu'on exigeait le droit d'issue de toutes les marchandises qu'on ramenait de la foire, et qui n'y avaient été ni achetées ni vendues.

3° Que lorsqu'un paquet de draps n'était pas fermé, on exigeait pour chaque pièce deux deniers.

4° Que des draps qui étaient achetés dans la ville ou

(1) Gram., *Ant. Fl.*, 125.
(2) March., p. 95.
(3) Gram., 160.
(4) Reiffenberg, *Mém. sur le commerce au XVe et XVIe siècle*, p. 59.
(5) Buzel., *Gallo Fland.*, 14.

exigeait le droit d'issue alors que les marchands avaient déjà payé dans la ville quatre déniers par pièce.

Statuant sur ces réclamations, la comtesse répondit au mois de mai 1270, que par considération pour les marchands, elle avait décidé relativement à ces griefs de la manière suivante :

1° Que les marchands pourront mettre sur un char autant de draps qu'ils voudront, et qu'ils paieront ensuite pour droit d'issue, huit deniers pour un charriot et quatre deniers pour une charrette, n'importe la quantité de draps dont ils seront chargés.

2° Que toutes les marchandises amenées à la foire de Lille et qui n'y auront pas été vendues pourront être ramenées à Bruges sans payer d'issue, mais que si on les conduit ailleurs, il sera dû huit deniers par charriot et quatre deniers par charrette.

3° Que relativement à un paquet de draps non fermé, il sera dû deux deniers par pièce de draps.

4° Qu'ils devront continuer à payer quatre deniers pour les draps achetés dans la ville de Lille, hors du temps de la foire (1).

L'année d'après, Marguerite institua une foire franche pour les chevaux et toute espèce de bétail; celle-ci commençait le lundi après la quinzaine de Pentecôte et durait cinq jours. Un sauf-conduit général couvrait toutes les personnes qui se trouvaient en ce moment dans la ville ou dans les faubourgs. On en exceptait seulement les *bannis* et les gens qui s'étaient rendus coupables de *laids faicts* (2).

Philippe le Bel, envieux, comme les rois de France le furent toujours, de la prospérité des Flamands, cherchait à les brouiller avec leur comte. Sous prétexte de la guerre

(1) Warnk., *Fl. rechtsg.*, III, urk. CCL.
(2) Comte de Saint-Genois, *Mon. anc.*, 655.

qu'il venait d'entreprendre contre les Anglais, il exigea que celui-ci levât sur ses sujets un impôt extraordinaire du cinquantième denier sur tous les biens meubles et immeubles de la Flandre sous la couronne et lui en remît la moitié. On murmura contre cette taxe; mais Gui voulut l'exiger par la force; alors diverses villes recoururent à Philippe lui-même, l'auteur de tous ces troubles. Douai lui offrit de racheter l'impôt, moyennant 7000 livres. Lille, moyennant 6000. Le roi ne demandait pas mieux; il accepta ces sommes et prit ces villes sous sa protection; ainsi, tout en soulevant les sujets contre leur souverain, il enchaînait l'autorité du souverain sur ses sujets : c'est dans ces circonstances qu'il accorda aux Lillois, en 1296, un privilége portant que pendant tout le temps que dureraient leurs foires, huit jours avant et huit jours après, il serait libre à chacun de se rendre à Lille avec toute espèce de biens et d'en sortir, sans pouvoir être molesté pour dettes (1). Outre ces foires, Lille possédait encore deux marchés hebdomadaires, le mercredi et le samedi; mais le premier était le plus suivi (2).

Loo. — Une foire commençant le 8 octobre, à laquelle on accorda, en 1446, trois jours de franchise, et un jour de plus en 1450 (3).

Malines. — Sa foire fut instituée en 1409 (4); le 20 décembre de cette année, Jean sans Peur accorda un sauf-conduit général à tous les marchands qui voudraient s'y rendre (5).

Menin. — La foire de cette ville, établie en 1351 par Louis de Male, commençait le 18 octobre et durait trois

(1) Buzel., *Ann. Gallo Fland.*, 303.
(2) Buzel., *Gallo Fland.*, 14.
(3) Gram., *Ant. Fl.*, 133
(4) Verhoeven, p. 72.
(5) Lambin, *Tydrek. lyst van onuitg. handv. van Ypre*, p. 33.

jours (1). Elle a lieu encore à la même date; mais, ainsi que la foire d'été qui commence le 24 juin, elle se prolonge pendant neuf jours.

Messines. — La foire qui s'y tenait le 14 octobre a dû être instituée à une époque bien reculée, puisque, déjà en 1158, Thierry d'Alsace lui accordait trois jours de prolongation (2). Elle était jadis tellement suivie qu'en 1518 le droit de quatre deniers par pièce de drap mise en vente, produisit 646 florins (3).

Mude jouissait d'une foire au commencement du printemps et d'une autre au commencement de l'automne; dès 1241 on y avait établi un marché hebdomadaire (4).

Nieuport. — Louis de Male accorda à cette ville, en 1364, une foire de neuf jours, qui se tenait à la S^t^-Michel (29 septembre) (5). Elle existe encore, commence le même jour et a la même durée.

Maximilien, pour récompenser Nieuport d'avoir repoussé les insinuations des Français, lui octroya en janvier 1494, une seconde foire, qui avait lieu vers la S^t^-Jean (6). Celle-ci se tient maintenant le 29 juin et dure neuf jours.

Oostbourg. — La foire d'Oostbourg, établie par Gui de Dampierre en 1296, commençait à la S^t^-Laurent et durait trois jours (7). Elle était fort suivie à l'époque où Bruges n'avait pas encore accaparé tout le commerce de cette partie de la Flandre.

Orchies. — En 1420, un incendie immense réduisit en

(1) Gram., 80.
(2) Comte de Saint-Genois, *Mon. anc.*, 474.
(3) Gram., 181.
(4) Gram., 118.
(5) Gram., *Ant. Fl.*, 125.
(6) Lambin, *Lyst*, p. 41.
(7) Comte de Saint-Genois, *Mon. anc.*, 861.

cendres la presque totalité de cette ville. Compatissant au malheur de ses habitants, Philippe le Bon leur accorda une foire qui devait s'ouvrir à la fête de la Vierge (8 septembre) et durer trois jours. Un sauf-conduit couvrait pendant une semaine entière tous ceux qui s'y rendaient ou en revenaient — Cette foire fut très-fréquentée : ce qui procura aux habitans de grandes recettes et leur permit de restaurer une quantité d'édifices (1).

Ostende. — La comtesse Marguerite accorda à cette ville, au mois de juin 1267, une place de quatorze verges de long sur onze de large, pour y tenir franchement leur marché (2).

Oudenbourg, à deux lieues de Bruges. — Autrefois petite ville marchande; elle avait en janvier une foire aux chevaux, où l'on vendait en même temps toute espèce de marchandises (3).

Poperinghe. — Philippe d'Alsace accorda, en 1187, au couvent de S[t]-Bertin de pouvoir établir à toujours un marché à Poperinghe, le sixième jour de chaque semaine (4). La foire venait en avril (5), maintenant le 26 de ce mois.

Roodenbourg. — Voyez Ardenbourg.

Roulers. — Une foire très-animée s'y tenait tous les ans en septembre (6).

Rupelmonde. — Louis de Nevers lui accorda, en 1330, un jour de marché par semaine (7).

Saint-Omer. — En 1269, Robert de Béthune accorda à cette ville une foire comme celles qui se tenaient en Flan-

(1) Buzel., *Ann. Gallo Fland.*, 585.
(2) Warnk., *Fl. rechtsgesch.*, III, urk. CLIV.
(3) Guich., 587
(4) *Mon. anc.*, 485.
(5) March., 91.
(6) March., 82.
(7) D'Oudegh., II, 579.

dre et en Champagne, et promit aux habitants de la fixer à l'époque qui leur paraîtrait la plus convenable (1).

Steenvoorde jouissait d'un marché hebdomadaire, muni des mêmes priviléges qui d'habitude étaient accordés aux foires annales. Ce marché se tenait le samedi, et par suite de ces avantages on y trouvait toujours un grand concours de peuple (2).

Termonde. — Philippe le Hardi accorda, en 1397, une foire annuelle de trois jours, fixée au mardi après la saint Luc (18 octobre). Mais comme les foires de Bruxelles et de Bevere avaient lieu vers la même époque, Charles-Quint la transféra, en 1550, au vendredi qui suivait le premier samedi d'octobre; elle durait jusqu'au mardi exclusivement : le premier de ces princes avait accordé, et le second confirma l'immunité d'arrêt, non-seulement pour tout le temps de la foire, mais aussi pour la semaine avant et celle après; les ennemis, les exilés, les fugitifs et les débiteurs du prince étaient seuls exceptés. Le lundi de chaque semaine il y avait dans cette ville un marché fort fréquenté, à cause des priviléges qui défendaient d'exiger les dettes le dimanche, le lundi et le mardi (3).

Thielt. — En septembre (4) venait la foire de cette ville, qui avait obtenu en 1220 la concession du droit de marché (5).

Thourout. — Ce fut la quatrième ville à laquelle Baudouin le Jeune accorda un marché en 958. — Sa foire, fondée par Robert le Frison (6), était la plus importante du pays au XII^e^ et XIII^e^ siècle; nous possédons à cet égard

(1) *Mon. anc.*, 627.
(2) Sander., III, 73 ou 78.
(3) Dav. Lindanus, l. I, c. III, p. 7.
(4) March., 81.
(5) Sand., III, 57.
(6) *Corpus chron. Fland.*, I, 75

deux pièces très-curieuses, l'une est un diplôme de Marguerite et de son fils Gui, de l'année 1266, énonçant ce qu'on devait payer à Thourout pour tonlieu pendant la foire (1); l'autre est l'ordonnance sur la foire de Thourout publiée par M. Warnkoenig (II, p. 496) : son *Histoire de la Flandre* étant entre les mains de tout le monde, il est inutile d'analyser ce document. C'est à la foire de Thourout que se rendaient les marchands osterlings, qu'assassinèrent le karl Hendrik de Calloo et ses neuf complices, meurtre que Baudouin à la Hâche punit d'une manière si épouvantable : « Choississez parmi vous, dit-il aux coupa» bles, celui qui servira de bourreau aux autres. » Sur leurs refus, il les fit pendre tous dans la grande salle du château de Winendale (2). Dès le milieu du XIII^e^ siècle, Bruges absorba tout le commerce de cette partie de la Flandre; aussi elle brilla bientôt d'un tel éclat que Thourout, Ardenbourg et toutes les villes environnantes, sauf Damme et l'Écluse, furent dès-lors plongées dans l'oubli.

Au XVI^e^ siècle il se tenait à Thourout une foire en juin, et une autre en juillet, où l'on vendait des chevaux et des marchandises de diverses sortes (3); elles ont dégénéré maintenant en simples marchés annuels, fixés au 25 juin et au 11 juillet.

Wervicq avait une foire en août, le samedi apres l'Assomption : ce privilége avait été concédé par Gui de Dampierre, et fut confirmé par Charles-Quint (4).

Ypres. — Au moment de l'assassinat de Charles le Bon (2 mars 1127), se tenait à Ypres dans l'église de S^t^-Pierre, la foire annuelle à laquelle s'étaient rendus de

(1) Sartorius, *Urspr. gesch. des duit. hanses*, II, seit 82-84.
(2) *Corp. chron. Fl.*, I, p. 75, sq.
(3) Guich., 387.
(4) Gram., 151.

tous les pays du monde, une foule de marchands qui y trafiquaient en pleine sécurité sous le gouvernement paternel de ce vertueux prince. On y remarquait entre autres, des orfèvres italiens, auxquels le comte avait acheté pour 21 marcs, une coupe d'un travail si extraordinaire, que tous les liquides qu'on y versait, disparaissaient à l'instant, au plus grand ébahissement des spectateurs émerveillés. Dès que la nouvelle du crime horrible commis dans l'église de S^{t}-Donat, parvint au milieu des marchands, tous rassemblant leurs effets à la hâte, se mirent à fuir, jour et nuit, racontant partout sur leur passage, les circonstances de cet épouvantable événement (1).

Cette même année, Hugues de Payens, premier grand-maître, Godefroid de S^{t}-Omer et sept autres Templiers fondèrent une maison de leur ordre dans le faubourg d'Ypres. Par suite de circonstances que les annales ne nous ont pas révélées, la foire eut lieu bientôt sur un territoire appartenant aux Templiers, d'où elle prit le nom de *Tempelmarkt;* elle se tenait alors pendant la semaine des Rogations et durait huit jours. En 1171, Philippe d'Alsace exempta de tous droits et tonlieux les marchandises que les étrangers y apportaient (2). Les droits et émoluments de cette foire appartenaient à l'ordre des Templiers, qui percevaient aussi des revenus considérables sur la halle : mais en 1225, par suite d'un accord entre Olivier de la Roche, grand-maître de l'ordre, et Jeanne de Constantinople, les Templiers transportèrent à la comtesse tous leurs droits sur les revenus de la foire; moyennant cette cession, Jeanne leur fit remise de la rente annuelle de 40 livres qu'ils lui devaient pour la terre de *Sclipsen* (3). Deux ans plus tard,

(1) Gualbertus, *Acta Sanct. mart,* I, 185.

(2) Ann. Mss. d'Ypres. *Mess. des Sciences,* 1834, p. 189 et 191.

(3) Comte de Saint-Genois, *Mon. anc.*, 515. — Warnk., *Fl. rechtsg.*, II, anh S. 164.

la foire qui se tenait encore dans le domaine des Templiers, près de la ville, fut, avec l'autorisation du maître de l'ordre, transportée à l'intérieur de la ville (1). Une autre foire, commençant le lundi de la deuxième semaine de Carême, fut octroyée en 1476 (2). Par son diplôme du 1er mai 1498, Philippe le Beau accorda un sauf-conduit à tous les marchands qui s'y rendaient; ce sauf-conduit fut renouvelé par Maximilien en 1512 (3). Personne n'ignore que les foires d'Ypres étaient surtout renommées pour les étoffes de laine, dont le tissage fut longtemps la principale industrie de ses habitants : à la seule foire de mars de 1514, il fut vendu 34720 pièces de draps (4); ce qui semble confirmer l'assertion de Gramaye, qui prétend qu'il existait alors dans cette ville 4000 métiers de drapiers. — La foire aux chevaux se tenait le quatrième jour de la semaine des Cendres (5).

Ypres possède actuellement deux foires; l'une commence le second lundi après le jour des Cendres, et dure douze jours; l'autre, le premier dimanche d'août, en dure huit.

Zwevezeele. — Charles le Téméraire concéda à cette commune une foire annuelle de trois jours, commençant le lendemain de sa kermesse, c'est-à-dire le premier dimanche après la fête de St-Michel. Tous les marchands qui voulaient fréquenter cette foire, y pouvaient aller en pleine sécurité, avec leurs facteurs, valets, serviteurs, biens, denrées et marchandises : un sauf-conduit général les couvrait non-seulement durant la foire, mais trois jours avant et trois jours après : pendant cette période, les officiers du prince ne pouvaient les arrêter pour dettes, à moins qu'elles n'eussent été contractées en ladite foire ou envers le souve-

(1) Meyer, *ad an.*
(2) Sand., II, 264.
(3) Lambin, *Lyst*, 41.
(4) Lambin, *Mém. sur la halle d'Ypres*, p. 17.
(5) Sand., l. c.

rain : les bannis, les fugitifs et les ennemis du comte étaient cependant exceptés. Cette foire fut accordée à la commune de Zwevezeele, surtout pour la récompenser de sa fidélité durant les guerres civiles du règne de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire. Les habitants avaient eu, pendant ces guerres, tellement à souffrir de la part des ennemis du comte, qu'ils n'auraient jamais pu, sans cet octroi, se relever de leur misère (1).

Comme tant d'autres institutions du moyen-âge, les foires ont accompli leur destinée. Certes, au temps où les voies de communication étaient rares, mauvaises et peu sûres, où les moyens de transport étaient lents et coûteux; lorsque chaque ville formait une principauté où les lois, les coutumes et les péages étaient autres que dans la ville voisine; lorsque tout seigneur avait ou s'arrogeait le droit de rançonner le marchand qui traversait ses terres; lorsque, enfin, l'industrie et le commerce étaient entravés par des priviléges de toute nature, les foires ou franches fêtes pouvaient être et étaient, en effet, des institutions utiles au point de vue de l'intérêt général et profitables aux communes qui en obtenaient l'octroi : en rapprochant les hommes, en colportant partout les idées en même temps que les raffinements du luxe, elles eurent une action immense sur le développement de la civilisation.

Mais depuis que le règne des priviléges a cessé et que la loi est devenue la même pour tous; depuis que les communications ont été rendues plus faciles et plus sûres; que l'accroissement de la population a favorisé la division du travail; que les marchands renonçant à la vie nomade, se sont mis en boutique et ont pourvu les villes de magasins

(1) Ann. de la Soc. d'émul. de Bruges, 1844, p. 289.

parfaitement assortis; les foires ont perdu leurs avantages et leur influence, et l'on peut dire qu'aujourd'hui, à part quelques exceptions qu'expliquent des circonstances toutes particulières, elles sont arrivées à une décadence complète (2). On ne voit plus de riches caravanes visiter successivement toutes les villes, tous les villages du pays, et y encombrer les places publiques d'échoppes remplies des marchandises les plus variées; tout au plus, aux jours de kermesse, on aperçoit encore des marchands de pain d'épice et de joujoux, des faiseurs de tours de passe-passe et des blâgueurs à la barbe longue et au chapeau pointu, offrant d'une main des chaînes en chrysocale et de l'autre des brochures socialistes.

V. Gaillard.

(1) Rapport fait au Conseil communal de Gand, le 15 janvier 1848.

Emblêmes municipaux

DU

MOYEN-AGE.

On a remarqué qu'en général les archives civiles ou des communes sont moins anciennes et surtout moins riches que celles des corporations religieuses. Quoiqu'on puisse assigner comme cause première de cette supériorité des archives religieuses sur les autres, la priorité d'existence des églises et des monastères sur les communes, on ne doit cependant pas perdre de vue que la cause principale de leur conservation est le respect qu'inspirait le caractère sacré des archives monastiques pendant les guerres et les troubles du moyen-âge, joint à la surveillance assidue qu'exerçait sur elles le clergé, gardien intéressé des preuves de ses richesses morales et matérielles. — Les archives civiles, manquant de ce prestige religieux, ont été plus exposées aux vicissitudes que les commotions politiques ont fait subir aux communes, et, par la suite, l'ignorance et la négligence des administrations locales ont consommé la perte de ces documents si précieux pour l'histoire.

C'est ainsi qu'une ville très-ancienne, Maestricht, ne possède plus dans ses archives que des pièces remontant au XIV^e^ siècle : heureusement ses églises collégiales conservent encore quelques pièces diplomatiques antérieures, qui ont rapport à l'administration civile.

Nous avons trouvé ainsi, dans l'église de saint Servais, un document communal concernant Maestricht, qui remonte au commencement du XIII^e^ siècle et qui offre un intérêt particulier par les deux sceaux dont il est muni, représentant les emblèmes municipaux de l'époque. Outre ce diplôme, nous avons dans la même église rencontré plusieurs autres documents, où des plaintes du chapitre de saint Servais sont exposées aux empereurs et ducs contre les autorités communales, pour infractions faites à ses priviléges par la commune, pour violences commises contre ses gens et autres actes préjudiciables, d'où surgirent souvent des troubles violents dans la ville. D'autres pièces sont des mandements d'empereurs d'Allemagne, de ducs de Brabant, de princes-évêques de Liége, traitant des intérêts du chapitre et de ceux de la ville. Les franchises importantes des collégiales, les nombreux priviléges d'exemption en droits d'accises, de péage, etc., dont elles jouissaient au détriment du trésor communal, rendaient assez fréquente la contestation de ces droits par la ville.

Le document historique communal dont nous venons de parler en premier lieu, est une pièce originale, sur parchemin, de 0^m^,27 sur 0^m^,16, auquel sont attachés deux sceaux de la ville, les plus anciens qu'on connaisse. Il contient une promesse, que font au nom de la ville de Maestricht ses écoutètes et échevins, de respecter perpétuellement les priviléges de liberté et les droits de l'église de saint Servais. Ces écoutètes et échevins sont ceux des deux juridictions et représentent l'évêque de Liége et le duc de Brabant; ils scellent de leurs sceaux la promesse d'établir entre le clergé et les bourgeois de la ville une paix ferme et une concorde perpétuelle. L'acte est dressé devant les députés de Hugues, évêque de Liége, et par ses ordres, dans le grand réfectoire de l'église de saint Lambert, à Liége, en 1227. Otton, doyen, et Hugues, écolâtre de saint Paul, ainsi que Lam-

Sigillum civium in Trajecto superiore.

Sigillum civium de superiore Trajecto

L. Deiterres Sc. et Lith. Tam.

bert de saint Denis, à Liége, furent les médiateurs spécialement délégués à cet effet par l'évêque (1).

Nous reproduisons ici par un dessin de grandeur naturelle les deux sceaux du diplôme, d'après les originaux en cire vert-pâle attachés au parchemin. Ces emblèmes de la double autorité établie à Maestricht, qui continua d'exister jusqu'à la fin du siècle dernier, sont les plus anciens qu'on connaisse jusqu'à présent de la ville. A juger des formes et du style de ces petits bas-reliefs, nous reculons de quelques années avant le millésime du diplôme la date de leur confection; mais en tout cas, la date de celui-ci, 1227, précise l'époque où ces images sigillaires étaient en usage à Maestricht. Sur le plus grand des deux sceaux (le moins mutilé et qui se trouve attaché au parchemin, à gauche, le premier), est représenté un évêque, assis sur un siége antique, tenant une crosse et un livre. C'est saint Servais, comme l'indiquent les initiales placées près de la tête du saint. A ses pieds, la ville qu'il protége, est représentée par un mur à créneaux en demi-cercle, au-dessus et en retraite duquel s'élève de chaque côté de l'évêque une tourelle en style plein cintre, surmontée d'une croix, caractérisant l'ancienne basilique dédiée au saint pasteur. Sur la bordure

(1) Voici la pièce textuellement :

« In nomine sancte et individue Trinitatis. Nos sculteti, scabini et universitas civium in Trajecto, tam hominum episcopi quam ducis, profitemur et promittimus quodammodo et in perpetuum observabimus privilegia libertatis et jura ecclesie beati Servatii in Trajecto. Et ne in posterum alic. versuria hanc nostre voluntatis permissionem studeat immutare, hanc exinde conscribi et sigillis nostris fecimus communiri paginam; ad habendam aut. firmam pacem et perpetuam concordiam inter clerum et cives Trajectenses. Acta sunt hec coram prioribus Leodiens. in majori refectorio beati Lamberti, ex ordinatione venerabilis patris nostri Hugonis Leodiens. episcopi, mediantibus etiam Ottone decano, Hugone scolastico sancti Pauli et Lamberto custode sancti Dyonisii leodiens., specialiter ad hoc ex parte dicti patris nostri delegatis. Anno ab incarnatione Christi M°. CC°. XX°. septimo in exaltatione sancte Crucis. »

sont sculptés les mots : SIGILLUM CIVIUM DE SUPERIORE TRAJECTO. Ce sceau append le premier au diplôme et figure l'autorité liégeoise, qui s'énonce aussi la première dans la promesse; elle avait donc à cette époque un saint Servais pour emblème (1).

Le second (en tête de notre planche), plus largement sculpté que le précédent, offre une figure assise, tenant de la main droite un glaive, et de la main gauche une clef; elle a la tête ceinte d'une couronne, que surmonte au cen-

(1) Nous venons de dire que ce sceau est attaché au parchemin à gauche, c'est-à-dire le premier, et que, par conséquent, il représente ici le pouvoir de Liége, conformément à l'ancienne préséance dont jouissaient ces échevins sur les autres. Ceci est également l'opinion du père dominicain De Heer, dans sa chronique inédite de la maison de son ordre à Maestricht.

Les échevins liégeois avaient naturellement le pas sur ceux du duc, parce que le pouvoir qu'exerçait l'évêque sur la ville datait d'un temps très-reculé, malgré que les preuves écrites n'en remontassent qu'au X^e^ siècle; l'ancienne ville, à laquelle se lièrent dans la suite les faubourgs par extension, avait toujours appartenu aux évêques de Liége.

Le chanoine Jean Hoesemius, dans Chapeauville, « de Hugone 72 episcopo Leodiensi, » parle ainsi d'un différend surgi entre le duc et l'évêque, sur le pouvoir mixte de Maestricht en 1296 : « Cum dux Brabantiae in prejudicium ecclesiae oppidi Trajectensis dominium occupasset, et propter hoc inter episcopum et ducem fuisset orta discordia, et demum per ipsos fuisset in arbitros compromissum, arbitritalem sententiam protulerunt. *Quod locus antiquus villae* jurisdictionis esset episcopi, hoc excepto, quod omnes incolae loci censum capitalem beato Petro Lovaniensi cum sua familia solventes, et cetera ultra villam veterem ampliata ad ducis dominium pertinerent, et sic de ecclesia per hoc arbitrium enormiter fuit laesa, nam homines loci censum solvunt quasi communiter sancto Petro. »

Le *locus antiquus villae,* la partie ancienne de la ville, était sous la juridiction liégeoise. Le saint titulaire de Maestricht représente donc ce noyau, dont il est pour ainsi dire le fondateur, et ce sceau est par conséquent le plus caractéristique pour la commune Le siége épiscopal avait été établi d'abord dans l'église Notre-Dame (*), la plus ancienne paroisse de la ville, celle qui jusqu'aux derniers temps représentait la juridiction liégeoise, tandis que les Empereurs et plus tard leurs représentants, les ducs de Brabant, favorisèrent particulièrement l'église de saint Servais, qu'ils visitèrent souvent et où les ducs de Brabant furent intronisés lors de leur Joyeuse Entrée à Maestricht.

(*) Annuaire de la province de Limbourg, 1825.

(1349.)

L. Deferrez sc. et Lith. à Gand

SCEAUX CIVILS ET ECCLÉSIASTIQUES

tre une fleur de lis. La clef et le glaive, emblèmes du pouvoir, rappellent sur ce sceau l'autorité du duc de Brabant, qui peu de temps auparavant en avait été spécialement investi, à Maestricht, par l'Empereur. C'est le sceau des magistrats brabançons, exerçant le pouvoir au nom du duc, et qui se nomment dans le texte après ceux de Liége.

La clef est un ancien symbole de liberté et de puissance. Comme tel il se mêlait aux emblèmes de juridiction et de commandement qu'exerçaient les préfets romains dans les provinces où ils étaient chargés de rendre la justice, d'avoir soin que les denrées restassent à un prix modéré et de tenir la main à la discipline militaire. On donne déjà à la clef la même signification, dans l'ancien et le nouveau Testament (1).

La partie qui manque au petit monument des anciennes armoiries de Maestricht, dessiné sur notre planche I, se retrouve sur un sceau de 1349, que nous reproduisons sur notre seconde planche. Ce sceau, ainsi qu'un autre représentant l'évêque saint Servais, est attaché à un acte flamand (2). On remarque que c'est une épée que la figure représentée porte de la main droite. — Des dessins de ces deux sceaux se trouvent dans une chronique inédite du couvent des Dominicains à Maestricht, par le père De Heer, et l'Annuaire de la province de Limbourg de 1829 les a repro-

(1) A Liége les échevins possédaient deux clefs comme emblèmes de leur pouvoir. On fait remonter au VIII^e^ siècle l'introduction de ces symboles d'autorité, époque de l'érection du tribunal des échevins.

(2) Ce diplôme flamand de 1349 est relatif au pont sur la Meuse de Maestricht. En comparant ce sceau des échevins ducaux (figure avec glaive et clef) à celui de 1227, on les trouvera, à bien peu près, égaux, malgré l'espace de plus d'un siècle qui les sépare. Le second sceau appendu à ce diplôme est ecclésiastique et servait à l'église de saint Servais, traitant dans cet acte avec la ville pour l'entretien du pont. La figure de saint Servais qui le décore, ressemble beaucoup à celle du sceau de la planche I. Le troisième, celui des échevins liégeois, manquant à cette pièce, nous prive de l'avantage de pouvoir le comparer à celui de 1227.

luits d'après cette chronique; mais ces dessins et ces gravures sont peu fidèles : nous avons été assez heureux pour pouvoir dessiner les nôtres d'après nature, ce qui nous a permis de vérifier les formes des figures et les inscriptions sur les originaux. Sur le premier sceau nous lisons : S̄C̄....., tandis que le chroniqueur croit y lire : *Sigillum sancti Servatii.* Comme la grande inscription circulaire porte : SIGILLUM CIVIUM DE SUPERIORE TRAJECTO, elle indique clairement que c'est le sceau de la ville et non de saint Servais, c'est-à-dire de l'église de ce nom. Un sceau ecclésiastique de cette dernière se trouve reproduit sur notre planche II : il représente un saint Servais. Son inscription porte : SANCTUS.... EPISCOPUS.

On pourra comparer avec les sceaux civils (figure tenant une épée et une clef), représentés sur les planches I et II, le sceau ecclésiastique reproduit en tête de notre planche III; il est de 1225 et servait à l'église de Notre-Dame. Ce beau petit médaillon, en cire verte, représente la mère de Dieu assise sur un siége; elle a la tête ceinte d'un diadème, orné au centre d'une fleur de lis, symbole de la pureté virginale; elle tient de la main droite un lis, et de la gauche un livre ouvert, avec le monogramme : MT. XPI. *Mater Christi.* Sa tunique, serrée d'une large ceinture, est ornée aux manches et au bord d'une bande à losanges; le disque, le lis et le livre avec l'inscription distinguent bien clairement cette vierge de la figure d'homme avec clef et épée qui orne le sceau de 1227.

Le sceau des échevins du duc, de 1349, fait voir qu'à cette époque l'emblème municipal pour l'autorité brabançonne n'avait pas changé. Mais en 1378, celle-ci se servait d'un sceau à figure de saint Servais, tenant une clef et les armes ducales; changement remarquable, puisqu'en 1227, cet évêque représentait le pouvoir liégeois.

Au XV^e^ siècle, on rencontre un sceau réunissant sur un

Sceau de l'eglise Notre Dame à Maestricht, 1225.

Sceau du XIV^me^ au XV^me^ siècles

seul disque les symboles des deux pouvoirs avec les armoiries particulières de la ville. Une gravure de ce sceau, qui a paru dans l'Annuaire de 1829, est également rendue d'une manière inexacte. Une empreinte originale, appendue à un diplôme de 1428, provenant des archives de l'église de sainte Gertrude à Louvain, a servi à notre dessin, gravé sur la pl. III, sous le sceau de l'église Notre-Dame. Elle représente, dans une décoration architecturale, les deux évêques patrons des villes de Liége et de Maestricht, l'étoile à cinq pointes de cette dernière cité réunissant le groupe des deux prélats. A gauche, se trouve pour l'autorité de Liége, saint Lambert près du péron; à droite, pour le duc de Brabant, saint Servais avec la clef et les armes ducales. L'écusson particulier de la ville, de gueules à étoile d'argent de cinq pointes, remplace sur ce sceau les créneaux, qui sur les sceaux plus anciens représentaient la ville. Le champ de l'écusson est orné de branches de verdure. L'inscription qui entoure cette représentation porte : S. COE ÷ TOCIUS ÷ OPIDI ÷ TRAJECTENSIS ÷ AD ÷ $\overline{\text{CAS}}$.

Ces six sceaux de Maestricht, dessinés d'après nature sur des empreintes originales appendues aux pièces authentiques, jetteront, croyons-nous, un nouveau jour sur les plus anciens emblèmes municipaux de cette ville aux XIII^{e}, XIV^{e} et XV^{e} siècles. Les symboles des pouvoirs civils de ces différentes époques et les changements qu'ils ont subi successivement, nous ont paru offrir de l'intérêt pour l'histoire communale de la Belgique et des Pays-Bas.

Alexandre Schaepkens.

RÉCIT DE LA GUERRE DE 1542,

PAR GÉRARD LE PRINCE, CONTEMPORAIN.

Les manuscrits de même que les livres les plus insignifiants contiennent de bonnes choses. C'est ainsi que nous avons trouvé un récit de la guerre de 1542 dans un petit registre in-4°, qui se trouve au dépôt des archives judiciaires à Mons. Ce registre que nous oserons décorer du nom de manuscrit n'est autre que le mémorial de Gérard le Prince, dans lequel il transcrivait ses dépenses et ses recettes, conjointement avec la naissance de ses enfants et d'autres notes généalogiques. Nous savons par ces annotations que Gérard le Prince était avocat au grand conseil de Malines, et greffier de la ville de Nivelles qu'il habitait. Il a soin de nous faire connaître qu'il naquit le 3 mai 1515 : une main inconnue a ajouté la date de sa mort arrivée le 19 décembre 1562. Gérard le Prince épousa le 30 novembre 1538 Catherine Roys, de Tongres, dont il eut plusieurs enfants. Il commença son mémorial cette même année, car on lit au premier feuillet : *S'ensieult l'argent que j'ai eu depuys mon mariage*. En voilà plus qu'il n'en faut pour faire connaître l'auteur de ce récit qui est loin d'être dépourvu d'intérêt : nous en avons peut-être déjà trop dit pour l'importance de l'individu. Au reste voici sa narration :

« L'an XV^c^ et XLII est arrivé ung cappitaine dit Martin » Van Rossem, geldrois, ès pays de Brabant (lequel se

» disoit cappitaine général du roy de France), avec une » grosse assemblée de gens, lequel après qu'il a esté des- » cendu en Brabant, en la champaigne, se déclare ennemis » de l'empereur, a brûlé et branscatté plusieurs villes et » villaige, dont incontinent il est descendu à Hoocstraete, » ayant pillié le chasteau, et de là est venu devant Anwers, » le jour S^t^-Jacques en jullet, cuydant pillier ou du moins » branscatter ladite ville d'Anwers; et furent devant ladite » ville trois ou quattre jours, et n'ont riens fait. Et après » sont allé devant Lière, et ont esté rebouttez par plusieurs » bon cop d'artillerie : puys sont passé l'eauwe à Duffel et à » Walem, et estoit allors la gendarmerie de par-dechà à An- » wers et à Lyère, et ont bruslé Duffel et Walem, pour ce » que les pons estoient abbatus, et laissirent beaucop de » leur artillerie en ladite eauwe qu'il avoient prins à » Hoocstraete; et passirent de ceste à Malines, et s'en allè- » rent devant Louvain, et en passant ont bruslez ung villaige » dit Vespelaer, et cuydant surprendre ladite ville, mais en » ont esté rebouttè, dont les clercq et femmes de Louvain » en auront toujours honneur. Lequel Martin passa ainsy » par tout le pays de Brabant, bruslant, branscattant plu- » sieurs villaiges, comme dit est, et s'en alla en France.

» Et incontinent alla nostre armée ès pays de Clève et » Julliers, brusler, branscatter le tout comme avoit fait » Martin Van Rossem par le conseil du duc de Clève, lequel » estoit ennemis à l'empereur et voloit tenir Geldre.

» L'an XV^c^ XLIII le XXV^e^ jour de mey, arriva l'empe- » reur à Gennes et fut allors sur l'eauwe XXI jour à grand » tourment suyvant les lettres escript par ledit empereur à » sa sœur la roynne de Hongerie, gouvernante du Pays-Bas, » laquelle receut les lettres le VIII^e^ jour de juing ensuy- » vant, dont il y eult pas tout le pays de par-dechà grosse » triumphe et joye et procession général partoutte, car on » cuydoit que ledit empereur estoit mort de son voyaige

» d'Argière (*sic*) tellement que par mouckerie les ennemis » disoient que les cabbeliauwe l'avoient mengis et estoit » auparavant tout le pays ensmeult partout.

» Alors fut gaignié Landerchiez des Franchois, et Yvois, » Luxembourch, etc.

» Incontinent que l'empereur fust descendu ès pays de » par-dechà arriva tout droit devant une ville de Geldre » appelé Duren, ensemble monsieur le prince d'Orenge, » cappetaine général de par-dechà, et fut ladite ville gai- » gnié d'assault, et de là passa la gendarmerie avant audit » pays de Geldre tellement que tout le pays de Geldre se » rendit à l'empereur le X^e^ jour de septembre, an que » dessus, et illecq vient le duc de Clève pryé merchie à » l'empereur tellement qui reut sa paix, fut touttefois privé » de son pays, auparavant la venue de l'empereur gaingnée » par nostre gendarmerie, combien que apprès reut aucune » pièce de son pays, mais retient l'empereur les fortresse » et passaige

» L'empereur ayant ainsy gaignié le pays de Geldre se » tira avec son armée devant Landrechiez, et pensant em- » peschier le rivitaillement des Franchois et de donner » baittaille, ne fut fait aucun assault à la ville, et alors le » roy de France et le dauphin avec son armée estoit à Cam- » bray et Cambrésis et fut quasi prins sans ung traictre, et » se retira ledit roy de nuyt, secrètement, quant noz gens » viendrent lendemain audit Cambrésis pour donner ba- » taille, et depuis tient l'empereur Cambray, et y fait faire » ung casteau.

» Au mesme temps régna ès pays ychi ung traictre nommé » Nicolas le Borne, vulgairement appellé cappitaine Bus, » lequel estoit de la maison de Monsieur de Buren, père » du s^r^ de Buren à présent, et avoit gro crédit tant en court » que à Monsieur de Buren, ès affaires de guerre; lequel » avoit entrepris sa traïson depuys les guerres et prinse de

» St-Pol, l'an XV^c^ et XXVII jusques l'an XV^c^ XLIII, et » lors fina et fut exécuté.

» Lequel Bus en son temps faisoit gros empeschement au » pays de par-dechà ès guerres, car fut cause de la reddi- » tion de Duren avant que l'empereur vient; fut cause de la » défaicte du prince d'Oreinge sur le champaigne venant » avec VII ou VIII mil hommes de Breda à Anwers; fut » cause du sauvement de Louvain, actendu qu'il estoit à » Maline au conseil de la royne, où il fut dit que on en- » voyeroit assistence assez à ceulx de Louvain, et lors fut » envoyé audit Louvain avecq le s^r^ d'Aymeriez et le grant » bailly du Brabant, pour conforter ceulx de Louvain, et » fut ledit Bus illecq prisonnier par ledit Martin Van » Rossem, en parlementant ceulx de Louvain avecq ledit » Martin, et fut pareillement prisonnier à la défaite dudit » prince devant Anvers le tout par finesse, touttefois fut » tousjours ransonné; item fut cause que le roy de France » ne fut prins audit chasteau de Cambrésis parcequ'il sça- » voit tout le secret de par-dechà, et en advertissoit le roy, » et désira de trahir l'empereur s'il luy eult esté possible, » ains Dieu ne le permis.

» Ledit Bus par la présumption et que la trahison estoit » sy grande, et par la relation d'ung lucquoy qui fut » exécuté, et qu'il l'avoit accusé, fut prins et finablement » exécuté à Gand, où la royne estoit lors, le IIII^e^ de mars » XV^c^ XLIII, et moy je le vit décoller, et puys apprès » copper en quattre quartiers : estoit homme de petitte » stature, noire, et remply de ventre et crassolet. »

Alexandre Pinchart.

Le Pont de Meuse à Maestricht,

ou

Quelques additions aux *Notes pour une future biographie de Frère Romain, architecte.*

Le R. F. Moulaert a inséré dans ce recueil, année 1850, p. 260-271, des *Notes pour une future biographie du frère Romain, architecte.* Nous les avons lues avec un vif intérêt, et nous remercions le savant Frère Prêcheur d'avoir attiré l'attention sur la vie utile et si bien remplie et sur les travaux si remarquables de son illustre confrère.

C'est pour rentrer dans les vues de l'auteur, et contribuer pour notre faible part au travail plus complet que les amis des arts et de la Belgique sont en droit d'exiger de lui, que nous nous permettons de lui adresser par la voie du *Messager* quelques moellons grossiers, destinés aux fondations du monument qu'il se propose sans doute d'élever plus tard à la gloire de l'architecte gantois.

Notre contingent, nous l'avouons sans peine, est bien modeste; mais l'honorable Frère Prêcheur ne le dédaignera peut-être pas, en s'assurant que nous avons recouru à des sources qui lui étaient restées inconnues. Ami de l'exactitude historique, il nous saura quelque gré, croyons-nous, de lui avoir indiqué des documents précieux dont il pourrait facilement obtenir communication au dépôt des archives de la ville de Maestricht.

Le Frère Moulaert dit, p. 262 : « Les habitants de Maestricht réclamaient vivement un pont en pierre sur la Meuse,

en face de la ville, à l'endroit où ce fleuve présente une grande largeur. L'entreprise était difficile. Frère Romain, dont les talents étaient déjà connus, obtint l'honneur d'être choisi par les États protestants de Hollande pour exécuter ce grand ouvrage : et notre habile Dominicain n'hésita pas un instant à répondre à la confiance que la Hollande avait placée dans celui qui cultivait avec amour des arts que l'on nomme communément *libéraux*. Ce pont remarquable, qui a cinq cents pieds de longueur, fut commencé en 1684. Notre frère Dominicain en jeta les fondements avec beaucoup de bonheur; mais à peine en avait-il achevé la première arche en pierre, qu'il dut abandonner cette œuvre, pour se rendre immédiatement à Paris où l'attendait un ouvrage encore plus important. »

Ce passage renferme plusieurs erreurs que, dans l'intérêt de la vérité historique, il n'est pas inutile de signaler. Elles ne doivent pas passer inaperçues, et encore moins, recevoir une espèce de sanction dans un recueil aussi consciencieusement rédigé que le *Messager des Sciences historiques*. Il serait à craindre, en effet, que, sous son patronage, elles ne fussent admises plus tard sans contrôle et sans examen dans des ouvrages sérieux. C'est ce motif qui nous a fait prendre la plume, et qui doit nous servir à la fois de justification et d'excuse.

Remarquons avant tout que ce ne furent pas les États protestants de Hollande qui firent choix du frère Romain (1). Le pont de bois sur la Meuse servant à relier Maestricht à

(1) La même erreur s'était aussi glissée dans le *Dictionnaire des artistes* (par l'abbé de Fontenay). Paris, 1776, pet. in-8°, t. Ier, p. 609. Elle se trouve déjà dans l'*Allgemeines Gelehrten Lexicon*, de Ch.-G. Jöcher. Leipzig, 1751, in-4°; t. III, col. 2198. Ce biographe dit : « Bauete er 1684 auf Befehl der Staaten von Holland, zu Mastricht eine Brücke, welche so vollkommen war, dass er dafür von denselben eine anschnliche Pension bekam. » Cette dernière particularité nous paraît fort suspecte, et nous ne croyons pas à la pension considérable accordée au frère Romain.

Wyck, appartenait depuis l'an 1139 au chapitre de l'église de Saint-Servais. Ce ne fut qu'en 1281 que l'on commença de construire un pont de pierre. Il paraît que le chapitre entretint mal le nouveau pont. En 1349, il intervint entre lui et le Magistrat de la ville une transaction en vertu de laquelle le chapitre devait supporter la dépense des réparations ordinaires, mais il était stipulé en même temps que, dans le cas de renouvellement d'une des arches, la ville contribuerait aux frais de reconstruction (1). Enfin, après de longues contestations prolongées pendant trois siècles, le chapitre abandonna, en 1646, le pont en toute propriété à la ville. Ce ne furent donc pas les États généraux qui, d'ailleurs, n'auraient pu prendre de détermination sans le concours du prince-évêque de Liége, comme co-seigneur de Maestricht (2), qui traitèrent avec le frère Romain, mais

(1) Résolutions magistrales du 13 avril 1349, citées par l'auteur anonyme des *Essais historiques et critiques sur le département de la Meuse-inférieure*. Maestricht, an XI (1803), in-8°, p. 173. Cet ouvrage, rempli de recherches savantes, est de M. Pelerin, ancien Pensionnaire de cette ville. Ajoutons en passant en quoi consistaient ces fonctions. Les pensionnaires ou syndics, au nombre de deux, l'un Liégeois et l'autre Brabançon de naissance, étaient établis par commission du Magistrat, et confirmés par le Prince de Liége ou par ses Commissaires déciseurs. Ils devaient être des jurisconsultes *bien versez en pratique :* ils étaient obligés de *besoigner et d'adviser en toutes causes concernantes le service de la ville,* etc. V. le *Recés* de 1663, chap. XIV.

(2) Sur la souveraineté indivise de Maestricht, si bien exprimée par le vieux dicton flamand :

Een Heer, geen Heer,
Twee Heeren, een Heer,

rendu ainsi heureusement par cet hexamètre latin :

Trajectum neutri Domino, sed paret utrique,

v. *Recueil der Recessen, voor de Regieringhe der stadt Maestricht,* etc., Maestricht, P. Van Ouwen, 1665, in-4°; Pelerin, *Essais,* passim; *Précis des faits relatifs à la destitution et à la poursuite devant les tribunaux de messieurs Hennequin, un des bourgmestres,* etc. (Liége, A. Haleng, 1821), in-4° de 22 pp.; l'*Observateur belge,* t. XV, p 407 et suiv.; M. L. Polain, *De la souveraineté indivise des évêques de Liége et des États-généraux sur Maestricht,* Liége, 1831, in-8°; Ed. S. Mancel, *La ville de Maestricht et ses droits à diverses époques,* Bruxelles, 1838, in-8°.

bien le conseil de régence, ayant seul qualité pour le réglement des intérêts municipaux (1).

(1) Il n'est pas sans intérêt de connaître la composition du conseil de ville à Maestricht. Les extraits que nous allons donner du *Recueil des Recés émanez de la part des deux Seigneurs et Princes de Maestrecht*, l'an 1665. A Maestrecht, par P. Boucher, imprimeur de la ville, l'an 1688, in-4° de 160 pp. (*), prouveront que ce corps était compétent pour régler tout ce qui était relatif au pont de Meuse. — Chap. III. *De la police et régime de la ville de Maestrecht en général.* 1. La magistrature, ou régime ordinaire de la ville de Maestrecht, consiste en deux Hauts Escoutets, deux Bourguemaistres, quatorse Eschevins, huict Jurez, et deux Rentiers, ou Paymaistres, y joints deux Pensionaires, et deux Secretaires de la Basse Justice, desquels, et de leurs fonctions, sera escrit ci-après : Et doivent les Membres de ladite Magistrature estre moitié Liegeois, et moitié Brabançons. 6. Le Magistrat susdit, sera tenu de s'assembler à la Maison de Ville, tous les Lundi, à neuf heures du matin precisement, pour y traiter, deliberer, et resoudre sur toutes choses, concernantes le plus grand bien, et utilité, et l'administration de toute bonne Police de ladite Ville. 9. Les Bourguemaistres prœvotant dans l'assemblée Magistrale, y proposeront toutes choses, et matieres concernantes la Magistrature, pour y estre mises en deliberation : entendront et colligeront aussi distinctement les Voix, et opinions de tous les Membres, chacun à son rang, et conclurront avec la pluralité d'icelles, en faisant former sur le papier une Resolution Magistrale, ou Recés. 10. Laquelle Resolution, ou Recés, estant notulé au pied que dessus, devra estre resumé à l'Assemblée prochaine, pour recevoir vigueur; et trois jours après, pour le plus, estre enregistré par le Secretaire de l'Assemblée, pour en estre accordé Extrait, ou Copie, laquelle ne se pourra nullement donner avant la resumption. 21. Lors qu'il surviendroit des affaires de grande consideration et importance, concernantes l'estat de la Ville, ou le service des Princes, sera le Magistrat renforcé des gens notables de la Ville, qui sont les quatre Commissaires Instructeurs (**), et puis tous ceux qui auront autrefois porté la charge d'Ecoutets, Bourguemaistres, Eschevins, Jurez ou Paymaistres, avec lesquels, à l'exclusion de tous autres, le Magistrat representera le Corps entier, et Communauté de la

(*) Cette édition française est presque aussi rare que l'édition originale en flamand, *Recueil der Recessen, tot Maestricht*, gedruckt by Petrus van Ouwen, Ordinaris Stadts Drucker, 1665, in-4° de 106 pp.

(**) Les Commissaires Instructeurs, au nombre de quatre, dont les deux de naissance Liegeoise, sont instituez par Nous (le Prince de Liége) : et les deux autres, de nativité Brabançonne, par leurs Hautes Puissances les Seigneurs Estats Generaux des Provinces Uniës, se prennent et choisissent ordinairement hors des Bourgeois les plus qualifiez, et plus honorables de la Ville, qui soyent esté Bourgeois l'espace de deux ans entiers, et qui soyent bien versez en Droit, Coustumes et pratique de ladite Ville (Chapitre XIII, 1).

C'est ce que prouve à l'évidence le passage suivant, que nous empruntons à l'excellente *Notice historique* anonyme

Ville, qu'on appelloit d'ancienneté *le Large Conseil*, ou en Flamend, *den Breeden Raedt.*

Chapitre IV. *Touchant la Fabrique de la Ville.*

1. Les Bourguemaistres sortant d'Office, qui sont continuez dans la Magistrature, ou bien les premiers Eschevins du costé Liegeois et Brabançon, seront les premiers Maistres de Fabrique de ladite Ville, et ne pourra le Bou-Maistre, ou Architecte, entreprendre aucun Ouvrage, sans leur adveu, et sans connoissance du Rentier, ou Pay-Maistre. 2. Lesdits premiers Maistres de Fabrique, et Rentiers, ou Pay-Maistres, delibereront, et projetteront au plus grand menage de la Ville, quels Ouvrages sont necessaires, ou non necessaires, utils, ou inutils à la Ville, puis en feront rapport au Magistrat, pour y estre par icelui resoud et disposé, selon qu'il trouvera convenir.

Il résulte evidemment de la combinaison de tous les articles que nous venons de rapporter que le *Magistrat* de Maestricht n'avait nullement besoin de l'autorisation des deux *Seigneurs et Princes* de Maestricht pour tout ce qui était relatif au pont de Meuse, si important pour cette ville.

Pour rendre complète la démonstration de notre thèse, il ne nous reste qu'à transcrire sans commentaire le chapitre XXXIV du *Recès* de 1665, intitulé : *De l'entretien du Pont de Meuse et des finances à ce destinées.* Il est d'ailleurs rempli de détails si curieux, et généralement ignorés aujourd'hui, que les lecteurs voudront bien excuser la longueur de cette citation.

1. Le Magistrat sera obligé d'entretenir, et soigneusement conserver le Pont de Meuse, le faisant exactement visiter tous les Ans, au Mois de Mai, ou de Juin, lors que la Riviere est basse, par les Hauts Escoutets, et Bourguemaistres, les Intendants de Fabrique, les Pay-Maistres, Bou-Maistre, ou Architecte, et le Masson sermenté de la Ville, en faisant soigneusement reparer et prevenir la cheute, empirement apparent, et tous autres defauts. 2. Outre ce, fera reparer annuellement, et bien pourvoir, depuis le haut, jusque aux fondements, par des Pilots (s'il est besoin), une Arche ou Arcade dudit Pont, pour le moins. 3. Les fraix de cette reparation, avec ce qui en depend, devront d'oresenavant estre portez dans les Contes du Pay-Maistre, sous un Chapitre à part dans les *Exposita*, comme seront aussi pareillement portez, sous un poste à part et separé, dans la Recepte, les Moyens suivants, que nous destinons et designons, par cette, privativement et uniquement pour l'entretien dudit Pont. 4. Tous Bourgeois et Surceans, tant Ecclesiastiques, que Politiques, et Militaires, seront obligez de laisser, dans leur Testament, Codicils, et autres dispositions, un Pattagon pour l'entretien du Pont, lors qu'ils disposeront de plus de deux cents florins coursables ici; et en cas qu'ils disposent dessous ladite somme, laisseront un demi Pattagon : Et cas arrivant que les Notaires oublieroient, ou negligeroient l'insertion dudit argent, seront mulctables d'un florin d'or, pour chaque omission, au profit que

de M. J.-M. Van Heylerhoff *sur le pont de la Meuse à Maestricht,* insérée dans l'*Annuaire de la province de Limbourg,* année 1826, p. 99-119 (1). Il servira en même temps à rectifier les autres données inexactes qui se sont glissées dans le travail d'ailleurs si estimable du frère Dominicain : « Les désastres antérieurs et les craintes continuelles que le délabrement du pont inspirait, dit le savant conseiller de régence de Maestricht, engagèrent enfin, en 1683, les magistrats à recourir au seul remède qui pût parer à de nouveaux malheurs, savoir le renouvellement entier du pont.

» Le 21 juin, la régence approuva la soumission faite par François Romain, frère convers de l'ordre des Dominicains, à Maestricht, pour la reconstruction de la première arche occidentale, qui se trouvait en fort mauvais état. Aux termes de cette soumission, l'entrepreneur s'obligea à rebâtir l'arche avec les parapets dans l'espace de cinq mois et demi, moyennant une somme de quatorze mille florins, argent de

dessus, et ne laisseront pas, pour ce, lesdits Heritiers, ou les Biens du Testateur, d'estre promptement exceutables pour ledit donatif ou subside. 5. Tous Delinquants condamnez, ou composants avec les Hauts Escoutets, seront obligez de payer, pour l'entretien susdit, outre, et au dessus de leur mulcte ou amende, un Pattagon, ou demi Pattagon, à proportion de leurs Moyens. 6. Ceux qui viennent à estre condamnez dans des corrections, appellées en Flamend *Forfaiten* et *Meskeuren,* payeront à l'effet que dessus, au dessus de leur mulcte, un ou deux florins, respectivement. 7. Toutes autres condamnations, qui eschoiront, et seront destinées au profit de la Ville, seront appliquées à l'entretien susdit. 8. Ceux qui desirent acquerir la Bourgeoisie de cette Ville, ne pourront estre admis à serment par les Hauts Escoutets, ni Bourguemaistres, s'ils n'ont fourni prealablement deux florins à l'entretien du Pont. 9. Ne pourront aussi les Maistres des Mestiers, admettre, ni presenter telles Personnes pour Compagnons du Mestier, ne soit qu'ils payent autres deux florins, au dessus de l'argent, pour les Seaux ordinaires, appellé en Flamend, *het Emmer-gelt.* 10. Lesdits Moyens et Revenus, destinez à la reparation du Pont, seront rendus annuellement au plus Encherisseur, avec les autres Moyens publies de cette Ville.

(1) Voyez ce que nous avons dit de ce recueil précieux dans le *Bulletin du bibliophile belge,* t. VIII, p. 56.

Liége, payables entre les mains des pères Dominicains, à des époques fixées dans l'acte d'adjudication (1).

» Le 3 juillet suivant, il fut délégué une commission, composée des bourgmestres, des maîtres de fabrique et de François Romain, à l'effet de constater, par une inspection exacte, les réparations qu'exigeait le reste du pont, sur l'état duquel des rapports alarmants avaient été faits.

» Le 30 mai 1684, François Romain fit connaître à la régence que la pile de la première arche du côté de la porte aux houilles devait être démolie, aussi bien que la moitié de la petite maison élevée en cet endroit. Cette démolition n'étant point comprise dans l'accord primitif, il fut résolu, sur la demande de l'entrepreneur et d'après l'avis d'une commission, de lui payer pour cette partie une somme de quarante pattacons.

» Le 26 juin de la même année, on députa une commission pour aller prendre inspection des travaux à faire pour la reconstruction de la pile démolie, ainsi que du corps de

(1) Voici les principales conditions auxquelles se soumit l'entrepreneur. — De démolir l'arche en question jusqu'aux anneaux placés à environ cinq pieds au dessus de la retraite (*de versnieding*), et de la reconstruire avec de bonnes pierres de Namur, suivant modèle; — de cramponner en fer et en plomb les pierres de chaque quatrième couche; — de placer deux fortes barres de fer, aussi longues que la largeur du pont, pour prévenir le déjettement latéral de l'ouvrage; — il sera permis à l'entrepreneur d'employer, dans la nouvelle construction, les pierres de l'ancien ouvrage, qui seront trouvées bonnes, soit de soubassement, de cintre ou de moulure; — de démolir le corps de garde et de le rebâtir à ses frais.

De plus il y est stipulé que quant aux accidents qui pourraient survenir par des causes indépendantes du travail de l'entrepreneur, celui-ci ne sera point obligé d'en prendre la réparation à sa charge; — que si cependant les fondements des piles qui terminent le pont près de la ville n'étaient point trouvés dans l'état convenable, les frais exigés pour leur réparation viendraient à charge de la ville.

L'acte portait les signatures suivantes : Cl.-Ern. de Montagne; S. Groenlardt; J. Emericx; S. Van Panhuys; François Romain.

(Note de l'*Annuaire*).

garde et d'une partie des parapets, et le 3 juillet le frère Romain se chargea des réparations à faire au pont et non mentionnées dans l'adjudication, moyennant une somme de onze cents florins de Liége, y compris les matériaux et les journées de travail.

» Voilà en substance les détails des ouvrages faits à notre pont, par François Romain, détails que nous avons jugés assez intéressants pour nous y arrêter.

» Les procès-verbaux des séances du conseil municipal prouvent évidemment que le pont, tel qu'il existe aujourd'hui, n'a pas été construit, ainsi qu'on l'a cru longtemps, d'après les plans donnés par le frère François Romain : il est au contraire démontré, par le cahier des charges de l'entreprise, qu'il a reconstruit la première arche sur les anciens fondements, et du reste fait quelques réparations moins importantes, qu'exigeaient alors les autres parties du pont. Ainsi cette reconstruction et celles qui l'ont suivie au commencement du XVIII^e^ siècle, et qui constituent le renouvellement entier du pont, ont été faites d'après les dimensions et les formes de l'ouvrage érigé vers la fin du XIII^e^ siècle.

» Mais quoique le frère Romain ne soit point l'architecte du monument dont nous traitons (1), quoiqu'il ne soit que l'entrepreneur de la reconstruction d'une partie de l'ouvrage, cette circonstance ne doit point diminuer l'estime que font naître en nous les talents de cet habile religieux : car, à l'occasion de cet ouvrage, il donna des preuves si marquantes de son génie et de ses connaissances, que par ordre

(1) Feu M. l'ingénieur en chef H. Guillery, ordinairement si exact et si consciencieux dans ses recherches, a suivi l'opinion vulgaire, faute d'avoir connu les sources auxquelles nous avons puisé pour notre travail. Il dit dans ses savantes *Études* sur la Meuse, p. 17 : « Le beau pont de Maestricht, composé de neuf arches, a été bâti en 1683, par Jacques (*sic*) Roman, frère dominicain. » La même erreur est reproduite à la table chronologique, p. 532.

supérieur il fut appelé en France, où Louis XIV lui confia, en 1685, la construction du pont royal, bâti sur la Seine, vis-à-vis le grand pavillon du palais des Tuileries »

Il n'est pas hors de propos de remarquer que le pont de Maestricht est le plus long de tous ceux qui sont construits sur la Meuse, depuis la frontière de France jusqu'à la prise d'eau du canal de Bois-le-Duc, à l'aval de Maestricht. On s'en convaincra en jetant les yeux sur le tableau suivant :

Pont de Dinant, composé de	5	arches	et	d'une	travée; long.	totale, 107m,50
Pont de Meuse, à Namur	»	9	»	»	»	» 145m,85
Pont de Huy,	»	7	»	»	»	» 139m,00
Pont suspendu, à Seraing,	»	»	»	»	»	débouché, 120m,00
Pont du Val-Benoît, à Liége,	5	»	»	»	long.	totale, 150m,00
Pont de la Boverie, à Liége,	5	»	»	»	»	152m,00
Pont des Arches, à Liége,	»	6	»	»	»	» 129m,60
Pont de Maestricht,	»	9	»	»	»	» 160m,00

Il a, y compris les parapets, 9 mètres 2 décimètres de largeur. Les 9 arches ont respectivement pour ouverture, à partir de la rive gauche : 12m,00; 12m,50; 12m,60; 13m,40; 13m,50; 12m,80; 12m,10, 12m,60 et 19m,70. Les voûtes sont en plein cintre, à l'exception de la neuvième qui est surbaissée. Des piles de 4 mètres d'épaisseur séparent les arches.

Outre les renseignements sur le frère Romain que nous avons donnés dans le *Bulletin du Bibliophile belge,* t. VIII, p. 43 (1), nous consignerons ici quelques particularités qui le concernent, et qu'a ignorées son respectable confrère Moulaert. Nous les puisons dans un manuscrit de Ph. Baert, reposant à la bibliothèque royale, et dont M. de Reiffenberg n'a pas fait usage pour l'édition qu'il a publiée en 1848 des *Mémoires* de cet auteur *sur les sculpteurs et architectes des Pays-Bas.*

(1) On peut encore consulter sur notre religieux l'*Histoire littéraire du règne de Louis XIV*, par l'abbé Lambert, et la *Description historique de la ville de Paris,* par Piganiol de la Force.

Nous avons trouvé dans un des documents annexés au travail de Baert les lignes suivantes : « .... 19ª *Aprilis* 1672 *habitum laïcalem suscepit gandensis latomus; die* 7ª *maii* 1675, *anno ætatis suæ* 25 *professus est.* » Si l'on pouvait ajouter foi à cette indication, il en résulterait que la naissance de François Romain devrait être reportée à l'an 1650, et non à l'année 1646, date donnée entre autres par le père Texte et dans le billet latin de part, dont nous ferons mention dans un instant.

Par suite du zèle qui l'animait pour l'ordre auquel il appartenait, le frère Romain procura l'établissement des religieuses dominicaines à Menin. Sa sœur fut la première supérieure du nouveau couvent.

Le frère Moulaert regrette avec raison que nous ne possédions pas de détails sur les nombreuses constructions dues à la prodigieuse fécondité de l'architecte gantois. Nous avons rencontré dans une copie des *litteræ mortuariæ* (1), jointe au manuscrit de Baert cette indication précieuse : « *Quingenti pontes, aggeres nec non palatia et ædificia in hanc horam ingenii illius sublimitatem testantur et loquuntur.* » Ce chiffre, dont rien ne nous fait suspecter la vérité, est réellement étonnant.

Nous ne nous serions pas permis de communiquer ces notes aux honorables rédacteurs du *Messager des Sciences historiques,* si nous n'avions été guidé par la pensée qu'elles ne seront peut-être pas inutiles au futur biographe de l'habile et modeste enfant de la noble cité gantoise.

Ch. de Chènedollé.

(1) On lit au bas de cette copie : *Concordat cum suo originali. Quod attestor F. Henricus Scraeps ord. præd. sacrista Brux.*

Raoul de Créqui,

POÈME INÉDIT.

Henri III de Brabant cultivait les lettres. Il avait attiré à sa cour les esprits les plus éminents de son siècle, et il fut même, sur la fin de ses jours, épris de la célèbre Barbe de Verrue que les rives du Gardon virent naître, et qui, pendant soixante ans, courut, le luth en main, toute l'Europe de château en château. Nous avons encore quelques vers latins de ce prince, qu'il composa en l'honneur de cette charmante trouveresse, qui eut, entre autres, la gloire de laisser après elle dépositaires de son génie les trois muses connues sous le nom des trois Roses. L'une d'elles fut la célèbre Rose de Créqui, dont le nom resta depuis toujours allié à celui de ses deux compagnes, Flore de Rose et Rose d'Estrées, et qui, d'après ce que nous savons touchant l'illustre trouveresse, qui lui apprit l'art du vers, dut vivre dans la seconde moitié du XIII^e^ siècle ou au commencement du XIV^e^.

Au temps où Rose chantait ne devait point encore s'être perdue la mémoire du bon chevalier Raoul dont elle était une descendante, et dont la légende, trouvée, il y a deux ans, parmi les papiers du poëte Sédaine, était restée jusqu'à nos jours totalement ignorée. Rose l'a-t-elle elle-même chantée? Est-ce une réminiscence de ces chants que, dans un siècle plus rapproché de nous, un trouvère inconnu s'est plu à raviver? Ce sont là des questions que nous nous

sommes posé, sans avoir néanmoins rien trouvé qui pût nous instruire à ce sujet.

La légende, telle qu'elle nous est parvenue, neuve, pour les personnages qu'elle met en scène, ne l'est point pour la forme dramatique. C'est une de ces aventures qu'on trouve au moyen-âge attribuées à cent héros divers par les trouvères français, allemands et anglais. Ces récits se colportaient de château en château. L'époque des Croisades était le temps des longues absences, et rien de plus naturel que les mêmes craintes d'un retour inespéré aient souvent fait prendre les mêmes précautions de reconnaissance. Les mêmes faits, les mêmes preuves devaient souvent se reproduire; et plus d'un chevalier, arrivé à la porte de son châtel, dut, comme le bon Raoul, y être méconnu sous ses habits de mendiant; plus d'un, les traits appauvris par la misère et les maladies, brunis par le soleil du désert, dut avoir besoin de preuves pareilles à celles qu'il fournit, pour reprendre sa place au foyer seigneurial.

Le chevalier Raoul, dont le nom n'est nulle part cité historiquement dans les annales des Croisades, prit part, selon la poétique légende, à l'expédition si impolitique de Louis VII en Palestine.

On sait que quarante-sept ans s'étaient à peine écoulés depuis la première croisade sous Godefroid de Bouillon, que le royaume de Jérusalem, fondé par ce prince et ses illustres compagnons, était aux abois, et que, dans l'état de jalouses querelles où étaient les seigneurs des grands fiefs de la Palestine, et dans l'abandon où se trouvaient le peu de chevaliers qui étaient encore en Judée et que décimait chaque jour le fer des Sarrasins, il était à craindre que le sort d'Edesse, qui venait de tomber sous les coups de Zengui et de Noureddin, ne devînt aussi celui de Jérusalem. Le danger était imminent à moins que l'Europe, aux cris d'alarme jetés par l'Orient, ne répondit en pre-

nant le glaive, et n'envoyât de nouveaux secours aux provinces envahies.

A la voix puissante de S^t^-Bernard et à l'appel de Rome chrétienne, tous ceux que l'aiguillon du remords, des sentiments d'ambition ou de ferveur excitaient, prirent la croix. Louis VII que tourmentait le souvenir des flammes de Vitri, écouta cet appel, malgré les sages représentations de son ministre, et avec quatre-vingt mille hommes, il se lança dans cette expédition qui, influencée par les moines qui l'avaient prêchée, manqua principalement par le défaut d'énergie qui seule produit de grandes actions. La reine Éléonore suivit son époux, ainsi qu'une foule d'amazones qui se jetèrent sur les traces des guerriers, au milieu des chants des trouvères et des ménestrels. Les résultats de ce pérégrinage où la voluptueuse reine se montra si galante envers le prince d'Antioche, fut pour la France la perte de la Guienne et du Poitou qu'elle avait apportés en dot à Louis VII, et qu'il rendit, lorsque, par un acte plus impolitique encore que l'expédition malheureuse où il s'était laissé entraîner, il la répudia par jalousie à son retour. Par le nouveau mariage que, six semaines après, Éléonore contracta avec Henri, comte d'Anjou et duc de Normandie, la Guienne et le Poitou passèrent plus tard aux Anglais, quand Henri eût pris possession de la couronne d'Angleterre.

Raoul de Créqui, que nous avons vu, d'après le poëme, suivre Louis VII en Palestine, était fils de Gérard de Créqui que citent les annales de la première croisade (1), et d'Yolande de Hainaut. Les larmes de Mahaut de Craon, son épouse, enceinte de son premier enfant, ne purent le retenir, et il s'arracha de ses bras, fier de pouvoir suivre en Orient l'exemple de son vaillant père. Il avait quatre

(1) Voyez De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, T. V, Preuves et Notes, p. CXLVII. — Meyer, folio 31 verso. — P. Roger, *la Nob. de Fr. aux croisad.* 173.

frères, dont les deux aînés, Roger et Godfroid, se joignirent à lui. Pour pouvoir un jour se faire reconnaître, il brisa, en partant, son anneau et en laissa la moitié à son épouse éplorée.

Les croisés, arrivés en Terre Sainte, eurent à soutenir plusieurs rudes combats. Dans l'un d'eux où les Musulmans restèrent vainqueurs, tombèrent la plupart des chevaliers compagnons de Raoul. Les sires de Breteuil, de Maguenac, de Montguai et plusieurs nobles écuyers, tels que Maurei, Brimeu, Creisèque, Hesdin, Doisèque et Sempy furent tués. Cléty, Jean des Urennes, Guillaume de Biaurin, Pierre d'Allènes, jeunes gens que leur courage emporta, payèrent de leur sang leur intrépidité. Le seul sire de Bies, Jean d'Azincourt et Hugues d'Humières ne furent point renversés. On avait vu tomber Créqui dans la mêlée, et la nouvelle de sa mort se répandit au camp du roi; elle ne tarda point à être portée à son épouse en Europe par le premier messager.

Mahaut était pendant ce temps accouchée d'un fils. Elle pleura le père de son enfant, et pendant dix ans résista à toutes les instances, que le sire de Renty fit auprès d'elle pour obtenir sa main.

Créqui cependant n'était point mort.

Relevé du champ de bataille, grièvement blessé, mais palpitant encore, il revint à la vie grâce aux soins qu'eurent de lui les Musulmans, et demeura leur prisonnier pendant ces dix ans. Ses deux frères étaient morts à ses côtés. Baudoin, l'un des deux plus jeunes restés en Europe, jaloux de la naissance du fils de Créqui, poursuivait la mère de sa haine, et menaçait de ravir à l'enfant son patrimoine. La veuve, dans cette perplexité, pressée par son père, qui loin d'elle, ne pouvait la protéger, consentit enfin à devenir l'épouse de Renty. Elle allait convoler à de secondes noces, quand Raoul, miraculeusement délivré de sa prison, parut lui-même aux portes de son manoir.

Toujours en effet fidèle à sa foi, malgré les persécutions qu'on mit en œuvre pour l'en détourner, le bon chevalier avait été condamné à mort, et déjà il avait, plein de résignation, fait à Dieu sa dernière prière. Dieu l'avait entendu, et pendant son sommeil Raoul avait de la tour qui le renfermait en Palestine été transporté en Europe dans les forêts qui l'avaient vu naître.

Dans le poëme est ici dépeint l'étonnement du chevalier quand à son réveil, il se vit au sein de cette nature, si différente de celle où il s'endormit, et qu'il ne sentit plus à ses pieds ni à ses mains les chaînes au poids desquelles il était habitué depuis si longtemps. Un bucheron qui le vit, le prit lui-même pour un sauvage, tant son teint était hâlé, tant sa barbe était longue et sâle. A l'exclamation française qui échappe à cet homme lorsque Raoul l'interroge en syrien, la surprise du chevalier ne fait que redoubler. Mais enfin tout s'explique, et il apprend qu'il est au sein des forêts qui l'ont vu naître, aux portes de son château. Il sait que son vieux père est mort; que son fils est vivant; mais que lui-même, trahi dans son amour, il arrive pour être témoin des noces auxquelles sa femme va convoler et pour lesquelles tout se prépare au manoir. Il se reconnaît enfin, et s'avance jusqu'au pont du châtel. Partout on le repousse, on le méconnaît. Il attend le cortége, et quand il aperçoit son épouse, il se jette à sa rencontre. Il se présente à elle comme un messager que son époux lui envoie. Mais elle qui si longtemps l'a pleuré, elle qui a reçu la nouvelle certaine de sa mort, refuse aussi d'en croire ses paroles. Il se nomme enfin et veut se faire reconnaître. Mais elle doute encore; elle doute jusqu'à ce qu'il lui raconte les adieux qu'il lui fit la dernière nuit qu'il passa avec elle et qu'il lui montre la moitié de l'anneau qu'il brisa en sa présence et dont il lui laissa l'autre moitié.

La dame alors ne peut s'empêcher de croire et tombe dans ses bras.

Mais elle-même avait perdu cette moitié de l'anneau. Or, admirez la Providence... Tandis que cette scène se passait sur le pont, s'ébattaient dans les fossés deux superbes cignes, dont l'un avec son bec barbottant dans la vase, ramena à la surface de l'eau le morceau d'anneau que la dame un jour y avait laissé tomber. Un des témoins qui l'aperçoit, se précipite dans le fossé et rapporte à la châtelaine le fragment d'or, qui en effet s'ajuste à celui que le chevalier lui avait présenté. Tout le monde crie miracle, et se jette aux genoux de Raoul. Baudoin, à qui le retour de son frère est annoncé, vient lui-même se jeter dans ses bras, et obtient son pardon. Le repas des noces était préparé, et il servit à fêter le retour du seigneur, qui, dit le poëme en terminant, vécut encore plus de vingt ans en grand amour avec sa femme, en eut encore sept enfants, fonda un grand moutier, et fit de riches dons aux monastères que ses ancêtres avaient fondés.

D'après une note que nous avons trouvée à la fin du manuscrit qui nous a servi à transcrire la copie que nous donnons de ce poëme, le chevalier Raoul aurait été enterré dans l'église de l'abbaye de Loupvilliers, dont il avait été l'un des bienfaiteurs. Cette note est suivie d'une généalogie qui commence au X^e^ siècle avec Ramelin I^er^, sire de Créqui, lequel épousa Avoye d'Avesne et en secondes noces Alix de S^t^-Pol, et se termine avec Philippe de Créqui que citent, dit l'auteur de la généalogie, des chartes de 1238, 1241 et 1254. Cette note et cette généalogie n'appartiennent point au poëme original, et ont évidemment été ajoutées à la copie que nous avons eue entre les mains, et qui appartient à M. Matter, le savant auteur de l'*Histoire du Musée d'Alexandrie*. Le papier du manuscrit, l'écriture, tout annonce que cette copie ne remonte point au-delà du dernier siècle. Il est probable que la note et la table généalogique ont à cette époque été ajoutées à cette copie du

poëme, dont l'original est peut-être perdu et dont l'auteur et la date nous sont inconnus.

Nous avons exprimé la pensée que Rose de Créqui avait dû connaître les aventures de son aïeul, et qu'elle avait déjà pu donner lieu à la légende dont celle que nous publions n'est peut-être que la réminiscence. Ce poëme serait dans ce cas d'un intérêt majeur et une trouvaille extrêmement précieuse.

Cependant il est permis de se défier de son antiquité, et nous sommes les premiers à reconnaître combien sa facture a un caractère moderne, quoique d'un autre côté, nous sachions combien ce caractère se retrouve aussi dans d'autres poésies anciennes, dont la date cependant est incontestable. — Le renouvellement de la rime de deux vers en deux vers dans les hexamètres ne remonte guère, il est vrai, que vers le milieu du XV^e^ siècle; seulement l'on pourrait demander si, quoique jusqu'à cette époque les strophes des grandes épopées nationales ou *chansons de gestes* aient été monorimes, les strophes chantées sous la forme hexamètre n'ont point cependant adopté la rime renouvelée bien avant ce temps. Il est certain du moins que déjà du XI^e^ siècle datent les premiers essais du vers hexamètre, qu'au XIII^e^ siècle il était d'un emploi général, et qu'a ces deux époques aussi la rime interposée servait généralement dans les ballades destinées à être chantées, comme paraît l'avoir été celle que nous publions.

Le doute est dans tous les cas permis dans cette question. Nous ne tenterons point de l'écarter; notre but, en publiant ce poëme, n'est que de provoquer à ce sujet une controverse dont il surgira peut-être un incident qui permettra de soulever le voile auquel nous n'avons encore osé toucher.

M. DE R.

Raoul de Créqui,

POÈME (1).

Le roi Loys le josne heyant emprins le crois
Uoullieres li suihir tous les brafs frenchois
Cuentes, prinches et barons toute josne nobleisse
A senrolier trestous monstroynt been de lie preisse

Eun poissant chienalier jouxte le Boulonnoy
Treis noble posseisant del cuentey de Ternoy
Le quint aueuk le uiel sire Gierard sen pere,
Sie croisia pour allier ous lius saints a le guierre

Chiou chenalier estoy preux et de boen renom
Doutable et qui portoy de Kreky le seurnom
Pour sie compaigne auoye espousieye eune feme
En cheile mesme anneye qeestoye foert beile dame

Le dame estoye encheinte adonc lenrolement
Que fesit sen baron sans sen assentement
Mangriey us et cousteume dont feut si atristieye
Jouk on nen auoye ueüe de si déconforteye

Moes le boen chienalier feal et treis courtois
Par amitey se dame toudis reconfortois
Lenhortant dassentir a si sainete pourmeisse
Sans pleus len destourbier par si grande destreisse

Le uiel sire a le dame disoy en lenhortant
Oultre mer giou estey deviant men iosne temps
Enroliey on mauoye sans congiey de men pere
Sie en feu been geoyeu estiou me dame mere

(1) Le manuscrit original est inconnu. La copie sur laquelle celle-ci a été transcrite, a été trouvée par M. Matter dans les papiers du poëte Sédaine, qu'il avait été chargé de mettre en ordre, en septembre 1848. — Pour conserver à ce poëme toute sa valeur ancienne, nous n'avons point touché à l'orthographe et nous nous sommes obstenus de ponctuer.

Uos baron ueyra teil peregriner sien roy
Sen alier ous lieus sainets batailier pour le foy
— Josne et preux de mourier oisieux en le Frenche
A trente ans eil aroye uergogne et mesprisienche

A le parfin le dame poussiey par devotion
Feut riesoul dassentir ou uœu de son baron
Senrolieres aueuk ly estiou deus de sies freres
Et vint septe escuyers rengieys subs se banniere

Quand le nouyet feut uenue deu trieste partement
Le dame dens sen liet plouroye amerement
Le chiualier perplex oultraigiey de trieistesse
Le print enter sies bras et feit cheile pourmeisse

Giou te jure ma mie amour et feyaulteye
Sy ly prendant sie main sen anniau lia osteye
Soudain leyhant pompeu et mis en deus partye
Sy ly en bailla eune et uuardia le moytye

Cheile moytye danniau pour nos noepches beny
Toudis giou reuardereye come feal mary
Sie geamois geou reuien deu sainet peregrinaige
Giou uos raportereye de me foy cheu chier gaige

Quand le nouyet feut finey et ueneu le mastin
Le cheualier se dame a mesney par le mein
Empriey le uiel sire sen segneur et sen pere
Ladjeurant quiel uoulsit toudis le tenir chiere

Le uiel sire le dame tout en plourant besia
Le chieualier en terre a gienous sie gietia
Chier sire men boen pere pour men peregrinaige
Uoulsisiey my benir pour chiou lointain ueyaige

Le uiel sire sies byeux et sies deus meins lieuant
Ou chiel clamia tout hault segneur omnipotent
Benistieys men eher filx en cheile saincte guiere
Et sie le ramesney en se natale terre

Sie beniet apriey ly deus de sies fieus mesneys
Apriey les acolia aueuk tous les croisieys
Que le boen cheualier mesnoye subs sie banniere
Pour allier conter lies turks en le saincte terre

Briefs adieus fesit montant sen paslefroy
Adone trompes et clerions sonnieres a haultes vois
Le noble troupe estoye numbrieuse et legiere
Eun escuyer portoy le crois seur le banniere

Sy chieuauchieres tant queils rateindires lost
Qui gea etoye en route estant partye pleustost
Onk on ne auoye ueu eune sy beile armeye
Ne sy gente nobleisse ne sy been esquipeye

Liesehons lies chemines et allier oultre mer
Pour remembrer leurs foeets faulroy eun libure entier
Cheile sie noble emprinse et sy numbrieuse armade
Estoye eoires nommeye dies frenchois le croisiade

Rebrouchions vers le dame quy en peu se acoukia
Deun biau fieus ky sie mere eun petit eonsolia
Le uiel sire en sentit eune teile liesse
Queil eachia de sen eœur tous riestans de triesteisse

En brief eil despechia dies lestres ou chieualier
Empryes satalie ou payhis doultre mer
La eil feut aduisiey que deun fieus estoy pere
Et quen sentey estoynt lenfenchon et sie mere

Cheile boisne nouueile grant joyey ly causia
Cheis affeins et amey soudain eil assemlia
Grant feste en feut mesneye aueueq sen parentaige
Dont boen numbre aueueq ly estoynt deu sainct ueyaige

Cheile grande liesse ne deuria mye lointemps
Aduint eune rencontre aueuk lies meseroyans
Lie chieualier mesnoye tout premier sie banniere
Et eun passiaige hatreckt lost estoy loin derriere

Deux bannieres suijhoynt cheile deu chieualier
Et montoynt aprey ly cheu foert hatreckt sentier
Subs luers chiefs lies sires de Bresteul et Uarennes
De nobles chies trois routes faisoynt eune chenteine

Lies turks en hault deu mont le passiaige uuardoynt
Tout ousy dreus que greisle lueurs fleiseches deseoehoynt
Sur lies crestiens montans liesqueus a coups despeyes
Combatoynt pour foereher de cheu hault mont l'entreye

Lies freres ou cheualier Rogier et Godefroy
Fueres occhis dies turks ou premier desaroy
Auoeuck plusis de vint de luers pleus foerts gendarmes
Moes pour chiou lies crestiens nen prendoynt mey dallarmes

Lies mescroyans en hault tous been ou largue estoynt
Lies crestiens en montant uaillament combatoynt
Le sire de Creky deun moult et hault couriaige
Batailla lunguement pour foerchier le passiaige

Moes adonq quon auoye foerchiey lies mescroyans
Reuenaynt en luers plache toudis deus foes autant
La fueres occhis lies sires de Breteul et Uuarennes
De Marguenac et Montgay aultres par chinquentaines

Lies pleus preux qui estoynt entre lies escuyers
Qui auoynt been uuaignieys esprons die chieualiers
Fueres lies hoirs die Maumey de Brimeu de Creiseike
Die Housdings die Sempy et le Boergne deisseike

Trestous y fueres occhis et been des uuarletons
Nobles et joesnes qui nauoyent mye barbes ous mentons
Ly Pietot die Clety auoeuk Jehan des Urennes
Uuillaume de Biaurin auoeuk Pieron Dallennes

Dies trois routes nestoynt pleus que vint combatans
Lies turks seur ly mont estoynt pleus de trois cheuts
Le chieualier en feit moult desconfiteure
Quis kehit seur lies morts trei perchey de naureures

Adonk le cueur failchit ou petit die mourants
Dies trois routes n'y estoynt pleus que septe riestants
Tous aultres prins ou morts estendues de seur terre
Dies septe trois naureys ensemble rebrouchiere

Lies noms dies cheualiers dies septe riescapeys
Deu poyhis di Ternoys feut le segneur deu Bieys
Aueuk Jehan Dasincourt et Hugues de Heumiere
Lies aultres estoynt uenues de Frenche en cheile guerre

Sie rateindires lost estians tous desconfits
Moult doeul en mesnieres luers affius et amys
Sie pourmires tirier die luers trespas uengianche
Et de cachier perdeus cheile maudite engianche

Ralons ueir que faisoynt par nouyct lies mescroyans
Lies corps dies crestiens morts eils aloynt despouilians
Chetuy deu cheualier sens foerche et sins lumiere
Emmy lies morts estoy gisant deseur la terre

Come on le despouiliey sy tresmua been foert
Eun archier le ueyant cryea eil ny est my mort
Sy ne le faut oechir chey le chief de le route
On ne racatera been ker sens neule doubte

Adonk en le querkia loycy en eun mantel
Seur eun keual eil feut mesuey en eun hamel
La ou en uisitea ses naurures morteiles
De seur liesqueles on meit unguens et apareiles

Le poure cheualier neauoye neul sentiment
Pour chiou queil auoye perdeu par troop de sang
Moes come josne estoy et de foerte nateure
On cuidia queil polroy reuarir de cheys naurures (*)

Lies sens et le parole l'y estyant retourneys
Cheu feut pour sie douloir die se calamyteys
Que de misieres las en eun sy dur seruayge
Uolray bien mieus morir que uiure en esclauayge

Le moestre quy lauoye a ly pour son butin
Ly fesit amitey ly feit besier sie main
Le chieualier noyet mie rien de sen langaige
Moes ueit been queil ne uolay myc ly foere oultraige

Sy kieria a gienous mitan deun anniau dor
Queil moustra quen auoye prins despouiliant son corps
Enclos en eun boursin auoeuk eun relikiaire
Qui ly fueres rendeus par pitey sie misiere

Gea eil sie uuarifloy euidant sie racatrer
Pour deux chent besiant dor despekia messagier
Alost des frenchois moes foesant chou ueyaige
Feut oechis des crestiens qui fierent moult carnaige

(*) Vers trop long.

Dies meseroyans boen numbre estant tous desconfits
Ou par fond desourye sen moestre adonk sy enfuys
Falent queil ly suyhit en deure seruiteude
Sen esclauaige adonk comenchia ly estre reude

Alost deu Roy Loys on cuidoy pour chiertein
Le cheualier occhis auoeuk pleus de uint
Been nobles escuyers seruians subs sie banniere
Sies affins et uassiaus auoeuk sies deux freres

Lies premiers messagiers qu'en Frenche en despekia
Aportieres nouueiles de tous cheys trepas là
Le dame en laprendrant keut en terre pasmeye
Le uiel sire Gierard onkes not meye sartaye

Pau apriey morut le uiel sire dennuy
Le dame ot been uoleu morir auoeuk ly
Not estey lenfenchon pour quy le poure mere
Toute desconfortey lamentoy sie misiere

Eun frere ou cheualier en Frenche demourey
Uoley dies castelieryes se foere adheritiey
Pour tollir le meneur de sen droit hieritaige
Pour chiou le poure dame enduroye moult oultraige

Lie poure chieualier quy gea estey mency
Ou poyhis de Sourye en se captiuctay
Pourmetoy been toudis sien racapt a sen moestre
Qui auoye conuenenchiey par eune boesne lestre

Moes faloy stapendant seruir et besoignier
Le poure esclaiue las ne sauoye neul mestier
Par pitey on li meit a nuardier lies ouailles
Subs eun preumier berkier quauoye tros de bestailles

Lie poure esclaive las en nuardant sies troupiaux
Clameye toudis a Dieus foere finer sies maux
Moes jamoes ne pouit oys neules nouuelles
De Frenche et diemouroy submys ous infidelles

Gea septe anneys passeyes de sie captiuctay
Morut sen moestre quy de ly auoye pitey
Uendeu feut ou markiey tout ensy queune beste
Et nisetey tout neud dies pieys dusqua se teste

Sy feut uendeu been ker estiant coires foert biau
Deun grant corsiage quen nen uecoye my sy hault
Et disoy ton de ly questoy noble de Frenche
Qui seroy racatiey de numbrieuse fineneche

Sie esqueut a eun moestre foert deur et furieus
Qui hayoit tous crestiens et foerchenoy entre eux
Sy ly feit endeurier lie pleus ruyde eselauaige
Et tout de preime abord ly fesit foereche oultraige

Reynye tie loy tes gens giou tie dieslibrery
Teu uoy been que trestous eils tonts abandonney
Lieseche tie chirchonchire nos propheite rieselame
Disoy teil teu aras terres pocuene et feme

Toudis le poursuihoy uolant quel reynia
A le loy dies crestiens et quen Mahom cuidia
Pour chiou en eune tour enclos kerkiey de keines
Le poure esclaiue feut mys a deures cadeines

Moes tandis quen Sourye tant de maux enduroye
Le dame estiou en Frenche persiecutaye estoye
Sien biau frere uoloy embler maugrey joustiche
Lies terres de Kreky ferssin et appendiche

Le pere de le dame estoy loin demourant
Ou poyhis de Bertaigne eun seigneur foert poissant
Moes par tros eslongiey pour foere le defenche
De sie fieule quy nauoye preys dyelle assiestanche

Sy uoloy que lie dame print pour sen defensieur
Eun deusiesme baron et foert noble segneur
Quy been ennamourey diechelle beile dame
Dies lointemps poursuyhoy a lauoir pour se feme

Moes toudis en Sourye le poure eselaiue estoy
Ou coupleit deune tour quy naoye my de toiet
Ou le soley dardoy sinon seur lies montey
Ou assieyd eil estoy le loing de le journeye

Eune eseuleye de rys et eune posteye dieaue
Eune maneye destrain tous lies jours eil auoye
Des mesnotes a sies meins a sies picys des entraines
Par eune lungue keine ou mur tenoye lieselaiue

Daeunes foes sen moestre uoloy queil deschendys
Pour reynyer se loy sie le pressoy toudis
Et le fesoy fessier auoeuk euue escourgieye
Dusquau sang ruchelier de se char escorchyey

Deurant preys de troes ans feut toudis martirey
Sans que peur des tormens eil uoulsy renyey
Sy ne pooit morir maugrey tent de souffrenche
Et sy nesperoy mye riechepuoir allegieneche

Chiou mau maestre ueyant queil ne uoloy eangier
Que geamoes on uenoy pour lie racatier
Despitey ly disit diemain sans diferenche
Teu sera estrangley en me propre presenche

Lie poure eselaiue adonk se ueeant eondempney
Qui morir desiroy de boene uoulontey
Se treuuia consoley entendent sie sentenche
Et que finer aloye se lungue peneteneche

Remontey a le tour a gienous sie gestia
A Dious a noter dame son asme commendia
Au boen sainet Nieolay feit estiou se preere
Puis lassiey sendormeit eonkiey a plate terre

Le jour estoy ueneu le soley sie lieuoy
Quaut leselaiue euidia que lon le reueillyoy
En eun bos sie treuuia et sies keynes rompues
Sy pensya queil resdoy ou auoye le berlue

Sies pyeys sies meins sentiant ny estre pleus attaquieys
Eil sie dresebia tout droeit et sie meit a marchieys
Tout en brouchiant le bos euidant emmy sien somme
Que deslibreye lavoye queuque pitoyale homme

Eil pourpensoy eoment deu poyhis sortiroy
Ne recogneichant mye le bos ou eil estoy
Moes en marchiant toudis eil treuuia eune uoye
Et ueit eun bosqueillon dont ot been moulte joye

Le bosqueillon euidia ueir eun grant reuenant
Qui lespentia si foert queil senfouy tout couriant
Sy descarney estoy et tanney de wisiaige
Que deun urey reuenant auoy meyne et ymaige

Tout neud fors eun seyhon sens menches et foert estroys
Qui a mitan sies cuiches tout au pleus deschendoy
Eune foert lungue barbe et sie teste tondue
Se pieau toute noirchye estoye treis foert peleue

Apriey lie bosqueillon courent et lie rateint
En langue de Sourye il kieria sen quemin
Adonk lie bosqueillon cuidant queil feut sauuiaige
Ly disit en frenchois giou noye mye uos langaige

Lie poure chieualier ne sauoye seil resdoy
Nie dou le bosqueillon paroloy en frenchois
Men boen amey dis my en queil lieus chy nos somme
Giou me treuue perdue et ny cognoys personne

Le fourets de Kerky on apeyle cheys bos
Seur lies marches de Flandre jouxte le Boulenos
Desit le bosqueillon hateu par queuque oraige
Captif en eun nauyre deseur mes foet naufraige

Soudein le fasche en terre et lies deus bras en crois
Estendeu de sen long le cheualier clamoys
O Dious omnipotens deu chiel et de la terre
Par queu miraucle a teu foet finer me misiere

De terre riesliesuay disit ou bousqueillon
Le uiel sire Gierard est eil en uie ou non
Le dame auoeuk sen fieus toute le mesionneye
Et le frere sout eils ueiuants et en sancteye

Giea piecha le ueil sire dennuis est trespassey
Y a preys de dix ans et denpuis sen deschey
Balduin derain fieus neut tollir lhieritaige
Et pour chiou a le dame a foet foerche et oultraige

Le pere de le dame qui est coires uieuant
Auoeuk sen esneys fieus sunt ueneus essepreisment (*)
Pour le foere assentir a nouveau mariaige
A cheile fin de uuardier ou meneur lhieritaige

(*) Vers trop long.

Sie been le uuardera le sire de Renty
Proeche affins eil estoy deu sire de Kreky
Foert poissant en uassiaux en moyens et en terre
Le dame ne pooit mieus coisir ne mieus foere

Le dame pour tout chiou uea se remarier
En huy a lheure de sexte en le uea espeusier
Grand feste en y fera y a moult nobleisse
Lamosne on te donra eil y ara largieisse

Lie cheualier suyhit le uoye tout dusquau bout
Ou sortir de cheys bos sie recogneut par tout
Sie feut droiet ou castiau aueuk grande preisse
Ou tout cascuens estoye joyey et en liesse

Lies quiesteurs qui uuardoynt lies tours jouxte le pont
Le ueeant preys dentrer ne lie uoulieres point
Que kieres teu cheens dou uien teu si sauuiaige
Eysteu eun metelot reseapey dieselaiuaige

Giou souis eun peregrin riestourney doultremer
Mes ameys a uos dame sie me faut paroler
Disit lie chieualier chest affoere qui preisse
Lieseches me allier empriey le dame uos moestreisse

Nos dame ne peut mye enhuy teu paroler
Chey mastin ou moustier on le uea marier
En eyst a la tourner attens le ou passiaige
Ou castiau ny entrera homme si treis sauuiaige

Eune heure aprey le dame suyhy de sies parens
Atourneye pour sies noepehes de biaus acoustremens
Deschendy seur lie pont par sien fienehey mesneye
Et aloye ou moustier pour y estre epeusieye

Seur lie pont larrestia le poure chieualier
Giou uien me noble dame deu poyhis doultremer
Deu sire de Kreky uos annonchier nouueille
Le queu dempuis dis anseist en prision creudeille

Le dame ne auoye mye neul doubte deu trespas
De sien chier sire quen cuidoy mort ou combas
Conter lies mescroyhans moes deun amour fideile
Relicte auroye uoleu demourier toudis teile

Sie riespondy le dame urey niest mye uos raport
En mesnant se banniere men baron kehit mort
Sies freres et uint troeis escuyers y restieres
Liesqueus tous fueres occhis fors septe quy sie sauuieres

Le sire de Kreky adonk ne feut occhy
Reprint le chieualier car dame le ueychy
Rauisey been chey my maugrey taut de misiere
Conniehey uos mary quy uos auoye sy kiere

Geamoes nie cuideroye que te soys men mary
Si teu ne me raconte chiou queil fesit le nouyet
De sen despartement quant dans mon liet coukiey
Giestoye sie treys dolente et sy deconfortey

Uos anniau despeusailes en deus geou le rompy
Uos printes le mitan lauter geou le uuardy
Dame le ueychy coires de me foy eheu chier gaige
Que geadis giou uos aye baillyeye en mariaige

Adonk elamea le dame uos y estes men mary
Jou uos reicongnoy been men baron sie kiery
Soudein enter sies bras se giesta transporteye
Sy esbahye estoye quyelle y restia pasmeye

Moes en uoloy doublier le sire de Renty
Geadis amey astin deu sire de Kreky
Et disoy chey been ly a sen treys hault corsiage
Moes jou ne le recognois my a sen uisiaige

Lie pere de le dame leyant been rauisey
Disit jou men remembre cheytly moes foert cangiey
Quand eil siera uesteu et been lauey giesteime
Que tout eascuen lie riecongniehera de meisme

Quant lies sens de le dame fueres eun pau rapeurieye
Deuers sen ficus meneur y elle syeye restourneye
Diseant ueney ueychy uos segneur et uos pere
Ueniey le saleuter a deus genious en terre

Le sire prin sen ficus en sies bras le pressoye
Le joesne demisiel foert bel enfain estoye
Et disoy chey dont uous que me kiere dame mere
Plouroye disiant tout eyst perdeu auoeuk uos pere

Stapendaut tous casceens seur lie pont estampys
Dames et chieualiers trestous been haheurys
Tous casceen uoloy ueir et paroler ou sire
A riespondre a trestous sy ne pooit seufire

Deus cingnes subs lie pont siesbattoynt deseur lieau
De lueurs beeqs tiroynt eune moitye danniau
Trey luisant deun rouby le dame leyhant ueu
Cryea chey le mitan de men anniau perdeu

Suer lies cingnes eun guiestreux den pont en lieau saultia
Lueurs print cheile moitye danniau et la portea
Ou sire quy auoye lauter mitan baillieye
Pour sie riecognisanche a sie preime abordey

En raboutia ensemle cheys deus moityes danniau
Quy auoynt engrauiey dedens eun escritiau
Deu nom deu sire auoeuk chely dichelle dame
Queil ly auoy donney en lespensiant se feme

Casceens clamia miraucle moes chiou meye rien niestoy
Empriey de chely quy dieslibrey auoy
Lie poure chieualier par been pleus grand merueilles
Sie lueurs disit uos nen cuiderey uos oreilles

Sy rekiera le sire ou castian remontier
Ou feut lauey uesteu mieus quen peut lacoustrer
Seur se teste tondeue en uestit eun uiel heaume
Adonk ne semloy pleus y estre oun sy sauuaige home

Lie banquet pour les noepees estoy tout aprestey
Casceens sie meit a taule a boire et festiney
Lie sire racuntia a le noble asemleye
Come die liesclauaige et mort feut dieslibreye

Sy disit que sies keines estoynt riestey ou bos
Ou sestoy riesueilliey en lies kieria sietost
Tout le noble assemlyey feut lies ueir seur le plache
Ou tout casceen a Dious a geenous rendeit grache

Ueneist a cheys nouueilles sien frere Biauduin
Le boen sire Raoul ly pardoinia soudain
Lies guieres quauoy foet pour tollir lhieritaige
Au josne Biauduin deuuiant sen esclauaige

Lointemps feut mesneye feste ou castiau de Kreky
Y feut eryey noel et largiesse en y fist
Dens lies poyhis uoesins en uolica lies fameyes
Petietes et grandes gents trestous bien estonneyes

Le sire auoeuk le dame uesqueist pleus de uint ans
En grant amour et oeut encoires septe enfains
Fundia eun grant moustier feist don ous monnastieres
Et amendia tous cheus quauoynt fondieys sies peres

Raoul de Créqui vécut jusqu'en 1181, il fut bienfaiteur de l'abbaye de Loupvilliers en Boulonois et y est enterré.

Prix quinquennal d'histoire.

La commission chargée par M. le Ministre de l'intérieur d'examiner les ouvrages d'histoire dont les auteurs pourraient être jugés dignes du prix quinquennal de 5000 fr., institué en 1845, a terminé son travail à la fin du mois d'avril dernier après avoir tenu plusieurs séances. C'est M. Kervyn de Lettenhove, à qui a été décernée cette honorable distinction pour son *Histoire de Flandre,* en 6 volumes in-8°. Ce prix, si légitimement acquis par quinze ans d'infatigables recherches et de consciencieux travaux, a été remis à M. Kervyn, dans la séance solennelle que l'Académie royale a tenue le 8 mai 1851, en présence d'un public d'élite et des sommités littéraires du pays. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en reproduisant ici l'intéressant rapport que M. Moke a rédigé et lu, au nom de cette commission, sur le résultat du prix quinquennal.

« Monsieur le Ministre,

L'intérêt que les peuples attachent à la connaissance de leur histoire a pour principe cet esprit national qui les rend fidèles à eux-mêmes et à la patrie. Il ne faut donc pas s'étonner de voir les études historiques prendre dans notre pays un développement graduel à mesure que le sentiment de la nationalité y devient plus profond. Rien, sans doute, n'eût jamais pu effacer en Belgique les souvenirs glorieux du passé; mais le culte si vif et si général dont ils sont aujourd'hui l'objet se lie au réveil de la vie publique et grandit avec elle.

La reprise de ces études parmi nous date de la seconde moitié du dernier siècle, époque où, sous le règne de Marie-Thérèse, une administration sage et bienfaisante commençait à rendre la prospérité au pays et la confiance à la nation. Alors parut la première *Histoire de la Belgique,* ouvrage du savant

et laborieux Des Roches, qui, dirigé dans ce travail par les vues profondes et la haute raison de Nélis, sut sortir de la voie trop étroite de nos historiens provinciaux, pour s'attacher à l'idée, encore si confuse, de notre unité politique. Cette idée parut aussi trouver un écho remarquable dans les mémoires de l'Académie naissante. Nous n'y voyons plus les habitants de chaque province classés séparément sous des dénominations diverses, et le nom de Belges, que les générations précédentes avaient paru oublier, y reprend sa place légitime. Ce nom, que la science s'essayait ainsi à répéter, nos pères l'inscrivirent bientôt après sur leurs drapeaux; mais le moment n'était pas encore venu où l'Europe devait le reconnaître comme le symbole impérissable de cette communauté de patrie sur laquelle repose désormais notre existence nationale.

Pendant l'intervalle qui suivit ce premier effort, et lorsque la Belgique, réunie à l'empire français, semblait devoir perdre sa foi en elle-même, l'œuvre de Des Roches n'en fut pas moins reprise par Dewez, travailleur persévérant, dont les pages un peu sèches préparèrent à ses successseurs une tâche plus facile. Ce qui manqua jusqu'à la fin au mérite de ses ouvrages, c'est le soin de la forme. La Belgique s'était montrée jusque-là plus riche en savants qu'en écrivains, et ce ne fut qu'à l'époque de son indépendance qu'elle trouva pour la défendre des hommes dont le langage atteignit à la majesté de l'histoire.

L'ère nouvelle qui s'ouvrit alors ne fut pas seulement marquée par la faveur qui s'attacha aux travaux historiques, mais encore par l'importance qu'ils acquirent rapidement. L'érudition et le génie investigateur d'un Willems, d'un Reiffenberg et d'autres auteurs contemporains, dont les travaux n'en sont pas moins remarquables pour n'être pas réunis et resserrés dans un même faisceau, vinrent élargir et féconder le champ de la science. Depuis lors, une foule de documents, jusqu'alors inconnus ou négligés, ont été recueillis de toutes parts, et leur publication, en comblant les lacunes de nos annales, en a plus d'une fois rectifié le sens. Des savants étrangers se sont appliqués à leur tour à mettre en œuvre ces riches matériaux, soit pour les rattacher plus fortement, soit pour reconstruire le vaste ensemble de l'édifice social dont ils faisaient partie, et parmi ceux pour qui ce travail restera un titre de gloire, il faudra toujours nommer MM. Warnkœnig et Leo : le premier a répandu un nouveau jour sur les institutions féodales et communales de la vieille Flandre, le second sur les origines et les relations politiques de nos anciennes maisons souveraines. En résumé, on peut dire, sans exagération, que les vingt dernières années ont doublé la valeur des éléments acquis à notre histoire nationale et l'authenticité des peintures qu'elle est appelée à retracer.

Mais plus semble avancer vers son terme cette œuvre d'élaboration préparatoire et de critique laborieuse, qui prépare une base solide aux travaux historiques, plus s'accroît et s'élève la grande tâche réservée à l'historien. C'est à lui, en effet, de saisir la portée de chaque indication, le lien de chaque ordre de faits, le sens général de mille mouvements divers où la vie des populations se déploie dans un ordre toujours logique, bien que toujours varié. Sous ce rapport, notre histoire offre peut-être plus d'étendue et de difficulté que celle des États les plus puissants de l'Europe : car il ne s'agit point ici de suivre la formation progressive d'une de ces vastes monarchies où toute la force vitale semble émaner d'un centre commun et rayonner pour ainsi dire du souverain sur le pays. Parmi nous, les institutions politiques semblent surgir le plus souvent de causes locales : chaque province a ses propres lois, chaque ville ses libertés distinctes, et la vie commune, loin de résulter de l'action suprême et incessante d'un pouvoir dominant, consiste, au contraire, dans les rapports généraux de caractère, de tendance, de mœurs et de civilisation qui rapprochent graduellement des populations indépendantes. L'unité qui succède ainsi à leur isolement n'est point imposée ni subie : elle naît de la force des choses, par le développement régulier d'éléments similaires. Et si l'on nous en demandait la preuve, qu'on se rappelle seulement combien il était loin de la pensée des dynasties étrangères, qui ont régné sur nous depuis le temps de Charles-Quint, de préparer notre indépendance nationale. C'est sous leur domination inattentive que l'union de nos provinces est devenue le résultat nécessaire d'une sorte de conformité sociale lentement acquise et qui s'est trouvée faite avant même d'être reconnue. Il existe encore de nos jours des vieillards qui ont vu la Belgique autrichienne et liégeoise former deux États complétement séparés, tandis qu'un lien politique imparfait semblait à peine rattacher le reste de nos provinces : mais où reste-t-il un Belge pour qui ces anciennes divisions soient autre chose qu'un souvenir qui ne peut plus revivre?

Il n'y a pas d'étude plus digne de l'attention du penseur et du citoyen que celle de cette formation intime et spontanée d'un peuple vivant de sa propre vie : il n'y a pas d'expérience plus complète du développement naturel d'une société : il n'y a pas de leçon plus significative que ses épreuves, tantôt glorieuses, tantôt fatales, toujours en rapport avec son caractère et ses institutions. L'opinion publique semble l'avoir compris, et elle a toujours applaudi aux mesures prises par le Gouvernement pour favoriser les progrès de l'histoire nationale.

Ce n'est pas à nous, Monsieur le Ministre, à vous rappeler quel sentiment patriotique a dicté ces mesures. Dès 1834, la Commission d'histoire, instituée

sur votre proposition, fut chargée de publier, aux frais de l'État, les manuscrits qui offraient le plus d'importance comme documents historiques. A côté de ce grand travail qui se poursuit sans relâche, des prix spéciaux ont été fondés en 1841, pour une histoire du règne d'Albert et Isabelle, en 1848 et 1851, pour un livre de lectures historiques destiné aux masses. Ces fondations ont amené d'autres exemples de munificence qui se répéteront sans doute à mesure que les administrations communales et les hommes qui emploient noblement une grande fortune se feront honneur de s'associer aux efforts généreux du Gouvernement. Mais une importance spéciale doit être attribuée à l'établissement du prix quinquennal de cinq mille francs assigné à l'auteur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays. Cette mesure, sollicitée d'abord par l'Académie, fut adoptée, en 1845, sous le ministère de M. Van de Weyer. Elle a pour caractère de perpétuer sous la forme d'une institution permanente les récompenses publiques destinées au talent et au savoir de nos historiens; et ces récompenses sont d'autant plus justes que jusqu'ici presque tout était sacrifice dans leurs travaux.

L'époque est arrivée où ce prix quinquennal doit être décerné pour la première fois, et le jury institué pour le choix du meilleur ouvrage a terminé sa tâche : il vient maintenant vous en faire connaître le résultat et vous exposer les principes qui l'ont dirigé dans son jugement.

Quoique la période quinquennale, qui s'est terminée avec l'année 1850, ait vu paraître un grand nombre de travaux remarquables sur diverses parties de notre histoire, quelques-uns des plus éminents ne se trouvent pas encore complétement achevés, et ne pouvaient dès lors disputer le prix actuel. Parmi les ouvrages qui remplissaient les conditions fixées, le premier rang devait appartenir à celui qui réunirait au mérite de l'œuvre l'importance du sujet. C'est ainsi que des livres d'une valeur réelle, mais qui n'offraient ni une vaste étendue de matières, ni une suite de recherches profondes, n'ont pu être mis par nous que sur la seconde ligne, sans qu'il fût pour cela dans notre pensée de leur attribuer aucun caractère d'infériorité. Un seul ouvrage, parmi ceux qui ont été publiés dans cette période, nous a paru réunir à la profondeur de l'érudition et à la gravité du sujet le double mérite d'une grande tâche vigoureusement remplie, et d'une forme dont l'élégance est souvent remarquable : c'est l'*Histoire de Flandre*, publiée de 1847 à 1850, par M. Kervyn de Lettenhove. Sans fermer les yeux sur quelques imperfections que nous nous ferons aussi un devoir de signaler, nous avons été unanimes pour y reconnaître des peintures d'un grand intérêt historique, rendues avec l'éclat d'un coloris brillant, et nous n'hésitons pas à regarder ce livre comme digne de l'honneur du prix que nous croyons devoir lui décerner.

Un examen plus développé justifiera cette proposition.

L'histoire de nos grandes provinces présente une matière féconde à l'écrivain qui veut retracer le développement de leurs premières institutions politiques, les époques d'héroïsme du moyen-âge et les grandes luttes de l'époque communale. C'est surtout à ces deux derniers points que M. Kervyn s'est attaché; et à la manière dont il les a traités, on reconnaît chez lui l'écrivain qui s'est préparé à sa tâche par des recherches profondes, et dont la pensée s'associe tout entière aux destinées du pays. Mais quelque riches que soient les éléments d'une histoire provinciale, il est dangereux de vouloir l'étendre au-delà de certaines limites; car du moment où la province, cessant de former une souveraineté distincte, va s'unir et se confondre avec les autres parties de l'État, elle n'a plus d'existence individuelle ni de rôle historique. C'est ainsi que les annales particulières de la Flandre trouvent leur terme naturel, sinon à la réunion des Pays-Bas sous le sceptre de Philippe le Bon, du moins après la soumission des Gantois à la régence de Maximilien d'Autriche. M. Kervyn semble n'avoir reconnu qu'après coup cette nécessité de son sujet, et après avoir parcouru avec succès les parties essentielles de sa tâche, il s'est vu entraîné à terminer, par une esquisse assez aride, un tableau jusqu'alors largement conçu et enrichi de détails précieux. Toutefois, cette stérilité qui dépare le volume final de son ouvrage n'ôte rien au mérite soutenu des cinq premiers, auxquels pouvait se borner son travail, et qui ont surtout fixé notre attention.

L'érudition vaste et variée de l'auteur se déploie dès la première partie de son œuvre (*l'époque féodale*), et peut-être n'est-elle pas inutile pour rassurer le lecteur contre les périlleuses fascinations d'un talent plein de poésie et d'un esprit dont la sagacité se plaît aux aperçus nouveaux. Il faut avoir soigneusement examiné ces pages brillantes pour rendre justice à l'étude minutieuse des faits qui s'y cache sous le mouvement rapide et pittoresque des images. M. Kervyn a consulté avec amour toutes les sources, et il nous en indique plusieurs qui avaient été ignorées avant lui. Peut-être cependant son désir d'en révéler l'existence l'entraîne-t-il quelquefois à laisser dans l'ombre des autorités que nous sommes accoutumés à respecter.

Sa théorie sur l'origine des populations du littoral, qu'il suppose tout-à-fait distinctes de celles de l'intérieur du pays, rencontrera sans doute plus d'un contradicteur; mais le portrait qu'il trace d'elles est plein de vérité locale. Ce que l'on pourrait reprocher à ce premier volume, ce serait un peu d'incertitude dans le point de départ de l'écrivain, qui, n'ayant pas attaché beaucoup d'importance aux vestiges de l'époque romaine, ne trouve aucune base antique à l'ordre de choses que lui présente la Flandre du VII^e^ et du IX^e^ siècle. Cependant, il faut remarquer que ce défaut était presque inévitable dans l'histoire particulière d'une province : car pour se rendre compte des effets

de la domination des Romains en Belgique pendant cinq cents années, c'est l'ensemble du pays qu'il faut embrasser du regard.

Les trois volumes suivants forment la partie capitale de l'ouvrage. M. Kervyn y fait preuve d'un talent plus ferme et d'une science plus sévère. Fidèle au drapeau de son pays, il se montre surtout historien des communes flamandes, dont il ne se lasse point de peindre les valeureux efforts. Nul encore n'avait raconté si fidèlement les grandes scènes de leurs guerres et de leurs révoltes, et si l'on peut craindre que ses sympathies patriotiques n'aient quelquefois trop ennobli les figures qu'il avait à reproduire, c'est là un genre de tort qui porte avec lui son excuse, quand le zèle de l'écrivain a la sincérité d'une croyance religieuse. Aussi mettrions-nous à peine quelque réserve à notre approbation pour un tableau d'ailleurs si remarquable, sans un genre de lacunes que nous sommes forcés d'y indiquer. Les institutions du pays, conditions essentielles de son existence politique, ne reçoivent pas de M. Kervyn la même attention que les hommes et les événements. C'est là, croyons-nous, le côté inférieur de son livre : sans doute les annales d'une province ne doivent pas toujours présenter le tableau complet de son organisation intérieure; mais il est à désirer que l'on puisse y reconnaître distinctement la nature des pouvoirs qu'on y voit figurer, et quand l'*Histoire de Flandre* parviendra, comme tout l'annonce, à une seconde édition, l'auteur s'attachera sans doute à la compléter sous ce rapport. Il sera plus facile alors à ses lecteurs de s'intéresser aussi constamment que lui à la cause des communes, cause dont la légitimité a besoin d'être mise pleinement en lumière et justifiée par l'existence de droits positifs, avant qu'on puisse toujours adopter sans scrupule l'enthousiasme de ses défenseurs et de ses martyrs.

Le cinquième volume de l'ouvrage, sans être au-dessous des précédents, se ressent de la difficulté où se trouve l'auteur de faire rentrer dans une histoire spéciale les événements accomplis sous le règne de la maison de Bourgogne et sous la régence de Maximilien d'Autriche. Une partie des faits qu'il rapporte ont un caractère trop général pour le cadre qu'il a choisi. Il se voit donc forcé, tantôt de considérer à un point de vue tout flamand des actes auxquels le pays entier prenait part, tantôt d'indiquer sans aucun développement des événements d'une haute gravité historique. Mais la nature du sujet auquel M. Kervyn s'était consacré rendait peut-être ce défaut inévitable, et on n'en doit pas moins reconnaître que la foule de détails nouveaux qu'il nous offre sur les troubles de Flandre à l'époque de Maximilien, donnent à cette partie de son travail une valeur qu'on ne saurait contester.

Quant au sixième volume, dont nous avons déjà signalé le caractère plus aride, sa forme est celle d'un simple appendice, et il devrait peut-être en

porter le titre. Il semble ajouter peu au mérite de l'ouvrage; mais il ne sera pas inutile à la science par les matériaux sur lesquels il appelle son attention.

En résumé, les imperfections que le jury a cru reconnaître dans quelques parties de l'*Histoire de Flandre* ne sont point de nature à effacer les qualités sérieuses et brillantes de l'ouvrage. Ces qualités, qu'une simple analyse fait mal ressortir, le placent parmi les livres qui doivent honorer notre littérature et qui enrichissent notre histoire. En signalant avec une attention sévère les côtés les plus faibles de ce grand travail, nous n'avons pas voulu mettre la censure à côté de l'éloge, mais donner à l'éloge sa juste valeur en faisant à la critique la part la plus large que permit l'équité. »

Le baron E.-C. de Gerlache, président; Gachard, secrétaire; De Ram; baron Jules de Saint-Genois; Ch. Faider; Gheldolf, et Moke, rapporteur.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Vente de la Galerie Van Saceghem. — C'est avec un pénible serrement de cœur que nous voyons, une à une, disparaître de notre pays ces riches collections de gravures, de tableaux et d'objets d'art, jadis nos richesses, notre orgueil. Peut-être nous en consolerions-nous facilement, si quelques-uns des chefs-d'œuvre des maîtres anciens, enfants du sol belge, allaient enrichir nos musées publics. Mais non, grâce à la parcimonie avec laquelle on traite les Beaux-Arts sous le régime représentatif, il n'y a plus moyen pour le gouvernement, si bien intentionné qu'il soit, d'acquérir des sculptures, des estampes ou des peintures de prix. Après la dispersion des précieux cabinets des Schamp, des Maes, des Bremaecker et de tant d'autres, la magnifique collection de l'ancien sénateur M. Van Saceghem nous restait encore. Mais celle-ci aussi devait nous quitter et laisser à Gand un vide qui ne pourra plus se combler, tant les fortunes se divisent, tant le goût des arts a fait place au positivisme des spéculations industrielles. Les tableaux de la galerie Van Saceghem ont été mis en vente publique en juin 1851 et ont produit au-delà de 329,000 francs : le prix d'achat en première main n'avait pas atteint le chiffre de 200,000 fr. Ils avaient été acquis par M. Patureau, de Paris, par l'entremise de Mr Étienne Leroy, de Bruxelles. Le marché a été conclu au commencement du mois d'avril dernier.

M. Patureau a présenté ces tableaux en vente publique à Bruxelles, les 2 et 3 juin 1851. Voici les prix qu'ont atteint les 130 tableaux de ce précieux cabinet :

Nos 1 et 2, Abshoven (Jean), 210 fr. — No 3, Asseleyn, 500 fr. — No 4, Bakhuyzen (L.), 770 fr. — No 5, Berchem (N.), 4500 fr., à M. Steyaert, de Bruges. — No 6, Berckheyden (G.), 1050 fr. — No 7, le même, 400 fr. — No 8, Bourdon (S.), 253 fr. — Nos 9 et 10, Brekelenkamp (G.), 1725 fr. — No 11, Breughel (J.), 215 fr. — No 12, Breydel (K.), 210 fr. — No 13, Brouwer (A.), 230 fr. — No 14, Coques (G.), 10,000 fr., à M. Laneuville, mandataire de Lord Hertford. — No 15, du même, 500 fr. — No 16, Cuyp (A), 7700 fr. — No 17, du même, 640 fr. — No 18, De Crayer (G.), 115 fr. —

Nos 19 et 20, 90 fr. — No 21, Delairesse (G.), 160 fr. — No 22, Desportes (F.), 1225 fr. — No 23, De Voys (A.), 110 fr. — No 24, De Witte (E.), 460 fr. — No 25, Duchatelle, 140 fr. — No 26, Dujardin (K.), 400 fr. — No 27, Elzhaimer (A.), 70 fr. — No 28, Fyt (J.), 760 fr. — No 29 (?) — No 30, Hackert (J.), 1000 fr. — No 31, Hobbema (M.), (haut. 72 cent. larg. 110 cent. toile), à Me E. Leroy, pour compte de M. Paturcau, 78,000 fr. — No 32, Jordaens (J)., 1075 fr. — No 33, Lingelbach (J.), 600 fr. — No 34, Maratti (C.), 350 fr. — No 35, Miel (J.), 460 fr. — No 36, Mieris (F.), le père, 27,200 fr., à M. Tancé, de Lille. — No 37, Mignon (A.), 1800 fr. — No 38, Molenaer (J.), 150 fr. — No 39, Neefs (P.), 440 fr. — No 40, Peeters (B.), 200 fr. — No 41, Poelenburg (C.), 400 fr. — No 42, Potter (Paul), 1700 fr. — No 43, Querfurt (T.), 145 fr. — No 44, le même, 145 fr. — No 45, Rembrant Van Rhyn, 600 fr. — No 46, Rombaon (A.), 50 fr. — No 47, Rosa (S.), 175 fr. — No 48, Rottenhamer (J.) et Breughel (J.), 810 fr. — Nos 49 et 50, Rubens (P. P.), 11,100 fr., à M. le comte de Cornelissen, à Bruxelles. — No 51, le même, 22,600 fr. — No 52, le même, 5000 fr. — No 53, le même, 5600 fr., au Musée de Bruxelles. — No 54, le même, 2200 fr., M. Chapuis, à Bruxelles. — No 55, Ruisdael (J.), 2700 fr. — No 56, Schuz, 420 fr. — No 57, le même, 420 fr. — No 58, Snyders, 925 fr. — No 59, le même, 420 fr. — No 60, Steen (J.), 2600 fr. — No 61, Storck (A.), 230 fr. — No 62, Teniers (D.), 1200 fr. — No 63, le même, 660 fr. — No 64, Teniers (D.) et Monper, 1250 fr. — No 65, Van den Yckhoudt (G.), 200 fr. — No 66, Van der Does (S.), 880 fr. — No 67, Van der Helst (B), 300 fr. — No 68, Van der Heyden (J.), 8000 fr., à M. le baron Dubois, à Londres. — No 69, Van der Neer (A.), 1400 fr. — No 70, Van de Velde (G.), 7300 fr., à M. le baron Dubois. — No 71, le même, 2550. — No 72, Van Dyck (A.), 520. — No 73, Van Goyen (J.), 520 fr. — No 74, Van Hugtenburg (J.), 890 fr. — No 75, Van Ostade (Adrien), 58,500 fr., à M. Sarg, mandataire de M. Rotschild, de Londres. — No 76, Van Ostade (A.), 2950 fr. — No 77, Van Ostade (J.), 320 fr. — No 78, Van Slingeland (P.), 155 fr. — No 79, Vanuden (L.), 145 fr. — No 80, Van Utrecht (A.) et Teniers (D.), 1100 fr. — No 81, Weenix (J.), 1225 fr. — No 82, Wouvermans (Ph.), 17,600 fr., à M. Sarg. — No 83, le même, 7600 fr., au Musée de Bruxelles. — No 84, le même, 1500 fr. — No 85, le même, 990 fr. — No 86, Wynants (J.) et Van de Velde (A.), 5100 fr. — No 87, Zaaftleeven (H.), 65 fr. — No 88, le même, 120 fr.

En total, avec les tableaux compris sous le paragraphe « Tableaux par et d'après différents maîtres, » depuis le no 89 à 130 (les nos 102 et 103 par Hondius (A.), vendus 1100 fr., et le no 124, par Van Stry (J.), 1900 fr.), la vente a produit la somme de 329,000 francs.

Découverte d'une pierre tumulaire de deux abbés de St-Bavon, a Gand. — La pioche vient de déterrer, dans la courtine du Château espagnol, la pierre tumulaire de deux abbés de St-Bavon.

Cette dalle, brisée en plusieurs pièces, est en pierre de Tournai polie; elle a de 40 à 60 centimètres; les caractères sont du XIIIe siècle. En voici l'inscription :

HIC JACET ADELARD. ABB. GANDN.
33us QUI OBIIT 6 NONAS MARTIS
ANNO DNI 1099.
HIC JACET EVERDEIUS 2us ABB. GANDN.
38us QUI OBIIT Xo KL. MAII ANNO
DNI 1206.

Cette découverte vient confirmer la véracité du chroniqueur Jean De Thielrode, et éclaircir un doute sur les termes qu'il a employés en parlant du décès d'Adelard : « *Sepultus est,* dit-il, *in anteriori choro versus conventum.* » Comme la crypte de Ste-Marie n'a pas été démolie du temps de Charles-Quint ou du duc de Parme, ce chœur antérieur se trouvait donc dans l'église conventuelle, dont les moellons ont servi à la construction du Château.

Société royale des Beaux-Arts, a Gand. — Cette société vient de reprendre ses expositions particulières de tableaux, qui autrefois eurent une si heureuse influence sur le progrès de la peinture et de la sculpture dans les Flandres. Celle qui vient de s'ouvrir le 20 juin dernier, est remarquable sous plus d'un rapport. La commission directrice et les amateurs y ont déjà acheté pour plus de 4000 fr. d'objets d'art. Ces expositions se renouvelleront tous les ans à la même époque, sauf l'année de l'exposition triennale gantoise.

Médaille a la mémoire du baron De Reiffenberg. — La société des Sciences, des Arts et des Lettres de Hainaut et celle des Bibliophiles belges séant à Mons, viennent de faire frapper à l'effigie du savant écrivain que la Belgique a perdu l'an dernier, une médaille en bronze de moyenne grandeur, dont elles ont confié l'exécution au talent bien connu de L. Wiener. Nous regrettons de le dire, nous n'avons point reconnu dans le portrait gravé par l'habile artiste les traits fins et caractéristiques du baron de Reiffenberg. La ressemblance est entièrement manquée.

Tombeau de Godefroi de Bouillon et de Baudouin de Constantinople. — Nous apprenons que M. le Ministre de l'intérieur a chargé un membre de l'Académie de la rédaction d'une mémoire justificatif tendant à établir d'une manière irrécusable que Godefroi de Bouillon appartient à la Belgique par sa nais-

sance, et que par conséquent le gouvernement belge est seul fondé en droit aujourd'hui à faire rétablir son tombeau à Jérusalem. Par suite de ce travail M. Blondeel de Ceulenbroeck, chargé d'affaires de S. M. le Roi des Belges à Constantinople, a reçu la mission de se rendre à Jérusalem pour procéder sans retard, après s'être entendu avec les autorités locales, aux travaux de restauration du monument de Godefroi de Bouillon, ainsi que de Baudouin de Constantinople, qui sera entièrement réparé aux frais du trésor belge.

Académie royale de Belgique. — Voici le programme des questions à résoudre pour la classe des lettres et des sciences morales et politiques :

1° Faire l'histoire de l'organisation militaire en Belgique, depuis l'avénement de Charles-Quint jusqu'à la mort du roi d'Espagne Charles II.

2° Quelles ont été, jusqu'à l'avénement de Charles-Quint, les relations politiques et commerciales des Belges avec l'Angleterre?

3° Quelle est, dans l'organisation de l'assistance à accorder aux classes souffrantes de la société, la part légitime de la charité privée et de la bienfaisance publique?

4° Faire l'histoire, au choix des concurrents, de l'un de ces conseils : le grand conseil de Malines, le conseil de Brabant, le conseil de Hainaut, le conseil de Flandre.

5° Un mémoire sur la vie et les travaux d'Érasme, dans leurs rapports avec la Belgique.

6° Quelle influence la Belgique a-t-elle exercée sur les Provinces-Unies sous le rapport politique, commercial, industriel, artistique et littéraire, depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à la fin du XVIII^e siècle?

7° Quel est le système d'organisation qui peut le mieux assurer le succès de l'enseignement littéraire et scientifique, dans les établissements d'instruction moyenne?

Prix quinquennaux. — Un arrêté royal du 6 juillet 1851 porte :

Indépendamment du prix fondé par l'arrêté du 1^er décembre 1845, il est institué cinq prix quinquennaux de 5000 fr. chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés en Belgique par des auteurs belges et qui se rattacheront à une des catégories suivantes : 1° Sciences morales et politiques; 2° littérature française; 3° littérature flamande; 4° sciences physiques et mathématiques; 5° sciences naturelles.

Notice analytique et raisonnée

DU CATALOGUE DU MUSÉE D'ANVERS, RÉDIGÉ PAR M. JEAN-ALFRED DE LAET, PROFESSEUR AGRÉGÉ A L'UNIVERSITÉ DE GAND, ET PUBLIÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS (1).

Une bonne fortune dont nous sommes redevables à un parent de Jacques Jordaens, nous permet de donner sur la famille de ce grand coloriste, des détails que nous croyons inédits pour la plupart.

Le père de ce maître s'appelait également Jacques; il épousa le 2 septembre 1590, Barbe Van Wolschaten, née à Borgerhout, le 5 février 1569, décédée le 11 février 1658 (2). De ce mariage naquirent : 1° Jacques Jordaens, le célèbre artiste, baptisé à Notre-Dame le 20 mai 1593, et qui épousa dans la même église le 15 mai 1616, Catherine Van Noort, fille du peintre Adam et d'Élisabeth Nuyts. Jacques mourut le 18 octobre 1678, après avoir causé à ses frères et sœurs, le cuisant chagrin d'une apostasie dont les motifs sont encore un mystère et à laquelle prit part sa femme qui décéda le 17 avril 1659, ainsi que son beau-père. La tradition rapporte que les

(1) Suite et fin. Voir pag. 155.

(2) Jacques Jordaens, le père, mourut le 5 août 1615; il était fils de Pierre et d'Anne Faulx. Barbe Van Wolschaten était fille de Martin et de Barbe Van Hulssen.

voisins de la rue Haute, où demeurait le malheureux Jordaens, ne le voyant plus fréquenter nos temples, soupçonnèrent le motif peu honorable de sa conduite (1).

2° Élisabeth Jordaens, Béguine, baptisée à Notre Dame d'Anvers le 24 août 1615, décédée à Bréda le 21 juillet 1645; 3° Marie Jordaens, épouse de Pierre Laureyssens; 4° Abraham Jordaens, baptisé à Notre Dame le 24 juin 1608, décédé à Anvers, religieux de l'ordre des ermites de S^t^-Augustin; 5° Madelaine Jordaens, Béguine, baptisée à Notre Dame le 25 juillet 1605, décédée à Anvers le 26 avril 1667; 6° Isaac Jordaens, baptisé dans la même église le 24 juin 1608, mari de Catherine De Laport; 7° Anne Jordaens, baptisée également dans la Cathédrale le 21 décembre 1597: elle y épousa le 18 avril 1625, Zacharie De Vries, mort sans postérité en août 1661; 8° Catherine Jordaens, religieuse du tiers-ordre de S^t^-François; elle fut baptisée à Notre Dame le 20 décembre 1600 et célébra son jubilé le 5 septembre 1671.

Le peintre Jacques Jordaens fut père de : 1° un fils, également nommé Jacques, qui cultiva aussi la peinture et mourut célibataire en Danemarck; 2° Élisabeth, décédée le 18 octobre 1678 et enterrée avec ses parents, dans l'église réformée de Putte; 3° Anne Catherine, épouse de Jean Weerts, né à Anvers en 1620, conseiller au Conseil souverain de Brabant à La Haye, où il demeurait en 1680.

L'ensevelissement du Sauveur, peint par Jacques Jordaens, le Vieux (n° 255), provient de l'abbaye de S^t^-Sau-

(1) Tout ceci, comme M. Victor Van Grimbergen en a déjà fait l'observation, ne s'accorde guère avec ce que feu M. Norbert Cornelissen a inséré en 1852 dans le *Messager des Sciences et des Arts;* mais ces détails ont sur ceux de ce savant, l'avantage de l'exactitude. S'ils font peu d'honneur à Jordaens, il faut l'en plaindre.

M. Frédéric Verachter a communiqué une partie des renseignements que nous avons transcrits plus haut, dans le *Messager des Sciences et des Arts,* volume de 1852-1853, p. 509.

veur, fondée à Anvers par Pierre Pot et Marie Terrebroots, sa compagne, et non de l'église des Capucines, ainsi que cela a été un jour erronément écrit.

En reconnaissance du don que Jordaens avait fait à la Corporation de St-Luc, en 1665, des tableaux-plafonds représentant *le Pégase* (n° 256), et *le Commerce et l'Industrie protégeant les Beaux-Arts* (n° 257), la Confrérie offrit à l'artiste une aiguière en argent, accompagnée d'une pièce de vers à sa louange (1).

Il est à remarquer qu'aucun des tableaux de Jordaens que possède le Musée, n'a été transporté en France, à la fin du siècle dernier.

L'inscription sépulcrale suivante, qui se trouvait dans l'église des grands Carmes d'Anvers, permettra de fixer à l'avenir d'une manière exacte, la date de la mort du célèbre peintre Théodore Rombouts :

SEPULTURE
VAN DEN EERSAMEN BARTHOLOMEUS ROMBOUTS
STERFT 2 OCTOBER 1624
ENDE
VAN DE EERBARE BARBARA DE GREVE
SYNE HUYSVROUWE
STERFT 22 OCTOBER 1656 (2)
ENDE
DEN VROMEN THEODORUS ROMBOUTS HAERLIEDER SONE
SCHILDER VERMAERT
STERFT 14 SEPTEMBER 1657.

Le Père Papebrochius, auquel nous avons déjà fait tant d'emprunts, a indiqué exactement l'année de la mort de Rombouts, qui, d'après le célèbre Jésuite, est né à Anvers en 1597, date indiquée également par le catalogue (3). Nous

(1) J. C. E. baron Van Ertborn, *Geschiedkundige aenteekeningen aengaende de Ste Lucas gilde*, enz. Antwerpen, 1822, bl. 36-37.

(2) Le manuscrit qu'on a bien voulu mettre à notre disposition, signale cette date comme douteuse.

(3) *Op. cit.*, t. IV, p. 364. — Cet artiste fut baptisé à Notre-Dame le 2 juillet 1597. Il eut pour parrain Thierry Sweerts, pour marraine Marie

croyons du reste que M. De Lact se trompe, en faisant bâtir à Rombouts, l'hôtel avoisinant le palais du Roi, place de Meir, à Anvers; l'auteur cité nous apprend en effet que c'est Gérard Zeegers qui se fit construire une belle habitation au milieu de ladite place, vis-à-vis la rue des Claires (1).

Quoique les rivalités entre artistes soient de nos jours choses malheureusement peu rares, nous ne consentons point à admettre sans preuve la haine, que Rombouts aurait, d'après le catalogue, vouée à Rubens, non plus que le faste dont se serait targué le premier de ces artistes. Des pièces irrécusables ont déjà fait justice d'imputations mal fondées, dirigées à l'adresse de certains maîtres et de certains promoteurs des arts, par les Campo Weyerman, les Descamps et *tutti quanti:* n'accueillons donc pas légèrement les anecdotes que nous ont léguées ces Messieurs.

Rombouts, d'après Papebrochius, mourut au retour d'un voyage en Italie (2).

Le n° 261, peint par Rombouts, représente *le Christ pé-*

De Mont. — Le vendredi 17 septembre 1627 il lui fit octroyé de passer hors d'Anvers la première nuit de ses noces, sans perte de son droit de cité (*poorterschap*). Il épousa ladite année Anne Van Thielen, dont il eut une fille nommée Anne-Marie, baptisée à Notre-Dame le 7 août 1628.

(1) *Op. cit.*, t. V, p. 44.

(2) Voici l'inscription sépulcrale du peintre Jean Wildens, que le catalogue indique comme l'auteur du paysage, au milieu duquel Rombouts a représenté *la Ste-Famille* (n° 260). Cette inscription se lisait dans notre ancienne Cathédrale :

BEGRAEFPLAETS VAN JOANNES WILDENS SCHILDER
STERFT 16 OCTOBER 1653
OUD 69 JAREN
ENDE
MARIA STAPPAERT SYNE HUYSVROUWE
STERFT 29 MEY 1624
ENDE
JOANNES WILDENS JONGMAN HUNNEN SONE
STERFT 30 DECEMBER 1653
OUT 32 JAREN.

Ainsi le célèbre Wildens est né en 1586.

lerin reçu par S^t^-Augustin. Ce tableau provient de l'église des Augustins de Malines.

La notice sur Antoine Van Dyck renferme une inexactitude empruntée à M. Victor Van Grimbergen, et qui nous a été signalée de bonne part. Elle a pour objet la détermination de l'endroit où est né le célèbre maître, et cet endroit n'est autre que la maison *den berendans* (la danse des ours), située *aen de yzere brug* (au pont de fer), près du vieux Marché aux grains, presque en face de l'ancien hôtel de ville. Cette maison est marquée aujourd'hui section I, n° 739.

Le n° 262, peint par Van Dyck, et représentant le *Sauveur en croix entre S^t^-Dominique et S^te^-Catherine de Sienne,* ne fut point exécuté pour le maître autel de l'église des Dominicains, comme le dit le catalogue, par suite sans doute d'une erreur typographique, mais bien pour celui des Dominicaines. Il est vrai que lorsque l'empereur Joseph II eut jugé que ces religieuses étaient inutiles, ce chef-d'œuvre qui composait l'épitaphe du père seul, et non des parents du peintre, ne fut point vendu, mais transporté chez les Dominicains, qui le conservèrent dans leur sacristie jusqu'en 1794, époque où il fut enlevé pour la France.

Le portrait de l'évêque d'Anvers, Jean Malderus (n° 263), provient de l'ancien Palais épiscopal, aujourd'hui l'hôtel du gouverneur de la province. Ce tableau y avait été caché dans un endroit secret, lors de la tourmente révolutionnaire; il fut découvert en 1812 et transporté au Musée par ordre du préfet du département des deux Nèthes, baron d'Argenson. — Le bonnet que porte cet évêque, n'est point celui de docteur en théologie. Le prélat est vêtu d'un rochet et d'un camail, au-dessous duquel on remarque sa croix pastorale.

Nous espérons voir supprimer dans la prochaine édition du catalogue, l'anecdote relative au n° 266, le *Sauveur en croix*, peint par Van Dyck et qui ornait avant 1794,

le quartier du prieur des Augustins d'Anvers. M. Van Grimbergen a donné l'extrait du registre de ces pères, concernant le paiement du grand tableau de Van Dyck, qui se voit encore aujourd'hui dans leur ancienne église et qui représente *S^t^-Augustin en extase devant les attributs divins*. Eh bien! nous ne craignons pas de l'avancer, parce que nous parlons par suite d'une expérience née de plusieurs recherches, si des difficultés avaient eu lieu entre le maître et les religieux, et si elles n'avaient été terminées que par le don du n° 266, le registre nous l'aurait dit. Nous rejetons donc, jusqu'à preuve contraire, l'anecdote mentionnée par le pitoyable Mensaert et ses successeurs. Nous désirons que cette historiette fasse place au récit du moyen énergique qu'employa feu le peintre Pierre Van Regemorter, pour nous faire restituer en 1815, par le Musée de Rennes, ce chef-d'œuvre dont Napoléon avait fait cadeau à cette ancienne capitale de la Bretagne (1).

Notons en passant, qu'à l'exception du n° 265, tous les tableaux de Van Dyck, que possède le Musée, ont vu la France en 1794 et n'en sont revenus qu'en 1815.

Le tableau *de nature morte,* peint par Adrien Van Utrecht et portant le n° 268, a été acheté à M^me^ veuve Corneille-François Van Lanschot, dont le mari a rempli les fonctions de secrétaire honoraire de l'Académie d'Anvers.

Nous sommes charmés de pouvoir confirmer, sur la foi de Papebrochius, écrivain en général si exact, la date de 1650, indiquée par le catalogue, comme celle du décès de Jean Van Hoeck. Ce célèbre élève de Rubens est mort à Bruxelles (2).

(1) Voir Félix Bogaerts, *Notice sur Pierre-Jean Van Regemorter*, dans le *Messager des Sciences et des Arts*, volume de 1832-1833, p. 224; l'auteur a écrit erronément Rouen, au lieu de Rennes. — Voir surtout V. Van Grimbergen, *Op. cit.*, p. 510.

(2) *Op. cit.*, t. V, p. 42.

Le n° 275, peint par ce maître, et qui provient de l'église de nos Récollets, représente, d'après le catalogue, *S^t^-Antoine de Padoue en adoration devant la S^te^-Vierge;* si l'on changeait la dernière partie de la phrase, de cette manière : *devant l'Enfant Jésus que lui présente la S^te^-Vierge,* les catholiques instruits n'auraient rien à objecter à l'indication du sujet de ce tableau.

Le savant Jésuite que nous ne citions, il n'y a qu'un instant, nous fait connaître que Jean Van Bockhorst, dit *langen Jan,* naquit à Munster en Westphalie, qu'il fut élève de Jacques Jordaens, et qu'il peignit beaucoup dans notre ville, où il mourut (1).

Papebrochius indique, ainsi que le catalogue, l'année 1603, comme celle de la naissance de Jean Cossiers, qu'il dit aussi avoir été élève de Corneille De Vos. Il rapporte que le prince-cardinal tenait ce maître en singulière estime (2).

Le catalogue se trompe, en fixant à l'année 1678, la date du décès du célèbre peintre Simon De Vos. Cet artiste fut en 1676, un des bienfaiteurs de la Maison des Orphelins (*knechtjens huys*) d'Anvers. Son *portrait,* par lui-même, chef-d'œuvre que n'aurait pas désavoué notre immortel Antoine Van Dyck, ornait autrefois l'institution dont nous venons de parler. Il se trouve aujourd'hui dans la Maison des Orphelines (*maegden huys*), et porte l'inscription suivante qui constate l'erreur du catalogue :

Simon De Vos heeft naer de konst
Hem zelfs hier uytgebeld
En tot den armen zyne jonst
Aen ieder voorgestelt
Mits den armen erfgenaem maekt
In de helft van zyn goet
'K wensch dat daer door u hert geraeckt
Ghy oock het selve doet.
Obt 15.8b. 1676, ætat. 73.

(1) *Op. cit.*, p. 224.
(2) Ibid., p. 225.

On lit encore sur ce portrait les vers suivants :

Hy leefde armelyk
Om met zyn goet te maecken ryck
De caemer der armen
Bidt Godt syn siel wilt ontfermen (1).

Il résulte de ces inscriptions, que Simon De Vos, ayant vécu pauvrement pour enrichir les indigents, auxquels il laissa la moitié de sa fortune, décéda le 15 octobre 1676, à l'âge de 73 ans (2).

C'est à tort que le catalogue signale le n° 283, peint par Érasme Quellyn, le Vieux, comme représentant un *miracle de S^t-Bruno*. L'illustre fondateur de l'ordre des Chartreux n'a jamais été chargé du fardeau de l'épiscopat, et cependant l'auteur du prodige porte la mitre d'évêque. Aussi ce Bienheureux n'est-il autre que S^t-Hugues, évêque de Lincoln en Angleterre, dont les Chartreux célèbrent la fête le 17 novembre. Il porte l'habit de son ordre et est du reste très-reconnaissable au cygne qui se trouve près de lui, et que le catalogue ne mentionne point. Pierre Dorlandus nous apprend que notre S^t-Hugues aimait beaucoup l'oiseau dont nous venons de parler (3).

Le n° 283 provient du couvent des Chartreux de Lierre, ainsi que le n° 284, également peint par Érasme Quellyn, le Vieux. Le nom de S^t-Bruno, qui se lit dans la description de ce tableau, doit faire place à celui de S^t-Hugues de Lincoln.

Le n° 285, peint par Théodore Van Thulden, provient

(1) *Dry-honderd-vyftig-jaerige jubilé der beruchte instellinge van den dienst der agtbaere Heeren Aelmoessenieren der stad Antwerpen, gevierd den vyfden van Winter-maend MDCCCVIII*, bl. 25 en 26. — Antwerpen, H.-P. Van der Hey, in-4°. — Feu le révérend et très-érudit M. François-Matthieu Van Cannart d'Hamale, licencié en théologie de l'ancienne Université de Louvain, ainsi que M. Antoine Stips ont travaillé à cet intéressant ouvrage.

(2) Simon De Vos, fils d'Herman et d'Élisabeth Van Oppen, naquit le 28 octobre 1603.

(3) *Cygnum habebat in delicijs. — Chronicon Carthusiense, auctore Petro Dorlando, Diestensi, olim Carthusiæ Priore doctissimo. Coloniæ Agrippinæ*, 1608.

de l'ancienne abbaye de S^{t}-Bernard sur l'Escaut, transformée en prison par les progressistes français. Le personnage qu'il nous montre et qui, à tort ou à raison, passait dans les *Notices* de 1820 et de 1829, pour représenter un Bernardin du nom de Van Thulden, tient, non pas un bonnet de docteur, mais simplement celui de son ordre. Ce religieux est peint en habit de chœur.

Nous serait-il permis, puisque nous venons de parler de l'abbaye de S^{t}-Bernard, de demander pour quel motif on s'est dispensé de replacer au Musée, un tableau de Jean Breughel *de velours*, tableau que la *Notice de* 1820 décrit ainsi : *Vue de l'ancienne abbaye de S^{t}-Bernard sur l'Escaut. L'auteur a représenté dans ce tableau le retour des religieux dans l'abbaye en* 1587, *après les troubles, et les réjouissances qui eurent lieu à cette occasion?* Lors même que cette production de Jean Breughel serait d'une importance minime au point de vue de l'art, encore faudrait-il l'exposer comme monument historique. Il est sans doute inutile de dire que cette œuvre provient du monastère de S^{t}-Bernard.

Papebrochius fixe, comme le catalogue, à 1609, la date de la naissance de Pierre Van Lint et rapporte qu'après avoir été pendant sept ans peintre du cardinal-doyen et évêque d'Ostie, pour l'église duquel il peignit trois tableaux d'autel, qu'admirèrent les Italiens, notre artiste se rendit en Danemarck, où il fut très-bien accueilli par le roi (1).

Le n° 288 qui représente le *portrait* de l'éminent personnage dont nous avons parlé, a été donné au Musée par notre concitoyen, le colonel, aujourd'hui général Bernard Rottiers.

Nous n'avons pu vérifier si le n° 295, peint par H.-P. Franck et qui provient de l'église des Récollets d'Anvers, représente bien réellement, comme le dit le catalogue, *une tentative d'empoisonnement sur la personne de S^{t}-François*

(1) *Op. cit.*, t. V, p. 225.

d'Assise. La présence d'une mitre et d'une crosse épiscopales aux pieds du Bienheureux, que nous montre cette toile, non encore exposée en ce moment, suffit du reste pour nous faire rejeter la version de M. De Laet. On sait en effet que l'humble S^t^-François, loin de se laisser imposer le lourd fardeau de l'épiscopat, recula même devant les fonctions bien moins redoutables du sacerdoce. Aussi son historien, S^t^-Bonaventure, cardinal, évêque d'Albano, ne fait-il aucune mention du miracle que retrace le tableau de H.-P. Franck.

L'apparition de S^t^-Antoine de Padoue, également peinte par H.-P. Franck (n° 295), ornait autrefois l'autel de ce Saint, dans l'église de nos Récollets. Au bas de cette composition, on remarque l'âne qui fut l'instrument de la conversion de l'hérétique Bonvillo (1). — Le tableau dont nous nous occupons, servait d'épitaphe à Alexandre Van den Broeck, aumônier d'Anvers en 1621, et à son frère Jean, échevin et trésorier de cette ville, comme le prouve l'inscription suivante qui se lit dans la partie inférieure :

D. O. M.
ET
SANCTO ANTONIO A PADVA,
DD. ALEXANDER ET IOANNES
VAN DEN BROECK FRATRES. ILLE,
VRBIS ANTVERP. SENATOR ET
QVESTOR : HIC ELEEMOSINARIVS,
PIO AFFECTV PICTVRAM HANC P. C.
ANNO MDCLII (2).

Nous avons été étonné, en parcourant la notice sur David Teniers, le Jeune, de ne pas y trouver un mot des lettres-patentes que ce peintre célèbre obtint en 1663, avec ses

(1) Ch.-J. Van den Nest, prêtre, *Souvenirs d'Italie*. Anvers, 1849, p. 285.

(2) *La Notice de* 1829, non contente de mentionner ce tableau signé, sous le nom de Luc Franchoys, dont elle avait modernisé l'orthographe; cette *Notice*, disons-nous, avait étalé au grand jour une étourderie peu commune, en assignant pour sujet à cette toile, une prétendue *Assomption de S^t^-Bonaventure!!!*

collègues de S^{t}-Luc, du roi d'Espagne Philippe IV, pour l'érection d'une Académie anversoise, semblable à celles de Rome et de Paris (1). Nous verrons plus loin que les doyens de S^{t}-Luc apprécièrent comme un véritable bienfait, l'obtention de cet octroi de S. M. catholique, et qu'ils témoignèrent d'une manière durable leur reconnaissance envers le marquis de Caracène, qui les avait aidés dans cette circonstance, de son crédit à la cour d'Espagne.

Le catalogue mentionne comme acheté à Gand à la vente de feu M. Schamp d'Averschoot, *les buveurs flamands* de David Teniers, le Jeune (n° 297) : c'est Schamp d'Aveschoot qu'il faut lire. — Le n° 297 a été acquis au prix de 14,600 francs (2).

Les portraits peints par Godefroid Flinck (n° 299), proviennent du cabinet de feu M. Jean-Adrien Sneyers, ancien secrétaire de l'Académie d'Anvers.

C'est sans doute par distraction que le catalogue orthographie Gobau, le nom du célèbre peintre Antoine Goubau. Il est vrai qu'à en croire M. De Laet, notre artiste écrivait lui-même de la première manière, mais ce qui nous fait douter de l'exactitude de cette assertion, c'est, entre autres, la signature A. Goubau qui se lit en toutes lettres, avec la date de 1680, sur le tableau représentant *la place Navona à Rome* (n° 301). Ce tableau provient de la commanderie de Pitsenbourg de Malines (3).

Papebrochius loue autant les vertus que les talents de ce maître qui fut baptisé à S^{t}-Georges d'Anvers, le 27 mai 1616 et mourut célibataire (4).

Le savant Jésuite que nous venons de nommer, est d'ac-

(1) J. C. E. baron Van Ertborn, *Op. cit.*, p. 31-35.

(2) *Messager des Sciences historiques de Belgique*, volume de 1840, p. 525.

(3) Voyez la signature dont nous venons de parler à la fin du catalogue, planche B, n° 8.

(4) *Op. cit.*, t. V, p. 228. — Antoine Goubau était fils d'Antoine et de Livine Cornet.

cord avec le catalogue, pour fixer à l'année 1618, la naissance du peintre de fleurs, Jean-Philippe Van Thielen, qui quitta, dit-il, Malines, pour venir apprendre son art à Anvers auprès du célèbre frère Daniel Zegers, ce que les supérieurs avaient souvent refusé à d'autres personnes (1).

La guirlande de fleurs, exécutée par Van Thielen et exposée sous le n° 302, provient de l'abbaye de St-Bernard sur l'Escaut. L'habile restaurateur du Musée, M. Jean Leemans, met en ce moment la dernière main à une autre *guirlande de fleurs* du même artiste, qui ornait autrefois le monastère cité, et au milieu de laquelle se trouve représentée *la Sainte Vierge, tenant l'Enfant Jésus*. Il n'est pas douteux que le n° 302 n'ait été également étoffé d'un sujet religieux, avant que feu Matthieu Van Brée se fut avisé d'y substituer *le buste en bronze de l'impératrice Marie-Louise*. Il est à croire que l'œuvre primitive n'aura pas été grattée à cette occasion : et puisqu'il y a moyen de s'en assurer, nous exprimons le vœu qu'on nous la rende, s'il est possible.

Le n° 303 représentant *l'Ascension de N. S.*, peinte par le Père Pennemaeckers, ornait la chapelle de St-Didace, dans l'église des Récollets d'Anvers, à l'ordre desquels appartenait l'artiste. Le manuscrit auquel il nous a été permis d'emprunter ces derniers détails, nous a fait connaître que cette *Ascension* servait de monument funéraire à Juste Canis, Gantois de naissance. L'église des Récollets renfermait une pierre sépulcrale de cet homme de bien, qui ne borna point ses libéralités à ce seul temple.

L'inscription de cette dalle tumulaire était ainsi conçue:

D. O. M.
MEMORIE
VAN JUSTO CANIS GEBOREN TE GEND
AELMOESSENIER DESER STADT (2)

(1) *Op. cit.*, t. V, p. 220-221.

(2) Le tableau des aumôniers d'Anvers mentionne Juste Canis à l'année 1615.

DIE STERFT Aº 1664 21 APRIL
ENDE CATHARINA DE HASE
SYNE EERSTE HUYSVROUWE
DIE STERFT Aº 1610 8 OCTOBER
ENDE BASILIA PELGROM
SYNE TWEEDE HUYSVROUWE
DIE STERFT Aº 1641 41 NOVEMBER.

Nous croyons pouvoir conclure de cette inscription, que le tableau du P. Pennemaeckers ne saurait être de beaucoup postérieur à l'année 1664, époque du décès de Juste Canis.

Le manuscrit que nous venons de citer, rapporte que dans cette même chapelle de S^t^-Didace, se trouvait l'épitaphe du peintre Abraham Matthyssens, laquelle était ornée d'un tableau exécuté par cet artiste, et qui représentait *S^t^-Antoine de Padoue, recevant l'Enfant Jésus des mains de la S^te^-Vierge*. Cette composition tenta en 1794 les commissaires de la rapace Convention nationale, qui la firent transporter à Paris, où le général Pommereul en signale l'existence en l'an VI (1). Ce tableau ne nous revint point en 1815, et la liste des objets d'art enlevés, dressée à cette époque, mentionne cette production comme n'étant renseignée dans aucun inventaire.

Quoiqu'il en soit, nous croyons qu'on nous saura gré de reproduire ici les quelques lignes qui se lisaient sur le monument de Matthyssens :

ABRAHAM MATTHYSSENS
SCHILDER IN SYNEN LEVEN
WAS VAN DEN DERDEN REGEL DES H. VADERS FRANCISCI
STERFT JONGHMAN Aº 1649 DEN 4 SEPTEMBER OUT 68 JAREN.
B. V. D. S.

Il résulte de ces lignes, que notre artiste né en 1581, avait embrassé la règle du tiers-ordre de S^t^-François, et qu'il mourut célibataire le 4 septembre 1649 (2).

(1) *Extrait de l'art de voir dans les beaux-arts*, traduit de l'italien de Milizia, par le général Pommereul. Paris, an VI. — Le général écrit *S^t^-François*, au lieu de *S^t^-Antoine de Padoue*.

(2) On sait que les personnes affiliées au tiers-ordre de S^t^-François d'Assise

L'église de Notre Dame possède une *Mort de la Ste-Vierge,* et l'autel de l'ancienne chapelle du corps des Drapiers (*lakenbereyders*), rue de l'Empereur, une *Assomption,* exécutées par ce maître (1).

La notice consacrée à Théodore Boeyermans ne sera l'objet d'aucune observation de notre part : seulement nous dirons en passant, que la date du 15 avril 1680, indiquée par M. Félix Bogaerts, comme étant celle du décès de cet artiste, trop peu apprécié hors de notre ville, nous avait été commu-

peuvent vivre dans le monde et même en l'état de mariage. Ainsi l'énonciation du célibat de Matthyssens n'est pas une superfluité.

(1) Cet autel qui est orné d'un *Sauveur accompagné de deux anges,* figures exécutées par le sculpteur Artus Quellyn, le Vieux, fut vendu le 27 brumaire an VII (17 novembre 1798) à certain citoyen Dringuen, pour la somme de *dix florins, argent courant de Brabant.* Le marché comprenait en outre deux petits tableaux et les boiseries à côté de l'autel. Ce *Sauveur* fut payé 60 florins à l'artiste; on en compta 390 au menuisier Henri Hendrick (*sic*), pour la confection de l'autel. C'est ce qui résulte des annotations suivantes qui nous ont été communiquées d'après un registre de la chapelle : « 22 *Xber* 1653. *Artus Quellin, snyer van den Christus in den autaer....* 60 *gls.* — 7 *feb.* 1654. *Hendrick Hendrick, schrynwerker,* 390 *gls., voor het maken van den autaer.* » Le restant du mobilier de cette chapelle, qui renferme plusieurs œuvres d'art remarquables, fut adjugé ledit jour pour *trente florins, cinq sous.* Heureusement il n'en fut rien enlevé par les acquéreurs.

Le document qui nous a fourni ces détails, a été copié récemment sur l'original, signé du receveur des domaines Lafeuilicz et de J.-J. Verbelen, officier municipal. Il contient, à partir du 18 et jusqu'au 27 brumaire an VII (8-17 novembre 1798), les actes du pillage sacrilège de la Cathédrale, de l'église paroissiale de St-Georges, du couvent des Sœurs Noires, de la chapelle des Bateliers, ainsi que la vente du mobilier de celle des Drapiers. Le trop fameux Directoire Exécutif retira de ces diverses opérations une somme totale de *onze mille deux cent quarante-sept florins, sept sous, argent courant de Brabant,* soit fr. 20,658-38, c'est-à-dire moins que la valeur du maître autel de la Cathédrale, par exemple!!!

Quelque minime que soit cette somme, elle dépassa encore le prix d'estimation qui ne s'élevait qu'à fr. 16,482-50, y compris celui du nombre relativement peu considérable d'œuvres d'art réservées pour l'école centrale du département. En vérité ces exploits du philosophisme rappellent à la mémoire l'exclamation échappée au peu recommandable Mirabeau, lors de la discussion du décret de spoliation des biens ecclésiastiques : « *Si on ne peut pas les vendre, qu'on les donne!* » — Note ajoutée en mai 1851.

niquée par une personne qui l'avait puisée en lieu sûr (1).

Le n° 304, que le catalogue intitule *l'Ambassadeur*, ainsi que le n° 307, *Anvers mère nourricière des peintres*, sont deux cadeaux faits par Boeyermans en 1666, à la Confrérie de St-Luc, laquelle, pour en témoigner sa reconnaissance, fit don à l'artiste d'une coupe d'argent doré et d'une pièce de vers (2). — La figure de la ville d'Anvers que l'on remarque au n° 307, était regardée autrefois comme le portrait de Marie Ruthven, la belle compagne de notre immortel Antoine Van Dyck. Après l'avoir comparée avec une gravure exécutée d'après ce maître, par Schelte à Bolswert, et représentant la fille de Patrice Ruthven, nous croyons pouvoir nous ranger à l'ancienne opinion.

La piscine de Bethsaïde (n° 305), peinte par Boeyermans, provient du couvent des Sœurs Noires d'Anvers. Ce tableau contient l'inscription fautive suivante :

D. O. M.
JESV CHRISTO
VITÆ FONT
RELIGIOSÆ EST
MATER
HELENA FAY
P. C.
1675

Il serait à désirer que les personnes dont les portraits ornent le beau tableau de Boeyermans, intitulé par M. De Laet, *la Visite* (n° 306), pussent être connues, et puisqu'elles passent pour les membres d'une famille qui se distingua par ses libéralités envers notre Séminaire, il ne serait pas impossible que les archives de l'Évêché d'Anvers qui sont conservées, au moins en partie, à l'Archevêché de Malines, pussent mettre sur la voie de recherches fructueuses. — Le n° 306 provient de notre ancien Séminaire.

(1) *Esquisse d'une histoire des arts en Belgique*, etc. Anvers, 1841, p. 51. — Boeyermans mourut célibataire.

(2) J. C. E. baron Van Ertborn, *Op. cit.*, p. 37-38.

Si le célèbre peintre d'animaux, Jean Fyt, est réellement né en 1625, on ne peut guère admettre avec le catalogue, que cet artiste qui n'avait, dans ce cas, que quinze ans à l'époque de la mort de P.-P. Rubens, ait pu être appelé par ce grand maître à l'aider dans ses travaux.

Le n° 311, peint par Fyt, provient de la commanderie de Pitsenbourg à Malines; il représente aujourd'hui *deux lévriers dormant au pied d'un arbre, près de quelques perdrix et d'un lièvre morts.* Les *Notices* de 1817, n° 125, et de 1820, n° 174, nous apprennent qu'à ces époques, *une Diane fatiguée de la chasse et endormie à l'ombre d'une touffe d'arbres,* faisait partie de cette composition, et que cette figure avait été exécutée par le peintre bruxellois, Victor-Honoré Janssens. Un homme de mérite, mais qui avait la malheureuse habitude de traiter fort peu respectueusement les productions de nos anciens maîtres, avait fait disparaître l'œuvre de Janssens, lorsque la *Notice* de 1829 vit le jour (1).

Le catalogue orthographie mal le nom de feu M. Charles-Jean Stier d'Aertselaer, donateur du tableau de Fyt, représentant *le repas de l'aigle* (n° 312).

Nous ne pouvons fournir aucun autre renseignement sur François Goubau, dont le Musée possède un tableau et dont M. De Laet a été le premier à parler, si ce n'est que l'église de S^t^-Jacques est ornée d'une belle toile de ce maître, représentant le *Sauveur étendu mort,* signée et datée de 1655, ainsi que d'un *portrait du curé François Van den Bossche,* premier doyen du chapitre de cette ancienne Collégiale; ce *portrait* également signé, porte la date de 1657 (2).

Il est probable du reste que notre artiste est le même que le François Goubau, fils de Charles et d'Anne Van der

(1) Voyez le n° 185 de cette *Notice*.

(2) Ces dates ont été vérifiées sur les tableaux.

Poorten, qui fut baptisé dans la Cathédrale d'Anvers, le 27 septembre 1622. Il aurait épousé dans ce cas, Anne-Marie Van der Beken.

Le n° 319, peint par François Goubau et qui représente, d'après le catalogue, *un abbé et un frère de l'ordre de S^t^-Norbert en adoration devant le S^t^-Sacrement,* n'étant point exposé, il nous est impossible de contrôler l'exactitude de l'indication de M. De Laet.

La date de 1690 se lit sur un tableau de Marc-Antoine Garibaldo, que possède une église de Bruges. Papebrochius mentionne à l'année 1695, comme nouvellement peinte, *la Fuite en Égypte,* exécutée par ce maître (n° 320), et qui orna jusqu'en 1798, l'autel des Charpentiers dans notre ancienne Cathédrale (1).

La piscine de Bethsaïde, peinte par Jean-Érasme Quellyn, le Jeune (n^os^ 323 et 324), provient de l'église de l'abbaye de S^t^-Michel. Lorsque cet ancien et célèbre monastère eut été supprimé par nos arrogants dominateurs, ordre fut donné de distraire du prétendu mobilier national qui se trouvait à S^t^-Michel, les objets d'art dignes d'être réservés pour le futur Muséum du département des Deux-Nèthes. La magnifique composition de Jean-Érasme Quellyn, le Jeune, fut comprise au nombre des tableaux classés dans cette catégorie : échappée au danger d'être mise en vente, elle en courut bientôt un autre.

Les individus chargés de l'enlèvement de cette belle toile, s'étaient imaginés d'abord qu'il était impossible de la retirer intacte de la place qu'elle occupait. C'est ce que donne à connaître une lettre du citoyen S.-P. Dargonne, commissaire du Directoire Exécutif près la municipalité d'Anvers. Dans cette missive qui porte la date du 24 prairial, an V (12 juin 1797), et qui est conservée aux archives de

(1) *Op. cit.*, t. V, p. 351.

notre province, le susdit citoyen propose de diviser le tableau en plusieurs parties et de faire servir celles-ci aux études des élèves de l'école centrale. Cet acte de vandalisme ne vint point heureusement s'ajouter à tant d'autres dont nous fûmes redevables aux Voltairiens français et au petit nombre de Belges abâtardis qui soutenaient cette tourbe iconoclaste.

Le tableau de Quellyn dont nous venons de parler, servait d'épitaphe à Ambroise Van Eyck, chanoine régulier de S^t^-Michel, personne (1) et curé à Vosselaer et Beirs, ainsi qu'à ses parents, Ambroise et Madelaine Bernaerts.

Nous exprimons le vœu que la partie supérieure (n° 524) de la composition de Quellyn soit réunie à la partie inférieure, la toile de ce maître dût-elle être descendue au vestibule du Musée.

Les n^os^ 525, 526 et 527 ornaient autrefois la nef méridionale de l'église de l'abbaye de S^t^-Michel. Ils sont peints par Jean-Érasme Quellyn, le Jeune, et représentent des scènes du martyre que l'infâme Guillaume De la Marck, comte de Lumey, fit souffrir avec ses dignes satellites, les gueux de mer, à dix-neuf victimes que l'Église a placées sur ses autels, et parmi lesquelles on compte deux chanoines réguliers de l'ordre de S^t^-Norbert et onze religieux Franciscains. Le trop fameux *Sanglier des Ardennes* se souilla de ce crime en 1572, après la surprise de la ville de Briel en Hollande.

Le premier de ces tableaux a pour sujet S^t^-Adrien de Hilvarenbeeck, curé de Munster en Hollande, et S^t^-Jacques

(1) *Personatus est habere præeminentiam in Ecclesia sine jurisdictione ut Præcentor.* Rebuff., cap. 1 de consuetud. et ibi doct. — *Le personnat est une certaine prééminence ou prérogative qu'un bénéfice donne dans l'Église, sans jurisdiction*, c. 1, de consuetud., in 6°. — *Le personnat est quelque chose de moins que Dignité*, c. 2, dudum de elect., *mais quelque chose de plus que le simple office.* — Durand de Maillane, *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale*, verbis *Dignité, Personnat.* Paris, M. DCC. LXI, 2 vol. in-4°.

Lacopius, tous deux chanoines réguliers de Prémontré, arrêtés et entraînés en prison par la soldatesque de Lumey (1).

Le n° 326 représente le jugement de ces saints religieux et de leurs compagnons. Cette toile est ornée des armes d'un abbé et de celles de l'abbaye de S[t]-Michel (2).

Le martyre proprement dit est le sujet du n° 327 : nous espérons que la prochaine édition du catalogue contiendra à cet égard quelques détails de nature à faire reconnaître, autant que possible, les diverses victimes de la barbarie des gueux (3). — L'individu qui, à l'avant-plan de gauche, est renversé et mordu par un chien enragé, n'est autre que le féroce Lumey lui-même (4).

Quoique l'évêque d'Anvers, Gaspard Nemius (5), ancien curé de Wervick et non Werwick, comme l'écrit le catalogue, ait été élevé aux honneurs du doctorat en théologie, le bonnet dont est coiffé son *portrait*, exécuté par Jean-Érasme Quellyn, le Jeune (n° 328), ce bonnet, disons-nous, n'est pas celui de docteur. Le prélat est représenté vêtu d'un rochet et d'un camail. Ce tableau provient de notre ancienne Cathédrale.

Le n° 330 indiqué par le catalogue, comme peint par Jean-Érasme Quellyn, le Jeune, et que nous considérons comme une production d'Érasme, le Vieux, ornait autrefois le réfectoire des Chartreux de Lierre. Il représente, d'après M. De Laet, *S[t]-Bruno agenouillé devant le Pape dont il reçoit l'habit de son ordre.* Il y a ici une erreur évidente,

(1) Anbertus Miræus, *Ordinis Præmonstratensis chronicon*. Coloniæ Agrippinæ, MDCXIII, pp. 224 et seq.

(2) Le catalogue qualifie à tort de moine, le S[t]-Norbertin qui répond aux imputations de ses ennemis.

(3) Voyez à ce sujet, Guillaume Estius, docteur en théologie et chancelier de l'Université de Douay. *Historia Martyrum Gorcomiensium*. Duaci, MDCIII.

(4) J.-J. De Smet, *Histoire de la Belgique*. Gand, 1832, t. II, p. 55.

(5) Le véritable nom de ce prélat était Dubois. (Le Glay, *Cameracum Christianum*. Lille, 1849, p. 71).

puisque si le saint fondateur des Chartreux a reçu cet habit des mains d'un dignitaire ecclésiastique, ç'a été de celles de S[t]-Hugues, évêque de Grenoble (1); et d'ailleurs l'évêque que l'artiste nous montre assis sur un trône, est mitré, à la vérité, mais sa mitre n'est point ornée de la couronne, signe distinctif du souverain Pontificat en 1084, époque de l'établissement de la Chartreuse (2). Sauf ce point, nous croyons pouvoir adhérer à l'explication du catalogue.

M. De Laet nous apprend que le *martyre de sainte Agathe* (n° 532), autre production de Jean-Érasme Quellyn, le Jeune, et qui ornait ci-devant l'église des Chartreux de Lierre, servait de monument funèbre à demoiselle Agathe Breethoeck, morte en 1684. Ce tableau porte l'inscription suivante :

DONO D[LÆ] AGATÆ (3) BREETHOECK
IN HOC SACELLO SEPULTÆ OBIIT
S[A] SEPT[bris] 1684

Le catalogue rapporte dans la notice sur Henri Van Minderhout, que les doyens de la Confrérie de S[t]-Luc d'Anvers chargèrent le 9 septembre 1672, l'artiste dont nous parlons, de peindre un tableau pour leur corporation. Nous sommes étonné que M. De Laet, d'ordinaire si exact sous ce rapport, n'ait point ajouté que le n° 554, représentant *un port du Levant,* n'est autre chose que le tableau commandé à Henri Van Minderhout. Cette toile orna jusqu'en 1811, la grande salle de l'Académie établie jusqu'à cette époque, au-dessus des galeries de la Bourse.

(1) Voir les *Acta Sanctorum,* au 6 octobre. — Le fait de la prise d'habit des mains de S[t]-Hugues, y est considéré comme au moins douteux.

(2) On sait que le pape S[t]-Silvestre, élu en 314, introduisit le premier l'usage de cette mitre couronnée; que Boniface VIII, élu en 1294, y ajouta une seconde couronne, et que la tiare ou triple couronne actuelle fut adoptée par Urbain V, pape en 1362. — Voir la *Romanorum Pontificum brevis notitia etc., auctore Guilielmo Burio Bruxellensi, Eccl. Metrop. Mechlin. Canonico Zellariensi. — Augustæ Vindel.*, MDCCXXXIV, pp. 35, 36, 168 et 179; in-8°.

(3) *Sic.*

Nous croyons qu'après avoir lu les observations de M. De Laet, relativement à une prétendue collaboration du peintre Keerings avec Abraham Genoels, on sera d'accord avec nous, pour demander la suppression du nom du premier de ces artistes, comme ayant exécuté en partie le n° 336, *Minerve et les Muses*. Ce tableau figure sous le n° 143 dans la *Notice de* 1820 : il y porte les noms de Théodore Boeyermans et d'Abraham Genoels, que nous avons lus également dans un manuscrit relatif à l'Académie. Nous ne croyons pas du reste que Boeyermans ait réellement travaillé à cette toile.

L'obligeance d'un membre de la famille Tassaert nous met à même, non seulement de donner des renseignements sur l'auteur de *la réunion des philosophes* (n° 338), enlevée à la fin du siècle dernier, au Palais épiscopal d'Anvers (1), mais aussi sur des descendants de cet ancien doyen de la Corporation de S^{t}-Luc. Nous communiquons d'autant plus volontiers ces notes, qu'elles se rapportent en majeure partie à des artistes.

Jean-Pierre Tassaert, le Vieux, auteur du n° 338, était fils de Pierre et de Jeanne Floquet. Il fut baptisé dans la Cathédrale d'Anvers le 7 mars 1651, et épousa dans la même église le 23 novembre 1690, Catherine Lidts, baptisée à Notre-Dame le 14 janvier 1662 (2). La dépouille mortelle de notre artiste fut déposée dans le même temple en 1724; celle de son épouse en juillet 1734.

De ce mariage naquit : Jean-Pierre Tassaert, baptisé dans la Cathédrale, le 18 février 1700. Il épousa Claire-Marie Brandts, et mourut le 29 juillet 1758, paroissien de S^{t}-Georges.

(1) Un grand nombre des tableaux de genre qui ornent le Musée, proviennent de notre résidence épiscopale.

(2) Elle était fille de Guillaume et de Marie De Vos.

Il eut pour fils : 1° Jean-Pierre Tassaert, baptisé à S^t^-Georges, le 19 août 1727. Ce célèbre sculpteur de Frédéric II, roi de Prusse, se maria à Paris, et mourut à Berlin, le 21 janvier 1788. 2° Philippe Tassaert, baptisé à S^t^-Georges, le 18 mars 1732. Il cultiva la peinture et se maria en Angleterre avec une Irlandaise : on ignore l'époque de son décès. Ne serait-ce pas à celui-ci, que reviendrait l'épithète de Tassaert l'*Anglais,* que la *Notice de* 1829 a donnée pour la première fois à son aïeul? Quoiqu'il en soit, Philippe Tassaert eut un fils du même prénom, qui fut baptisé à S^t^-Georges d'Anvers, et qui, devenu peintre, décéda en voyage, sans postérité. Il existe encore aujourd'hui plusieurs descendants de Jean-Pierre Tassaert, le Vieux.

Le *portrait,* peint par Godefroid Kneller et exposé sous le n° 339, ornait avant 1798, la chapelle des Pelletiers dans la Cathédrale d'Anvers. Il représente le très-révérend François De Cocq, chanoine et chantre de ladite Cathédrale.

Le n° 340, *la S^te^-Vierge et l'Enfant Jésus,* nous paraît un tableau de la fin tout au moins du XVI^e^ siècle. Le nom de Jean Van Orley qu'il porte aujourd'hui, lui a été donné en 1841 par un artiste qui a le défaut d'être un peu léger dans les indications de cette espèce. Aussi espérons-nous que la prochaine édition du catalogue ne reproduira plus cette erreur.

M. De Laet se trompe, en fixant l'année 1722, comme étant celle de la mort de Godefroid Maes; ce peintre décéda le 30 mai 1700, ainsi que le prouve son inscription sépulcrale, que l'on peut lire encore aujourd'hui dans l'église de S^t^-Jacques, au pourtour méridional du chœur, pourtour qui n'est pas l'endroit où notre artiste est enterré. Voici cette inscription :

†
D. O. M.
SEPULTURE
VAN
GODEFRIDUS MAES
VERMAERDT CONSTSCHILDER
STIERF DEN 30 MEY 1700
ENDE
JOSINA BAECKELANDT
SYNE HUYSVROUWE STIRF
DEN 22 JANUARY 1709
R. I. P.

La signature G. Maes et la date de 1682 se lisent sur l'*Assomption de N.-D.*, qui orne le maître autel de l'église de l'hôpital de Ste-Élisabeth de Hongrie, à Anvers. *Le martyre de St-Georges* (n° 343 du Musée), exécuté par Maes, provient du maître autel de l'église de ce nom, démolie du temps des Vandales français.

Il nous semble, après avoir parcouru les dates données par M. De Laet, dans la notice sur Pierre Ykens, que l'auteur du n° 345 du catalogue, ne peut avoir été le maître d'André-Corneille Lens, d'autant plus que le Pierre Ykens du Musée se maria le 14 juillet 1671, dans l'église de St-Jacques, avec Marie-Anne Van Bredael. Jean Ykens et Pierre Van Bredael furent les témoins de cette union. Il n'est pas improbable que l'un et l'autre aient été les peintres de ces noms et les pères respectifs des nouveaux conjoints.

La Ste-Catherine disputant avec les philosophes (n° 345), exécutée par Pierre Ykens, ornait avant 1798, l'autel des Fripiers-Crieurs publics, dans la Cathédrale d'Anvers. Papebrochius qui l'y vit, la mentionne à tort comme peinte par Jean Ykens, mais il nous apprend à l'année 1695, qu'à cette époque, c'était un tableau récemment achevé (1).

Nous concluons de ce qui précède, que la qualification

(1) *Op. cit.*, t. V, p. 349.

de Pierre Ykens, *le Vieux,* doit être rétablie dans la prochaine édition du catalogue.

Nous ferons observer ici en passant, que la *Notice de* 1820 signale deux autres tableaux de Pierre Ykens. L'un portant le n° 161, représentait, d'après cet opuscule, *la communion de S^t^-Guillaume :* nous n'avons jamais vu cette composition, que le catalogue manuscrit de l'an IX indique comme provenant de l'abbaye de S^t^-Bernard sur l'Escaut. Le deuxième tableau portait le n° 165; il avait pour sujet *le renvoi d'Agar et d'Ismaël par Abraham,* et ornait autrefois la grande salle des réunions de la Corporation de S^t^-Luc.

Ces œuvres ne sont point comprises dans le catalogue actuel, non plus que le n° 192 de la *Notice de* 1820, représentant *une députation du Serment de l'escrime complimentant un abbé de S^t^-Michel.* Ce tableau était indiqué comme peint par Jean Horemans, le Vieux.

Il n'est pas improbable, comme le dit le catalogue, que les *douze portraits,* d'auteurs inconnus, exposés sous le n° 351, représentent des doyens de l'une ou de l'autre corporation. Quoiqu'il en soit, nous croyons que des recherches d'après des estampes, amèneraient peut-être, au moins partiellement, la reconnaissance des personnages du n° 351.

Le Père Luc Wadding raconte en ces termes, le sujet du n° 358, œuvre d'un peintre inconnu et qui provient sans nul doute, d'un couvent de Récollets : « Lorsque S^t^-Bonaventure (de l'ordre des Frères Mineurs, évêque d'Albano et cardinal), étudiait avec l'intérêt le plus soutenu, contemplait et annotait la vie du bienheureux François (d'Assise), le glorieux S^t^-Thomas d'Aquin, dont les mérites étaient célèbres à cette même époque, et qui était attaché à Bonaventure par les liens d'une grande charité; S^t^-Thomas d'Aquin, disons-nous, se présentant à sa cellule, regarda par l'ouverture de la porte, et aperçut S^t^-Bonaventure

enlevé en extase et miraculeusement soulevé de terre. S^t^-Thomas se retirant, dit à ses compagnons : « Laissons un saint travailler à la gloire d'un autre saint (1). »

La mort d'Abel, belle toile d'un maître inconnu (n° 361), a été acquise des héritiers du défunt secrétaire de l'Académie, M. Jean-Adrien Sneyers, dont elle ornait le cabinet.

Les mots suivants se lisent au bas de la *Descente de croix* (n° 362), peinte par le Père Thys, Dominicain :

Religiosa soror Maria Le Bain DD.

Si le vieux Herreyns dont le Musée possède un tableau, est le père du directeur de l'Académie, Guillaume-Jacques, il serait né le 17 janvier 1717, fut l'époux de Catherine Praet et portait les prénoms de Jacques-François-Antoine. Il peignit en 1773-1774 le plafond du petit chœur où repose le très-Saint Sacrement, dans l'église paroissiale, et aussi à cette époque, collégiale de S^t^-Jacques, à Anvers. Le tableau de Herreyns, le Vieux, qui se trouve au Musée sous le n° 365, a pour sujet, *Dieu le Père* (2).

Le n° 366 fut peint par Govaerts, d'après J.-B. Descamps (3), à l'occasion de la paix conclue à Utrecht en 1713, paix qui fut passer la Belgique sous la domination de Charles VI, empereur d'Allemagne. Ce tableau représente, d'après l'auteur cité, *le Temps montrant le portrait de ce souverain, soutenu par l'Amour, l'Union et la Force; la ville d'Anvers personnifiée sous la figure d'une belle*

(1) Wadding, *Annales Minorum.* — Lugduni, MDCXLVIII, t. VII, p. 106; in-f°.

(2) Nous ignorons la provenance de cette toile : il en est de même de toutes celles que nous passons en revue dans cette notice, sans rien indiquer à cet égard, à l'exception des tableaux dont l'origine est renseignée dans le catalogue actuel. Si nous n'avions *été pressé du temps,* comme le dit le poëte, il nous aurait été facile de donner celle de la plus grande partie des œuvres d'art qui se trouvent au Musée.

(3) *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant.*

femme et S^t^-Georges, patron de la chevalerie (1), *environné d'anges; on y remarque les vices terrassés et plusieurs portraits de confrères du jeune Serment de l'arbalète,* dont cette composition ornait la salle.

Le catalogue orthographie fautivement le nom du peintre Barthasar Beschey. C'est ce que prouve suffisamment la signature de cet artiste, signature que l'on peut lire à la planche C, n° 6, de l'ouvrage de M. De Laet.

Nous espérons que dans une nouvelle édition de ce travail, on paiera à la mémoire de Guillaume-Jacques Herreyns, la dette de la reconnaissance des Anversois pour le grand nombre de tableaux et la quantité assez considérable de sculptures qu'il parvint à faire réserver pour l'école centrale du département et qu'il sut ainsi soustraire à ce que les Vandales de la fin du siècle dernier appelaient *la vente du mobilier national,* et peut-être même à une destruction complète.

Le n° 374 peint par Guillaume-Jacques Herreyns, provient de l'abbaye de Tongerloo. Il représente *le portrait du célèbre Jésuite Joseph Ghesquière,* numismate distingué, collaborateur de la gigantesque œuvre d'érudition des *Acta Sanctorum,* éditeur des *Acta Sanctorum Belgii selecta,* etc. Ghesquière porte l'habit de prêtre séculier, qu'il dût revêtir après la suppression de l'illustre et savante compagnie de Jésus.

Ce tableau contient l'inscription suivante :

ANALECTA BELGICA
MARTE SUO INCHOATA,
SED
ANNO 1788 KALENDIS NOVEMBRIBUS
INIQUITATE TEMPORIS
INTERRUPTA,
GODEFRIDI HERMANS
TONGERLOENSIS ABBATIS

(1) Et du jeune Serment de l'arbalète.

AUSPICIIS,
DUM, ADSPIRANTIBUS SUPERIS,
ULTIMUM
UNA CUM ISFRIDO THYSIO,
EJUSDEM ABBATIÆ ALUMNO,
MANUM IMPONAT,
ILLUSTRARE PERREXIT
JOSEPHUS GHESQUIERUS.

Dans la partie supérieure de droite, on lit ce qui suit :

ÆTATIS 63
Aº 1795.
G. IIS P.

Le nº 375, autre production de Herreyns, représente *le portrait de Jacques De Bue, Jésuite et collaborateur des Acta Sanctorum*. Il porte également l'habit de prêtre séculier et provient, comme le précédent, de l'abbaye de Tongerloo, leur dernière résidence religieuse, après la suppression de leur Compagnie (1).

L'inscription suivante se lit sur ce tableau :

ACTA SANCTORUM
A SECULO SESQUI ALTERO INCHOATA,
AB ANNO 1788
FESTA OMNIUM SANCTORUM LUCE
SUPPRESSA,
TYPORUM LIBERTATI,
GODEFRIDI HERMANS
TONGERLOENSIS ABBATIS
CUM INDUSTRIA,
TUM IN DEUM SANCTOSQUE
PIETATE,
ANNO 1789, DIE XI MAJI
POSTLIMINIO REDDITA,
PERSEQUENTIBUS
EJUSDEM ABBATIÆ ALUMNIS
DYCKIO, GOORIO, STALSIO,
SE DUCEM SOCIUMQUE PRÆBUIT
JACOBUS BUEUS (*sic*).

(1) Voir Gachard, *Mémoire historique sur les Bollandistes et leurs travaux*, etc., dans le *Messager des Sciences et des Arts de la Belgique*, volume de 1835, pp. 200 et suiv.

On lit les mots suivants, dans la partie supérieure de droite :

ÆTATIS 66
Aº 1793.
G. HERREIJNS F. (1).

Le nº 376, également peint par Herreyns, représente *le portrait* du révérend Monsieur Jean-Jacques De Brandt, d'Alost, qui en 1769, fut promu à Louvain, le dixième de la troisième ligne (2). L'authenticité de ce portrait nous a été affirmée, entre autres, par M. Henri Schaefels, professeur à notre Académie, qui a très-bien connu M. De Brandt.

Simon Denis était fils d'un officier autrichien : il naquit à la citadelle d'Anvers et fut surnommé *le louche* (*den schelen*). Ami intime de Balthasar-Paul Ommeganck, il en-

(1) Il résulte des inscriptions transcrites ci-dessus, que Ghesquière est né en 1730, et De Bue en 1727, tandis que les continuateurs des *Acta Sanctorum* font naître le premier en 1731 et le second en 1728. Il y a évidemment ici une erreur de part ou d'autre : reste à savoir où elle se trouve. Ayant vérifié notre texte, nous en garantissons l'exactitude.

Puisque nous venons de citer les nouveaux Bollandistes, nous nous permettrons de signaler à ces savants religieux, une lacune que nous avons découverte dans la notice consacrée à leur prédécesseur, le père Jean-Pierre Clé. Il est bien vrai, comme ils le rapportent, que cet ancien provincial prêta le fameux serment de haine à la royauté, mais nous tenons d'un témoin auriculaire, à l'abri de toute suspicion, que le P. Clé se laissa peu après convaincre d'erreur par le Rév. M. Guill. J.-B. Van Bombergen, pléban du quartier nord de la Cathédrale d'Anvers, et qu'il rétracta généreusement entre ses mains, le serment qu'il avait émis le 21 pluviose an VI (9 février 1798), avec une bonne foi difficile à concevoir, mais pourtant réelle. Les nouveaux Bollandistes ne disent mot de cette rétractation.

(2) Il avait obtenu deux ans auparavant, le 11e prix en rhétorique, au collège de la très-Ste-Trinité à Louvain : le cours comptait 104 étudiants. — Voir *Memoria postuma. Xeniolum in annum MDCCCXI. — Catalogus suorum Lovanii, discipulorum, præmia adeptorum, edidit H. C.* — Lovanii, J. Meyer, p. 8-9.

L'auteur de cet opuscule est M. Hubert Collin, diacre, autrefois chanoine d'Antoing, régent du collége ci-dessus nommé. Cet excellent professeur naquit à Marneffe, près de Huy, le 26 septembre 1739, et décéda à Louvain le 15 juillet 1811. Les amateurs font cas de ses poésies latines qui n'existent qu'en manuscrit.

gagea à diverses reprises cet artiste éminent, vers lequel l'attirait une grande conformité d'âge et d'études, de venir s'établir en Italie; mais ses efforts furent inutiles, car notre célèbre paysagiste était trop attaché à sa famille et au sol natal, pour ne pas les préférer à la terre étrangère, cette terre s'appelât-elle la belle Ausonie.

Simon Denis fut premier peintre du roi de Naples. — M. Clément Ommeganck, petit-fils de Balthasar-Paul, et à l'obligeance duquel nous sommes redevables de ces détails, y ajoute que la direction du Musée d'alors, se montra fort peu soucieuse du legs des tableaux dont cet établissement est redevable à Denis, et que ce ne fut qu'après avoir appris l'arrivée prochaine de la famille de ce peintre à Anvers, qu'elle se hâta de les exposer. Nous ajouterons que cette exposition ne doit pas avoir été de longue durée, puisque c'est M. le baron Gustave Wappers, conservateur actuel. qui a fait placer au Musée, il y a peu d'années, les trois compositions (nos 377-379) de notre concitoyen.

M. Clément Ommeganck dont nous venons de parler, a bien voulu nous mettre à même de rectifier plusieurs inexactitudes qui se sont glissées dans la notice consacrée à son célèbre aïeul (1). D'abord il n'est nullement vrai que Balthasar-Paul Ommeganck, fils de Paul et de Barbe Lanen, même à l'apogée de sa réputation, ait obtenu rarement plus de 2000 à 2500 francs de ses chefs-d'œuvre. Les notes et lettres conservées par la famille du maître, prouvent que ce prix était un des moindres qu'il obtenait *pour des tableaux de petite dimension*. Il a reçu 4000, 5000 et même 6000 francs de quelques-unes de ses compositions; de simples dessins lui ont été payés 1000 francs.

(1) Ces inexactitudes, ainsi que d'autres que nous avons relevées, ont été empruntées à l'ouvrage de J. Immerseel jr intitulé : *De levens en werken der hollandsche en vlaemsche kunstschilders, beeldhouwers, graveurs en bouwmeesters.*

Ce n'est pas en 1814, mais en 1815, que Ommeganck se rendit en France pour y rechercher les chefs-d'œuvre de l'art, que les spoliateurs de 1794 avaient confisqués au profit *de leur nation toujours grande et toujours juste*. Il n'est pas vrai qu'épouvanté par de prétendues menaces, au sujet desquelles sa correspondance de 1815, que nous avons vue, ne renferme pas un mot; il n'est pas vrai, disons-nous, qu'épouvanté par de semblables menaces, Ommeganck ait quitté la France, pour laisser à ses collègues, Pierre Van Regemorter, Joseph-Denis Odevaere, Jean-J. Van Hal et Charles-J. Stier, le soin de s'acquitter de la besogne commune. Il revint au contraire à Bruxelles et de là à Anvers avec nos chefs-d'œuvre, qu'il n'abandonna point le long de la route qu'ils parcoururent, et faillit être écrasé dans la première de ces villes, sous la chûte de la caisse qui renfermait l'*Assomption de N.-D.*, peinte par P.-P. Rubens pour notre ancienne Cathédrale.

Un tableau d'Ommeganck exposé à Paris, quelque temps après le retour d'une partie des œuvres de nos grands maîtres, y fut effectivement détérioré d'un coup de couteau, comme le dit M. De Laet; mais sa version diffère de la nôtre, en ce que le catalogue attribue cet acte de vandalisme à un sentiment de vengeance dont l'artiste serait devenu victime, à cause des services qu'il avait rendus à sa patrie en 1815, tandis que le maître lui-même ne vit dans ce coup de couteau, que l'effet d'une jalousie de peintres français. Aussi refusa-t-il depuis d'exposer à Paris, quelles que fussent les instances qu'on lui fit à cet égard.

L'acquéreur du tableau ainsi maltraité, avait effectivement proposé à Ommeganck, de laisser son œuvre dans l'état où elle se trouvait, afin de perpétuer le souvenir de la brutalité de ses ennemis; mais notre concitoyen ne voulut pas consentir à cette demande, et il restaura lui-même cette peinture, qu'il fit dans ce but, transporter à Anvers.

Ommeganck épousa le 26 juin 1780, Mlle Pétronille-Isabelle-Jacqueline Parrin, et non Parent, ainsi que ledit le catalogue (1). De ce mariage naquirent deux fils, dont un mort en bas-âge, et sept filles.

Ici se terminent les notes que M. Clément Ommeganck a bien voulu mettre à notre disposition. Nous allons y ajouter quelques particularités importantes qui paraissent n'avoir pas été connues de M. De Laet; nous les empruntons à l'éloge de Balthasar-Paul Ommeganck, prononcé le 15 février 1826, par le secrétaire de notre Académie royale, feu M. Jean-Adrien Sneyers, dans la réunion du conseil de cette institution. — Après avoir énuméré les titres honorifiques conférés au célèbre paysagiste, titres parmi lesquels nous remarquons celui de vice-président de notre Société royale pour l'encouragement des beaux-arts, M. Sneyers nous apprend que Ommeganck fut un de ceux qui fondèrent en 1788, dans notre ville, une association artistique ayant pour but, entre autres, d'exciter l'émulation par des expositions annuelles de productions de la peinture, de la sculpture, etc.; de produire au grand jour des talents ignorés, et de leur procurer l'occasion de se faire valoir (2). Cette société servit de modèle à toutes celles du même genre qui s'établirent dans d'autres villes du pays, et elle fut le berceau de la *Société royale pour l'encouragement des Beaux-Arts,* dont les Anversois ont le droit d'être fiers. Ommeganck mit successivement son activité au service de l'une et de l'autre de ces institutions, et nous ne doutons point que la prochaine édition du catalogue lui paiera un juste tribut

(1) Elle était fille de Jean et de Pétronille Sprangers, naquit le 11 novembre 1755 et mourut le 26 novembre 1820.

(2) Cette association prit le nom de *Société des Arts*. Ommeganck envoya quatre de ses tableaux à l'exposition qu'elle ouvrit du 1 au 11 septembre 1790, dans la salle du Serment de l'escrime. C'est ce que nous apprend le catalogue de ladite année.

d'éloges pour ce que l'art et sa ville natale lui dûrent de ce chef.

Une autre particularité rapportée par M. Sneyers, fait trop d'honneur au célèbre maître, pour que nous la passions sous silence. Au mois de juillet 1815, peu de jours après la mémorable bataille de Waterloo, la commission de la Société pour l'encouragement des beaux-arts se réunit. Ommeganck est présent : admirateur enthousiaste de la gloire de notre ancienne école, il n'a pas oublié qu'en 1794, de farouches dominateurs sortis du sein d'une nation dont les gouvernements successifs ont, depuis des siècles, convoité la possession de nos belles provinces, avaient préludé à une ère de pillages, en dépouillant nos temples, nos abbayes, nos couvents, nos hôtels-de-ville, etc., d'une partie des chefs-d'œuvre que la foi de nos pères et leur amour pour l'embellissement du sol natal y avaient accumulés. L'homme de bien (1), le patriote retrace la douleur encore vivante qu'avait causée l'enlèvement des précieux monuments du génie de nos vieux maîtres; il insiste sur l'équité de la restitution de leurs productions immortelles, ravies par un vainqueur impitoyable; enfin il démontre la nécessité de leur retour au milieu de nous, pour stimuler les études de l'école nationale.

La voix animée du sexagénaire ne retentit point en vain (2) : une requête au roi est rédigée séance tenante, pour demander que les pages illustres de nos glorieux artistes reviennent orner notre patrie, et cette requête porte la chaude empreinte des sentiments que Ommeganck et quelques-uns de ses collègues ont fait partager à l'assemblée.

Notre célèbre paysagiste ne pouvait manquer d'être au

(1) Ommeganck mérite ce titre, aussi bien que le peintre André-Corneille Lens : aucun de leurs contemporains ne le leur contestera.

(2) Né le 25 décembre 1755, notre artiste allait atteindre cet âge.

nombre des commissaires chargés de la recherche de nos chefs-d'œuvre, enlevés par les agents de la Convention : c'est à l'occasion des services qu'il rendit à son pays en 1815, que le roi Guillaume I lui conféra la croix de chevalier de l'ordre du Lion Belgique (1).

Les Anversois sont loin d'avoir oublié que, lors du retour de la plus grande partie des productions de l'art, dont la Belgique avait été dépouillée en 1794, Balthasar-Paul Ommeganck et ses collègues trouvèrent sur leur route une ville où l'on se permit d'arrêter les chariots sur lesquels se trouvaient des œuvres magistrales ravies à des établissements publics d'Anvers, de Malines, de Gand, de Bruges, de Liége, etc., outre quelques tableaux provenant de la capitale du Brabant méridional. Nos concitoyens se rappellent encore que l'on tenta de confisquer au profit de Bruxelles, les monuments artistiques dont le retour était impatiemment attendu, et qui se virent tout-à-coup destinés à former un Musée général, à la possession duquel Bruxelles avait, au dire de quelques-uns de ses habitants, des droits incontestables. Anvers, du sein de laquelle était partie la demande de restitution à charge de la France, s'indigna de ces prétentions, sur lesquelles on voulait fonder une odieuse confiscation. Une députation de notre ville, prévenue auprès du roi, par un rapport du gouverneur de la province, baron de Keverberg de Kessel, rapport qui constatait l'*inquiétude et l'agitation,* auxquelles Anvers et Malines étaient livrées par suite de la démonstration bruxelloise (2); une députation, disons-nous, se rendit auprès de Guillaume I et parvint à faire abandonner d'aussi iniques projets. M. J.-B. Smits, l'un des estimables citoyens envoyés à La Haye, transmit à

(1) Jan-Adr. Sneyers, *Lofrede op Balthazar-Paulus Ommeganck.* — Antwerpen, H.-P. Van der Hey, bl. 1, 2, 7, 12, 13 en 14.

(2) Victor Van Grimbergen, *Historische levensbeschryving van P.-P. Rubens,* enz. — Antwerpen, 1840, bl. 419.

cette occasion, au maire d'Anvers, le jugement suivant, émané de la bouche du roi : « S. M. a exprimé sa satisfaction sur l'amour des arts qui anime les Anversois et saura apprécier la différence qui existe entre eux et les habitants de Bruxelles pour ce qui regarde cet objet (1). »

Qu'on nous pardonne la digression un peu longue à laquelle nous venons de nous livrer : nous allons poursuivre notre revue. — *Le paysage montagneux avec moutons,* peint par Balthasar-Paul Ommeganck (n° 380 du catalogue), a été acheté par le Musée en 1846, non à la vente mortuaire de Mme Baesten, née Ommeganck, mais à celle de M. Gabriel Baesten, son époux.

M. De Laet a fautivement orthographié le nom du célèbre peintre de fleurs, Jean-François Van Dael, dont le portrait exécuté par Robert Lefèvre, est conservé au Musée (n° 381).

Nous ne nous occuperions point du tableau de Matthieu-Ignace Van Brée, représentant la *Mort de Rubens* (n° 382), si nous n'avions souvent entendu louer ce célèbre directeur de l'Académie d'Anvers, des efforts auxquels il se livrait pour inculquer à ses élèves le sentiment de l'exactitude historique. C'est à ce titre que nous dirons quelques mots de cette œuvre peu importante sous le rapport artistique. Nous ferons observer d'abord que la présence de deux notaires à la scène douloureuse retracée par Van Brée, est une double erreur : en effet le testament de notre grand Rubens fut reçu le 27 mai 1640, *trois jours avant sa mort,* et il le fut par le notaire Toussaint Guyot, *exclusivement* (2). On objectera peut-être que l'auteur du n° 382 n'a pu connaître cette circonstance, ce qui nous semble difficilement

(1) Idem. *Op. cit.*, p. 422. — Les collègues de M. Smits étaient MM. Louis-Simon Geelhand et François-Antoine Verdussen, ravi, il y a peu de mois, aux arts et à sa famille.

(2) Victor Van Grimbergen, *Op. cit.*, p. 459. — Frédéric Verachter, *Le tombeau de Rubens*, p. 4.

admissible. Quoiqu'il en soit, Van Brée n'a pu ignorer qu'en 1640, pas plus qu'aujourd'hui, l'ecclésiastique qui vient assister un moribond, ne se revêt point d'un surplis et ne se fait point précéder d'un porte-croix et de deux acolytes; que si les Franciscains avaient, comme les autres ordres mendiants, l'habitude d'assister aux funérailles des personnes dont les familles ou les héritiers les en priaient, ils ne remplissaient point dans la paroisse de S[t]-Jacques, les fonctions de porte-cierges. Nous ajouterons qu'il est au moins fort douteux que les Sœurs hospitalières de notre ville se chargeassent en 1640 de soigner les malades à domicile; aussi la présence de l'une d'elles sur la toile de Van Brée est-elle difficile à justifier.

Deux fautes d'orthographe se sont glissées dans la description de la *Furie espagnole* (n° 385), peinte par M. Ferdinand De Braekeleer, dont le nom même a été mal écrit (1). Il faut lire *Goswin Van Varick,* au lieu de *Van Vareick; Jean Van de Werve,* au lieu de *Van der Werve.*

L'infante Isabelle-Claire-Eugénie, copie du portrait peint par Antoine Van Dyck (n° 387), est représentée revêtue de l'habit du tiers-ordre de S[t]-François, dans lequel elle voulut être enterrée (2). Cette copie provient du ci-devant Palais épiscopal d'Anvers.

La notice consacrée au célèbre sculpteur Artus Quellyn, le Vieux, renferme une erreur que nous rectifierons, après avoir fait connaître quelques particularités dont nous sommes redevables à l'obligeance d'un de nos concitoyens, qui

(1) Le catalogue porte *De Braeckeleer.*

(2) Cette pieuse princesse, après avoir accompli son année d'épreuve, fit profession du tiers-ordre, pendant l'octave de S[t]-François en 1622, entre les mains du père André de Soto. L'acte de profession signé de la main de notre souveraine, était conservé autrefois parmi les archives du couvent des Récollets de Bruxelles, où se trouvait également l'acte d'acceptation dressé par ledit père De Soto. — A. Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiæ,* t. III, p. 90. Hagæ Comitum, MDCCXXXVII.

compte l'illustre maître au nombre des alliés de sa famille.

Artus Quellyn, fils d'Érasme, le statuaire (1), et d'Élisabeth Van Uden, fut baptisé dans notre ancienne Cathédrale, le 30 août 1609; il épousa à St-Jacques, le 1 août 1640, Marguerite Verdussen, fille de Jean et de Barbe Van Sauwen, baptisée à Notre-Dame le 7 septembre 1615 (2). Ils

(1) Nous n'avions jamais rencontré l'indication d'une œuvre quelconque du sculpteur Érasme Quellyn : un de nos amis vient d'être plus heureux. En parcourant un registre de la Confrérie du doux Nom de Jésus (*van den soeten Naem Jesus*), érigée en 1564 dans l'église des Dominicains, actuellement paroissiale de St-Paul à Anvers, il y a lu qu'en 1635, Abraham Matthyssens et Bernard Pluequet, préfets de ladite Confrerie, avaient été désignés en qualité d'architectes (*bouwmeesters*) de stalles qu'on se proposait d'ériger dans la chapelle de cette association pieuse, primitivement composée de célibataires (*jonghmans*). Entre autres mentions intéressantes, notre ami a trouvé à l'année 1639, le paiement d'une somme de 156 florins, remise à Érasme Quellyn, pour compte d'un certain Jean De Juploy; en 1641, un paiement de 320 florins à maître Jean de St-Nicolas, sculpteur; deux autres, l'un de 50, l'autre de 140 florins, le premier à maître Charles Van de Wouwere, le second au fils d'Érasme Quellyn (Artus le Vieux?). En 1641 et en 1642, ledit Van de Wouwere reçut en outre une somme totale de 50 florins, pour confection de divers ornements (*loofwerek*) et de colonnettes, adaptés aux stalles dont nous nous occupons; et à la même époque, il fut payé *à la veuve d'Érasme Quellyn*, 41 florins, à compte de ce qu'il avait sculpté pour ces stalles, qui existent encore aujourd'hui à l'état de boiseries *sans sièges*. Elles ont été en partie incorporées à l'église avec la chapelle qu'elles ornent, en 1833, et règnent le long du mur méridional de cette chapelle; une autre partie est adossée au mur opposé, près du remarquable autel du St-Rosaire, sculpté par Jean-Pierre Van Baursheit. En 1651 il avait été payé à N. Verbruggen (Pierre le Vieux?) 58 florins, pour l'achèvement de ces stalles, et 30 à N. Quellyn (Artus le Vieux?), pour la confection de deux colonnettes qui y étaient destinées.

Ajoutons qu'au-dessus de ces belles stalles, à droite, du côté du midi, se trouve une verrière exécutée par Jean De Labaer en 1633, aux frais de la Confrérie du doux Nom de Jésus, et représentant l'*Entrée triomphale du Sauveur à Jérusalem*. C'est ce qui résulte de l'annotation suivante du registre cité : *Aen den zelven (Jan De La Baer), voor een glaze venster, den triomph van Jerusalem,...* 200 gls. — Note ajoutée en février 1851.

(2) Érasme Quellyn et Jean Verdussen, respectivement pères d'Artus et de Marguerite, assistèrent comme témoins à ce mariage. Marguerite Verdussen était sœur de ce magnanime père Jérôme Verdussen, Récollet du couvent de

décédèrent sans postérité : aussi est-ce à tort que M. De Laet a fait passer Artus Quellyn, le Jeune, artiste non moins distingué que son homonyme Artus, le Vieux, pour le fils de celui-ci. L'inscription sépulcrale suivante qui se lisait dans l'église des Récollets d'Anvers, fait connaître la date exacte du décès du sculpteur de l'hôtel-de-ville d'Amsterdam :

SEPULTURE
VAN JAN VERDUSSEN STERFT.....
ENDE BARBARA VAN SAUWEN SYNE HUYSVROUWE
STERFT 17 SEPTEMBER 1658 OUDT 68 JAREN
ENDE ARTUS QUELLINUS CONSTIGH BELTSNYDER
ALS TUYGHT HET VERMAERT STADTHUYS VAN AMSTERDAM ETC.
STERFT 25 AUGUSTI 1668 OUT 59 JAREN
ENDE JOUFFe MARGARITA VERDUSSEN SYNE WETTIGHE
HUYSVROUWE STERFT 12 FEBRUARY 1668 (1).

Le buste en marbre du marquis de Caracène, exécuté par Artus Quellyn, le Vieux (n° 588), ornait autrefois la grande salle des réunions de la Corporation de St-Luc. L'inscription suivante qu'il serait convenable de rétablir, accompagnait cette œuvre d'art :

ILLmo ET EXmo Dno
Do LUDOVICO DE BENAVIDE
CARILLO ET TOLEDO
MARCHIONI CARACENÆ ETC.
QUOD ARTIS PICTORIÆ ACADEMIAM
PHILIPPI IIII
REGIS CATHOLICI
MUNIFICENTIA STABILIRI CURAVIT
PICTORUM DECANI
IN GRATAM ÆTERNAMQUE
MEMORIAM HANC STATUAM
POSUERUNT
1664.

Bruxelles, lequel avec son confrère Daniel Guyot, tomba en 1631 victime de son dévouement à secourir les Bruxellois atteints d'une maladie contagieuse. — A. Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiæ,* t. III, p. 94.

(1) Il résulte d'un acte de partage, passé le 4 février 1670, devant le notaire J.-B. Colyns, à Anvers, que Artus Quellyn, le Vieux, était frère

Nous avons fait allusion à cette inscription, lors de nos remarques sur la notice de David Teniers, le Jeune.

Nous nous abstiendrons de toute observation relativement à la notice sur Louis Willemssens, sculpteur de Guillaume III, roi d'Angleterre, à ce que rapporte M. Joseph Van Ertborn (1). Voici l'épitaphe de ce célèbre statuaire qui était enterré devant l'autel de l'Immaculée Conception de N.-D. et de S^t^-Anien, dans l'ancienne église paroissiale de Saint-Georges :

JOANNES CORVERS STERFT 15 JANUARII 1670
ANNA CLAES SYNE HUYSVROUWE
STERFT 15 DECEMBER 1646
LUDOVICUS WILLEMSSENS STERFT 12 OCTOBER 1702
ANNA CORVERS SYNE HUYSVROUWE
STERFT 8 JANUARY 1691
JOANNA MARIA WILLEMSSENS
STERFT 21 APRIL 1709.

On lisait autrefois l'inscription suivante, qu'il est désirable de voir rétablir, au-dessous du *buste en marbre du comte de Monterey, gouverneur-général des Pays-Bas catholiques* (n° 389), buste donné et exécuté par Louis Willemssens, et qui ornait également la grande salle des réunions de la Corporation de S^t^-Luc :

ÆTERNÆ MEMORIÆ
ILLMI ET EXMI DNI
D. JOANNIS DOMINICI
DE ZUNIGA ET FONSECA
COMITIS DE MONTEREY
ET FUENTES ETC.
BELG. ET BURG. GUBERNIS
SEDULI PRUDENTIS

d'Érasme, le peintre, et d'Hubert. Cornélie Quellyn, épouse du célèbre sculpteur Pierre Verbruggen, le Vieux, était leur sœur. C'est ce que notre archiviste communal, M. Frédéric Verachter, a lu dans l'acte cité. M. De Reiffenberg s'est donc mépris, en faisant passer Cornélie, pour la nièce d'Artus. (*Messager des Sciences historiques de Belgique*, volume de 1840, p. 397).

(1) Dans l'*Annuaire du département des Deux-Nèthes*. Anvers, 1808.

INDEFESSI
QUOD ARTIS PICTORIÆ ACADEMIAM
MUSIS IN HUNC PARNASSUM REDUCTIS
APOLLINIS AC APELLIS
PROTECTOR
OLIVIS CONJUNCTAM FOECUNDAVIT
HANC STATUAM
EJUSDEM ACADEMIÆ DIRECTORES
DECANI DD. CQ. MDCLXXV.

Les doyens de S^t^-Luc érigèrent ce buste, en reconnaissance des efforts, inutiles du reste, que le comte de Monterey avait mis en œuvre pour terminer à l'amiable un procès que la Corporation soutenait en 1670, depuis neuf ans, contre le jeune Serment de l'arc, auquel s'étaient joints les cinq autres Serments d'Anvers. Ce procès avait pour objet la violation d'un privilège de la Confrérie, en ce que le jeune Serment de l'arc s'était arrogé le droit d'assumer parmi ses membres, un de ceux de S^t^-Luc (1).

Nous ne ferons point d'observations sur la notice consacrée à Guillaume Kerricx, le Vieux, sculpteur et poëte (2), quoique nous ayons des motifs fondés de croire que la date de la naissance de cet excellent artiste est inexactement rapportée. Nous croyons devoir donner ici son inscription sépulcrale, qui se lisait autrefois dans l'église des Dominicains, aujourd'hui paroissiale de S^t^-Paul, à Anvers. En voici la teneur :

MONUMENTUM
GUILIELMI KERRICX ET BARBARÆ OGIER
CONJUGUM
OBIIT ILLE 20 JUNII 1719
ILLA VERO 18 MARTII 1720
ET POSTERUM (3).

(1) J. C. E. baron Van Ertborn, *Geschiedkundige aenteekeningen aengaende de S^te^-Lucas gilde*, enz., bl. 30, 31, 38 en 39.

(2) Ibid., p. 42.

(3) *Sic.* — Le poëte Guillaume Ogier, père de l'épouse de Guillaume

Nous bornerons au surplus nos remarques au *buste en marbre du gouverneur-général Maximilien-Emmanuel de Bavière* (n° 390), exécuté par Kerricx, et qui ornait également la grande salle de St-Luc. M. De Laet nous apprend que ce portrait fut commandé au sculpteur, *avec les ornements nécessaires*. Voici en quoi consistaient ces ornements : auprès du buste, on remarquait des génies représentant *la Renommée, la Peinture, la Sculpture, la Poésie, la Force*, etc. La Poésie écrivait ces vers :

Augusta In Facie Spirans
Mars Emicat Arte.

Nous ignorons si ces génies qui ont dû être transportés au local actuel du Musée en 1811 (1), existent encore, auquel cas il conviendrait de les replacer, ainsi que l'inscription suivante qui se trouvait sur le piédestal du buste :

MAXIMILIANO EMMANUELI
S. R. IMPERII ELECTORI
DUCI BOIORUM
TAURINI DEBELLATORI
DEFENSORI BELGARUM
PRUDENTI FORTI.

Plus bas on lisait :

Kerricx, le Vieux, était enterré dans l'église de l'abbaye de St-Michel, à Anvers. On lisait ce qui suit sur sa dalle tumulaire :

DIE HIER GENOEGEN VOND IN DRUCK
BESIT NAER TYT HET HOOGST GELUCK
LEVEN
DER
PATRIARCHEN EN PROPHETEN
OGIER DIE VOND
VUYT SEVEN SOND
VERMAECK EN STRAF
RUST IN DIT GRAF
STIERF
20 FEBRUARY 1689.

(1) J. C. E. baron Van Ertborn, *Op. cit.*, p. 31.

SERENISSIMI MÆCENATIS
AUGUSTAM MUNIFICENTIAM
ÆTERNITATI
PINGUNT SCULPUNT CANUNT
CONSECRANTQUE
PERENNI HOC GRATITUDINIS MONUMENTO
ACADEMICORUM PRIMORES
ANTVERPIÆ MDCXCIIII.

Ce buste fut érigé par les doyens, en reconnaissance de quatre nouvelles lettres de franchise des charges publiques, que Maximilien-Emmanuel avait accordées à la Confrérie de St-Luc en 1695 (1).

Le buste en marbre, sculpté par Jean-Pierre Van Baursheit (n° 391), provient de l'hôtel-de-ville d'Anvers. Le personnage qu'il représente et que nous allons faire connaître, est décoré, non seulement de la Toison d'Or, comme le dit le catalogue, mais en outre de l'ordre du Saint-Esprit. Aussi est-ce le portrait de Philippe de France, duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, devenu en 1700, époque de l'exécution de ce buste, roi des Espagnes et des Indes, en vertu du testament de Charles II (2).

Nous avons lu aux archives de la province d'Anvers, il y a quelque huit ou neuf ans, que les municipaux de cette ville avaient été sur le point de vendre *ce ci-devant tyran,* lors de la tourmente révolutionnaire. Le buste trouva grâce aux yeux du commissaire du Directoire exécutif près cette Municipalité, le citoyen S.-P. Dargonne, qui s'opposa à l'aliénation de cette œuvre d'art et la fit transporter à l'école centrale.

Comme il n'est pas improbable qu'à la suite de recherches dans les archives du royaume, on puisse parvenir à découvrir le nom de l'auteur du *monument funèbre d'Isabelle de Bourbon, comtesse de Charolais, femme de Charles*

(1) Baron Van Ertborn, *Op. cit.*, p. 41.
(2) J.-J. De Smet, *Histoire de la Belgique,* t. II, p. 199.

le Téméraire (n° 399), il serait à désirer que lors d'une nouvelle édition du catalogue, la commission eût recours à l'obligeance de notre savant archiviste-général, M. Gachard, pour combler cette lacune.

Nous terminerons par une observation relative à *la chaise de Rubens* (n° 400). Cette chaise aurait, d'après M. De Laet, servi au grand maître dans l'année de son décanat de S^t^-Luc, 1631. Si le fait est exact, il eût pu, ce nous semble, être étayé de quelques preuves, d'autant plus que feu M. le baron Joseph C.-E. Van Ertborn nous paraît avoir assez bien démontré que Rubens n'a jamais été doyen de S^t^-Luc (1).

Nous ne prendrons point congé du lecteur, sans rendre un nouvel hommage aux patientes recherches de M. De Laet et aux découvertes importantes qui les ont couronnées. Quelques efforts encore, et la prochaine édition du catalogue ne laissera plus rien à désirer.

Nous remercions encore une fois les personnes qui ont bien voulu nous procurer une partie des renseignements dont nous avons fait usage dans le cours de ce travail (2).

Anvers, Octobre 1850.

Théodore Van Lerius.

(1) *Op cit.*, p. 25-27.

(2) Cette notice était écrite depuis longtemps, lorsque M. Pierre Génard, sous-bibliothécaire de notre ville, nous a fourni la preuve que le n° 39 du Musée, peint par Jean Gossaert, dit Jean de Maubeuge, et qui représente *les saintes femmes pleurant la mort du Sauveur*, est orné des armoiries de messire Adolphe de Bourgogne, seigneur de Beveren, de La Vere, etc., chevalier de la Toison d'Or et amiral, mort le 7 décembre 1540 et enterré dans l'église de Beveren (Voyez A.-J.-L. Van den Bogaerde, *Geschiedenis van het land van Waes*, IIIe deel, bl. 121). — M. Génard a vérifié également les armoiries qui ornent le n° 114, tableau d'un peintre inconnu, et cette vérification lui a démontré que le personnage représenté audit numéro, n'est autre que le prince d'Orange, Guillaume I.

Rapport

SUR L'ÉTAT DES MONUMENTS HISTORIQUES ET ARTISTIQUES

DE

LA VILLE DE GAND,

RÉDIGÉ AU NOM DE LA COMMISSION INSTITUÉE POUR LEUR CONSERVATION,

PAR

PH. KERVYN DE VOLKAERSBEKE,

Membre de ladite Commission.

AVANT-PROPOS.

Aucun pays, si toutefois on en excepte l'Italie, ne possède plus de richesses artistiques que la Belgique; c'est là une vérité reconnue par tous ceux qui se sont occupés de l'étude des arts chez les divers peuples de l'Europe. Son école de peinture, sœur aînée de celle d'Italie, exerça dès le XIV^e^ siècle une influence prodigieuse et salutaire sur les autres nations qui l'admiraient et qui venaient lui demander de les initier aux merveilleux secrets de ses grands maîtres. « C'est aux frères Van Eyck, dit le comte de Laborde dans son remarquable ouvrage, intitulé : *La renaissance des arts à la cour de France,* t. I, p. 9, que nous dûmes de sortir entièrement des voies conventionnelles. Guidés par ces puissants talents, nous adoptâmes leur principe, l'imitation de la nature et leurs moyens matériels si habilement perfectionnés, la peinture à l'huile. Les Flan-

dres étaient alors, par le voisinage, par la parenté de leurs souverains et les nôtres, tout aussi françaises que la France, plus françaises que la Bretagne et la Guienne. Leur industrie merveilleuse, leurs richesses exubérantes, le luxe de leurs princes et les malheurs qui bientôt frappèrent la France, durent rendre plus puissante encore cette influence. D'ailleurs, à la fin du XIV^e^ siècle, où trouver d'autres modèles? l'Italie sommeillait encore au milieu des trésors amoncelés par l'antiquité; l'Espagne, l'Allemagne et l'Angleterre n'avaient pas un artiste de valeur; nous suivîmes les Flamands dans leur résurrection surprenante, mais nous les suivîmes en faisant quelques réserves qui nous permirent de rester Français dans nos imitations. »

Ces paroles extraites d'un ouvrage du plus haut intérêt, dû à la plume d'un savant dont l'autorité en matière d'art n'est contestée par personne, prouvent une fois de plus, l'importance de notre ancienne école de peinture et les droits de nos grands peintres à la reconnaissance de leur patrie. Comment la postérité si souvent oublieuse des bienfaits dont elle hérite, s'acquittera-t-elle envers ces hommes dont le génie l'a dotée de tant de chefs-d'œuvre divers? est-ce en leur élevant des statues plus au moins colossales ou en inscrivant leurs noms sur le frontispice d'un monument que la moindre commotion politique peut abattre sans en laisser subsister de traces? Non, cette manière de rendre hommage au génie est incomplète, si l'on n'entoure les œuvres qu'il a créés, du respect et de la vénération dont elles sont dignes.

Combien de souvenirs précieux pour l'histoire et les arts n'avons-nous pas perdus au milieu des orages politiques qui ont si souvent bouleversé notre pays, lorsque la multitude abrutie et possédée du démon de la destruction se ruait furieuse sur nos monuments les plus chers?

Cependant les commotions populaires quelque terribles

qu'elles puissent être, ne sont pas les seuls périls que les arts aient à redouter. Il en est d'autres d'autant plus sérieux qu'on ne les aperçoit que lorsqu'ils ont déjà produit leurs désastreux effets. De ce nombre est l'Ignorance, ennemie naturelle des arts et qui devient implacable lorsque la Cupidité l'accompagne. C'est par elle que notre splendide et riche cathédrale a vu mutiler en 1817, la plus belle création des frères Van Eyck, l'*Adoration de l'agneau sans tache,* dont six panneaux ornent aujourd'hui la galerie du roi de Prusse; et c'est encore par elle qu'Anvers s'est vu enlever le célèbre *Chapeau de paille* de Rubens. Pertes irréparables que la Belgique regrettera éternellement!

Il existe encore un autre danger que nous ne pouvons passer sous silence, notre ancienne école de peinture y est particulièrement exposée : c'est celui de tomber entre les mains perfides de ces prétendus restaurateurs qui gâtent ou détruisent impitoyablement tout ce qu'ils touchent. « Cette espèce de *nettoyeurs,* dit Descamps, s'étend et augmente tous les jours; je voudrais que les magistrats défendissent de toucher, sans leur permission, aux ouvrages placés en public, et qu'on fut certain du mérite de ceux à qui on les confie; ce serait le moyen de conserver des productions qui intéressent ceux qui aiment les arts, et qui servent de modèles à ceux qui les étudient (1). »

Ces lignes écrites en 1769, ne sont plus rigoureusement applicables à notre époque, depuis que les édifices publics et les objets d'art qu'ils renferment, sont soumis à la surveillance d'une commission spéciale chargée d'en constater l'état de conservation, d'en dresser des inventaires et d'indiquer aux autorités compétentes, les restaurations qu'ils auraient à subir.

Cette commission créée en 1818, fut légalement établie

(1) J. B. Descamps, *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant,* p. XI.

en 1825, sous la dénomination de : Commission pour la conservation des monuments et objets d'art de la ville de Gand, par un arrêté organique des États provinciaux de la Flandre orientale du 14 juillet et revêtu de la sanction royale par arrêté de S. M. Guillaume I, daté de La Haye du 5 décembre 1825 (1).

Nous ne relaterons pas tous les services que cette institution éminemment utile a rendus, il suffit pour se convaincre de leur importance de jeter un regard sur ses archives qui renferment des documents non moins intéressants pour les artistes que pour les historiens et les archéologues. Elle possède une bibliothèque qui s'accroit sensiblement et où l'on trouve quelques beaux manuscrits. Ce fut en 1833 que la commission entreprit la création d'un Musée historique. Cette heureuse idée obtint l'approbation générale et voici comment un recueil scientifique de Gand (2) rendit compte de cette résolution : « Tandis que la commission pour la conservation des monuments s'occupe activement d'un travail important sur les monuments historiques, sur l'origine du nom des rues et des places publiques de l'ancienne capitale des deux Flandres; tandis qu'elle fait rentrer dans les dépôts scientifiques de la province ou de la ville les manuscrits ou les documents qui en ont été distraits à diverses époques, elle a formé, sous les auspices et la protection de la régence, le projet d'ériger en cette ville un *Musée historique belge*. A peine ce projet a-t-il été connu, qu'il a reçu d'un grand nombre de citoyens, amis de leur pays et des arts, des encouragements et des dons qui surpassent déjà les espérances des fondateurs de cette nouvelle institution. »

On le voit, la commission animée d'un zèle aussi noble

(1) *Mémorial administratif de la Flandre orientale*, 2e année, p. 108.
(2) *Messager des Sciences*, 1833, p. 504.

qu'éclairé, répondait dignement au but qu'on s'était proposé en la créant, mais c'est surtout dans les inspections qui lui étaient imposées par l'article V de l'arrêté organique, qu'elle était appelée à rendre de signalés services. Les comptes-rendus de ces espèces de revues tantôt générales tantôt partielles, rédigés avec une minutieuse exactitude, seront toujours utilement consultés par les savants et les artistes.

Dans sa séance du 16 mars 1851 (1), la commission résolut de faire une nouvelle inspection générale de tous les édifices et objets d'art qui sont soumis à sa surveillance : six de ses membres, Messieurs Van der Vin, Félix De Vigne, Charles Onghena, Edmond De Busscher, Polydore Van der Meersch et Kervyn de Volkaersbeke, rapporteur, furent délégués pour remplir cette tâche que les nombreuses richesses historiques et artistiques que Gand possède, rendaient à la fois laborieuse, difficile et délicate.

Les rapports qui dans cette circonstance furent adressés à la commission et à l'autorité communale, étant de nature à piquer la curiosité par les faits nouveaux qu'ils renferment, nous avons cru devoir les publier, en y ajoutant cependant quelques détails puisés aux meilleures sources, mais dont le narré aurait paru superflu dans un rapport officiel.

Ces sources peuvent être divisées en deux catégories : la première comprend les *auteurs imprimés,* tels que Sanderus, le chevalier Diericx, Descamps, Mensaert, Goesin-Verhaeghe, Auguste Voisin, le comte de Laborde, Adolphe Siret et bien d'autres encore dont l'opinion a une valeur réelle et reconnue; tandis que la seconde, non moins importante, est formée de *documents manuscrits,* souvent

(1) La commission tenait primitivement ses séances à l'Université, mais depuis peu d'années elle s'est fixée à l'hôtel-de-ville, dans l'ancienne Trésorerie, où elle a réuni ses collections.

officiels, puisés dans les archives publiques ou privées et surtout dans celles des églises paroissiales où nous avons recueilli des renseignements précieux et inconnus sur la plupart des œuvres d'art que nos vieux monuments religieux possèdent et même sur celles qu'ils ont perdues.

A cette deuxième catégorie appartiennent entre autres les inventaires dressés à diverses époques par la commission des monuments, et la *liste des tableaux appartenant à des mains-mortes, qui se trouvent dans la ville de Gand, jurisdiction du Magistrat de la ville, fait en présence de Messieurs les Échevins de la Keure, par P. L. Spruyt, premier professeur de l'Académie de peinture, en conséquence du décret de Sa Majesté du 3 septembre 1777.* Ce document, extrait des archives communales, est d'autant plus curieux qu'il nous fait connaître des tableaux que la ville ne possède plus aujourd'hui; aussi le publierons-nous en entier avec la correspondance qui s'y rapporte, comme pièce justificative, à la fin de l'ouvrage. Citons encore au nombre des sources les plus fécondes que nous ayons consultées, la belle collection de Mr P.-J. Goetghebuer. Formée de longue main, avec toute la persévérance qui caractérise l'homme convaincu de l'utilité de son entreprise, cette collection est devenue désormais indispensable à tous ceux qui s'adonnent à l'étude de l'histoire politique et artistique de l'ancienne capitale de la Flandre.

En terminant nous dirons que nous formons les vœux les plus ardents, afin que la commission chargée de veiller à la conservation de nos monuments, rencontre auprès des autorités compétentes, le puissant appui dont elle a besoin, pour sauver d'une ruine totale les vénérables et glorieux souvenirs que nous devons au génie de nos pères!

Gand, Août 1851.

I

ÉGLISE PAROISSIALE DE NOTRE-DAME ET LES CASERNES DE SAINT-PIERRE.

Messieurs,

Conformément à la décision que vous avez prise de faire une inspection générale des monuments et autres objets d'arts qui sont soumis à votre surveillance, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le 25 mars dernier, vos délégués se sont rendus aux casernes du génie situées sur la plaine de S^t^-Pierre, et c'est avec regret qu'ils doivent déclarer que les peintures allégoriques qui couvrent le plafond de l'ancien réfectoire de l'abbaye, aujourd'hui grande salle d'armes, dues au pinceau de Van Reysschoot, sont fortement endommagées et demandent de promptes restaurations si l'on ne veut les voir disparaître bientôt entièrement.

Le plafond de la bibliothèque actuellement convertie en école régimentaire, est une magnifique composition allégorique peinte par Simons, de Bruxelles. Ce plafond d'une conservation satisfaisante, exige cependant dans quelques endroits de légères réparations. Il serait à désirer que la cloison qui divise cette belle salle en deux parties, fut enlevée; elle détruit l'effet du plafond et contribue pour une large part dans les dégrations qu'il a subies.

Les bâtiments en style ogival qui entourent l'ancien préau, demandent de sérieuses restaurations. Il serait déplorable de voir disparaître ces derniers et vénérables débris de l'opulente abbaye de S^t^-Pierre, comme ont disparu tant d'autres souvenirs architectoniques, faute de prendre les précautions que leur conservation exigeait.

Au-dessus de la porte d'entrée du corps de logis du sud de la grande cour des casernes, on remarque un bas-relief sculpté en pierre, représentant la résurrection de Lazare. Cette sculpture est digne d'être conservée et devrait être nettoyée.

En quittant les casernes, nous nous sommes rendus à l'église de Notre Dame, où nous avons été reçus par messieurs les vicaires, auxquels un extrait du procès-verbal de votre séance du 16 mars dernier a été remis.

Les statues qui ornent ce magnifique temple, dues au ciseau de Gilles d'Anvers et de Géry Helderberg, sont parfaitement conservées; mais c'est avec un sentiment de profonde douleur que nous devons constater l'état de délabrement dans lequel se trouve un des monuments historiques les plus précieux que renferme notre ville, le tombeau d'Isabelle d'Autriche, sœur de Charles-Quint et femme de Christiern II, roi de Danemarck, de Suède et de Norwège, morte en 1526 au château abbatial de Zwynaerde et inhumée dans l'oratoire de l'abbaye de S^{t}-Pierre. Cette tombe entièrement en marbre, est tellement délabrée qu'il reste peu d'espoir d'en conserver encore longtemps les débris, si l'on ne s'empresse de prendre les mesures nécessaires pour les préserver d'une destruction totale. La commission pense qu'il conviendrait de reconstruire ce mausolée dans un style conforme à l'architecture de l'église et digne de l'infortunée princesse dont il est destiné à perpétuer la mémoire (1). A ce sujet nous trouvons dans la 2^{e} édition de l'*Histoire de l'abbaye de S^{t}-Pierre, à Gand*, par M. Edmond De Busscher, un passage digne de fixer votre attention; le voici :

(1) Feu M. Willems a donné dans le *Belgisch Museum*, t. II, page 196, une intéressante notice biographique sur Isabelle d'Autriche, accompagnée de deux gravures de son tombeau, d'après une *copie* du dessin de Arent Van Wynendaele, dont l'*original* appartient à la collection de M. Goetghebuer.

« Le gouvernement de Danemarck paraît avoir conçu » la pensée généreuse et réparatrice de relever le mausolée » d'Isabelle d'Autriche, et depuis quelques années l'histoire » de Christiern II a fixé l'attention des écrivains du Nord. » Dès 1844, Ch. Ferd. Allen a publié à Copenhague la » première partie de son ouvrage intitulé : *De rebus Chris-* » *tiani secundi, Daniae, Norwegiae et Succiae regis, ex-* » *sulis commentatio.* — Vers la même époque, le savant » professeur danois Kalkar entreprit un voyage scientifique; » il recherchait des manuscrits de théologie et recueillait » tout ce qui pouvait offrir de l'intérêt pour le Danemarck, » la Suède et la Norwège. Il était chargé aussi par le » ministre de l'intérieur de Danemarck de lui adresser un » rapport sur le tombeau de la reine Isabelle, à Gand, et » de lui indiquer la somme que nécessiterait la construc- » tion d'un nouveau monument funéraire, digne de sa haute » destination.

» M. Kalkar vint chez M. Serrure, professeur d'histoire » à l'Universté de Gand, au moment où celui-ci allait s'ab- » senter. M. Serrure le présenta à feu M. Willems, qui » lui fit les honneurs de la ville. — Le professeur Kalkar » se rendit avec M. Willems et des gens de l'art à l'ex- » oratoire de S^{t}-Pierre, ils procédèrent à la vérification des » ossements renfermés dans l'humble tombe actuelle et » procès-verbal authentique en fut dressé. Le délégué danois » consulta ensuite divers artistes, il joignit à son rapport » le devis estimatif d'un mausolée à élever dans l'avant- » nef de l'église de Notre-Dame de S^{t}-Pierre, au fond du » croisillon septentrional et en face de la chaire de vérité. » Ce mausolée serait à peu près la reproduction de l'an- » cien, d'après le dessin qu'en a laissé Arent Van Wynen- » daele. — Sur l'invitation de M. Kalkar, MM. Serrure et » Willems, philologue distingué qui nous fut ravi peu de » temps après (1846), acceptèrent la mission d'en diriger » les travaux. »

Nous ignorons si le gouvernement danois a renoncé au projet de reconstruire à ses frais le mausolée d'Isabelle d'Autriche, mais nous espérons, Messieurs, que vous voudrez bien employer toute votre influence, afin que cette malheureuse reine morte en exil et dont les cendres ont été tant de fois troublées au milieu des tourmentes révolutionnaires, obtienne enfin un lieu de repos digne de celle qui fut la sœur du plus grand monarque du XVI^e^ siècle.

Quant aux belles grilles en fer doré qui ferment le chœur, elles réclament aussi une restauration, plusieurs ornements étant brisés (1).

Passons à l'inspection des tableaux que nous avons numérotés ainsi :

N° 1. *La Pêche miraculeuse,* par Van Reysschoot.

Ce tableau provient de l'abbaye de Baudeloo (2).

* N° 2 (3). *L'Adoration des Mages,* par Nicolas Roose.

Ce tableau demande une restauration très-importante.

Il provient de l'église des Jésuites, à Ypres (4).

* N° 3. *Le Triomphe de la Religion,* par Van Thulden.

Copie d'après Rubens.

* N° 4. *Le Triomphe de la loi nouvelle,* par Van Thulden.

Copie d'après Rubens.

Il existe de ce tableau une estampe en deux feuilles gravée par N. Lauwers.

* N° 5. *St-Liévin exorcisant une femme,* par Gérard Seghers.

(1) Ces grilles ont été faites à Cambrai. Voir *Archives de la commission des monuments,* vol. A, p. 47.

(2) Voir *Archives de la commission des monuments,* vol. A, p. 55.

(3) Tous les tableaux désignés dans cette partie du rapport par un astérisque, ont été déposés par la ville à l'église paroissiale de N. D. à St-Pierre, en vertu d'un arrêté du gouverneur de la Flandre orientale, du 5 novembre 1816.

(4) Voir *Archives de la commission des monuments,* vol. A, p. 55.

Tableau provenant de l'église des Jésuites, à Gand; il faisait partie d'une collection de seize toiles, représentant les divers miracles de l'apôtre de la Flandre.

* N° 6. *Le Couronnement d'épines,* par Abraham Janssens.

N° 7. *Jésus-Christ et la Samaritaine,* par Van Reysschoot.

Ce tableau est en mauvais état.

N° 8. *S^t^-Pierre sauvé de prison par un ange,* par Antoine Van den Heuvel.

Copie d'après le Dominiquain.

N° 9. *S^t^-Pierre et S^t^-Antoine prenant leur repas dans une grotte.*

Ce tableau provient du réfectoire de l'abbaye de Saint-Pierre. Il est en très-mauvais état.

* N° 10. *S^t^-Christophe,* par Tyssens.

N° 11. *La Vierge, l'Enfant Jésus et S^t^-Joseph, entourés d'anges au milieu d'un paysage.*

Copie d'après Antoine Van Dyck. Il existe une estampe de ce tableau, gravée par Schelte à Bolswert, et connue sous le nom de : *la Vierge à la danse des anges.*

* N° 12. *Le Christ guérissant un aveugle-né,* par Gérard Seghers; par Van den Heuvel, selon l'invent. de 1777 (1).

* N° 13. *La Vierge et l'Enfant Jésus distribuant des chapelets à des moines de l'ordre de S^t^-Benoît,* par Antoine Van den Heuvel.

N° 14. *Une procession.*

Cette composition forme deux tableaux divisés, l'un en trois panneaux et l'autre en deux, et orne de même que le n° 13, la chapelle dédiée à la Vierge Marie (2).

(1) Lorsque nous citons l'inventaire de 1777, c'est le document dont il est question dans l'Avant-Propos, page 320.

(2) Le rapport que MM. Jean Schamp, de Vaernewyck et L. Roelandt adressèrent en 1824 à la commission des monuments, donne sur cette composition des détails historiques assez curieux pour que nous les reproduisions. « Ter

N° 15. *L'Écuyer de Totila, roi des Goths, reconnu par S^t-Benoît.* Magnifique toile de Gaspard De Crayer, qui devrait être nettoyée.

* N° 16. *La Résurrection de Lazare,* par Gérard Seghers; par Van den Heuvel, selon l'inventaire de 1777.

Tableau faisant pendant au n° 12.

* N° 17. *S^t-Adrien,* par Tyssens.

Tableau faisant pendant au n° 10.

N° 18. *Incendie de la tour de l'église de Notre-Dame à S^t-Pierre en 1755.*

Tableau d'un intérêt historique et méritant une restauration (1).

N° 19. *Allégorie représentant la prédestination de la Vierge,* par Van Cleef.

N° 20. *Le prophète Élie nourri par les anges,* par

» regter hand, » y est-il dit, « eene schilderye in twee verdeelt, op de eerste siet » men de confraters dragende in proecssie het gezeyde miraculeus beeld van » O. L. Vrouwe; maer daer was een verschil tusschen den pastor en de con- » fraters, ofte deze processie zoude gepasseerd hebben in de Tykstraete, om » redens dat de peste aldaer vele menschen deed sterven; men liet de decisie » aen het jugement van den bisschop en den heer prelaet van S^t-Pieter, de » welke verklarende dat deze processie, als by gewoonte door deze straet zoude » passeren, is door deze decisie en dienstwilligheid de pest aenstonds op- » gehouden; dit is gebeurt in de maend augusti der jaer 1604. Op de tweede » schilderye is verbeeld de miraculeuse genezing van de begyne van Dooris- » laere, gebeurt den 17 juny 1605; door de intercessie van O. L. Vrouwe.

» Den naem van den schilder is niet bekend.

» Ter slinker zyde eene schilderye alwaer verbeeld zyn dry andere » mirakelen door de zelve intercessie. Deze stukken waeren te vooren in » O. L. V. kerke. » — Voir *Arch. de la comm. des monuments,* vol. A, p. 39.

(1) Pendant la nuit du 30 décembre 1755, le feu du ciel incendia la flèche de la tour de l'église paroissiale de N. D. à S^t-Pierre; mais grâce aux efforts des habitants du quartier qui parvinrent à se rendre maîtres des flammes, le reste de l'édifice et les objets précieux qu'il renfermait, furent sauvés. C'est afin de conserver le souvenir de ce sinistre événement qu'on le reproduisit sur la toile; on ignore par qui il est peint. La plupart des figures sont des portraits. Voir *Arch. de la comm. des monuments,* vol. A, p. 42.

Jacques Artois. Sujet gravé par Conrad Lauwers d'après Rubens.

Cette toile ornait autrefois le refectoire de l'abbaye de S^t^-Pierre.

N° 21. *Le Christ entre les deux larrons,* d'après Antoine Van Dyck.

Sujet dont il existe une gravure par Schelte à Bolswert.

* N° 22. *Un miracle de S^t^-Liévin,* par Gérard Seghers.

Tableau faisant pendant au n° 5 et provenant de la même église.

* N° 23. *Le Christ en croix,* par Van Cleef.

Tableau qui exige une restauration.

* N° 24. *S^t^-François Xavier discutant en présence de l'empereur du Japon.*

Magnifique tableau peint en 1702 par J. E. Quellin. Cette toile, ainsi que les n^os^ 25 et 26, provient de l'église des Jésuites, à Bruxelles; elle mérite de même que ces deux numéros, une restauration importante.

* N° 25. *La Vérité soutenue par le Temps.*

Copie d'après Rubens, par J. E. Quellin.

* N° 26. *S^t^-François-Xavier prêchant la foi aux Indiens,* par Nicolas Roose (1).

N° 27. *Jésus-Christ guérissant un aveugle,* par Van Reysschoot.

Ce tableau provient de l'abbaye de Baudeloo.

N° 28. *Les actes de la vie de S^t^-Pierre, la Cène et la Résurrection de Notre Seigneur,* en onze tableaux peints par

(1) D'après une note insérée dans le rapport de 1824 (*Archiv. de la comm. des monuments,* vol. A, p. 45), un abbé de S^t^-Pierre ayant fait en 1779 l'acquisition des deux tableaux qui figurent ici sous les n^os^ 24 et 26, se persuada que S^t^-François Xavier appartenait à l'ordre des Bénédictins. C'est sans doute afin de faire partager son avis par tout le monde, qu'il décora ce saint du manteau et de la croix des moines de cet ordre.

Van Dosselaer, figurent au-dessus des cintres du chœur; quelques-uns de ces tableaux sont fortement endommagés.

La façade de cette belle église devrait être complètement restaurée, et à cette occasion la commission demande que l'on rétablisse dans le fronton les armoiries de l'abbaye de St-Pierre, qui y figuraient avant la révolution française, et que les niches de cette belle façade, restées vides jusqu'à présent, reçoivent enfin les statues qui leur sont destinées d'après le plan primitif (1).

(1) Cette partie du rapport a été lue en séance du 21 avril 1851.

Dit was de capelle vaden noot godts die stont op de mude daer nu
staet tschelchts kersthercke / en was af ghebroken als de nieu kercke
ghemact was

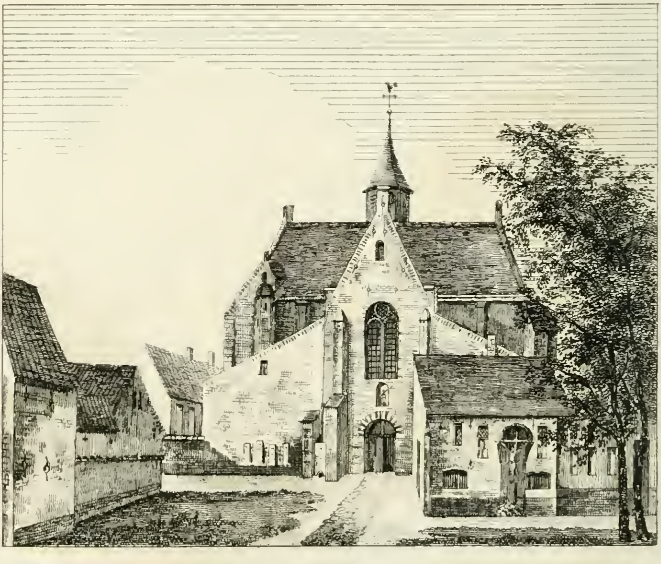

Sc.

II

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-SAUVEUR.

Lorsqu'en 1540, l'empereur Charles-Quint, voulant à la fois défendre et contenir la puissante cité qui l'avait vu naître, résolut d'ériger une citadelle sur l'emplacement occupé par l'antique abbaye de S^t^-Bavon, l'église paroissiale de S^t^-Sauveur, située dans l'enceinte de la nouvelle forteresse, subit le sort des bâtiments conventuels, quoique sa construction commencée vers la fin du XV^e^ siècle ne fut pas encore achevée.

Charles de Croy, évêque de Tournai, se rendit alors à Gand pour transférer en grande pompe les vases sacrés et les reliques des saints de cette église à celle de l'hospice de S^t^-Jacques et de là à la chapelle de la *S^te^-Vierge aux souffrances de Dieu,* appelée aussi *Chapelle de l'Hôpital des Aveugles,* qui devint l'église paroissiale de S^t^-Sauveur (1).

(1) Parmi les objets que les marguilliers de l'ancienne église paroissiale de S^t^-Sauveur emportèrent, se trouvait la pierre tumulaire de Pierre Hueribloe, Doyen des corporations de Gand, et de sa femme Marie Mannins. Ces personnages y sont représentés couchés. Au-dessus de la tête de l'homme flotte une banderolle avec cette inscription : MISERERE MEI DEUS; sur une banderolle semblable flottant au-dessus de la tête de la femme on lit : MATER DEI MEMENTO MEI. Dans la bordure on voit les armoiries de Hueribloe qui sont : *de sable à un buste de femme de carnation, chevelé d'or.* Et cette épitaphe : Hier ligt Pieter Hueribloe die stuft Deken van d'neeringhe in Ghent 1438 op St. Baefs avont, en Joff. Marie Mannins Pieters wyf was die stuft 1428. Den xii spelmaent. M^r^ P.-J. Goetghebuer possède le dessin de cette pierre.

En 1560, l'humble chapelle disparut pour faire place à un monument plus vaste et plus conforme à sa destination (1). Cependant on voulut conserver un souvenir de la construction primitive quelque modeste qu'elle fut, et on laissa subsister devant la façade, du côté du port de Gand, dit le chevalier Diericx dans ses *Mémoires,* la base et le fût d'une colonne qui avaient appartenu à l'ancien bâtiment, et qui y restèrent jusqu'en 1810, époque à laquelle on donna au frontispice de cette église la forme qu'il a maintenant; forme, il faut bien en convenir, qui n'est nullement en harmonie avec l'architecture générale de l'édifice.

A ce sujet, Messieurs, qu'il me soit permis de vous rappeler un acte de vandalisme dont malheureusement on ne rencontre que trop d'exemples.

En 1804, un membre de la fabrique de l'église de Saint-Sauveur, un nommé J. Goewie, trouvant que l'architecture intérieure de ce monument religieux était *surannée,* entreprit de la moderniser et de la rendre, selon lui, beaucoup plus élégante en masquant les piliers gothiques sous l'enveloppe carrée et disgracieuse qu'ils ont conservée jusqu'à ce jour. Le zèle de ce fabricien alla si loin, qu'il s'engagea à supporter seul, tous les frais de ce prétendu embellissement, par la déclaration suivante insérée dans le procès-verbal de la séance des marguilliers, du 5 février 1806.

« Ik ondersehreven lid van de kerke van H. Kerst, verelaere met het onder-» teekenen dezer, voor myne rekeninge alleen te houden alle de bekostingen » tot hier toe gedaen aen de verbeteringe van de selve kerke. Overzulkx dat

(1) En tête de ce chapitre, nous donnons le dessin de cette chapelle, d'après un MS. de Arent Van Wynendaele, peintre de la ville (stede schilder), mort à Gand le 16 nov. 1592, dont il est fait mention dans la première partie de ce rapport. Ce MS. nous a conservé les dessins de la plupart des monuments détruits depuis 1540. La seconde vue représente l'église de S^{t}-Sauveur bâtie en 1566 et dont la façade a été changée en 1811. Les dessins originaux de cette planche appartiennent à la collection de M^{r} P. J. Goetghebuer.

» ik myne medelitten, soo wel als de kerke selve, vry spreke van alle aen-
» spraeke ontrent de selve bekostingen. In teeken der waerheyd hebbe ik dese
» onderteekend om te vallideren daer ende soo het behoort. »

« Gent, 5 feb. 1806.

» Js. Goewie. »

Cette déclaration resta sans effet, et l'église fut obligée de supporter *seule* les frais de ces ridicules et inutiles travaux.

La commission pense qu'il serait facile d'enlever le plâtrage qui couvre les anciens piliers, et j'ose dire sans crainte de me tromper, que la fabrique actuelle de St-Sauveur contribuerait pour une large part dans les dépenses que cette restauration nécessiterait, si la ville, le gouvernement ou la province, daignaient lui accorder un subside.

L'église de St-Sauveur ne possède que peu de tableaux; savoir :

1° *La Circoncision de Notre Seigneur.*

2° *Le Christ entre les deux larrons,* triptyque de la fin du XVe siècle.

3° *Le Christ en croix,* par Van Cleef.

Dans la même chapelle on remarque dans l'épaisseur du mur, un monument en pierre, représentant la *Mise au tombeau du Christ;* il porte la date de 1607.

4° *Le Christ descendu de la croix,* par Van Hanselaër.

5° *Divers traits de la vie de Jésus-Christ,* en douze grands tableaux, qui ornent la partie supérieure du chœur et de la grande nef, par Nicolas Roose.

Quelques-unes de ces toiles sont d'un grand mérite. Elles demandent d'importantes restaurations, ainsi que les cadres dont la sculpture est d'un goût parfait.

6° *La Cène,* bon tableau, peint en 1755, ornant l'autel de la chapelle du St-Sacrement.

Le tabernacle mérite de fixer l'attention. Il est en bois doré et sculpté dans le goût gracieux du XVIIe siècle.

7° *La Cène.*

8° *Le Christ au temple,* par Van Hanselaer.

9° *Le Christ descendu de la croix,* d'après Rubens.

10° *Même sujet* (cintré).

11° *La Fuite en Égypte,* par Jean-Érasme Quellin, beau tableau peint en 1666, qui orne l'autel de la chapelle de St-Joseph. Au-dessus de la boiserie sculptée qui entoure cette chapelle, on remarque une série de huit tableaux, dont sept représentent *des épisodes de la vie de Jésus-Christ,* et le huitième *les armoiries de l'archiduc Albert d'Autriche soutenues par deux anges.* Ces tableaux excitèrent vivement la curiosité de mes collègues, qui me prièrent de faire des recherches dans les archives de l'église de St-Sauveur, pour y découvrir l'historique de cette composition (1).

Grâce à l'obligeance de Monsieur le curé De Vos, qui a bien voulu me communiquer le livre de la confrérie de St-Joseph, je me trouve aujourd'hui à même de donner quelques renseignements curieux sur cette célèbre association pieuse fondée en 1604, par les archiducs Albert et Isabelle. Cependant, ce livre ne nous apprend pas à quel événement elle doit son existence, mais il est permis de supposer que les archiducs dont la piété était reconnue, témoignèrent par cette fondation, leur reconnaissance au Ciel, pour le succès que le marquis Ambroise de Spinola venait d'obtenir à Ostende. En effet, la reddition de cette place surnommée la nouvelle Troie, qui avait resisté pendant plus de trois ans avec un courage héroïque à tous les maux d'un horrible siége, était sans contredit, l'événement le plus heureux que les princes espagnols pouvaient

(1) Descamps et Spruyt disent que ces tableaux sont de Henri Van Baelen, tandis que Mensaert les attribue à Jean Van Baelen. Un membre de la commission, M. Van der Vin, pense qu'ils sont l'œuvre de l'un des Franck.

désirer et pour lequel il est certain qu'ils adressèrent à l'Éternel de ferventes actions de grâces (2).

Les personnages les plus considérables des Pays-Bas, d'Espagne, de France, d'Italie et d'Allemagne, parmi lesquels figuraient des princes de sang royal, des évêques, des abbés, des chevaliers de la Toison d'Or et des généraux dont les noms glorieux sont acquis à l'histoire, se firent inscrire dans la nouvelle confrérie et leur exemple fut aussitôt suivi par presque toutes les communautés religieuses, abbayes, monastères, couvents et hospices des Pays-Bas. Le temps, loin de diminuer la renommée dont jouissait la pieuse association, ne fit que l'augmenter. C'est ainsi qu'après la bataille de Prague livrée le 8 novembre 1620, l'empereur Ferdinand II témoigna sa gratitude au Ciel en se faisant inscrire avec tous les membres de sa famille dans la confrérie de S^{t}-Joseph fondée à S^{t}-Sauveur.

Tous les ans, lors du renouvellement de la magistrature, la confrérie faisait célébrer une messe solennelle à laquelle assistaient les échevins de la Keure et des Parchons. Cet usage fut établi en 1613 par Nicolas de Montmorenci, comte d'Estaires, Georges de Montmorenci, baron de Croisilles, Adrien de Noyelle, seigneur de Croix, et Charles

(2) D'après une traduction flamande du Manuel de la confrérie du glorieux patriarche S. Joseph, deux petits volumes devenus rares aujourd'hui, les archiducs déférant aux pieuses sollicitations de Madeleine de Trazegnies, fondèrent la confrérie de S^{t}-Joseph dans l'église que cette noble recluse avait choisie pour sa retraite. Lorsqu'en 1808 on renouvela le pavé de la chapelle de S^{t}-Joseph, on trouva le corps de cette sainte fille enfermé dans un cercueil de plomb, dans une tombe recouverte d'une pierre sépulcrale sur laquelle était gravée cette épitaphe :

Hic moratur diem resurrectionis
nob. ac rev. soror Magdal. de
Tresigniez postquam vixisset
39 annos in hic suo Salvatore
S. reclusa, animam eidem reddidit
exultans 3 maii 1642 æt. 77.
Requiescat in pace.

d'Ideghem, seigneur de Wiese, délégués à cette époque pour assister au renouvellement du magistrat.

Tous ces renseignements sont consignés avec une scrupuleuse exactitude, dans le livre de la confrérie de S^t^-Joseph; magnifique manuscrit, in-folio, sur parchemin, de 257 feuillets non paginés et dorés sur tranche. La reliure de ce livre dont les États de Flandre firent présent à l'illustre confrérie, est en velours rouge, garnie de clous et d'ornements d'argent rehaussés de pierreries. Ces ornements forment en quelque sorte un réseau d'arabesques, autour d'un médaillon ovale représentent l'Enfant Jésus donnant la main à la Vierge Marie et à S^t^-Joseph. Au-dessus de l'Enfant Jésus on voit Dieu le Père et Dieu le S^t^-Esprit, signifiant ensemble la S^te^-Trinité. Ce médaillon également en argent, est ciselé au repoussé. Aux quatre coins sont gravées les armoiries de Gand, de Bruges, d'Ypres et du Franc. Une ornementation analogue couvre le dos entre les nervures, et il est à regretter que fermoirs aient disparu.

C'est par ce précieux document que l'on sait : que les huit tableaux qui décorent la chapelle de S^t^-Joseph sont dûs à la générosité des archiducs; qu'ils ont couté 500 florins, et que la reliure du manuscrit dont je viens de parler a coûté aux États de Flandre la somme de 100 florins.

Voici le titre de cet intéressant volume :

REGISTRE
DE LA CONFRARIE DE LA
GLORIEUSE VIERGE MARIA ET DU
BIENHEUREUX SAINCT JOSEPH
SON ESPOUX
FONDÉE EN L'ÉGLISE DE S. SAUVEUR
A GAND PAR LE PAPE CLEMENT
VIII, A L'INSTANTE REQUISITION
DE NOZ SER^mes^ PRINCES
LES ARCHIDUCQZ

ALBERTUS ET ELISABETH CLARA
EUGENIA
ANNO 1604.

CE LIVRE AT ESTÉ DONNÉ PAR MESSrs
LES ECCLESIASTICQUES ET QUATTRE
MEMBRES DE FLANDRES.

Une confrérie fondée sous de tels auspices devait posséder des richesses artistiques beaucoup plus considérables que la plupart des autres institutions du même genre, qui ne comptaient pas au nombre de leurs membres tout ce que le pays et l'étranger avaient de plus distingué. En effet, le livre de la confrérie de St-Joseph en donne l'inventaire, ainsi que les noms des donateurs. Ce document est assez curieux pour mériter qu'il vous soit communiqué; le voici :

« *Mémoire des Bienfaiseurs à la Confrarie de St-Joseph tant par Aulmosnes que aultrement.*

» Noz serenissimes Princes Albert et Isabella Archidueqz d'Austrice ont » pour faire la Table d'Autel de St-Joseph donné la somme de deux cens » cinquante florins.

» Monsieur Lamoral Prince de Ligne a donné pour serrer la chapelle de la » Confrarie de St-Joseph la somme de cent florins.

» Madame la Contesse de Herlyes, Dame de Glaison a donné une Tapiecerye » blanche de sept pieches, pour tapisser ladicte chapelle de St-Joseph.

» Messire Bauduin de Renssy et Messire Jehan Parmentier ont donné audict » Aultel ung beau Calice d'argent dorré.

» Certaine dévote Personne a donné trois Imaiges qui sont dessus la table » d'Aultel de ladicte chapelle, à scavoir : de Nre Dame, de St-Joseph et de » St-Jean évangéliste.

» Monsieur et Madame de Croisilles ont donné ung beau reliquaire d'argent » pour ladicte chapelle.

» Messire Nicolas de Montmoraney, Conte d'Estaires, etc., a composé et » dédié à l'usaige et consolation des personnes enrollées en ladicte Confrarie » de St-Joseph, ung livre des Exercices journalières à l'honneur de St-Joseph.

» Messire Jehan de Aranda, Chevalier de St-Jacques, etc., Gouverneur du » chasteau de Gand, a fondé perpétuellement une messe chantée, à célébrer à » l'Aultel de St-Joseph avecq une procession solempnelle à l'honneur dudict » St-Joseph, laquelle messe et procession se célèbre tous les ans le Dimenche » avant l'Assention de Nostre Seigneur et en Icelle procession se doibt porter » le St-Sacrement et les Imaiges de Jésus, Maria, Joseph.

» Mademoiselle Joosine Sanders, vefne de M. Jehan Hebberecht, a donné à » ladicte chapelle ung drap d'Aultel de lassement blancq avecq des estoilles et » les passes semblables.

» Monsieur Florens Van Eechaute, Sr d'Agrimont et Mad. Adriana Rym, sa » compaigne, ont donné ung bassin et deux Ampulles d'argent avecq des bords » doréz au mitan desquels sont gravés les Imaiges de Jésus, Maria, Joseph.

» Leurs Sermes Altesses ont encoires donné à la Confrarie pour faire ung » Jésus d'argent, la somme de cent cinquante florins.

» Les Gentelz-Hommes de la Chambre de Son Altesse, et les Dames de la » Sermo Infante ont parensemble donné pour faire les deux Imaiges d'argent » de la Vierge Marie et de St-Joseph, dont les noms ensuyvent :

LES CAVALLIERS.

» Don Louys de Velasco.
» Le Prince de Ligne.
» Don Gaston Spinola, conte de Brouay.
» Messire Charles de Lalaing, conte d'Hoochstrate.
» Le conte de Furstemberghe.
» Le baron de Zevemberghe.
» Le conte de Solre.
» Don Juan Nino de Tavara.
» Le conte de Sante Croix.
» Le Prince Despinoy.
» Le conte de Meghem.
» Senor Pallavicino.
» Le conte de Pont de Vaulx, marquis de Mornay.

LES DAMES.

» Dona Catalina Livia.
» Dona Maria Capata Manuel.
» Mademoiselle de Pitthem.
» Mademoiselle de Balançon.
» Mademoiselle de Ste-Aldegonde.
» Mademoiselle de Willerval.
» Madame la contesse de Busquoy.
» Madame la contesse de la Fere.
» Mademoiselle d'Aremberghe.
» Dona Teresa Capata.

» Madame Louyse de Crueninghe, Dame de Croisilles, a donné ung beau » Reliquaire de bois d'Ebbenne pour y enserrer une pieche du Sepulchre de » St-Joseph, et une pieche de la maison où il demeuroit avecq la Vierge avant » qu'il alloit en Egipte.

» Certaines dévotes Personnes ont donné deux Ampulles d'argent avec les » bords doréz.

» Madame Catharina Livia, contesse de Furstemberghe, a donné une Lampe » d'argent.

» Monsieur Alexandre Lombaert, prestre, a donné une couronne de cuyvre » avecq des chandeliers.

» Mademoiselle la compaigne du capitaine Hasser a donné ung Goublet » d'argent pour donner l'abluition aux communians.

» Leurs Sermes A. A. ont donné la somme de cinq cents florins, pour faire » huict paincture[s] (1).

» Les quattre Membres de Flandres ont donné la somme de cent florins à » l'advancement d'ung nouveau Livre de la Confrarie, qui sera couvert d'argent (2).

» Le Ducq de Nieubourg a donné la somme de cent souverains d'argent pour » faire

» Madame Anne de Croy, duchesse d'Arschot, a donné une Lampe de por- » cheleyne ornée d'argent dorré, avecq trois cent florins, à la fondation de » l'huylle pour la faire brusler le loing de l'année.

» Mademoiselle Jolenta de Trejegny a donné une croix d'or.

» Certaine dévote Damoiselle a donné la somme de seize florins, pour faire »

De tous ces trésors, la confrérie de St-Joseph n'a conservé que le livre qui nous les a fait connaître, les tableaux qui ornent sa chapelle et deux reliquaires en argent. Tout le reste, consistant en une valeur de onze cents onces d'argent, a été enlevé à la fin du siècle dernier par ordre de l'empereur Joseph II qui, dans sa manie de tout réformer, trouva le moyen de battre monnaie à Vienne, avec l'argenterie des églises et des couvents de Belgique.

(1) Ce sont les huit tableaux que l'on voit encore aujourd'hui au-dessus de la boiserie qui entoure la chapelle de St-Joseph.

(2) C'est livre dont il a été question plus haut et qui renferme le document reproduit ici.

Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à signaler à votre attention, la chaire de vérité représentant Adam et Ève chassés du paradis terrestre. Cette œuvre en bois de chêne du sculpteur gantois Liévin Mensch, demande une légère restauration; mais il est probable que la fabrique de l'église qui a restauré avec beaucoup d'entente et de goût les boiseries de la sacristie, entreprendra également la restauration de la chaire de vérité que l'on peut considérer avec raison comme un des beaux monuments artistiques que notre ville possède en ce genre (1).

(1) Cette partie du rapport a été lue en séance du 1er juin 1851.

De l'autorité des Ducs de Brabant

SUR LA

VILLE DE MAESTRICHT.

D'après l'opinion généralement admise, ce fut en 1204 que l'empereur Philippe II donna la ville de Maestricht et l'église S^t^-Servais en fief à Henri I, duc de Brabant. De cette époque donc daterait l'autorité des ducs de Brabant sur la ville de Maestricht. Cependant le même Henri, duc de Lotharingie et de Brabant, invoque déjà ses droits souverains sur la ville dans un privilége qu'il accorde en faveur de l'église S^t^-Servais en 1203.

Foppens, dans son supplément à l'ouvrage de Miræus, p. 224, a publié ce diplôme auquel il donna la date de 1204, tandis que dans le cartulaire de l'église la même pièce, copiée sur l'original par un notaire du chapitre au XVII^e^ siècle, est datée de 1203. En donnant la préférence à ce cartulaire manuscrit, dont toutes les pièces furent collationnées par les notaires du chapitre aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, on aurait une preuve écrite de l'autorité des ducs de Brabant sur Maestricht, antérieure à la donation qu'on regarde généralement comme l'origine du pouvoir de ces princes sur cette ville. Une erreur de copiste semble ici presque impossible, puisque l'indication de l'année est faite dans le manuscrit en toutes lettres, *anno Dominice incarnationis millesimo ducentesimo tertio,* indication qui prête fort peu à une méprise à laquelle des chiffres peuvent don-

ner lieu plus facilement. Aussi le texte du diplôme publié par Foppens, qu'il indique sur la marge, comme provenant *ex archivis capituli,* et qu'il n'aura probablement pas copié lui-même, présente tant de lacunes et d'inexactitudes (que nous soulignons dans le nôtre), qu'on ne sera plus surpris d'y trouver également une erreur de date (1).

(1) Voici le privilége d'après le manuscrit de l'église (*a*) :

Privilegium Henrici Ducis Lotharingie, super exemptione officialium et Ministrorum Ecclesiae, ab omni jure forensi et civili.

« In nomine sancte et individue Trinitatis, Henricus dux Lotharingie, principum instituta majorumque traditiones sacris apicibus intitulari, et posteris transmitti, prudentium *officiosa* (*b*) decrevit sedulitas, ne tractu *temporum successione personarum* (*c*), que digna sunt memoria *per oblivionem* (*d*) evanescant, ea igitur que a clementissimis imperatoribus et munifica regum liberalitate ad laudem et honorem Dei ecclesiis tradita sunt et *asscripta* (*e*), non minuere, sed augere, non retrahere, sed superogare *fideliter intendimus, in eo qui dives in omnes meriti nostri premium exspectantes* (*f*).

» Noverint ergo tam presentes quam futuri quod *Heinricus* (*g*) quintus Romanorum imperator, inter leges plurimas et institutiones Ecclesie Beati Servatii in Trajecto antiquissimo tempore traditas, *conscriptas, et sigillo regio insignitas* (*h*), hoc demum donationis, sue beneficium officialibus et ministris *ejusdem ecclesie* (*i*) coram imperii principibus contulit et confirmavit, ut ipsi quidem ab omni jure forensi et civili *liberi* permanerent (*k*) *et* exempti, et in se proclamantibus conductu domini seu magistri sui satisfaciant. Nos autem ut omne bonum multiplicatum *et* in medio productum splendidius elucescat, EX COLLATA NOBIS EJUSDEM LOCI POTESTATE *premem*oratis (*l*) officialibus plenius et expressius indulgemus, ut videlicet pistores Ecclesie Beati Servatii, campanarii, cellerarii, *Brescedarii, Cervisiarii* (*m*), claustrales ministri, loci

(*a*) Les omissions dans le diplôme de Foppens et la différence de son texte avec celui de notre diplôme, sont indiquées dans les notes suivantes :

(*b*) Dans Foppens : *officia.*

(*c*) *Temporis apud successores personarum.*

(*d*) *Oblivione.*

(*e*) *Adscripta.*

(*f*) Foppens supprime toute la fin de cette phrase.

(*g*) Dans Foppens *Henricus.*

(*h*) Foppens a supprimé ces mots.

(*i*) Idem.

(*k*) Foppens met simplement : *Permanerent exempti,* en supprimant *liberi* et l'*et* devant *exempti.*

(*l*) Dans Foppens, *praenominatis.*

(*m*) Dans Foppens, *Bracsadarii cerevisiarum.*

Sans invoquer la date du privilége ducal de notre cartulaire, nous ferons remarquer que le pouvoir suprême avait été exercé à Maestricht par les ducs de Lorraine déjà longtemps avant que la donation en fief de la ville et de l'église S^t^-Servais leur fut faite par l'empereur Philippe II, parce qu'ils étaient les vicaires des empereurs, le pays faisant partie de l'empire d'Allemagne par la conquête que Louis de Saxe en avait faite au IX^e^ siècle, prince dont les descendants montèrent sur le trône de la Germanie. En deux endroits du texte, le duc invoque ses droits souverains sur la ville, d'abord, par les mots *ex collatâ nobis ejusdem*

intra claustrum vel extra in oppido vel de foris ubicumque locorum manentes in omni emptione, vel cujuscumque rei venditione in qualibet negotiatione ab omni exactione, petitione, collecta sive tallia ab omni quoque jure civili vel forensi usquequaque liberi permaneant, ut imperpetuum absoluti.

» Ut autem hec nostra donatio Deo ac beatissimo patrono Servatio a nobis cum omni devotione exhibita in perpetuum rata et inconvulsa permaneat presentem inde paginam conscribi et authoritatis nostre sigillo fecimus insigniri, statuentes et POTESTATE QUA FUNGIMUR firmissime precipientes ne qua magna humilisve persona, dives vel pauper *ausu temerario huic nostre institutioni* (*n*) obviare aliquatenùs attemptet, *quod qui fecerit indignationem nostram cum honoris sui periculo et rerum suarum dispendio gravissimo sustinebit, Hujus rei testes sunt, Henricus Lovaniensis prepositus, Winricus decanus, Alewinus Heribertus, Stephanus, Eselbertus, Gerardus, Wiricus cum ceteris canonicis ecclesie Beati Servatii, Godefridus de Scoten, Gerardus de Jatia, Arnoldus, et Gerardus de Diste, Robinus de Thems, et alii quam plures* (*o*), datum in pleno capitulo Trajecti, anno *Dominice incarnationis* (*p*) millesimo ducentesimo *tertio* (*q*), indictione quinta, quarto idus martii *feliciter. Amen* (*r*).

» Et erat prefecta littera sigillata uno sigillo ex alba cera dependente cum duplici cauda pergamenea. Presens copia collationata per me Henricum Lenssens notarium, inventa est cum suo originali de verbo ad verbum concordare. »

(*n*) Foppens supprime : *ausu temerario*, en mettant : *Tenori hujus nostrae constitutionis.*

(*o*) Foppens supprime tout ce paragraphe, à commencer de : *Quod qui fecerit*, etc., jusqu'à : *et alii quam plures.*

(*p*) Foppens a supprimé ces mots.

(*q*) Dans Foppens : *quarto.*

(*r*) Foppens a supprimé ces mots.

loci potestate, qui sont clairs et précis pour faire entendre sa puissance sur Maestricht, et, ensuite, par, *et potestate qua fungimur,* qui les confirment.

La donation de la ville et de l'église S^t^-Servais paraît donc n'avoir été en 1204 qu'une confirmation ou sanction plus expresse par l'empereur d'une ancienne autorité exercée à Maestricht, longtemps avant, par les ducs de Brabant au nom de leur maître, l'empereur, dont ils la tenaient. La date du diplôme manuscrit qui porte l'année 1205, indiction 5, le 4 mars, au lieu de l'indication 6 (en suivant l'*Art de vérifier les dates*), nous inspire plus de confiance, malgré l'erreur de l'indiction — si celle-ci n'est pas de l'époque — que celle donnée par Foppens. Celui-ci aura probablement voulu rectifier le millésime d'après la donation de Philippe, et cela avec la même légèreté à laquelle il faut attribuer les nombreuses inexactitudes qui se trouvent dans son texte, telles que des phrases entières supprimées, l'ortographe fautive de noms des témoins qui y sont mentionnés, erreurs que nous soulignons dans notre publication, avec des notes rectificatives (1).

(1) Comme le cartulaire donne encore un privilége en faveur du clergé de S^t^-Servais sous forme de lettre adressée à l'écoutète et aux échevins de Maestricht, qui se rapporte évidemment au privilége de 1205, nous en faisons suivre le texte. La pièce est sans date. Le duc y fait des reproches à la régence de la ville de ce qu'elle enfreint les priviléges accordés par l'empereur Henri V et que le duc a confirmés, et lui mande et ordonne de les respecter. Quoique ce mandement soit sans date, on peut croire qu'il fut expédié par le duc l'année même où il donna le privilége dont il fait mention ici. Il est inédit et de la teneur suivante :

Privilegium Henrici ducis Lotharingie quo precipit Sculteto et Scabinis Trajectensibus ut conservent privilegia sua illesa.

« H. Dei gratia dux Lotharingie, dilectis suis in Trajecto scabinis et omnibus burgensibus, salutem et omne bonum. Gravem et frequentem querimoniam decani et canonicorum Beati Servatii de Trajecto audivimus super eo quod privilegia data ipsis, ab imperatoribus et a nobis eis confirmata, sepius infringitis per hoc quod exactiones ab officialibus suis exigitis; quia vero privilegia eorum illesa volumus ipsis conservare, per omnia vobis mandamus et preci-

La lettre impériale de Henri V, que le duc Henri rappelle et confirme dans la sienne, fut encore renouvellée par Richard, roi des Romains, à Aix-la-Chapelle en 1268. Elle fut inspectée et trouvée intacte la même année par Othon, doyen des églises d'Aix-la-Chapelle et de Maestricht. Le cartulaire donne encore ces deux pièces, ainsi qu'une troisième, ou *vidimus,* du même privilége impérial, par Martin Steenbergh, doyen de l'église S^te^-Gudule à Bruxelles, en date de l'année 1460. Les deux premières, celle de Richard et celle du doyen Othon, ne parlent que du privilége original de l'empereur Henri V, et la troisième (celle du doyen de S^te^-Gudule) rappelle les lettres des deux empereurs, Henri et Richard, donnant à la lettre originale entièrement transcrite dans leur confirmation, la date de *millesimo centesimo nono,* en toutes lettres, tandis que Foppens, p. 190 de son supplément, date ce privilége de l'empereur Henri V, de 1108, et y omet les mots : *Nisi publicus mercator fuerit,* qui terminent la phrase : *Qui in quotidiana sua familia et in convictu suo sit aliquod in civitate peccaverit nullum forense juditium sustinebit,* qui se trouvent cependant dans les deux révisions des doyens précités. Cette exception des marchands publics du privilége, dont jouissaient les officiaux et serviteurs du chapitre, savoir, de ne pouvoir être jugés pour leurs délits que par la justice du prévôt de S^t^-Servais, est assez remarquable pour ne pas la supprimer dans le privilége. Faut-il attribuer cette lacune

pimus quatenus de cetero nullam ab officialibus eorum requiratis vel requiri sinatis exactionem, et omnia jura ipsorum, sicut in privilegio continetur quod ab imperatore pie recordationis Henrico habent, et sicut a nobis ipsa habent confirmata etiam sine contradictione teneatis. Ita quod de cetero nullam inde audiamus querimoniam.

» Et erat predicta littera sigillata uno sigillo ex alba cera dependente cum simplici cauda pargamenea, quod sigillum de parte erat fractum.

» H. Leussens notarius collationavit et de verbo ad verbum concordare invenit. » H. L.

à la censure ou au peu d'exactitude du publiciste? On peut encore ici croire à une erreur, comme c'est le cas dans la publication du privilége du duc Henri. On se rappelle en effet le soin que mettaient les corporations religieuses à garder leurs archives, témoins de leur puissance et de leurs richesses. On sait d'ailleurs qu'elles ont toujours rendu l'accès de ces dépôts difficile à ceux qui voulaient les consulter. Nous ne croyons pas être les premiers à signaler le peu d'exactitude et de fidélité que Miræus et son savant continuateur ont mis dans la publication de la précieuse collection des monuments de l'histoire du pays, et la seconde lacune et erreur de date du diplôme de l'empereur Henri V, dans l'ouvrage de Foppens que nous venons de signaler, nous fortifie dans l'opinion que nous avons sur l'inexactitude de la date donnée par Foppens au privilége du duc Henri concernant l'église S^{t}-Servais.

Bruxelles, décembre 1850.

Alexandre Schaepkens.

Date

DE LA FÊTE DE S^{t}-BURCHARD (1).

Parmi les fêtes mobiles de saints on comptait celle de S^{t}-Burchard, et l'on peut affirmer que le jour auquel on avait coutume de la célébrer lorsqu'elle était encore soumise aux conditions de fête mobile, est une des questions que les écrivains diplomatiques ont laissées dans le doute; le célèbre ouvrage des Pères Bénédictins : l'*Art de vérifier les dates,* contient à la section : catalogue des saints, la notice suivante sur cette fête :

« S^{t}-Burkard ou Burchard, premier évêque de Wurtzbourg en 742; mort vers l'an 755; sa fête le 14 octobre; autrefois en Allemagne, le jeudi après la fête de S^{t}-Denis. »

Tous les auteurs qui font mention de cette fête ont copié cet article : or le calendrier indique cinq fêtes de saints ayant nom *Denis :* elles se célèbrent le 12 mars, le 25 mai, le 3 octobre, le 9 octobre et le 26 décembre; puisque nous sommes à même de prouver que ni les deux premiers, ni le dernier de ces cinq jours de fête ne purent jamais servir de base au calcul qui établissait le jour de la fête de S^{t}-Burchard, il nous reste à examiner laquelle des deux fêtes de S^{t}-Denis qui se célèbrent au mois d'octobre, ser-

(1) Extrait d'un mémoire, en italien, sur l'emploi des dates ecclésiastiques comme dates diplomatiques, présenté à l'Académie de l'*Ateneo* à Venise, par le chevalier de Bonâr. *Traduction libre par l'auteur du mémoire.*

vait de point de départ à ceux qui devaient calculer le jour auquel serait fêté S^t^-Burchard.

S'il se fut agi de quelque contrée de la France, ou d'un de ces pays limitrophes qui ont toujours subi l'influence de la France, la question serait facile à résoudre, car il n'y aurait pas de doute que *le jeudi après la fête de S^t^-Denis* ne fût celui que précédait la fête de S^t^-Denis, apôtre des Gaules, honoré par l'Église le 9 octobre; mais puisqu'il s'agit d'un pays étranger à la France, on peut raisonnablement douter que *la fête de S^t^-Denis* dont il est question, fût justement celle de S^t^-Denis de France et non pas celle de S^t^-Denis l'Aréopagite, qui tombe au 3 octobre; il semblerait même que de ces deux saints ce fût celui-ci dont le culte devait être le plus généralement répandu parmi les nations de la chrétienté, puisque le culte voué au saint patron du royaume, éveille l'idée d'une vénération plus fervente en France qu'ailleurs.

Cette incertitude rendrait donc doublement intéressant l'examen d'un monument dans lequel la date : *le jour de S^t^-Burchard,* apparaîtrait comme date diplomatique; à moins qu'il ne fût prouvé que dans les lieux et à l'époque où l'acte fut dressé, on célébrât déjà la fête de S^t^-Burchard le 14 octobre.

Nous espérons arriver à la solution de cette question à l'aide de quelques textes qui se rapportent à l'histoire de la Prusse au moyen-âge.

Schutz, auteur de l'*Historia Borussica,* était secrétaire du sénat de Dantzig, au XVI^e^ siècle, et il écrivit son *Historia Borussica* à l'aide de documents que renfermaient les archives du sénat de Dantzig : il rapporte textuellement une lettre écrite au sénat de cette ville par les députés qui avaient accompagné le roi Casimir de Pologne dans une de ces guerres contre les chevaliers de l'ordre teutonique; cette lettre porte la date : « Au camp du roi devant

Lessen, le mardi après la fête de S^t^-Burchard, l'an 1455. »

Le baron de *Wal,* auteur du savant ouvrage ayant pour titre : *Histoire de l'ordre Teutonique, par un chevalier de l'ordre* (1784), fixe la date de cette lettre au mardi 21 octobre 1455, parce qu'il suppose qu'en 1455 la fête de S^t^-Burchard se célébrait le 14 octobre au pays de Dantzig, patrie de ces députés; nous pensons que ce savant fut porté à former cette opinion par des inductions tirées des faits que nous allons exposer.

Nous savons que lorsque la célébration d'une fête était transportée d'un jour à un autre, cette mesure provenait de ce que quelques nations avaient déjà introduit l'usage de célébrer la dite fête à un jour autre que celui qu'y affectait la coutume générale, et que lorsque le saint Siége approuvait les raisons qui avaient motivé ce changement, le pape sanctionnait ce procédé par une bulle qui enjoignait à toutes les nations de la chrétienté de se conformer à cette innovation. Ceci nous est démontré par le texte de la bulle de l'an 1557, par laquelle Paul IV fixa au 18 janvier la célébration de la fête de la Chaire de S^t^-Pierre à Rome que l'on avait eu coutume de célébrer le 22 février; le saint Père y dit : « Plusieurs nations ayant pris l'habitude de célébrer la dite fête le 18 janvier afin de mieux la distinguer de celle de la Chaire de S^t^-Pierre à Antioche, nous approuvons et ordonnons, etc. »

L'habitude chez quelques nations de célébrer cette fête le 18 janvier, a dû précéder de près d'un siècle la bulle qui l'autorisa, car une date erronée, qu'ont reproduite tous les historiens polonais, n'a pu, comme il a été prouvé, devoir son origine qu'à une faute de calcul du chanoine Dlugoss, fondé sur l'existence de cette habitude au temps où ce prélat écrivait son histoire générale de Pologne qu'il mène jusqu'à l'an 1480, époque de sa mort; c'est le savant baron de Wal, qui quatre siècles plus tard débrouilla la

confusion jetée parmi les dates de certains événements par cette erreur que tous les écrivains polonais avaient copiée les uns après les autres.

Voici comment Dlugoss rapporte les événements dont il s'agit :

La Prusse s'étant révoltée contre le Grand-maître de l'ordre teutonique, les ligueurs offrirent la souveraineté de ces pays au roi Casimir IV de Pologne; ce prince l'ayant acceptée, fit au Grand-maître une déclaration de guerre pour protéger ses nouveaux sujets contre l'ordre; cet acte porte la date *Cracoviae, feriâ sextâ, die sancti Petri ad Cathedram, anno* 1454, c'est-à-dire vendredi 18 janvier 1454, la fête de la Chaire de S^t^-Pierre à Rome (Extrait de Dlugoss).

Voici comment de Wal relève l'incorrection de la valeur donnée à cette date :

La bulle de 1557 ne nomme pas les Polonais parmi les nations qui avaient l'habitude de célébrer cette fête le 18 janvier; les Prussiens révoltés renoncèrent à leurs devoirs de foi, hommage et sujétion envers leur souverain, le grand-maître teutonique, par un acte solennel dressé à *Ihorn* et portant la date : dimanche après la Purification, l'an 1454, c'est-à-dire le 4 février 1454, cet acte ne fait aucune mention du fait important, qu'ils s'étaient rangés sous l'obéissance d'un nouveau souverain, et certainement l'acte par lequel ils renonçaient à l'état de sujets du Grand-maître a dû précéder la démarche de se déclarer sujets du roi de Pologne; le grand-maître teutonique envoya une ambassade qui assista au mariage du roi Casimir IV avec Élisabeth d'Autriche, lequel se célébra à Cracovie le 10 février 1454, demarche que le Grand-maître n'aurait pas faite si ce roi lui eût déclaré la guerre en janvier. Dans une lettre écrite par les ligueurs au sénat de Dantzig, ceux-là marquent qu'ils étaient arrivées à Cracovie, le lundi 18 février 1455. Il paraît d'après le texte de cette missive qu'ils s'atten-

daient à être reçus par le roi dans deux ou trois jours; il est donc évident que la déclaration, motivée par cette entrevue, fut datée le vendredi 22 février 1454, jour de la fête de la Chaire de S^t^-Pierre, car en ce temps la Pologne célébrait au 22 février la Chaire d'Antioche et la Chaire de Rome (Extrait de De Wal).

Nous croyons pouvoir démontrer avec autant de certitude laquelle des cinq fêtes de S^t^-Denis réglait le jour de la S^t^-Burchard autrefois en Allemagne, et résoudre aussi la question : célébrait-on à Dantzig cette fête de S^t^-Burchard le 14 octobre en 1455?

Schutz dit que les députés dont il copie la lettre et qui accompagnèrent le roi de Pologne dans la guerre contre les chevaliers en 1455, se rendirent auprès de ce prince après les conférences du roi de Pologne et de l'électeur de Brandebourg à Bramberg et à Neubourg : or les actes de la conférence de Bramberg portent la date de 14 septembre 1455; les pièces de la conférence de Neubourg sont datées le 22 septembre 1455. Dlugoss dit que le roi de Pologne se mit en campagne contre l'Ordre après ces conférences avec l'électeur; on voit par un autre texte du même auteur que le roi Casimir retourna dans ses états au mois de novembre 1455, « *après avoir perdu beaucoup de monde au siége de Lessen.* »

Ces données nous font voir que ni la fête de S^t^-Denis, religieux Bénédictin, honoré le 12 mars, ni celle de S^t^-Denis de Milan, qui tombe le 25 mai, ni celle de S^t^-Denis, pape, célébrée le 26 décembre, n'ont pu avoir aucun rapport avec la fête de S^t^-Burchard; pour arriver à connaître laquelle des deux fêtes de S^t^-Denis, du mois d'octobre, servait de base au calcul d'après lequel les députés datèrent leur lettre, nous suivrons le même raisonnement qu'a employé le savant baron de Wal pour démontrer que la date de cette lettre n'était appuyée sur aucun calcul ayant rapport avec la fête de S^t^-Denis.

Schutz marque que le roi Casimir, accompagné des députés de la ville de Dantzig, lesquels ne quittèrent jamais ce prince pendant cette campagne, que le roi arriva à *Ihorn* le vendredi 10 octobre 1455; qu'il employa plusieurs jours à faire passer la Vistule à son armée de 150,000 hommes, passage qui s'effectua à l'aide d'un pont de bateaux que le roi Casimir avait commandé *ad hoc;* que lorsque toute l'armée eut passé le fleuve, le roi, avec les députés et sa cour, franchit le pont et suivant la route qu'avait prise ses troupes, il rejoignit l'armée devant *Lessen,* ville forte, appartenant à l'Ordre teutonique, et sise au-delà du petit fleuve de *Moera;* le même auteur a un autre texte plus détaillé:

La lettre des députés, qui se trouve reproduite dans l'*Historia Borussica*, contient la relation, adressée au sénat de Dantzig, de ce que le roi Casimir avait effectué depuis que les députés s'étaient mis à la suite de ce prince; après avoir décrit de leur côté le passage de la Vistule à *Ihorn,* ils marquent que le roi avait investi *Lessen,* l'avait entourée d'une ligne de circonvallation, formée par des gabions, et que pour faciliter ses communications, ce prince avait fait démolir le pont de bâteaux qui lui avait servi à *Ihorn* et avait fait descendre la Vistule aux embarcations jusqu'à *Gaudentz,* où l'on avait déjà commencé la construction d'un pont avec les dites embarcations; cette lettre est datée : Au camp devant *Lessen,* mardi après la fête de S^{t}-Burchard 1455.

Or pour trouver le quantième du mois où tombait ce mardi, il nous faut chercher quel jour du mois d'octobre venait la fête de S^{t}-Denis, qui réglait celui de la fête de S^{t}-Burchard.

L'année 1455 ayant la lettre dominicale E, la fête de S^{t}-Denis l'Aréopagite, honoré le 3 octobre, tombait le premier vendredi de ce mois; si la fête de S^{t}-Burchard se célébrait le jeudi après, cette fête venait, l'an 1455, le

deuxième jeudi de ce mois, c'est-à-dire le 9 octobre; et le mardi suivant, date de la lettre des députés d'après ce calcul, eût été le deuxième mardi de ce mois, c'est-à-dire le 14 octobre, jour auquel le passage de la Vistule à *Ihorn*, commencé le vendredi 10 octobre, dût avoir été à peine accompli, jour auquel à plus forte raison n'auraient pu être arrivés tous les événements que marque la lettre des députés comme ayant eu lieu entre le vendredi 10 octobre et le mardi du même mois, jour auquel ils écrivirent au sénat; car quelque court que fut l'espace de temps indéterminé qui fut employé à passer la Vistule, et que Schutz qualifie de *plures dies*, et quelque rapide qu'ait pu être la marche des Polonais de *Ihorn* à *Lessen*, distance, en ligne droite de 12 lieues de Pologne (20 — 1 degré), — la construction d'une ligne de circonvallation formée par des gabions, et dont parle la lettre comme d'un ouvrage achevé, la démolition du pont à Ihorn, qui naturellement n'eut lieu qu'après le passage des troupes et de la cour du roi, l'arrivée des bateaux à Gaudentz, distance, en ligne droite, par voie de terre, de 15 lieues de Pologne, et la construction du pont à Gaudentz, marquée dans la lettre des députés comme étant déjà commencée au jour que celle-ci fut écrite, tous ces faits se réunissent pour nous indiquer qu'il faut chercher dans une phase plus avancée du mois d'octobre la fête de S^{t}-Denis, d'après laquelle les députés avaient calculé la fête de saint Burchard, selon la coutume de l'Allemagne à cette époque. Nous savons bien que la Prusse n'est pas l'Allemagne; mais la Prusse dont il s'agit, était sous la souveraineté du Grand-maître teutonique, prince allemand; et, comme partie des domaines de l'Ordre teutonique, la Prusse appartenait à l'Allemagne, et au commencement de cette révolte les députés prussiens s'étaient rendus à Vienne, pour exposer leurs raisons à l'Empereur comme leur chef suprême, non pas comme chef du Grand-maître. La Prusse

suivait donc à cette époque les us et coutumes de l'Allemagne; la manière de calculer la fête de S^t^-Burchard, qui était en vigueur en Allemagne, se pratiquait aussi en Prusse. Nous voyons que l'autre fête de S^t^-Denis, célébrée de tout temps, le 9 octobre, tombait l'année 1455, le deuxième jeudi de ce mois; la fête de S^t^-Burchard, qui se célébrait *le jeudi après la fête de S^t^-Denis,* tombait le troisième jeudi de ce mois, c'est-à-dire le 16 octobre, et *le mardi après la fête de S^t^-Burchard,* jour auquel écrivaient les députés, était le troisième mardi de ce mois, c'est-à-dire le 21 octobre, date qui nous offre un espace de onze jours depuis l'arrivée du roi Casimir à *Ihorn,* laps de temps dans lequel tous les événements rapportés dans la lettre ont pu s'accomplir.

Nous avons rencontré la même date que le baron de Wal, mais ce savant prend pour point de départ que la saint Burchard se célébrait le 14 octobre au pays de Dantzig, en 1455, c'est une opinion qu'il nous reste à examiner, car nous avons de bonnes raisons pour penser que cela n'était point le cas, et les voici : l'année 1455, le 21 octobre étant un mardi, il s'ensuit que le 14 de ce mois était aussi un mardi; si ce mardi 14 eût été la fête de S^t^-Burchard, en 1455, les députés qui placèrent à leur lettre une date fondée sur un calcul ayant cette fête pour base, n'auraient certes pas négligé d'écrire tout simplement : mardi de l'octave de la fête de S^t^-Burchard! Nous savons bien que la fête de S^t^-Burchard n'étant qu'une *feria simplex,* n'a pas d'octave dans le calendrier ecclésiastique; mais dans le cas dont il s'agit, nul doute que les députés ne se fussent servis de ce terme. Nous croyons donc pouvoir établir, que la fête de S^t^-Burchard se célébrait autrefois en Allemagne le jeudi après la fête de S^t^-Denis de France.

Château de Waitzen (Silésie), 1^er^ juin 1851.

Le Chevalier DE BONAR.

Notice historique

SUR UNE

VERRIÈRE A L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME A ANVERS.

Depuis la renaissance des belles-lettres en Belgique, les études historiques semblent avoir eu pour but principal la recherche de l'origine des monuments nationaux. Vieux manuscrits, parchemins, actes, chartes, tout ce qui pouvait présenter le moindre rapport avec notre histoire, a été exploré : rien n'a échappé à l'investigation de nos savants, qui doués d'une patience digne des moines du moyen-âge, passent leur vie à déchiffrer ces archives mystérieuses, couvertes de la poussière de plusieurs siècles. Grâce à leurs travaux immenses, à leur courage infatigable, la Belgique sera bientôt à même de percer les nuages qui semblent envelopper les monuments dus à la valeur, à l'opulence ou à la piété de nos pères.

Les monuments que nous offre la peinture sur verre ont surtout été l'objet des recherches les plus assidues. Considérés sous le rapport artistique comme une de nos gloires nationales, ils justifient en outre par leur valeur historique tout l'intérêt qu'ils inspirent. En effet, quelles pages intéressantes de notre histoire ne trouve-t-on pas représentées sur ces magnifiques verrières, dont les siècles passés aimaient à orner nos églises! quels hauts faits, quels personnages éminents dont les noms brillent de l'éclat le plus

pur dans les fastes de notre patrie? Il suffit d'entrer dans une de nos églises gothiques pour voir dérouler devant soi tout un passé glorieux, et être entouré des portraits des personnages les plus illustres de notre nation.

Parmi les peintures sur verre qui ornent l'ancienne cathédrale d'Anvers, figure en première ligne une verrière placée dans les bas-côtés de l'église, au-dessus de la sacristie de la chapelle du S^t^-Sacrement, et représentant la Cène. Ce tableau qui a constamment été un objet d'admiration pour les connaisseurs, a plus d'une fois aussi excité la curiosité des archéologues : le donateur y est peint agenouillé, et ce personnage que le temps semblait vouloir couvrir d'un voile mystérieux, avait résisté à toutes les investigations faites pour le reconnaître.

Néanmoins les savants qui se sont occupés de cette peinture, s'accordent tous en ce point, qu'ils y trouvent le portrait d'un membre de la famille Nassau, chevalier de la Toison-d'or. Cet accord n'a pas de quoi surprendre, quand on sait que la devise *Se sera moy Nassau* (1) se trouve en toutes lettres dans la partie supérieure du tableau, et que le personnage ainsi que ses armes sont décorés de la Toison. Chose étrange et regrettable, le seul objet dont la reconnaissance présentât en même temps une difficulté réelle à vaincre et une découverte historique assez importante à faire : le prénom du donateur, était resté jusqu'ici une énigme.

Feu M^r^ N. Cornelissen, au tome VII des *Annales belgiques,* s'occupant de cette verrière, croit y trouver le portrait tant soit peu défiguré du prince Guillaume d'Orange, dit *le Taciturne;* voici ce qu'il dit à ce sujet :

« Ce *tableau* représente la *Cène* au moment même où le

(1) Cette devise fut adoptée par Engelbert II, comte de Nassau, et portée par les membres de sa famille jusqu'à ce que celle-ci prit pour cri de guerre : *Je maintiendrai,* devise actuelle du royaume des Pays-Bas.

Sauveur institue l'Eucharistie; le donataire (?) est à genoux, les mains jointes, et dans l'action d'adorer le mystère qui semble s'accomplir sous ses yeux. Ce personnage est *Guillaume Ier, prince d'Orange.* Les armoiries de seize familles (1) auxquelles cette illustre maison avait été alliée, sont des deux côtés de la fenêtre; les armes de la maison même sont au milieu, et dans un fragment d'inscription, le mot *Nassau* s'est parfaitement conservé; mais la date de la construction n'est plus indiquée.

» Cependant comme le prince et l'écusson sont décorés du collier de la Toison-d'or, on peut naturellement inférer de cette circonstance que le tableau n'a pas été peint avant 1555, et les événements subséquents ne permettent pas de croire qu'il ait pu l'être après 1563; or, s'il est plus que probable d'après plusieurs indices, que déjà avant la première époque le prince penchait pour certains dogmes de la réforme, comment expliquera-t-on le motif qui l'a porté à rendre ostensiblement un hommage public aussi solennel au dogme de *la présence réelle,* adopté par la communion de Rome, et rejeté par celle de Genève? — A moins qu'on ne veuille insinuer que l'idée du sujet provient exclusivement du peintre ou des marguilliers qui auront dirigé la construction du tableau.

» Le travail appartient évidemment à cette époque, par la forme des caractères et par la manière, le style et la composition. M. Van Brée, pour l'opinion duquel nous avons en général une grande déférence, a examiné avec soin le tableau, qui d'ailleurs a dû avoir été lithographié (2), et il

(1) Le tableau ne porte aujourd'hui que quatorze blasons; deux ont été été remplacés par des morceaux de verre peint. P. G.

(2) Nous possédons un exemplaire de cette lithographie qui est loin d'être exacte : sans parler du prince qui y porte la barbe, quoique le personnage représenté au vitrail n'en ait point, le dessinateur y a placé à gauche les blasons qui se trouvent à droite, et *vice-versa.*

semble croire que le portrait du donataire (?) est celui du fils du prince d'Orange, de ce comte de Buren que le duc d'Albe avait fait enlever de l'université de Louvain, et conduire en Espagne; mais sur quoi le savant professeur fonde-t-il cette opinion? Sur ce que le portrait ne ressemble guère à ceux que nous avons du prince? Mais il faut observer que ce n'est là qu'une copie de seconde ou peut-être de troisième main; ce que nous voudrions cependant bien concéder, c'est que, brisée pendant le sac de l'église en 1566, cette tête a été repeinte ou même qu'une autre y a été substituée; mais toute l'économie de la composition entière indique que le type primitif du prince agenouillé subsiste. »

Le baron de Reiffenberg dans son « Mémoire sur la peinture sur verre aux Pays-Bas » (1), s'occupe aussi du tableau en question, et après avoir rapporté l'article précédent de M. Cornelissen, s'exprime de la manière suivante :

« Il a échappé à M. Cornelissen que l'examen des quartiers du donateur doit lever toute espèce de doute sur sa personne, puisqu'ils déterminent son *père* et sa *mère*. Ne pouvant vérifier la chose en ce moment, je me contenterai d'observer que les conjectures ne devaient pas nécessairement s'arrêter entre Guillaume Ier et le comte de Buren, son fils; ne peut-on pas aussi porter sa pensée sur Henri de Nassau, comte de Vianden, baron de Breda et de Diest, etc., lequel mourut le 14 septembre 1538, après avoir reçu le collier de la Toison-d'or, au chapitre tenu à Middelbourg en 1505? On voit donc en dépit de l'aimable ignorant qui présidait à l'éducation du *marquis de la Janotière,* que le blason peut être bon à quelque chose, et qu'il est possible de faire tourner au profit de questions intéressantes *tout ce qu'il va chercher dans les vieilles sépultures.* »

(1) Nouveaux Mémoires de l'Académie royale de Belgique, t. VII.

La seule lecture des articles qui précèdent, fait apercevoir la faiblesse des arguments de leurs auteurs. Et d'abord M. Cornelissen n'est-il pas obligé de reconnaître le peu de ressemblance qu'il y a entre le prince Guillaume Ier et le *donateur* de la verrière? Ne se trouve-t-il pas dans la nécessité absolue de fixer la confection du vitrail entre les années 1555 et 1563, vu qu'avant la première époque le prince Guillaume Ier n'était pas chevalier de la Toison-d'or, et qu'après la seconde les événements politiques n'auraient certes pas permis au chef des protestants de faire des dons aux églises catholiques?

En vérité nous ne concevons pas pourquoi M. Cornelissen persiste tant à vouloir reconnaître le Taciturne dans cette figure agenouillée; la moindre attention faite au costume lui aurait prouvé que le personnage appartient à une époque antérieure à celle de ce prince.

D'ailleurs Guillaume d'Orange étant fils de Guillaume dit *le Vieil* et de Julienne de Stolberg, les quartiers de sa mère auraient nécessairement dû se trouver parmi les armoiries de la peinture, et cependant aucun blason du côté maternel de ce prince ne s'y trouve représenté. Cette dernière observation seule prouve d'une manière irrécusable l'erreur de M. Cornelissen.

Partant, la supposition faite par feu M. Van Brée tombe d'elle-même : si le costume du personnage agenouillé est déjà antérieur à l'époque de Guillaume, il le sera encore davantage au temps du fils de ce prince. Il y a plus : le prince Philippe de Buren ne devint chevalier de la Toison-d'or que sous le roi Philippe III, et on se trouverait donc forcé de reculer la date de la confection de la verrière jusqu'au règne de ce monarque, c'est-à-dire à un temps où la famille Nassau n'exerçait plus le moindre pouvoir en Belgique.

L'opinion du baron de Reiffenberg est plus soutenable :

Henri de Breda était marquis d'Anvers en 1504, et on pourrait déduire de cette circonstance que le tableau avait été peint entre l'année 1505, date de l'élevation de ce prince à la dignité de chevalier de la Toison-d'or, et l'année 1538, époque de sa mort. Si cependant, on suit le conseil même du baron de Reiffenberg, et que l'on confronte les armoiries de la peinture avec les quartiers du prince, on découvre à l'évidence le peu de fondement de l'assertion : les quartiers maternels du comte Henri étaient Hesse, Saxe, Catzenellebogen, Nassau (1); or aucunes armes de ces nobles maisons ne se trouvent sur la verrière.

L'impossibilité dans laquelle se trouvaient deux savants archéologues de préciser le nom du donateur du vitrail de la Cathédrale, n'était-elle pas de nature à nous faire désespérer de reconnaître ce personnage? Heureusement qu'en ouvrant l'*Historicum inclyti ordinis velleris aurei* de Chiflet, nous pûmes nous convaincre que des membres de la famille Nassau, autres que Guillaume I et Henri de Breda, avaient reçu le collier de la Toison-d'or. Ces renseignements nous firent reprendre courage, et nous portèrent à faire de nouvelles recherches. Nos efforts ne furent pas perdus; après quelques jours de travail nous fûmes à même de percer le mystère.

Parmi les chevaliers de l'ordre de la Toison-d'or reçus en 1531 au chapitre de Tournay, nous trouvons le nom de René de Nassau, surnommé de Châlons, et le premier de sa famille qui ait porté le titre de prince d'Orange. Ce seigneur fixa d'abord notre attention, et nous nous empressâmes de dresser sa généalogie. L'examen de ses quartiers nous prouva tout de suite que lui non plus, n'était pas le donateur du tableau qui nous occupe : les armes de Claude de Châlons, mère de René, ne se trouvant pas sur la peinture.

(1) Voyez Spinerus, *De nobil.*, p. 54.

Un seul Nassau restait encore, et ce seigneur que nous nous étions réservé pour le dernier, devait enfin finir notre travail.

Engelbert II, un des plus illustres membres de la famille Nassau, naquit de Jean comte de Nassau et Vianden, seigneur de Grimberghe, Breda, St-Vit, Bedenbach et Daelbourg, stadhouder du Brabant; et de Marie comtesse de Looz, dame de Vucht, Gangelt, Herstal, Steenvoort, etc.

Descendant des plus riches maisons d'Allemagne et des Pays-Bas, mais désirant fixer sa résidence dans ce dernier pays, Engelbert de Nassau, en conformité du testament de son père, prit en partage les seigneuries que sa famille possédait dans nos provinces, et laissa à son frère les propriétés d'Allemagne. Peu de temps après (en 1490), il échangea les terres de Gangelt, Vucht et Mullem, qu'il avait héritées de sa mère, contre les seigneuries de Diest, Sichem et Daelhem et le marquisat d'Anvers, dont le comte de Juliers était depuis quelque temps possesseur.

A ces titres, qu'il tenait de sa naissance, Engelbert en joignit d'autres, qu'il mérita par ses qualités personnelles; en 1475, il fut élu chevalier de la Toison-d'or, et les brillants services qu'il ne cessait de rendre à ses souverains le firent élever successivement, aux dignités de stadhouder du Brabant, du Luxembourg, de burggrave de Limbourg, de stadhouder d'Artois et de Hollande, et de gouverneur-général des Pays-Bas. Quelques années avant cette première nomination (en 1468), Engelbert avait contracté mariage avec Limburge, fille de Charles marquis de Bade, et s'était allié ainsi à une des plus importantes maisons princières de l'Allemagne.

Après la mort de Marie, duchesse de Bourgogne, le comte Engelbert eut l'honneur d'épouser par procuration en secret et au nom de son souverain Maximilien d'Autriche, la duchesse Anne de Bretagne; il vint ensuite

à la cour de France réclamer Marguerite d'Autriche, que Charles VIII avait répudiée pour épouser Anne, et signa en 1493, le traité de Senlis, par lequel Maximilien renonça au titre du duc de Bretagne pour être mis en possession du reste de l'héritage de Bourgogne.

La fortune ne fut pas toujours favorable au comte de Nassau : ayant suivi le duc Charles le Téméraire dans sa malheureuse expédition contre les Suisses, il fut pris à la bataille de Nancy, où périt le duc ainsi que la fleur de la noblesse bourguignonne. Le prix de la rançon du comte, qui montait à une somme considérable, fut payé en grande partie par la ville de Breda.

A la bataille de Blangis, livrée le 5 août 1479, Engelbert fut pris de nouveau et emmené à Paris. Le prix de sa rançon s'élévant à fr. 80,000, fut payé cette fois-ci par le comte Jean de Nassau, frère du prisonnier.

Après une vie des plus glorieuses, après s'être signalé en plusieurs combats et particulièrement en celui de Quinegaste, qu'il commanda et gagna avec le comte de Romond, Engelbert de Nassau, mourut à Bruxelles le 31 mai 1504 sans laisser de postérité légitime (1).

Ses restes mortels furent transportés à Breda, où ils reposent dans le magnifique tombeau que le comte Henri de Nassau, neveu et héritier d'Engelbert, y fit élever sur les dessins du célèbre Michel-Ange.

La mort d'Engelbert ravit aux arts un de leurs protecteurs les plus éclairés. Ce prince avait fait construire le palais Nassau à Bruxelles, et ce fut sous son gouvernement qu'on acheva la tour de la grande église de Breda (2).

(1) Il laissa un fils naturel, qu'il avait eu de Catherine Van Haaften.

(2) Ce dernier fait est d'un grand intérêt historique pour notre patrie : la légende rapporte que l'architecte qui acheva la tour de la grande église de Breda, fut le même que celui qui construisit la flèche de la cathédrale d'Anvers. Cette tradition pourrait bien être une vérité. En effet, quand on

Après la mort d'Engelbert, les titres et les propriétés de ce prince passèrent à son cousin Henri de Nassau, et le fils de celui-ci, René de Châlons, étant également mort sans descendants, ils devinrent la propriété de Guillaume le Taciturne, et ne contribuèrent pas peu à l'élévation de cette maison de Nassau, qui devait remplir plus tard un des rôles les plus importants de l'histoire nationale.

La confrontation des quartiers héraldiques d'Engelbert avec les armoiries peintes dans le tableau de la cathédrale, nous a pleinement convaincu de l'identité du personnage. En effet les quartiers d'Engelbert étant du côté paternel : Nassau, Vianden, de la Marck, Clèves, Polanen, de Hornes, Salm, Valkenberg; et du côté maternel : Heinsberg, Voorne, Juliers, Angleterre, Solms, de Lippe, Munzenberg, Falckenstein (1), et les blasons de la verrière représentant les mêmes maisons, le moindre doute à cet égard n'est plus possible (2).

Si nous voulions nous rendre compte des motifs qui ont engagé le comte Engelbert à faire don de ce tableau à la cathédrale d'Anvers, nous pourrions faire observer qu'un prince qui acquiert la possession d'une nouvelle terre, s'empresse de poser quelque acte, quelque monument capable de rappeler cet événement aux siècles futurs.

Dirigé par une idée semblable, Alexandre le Grand bâtit

considère que le comte Engelbert était en même temps seigneur de Breda et marquis d'Anvers, au moment où l'on construisit ces deux monuments, il ne paraît pas impossible qu'on ait chargé de l'achèvement de l'un des ouvrages, l'architecte qui s'acquittait si bien de l'autre. Une seconde considération semble appuyer cette hypothèse : la grande ressemblance qui existe entre la tour d'Anvers et celle de Breda pourrait faire supposer qu'une même main a dirigé les travaux des deux monuments.

(1) Voyez la généalogie ci-jointe.

(2) Comme nous l'avons dit plus haut, le tableau ne porte plus que quatorze blasons. La vérification de ces armoiries nous a coûté d'autant plus de peine, qu'ayant été enlevées pendant l'invasion française, elles ont été replacées depuis dans un ordre contraire à celui qu'elles devaient tenir.

Alexandrie, Pompée éleva une colonne aux bords du Nil, Trajan érigea sa colonne à Rome; cette même pensée fit qu'en d'autres temps, lorsque d'autres mœurs régissaient l'Europe, Rodolphe de Habsbourg édifia la cathédrale de Strasbourg; que Christophe Colomb planta la croix sur un monde, sa découverte glorieuse; et qu'en notre siècle Napoléon dota la capitale de son empire d'une colonne Vendôme et d'un temple de la Gloire. Enfin, grâce à cette même pensée, dans des régions inférieures, de simples princes érigèrent de moindres monuments, et presque tous les nobles eurent des épitaphes dans leurs terres seigneuriales.

Un usage si antique, si répandu, pour ne pas dire universel, n'a-t-il pas aussi été cause de la confection de la verrière de la cathédrale?

Engelbert de Nassau acquit de nouvelles terres, de nouveaux titres, il était le premier de sa famille qui portât le titre de marquis d'Anvers; lui aussi avait donc intérêt à ériger quelque monument capable de rappeler le souvenir de cet événement, et de prouver à ses descendants l'ancienneté de leurs droits.

Et dans ce cas en quel lieu ce monument devait-il être placé? N'était-ce pas dans la ville d'Anvers, dans la capitale même du marquisat nouvellement acquis? Et de quelle nature devait-il être? Dans ces temps de croyance profonde, lorsque la moindre action revêtait un caractère religieux, n'était-ce pas dans un temple, dans l'église principale, où constamment sous les yeux des fidèles, il put à la fois leur rappeler le nom de leur prince et leur inspirer des sentiments de respect et de piété?

D'ailleurs nous n'avons pas besoin d'attribuer exclusivement à une idée d'ambition la création de cette peinture; la piété reconnue d'Engelbert en a été peut-être le plus grand stimulant. Une chose toutefois que nous pouvons affirmer avec certitude, c'est que l'administration de la

cathédrale ne fit pas élever le monument : les recherches faites à ce sujet par M. le chevalier Léon de Burbure, qui s'occupe en ce moment avec une infatigable assiduité de la classification des archives de l'église de Notre Dame, garantissent l'exactitude de nos paroles.

La découverte du nom du donateur change de beaucoup la valeur de cette peinture. D'artistique qu'elle était exclusivement jusqu'ici, elle devient historique, et comme telle son importance n'est pas contestable. C'est non seulement l'unique épitaphe qui existe à Anvers de la famille Nassau-Dillenbourg, c'est peut-être le dernier monument artistique, qui nous rappelle les anciens marquis d'Anvers.

Puisse l'administration de l'église de Notre-Dame, dont l'amour pour les arts est depuis longtemps connu, faire promptement restaurer le vitrail de la chapelle du S^t^-Sacrement. Puisse-t-elle conserver aux arts et aux sciences un monument dont l'intérêt ne fait que s'accroître à mesure que nous nous éloignons du temps de sa création (1).

P. Génard.

(1) Nous nous serions volontiers occupés dans cette notice du peintre du tableau objet de cet article, mais nous n'aurions pu émettre qu'une opinion hasardée; toutefois nous croyons qu'à l'aide de nos recherches, il ne sera pas difficile de connaître plus tard le nom de l'auteur de ce magnifique vitrail.

Gelehrte Anzeigen,

HERAUSGEGEBEN VON MITGLIEDERN DER K. BAYER. AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN.

München n° 71, 5 *mai* 1851.

Il est peu de pays en Europe dont l'histoire politique offre autant d'intéressants épisodes que l'histoire des provinces belges. De bonne heure les Pays-Bas ont tendu au *self-governement* si cher au XIX^e^ siècle, et cependant si rarement atteint, gouvernement que les provinces septentrionales possèdent depuis bientôt 300 ans et les provinces méridionales seulement depuis peu d'années. Cette tendance est un trait du caractère national qui se révèle au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle, surtout dans ces riches cités où dominait une forme à peu près républicaine; elle fut favorisée par les destinées du pays dont les souverains, après Marie de Bourgogne, furent en même temps de puissants monarques en Espagne ou en Allemagne, quoique d'autre part les libertés populaires souvent menacées par eux aient été anéanties en Belgique pendant plus de 200 ans. L'esprit d'indépendance nationale se réveilla néanmoins toujours et conduisit enfin au but désiré. Une telle histoire a dû trouver des admirateurs; on comprend donc que la Hollande et la Belgique aient toujours possédé des historiens de renom et que notamment l'histoire du soulèvement des Pays-Bas contre Philippe II ait excité l'enthousiasme de notre illustre Schiller.

Il y a trente ans, les études historiques en Belgique manquaient de critique et ne produisaient pas de résultats en

rapport avec l'importance du sujet. Dewez dans sa volumineuse *Histoire générale de la Belgique,* ne se tint pas à une hauteur convenable; il employa cependant ses matériaux avec conscience et une certaine impartialité et ne travailla pas au profit d'un parti politique, comme le fit l'abbé De Smet qui le suivit d'assez près et qui en 1836 encore, dans la 4e édition de son *Histoire de la Belgique,* se présente comme le défenseur de l'orthodoxie catholique dans toute sa rigueur, en se montrant sous un autre rapport partisan d'une liberté politique modérée. La révolution de 1830 imprima une vie nouvelle à l'historiographie en Belgique, surtout en ce qui concerne le développement politique du peuple et du pays (1), l'auteur de ces lignes a lui-même essayé de faire d'après les sources une histoire des institutions de l'ancienne Flandre, histoire que le traducteur français, M. Gheldolf, a fort améliorée. C'est surtout vers les périodes révolutionnaires de 1566, de 1790 et de 1830 que les écrivains les plus distingués du pays ont tourné les regards; et ils se sont acquis une renommée littéraire durable, les uns comme M. l'archiviste Gachard, par la publication des documents, les autres comme MM. Nothomb, Gérard et de Gerlache, par l'exposé classique des faits.

Parmi les historiens belges de ces derniers temps, une place importante a été occupée par M. Borgnet, professeur d'histoire à l'Université de Liége. Son infatigable et heureuse activité ne peut être ignorée en Allemagne, surtout de ceux qui s'occupent de l'histoire des États de l'Europe. Élève et docteur en droit de l'Université de Louvain peu d'années avant 1830, puis juge au tribunal de première instance de Namur, et depuis 1837 professeur à Liége, M. Borgnet s'est fait connaître dès 1834 par deux petits

(1) V. mon exposé de l'historiographie belge dans les *Gelehrte Anzeigen* de Münich, année 1841, nº 20 et suivants.

volumes, intitulés : *Lettres sur la révolution brabançonne* (Bruxelles, chez Berthot), et qui contiennent un exposé fort intéressant du mouvement excité en Belgique contre Joseph II. Ces lettres publiées d'abord en feuilletons dans le *Journal de Namur,* furent réunies par l'auteur et augmentées de manière à en faire un tableau complet de cet épisode de l'histoire de Belgique. Dans ce petit ouvrage l'auteur montra un talent décidé d'historien, surtout en ce qui touche l'exposé des faits, et si la profondeur et une complète impartialité y manquent, on peut néanmoins y reconnaître la vocation du jeune homme. De cet essai sortit, dix ans plus tard, un ouvrage capital : l'*Histoire des Belges à la fin du XVIII^e^ siècle;* histoire qui commence par une introduction à 1700 et se termine avec l'incorporation de la Belgique dans la première république française.

Ici une étude approfondie des sources s'unit à un esprit exclusivement historique et assure à ce livre une valeur durable : comme membre de l'Académie royale de Belgique, M. Borgnet a composé en outre plusieurs monographies qui ne sont pas toutes connues de l'auteur de cette notice; les amis de l'histoire du moyen-âge liront avec un intérêt tout particulier dans le volume XIII (1845) des Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles, son étude sur le règne de Charles le Simple; il y prouve combien il est familiarisé avec les documents du X^e^ siècle, et combien aussi il a su profiter de ceux qui ont été publiés dans les *Monumenta Germaniae historica,* par notre Pertz et ses collaborateurs. A la classe de ces monographies appartient le travail qui fait l'objet de ce compte-rendu : *Philippe II et la Belgique,* résumé politique de l'histoire de la révolution belge du XVI^e^ siècle (1555-1598), imprimé dans le volume XXV des *Mémoires* mentionnés plus haut (1).

(1) Un article critique du travail de M. Borgnet sur cette époque, a été publié par M. Kervyn de Volkaersbeke, dans le tome XXV, année 1850, page 585 du *Messager des Sciences historiques.* (*Note de la rédaction*).

Cette esquisse d'une époque si remarquable et si fréquemment traitée de l'histoire de Belgique, a le mérite particulier de contenir un exposé qui s'appuie avec une rigoureuse attention sur des documents authentiques et qui expliquent clairement pourquoi la révolution triompha en Hollande et succomba en Belgique. C'est un instructif contingent fourni à l'histoire des révolutions, dont le développement naturel tel qu'il s'effectue sous nos yeux, démontre que sans la direction d'une main éprouvée et sans un sentiment inébranlable de nationalité, elles ne produisent que du mal, et au lieu de contribuer à assurer la liberté populaire, elles ne font que la comprimer et même la détruire. Dans son tableau, l'auteur nous montre la nécessité historique de la lutte suprême entre le catholicisme et le principe naissant de la liberté de conscience; il nous montre aussi comment les représentants de ces deux principes, Philippe II et Guillaume le Taciturne, ne firent guères que remplir une mission, où souvent il faut laisser sans la résoudre la question de savoir si les motifs de leur conduite furent ou ne furent pas toujours purs; au contraire on se convainc aisément de la nécessité d'attribuer l'insuccès des meilleurs plans soit à l'égoisme, à l'envie et à l'absence de caractère des chefs du mouvement, soit aux préjugés et à la fureur désordonnée des partis extrêmes ou de la populace excitée par eux. Ce qui arriva en Belgique entre 1566 et 1598 s'est fréquemment reproduit depuis lors; cependant les mêmes erreurs ne cessant d'avoir cours, ne devrait-on pas en conclure que dans la voie du progrès politique, la précipitation ne conduit pas ou ne conduit au but que fort rarement? Mais revenons au livre en question.

Tout cet épisode qui commence à l'époque où Charles-Quint en 1555, abdique en faveur de son fils Philippe la souveraineté des Pays-Bas, et s'arrête à celle où Philippe lui-même les céda à sa fille Isabelle et à son cousin Albert

d'Autriche, se divise en plusieurs périodes, ou, si l'on préfère, le drame comprend une suite d'actes. Les vingt premières années sont généralement favorables au maintien de l'unité et de la liberté de toutes les provinces; les vingt-un dernières forment une période de transition à la division des provinces du Nord et du Sud et à la perte de la liberté politique dans celles-ci.

M. Borgnet commence par un exposé rapide de la situation du pays à l'époque de l'abdication de Charles-Quint et pendant les premières années du gouvernement de son fils. Vers 1560, le pays se trouvait dans un état de grande excitation et ne manquait pas de causes politiques de mécontentement. Il y en avait entre autres pour la noblesse belge, qui sous l'administration essentiellement espagnole de Philippe occupa une position défavorable, tandis qu'elle avait été puissante sous Charles-Quint et avait exploité l'Espagne elle-même. Un mécontentement bien plus grand encore existait parmi les partisans toujours plus nombreux de la Réforme, qui avait pénétré de la France dans les provinces wallonnes et de l'Allemagne dans les provinces flamandes et était parvenue à s'y établir solidement, en dépit des nombreuses victimes qu'avait faites sous Charles-Quint l'exécution de ses édits religieux de 1550. Le mécontentement n'était pas moindre dans une partie du clergé dont la position était sensiblement changée, depuis que Philippe, de concert avec le pape, avait porté de 4 à 17 le nombre des évêchés, et attribué aux nouveaux une partie des revenus des plus riches abbayes. Enfin la partie sincèrement catholique de la population craignait qu'on ne donnât la forme de l'inquisition espagnole à l'inquisition ecclésiastique, telle qu'elle existait depuis longtemps dans le pays. Les principaux adversaires de Philippe (la noblesse et les protestants) ne manquèrent pas de propager et de confirmer des appréhensions populaires, qui du reste n'étaient

pas sans fondement. Les amis des nouvelles idées plus clairvoyants, étaient convaincus que la liberté de religion ne triompherait dans les Pays-Bas que par un combat à mort. Les grands dépeignirent aussi Philippe comme un ennemi des libertés politiques du pays, et un ennemi décidé à y introduire le système de centralisation et d'absolutisme qui existait déjà en Espagne. Si en réalité Philippe n'en avait pas encore la pensée, du moins voulait-il s'en faire un moyen pour maintenir l'unité et la pureté de l'orthodoxie catholique (1), et pour arriver à ce but il lui fallait des troupes étrangères et l'argent du pays; ici ses plans échouèrent complètement. Les chefs des Mécontents possédaient des ressources suffisantes pour préparer et exécuter une révolte contre lui. L'habile exécuteur de la pensée de Philippe fut au commencement le cardinal Granvelle, et le principal organe de l'opposition, comme nous dirions aujourd'hui, fut Guillaume d'Orange; entre eux se trouvait dans une position insoutenable la gouvernante Marguerite de Parme, fille naturelle de Charles-Quint.

Les ennemis de Guillaume admettent que, dès le principe, c'est-à-dire dès 1562, il forma le projet de dépouiller à son profit Philippe II de la souveraineté en Belgique. M. Borgnet ne cesse de le défendre contre cette imputation (2). Guillaume ne voulait que la liberté de conscience et le rapport des édits de Charles-Quint; Granvelle tendait à un but tout opposé. Il fallait donc avant tout son éloignement, et il eut lieu en 1564, sur les instantes prières de

(1) Dans les papiers du cardinal Granvelle récemment publiés se trouve exprimée la pensée : Faire des dix-sept provinces un royaume avec Bruxelles pour capitale, donner au pays une législation uniforme, restreindre les priviléges des villes, construire des forteresses, proclamer ensuite une amnistie et ne livrer au bras de la justice que les chefs des Mécontents (p. 9).

(2) Il dit encore (p. 100) que même plus tard Guillaume n'eut pas cette tendance.

Marguerite. La mesure eut cette conséquence immédiate que la noblesse s'empara des places les plus lucratives, et à défaut d'un contrôle sérieux, utilisa à son profit les revenus publics. On réclama alors le changement des édits religieux, mais en se maintenant, comme on dirait aujourd'hui, sur le terrain de la légalité, au moyen de pétitions et de députations envoyées à Philippe. Tout fut vain. En octobre 1565, il ne s'agissait que de savoir s'il fallait publier la réponse négative de Philippe. La majorité du Conseil d'état l'aurait voté à l'instigation du prince d'Orange, qui aurait voulu par cette publication provoquer la révolte. M. Borgnet admet cette version, tandis que Van Kampen (Histoire des Pays-Bas) soutient au contraire que le prince n'assistait pas à la séance du Conseil; opinion que semblent confirmer les *Archives de la maison d'Orange*, publiées par M. Groen Van Prinsterer (II, 294), et dont l'auteur lui-même cite des fragments (51, n° 2). Marguerite ordonna la publication, et les conséquences prévues ne se firent pas longtemps attendre. D'abord la Noblesse se confédéra par l'acte bien connu sous le nom de *Confédération des Gueux*, qui eut Brederode pour chef, et se renforça ensuite par l'accession d'un grand nombre de bourgeois; plus tard vinrent les dévastations des Iconoclastes.

Cette résolution eut donc aussi ses deux parties : les premiers Confédérés furent les hommes de Gotha de cette époque, tandis qu'il faut comparer les Iconoclastes aux démocrates extrêmes ou émeutiers (*Krawallister*) de nos jours. Il ne paraît pas qu'une alliance ait eu lieu entre ces deux opinions, et si des Confédérés eurent une connaissance préalable des excès des Iconoclastes, ils ne furent qu'en petit nombre. Philippe II qui dans l'intervalle avait fait quelques concessions, en les déclarant nulles en secret, décida alors d'envoyer le duc d'Albe dans les Pays-Bas. Le premier acte du grand drame se termine à son arrivée.

Les dévastations des Iconoclastes éloignèrent des novateurs tous les catholiques, et le prince d'Orange se réfugia en Allemagne. Le commencement de l'année 1567 fut signalé par l'émigration de plus de 100,000 des habitants les plus riches et les plus actifs de la Belgique. Le 22 juin, le duc d'Albe entra à Bruxelles.

Sa conduite en Belgique jusqu'au moment de son retour en Espagne, et l'insuccès de ses cruautés inouïes, sont des faits trop connus pour avoir besoin d'être rappelés ici. M. Borgnet les éclaircit avec l'exactitude la plus consciencieuse (pag. 44 à 65); la conclusion finale à en tirer, c'est que la force est insuffisante pour dompter des peuples à conviction ferme; que les gouvernements eux-mêmes doivent tôt ou tard rentrer dans les voies de la légalité, et que, si la force intérieure d'un pouvoir a été brisée, il suffit souvent d'un événement insignifiant pour occasioner une révolution. Cet événement fut la prise de la Briele par les Gueux de mer, qui ouvrit un refuge assuré à la liberté de la Hollande et des autres provinces septentrionales ses alliées. L'entretien d'une nombreuse soldatesque avait pour résultat de grands besoins financiers. Les États ayant réussi enfin à écarter l'impôt du 10e et du 20e denier sur le revenu, le 5e acte commence avec la dissolution en 1575 de l'armée espagnole, livrée à la mutinerie. Philippe II depuis un an se montrait désireux d'avoir la paix (p. 65), et le prince d'Orange gouvernait la Hollande et la Zélande sous le titre de *Stathouder*. Quand Requesens successeur modéré du duc d'Albe, mourut à Bruxelles, les États généraux se trouvèrent en position, par une confédération avec ces deux provinces, de rétablir l'unité de l'état, afin de sauver la liberté en ouvrant en commun de nouvelles négociations avec Philippe; mais le manque d'unité fit échouer tout et conduisit définitivement à la séparation des provinces du Midi et de celles du Nord. Dans cette période

la politique du prince d'Orange commença à se mieux dessiner; l'auteur la présente dans son vrai jour, brièvement il est vrai, mais sans omettre néanmoins aucune entreprise importante (pag. 67 à 100). Jusqu'au dernier moment le prince resta fidèle à sa première pensée : réunir les catholiques et les protestants, c'est-à-dire le pays entier, au moyen de la liberté religieuse assurée par le lien fédératif. Mais Philippe une fois devenu impossible, qui devait être souverain? C'était là une question insoluble.

Les États généraux s'étaient dès 1576 emparés du gouvernement, après avoir mutilé le Conseil d'état tel que Philippe l'avait constitué. Le prince d'Orange jouissait du plus grand crédit sur cette assemblée. La Pacification de Gand devait frayer la voie à une réconciliation avec Philippe; mais la tentative d'un accommodement avec le frère naturel de Philippe, don Juan d'Autriche, échoua par la duplicité de ce dernier. Le gouvernement de l'archiduc Mathias, jeune prince de dix-neuf ans, qui fut placé sous la tutelle du prince d'Orange, et qui avait à côté de lui ou plutôt au-dessus de lui des États généraux omnipotents et un Conseil d'état composé d'amis de Guillaume, ce gouvernement, disons-nous, ne se maintint pas. Après sa victoire remportée à Gembloux sur l'armée de ses ennemis, don Juan aurait pu reconquérir toute la Belgique; il hésita, et ce plan fut après sa mort inattendue, en 1578, poursuivi par Alexandre Farnèse, fils de Marguerite de Parme. Guillaume et le protestantisme avaient dans les provinces méridionales, et surtout dans les provinces wallonnes, trop d'adversaires; le duc d'Arschot, de la maison de Croy, travailla surtout contre le premier, et les États généraux présentèrent encore la souveraineté à des princes étrangers, au duc d'Anjou entre autres, ce frère insignifiant du roi de France, Henri III.

Guillaume sut, il est vrai, faire échouer momentanément

toutes ces tentatives; il n'obtint cependant pour lui-même que la dignité de Ruwart (*Ruhewart*) en Brabant. Le caractère intolérant de l'Union protestante d'Utrecht (1578) acheva la rupture. La révolution de 1566 ne resta victorieuse que dans les provinces du Nord; la Belgique s'achemina vers une restauration ménagée par le traité d'Arras, que des députés de la noblesse et du clergé conclurent en 1579 avec don Juan, et qui fut accomplie ensuite par les talents militaires d'Alexandre Farnèse. Il fallait acheter maint personnage politique.

Guillaume vit alors que la cause nationale ne pouvait être sauvée qu'au moyen de secours étrangers, et il conseilla lui-même le choix du duc d'Anjou (1580); mais ce plan échoua encore. L'élu déplut au pays, et la position qu'on lui avait faite lui déplut à lui-même. Quand ensuite les États généraux offrirent la couronne à Henri III, celui-ci la refusa. Guillaume fut proscrit par Philippe et tomba en 1585 sous les coups de Balth. Gérard. L'indépendance de la Hollande était assurée; quant à la Belgique, le récit de sa soumission ne présente pas un bien grand intérêt. Le réglement de ses destinées fut réservé à la diplomatie, et toute énergie nationale disparut. En 1598, quand Albert et Isabelle prirent possession de ces provinces qui venaient de leur être cédées, les représentants du pays, par un implacable absolutisme, ne furent pas même autorisés à dire un dernier mot en faveur de la liberté mourante.

Ainsi se termina ce procès politique entre un peuple libre et son souverain. Quiconque lira l'exposé qu'en a fait l'ingénieux historien félicitera le pays qui le possède, et l'époque elle-même d'avoir été traitée comme elle l'a été par lui.

L. Warnkönig.

Restes

D'ARCHITECTURE CIVILE PRIVÉE DU MOYEN-AGE,

A GAND.

(XIV^e ET XV^e SIÈCLES).

Avec cette sagacité qui lui est propre en matière d'histoire de l'Art, M. Schayes nous a donné en peu de mots dans son dernier ouvrage (1) quelques idées générales bien claires, bien nettes sur le caractère véritable de notre architecture civile *privée* au moyen-âge. Dans nos villes, même les plus riches, les plus industrieuses, comme Gand, Bruges, Liége, Louvain, Ypres, la bourgeoisie et les artisans habitaient, à peu d'exceptions près, de misérables demeures, construites la plupart en torchis et en bois. Il n'était réservé qu'à de grandes et puissantes familles, à d'opulents patriciens, de résider dans des maisons bâties en pierres et en briques et auxquelles, pour ce motif même, nos ayeux donnaient le nom de *steenen* (2). Encore ces édifices, quoique au-dehors d'un aspect imposant et grandiose, n'offraient-ils le plus souvent, à l'intérieur, qu'une succession de salles grandes et nues, de réduits repoussants et de couloirs sombres, mal commodes, souvent insalubres, dont on voudrait

(1) *Histoire de l'Architecture en Belgique*, IV, 80-90.
(2) En Frise *stins*.

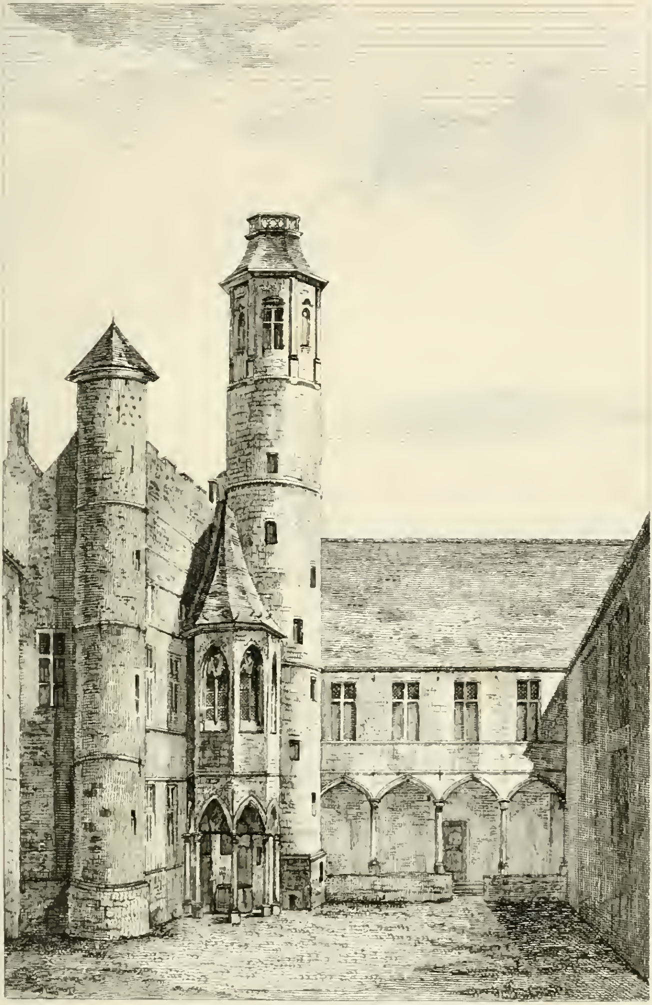

A. Van den Eynde del.

Ch. Onghena Sc.

RESTES D'ARCHITECTURE CIVILE PRIVÉE DES XIVe ET XVe SIÈCLES

A GAND

à peine aujourd'hui pour corps-de-gardes. Sous le rapport du confort et des aisances de la vie, nous n'avons donc rien à envier à ces dispositions architectoniques des maisons de nos ancêtres. Rudes et grossiers pour eux-mêmes, ceux-ci mettaient surtout leur orgueil dans la construction de leurs imposantes cathédrales, de leurs hospices et hôpitaux si largement dotés, de ces hauts beffrois où bourdonnait tour à tour la cloche d'alarme et de réjouissance, de leurs magnifiques hôtels-de-ville enfin, tous monuments symboliques qui témoignaient à la fois de leur attachement à la religion, de leur sollicitude pour les pauvres et les malheureux, de leur respect pour les libertés communales, qui faisaient surtout leur grandeur.

L'aspect actuel de nos villes ne saurait au reste donner une idée de celui qui leur était propre autrefois. En effet la plupart des habitations étaient composées d'un seul étage, en général assez médiocrement élevé; les moindres édifices un peu apparents, tels que : églises, maisons de *gildes* et de corporations, hôtels consulaires, abbayes, chapelles de couvents, bourses, greniers d'abondance, salles de justices, devaient facilement dominer les autres constructions civiles et se faire remarquer par leurs proportions plus vastes. Il n'est donc pas étonnant qu'en voyant ces édifices *relativement* si considérables, ces tours si hautes en comparaison des chétives bâtisses qu'elles semblaient écraser, des écrivains même très-judicieux, comme Louis Guichardin, se soient longuement extasiés à la vue de nos villes toutes hérissées de pareilles constructions.

A mesure que le bien-être matériel, fruit de l'industrie, du commerce et d'un usage mieux tempéré de nos franchises communales, se développait dans nos grandes cités, l'architecture civile privée se modifiait aussi profondément, et à la place de misérables habitations de bois et d'argile, couvertes de chaume ou de paille, source de tant d'incendies

dans nos cités au moyen-âge, on vit les constructions en pierre se généraliser pour toutes les classes de la société et donner ainsi graduellement aux villes l'aspect extérieur plus grandiose qu'elles ont aujourd'hui.

« A Gand, à Bruges, à Ypres, les *steenen*, dit Monsieur Schayes (1), étaient bâtis avec tant de solidité qu'ils pouvaient servir, comme les palais des villes libres d'Italie, d'asile et de lieux de défense à leurs nobles possesseurs pendant les émeutes populaires qui bourdonnaient dans les rues. » Des nombreuses constructions de ce genre qui existaient autrefois à Gand, bien peu sont restées debout. Un des *steenen* les plus curieux, connu sous le nom de *Uutenhove-steen*, était situé au Marché du Vendredi. Il ne fut démoli qu'en 1859. Mr Ph. Blommaert en a donné une bonne description dans le *Messager des Sciences*, 1859, p. 153. Dans la rue aux Vaches on remarque encore une vaste construction carrée, flanquée de grosses tours aux trois quarts engagées, c'est la *Grande Ameyde*, type resté assez entier de cette architecture moitié civile, moitié militaire, qui hérissait nos anciennes cités. Du *Serbraem-steen*, rue Basse, où retentit si souvent la voix impérieuse de Ryhove, pendant les Troubles religieux qui désolèrent la ville de Gand au XVIe siècle, on ne voit plus à l'extérieur que des vestiges, sans caractère architectural particulier; aujourd'hui on a taillé dans le vaste hôtel du fougeux tribun, rival d'Hembyze, une dixaine d'habitations bourgeoises d'un parfait confort. Enfin nous citerons encore le *Gerard Dievel-steen*, grand et sombre bâtiment carré, situé sur un bras de l'Escaut, au quai du Reep, et qui doit sans doute à sa position au bord de la rivière d'être resté si longtemps respecté. Cet édifice appartient au XIVe siècle.

(1) *Histoire de l'Architecture en Belgique*, p. 85.

Mais pendant que ces vieux témoins d'un autre âge disparaissent un à un, lentement et sans que leur chute étonne, laissant à peine des traces d'une époque à la fois rude et puissante qui déjà est loin de nous, il est cependant une partie de notre ville qui conservera longtemps encore sa physionomie primitive et où l'on retrouvera toujours l'ancien Gand, tel qu'il existait aux temps les plus reculés du moyen-âge. Nous voulons parler des vastes souterrains qu'on remarque dans le voisinage des rues Haute-Porte, Basse, Marché au Beurre, Nederpolder, St-Jean, etc. Là rien n'a été changé, comme nous l'avons dit dernièrement dans un autre recueil (1); caves creusées dans le sol, souvent profondes et tortueuses comme des catacombes, voûtes hardies, soutenues par de gros piliers à frises grossières, murailles épaisses, destinées à défier les ravages de l'humidité et du temps, tout nous y est témoin de la solidité avec laquelle nos ancêtres construisaient les édifices de quelque importance. Bien rarement ces caves ont été défoncées et alors même que les maisons auxquelles elles appartenaient, étaient divisées, réparées et dix fois reconstruites, on trouvait leurs fondements trop bien établis pour songer à leur en substituer d'autres. De là ces traditions de passages souterrains, de cachots, d'oubliettes, qui se rattachent aux édifices privés et publics de plusieurs de nos anciennes rues; de là ces vestiges de grandeur que l'on remarque dans un nombre considérable d'habitations, mêmes de mince apparence extérieure. Parmi ces souterrains nous signalerons particulièrement ceux qui s'étendent encore aujourd'hui sous l'antique pâté de maisons qui occupe le coin des rues du Refuge et de la Haute-Porte, vis-à-vis du Sablon (2).

(1) *Annales de la Société royale des Beaux-Arts*, III, 528.

(2) Dans une de ces caves a été trouvée dernièrement une antique lampe en bronze décrite dans les *Annales* citées, III, 528-530.

D'autres restes d'anciennes constructions, souvent très-intéressants pour l'histoire de l'Art, sont encore éparpillés dans notre ville; mais masqués par des édifices modernes ou par de vieilles murailles, on ne connaît pas toujours leur existence. Lorsque du haut de la tour de la cathédrale de S^{t}-Bavon ou du Beffroi, on plonge le regard dans ce capricieux labirynthe de bâtisses de toute dimension, de tout âge, on découvre de temps en temps, dans une arrière-cour, dans le coin d'un jardin ou au milieu de maisons élevées récemment, des débris oubliés d'une architecture qui n'offre plus aujourd'hui qu'un intérêt de curiosité, mais que le propriétaire n'a pas toujours, qu'on veuille bien le croire, conservés par amour pour l'Art.

La planche jointe à cet article reproduit un des restes les plus remarquables de ce genre. Ces jolies constructions sont cachées aujourd'hui d'un côté par les bâtiments de l'hôtel du comte de Thiennes, rue Haute-Porte, et de l'autre par une sombre et triste maison, qui occupe toute la partie droite de la rue du Refuge et dont les fenêtres bouchées, la façade mal-propre et l'état de délabrement général n'ont rien qui puisse exciter l'attention. C'est dans la cour de cette maison que s'élèvent les deux tours figurées sur le dessin de M. Onghena.

Ni Sanderus, ni Diericx, ni le commentateur de Marcus Van Vaernewyck, ni Voisin, n'ont pu nous apprendre la destination de ces constructions, qui n'appartiennent complétement ni à l'architecture religieuse, ni à l'architecture civile privée. La tradition populaire, cette dernière source de la vérité, quand toutes les autres manquent, nous apprend que c'était là le Refuge de S^{t}-Bavon, c'est-à-dire l'endroit où les religieux de cette abbaye cherchèrent un asile à l'époque des Troubles du XVI^{e} siècle. Mais cette opinion ne peut avoir aucune valeur, d'abord parce que cette abbaye fut sécularisée et supprimée plus de vingt ans

avant les désordres des Iconoclastes, ensuite parce que ce monastère, sur l'emplacement duquel Charles-Quint fit élever la citadelle dont nous voyons encore des parties, ayant été fondé dans la ville de Gand même, ses moines n'ont jamais eu besoin d'un *refuge* dans l'acceptation propre que l'on donnait communément à ce mot.

On sait que de temps immémorial la plupart des puissantes abbayes du plat pays avaient dans nos grandes cités des espèces de pied-à-terre, qui s'appelaient *hostellerie* ou *cantine,* en flamand *herberge.* Là prenaient gîte les religieux des deux sexes qui étaient obligés de se rendre en ville, ou bien les personnes laïques qu'ils y envoyaient pour leurs affaires. Car il n'était pas facile de trouver alors, même au sein de nos industrieuses cités, un logement sûr, commode et surtout décent pour des personnes ecclésiastiques. A des époques de troubles et de guerres intestines, d'épidémies, de calamités publiques, quand l'incendie, la peste ou le pillage menaçait les couvents du plat pays, les moines allaient chercher un asile momentané dans leur *hostellerie.*

Après les dévastations des églises et toutes les horreurs impies qui ensanglantèrent l'année 1566, la plupart de ces *hostelleries* servirent, comme on le pense bien, de Refuge aux moines chassés partout de leurs paisibles retraites. Ceux-ci voyant leur sécurité menacée pour longtemps encore, finirent souvent par y établir définitivement leur résidence. Nous citerons entre autres les religieux de Baudeloo, au pays de Waes, qui vinrent se fixer dans l'*hostellerie* déjà fort considérable, qu'ils possédaient dès le milieu du XIV^e^ siècle près du fossé d'Otton (1).

Les *hostelleries* des abbayes de Ninove et d'Eename étaient

(1) Aujourd'hui la Bibliothèque publique et l'Athénée royal. Dieriex, *Mémoires,* II, 197.

situées près de l'église de S^t^-Bavon. Leurs religieux y firent un assez long séjour à l'époque susmentionnée. Les couvents, connus à Gand sous le nom de Waerschoot, Oost-Eecloo, Deynze, etc., étaient d'abord établis dans les localités de ce nom et n'arrivèrent en ville qu'après 1566.

On nous dira que l'abbaye de S^t^-Bavon par sa proximité de la grande cité dont elle faisait réellement partie, n'avait pas besoin de semblables pied-à-terre. Mais nous ferons observer que située sur la partie du territoire du comté de Flandre qui, au moyen-âge, relevait de l'Empire d'Allemagne, elle devait faire, comme nous dirions aujourd'hui, *élection de domicile* sur le territoire en-deça de l'Escaut, qui relevait du roi de France pour passer certains actes qui, à cette époque, y auraient été sans valeur sans cette formalité. Ensuite ces religieux qui étaient riches et puissants, recevaient à chaque instant des étrangers de distinction (comme l'attestent les chroniques et les éphémérides de ce monastère), que leur règle leur défendait de loger dans l'enceinte de l'abbaye, et à qui il convenait cependant d'assurer un gîte honnête. Un incendie, des inondations, des catastrophes quelconques pouvaient les forcer à s'exiler momentanément de leurs bâtiments conventuels. Enfin plus d'une fois, pendant le moyen-âge, l'interdit ou l'excommunication frappait tour à tour, comme on le sait, l'Empire ou le royaume de France et par conséquent aussi les grands fiefs qui en relevaient. Dans de telles conjonctures, lorsque c'était l'Empire qui était sous le coup de l'anathème ecclésiastique, l'abbaye de S^t^-Bavon avait un intérêt réel à avoir toujours, dans l'autre partie du comté, une retraite où elle pouvait continuer à se livrer aux pratiques du culte catholique sans enfreindre la discipline de l'Église. Ces différents motifs suffisent pour établir que cet antique monastère a pu posséder une *hostellerie* ou *cantine*, au centre de la ville de Gand et que, par assimilation,

on a donné à cette construction le nom de *Refuge* (1).

D'après une autre tradition, ces restes feraient partie de l'ancien *Steen* des Rym, une des plus riches et des plus puissantes familles patriciennes de la ville de Gand, d'où sont sortis un grand nombre d'hommes recommandables par leurs talents et leur science; nous citerons entre autres Charles Rym, seigneur de Bellem, conseiller de Philippe II et son ambassadeur près de la porte Ottomane (2). Selon cette tradition, ce *Steen* occupait tout le carré formé par l'hôtel du comte de Thiennes, la rue du Refuge et le prolongement de la rue des *Regnesses* ou *Ryngasse,* dont la dénomination aurait été empruntée au nom de la famille Rym. Ce qui est demeuré debout de cet édifice n'est point cependant de nature à confirmer cette tradition. Nous allons entrer dans quelques détails à cet égard.

Les restes dont se composent les constructions qui nous intéressent ici, paraissent appartenir à deux époques d'architecture bien distinctes. La petite tour ronde à laquelle est adhérente une muraille couronnée d'une espèce de créneaux ou dentelure peu profonde, est, tout comme cette muraille, bâtie en briques rouges et divisée en quatre tronçons; elle était autrefois éclairée par de petites fenêtres carrées. Cette partie paraît appartenir au commencement du XIV^e^ siècle, et offre sous ce rapport un spécimen de construction civile privée fort curieux. La grande tour qui se termine en plate-forme et le joli édifice, en forme de chevet de chapelle, soutenu, comme on le voit sur le dessin, par des arcades ogivales ouvertes, annonce une architecture plus récente, probablement de la fin du XV^e^ siècle. Plusieurs édifices bâtis à Gand vers 1490 portent le même

(1) Nous ne savons sur quel fondement on a prétendu que le refuge de St-Bavon occupait au contraire le côté opposé de la rue du Refuge, dont les constructions attestent aussi une haute antiquité.

(2) *Voyageurs Belges,* I, 31.

cachet, entre autres les deux tours du Rabot et la tourelle servant de corps-de-garde à la porte de Bruxelles. Ces parties sont bâties en grandes pierres blanches, dites de Benthem, de la même espèce que celles dont a construit la cathédrale de S^{t}-Bavon.

Cette tour est surmontée d'une sorte de campanille octogone, qui date de 1566, si nous en croyons le millésime sculpté sur la boiserie qui tapisse l'intérieur de ce petit Belvédère. Les arcades, figurées à droite sur la gravure ont été bouchées ; mais leurs colonnes, aujourd'hui engagées dans la muraille, annoncent qu'elles sont contemporaines de la grande tour et de la chapelle. L'espèce de galerie ouverte sous la chapelle forme un *lavacrum* ou *lavatorium*, autour d'un puits d'une extrême profondeur, qu'on y voit encore et d'où on extrait l'eau au moyen d'un bac dont la corde glisse sur une poulie. Cette intéressante construction a une grande analogie avec le puits de S^{t}-Macaire qui existe à la plaine du Château des Espagnols (ancienne abbaye de S^{t}-Bavon). La clé de voûte de ce *lavacrum* représente une figure de Christ, très-bien conservée. A droite de la grande tour, on entre dans une belle salle de 24 pieds de longueur sur 30 de largeur, dont le plafond en bois est soutenu par deux grosses poutres en chêne, ornées de moulures, et dont les quatre aiguilles qui reposent sur le mur, sont sculptées et représentent quatre évêques, parmi lesquels S^{t}-Augustin et S^{t}-Ambroise; ces sculptures exécutées très-délicatement, ont été autrefois enluminées. Deux caves, à voussure très-élevée et placées l'une au-dessous de l'autre, sont creusées sous la tour et semblent faire suite à une série d'autres souterrains. On y arrive par un large escalier tournant, en pierres, qui monte jusqu'au sommet de la plus haute tour et conduit, à droite et à gauche, aux nombreuses chambres, petits réduits et couloirs qui font encore aujourd'hui de cet édifice un ensemble hybride, propre à nous donner une idée assez complète de l'habitation de nos pères.

Dans la partie que nous regardons comme une chapelle ou oratoire, on remarque encore aux fenêtres des volets dont la boiserie et la ferraille annoncent un travail du XV^e^ siècle. La même ornementation se montre dans d'autres endroits de cette antique habitation.

En examinant une partie de l'intérieur de l'hôtel du comte de Thiennes qui y est contigu, nous croyons pouvoir tirer la conséquence que toutes ces constructions étaient autrefois homogènes et ne formaient qu'un seul édifice; nous voulons parler des arcades ouvertes, placées sous le porche d'entrée de cet hôtel et qui sont de la même architecture que les celles représentées sur le dessin. Cette circonstance nous fait supposer que ces arcades formaient autrefois une parallélogramme autour d'une cour ou préau, dans un des coins de laquelle on voyait les tours et la chapelle décrites plus haut; c'était là au reste les formes architectoniques ordinaires des *steenen* qu'on trouvait encore à Gand, Bruges et Ypres au commencement du XVI^e^ siècle (1).

En résumé, si d'un côté les emblèmes religieux que nous remarquons dans ces curieux restes d'architecture, nous font supposer que cette bâtisse a été construite pour des besoins religieux, nous devons avouer d'autre part que la disposition de certaines parties de l'édifice annonce plutôt une destination civile.

Quoiqu'il en soit, *hostellerie* de S^t^-Bavon ou *steen* de la famille Rym, il est certain que cet édifice, sauf les parties reproduites par la gravure, fût en grande partie reconstruit vers 1566, c'est-à-dire plus de vingt ans après la sécularisation de l'abbaye de S^t^-Bavon, transformée en chapitre cathédral et auquel par conséquent il ne pouvait plus servir alors d'*hostellerie, cantine, refuge* ou *herberge*. Les façades de cette maison qui donnent dans les rues du Refuge et des

(1) Schayes, cité, IV, p. 86, note 1.

Regnesses, si délabrées qu'elles soient, portent évidemment le cachet de l'architecture de cette époque.

Comme nous n'avons pas d'éléments suffisants pour nous prononcer sur la véritable destination de ces constructions, nous aimons mieux abandonner la solution de cette question à de plus sagaces que nous, pensant que la description de ces restes architectoniques d'une autre époque ne seront pas sans intérêt pour l'histoire de l'architecture en Belgique.

Nous terminerons en disant que la vue reproduite ici est prise de la partie de la cour de l'hôtel de Thiennes, à laquelle les arcades, figurées sur le dessin, font face.

Jules de Saint-Genois.

Notice historique

SUR

L'ANCIEN CHATEAU DE BOURGOGNE,

A AUDENARDE.

Une observation qui ne peut échapper à celui qui parcourt avec attention les pages intéressantes de notre histoire nationale, c'est que pendant nombre de siècles, le principe de centralisation gouvernementale, vers lequel tendaient la plupart des nations voisines, ne se fit jour ni dans les mœurs, ni dans les institutions de notre pays. Les différents peuples qui s'en rendirent successivement les maitres, y déposèrent tour à tour leur élément étranger; puis, dégagés de tout contrôle, livrés à eux-mêmes, nos ancêtres n'eurent entre eux que des rapports constamment hostiles, et les grands centres de population en s'associant à ces querelles intestines, rendirent longtemps leur fusion nationale impossible (1).

L'avènement des Ducs de Bourgogne au trône de Flandre fut une époque mémorable pour le développement politique de notre nation. — Philippe le Hardi, premier

(1) Voir à ce sujet un article remarquable de M. Borgnet, inséré dans les Bulletins de l'Académie royale des Sciences, des Lettres, etc., de Belgique, tome XIV, p. 525.

chef de cette maison, osa le premier introduire parmi nous un système de centralisation gouvernementale, vaste et difficile projet, qu'il n'eut pas la gloire de voir se réaliser de son vivant, mais dont ses successeurs poursuivirent l'impulsion avec une persévérante activité. La trop grande étendue du pouvoir populaire, source de toutes ces calamités déplorables, auxquelles nos belles provinces avaient été si longtemps en proie, éveilla d'abord toute son attention. Mais avant que de songer à attaquer le mal dans sa racine, il fallait en imposer militairement à cette masse factieuse des grands centres de population de la Flandre et du Hainaut, et opposer une digue insurmontable à leurs débordements sans cesse renaissants. C'est dans ce but qu'il fit construire un vaste réseau de châteaux-forts sur les différents fleuves en communication avec les principaux foyers d'insurrection, à Ypres, à Nieuport, à Courtrai, à Bruges, etc.

Une telle résolution était d'ailleurs la conséquence inévitable du système d'attaque auquel il fallait faire face, les fleuves étant jadis les voies de communication les plus commodes et que suivaient tout naturellement les populations dans leurs courses dévastatrices.

A cette époque, la ville d'Audenarde, eu égard à son importance stratégique, ne présentait point de défense suffisante à sa sûreté. Les ouvrages d'art dont les échevins l'entourèrent en 1290, pour s'opposer aux vues ambitieuses de la France, n'avaient pu arrêter, à plusieurs reprises, les incursions désastreuses des Gantois. — Un point important était complétement ouvert : c'était l'extrémité septentrionale de la forteresse où l'Escaut interrompant la ceinture des ouvrages, laissait ses abords sans obstacles, et offrait à l'assiégeant toutes les chances d'une surprise nocturne. Cette surprise était d'autant plus à craindre que les Gantois, malgré leur soumission récente (paix

de Tournai), étaient loin d'être domptés. D'un coup-d'œil, Philippe comprit la faute du magistrat, et, sans perdre de temps, il prit des mesures pour épargner à la ville, dans le cas d'une nouvelle rupture de la part des bourgeois de Gand, le retour de si affreux désastres.

Dans ce but, il fit élever (en premier lieu, croyons-nous), sur la rive gauche de l'Escaut, entre l'angle que forme ce fleuve et son embranchement qui le rejoint, et en deçà de l'enceinte des murs, une vaste tour carrée, coupée par le haut en créneaux, et percée dans ses flancs, par de larges meurtrières. Il lui donna le nom de *Tour de Bourgogne*. Cet ouvrage ne servit que de préliminaires à une plus grande entreprise. Soit que le duc le trouvât insuffisant pour le rôle auquel il le destinait, soit qu'il voulut ménager à la ville, dans le cas d'une prise, un dernier et vigoureux retranchement, il construisit sur l'autre rive, le château-fort auquel nous allons consacrer quelques faits purement historiques (1), et dont les vicissitudes égalent les destinées diverses que la ville d'Audenarde eut à parcourir.

Cette forteresse fût bâtie en 1385 (2), la seconde année de l'avènement de Philippe le Hardi au trône de Flandre, et reçut successivement diverses dénominations, dont voici les principales :

Château de Bourgogne, du nom du fondateur.

Nouveau Château, par opposition au château construit

(1) Plusieurs de ces faits, inconnus jusqu'ici, nous ont été fournis par M. Van Lerberghe, archiviste-bibliothécaire de la ville d'Audenarde. Nous lui en témoignons ici toute notre reconnaissance.

(2) Int selve jaer (1385), heeft hertoghe Philips tAudenarde doen maeken een casteel tegen die van Ghent ende van Henegauwe, het zelve casteel liggende op de schelde die heeten wy het nieuw Casteel, naer den stichter heet, als noch een van den torren, den bourgoynschen torre, als gesticht van hertoghe Philips van Bourgoynden; den anderen torre heet de Perre.

(Chronique MS^te^, f° 85).

par Baudouin VI de Mons, et qui avait perdu toute l'importance de sa destination primitive.

Château de la Ville, pour le distinguer du château des barons de Pamele.

Château Royal, probablement depuis le séjour de Charles-Quint ou de Philippe II.

La première dénomination prévalut jusqu'au remaniement général de l'édifice, opéré en 1617 pour servir de demeure aux gouverneurs de la ville; alors il fut appelé *Gouvernement.*

A en juger par les traces qui nous en restent, sa forme primitive était un carré régulier muni de fortes murailles, faisant face à la tour de Bourgogne, située de l'autre côté du fleuve (1). Dans la suite, Philippe le Hardi, ou ses successeurs, dans le but d'y fixer de temps en temps leur domicile, y donnèrent sans doute une extension plus considérable, en la modelant sur la forme de la plupart des châteaux-forts du moyen-âge. Alors le carré primitif, dont les murailles colossales existent encore en leur entier, servit de donjon, et était précédé d'un corps de logis. Une cour ou bayle intérieur était ménagé entre les deux édifices. Le tout présentait une enceinte d'un carré oblong, flanquée à chaque angle d'une tour cylindrique ayant quatre mètres de diamètre. Des fossés larges et profonds en défendaient l'approche de trois côtés; l'Escaut protégeait le quatrième. Une galerie crénelée couronnait l'édifice, et communiquait avec la tour de Bourgogne au moyen d'un pont parfaitement couvert et pour ainsi dire suspendu

(1) Betaelt Pieter de Wenne ende zynen ghesellen hem vyfstere van dat zy thijs gebroken hebben *dweers der schelden tusschen den nijewen casteele en de bourgonsche torre....*

(Comptes de la ville, année 1515).

Ce passage trace nettement la situation de la tour de Bourgogne. C'est donc par erreur que M. Van Cauwenberghe, dans ses *Lettres sur l'histoire d'Audenarde,* page 281, la suppose placée sur un des angles du château.

au-dessus du fleuve. Cette tour était comme un ouvrage avancé, une espèce de tête-de-pont devant la face septentrionale de l'Escaut, et condamnait l'ennemi à une première attaque, après laquelle il était obligé de faire celle du château. De cette manière, ces deux constructions se prêtaient une mutuelle assistance. En temps de trouble, une grosse poutre était mise transversalement sur le fleuve, et attachée, au moyen d'une chaîne, d'un côté, au mur du château, et, de l'autre, à celui de la tour de Bourgogne (1). Cette barrière contribuait puissamment à la défense de ce côté, en même temps qu'elle mettait obstacle aux tentatives de fraude en matière d'octroi (2).

Le commandant du château et de la tour de Bourgogne avait le titre de capitaine; son autorité n'était point soumise à la juridiction échevinale. Il la tenait directement du souverain. Avant d'entrer en charge, il prêtait serment

(1) Betaelt Joos Daelman, vande ketene onder den nieuwen casteele en den boom, ele dagen up ende neder te laten, slutene ende ontdoene zichten den overlyden van den conine van Castillien, van XIII weken, te X sch. par weke. . . . . VI lib. X sch.
(Comptes de la ville, année 1506).

(2) Un passage du registre aux rentes de l'année 1357, nous apprend qu'il existait à cette époque une tourelle sur le point de réunion de l'Escaut, appelé *bec*, avec son embranchement principal. — Dans la suite, il n'en est plus fait mention, comme il arrive pour les autres tours de la ville, soit pour leur entretien, soit pour leur bail. — Il est permis de croire qu'elle était la même que celle désignée dans la chronique manuscrite sous le nom de *Perre*, et qui a donné son nom à une grande partie du terrain avoisinant. — Construite probablement dans l'intérêt de la défense de ce point, mais trop faible et trop isolée à cet effet, et devenue inutile par suite de la construction du gros donjon de Bourgogne, elle aura été démolie peu après. — Voici le passage en question : *Willem Lanetal nam in t' jaer LVII, te Sinte Andries daghe*, den torre in den bec, *van kersavonde dar nast VI jaer lane, ende altoes mochten schepenen hem den pacht ontwarven, ende oec den torre orboren, al wondi dar in*, etc. La ruelle adjacente appelée aujourd'hui *Perrestraetje*, était autrefois connue sous le nom de *Beestraete*. Il ne peut donc être question ici de la tour située près de la porte des Prairies, à l'endroit où l'Escaut et la branche qui s'en détache, forment également un angle.

entre les mains du gouverneur et capitaine-général des Flandres. Parmi les franchises attachées à ce poste, nous mentionnerons celle qui l'exemptait des droits d'accises sur la bière et le vin consommés au château (1).

La destination toute militaire de cette forteresse n'excluait point certains embellissements, et la magnificence qui présidait aux palais ducaux, permet de croire que, quand le besoin appelait nos anciens souverains à Audenarde, ils y trouvaient un séjour aussi splendide que bien assuré.

Le premier fait remarquable qui se rattache au château, est le séjour prolongé qu'y fit Jean sans Peur, successeur de Philippe le Hardi. Le 15 avril 1405, jour de son inauguration au trône de Flandre, le nouveau duc reçut à Gand une députation qui lui soumit entre autres demandes, celle de fixer sa résidence habituelle en deçà de la Lys. Le prince répondit à la requête qu'il consentait à tout, et choisit la ville d'Audenarde pour son séjour définitif. C'était en quelque sorte une récompense réservée à la fidélité que les habitants de cette ville avaient toujours montrée envers leur souverain; mais en réalité, c'était un moyen de conjurer le danger qu'il encourait en séjournant au milieu d'une population turbulente.

(1) Item betaelt Jacop Meeren ende zyne ghesellen als onghelders van den wyne van den jaere verleden, van zekere quantiteit van amen wyns die mynheere de Capitaine van den casteele, ons gheduchte heere te Pamele, voor zyn slete ende dispense in tselve casteel ghedispenseert, heft van den baefmesse LXVIIJ, tot den baefmesse LXIX . . . . . XX *L.*

(Comptes de la ville, année 1469).

Le capitaine recevait en outre une rénumération annuelle de soixante livres parisis, pour les services qu'il rendait à la ville, en prohibant tout débit de boissons au château :

Item betaelt mynen heere den grave van Hoogstraten, capitain van den casteele deser stede, enz., van dat hy geen wyn nochte bier, noch ook saete en stelt int voorschrevene casteel en andersins in danckbaericheden... LX L. *par.*

(Id. année 1543).

Le duc tint promesse. Peu de temps après son inauguration solennelle, il vint à Audenarde prendre possession du *Nouveau Château,* en présence d'une foule nombreuse accourue de tous côtés pour le saluer sur son passage. Son épouse, Marguerite de Bavière, ne tarda pas à l'y suivre. Là ne se bornèrent pas les faveurs dont Jean sans Peur combla les habitants. La chambre de justice et le conseil du duc, appelé *Grand Conseil de Flandre,* furent alors distraits de la cour des comptes à Lille, et transférés à Audenarde. La plupart des chroniqueurs, en mentionnant ce fait, ne marquent pas l'endroit où la cour tint son siége. Mais il n'est pas permis de douter que ce ne fût au château de Bourgogne. C'était à cette époque la plus vaste construction de la ville et la mieux appropriée à cette destination. C'était là que le prince avait fixé sa résidence; c'était là qu'il pouvait traiter commodément les intérêts publics et rendre la justice avec le concours de tous les dignitaires attachés à son service. Quoiqu'il en soit, cette double faveur eût pour la ville les plus heureux effets. Une cour nombreuse, montée alors sur un pied vraiment royal, un concours de nobles et de hauts dignitaires, et par un heureux enchaînement de circonstances, une activité industrielle dont les produits naissants commençaient à éveiller l'admiration et l'envie des nations voisines, tel était alors le spectacle qu'offrait la ville d'Audenarde.

Malheureusement, elle ne devait pas en jouir longtemps. Environ deux ans après, Jean sans Peur fut entouré de tant de prévenances et accueilli avec un tel enthousiasme dans la capitale des Flandres, que le prince séduit, résilia son engagement et alla y rétablir le siége de ses prédécesseurs.

Toutefois, l'affection particulière qu'il portait à la ville d'Audenarde, ne put lui faire oublier entièrement son ancien séjour. On trouvera plus loin, dans la liste de nos an-

ciens souverains qui ont séjourné au château, les différentes époques auxquelles il revint habiter son manoir féodal.

Le fils de Charles VII, depuis Louis XI, en révolte ouverte avec son père, vint, quelque temps après, y chercher un asile (1). Philippe le Bon, troisième duc de Bourgogne, sans approuver les projets criminels du Dauphin, le reçut néanmoins généreusement dans ses états et pourvut même à son entretien.

Le 20 février 1460, le fils rebelle arriva à Audenarde. Il y fut reçu avec les honneurs dûs à un prince du sang. Tous les corps de métiers précédés de leurs bannières, le conduisirent processionnellement au château, où il séjourna pendant plusieurs semaines (2).

Une chronique contemporaine rapporte que Charles VII, piqué de cet accueil inespéré, laissa échapper cette saillie à l'adresse de Philippe le Bon : « Le duc de Bourgogne nourrit un renard qui mangera ses poules. » On sait de quelle manière ces paroles prophétiques se réalisèrent dans la suite.

En 1452, pendant le siége d'Audenarde par les Gantois, l'énergique défense du château, commandé par le vaillant capitaine Simon de Lalaing, seigneur de Montigny, fut le salut de la ville. Une force numérique de trente mille hommes, au rapport d'Olivier de la Marche, et une artillerie considérable, pressaient la ville de tous côtés. Cinq bombardes foudroyaient sans interruption les murailles du

(1) *Vues et monuments d'Audenarde, dessinés et lithographiés par F. Simoneau, accompagnés d'une description historique, par Jules Ketele.* In-fol. 1839. Audenarde, imprimerie de Bevernaege frères. M. Ketele est le premier qui ait appelé l'attention de ses compatriotes sur le palais de nos anciens souverains.

(2) A une époque antérieure, il avait également séjourné à Audenarde; mais il nous est impossible de préciser la demeure qu'il occupa. (Audenaerdsche Mengelingen, uitgegeven door L. Van Lerberghe, IIe deel, p. 470).

château (1). On y fit si bonne contenance, que les Gantois durent lever honteusement le siége.

En 1484, le même château cédait à la ruse. Deux écrivains, Olivier de la Marche, et l'auteur anonyme d'une chronique de Flandre, imprimée à Bruges, rapportent le fait en détail; mais leur récit diffère totalement de celui de la chronique locale, à laquelle nous nous rallierons de préférence.

Marie, duchesse de Bourgogne, venait de mourir d'une manière funeste à Bruges, laissant en bas âge deux enfants.

La régence fut vivement disputée; la Flandre se refusa obstinément à reconnaître Maximilien. Deux ans environ se passèrent en contestations, lorsque Maximilien prit le parti extrême de se faire reconnaître par la force. Après s'être emparé de Termonde, l'archiduc se concerta pour se rendre maître de la ville d'Audenarde. Il eut été impolitique autant qu'aventureux de tenter cette entreprise par les moyens ordinaires de la guerre. Les habitants d'Audenarde en général, étaient fortement attachés à sa cause, mais ils étaient dominés par une faction gantoise. Il fallait donc éviter toute effusion de sang et leur épargner le désastre d'un siége. D'un autre côté, Audenarde était devenue une formidable place de guerre; en s'arrêtant donc longtemps devant ses murs, Maximilien donnait aux Gantois le temps d'organiser leurs forces et d'accourir. Il recourut à un stratagème.

Le château d'Audenarde était occupé à cette époque par une garnison nombreuse. Deux autorités militaires y avaient leur résidence : le capitaine Pierre de Mettenye, récem-

(1) Den XV^en april (1452), schoten die van Ghent vyf engienen op het casteel, uut welcken mynheer Simoen ouck dede schieten.

(Chronique MS^te, f° 106).

ment envoyé par le grand conseil de Gand, et Gauthier Van Rechem, préposé par la ville d'Audenarde comme gouverneur de la place. Ce dernier avait, à ce titre, la direction suprême de tous les moyens de défense dont la ville disposait alors, et il lui était facile d'introduire furtivement un corps de troupes étrangères dans l'enceinte de la place.

Maximilien, averti de cet état de choses, saisit le moment favorable pour tenter son entreprise. Il fit parvenir secrètement à Van Rechem des lettres remplies de promesses séduisantes. Le gouverneur, admis récemment dans la bourgeoisie d'Audenarde, n'avait pu voir, sans en être touché, les rudes épreuves auxquelles était soumise une ville fidèle, par la cherté des subsistances, la stagnation du commerce et les dures impositions d'une faction turbulente. C'est assez dire que Maximilien le trouva entièrement prêt à le seconder dans son entreprise.

Il fut convenu que l'Archiduc se présenterait devant le château, la veille des Rois.

Le moment était habilement choisi. Les libations qui accompagnent ces antiques saturnales et relâchent, d'ordinaire, tous les liens de la discipline, offraient toutes les chances d'une surprise nocturne.

Le 5 janvier 1485, vers minuit, Maximilien parut devant Audenarde avec une escorte d'environ deux mille hommes. Van Rechem se trouva à son poste. L'archiduc prit les devants sur sa troupe et suivit le capitaine, qui lui fit traverser la tour de Bourgogne, ainsi que le pont qui communique de cette tour avec le château. Nul bruit ne se faisait entendre, aucun obstacle ne se présentait à leur rencontre. Pourtant une crainte obsédait le prince : Philippe de Clèves avait reçu l'ordre de se tenir en vue du château et de l'entourer dès qu'il y serait entré; mais ce chef ayant pris une autre direction, avait perdu les traces de son maître et s'était avancé jusque sous la porte de Tournay.

Maximilien se voyant entouré seulement d'un petit nombre des siens, se crut un instant trahi. Mais bientôt rassuré, il suivit les pas de Gauthier et parvint à l'intérieur du château. Arrivé devant la chambre du capitaine endormi, le gouverneur frappe sur la porte à coups redoublés, en criant : « Maximilien est sous les murs de la ville, le lais-» sera-t-on entrer? » — « Comment, lui répond le capitaine » avec surprise, livrer la ville à l'archiduc sans l'autorisa-» tion des bourgeois? non, jamais! » A ces mots, Maximilien, transporté de fureur, pousse la porte avec une telle violence, qu'elle cède à ses efforts, et s'élançant le glaive à la main, vers le lit de Mettenye, menace de lui ôter la vie, s'il refuse de se soumettre. Tout-à-coup l'épouse du malheureux capitaine se précipite éplorée aux pieds du prince, et d'une voix sanglottante : « Grâce, grâce, seigneur, lui dit-elle, épargnez à votre bravoure un homme déjà vaincu. » Maximilien se laissa attendrir : « Je vous fais grâce, dit-il au capitaine, mais j'exige que vous quittiez à l'instant même une ville où vous servez si opiniâtrement la cause de l'insurrection. »

Pendant cette scène, la poignée de troupes qui avait suivi Maximilien était parvenue dans l'enceinte du château, à la faveur des plaisirs bruyants d'une garnison à demi-ivre. Bientôt, maîtres de l'artillerie, ils font pleuvoir sur la ville une masse de boulets dans la direction de l'église de Pamele. L'épouvante fut au comble dans les rues. On demanda une trêve de quelques heures. Maximilien contrarié par l'absence de Philippe de Clèves, l'accorda facilement. Ce délai permit aux partisans de la cause gantoise de quitter la ville. Le lendemain, Philippe de Clèves fit son entrée dans Audenarde, et Maximilien fut acclamé comme souverain par tous les habitants.

Tel est le récit connu de la surprise du château et de la ville d'Audenarde. Une remarque que le lecteur pourra

faire, c'est que ce château ne céda jamais devant la force ouverte; car nous n'envisageons également le siége qu'en firent les *Gueux,* en 1572, que comme une surprise.

A peine délivrés de la faction gantoise, les habitants furent abandonnés à la merci d'une garnison étrangère, composée en grande partie d'Allemands. Des menaces, des cruautés de toute espèce, une insatiable avidité de rapines signalèrent les premiers jours de leur arrivée : toute discipline était foulée aux pieds. Il fallait un acte de courage de la part des autorités, pour sauver la ville de ces horreurs. Dans une querelle survenue entre les émeutiers et les bourgeois, un des échevins assena un coup d'hallebarde qui atteignit un des premiers et le renversa privé de vie. L'effroi terrassa les autres meneurs. On se saisit des principaux coupables et on les amena au château, où ils subirent le dernier supplice (1).

C'est ici le lieu de hasarder un mot sur cette mystérieuse histoire, que plusieurs écrivains passèrent prudemment sous silence, et qui eut l'empereur Charles-Quint pour héros et le château de Bourgogne pour théâtre.

Au commencement de novembre de l'année 1521, une armée nombreuse investissait la ville de Tournai sous la conduite du sire de Lannoy, grand écuyer de Charles-Quint. L'empereur voulait réunir de nouveau ce boulevard important à la Flandre, dans la crainte que François Ier, roi de France, devenu son ennemi acharné, ne tentât de pousser plus avant ses conquêtes. Une pluie continuelle ayant fait rétrograder l'armée française, le siége fut poussé avec vigueur, et le mercredi 4 décembre, les troupes impériales prirent possession de la ville.

Pendant toute la durée des opérations, l'empereur s'était tenu à Audenarde. Il y avait un séjour commode et assuré,

(1) Audenaerdsche Mengelingen, Ie deel, p. 471.

et d'où il lui était facile d'accourir promptement sur le théâtre des opérations au moindre signal. A cet avantage, il s'en joignait un autre : l'Escaut permettait d'envoyer au camp impérial des munitions abondantes et des vivres de toute espèce.

Il y arriva le 3 novembre, accompagné de son frère don Ferdinand, de Marie, reine de Hongrie, sa sœur, de l'évêque de Tournai, du chancelier de Tournai, de son aumônier (1), de son grand conseil et de son conseil privé, d'une députation des quatre membres de la Flandre et d'une nombreuse suite de personnages de distinction. Il fut conduit processionnellement depuis la porte, appelée *Baerpoort,* jusqu'au château de Bourgogne que commandait alors Charles de Lalaing, seigneur d'Escornaix, etc., en qualité de capitaine et de gouverneur de la ville. L'empereur y fixa sa résidence. Or, ce fut sans doute là, qu'abandonné tout-à-coup à l'inaction et à la simplicité de la vie privée, il vit pour la première fois la jeune Van der Gheenst, attachée fort probablement à cette maison en qualité de suivante ou de fille de chambre. Sa rare beauté, jointe à une modestie virginale pleine de charmes, captivèrent facilement un cœur inexpérimenté de vingt-et-un ans. L'année suivante, Jeanne devint mère. Elle mit au monde une fille qui devint, comme on sait, sous le nom de Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas.

Le laconisme de la chronique locale (2), à l'endroit de cette naissance, le mystère dont on l'enveloppa, et, plus tard, les rapports entièrement contradictoires des courti-

(1) Pierre Numoer, qui décéda à Audenarde pendant le séjour de l'empereur

(2) La chronique locale relate ainsi cette naissance :

*Int jaer XV*c *XXII ghelaeh Jannekin van de bastaerde dochter van Carolus de vyfste tAudenarde, binnen Pamele op het Spey, ende wiert daer christen ghemaeckt. Dese trauwde namaels den hertoghe van Parmen ende wiert Regente van den Nederlanden* (Fo 154, vo).

sans, empêchèrent plusieurs historiens recommandables qui ont retracé cette partie de notre histoire nationale, de donner des détails authentiques sur l'origine de cette illustre princesse.

Deux écrivains, le père Strada et Grégoire Leti, moins scrupuleux en matière de vérité historique, et peut-être désireux de disculper Charles-Quint d'avoir aimé une personne appartenant à une famille roturière, donnèrent une origine noble à la mère de Marguerite, et bâtirent, sur cette mystérieuse histoire, tout un récit fabuleux que la sévère histoire ne peut admettre (1).

Ce problème historique attendait donc une solution, lorsque M. Serrure (2), et après lui, M. Van der Meersch (3), en comparant et discutant les différents faits qui s'y rattachent, sont parvenus à un résultat qui a rallié les suffrages de tous les savants. Leurs travaux ont pour principale base, un acte destiné à servir de pièce à l'appui d'une supplique que les parents devaient adresser à la duchesse pour en obtenir quelques secours. En ce qui concerne notre sujet, nous croyons donc pouvoir établir avec eux :

1° Que l'empereur Charles-Quint fit la connaissance de Jeanne Van der Gheenst pendant son séjour à Audenarde.

2° Que ce fut au château des ducs de Bourgogne et non celui d'Escornaix.

3° Que Marguerite Van der Gheenst loin d'avoir été regardée comme fille adoptive de la comtesse d'Hoogstraeten, dont la différence de rang l'excluait incontestablement, a

(1) Deux épisodes romantiques ont été écrits sur le même sujet : l'un, rempli d'inexactitudes d'un bout à l'autre, est intitulé : *A la belle étoile*, par Auguste Arnould, auteur de *Struensée;* l'autre, entièrement conforme aux mœurs du temps, porte pour titre : *Un premier amour de Charles Quint,* par M. le baron Jules de Saint-Genois.

(2) Messager des Sciences et des Arts, année 1836, page 417.

(3) Recherches historiques sur l'origine maternelle de Marguerite de Parme. Gand, 1842.

été, selon toute vraisemblance, attachée au service de la comtesse, au château de Bourgogne, en qualité de suivante ou de fille de chambre.

Quatre ans plus tard, Charles, comte de Lalaing, baron d'Escornaix, seigneur de Brakele et de St-Aubin, près de Douai, terminait ses jours au château de Bourgogne dont il était capitaine. Successivement conseiller et chambellan de l'empereur Maximilien, de Philippe le Beau et de l'empereur Charles-Quint, et chevalier de la Toison d'or, il obtint, en 1522, l'érection de sa baronnie en comté. Son service funèbre fut célébré le 1er août, avec pompe dans l'église de Ste-Walburge. Il fut enterré à St-Aubin, dans l'abbaye des Prés, ordre de Citeaux. Une pierre tumulaire placée dans le chœur de l'église, portait l'inscription suivante :

Cy gist

Messire Charles, premier comte de Lalaing, baron d'Escornay, seigneur de Bracle et de St-Aubin en Douay; en son tems conseiller et chambellan de très haut et très puissant prince Maximilien, roy des Romains, et don Philippe de Castille, et de l'empereur Charles V du nom; chevalier de l'ordre de la toison d'or, gouverneur et capitaine du chasteau et ville d'Audenarde, fit plusieurs voyages tant en guerre qu'en paix, et eust à femme Jacqueline de Luxembourg; eurent plusieurs beaux enfants ensemble, et ayant toute sa vie vécu catholiquement, vray amateur de noblesse, trespassa chevalier sans reproche à l'eage de 59 ans, au dict chasteau d'Audenarde, le 18 juillet 1525.

Son épouse Jacqueline de Bavière, continua de séjourner le reste de sa vie au château. La famille à laquelle elle appartenait était également illustre. Elle était fille aînée de Jacques Ier de Luxembourg, seigneur de Fiennes, de Sotteghem et d'Arc-Enghien; chevalier de la Toison d'or, gouverneur de Douai. Sa mère, Marie de Berlaymont, était noble dame de Ville, de la Hamayde, de Pommerœul, d'Hauterange et de Vasières. Jacqueline de Luxembourg expira au château en 1544 (1), laissant quatre enfants savoir :

(1) Item betaelt voor een uutvaert by scepenen ende by den advyse van den

1° Charles, second comte de Lalaing.

2° Philippe de Lalaing, comte d'Hoogstraeten, seigneur de Ville, de Doorzeele, de Leuze, etc. Nommé grand-bailli à Audenarde, il se contenta, ainsi que son père, du titre de capitaine du château d'Audenarde et de Peteghem. Dans la suite, il fut créé chevalier de la Toison d'or, gouverneur de Gueldre et de Zutphen, etc. Ce fut lui qui posa en 1526, la première pierre de notre magnifique hôtel-de-ville; ce fut encore lui, qui par sa ferme contenance au château, pendant les troubles de 1539, prévint les horreurs de la guerre civile dans notre cité, ainsi qu'on va voir.

3° Anne de Lalaing, d'abord chanoinesse à Mons, mariée ensuite à Evrard, baron de Pollant, seigneur de Culenbourg et de Witthem.

4° Marguerite de Lalaing, mariée à Jean, vicomte de Montfort-sur-Yssel.

L'année 1539 fut une époque de trouble dans les principaux centres de population de la Flandre, et Audenarde en ressentit plus que toute autre ville le funeste contre-coup. Retraçons-en brièvement les principales phases qui se rattachent à notre objet.

Le dernier jour de la kermesse du faubourg de Bevere avait attiré dans cette commune un concours de monde, composé principalement d'ouvriers et d'industriels. Une agglomération s'y étant formée, plusieurs cris séditieux se firent entendre. Vers les 6 heures du soir, une troupe de ces agitateurs entra en ville, en poussant des vociférations horribles, à travers lesquelles on distinguait des cris

raede ghedaen doene binnen der prochie kereke van S^t^-Wouborghe deser stede, in lavenesse van der ziele van hoogh edele ende moghende vrauwe, vrauwe Jacqueline van Luxemborch, enz., overleden int casteel van den prinche deser stede, alwaer zon haer leefdaghen gheresideert ende ghewoont heeft, breeder verclaert in een quoyerken inhoudende particulariteyt... LIIJ *L.* VI *sch.*

(Comptes de la ville, année 1544).

contre l'arrivée d'un corps de troupes étrangères du côté de Renaix. Sur la grande place, le cri de : *Aux armes!* partit de la foule, et le nombre des malveillants grossit de minute en minute. Toutes les remontrances de la part des notables de la ville furent vaines. La fermentation devint si grande, le tumulte si impétueux qu'aucune barrière ne pût en arrêter le cours. Après s'être portés devant la demeure du pensionnaire Anvaing, qu'ils font prisonnier, puis devant celle du bourgmestre, où le concours des notables fut efficace, plusieurs émeutiers enfoncent les portes de la halle, enlèvent toute l'artillerie et la rangent sur la place. Entretemps le gros des séditieux s'était précipité à la lueur d'une infinité de torches et au cri : *feu! feu!* vers le château pour empêcher l'adjonction d'une garnison de ce côté. On somme le capitaine Philippe de Lalaing de venir au marché, donner des ordres en sa qualité de capitaine. Il répond avec sang froid qu'il est hors d'heure et qu'il avisera pour le lendemain. Peu satisfaits de cette réponse et prévoyant qu'il serait inébranlable au sujet de l'entrée du château, ils lui demandent l'ouverture de la tour de Bourgogne et de celle appelée *Maleghys* (1), pour être à même d'observer, disent-ils, les communications du château avec la campagne. Mais il n'obtiennent pas plus de satisfaction sur ce point.

Entretemps la grande place était devenue un foyer d'insurrection. A l'entour des pièces d'artillerie enlevées, stationnait une foule délirante et déchaînée. En un instant, cette masse s'ébranle et court en désordre vers le château. Cette fois, elle apporte à l'appui de ses prétentions cinq

(1) Cette tour, située à droite du château, faisait partie des fortifications de la ville. Elle fut démolie en 1577.

« Betaelt Pieter Webbegheer, Jacop ende Gillis De Rycke, voor tafbreken van den torre genaempt Maelghys..... LX *L. par.* »

(Comptes de la ville, année 1577).

pièces d'artillerie. Deux de ces pièces sont placées dans deux tours de la ville contiguës au château; les trois autres sont braquées sur le grand pont en pierre, les bouches tournées vers cette forteresse. Les séditieux croyaient sans doute, par cet appareil formidable, ébranler une contenance qui avait résisté aux clameurs et aux menaces. Il n'en fut rien. Toutes les précautions étaient prises, et le capitaine de Lalaing vit arriver le flot populaire avec une fermeté pleine de calme qui imposa aux séditieux.

Il était onze heures du soir. Désespérés de rien obtenir, la foule se dissipa lentement, laissant des postes armés autour du château et sur le pont, et le reste de la nuit s'écoula paisiblement.

Le lendemain 7 octobre, à la pointe du jour, après s'être réunie au marché, la masse populaire se porte de rechef vers la forteresse pour y renouveler ses prétentions. Comme la veille, elle proteste de ses bonnes intentions et conjure le capitaine de se rendre au marché, en lui offrant, en gage de sincérité, plusieurs ôtages. Philippe de Lalaing, apparemment afin de traîner les choses en longueur, demande qu'on veuille mettre les articles par écrit, ce qui est accepté. Dans l'intervalle, plusieurs insurgés renouvellent leurs tentatives sur la tour de Bourgogne (1); deux pièces sont traînées sur le bord du fleuve; mais si leurs efforts

(1) La reine informée journellement par les soins de Philippe de Lalaing, de l'état des choses à Audenarde, lui écrivit, le 14 octobre, la lettre suivante, relative à la réparation du château et de la tour de Bourgogne : « Monsieur d'Escornaix, si vous trouvez qu'il soit besoing et nécessaire de faire aucunes réparations et ouvraiges au chasteau d'Audenarde, pour la garde et seureté d'icelluy, et mêmes à la grosse tour dite de Bourgoingne, nous vous ordonnons que, à diligence, y faites besoguyer, à la moindre charge et plus grand prouffit de l'Empereur, mon seigneur et frère, que possible vous sera, selon la fyance que Sa Majesté et nous en avons en vous. — A tant, monsieur d'Escornaix, Notre Seigneur vous ait en sa garde. — Escript à Bruxelles le XIIIJe jour d'octobre XVe XXXIX. »

(Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint, par M. Gachard).

demeurent infructueux, les propos séditieux ne cessent pas.

Les choses en étaient à ce point, lorsqu'arriva messire de Gavre, seigneur de Nokere. Accueilli comme en triomphe, il se rend au château, avec quelques notables de la ville pour tâcher de vaincre l'inflexible obstination du capitaine; après une longue discussion, dans laquelle ils épuisent tous les arguments possibles, De Lalaing consent à envoyer son frère au marché; mais aussitôt la multitude s'écrie : « Ce n'est pas l'homme que nous demandons, » et court envahir la maison de la *Cueillette,* qui est détruite de fond en comble. La forteresse est de nouveau cernée, et la foule persiste, à grands cris, à demander l'occupation de la tour de Bourgogne, offrant au capitaine d'y mettre dix hommes de son choix et attachés à l'empereur. Enfin, obsédé de conseils et forcé de céder à la nécessité, De Lalaing sortit du château, accompagné seulement de son page; il laissa le commandement de la garnison à son frère. Le peuple le suivit en foule jusqu'à l'hôtel-de-ville, en disant : *voilà notre capitaine!* Aussitôt la cloche de la halle appelle de sa voix lugubre les différentes corporations dans leur local respectif. Dès cet instant, les forces des meneurs sont appuyées par celles des corps de métiers. Dans le local de la corporation de S[t]-Michel, Jean Van den Broucke sauta sur la table, et harangua ses confrères, en disant qu'il fallait établir une ligne de circonvallation autour du château, s'emparer de vive force de la tour de Bourgogne et y mettre un poste. Ce discours fut appuyé par Guillaume Van den Driessche, mais la proposition fut rejetée (1).

Pendant ce temps, la multitude amoncelée autour de De Lalaing, lui renouvella les mêmes demandes et l'engagea instamment à lui dire la vérité touchant l'arrivée prochaine d'une garnison étrangère.

(1) Audenaerdsche Mengelingen, I[e] deel, p. 50 et seq.

Alors, plein de sang froid, Philippe de Lalaing déclara solennellement sur sa vie et son honneur qu'un tel bruit était sans fondement, et exhorta le peuple, dans les termes les plus touchants, à s'apaiser. Un calme profond succéda à ces paroles, et, comme le soir approchait, la foule se retira lentement et en bon ordre.

Là aboutirent les événements relatifs à la tentative d'occupation du château et de la tour de Bourgogne. Ils ne furent que le prélude des maux qui fondirent dans la suite sur toute la ville, et dont nous épargnons au lecteur les affligeants détails.

S'il nous est permis d'apprécier, en passant, le caractère de ce soulèvement populaire, nous dirons qu'il a eu pour principe l'augmentation des impôts et la stagnation du commerce, pour prétexte, l'arrivée d'une garnison, et, pour signal, l'initiative de la ville de Gand. Et quant à la part secrète que les Gantois y ont eue, à en juger par la simultanéité des troubles, il est naturel de croire qu'ils ont été concertés. Les lettres échangées entre les meneurs des deux villes et la présence d'un Gantois, au fort du tumulte, viennent du reste confirmer cette opinion.

Le châtiment ne tarda pas de suivre. Le bras énergique de l'empereur s'appesantit avec vigueur sur les principaux coupables. Jean Van den Broucke et Guillaume Van den Driessche qui avaient proposé d'élever une ligne de circonvallation autour du château, furent, le premier, décapité, et, le second, banni (1).

(1) « Jehan Van den Broucke a, le dit jour (de mai), au dit Audenarde, esté exécuté par l'espée, suivant l'ordonnance et sentence de sa dite Majesté.

» Guillaume Van den Driessche a, le dit V^e^ jour de may, au dit Audenarde, esté mis sur ung eschaffault, et fut perchiez sa langue et banni hors les pays de sa dite Majesté, et tous ses biens confisquiez au prouffyt de Sa Majesté. »

(Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint, par M. Gachard. Appendice, p. 505).

Ghesien tproecs criminelic gheinstruecrt jeghens Jan Van den Broucke,

En déployant une sévérité si rigide, Charles-Quint croyait extirper à tout jamais les germes de la révolte. Nous ne tarderons pas à voir combien ses espérances furent vaines.

En 1548, le landgrave de Hesse-Cassel, comte de Catsenelnboge, de Dietz, de Zigenheym et de Nidda, était retenu prisonnier dans le château-fort d'Audenarde. Voici les circonstances fatales qui amenèrent l'infortune de cet illustre captif.

Charles-Quint, dans son expédition contre les princes luthériens, venait de gagner la bataille de Muhlberg. L'électeur de Saxe, un des principaux chefs de la confédération allemande, y fut fait prisonnier. Il ne restait plus que le landgrave de Hesse qui eut pu faire quelque résistance; mais ce prince n'osant point lutter avec des forces inégales contre un adversaire aussi redoutable, se rendit au camp impérial pour y faire sa soumission. Là, le duc d'Albe enfreignant toutes les lois de la guerre et de l'humanité, commande à sa garde espagnole d'entourer le landgrave et de l'emmener en lieu de sûreté. Une fois maître des deux principaux ressorts de la ligue protestante, l'empereur retourna en Flandre, traînant à sa suite les deux malheureux princes, et les offrant ainsi en spectacle dans chaque lieu qu'il traversait.

Le 22 septembre, le landgrave de Hesse arriva à Audenarde. Il était escorté de cent trente-sept fantassins et de quarante cavaliers de la gendarmerie espagnole, tirés du régiment de Lombardie, et commandés par le capitaine don Juan de Guevara (1). On le conduisit immédiatement au

alias metter Hume, belast van dat men innemen, ende bewaeren zoude den torre van Bourgognien; dat men eenen graeht maken zoude achter teasteel, om te beletten tgarnisoen dat daer inne niet commen en zoude, etc.

(Audenaerdsche Mengelingen, 1e deel, p. 212).

(1) C'était le sort de la ville d'être molestée par des troupes étrangères. — La garde espagnole, pendant son séjour à Audenarde, y commit plusieurs actes de violence qui nécessitèrent l'intervention de l'alcade.

(Comptes de la ville, année 1548).

château. Pendant son séjour dans cette forteresse, deux de ses pages âgés de 12 ans, et élevés dans la religion luthérienne, reçurent dans l'église de Pamele les premiers sacrements de la religion catholique (1).

Vingt-et-un mois plus tard, l'infortuné captif fut conduit à la citadelle de Malines, où il fut retenu avec son autre compagnon d'infortune, Jean Fréderic, électeur de Saxe, jusqu'au traité de Passau, qui accorda la liberté de religion aux protestants et qui fit évanouir les espérances que Charles-Quint avait conçues de rendre l'autorité impériale absolue et héréditaire dans sa famille.

(*La suite à la prochaine livraison*).

Edmond Van der Straeten.

(1) Audenaerdsche Mengelingen, IIIe deel, p. 8. — La Vie de l'empereur Charles V, par Leti, t. III, p. 289.

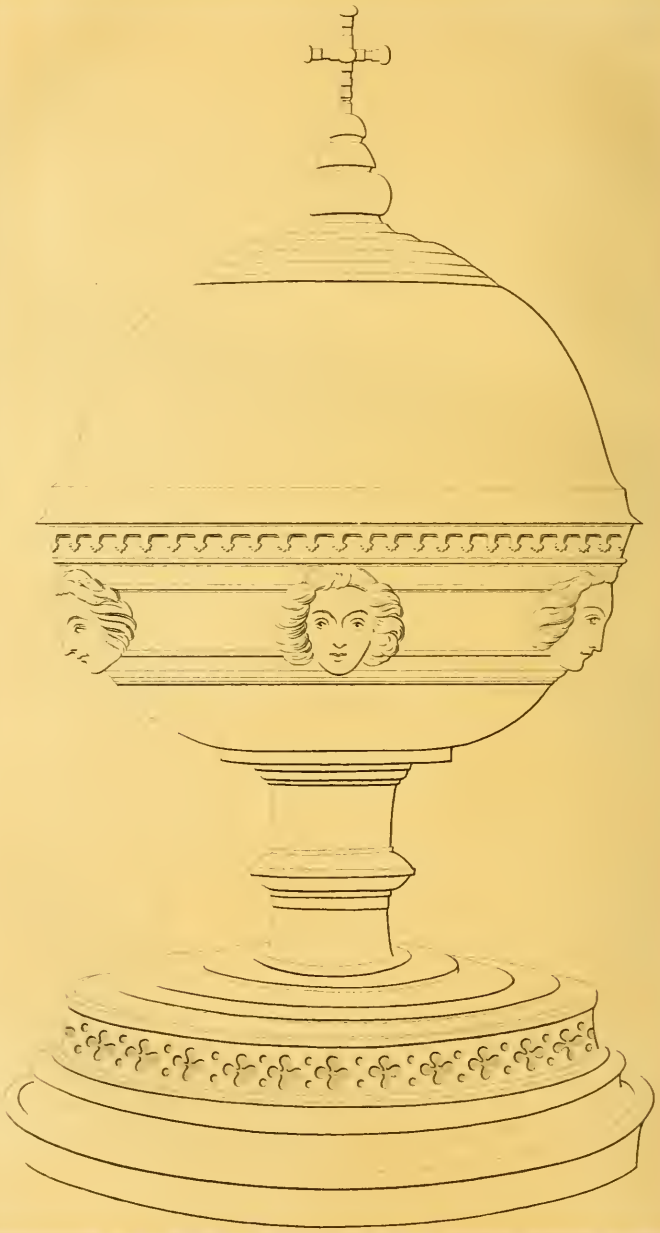

Jean de Venloo,

FONDEUR DU XV^e^ SIÈCLE.

Les fonts de l'église de Saint-Martin à Wyk-Maestricht, qui datent des premières années de la renaissance de l'art dans ce pays, nous conservent le nom d'un habile artiste du XV^e^ siècle, qui n'est point connu jusqu'à présent ou qui l'est peu.

Jean de Venloo est l'auteur de ce beau vase en style renaissance, coulé en cuivre jaune. C'est un nom d'artiste de plus à inscrire parmi ceux qu'on a découverts depuis quelque temps, et dont l'existence nous est révélée par son œuvre seule, car les anciens biographes n'ont pas fait mention de lui.

Le vase de Saint-Martin à Wyk porte l'année 1482 et prend date, par conséquent, quarante-six ans après les fonts en cuivre de l'église Notre-Dame de Hal, dont l'auteur, *Willaume Le Febvre, fondeur en laiton à Tournay,* fut le premier signalé par le *Messager des Sciences historiques de Belgique,* en 1836 (1). Le contemporain de cet habile fondeur fut donc Jean de Venloo, artiste limbourgeois, dont nous publions l'œuvre par notre dessin représentant les fonts de Saint-Martin, avec leur couvercle qui fut ajouté au bassin plus de deux siècles après, en 1717. Dans cet élégant *lavacrum* qui révèle le beau temps de la

(1) Vol. 1836, p. 292

renaissance de l'art, et qui fut sans doute un des premiers qu'on exécuta dans ce goût dans le Limbourg, le style ogival est complétement abandonné. Sa tige, posant sur un pied largement profilé, porte la coupe ornée de moulures et de six têtes, avec quelques ornements de détail, tels que l'arcature sur le bord du bassin, la découpure en quatre feuilles du pied, formes qui rappellent seules l'art ogival, entièrement abandonné pour le reste dans ce travail.

Les bénitiers et les fonts sont généralement ornés de têtes. Ces têtes rappellent les bouches par lesquelles l'eau s'écoulait des bassins des anciens *lavacra;* ainsi les fonts sont une réminiscence de l'eau vivante des fontaines et des rivières où les premiers chrétiens se lavaient avant d'être bénits; c'est le Jourdain dans lequel saint Jean le Précurseur baptisait le Christ. Au Musée royal d'antiquités de l'État se trouve la représentation d'un baptême, sculpture exécutée dans un rétable de l'époque ogivale. Les fonts y représentent une fontaine, ornée de têtes qui vomissent l'eau dans un second bassin entourant le pied de la coupe principale. Ces têtes, qu'on retrouve à presque tous les anciens fonts et auxquelles elles ne servent plus que comme ornement, sont différemment représentées. Leur caractère varie d'après l'époque où le meuble fut exécuté; leurs coiffures se ressentent du temps où l'artiste vivait. Tantôt une chevelure abondante s'échappe en boucles sous une sorte de diadème, comme sur notre planche des fonts de Saint-Martin, tantôt elles sont coiffées d'un bonnet ou capuchon, comme sur le bénitier de Bilsen, où elles portent des coiffures variées (sauf les mutilations qu'elles ont subies), dans le goût du temps, comme aux fonts en pierre du Musée royal d'antiquités de l'État.

Notre planche au trait des fonts de Wyk-Maestricht donnera une idée des formes de ce vase, dont la coupe

avec son pied est seule l'œuvre de l'habile fondeur de Venloo (1).

Cette coupe, d'un profil gracieux et pur, couverte de belles moulures, est en harmonie avec sa tige et son pied, décorés des mêmes ornements. Son bord supérieur est décoré d'une arcature en forme d'anse de panier et la platebande du pied est découpée en trèfle à quatre feuilles, ce qui donne de la légèreté à cette partie de la fonte. Sur la partie horizontale sont gravées en creux des arabesques en feuillage, mêlés à cette inscription en caractères gothiques :

Joannes a Venle me fecit anno Domini MCCCCLXXXII.

Jean de Venloo me fit l'année du Seigneur 1482 (2).

Nous espérons que les efforts constants des artistes et des archéologues à découvrir et à signaler les monuments de l'art convaincront les conseils de fabrique de l'importance des anciens meubles d'église dont la conservation leur est confiée, et qu'ainsi une foule de monuments curieux nous seront conservés.

Arn. Schaepkens.

(1) Les fonts présentent, avec le couvercle et la croix, une hauteur d'environ 1m,90. Le couvercle est en cuivre battu.

(2) Jean de Venloo fut également fondeur de cloches. La cloche du village d'Esloo dans le Limbourg fut coulée par lui en 1480, comme l'indique une inscription qu'on lit sur cette cloche.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Troisième Congrès littéraire hollando-belge. — Ce troisième congrès s'est tenu à Bruxelles les 30, 31 août et 1er septembre dernier; les discussions en ont été suivies avec la même assiduité, avec la même attention qu'aux deux congrès précédents, qui eurent lieu à Gand en 1849 et à Amsterdam en 1850. Parmi les nombreux hommes de lettres et savants hollandais qui y ont pris part, nous nous plairons à citer MM. Des Amorie Van der Hoeven, membre de l'Institut néerlandais; le célèbre romancier Van Lennep, Alberdingk-Thym, De Vries, Koenen, Suringar, Schleijer, De Jager, Bogaers, le poëte couronné du morceau écrit en l'honneur de la reine des Belges, Ten Kate, Van Lee, Ruysch. Cette intéressante assemblée, présidée avec beaucoup de dignité et d'impartialité par M. Nolet de Brauwere van Steeland, s'est occupée d'un grand nombre de sujets littéraires et particulièrement de la confection d'un dictionnaire général pour toutes les contrées qui parlent la langue flamande ou hollandaise. La session du troisième congrès a été close le lundi, 1er septembre, par la nomination d'un comité permanent chargé de l'organisation provisoire des congrès suivants. Celui de l'année prochaine aura lieu à Utrecht. Nous ne finirons pas sans dire combien les discussions vraiment scientifiques qui ont eu lieu pendant ces trois jours, ont offert de l'intérêt pour l'avenir de la langue et de la littérature. Nous signalerons particulièrement un long rapport de M. De Vries sur la rédaction définitive du *Dictionnaire* en question, rapport dont la lecture a été écoutée pendant quatre heures avec la plus religieuse attention, tant ce document se distinguait par un savoir profond et un judicieux esprit de critique. — Des trois congrès littéraires tenus jusqu'ici, c'est celui de Bruxelles où la question linguistique a fait le plus de progrès.

Quel est le vrai nom de Roland De Lattre? — C'est le 8 septembre 1851 que S. A. R. le duc de Brabant est venu poser la première pierre du monument, que les habitants de Mons ont décidé d'élever à leur célèbre concitoyen,

le compositeur Roland De Lattre ou De Lassus, chanté avec tant d'éloquence et de verve patriotique par un autre enfant de cette ville, l'énergique poëte Adolphe Mathieu. C'est toujours avec un vif sentiment de plaisir et d'orgueil national que nous enregistrons ces solennités publiques, réparatrices d'un long oubli et qui prouvent une fois de plus que la Belgique, pour être industrielle et agricole, n'a pas abdiqué le sentiment des beaux-arts, ni renoncé au culte de l'intelligence, ni perdu le souvenir des noms glorieux de ses fastes artistiques et littéraires. A l'occasion de cette belle cérémonie, M. Émile Gachet a publié une fine et spirituelle lettre, qui contient des vérités trop réelles pour que nous ne nous empressions pas de la reproduire dans notre recueil :

Monsieur,

Voici une étrange aventure, qui prouve une fois de plus que les grands hommes ne sont pas à l'abri de la mauvaise fortune, même après leur mort, quoique le poëte en ait dit. La justice de la postérité? Erreur! — L'espoir de légner leur nom au pays qui les a vus naître? Abus et déception!

Les Montois viennent de poser la première pierre du monument qu'ils veulent élever à Roland De Lattre, et il s'agit, si on les en croit, d'un célèbre compositeur qui vivait au XVI^e^ siècle, dont le génie fut admiré du monde entier, et qui est vulgairement connu sous le nom d'Orlando Lasso.

N'est-on pas surpris tout d'abord de cette singulière idée qu'on a eue de donner à Orlando Lasso un autre nom que le sien? Si le maëstro l'avait voulu, il aurait bien pu sans doute conserver le nom de De Lattre, et s'il ne l'a pas fait, a-t-on donc le droit de le lui donner? Que diriez-vous de gens qui, méconnaissant le nom de Voltaire, s'acharneraient à vouloir y substituer celui d'Arouet. Ceci me rappelle encore le célèbre Pietro Candido, dans lequel il faut reconnaître le nom du Flamand Pierre De Wit. Et sans doute, je le veux bien, mais laissez au moins à l'artiste le nom sous lequel il s'est illustré.

Je le répète, établir un pareil système, c'est vouloir forcer tout le monde à apprendre une nouvelle histoire, et jeter sur le carreau plus d'un grand homme devenu méconnaissable. Ainsi, par exemple, connaissez-vous l'illustre *Schwarzerd?* Non, assurément. Et pourtant ce Schwarzerd, c'est le fameux réformateur *Mélanchton*, que vous connaissez, j'en suis sûr, et qui avait jugé bon de traduire en grec son nom allemand.

Mais il y a mieux pour le fait qui nous occupe, c'est que Roland De Lattre est un mythe; Roland De Lattre n'a jamais existé. Ce nom n'est pas même la traduction de celui qu'on veut exprimer, et Orlando Lasso peut à bon droit s'indigner dans sa tombe d'une pareille substitution.

Voyons d'abord l'origine de ce quiproquo.

Henri Delmotte, archiviste de Mons et littérateur très-spirituel, voulut un

jour, dans son affection pour sa ville natale, réveiller le souvenir du grand compositeur du XVI^e^ siècle, et il lui consacra une curieuse et intéressante notice. Or, on savait qu'Orlando Lasso était né à Mons et que son père avait eu des démêlés avec la justice pour avoir fabriqué de la fausse monnaie. Notre archiviste s'évertua donc à chercher dans les registres judiciaires du XVI^e^ siècle les traces de la condamnation du faux monnayeur, et, en effet, il rencontra vers l'époque indiquée, un certain De Lattre condamné pour cette espèce de crime. Henri Delmotte n'en demanda pas davantage, et, dès lors, il fut évident pour que le célèbre Orlando Lasso s'appelait, en wallon, Roland De Lattre, et qu'il avait tout simplement italianisé son nom.

Voilà donc Roland De Lattre, jusqu'alors inconnu, qui fait son entrée dans le monde. La Belgique l'accueille avec sympathie comme une gloire nationale; on songe à lui élever une statue, on écrit des vers, que dis-je, un poëme en son honneur, une société d'harmonie se fait gloire de porter son nom; en un mot il va briller avec tant d'autres étoiles dans le ciel artistique des Belges.

Eh bien! ce n'était ni plus ni moins qu'un grand homme débaptisé.

Si Henri Delmotte avait agi prudemment, il aurait laissé au grand compositeur son nom d'Orlando Lasso, et s'il tenait à connaître le véritable nom wallon de son héros, il n'avait qu'à chercher avec un peu plus de patience dans les registres de son vieux greffe, il aurait trouvé que ce nom c'était *Delassus*. Il y eut effectivement un condamné de ce nom vers la même époque, demandez plutôt à l'archiviste.

Delassus, on ne peut en douter, est un nom du pays, qui veut dire *de là haut,* comme *Delavau* signifie *de là bas,* en langage rouchi :

Or prions Jhésus
Qui on ciel *Lassus*
Est, où il se délitte.

Comprenez-vous maintenant que ce mot *Lassus* soit devenu en italien *Lasso,* rien de plus simple. De Lattre, au contraire, comment l'aurait-on changé? Serait-ce en *Latro* ou *Laddro?* La belle avance! car vous comprenez aussi pourquoi notre musicien avait tenu à changer son nom.

Et aujourd'hui où en sommes-nous? Il y a une société de Roland De Lattre qui subsiste depuis plusieurs années, et dont le nom n'a aucun sens; il y a un poëme à la gloire de ce même Roland, et la rime aussi bien que la mesure veut que le héros s'y appelle De Lattre; enfin il y a une médaille et il va y avoir une statue! C'est à merveille. Seulement Roland De Lassus ou plutôt Orlando Lasso serait bien surpris de voir tout cela, s'il revenait en vie, et il aurait le droit de dire : « Que ne m'a-t-on laissé le nom que j'ai rendu si glo-

rieux? et qu'avait-on besoin d'aller chercher dans les mémoires du bourreau le nom d'un misérable pendu, pour le glorifier à la place du mien? »

Je voudrais bien qu'on pût empêcher ce vandalisme d'un nouveau genre.

Veuillez agréer, etc.

Émile Gachet.

Concours dramatique institué par la Société des Gens de Lettres belges. — Considérant que la littérature dramatique a sur l'esprit des peuples une importance que tous les législateurs se sont plu à reconnaître; que c'est surtout au théâtre qu'il est donné de faire revivre les grands souvenirs du passé et d'inspirer, par la peinture fidèle des mœurs et des types nationaux, l'amour de la patrie;

Le comité-directeur de la *Société des Gens de Lettres belges,* sur la proposition d'un de ses membres,

Arrête en principe :

Art. Ier. Un prix consistant en une médaille de cinq cents francs ou pareille somme en espèces (au choix des concurrents), est institué par la *Société des Gens des Lettres belges,* en faveur de la meilleure œuvre dramatique, entièrement inédite, dont le manuscrit sera envoyé au comité, avant le Ier mai 1852.

Art. II. Les genres admis sont la tragédie, le drame et la comédie.

Art. III. Le choix du sujet et de ses limites est facultatif, néanmoins les pièces tirées de l'histoire nationale ou les études de mœurs sérieuses, auront la préférence sur les sujets purement de fantaisie.

Art. IV. Le comité s'engage à faire les démarches nécessaires pour la représentation de l'œuvre couronnée, sur la scène d'un des théâtres royaux de la Belgique. Cette représentation concordera autant que possible, avec les fêtes de septembre, ainsi que la remise solennelle du prix.

Art. V. Le jury sera composé de cinq membres, dont trois seront désignés par l'Aministration de la *Société des Gens de Lettres belges;* un quatrième sera choisi parmi les membres du comité de lecture près des théâtres royaux de Bruxelles; enfin un cinquième sera nommé par le Gouvernement.

Art. VI. Le rapport du jury sera publié et distribué aux frais du comité.

Art. VII. Les concurrents joindront à leur envoi un billet cacheté, contenant leur nom et leur adresse. La devise qu'ils auront placée en tête de leur œuvre, sera répétée sur l'enveloppe de ce billet.

Art. VIII. Les manuscrits des œuvres envoyées au concours, resteront la propriété du comité.

Art. IX. Des mesures seront prises pour empêcher le plagiat ou l'imitation servile.

Art. X. L'œuvre couronnée sera publiée par les soins du comité. Des exemplaires de luxe en seront envoyés à toutes les sociétés littéraires et à toutes les bibliothèques du royaume.

Ainsi arrêté sommairement en séance, pour être développé par la suite comme de besoin.

Pour le comité,
Le Président,
De Pellaert.

Par ordre :
Le Secrétaire,
Louis Schooxen.

Ancienne pièce d'artillerie trouvée a Honfleur. — Il a été parlé plusieurs fois dans le *Messager des Sciences* du *grand Canon* de Gand. On peut encore consulter à ce sujet Diericx, *Mémoires,* II, 144; P.-A. Lenz, *Nouvelles Archives,* II, 607; Voisin, *Guide de Gand* (2e éd.), p. 300; F. De Vigne, *Sur l'usage des armes à feu.* — Nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt l'article suivant que nous extrayons d'un journal français : *Très-ancienne pièce d'artillerie trouvée dans les sables du Nouveau-Bassin d'Honfleur.* « M. le directeur du Musée départemental d'antiquités de Rouen a fait depuis peu l'acquisition d'une très-ancienne pièce d'artillerie, trouvée, il y a deux ou trois ans, à sept mètres de profondeur au-dessous du niveau des vases, dans l'emplacement du nouveau bassin d'Honfleur. Cette pièce, si l'on en juge par sa construction extraordinaire et tout-à-fait inusitée, ne saurait remonter moins haut que le commencement du XVe siècle, ou même que la fin du XIVe. Elle est du genre de celles qu'on appelait *bombardes,* et qui étaient destinées à lancer des pierres et toutes sortes de projectiles. Sa fabrication, qui a dû présenter de nombreuses difficultés, mérite une courte description. Elle est entièrement de fer forgé de qualité supérieure. La partie intérieure du cylindre creux qu'elle forme est composée de huit larges bandes, assemblées parallèlement, en forme de douves de tonneau, et maintenues par une suite de manchons tubulaires, au nombre de dix, qui les enveloppent complétement.

Cette pièce porte un mètre quatre-vingt huit centimètres de longueur, sur trente-sept centimètres de diamètre à son embouchure, ce qui lui donne plus d'un mètre de circonférence : son diamètre intérieur est de vingt-cinq centimètres; elle pèse quatre cent soixante-neuf kilogrammes.

Il n'y a rien d'exagéré à prétendre que c'est probablement la plus ancienne pièce d'artillerie de cette construction qui soit aujourd'hui conservée dans les collections de France. La Belgique seule peut lui opposer un monument d'une époque à-peu-près contemporaine, et fabriquée de la même manière : nous voulons parler du fameux canon appelé la Merveille de Gand, fondu, assure-

t-on, sous Philippe d'Artevelde, dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle, et qu'on admire encore aujourd'hui dans cette dernière ville, près de la place du Vendredi. »

Le Tombeau de l'architecte Van Overstraeten. — Le cimetière du mont St-Amand, à Gand, vient de s'enrichir d'un monument que les amis des arts ne contempleront jamais sans éprouver un serrement de cœur des plus pénibles; parce qu'ils se rappelleront que sous cette pierre sépulcrale repose Louis Van Overstraeten, ce jeune artiste plein d'avenir dont l'existence déjà marquée par tant de triomphes a été brisée tout-à-coup et au moment même où de nouvelles palmes l'attendaient, par une mort terrible dont le *Messager des Sciences historiques* a rendu compte (1). Le monument est adossé contre le mur de la chapelle qui couronne la montagne. Entre deux pilastres on admire un beau bas-relief dû au ciseau de notre habile sculpteur Joseph Geefs-Roelandt, beau-frère du défunt. Ce bas-relief représente un ange dans l'attitude de la prière, tenant ses mains sur un médaillon retraçant l'image du malheureux artiste que le cholera enleva à la patrie. Ce morceau de sculpture parfaitement conçu fait honneur à M. Geefs. Voici l'épitaphe inscrite sur le monument :

Ici repose Henri-Désiré-Louis Van Overstraeten, né à Louvain le 17 *mai* 1818. *décédé à Gand, victime du cholera, le* 24 *juillet* 1849, *auteur des plans de l'église de* S^te^*-Marie à Schaerbeek,* 1845, *de l'architectonographie des temples chrétiens, en* 1848, *etc., etc., lauréat sur* 63 *concurrents au concours d'architecture pour l'appropriation des bas-fonds de la rue Royale à Bruxelles,* 1847. Au-dessus du socle on lit : *Ce souvenir pieux a été élevé à sa mémoire par son épouse Mathilde-Jeanne Roelandt.*

Nécrologie. — La Belgique a perdu cette année l'un de ses plus illustres compositeurs, Joseph Mengal, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'Académie royale et directeur du Conservatoire de Gand. Né en cette ville en 1784, il y reçut les premières leçons de musique de son père et entra plus tard au conservatoire de Paris, où il remporta successivement le 2^e^ prix de composition et le 1^er^ prix de cor.

Mengal fit jouer au théâtre Feydeau avec le plus grand succès *une Nuit au Château* et les *Infidèles*, opéras-comiques en un acte, qui restèrent l'un et l'autre pendant plus de vingt ans au répertoire.

Revenu à Gand en 1825, il y fit représenter successivement le *Vampire*, opéra en trois actes, et *un Jour à Vaucluse*, opéra-comique en un acte.

(1) Voir le volume de l'année 1849, p. 339.

Nommé directeur du conservatoire en 1835, il écrivit pour cette institution un grand nombre de morceaux de divers genres, qui atteste des capacités musicales hors ligne. Il y forma une foule d'élèves distingués et au nombre desquels il faut placer en première ligne le jeune Gevaert qui remporta en 1847, à l'âge de 18 ans, le premier prix de composition musicale institué par le gouvernement.

Décoré de l'ordre de Léopold en 1848 en récompense de ses services, et nommé membre du grand jury, il continua jusqu'à ses derniers instants à être utile à l'art dont il fut un des principaux ornements dans sa patrie.

Il dédia à la *Société des Mélomanes* la dernière œuvre sortie de sa plume. C'est le grand chœur intitulé l'*Invocation*, dont la première exécution a eu lieu le 7 juillet dernier, au concours de chant d'ensemble ouvert par cette société. Ce morceau d'une composition large et pleine de mélodie, dénote que notre célèbre compatriote est mort dans toute l'énergie de son talent.

M. Mengal a beaucoup produit et laisse dans des genres opposés, dans la musique dramatique, religieuse, militaire et légère, la romance, des œuvres qui lui survivront, surtout son *Chevalier errant*, qui a été en vogue dans toute l'Europe.

Puissent ces détails empruntés aux journaux de Gand inspirer à une plume habile l'idée d'écrire une biographie détaillée dans laquelle les productions de ce compositeur seraient soumises à une analyse consciencieuse. Ce travail serait d'une grande utilité pour l'art musical et ferait admirablement ressortir les beautés dont les œuvres de Mengal fourmillent.

Matthias Schmidegheim

Robert Helias d'Huddeghem.

C'est presque toujours dans la vie privée que repose le secret de la vie publique.

De Lamartine, *Histoire des Girondins.*

Robert-Emmanuel-Adrien-Ghislain Helias d'Huddeghem, qui consacra sa trop courte existence au service de sa patrie et de la cité qui l'avait vu naître et où il mourut le 31 janvier 1851, était issu d'une famille qui pendant des siècles a fourni des magistrats distingués à la Flandre, et dont il hérita les vertus et les éminentes qualités indispensables aux hautes fonctions judiciaires qu'il remplit pendant les dernières années de sa vie.

En 1817 il fut appelé au siége de juge du tribunal de première instance à Audenarde, pour occuper deux ans plus tard les mêmes fonctions dans la capitale de la Flandre.

En 1830, il devint Président du tribunal de 1re instance, et lors de l'organisation judiciaire qui eut lieu en 1832, il arriva à la Cour d'appel en qualité de Président de chambre.

Ayant embrassé les principes de la révolution de 1830, il fut envoyé au Congrès national pour y prendre part aux travaux qui devaient donner à la Belgique une constitution que l'Europe considère aujourd'hui comme le chef-d'œuvre des lois fondamentales. (1) Dans cette circonstance encore,

(1) Pour bien se rendre compte des services qu'Helias d'Huddeghem rendit au pays, il est nécessaire de consulter *les Discussions du Congrès national de la Belgique* 1830-1831, mises en ordre et publiées par le chevalier Émile Huyttens, greffier de la Chambre des représentants; 5 volumes gr. in-8°. Bruxelles, 1844-1845.

la haute opinion que l'on s'était formée des connaissances législatives et des sentiments patriotiques de Robert Helias d'Huddeghem, ne fut point déçue. « Il y prit comme tou-
» jours, dit M. Philippe Van de Velde, particulièrement à
» cœur les intérêts des Flandres et principalement ceux de
» la ville de Gand; car c'est à ses démarches, à son insis-
» tance, à sa persévérance surtout, que nous sommes en
» grande partie redevables de l'institution de la Cour d'ap-
» pel des deux Flandres; cet acte de patriotisme est à la
» connaissance de plusieurs d'entre nous, et personnelle-
» ment nous pouvons l'attester (1). »

Tant de services rendus à la patrie méritaient une récompense qui ne se fit pas attendre. Par arrêté royal du 7 août 1845, Robert Helias d'Huddeghem qui était déjà décoré de la Croix de fer, fut nommé chevalier de l'ordre de Léopold. Pendant plusieurs années il siégea à la Chambre de représentants, et continua à occuper jusqu'à sa mort la dignité de Président à la Cour d'appel des deux Flandres. Mais, de toutes ces dignités, il n'en est aucune qui le flatta autant et dont il se sentit plus fier et plus heureux, que de celle de conseiller communal de la ville de Gand, qui lui fut conférée par mandat électif du 23 août 1848. Dans ses moments d'épanchement de cœur, il disait souvent à ses amis : que cette élection était la seule récompense qu'il eut jamais ambitionnée, parce qu'il la devait au suffrage libre et spontané de ses concitoyens, et qu'il obtenait ainsi de leur part, l'approbation la plus complète de sa conduite judiciaire (2).

A tous ces mérites, Helias d'Huddeghem qui avait montré d'heureuses dispositions pour les travaux de l'esprit, dispositions qui se réalisèrent bientôt par des succès aussi

(1) Discours prononcé par le Président Ph. Van de Velde, sur la tombe de Robert Helias d'Huddeghem.

(2) Discours du Président Van de Velde.

brillants que soutenus dans ses études, à tous ces mérites, dis-je, il joignait encore celui d'écrivain instruit et judicieux.

Nous avons de lui un ouvrage imprimé à Gand en 1830, in-8°, chez Van Ryckegem-Hovaere, traitant *de l'administration de la justice aux Pays-Bas, sous le ministère de Van Maanen, avec une analyse des principaux procès criminels politiques et des autres persécutions depuis* 1815, *jusqu'au* 25 *août* 1830; et une autre brochure intitulée : *Précis historique des institutions judiciaires de la Belgique depuis les temps les plus reculés jusqu'à ce jour.* Bruxelles, H. Tarlier, 1851, in-8°.

Dans l'avant-propos de ce dernier écrit, l'auteur en esquissant à grands traits les qualités qui distinguent le magistrat éclairé, probe et intègre, s'est à son insu dépeint lui-même dans les lignes suivantes.

« Il est aussi important que les magistrats de l'ordre judiciaire soient entourés de toute la considération que ces hautes fonctions réclament; ils sont tout à la fois les dispensateurs de la Justice et les interprètes de la Loi; placés à la tête des peuples pour protéger l'innocence et pour punir le vice : il est donc juste de ne confier l'administration de la Justice qu'à ces personnages distingués par leur savoir, par leur probité, et par leur assiduité au travail, qui sont prêts à sacrifier au bien public et leurs talents et leurs plaisirs, et presque tous les moments de la vie. Il faut de ces hommes courageux qui, aux prises avec l'homme puissant, soutenu de ce que la faveur peut avoir de plus redoutable, ne craignent point, en sacrifiant sans balancer leurs plus justes espérances, de devenir avec joie les victimes illustres de la droiture et de la probité; qui sourds aux promesses de la fortune, se renferment glorieusement dans le sein de la vertu : aucun mélange de passions, d'intérêt, d'amour-propre ne pourrait troubler la pureté des fonctions de leur ministère. »

Tous ceux qui ont connu Robert Helias d'Huddeghem, le reconnaîtront à cet énergique et noble langage.

Ces deux écrits ne sont pas les seuls qu'il ait laissés. J'ai sous les yeux un manuscrit précieux auquel il travaillait depuis longtemps et même jusque peu de jours avant sa mort, avec toute l'ardeur de l'écrivain pénétré de l'importance de son sujet. Dans cet ouvrage, dont le *Précis des institutions judiciaires* n'était que le premier jalon, il trace d'une manière aussi consciencieuse que nette l'histoire de la Justice dans les provinces belges. Voici le titre de cette œuvre posthume :

Institutions judiciaires de la Belgique depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Il suffit pour apprécier ce travail que l'auteur n'a pu achever, de jeter un coup-d'œil sur la table des matières qui y sont traitées; la voici :

PREMIÈRE PARTIE.

Première époque de l'organisation judiciaire. — Assemblées générales ou comices.

CHAPITRE I.

Anciens Germains.

SECTION PRÉLIMINAIRE.

SECTION II.

Mœurs des Germains.

SECTION III.

De l'état primitif de la société chez les Germains.

CHAPITRE II.

Origine et premier état du pouvoir judiciaire des Germains.

SECTION I.

Circonstances particulières qui ont eu de l'influence sur les institutions judiciaires des Germains.

SECTION II.

Premier état de l'organisation judiciaire des Germains.

SECONDE PARTIE.

Seconde époque des institutions judiciaires. Des plaids ou assemblées dites : *Placita minora.*

CHAPITRE UNIQUE.

Confédération des nations germaniques pour obtenir des établissements nouveaux. — Agrandissement de leurs états. — Organisation nouvelle de l'ordre judiciaire.

SECTION I.

La réunion des petites peuplades forme des gouvernements plus étendus. — Les pouvoirs se divisent et la circonscription des états est changée. — Les Francs Germains devenus maîtres de la Belgique y changent la division territoriale et civile des Romains.

SECTION II.

Division des pouvoirs.

SECTION III.

Des comtes. — Leurs attributs, comment ils étaient installés.

SECTION IV.

Des vicaires, *vicarii, vice-comites,* deuxième classe des officiers judiciaires.

SECTION V.

Des centurions, troisième classe des officiers judiciaires.

SECTION VI.

Classes d'habitants. — Les hommes libres concourent aux jugements des plaids.

SECTION VII.

Différents plaids ou *placita.*

SECTION VIII.

Lieux des séances. — Composition et forme des plaids.

SECTION IX.

Vestiges de la procédure devant les plaids.

SECTION X.

Des délibérés, des jugements et de leur exécution dans les plaids.

SECTION XI.

Des lois et des usages qu'on a suivis à partir du VI^e^ siècle au X^e^ siècle.

TROISIÈME PARTIE.

Troisième époque des institutions judiciaires. — Les échevins, *scabini, escabini, escapini, judices.*

CHAPITRE I.

Institution d'une classe d'hommes libres tenus de se rendre aux plaids lorsqu'ils étaient convoqués.

SECTION I.

Des causes qui ont obligé les souverains à prendre des mesures en faveur des hommes libres, ou *arimans,* et à faire cesser les vexations à leur égard.

SECTION II.

De l'institution des échevins-juges.

SECTION III.

Des assises ou *gouding* et *vierschaere*, précédées d'une franche vérité, établies par l'empereur Charlemagne.

SECTION IV.

De la procédure civile et des jugements devant les échevins.

SECTION V.

De la procédure criminelle et du droit criminel avant le régime féodal.

CHAPITRE II.

Transition au *régime féodal*.

SECTION I.

De l'état de la société à la première introduction des bénéfices.

SECTION II.

Des bénéfices. — Avantages des vassaux.

SECTION III.

Des seigneurs. — Obligations du seigneur et des fidèles ou *féaux*.

SECTION IV.

Différence entre les juridictions libres et les juridictions propres ou territoriales. Les premières concernaient les hommes libres, les autres les serfs, les colons, les vassaux.

QUATRIÈME PARTIE.

Quatrième époque. — Des institutions judiciaires, féodalité, jugements par pairs, cours et tribunaux des seigneurs. — Haute et basse justice. — Cours féodales.

CHAPITRE I.

Fiefs héréditaires. — *Deuxième période féodale*.

SECTION I.

Comment les fiefs s'établirent en France et en Belgique.

SECTION II.

De la survivance des honneurs et des bénéfices, fiefs héréditaires, *feodum*.

SECTION III.

Origine des justices héréditaires, de la juridiction disciplinaire. Des propriétaires des *villae*.

SECTION IV.

Division des justices seigneuriales, en *haute, basse* et *moyenne* justice.

SECTION V.

Jugements par les pairs des parties dans les justices seigneuriales. — Les affaires relatives aux voisinages se jugeant pareillement par des voisins.

SECTION VI.

Organisation des cours de justice des seigneurs. — Observations sur les cours féodales.

SECTION VII.

De la procédure civile et criminelle dans les tribunaux et les cours seigneuriales et féodales.

SECTION VIII.

Des plaintes pour déni de justice, ou pour faux jugements. — Introduction des appels dans la pratique judiciaire.

CHAPITRE II.

Féodalité générale. — *Troisième période féodale.*

SECTION I.

L'axiome : *nulle terre sans seigneur,* gouverne presque tous les pays de l'Europe.

SECTION II.

Des lois et des usages qu'on a suivis dans les tribunaux et les cours féodales depuis le *dixième jusqu'au treizième siècle.*

Il est à regretter que l'auteur n'ait pas eu le temps de terminer cet intéressant ouvrage qui jette certainement un grand jour sur l'histoire judiciaire de la Belgique. Le plan en est heureusement conçu; les sources les plus respectables, les modernes comme les anciennes, y sont scrupuleusement citées, et partout règne ce sage esprit de critique, cachet de l'historien sérieux. Espérons que ces utiles travaux ne seront pas perdus pour la science, et que ce manuscrit complété par quelque main habile, recevra bientôt la publicité dont il est digne.

Robert Helias d'Huddeghem était fils d'Emmanuel-François-Joseph-Aloïse, écuyer, seigneur de Vlienderghem qui, pendant sa longue carrière, occupa sous les divers gouvernements qui se sont succédés depuis la fin du siècle dernier jusqu'en 1838, époque de sa mort, de hautes et d'importantes fonctions administratives, souvent difficiles à remplir au milieu de l'agitation des partis. Mais dans ces diverses positions, cet homme de bien sut toujours se concilier l'estime de ses concitoyens, tout en restant inébranlablement attaché à ses convictions politiques. Il avait épousé en 1790 au château d'Oyghem, Marie-Caroline-Ghislaine comtesse *de Lens,* issue de l'une des plus illustres familles du pays. Robert Helias d'Huddeghem, fruit de cette union épousa en

premières noces, le 11 mai 1835, Hélène-Marie-Ghislaine *Kervyn,* dont il n'eut point de postérité, et en secondes noces, le 26 juin 1843, Angélique-Hyacinthe *Van der Bruggen,* qui lui donna un fils (1).

Le Président Helias d'Huddeghem laisse une belle bibliothèque et un grand nombre de manuscrits d'un haut intérêt pour notre histoire nationale, dont plusieus de son bisaïeul maternel, le vice-président *Van der Vynckt,* l'illustre auteur de l'*Histoire des Troubles du Pays-Bas sous Philippe II.*

Gand, septembre 1851.

K. DE V.

Nous faisons suivre ici le discours prononcé par M. le président Ph. Van de Velde sur la tombe de Robert Helias d'Huddeghem :

Messieurs!

Une circonstance bien douloureuse nous réunit aujourd'hui : la Cour supérieure des deux Flandres vient de perdre l'un des chefs distingués qui la président; la ville de Gand se voit enlever l'un de ses magistrats municipaux.

La mort nous a ravi Robert-Emmanuel Helias d'Huddeghem; cette perte, que naguère encore rien ne devait faire augurer, est d'autant plus affligeante qu'elle nous prive d'un collègue dans toute la vigueur de l'âge, qui aurait pu longtemps encore participer à nos travaux, et continuer les services réels qu'il a rendus à son pays.

Robert-Emmanuel Helias d'Huddeghem appartenait à l'une des familles distinguées de Gand, dont plusieurs membres illustrèrent le barreau, ainsi que la magistrature des Flandres.

Brûlant du désir de marcher sur les traces de ses aïeux, il se livra de bonne

(1) Dans l'histoire généalogique et héraldique de quelques familles de Flandre, par Kervyn de Volkaersbeke, on trouve celle de la maison Helias d'Huddeghem.

heure à l'étude des lois, et déjà à l'âge de 26 ans, il se vit, en 1817, appelé à un siége de juge au tribunal de 1re instance d'Audenaerde; il s'y fit distinguer par son zèle et son activité : aussi fut-il, deux ans après, nommé, en la même qualité, au tribunal du chef-lieu de la province. Nous l'y avons tous connu, et nous savons avec quelle droiture, quelle équité, quelle justice et quel esprit de conciliation, il s'acquittait de ces importantes fonctions.

En 1830 il fut placé à la tête du même tribunal, d'où il passa, lors de l'organisation de 1832, à la Cour d'appel, comme président de chambre. Il y continua à développer toutes les qualités qui constituent un magistrat parfait, et, après avoir, pendant un quart de siècle, exercé ces fonctions judiciaires avec distinction, il fut, à la satisfaction générale, décoré de l'ordre de Léopold.

Modeste dans sa manière de vivre, il ne recherchait pas les honneurs : remplir consciencieusement les obligations que lui imposait la haute dignité dont il était revêtu, c'était là, sa seule préoccupation, son seul désir; il ne recherchait autre chose que l'amitié de ses collègues, l'assentiment du barreau et la bienveillance de ses compatriotes : aussi nous a-t-il, dans ses épanchements, plus d'une fois répété que l'élection récente, qui l'a fait entrer au conseil communal, était la seule récompense qu'il avait jamais ambitionnée, parce qu'il la devait au suffrage libre et spontané de ses concitoyens, et qu'il y obtenait de leur part, l'approbation la plus complète de sa conduite judiciaire.

En 1830 il fut appelé au Congrès : il n'entre pas dans nos vues de vous énumérer ici les actes de haute politique auxquels il concourut directement : il me suffira de dire que, dans cette position, il prit, comme toujours, particulièrement à cœur les intérêts des Flandres et principalement ceux de la ville de Gand; car c'est à ses démarches, à son insistance, à sa persévérance surtout, que nous sommes, en grande partie, redevables de l'institution de la Cour d'appel des deux Flandres; cet acte de patriotisme est à la connaissance de plusieurs d'entre nous, et personnellement nous pouvons l'attester.

Vous parlerai-je de sa vie privée : rempli de sentiments religieux, charitable, toujours disposé à rendre service à ceux auxquels il pouvait être utile, voilà, Messieurs, en deux mots les qualités et les vertus qui se trouvaient réunies en lui; il méritait certes de jouir d'un parfait bonheur domestique, mais la Providence, qui a voulu l'éprouver, en avait disposé autrement : des pertes bien pénibles sont venues successivement l'affliger, et, de tout ce qui lui avait été si cher, il n'avait conservé qu'un fils sur lequel devait se porter désormais toute sa sollicitude.

Tel était, Messieurs, le magistrat que nous regrettons, tel était l'homme privé que vient de perdre une famille éplorée.

Après avoir pendant trente-trois ans rendu à chacun une justice paternelle, mais sévère et équitable, il attendait avec calme et confiance l'arrêt définitif de celui auquel chacun devra, tôt ou tard, rendre compte des actions qu'il aura posées sur cette terre de résignation.

Pour lui-même, Messieurs, il ne redoutait aucunement cet instant suprême : mais il devait abandonner ici-bas un être débile et faible, dont le sort futur a dû nécessairement absorber et attrister ses derniers moments.

Être menacé de se voir enlever la douce satisfaction de présider à l'éducation d'un enfant chéri qui n'a plus de mère, se voir priver de l'espoir de le diriger vers la carrière dans laquelle lui-même, ainsi que la plupart de ses ancêtres, ont occupé un rang supérieur, est une idée qui a dû l'affliger, et qui était de nature à aggraver les germes de la maladie qui vient de l'enlever. Dans ces moments d'amère réflexion, il n'aura pu chercher de consolation que dans la certitude de trouver, dans sa famille, plusieurs membres qui sauront consciencieusement remplir les vues qu'il avait, et qui entreprendront et surveilleront l'éducation qu'il destinait à son fils.

C'était là, collègue tant regretté, la préoccupation de vos derniers instants; mais tranquilisez-vous : du haut du ciel, où les actes de votre vie publique et privée doivent vous faire admettre parmi les élus, vous verrez revivre dans ce rejetton toutes les vertus héréditaires qui brillaient chez vous et dont vos collègues garderont à tout jamais le souvenir.

Adieu! après avoir, pendant si longtemps sur cette terre, rendu d'une manière aussi digne la justice à vos concitoyens, avec confiance présentez-vous là haut, à votre tour la justice divine vous attend et vous réserve sa récompense.

Notice historique

SUR

L'ANCIEN CHATEAU DE BOURGOGNE,

A AUDENARDE (1).

D'autres prisonniers non moins illustres subirent une triste captivité dans la même forteresse. A la suite de la prise de Térouanne, un des plus forts boulevards de la France, dont il ne reste plus aujourd'hui que le souvenir, une grande partie de la noblesse française qui s'était précipitée au secours de la place, tomba entre les mains des Espagnols. Ce furent les seuls débris qui échappèrent à la fureur de l'armée victorieuse, et que les Espagnols, plus avides d'or qu'humains et cléments, consentirent à recevoir en ôtages.

Dix-huit de ces gentilshommes avec leurs gardes et leurs domestiques furent transférés à Audenarde et enfermés dans le château de la manière la plus étroite. Un état de dépenses dressé le 11 septembre 1556, par le capitaine Cortewille, et communiqué par M. Van Lerberghe, nous livre exactement leurs noms. Les voici :

Charles, seigneur de Culant, lieutenant de la compagnie du duc d'Étampes.

Cherf, capitaine.

(1) Suite et fin. Voir page 385.

Sébastien Chambullain.
De Genly.
Jacques De la Roche.
Jacques de Courcelles.
Antoine de Mallortie.
Antoine De la Haye.
Jean de Vesin.
Jean de Lefebure (dit Buisson).
Nicolas de Gonnelieu.
Le Vivier.
Balthasar de Vauton.
Jean Mombre (dit Pirez).
Adolphe Desmarquetz.
Philibert Depuis (dit Warrou).
De Gargar.
Lesmary, capitaine.

Ces trois derniers, malgré toutes les précautions, parvinrent à s'évader nuitamment à travers la tour de Bourgogne; mais ils furent bientôt surpris par un lieutenant de la forteresse d'Ath, dans les terres de la seigneurie de Ligne et réintégrés dans le lieu de leur captivité. La ville d'Audenarde était tenue d'avancer provisoirement les fonds nécessaires, tant pour leur entretien que pour leur traitement qui s'élevait à cent quatre-vingt couronnes d'or par mois. Ces avances, tirées des revenus de la ville, au milieu des circonstances les plus critiques, et prolongées pendant plus de trois ans consécutifs, soumirent notre cité à de pénibles sacrifices (1).

(1) (De stede).... heeft gesloten de voornaemde Francoisen en haer guarde te gheven traitement van gelde, ter maende bedraegende tot zestien gevanghene, zes huerlieder knaepen, en XII personnen voor huerlieder guarde, tot 180 gaude eroonen, te veertig stuyvers stue, de maend, op de incomsten der stede.... naer dat zy bevonden hebben niet gestaet te wezen overmits huerlieder groote lasten tselve furnissement te continueren, zoo hebben zy voorts gheconlinueerd by verkooping van lyfrenten ten laste dezer stede.

(Comptes de la ville).

En 1556, les captifs recouvrèrent successivement leur liberté moyennant une grosse rançon. Ils firent place à deux autres gentilshommes de la première noblesse de France, le connétable de Montmorency et son quatrième fils. Ce fut à la suite de la victoire glorieuse du duc d'Egmont à S^t^-Quentin, victoire qui ravit aux Français environ quatre mille hommes et plus de deux cents nobles, qu'ils furent emmenés à Audenarde et confiés à la garde du capitaine de la forteresse. Le connétable était dangereusement blessé à l'épaule gauche d'un coup d'arquebuse. Quand l'illustre vainqueur passa à Audenarde, il alla visiter les infortunés captifs et les fit traiter avec tous les égards dûs à leur malheur et à leur rang (1558).

Nous voici arrivés à un des plus intéressants épisodes historiques qui aient rapport à notre sujet. Nous voulons parler du siége du château de Bourgogne par les Gueux en 1572, et des horreurs qui le suivirent.

La ville d'Audenarde, malgré une enceinte peu étendue, avait à cette époque une population fort industrieuse et une bourgeoisie considérable, qui lui donnaient une importance politique qu'elle a perdue depuis. Une lettre de Philippe de Lalaing, adressée à la reine gouvernante (1), nous apprend que douze à quatorze mille personnes y vivaient du métier de tapisseur.

Depuis six ans, Audenarde était agitée par des divisions et des troubles incessants, dont l'origine et les progrès sont suffisamment connus. On commençait pourtant à espérer la paix. Malgré les odieuses vexations d'une garnison étrangère, les bourgeois étaient prêts d'acheter aux plus pénibles sacrifices, un repos devenu nécessaire. Malheureusement, par suite de ces désordres, de nombreux ouvriers étaient sans travail, et le découragement gagnait promptement tous les habitants.

(1) Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint, par M. Gachard.

Un décret intempestif du duc d'Albe, venait de livrer au dernier supplice plusieurs fauteurs de troubles et d'en bannir quelques autres. Au nombre de ces derniers, se trouvait un jeune homme remuant et audacieux, désigné depuis, dans l'histoire, sous le nom de capitaine Blommaert. Il appartenait à une des plus honnêtes familles bourgeoises de la ville. Aigri plutôt que soumis à la suite de cet arrêt, il s'était dévoué corps et âme aux novateurs, et il puisait dans la vengeance le courage des plus audacieuses tentatives. Devenu habile et expérimenté dans l'art de la guerre sous les drapeaux du prince d'Orange, il avait pris Flessingue(1), et cet exploit lui avait valu le titre de capitaine. Il avait reçu dès lors une mission plus importante : celle d'appuyer les mouvements de défense que faisait Maurice de Nassau sur toute la ligne de l'Escaut et de s'emparer de sa ville natale. Un stratagème habilement combiné venait de lui en ouvrir les portes. A la tête d'une troupe d'ouvriers, de paysans, d'aventuriers, connus sous le nom de *Gueux*, Blommaert s'était facilement rendu maître des autorités attérées par la frayeur et mal soutenues par une garde bourgeoise numériquement faible et peu disciplinée.

Toutefois, il lui restait encore un pas à faire. Le château des ducs de Bourgogne, quoique en partie délabré, pouvait offrir une longue résistance. Ses larges fossés, ses hautes murailles flanquées de tours, sa double enceinte protégeaient encore efficacement l'assiégé contre toute insulte. Sa position favorisait, au surplus, l'entrée clandestine de troupes royales. Aussi, bien que maîtres de l'artillerie, les rebelles ne jugèrent pas prudent de s'aventurer plus avant dans la ville et d'exercer leurs brigandages, avant de s'être emparés de cette forteresse.

A l'approche de l'orage, le gouverneur du château, le

(1) Audenaerdsche Mengelingen, IIe deel, p. 284.

brave et vaillant Cortewille, dont le nom est à jamais impérissable dans l'histoire, s'y était jeté avec une poignée de troupes, décidé à s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Aux menaces, aux promesses, aux sommations, il opposa une fermeté inébranlable. L'attaque commença à l'avant-porte du château qui tomba bientôt consumée par les flammes. La seconde porte ayant été enlevée par le même moyen, l'ennemi pénétra dans l'enceinte; là, un feu nourri s'engage et se soutient de part et d'autre avec un égal acharnement. Plusieurs victimes tombent percées par les balles. Cette attaque par la porte principale n'avait eu pour but que de faire tourner les forces de l'assiégé de ce côté. Pendant que Cortewille et ses compagnons opposent une héroïque résistance, une troupe de rebelles se précipite vers la tour de Bourgogne, en incendie la porte, et s'y établit sans coup férir. Dès lors c'en était fait du sort du château; le découragement gagne promptement les assiégés, et la plus grande partie de ceux qui avaient juré de sacrifier leur vie pour leur maître, se jettent dans le fleuve et se sauvent à la nage. Cortewille abandonné de presque tous les siens, tandis que l'ennemi redoublait d'énergie, ne se déconcerte pas. Il était retranché derrière la porte d'entrée de l'ancien donjon, et y soutenait presque seul, les efforts impétueux d'une multitude d'assaillants. « Rends-toi, » crie-t-on de toutes parts au gouverneur. « A qui me rendrais-je? » répond Cortewille. « Au prince d'Orange! » « Je ne me livrerai jamais à des traîtres qui prennent les » armes contre Dieu et contre le roi. Plutôt mourir que de » forfaire à mon serment! Telle est ma résolution; n'atten- » dez rien de moi; j'aurai assez de courage pour vous » résister. » A ces paroles, le cri de : *Mort au traître!* part de vingt bouches à la fois et est suivi d'une grêle de projectiles. La porte vole en éclats, et le malheureux gouverneur, atteint à la poitrine, tombe inanimé. Alors par un

raffinement de cruauté qui sera la honte éternelle de ceux qui l'accomplirent, et la gloire de celui qui en fut l'objet, les barbares se jettent à l'envi sur le corps, le percent d'outre en outre, et le précipitent, après l'avoir dépouillé, dans le fleuve. Cet événement eut lieu le 7 septembre 1572 (1).

Maître du seul retranchement qui eût pu le contrarier dans ses projets, Blommaert s'y installa et y tint le siége de son conseil de guerre. Le château de Pamele, entouré d'une faible enceinte, tomba également entre ses mains. Il y enferma les autorités civiles et ecclésiastiques, au nombre de dix-sept.

Trois des bourgeois les plus notables de la ville furent enfermés au château de Bourgogne; ce furent : Pierre De Moor, Florent Van der Donck et Pierre Van der Beken.

Dégagés de tout obstacle, les Gueux rompirent le frein qui les retenait. L'église de Ste-Walburge, celle de Pamele, l'hôpital, le couvent du Val aux Vierges et les autres communautés religieuses devinrent la proie de leurs rapines. Les ornements les plus précieux qu'ils en arrachèrent furent transportés par ordre du capitaine dans le château de Bourgogne.

Tout-à-coup, au milieu de ces dévastations, des nouvelles peu rassurantes pour les rebelles, circulèrent de bouche en bouche : Malines s'était rendue au roi d'Espagne et une armée espagnole s'approchait à grandes journées vers Audenarde. Toute la nuit, ils discutèrent sur le parti qui leur restait à prendre. On résolut unanimement de chercher le salut dans la fuite et de se diriger en toute hâte vers l'un ou l'autre port de mer. Mais avant de partir, il fallait se débarasser des prisonniers. Un conseil est tenu au château. Divers avis y sont émis sur la manière dont on les ferait périr. On convint unanimement de les précipiter dans le fleuve, au milieu du silence de la nuit.

(1) Audenaerdsche Mengelingen, 1e deel, p. 366.

(4 Octobre) Aussitôt les malheureuses victimes sont emmenées au nouveau château, où on leur annonce leur arrêt de mort. Cet arrêt attendu depuis longtemps, ne trouble point la sérénité de leur âme. Leur premier mouvement est de se jeter à genoux et de jurer de mourir pour la foi. Il est huit heures du soir: le bourreau se saisit de la première victime : c'était Pierre Van den Hende, licencié en théologie et curé de la seconde portion de Ste-Walburge. Nul soupir, nulle plainte, nulle larme, ne viennent trahir en lui la moindre émotion. Conduit dans le lavoir, il y est accablé d'injures et de blasphèmes. On le dépouille de ses vêtements, et, comme le dernier des criminels, on lui lie ignominieusement les mains et les pieds; puis, l'ayant traîné jusqu'a la fenêtre, on le précipite dans le fleuve. Les seules paroles qui s'échappent de la bouche de la victime sont celles-ci : « Seigneur, que votre volonté se fasse; je remets mon ame entre vos mains. »

Ce sacrifice consommé, les cinq autres ecclésiastiques subirent le même supplice avec la plus héroïque résignation. Ce furent :

Paul Van Coye, *Personne* de Ste-Walburge.

Jacques De Deckere.

Jean Van Braecle, bachelier en théologie.

Jean Van Opstael, licencié en théologie et curé de Pamele, et

Jacques la Hamayde ou d'Anvaing, âgé de 60 ans.

Selon un écrit du temps, ce vieillard infirme et débile aurait flotté d'une manière miraculeuse sur la surface de l'eau, à l'endroit où le courant du fleuve est le plus rapide, et aurait été sauvé par le dévouement de quelques paysans à 1576 pas du château. Le père Robyn ajoute qu'il a survécu encore quelques années à ses tortures, et qu'il a été enterré conjointement avec les autres victimes, dont les restes mortels avaient été soigneusement recueillis.

Quoiqu'il en soit, une pierre tumulaire placée derrière le maître autel de l'église de Ste-Walburge, perpétue la mémoire de leur glorieux martyre. En voici l'inscription :

Sepulture van de eerweerdighe heeren meester Paulus Van Coye persoon, meester Pieter Van den Enden beede lincentiaten; ende meester Jan Van Bracle baeclier in der godtheyt, pastoors van de Ie, IIe ende IVe portie dezer kereke, meester Jacob De Decker presbyter, welke eerweerdighe heeren zyn met den eerweerdighen meester Jan Van Upstalle, pastoor van Pamele, ende heer Jacob Van Anvaing, presbyter, den VII septembris M D LXXII, naer t listich innemen dezer stede van de heretyeken ghevanghen ghenomen, ende ghebonden in teasteel van Pamele, tot heurlieden vertrecken, ende doen in den duysteren avont gheleydt int nieu casteel, aldaer ontcleedt tot op heurlierder hemde, de handen op den rugghe, de beenen boven de knien, ende boven de knoessels ghebonden; ende metter hoofde voren door de venster van den was-huyse geschoten in den Schelde, ende alsoo constantelyck om Christus gheloove ghestorven in den Heere behalven II. Anvaing die MDLXXVI stappen vloettende, wonderlyck verlost is. Anno M D LXXII, den IV october.

FRANCISCVS SCHALDA MVNDAT SACRA CORPORA QVINQVE.

La fureur sanguinaire des rebelles était loin d'être rassasiée, mais leur rôle touchait à son terme. Prêts à quitter le château de Bourgogne pour aller porter leurs cruautés dans celui de Pamele qui renfermait les autorités civiles, ils allaient se saisir de Pierre De Moor, de Florent Van der Donck et de Pierre Van der Beken, trois bourgeois notables de la ville, épargnés jusqu'alors à leur rage. Déjà un coup de stylet avait atteint l'un d'eux, et l'avait précipité du haut de l'escalier, quand tout-à-coup, aux lamentations de la victime expirante, se mêle une voix formidable, criant : *Sauvez-vous !*

Ce fut le signal de la délivrance d'Audenarde; les Gueux au milieu du plus grand désordre, gagnèrent en toute hâte les portes de la ville, et à dix heures du soir ils avaient tous quitté nos murs. Le comte de Roeulx, à la tête d'un corps de troupes, fit incontinent après son entrée à Aude-

narde, et y fut reçu avec les plus grandes démonstrations de joie.

Telles furent les principales circonstances qui signalèrent la prise du château de Bourgogne. On connaît le sort des rebelles, et en particulier celui de Blommaert. Peu d'annales offrent des pages aussi lugubres; et notre plume se serait refusée à en retracer les affreux détails, si la vérité et l'exactitude n'étaient le premier devoir de tout écrivain consciencieux (1).

Ici commence, pour le château de Bourgogne, une longue série de vicissitudes qui se prolongent jusqu'à nos jours (2).

Malgré les fréquentes réparations qu'on y avait faites en 1582, 1593 et 1596, il n'était guère plus en état de soutenir les épreuves formidables du canon, sans subir une reconstruction à-peu-près totale. Son éloignement du centre des habitations, sa position en face de vastes campagnes, à portée de canon de la montagne de Kerselaer, et sur un point où l'angle, tracé par l'enceinte, se prononce d'une

(1) Klagt-schrift van Joan. Désid. Waelckens, p. II et seq. — *Yetzweirtius*, De subdolâ ac furtivâ Gueusiorum in civitatem Aldenardensem irruptione, p. 10 et seq. — *Robyn*, Historie van den oorsprong, voortgang en ondergang der ketterye binnen en ontrent Audenaerde, p. 79 et seq.

(2) Voici les noms de quelques souverains qui ont passé la nuit au château de Bourgogne, avant sa reconstruction. Plusieurs autres souverains qui ont résidé différentes époques, à Audenarde, auraient pu être compris dans cette liste. Mais comme l'endroit de leur séjour n'a point été expressément désigné, nous avons préféré, pour plus d'exactitude, les omettre.

Philippe le Hardi, les 24 et 25 février; les 13 et 23 avril 1398, et le 10 octobre 1401.

Jean sans Peur, le 14 avril 1404; en 1405, pendant 2 ans; le 13 septembre, les 7, 8, 9, 10 et 11 novembre 1413; le 8 mai et le 1er octobre 1414.

Charles le Téméraire, le 6 août 1468.

Marie de Bourgogne, le 30 mai 1480.

Maximilien, le 30 août 1513, pendant 8 jours.

Charles-Quint, le 3 novembre 1521, pendant six semaines.

Philippe II, le 8 juillet 1557.

manière sensible, l'exposait à des attaques plus dangereuses que les autres bâtiments. Le sommet de l'édifice avait été de nouveau labouré par les boulets, à la suite du siége du duc de Parme, en 1582, et sa base était minée par les eaux. En outre, depuis les progrès de l'artillerie et l'invention de cette ingénieuse forme d'ouvrages défensifs appelés bastions, l'art de fortifier les places avait reçu d'importantes améliorations, que le génie de Vauban porta dans la suite au plus haut point de sa perfection. Son rôle militaire était donc devenu complétement inutile. On en fit le siége des gouverneurs ou baillis d'Audenarde.

Déjà à diverses reprises, les archiducs Albert et Isabelle avaient émis le vœu de le voir approprié à cette destination. La ville contente de se décharger du soin de fournir le logement au bailli, accorda, en 1616, au sieur Rolleghem, qui exerçait alors ces fonctions, l'autorisation de vendre la demeure qu'il occupait sur la place (1), à la condition d'affecter la somme qui en proviendrait à la reconstruction du château de Bourgogne (2). Elle lui accorda en outre 2000 florins. Le 7 janvier 1617, arriva l'acte d'agréation de la part des archiducs. Il fut bientôt suivi d'une somme de 6000 florins; la châtellenie en fournit 1200, et la ville contribua en tout pour 5000 fl. A l'aide de cette somme, le château subit une transformation presque totale. La façade principale fut renouvelée en son entier, telle à peu près qu'on la voit aujourd'hui; les deux façades latérales reconstruites en grande partie. Le sommet de l'édifice fut couvert d'une toiture; les galeries subsistèrent. L'intérieur fut divisé en douze places, dont une servit de chapelle. La même année le bailli ou gouverneur prit possession de sa nouvelle demeure.

(1) Actuellement la brasserie de Mme veuve Vanderpiete.
(2) Archives de la ville d'Audenarde.

Pendant le bombardement d'Audenarde en 1684, qui dura cinquante-huit heures, la toiture et la charpente furent complétement détruites par les boulets. Les gouverneurs tinrent alors leur résidence dans le château de Pamele.

Le siége de 1745 le soumit à de plus rudes épreuves encore. Le point d'attaque ayant été dirigé principalement sur le front septentrional de la place qui se déployait en vue du château, une artillerie nombreuse et bien combinée y fit, pendant deux jours, de si grands ravages, qu'après la reddition de la ville, son aspect ne ressemblait plus qu'à des ruines. La même année ses murailles furent relevées et le bâtiment fut mis en état de servir d'hôpital à la garnison française qui occupa depuis nos murs. Les travaux furent entrepris par un certain Terling pour la somme de 4022 liv. 19 sous 6 deniers, monnaie de France. Cette destination ne fut qu'éphémère.

En 1781, le conseil aulique ayant décidé la démolition de ce qui restait des fortifications d'Audenarde, Marie Christine et Albert Casimir, lieutenants-généraux des Pays-Bas, firent procéder à la vente des terrains et bâtiments militaires appartenant à l'état. Le gouvernement, faisant partie du 6e lot, fut acquis par P. F. Scepers, qui y établit des moulins à eau, pour la mouture des farines destinées au commerce d'exportation vers les colonies américaines. Joseph II lui en octroya le privilége le 21 décembre 1782 (1).

Ce privilége accordé par le souverain, en vue de procurer

(1) La même année, un typographe parisien, nommé Melinet, y transporta un matériel d'imprimerie considérable; mais il est inexact, comme on l'a avancé, que le livre intitulé : *De la parfaite intelligence du commerce*, y a vu le jour. — Au témoignage irrécusable de M. Bevernaege, en la demeure de qui cet ouvrage a été imprimé, nous ajouterons celui d'un prospectus, au bas duquel figure en toutes lettres : *De l'imprimerie de Dominique Bevernaege, rue Krekelput à Audenarde.* Ce qui achève de nous convaincre, c'est que certains caractères typographiques qui le composent, sont identiques à ceux que porte l'entête de l'ouvrage

quelque soulagement à la classe laborieuse de la ville, ainsi que Scepers en avait donné l'assurance, servirent au contraire à une indigne exploitation. Par suite de l'accaparement, le prix des céréales acquit insensiblement une hausse extraordinaire; en moins de deux ans, il monta de 16 florins le sac. Un malaise dans la classe ouvrière devait s'en suivre, et ce malaise devait aboutir à des désordres.

Le 8 mars 1790, quelques bourgeois déterminés, affligés du douloureux spectacle qu'offraient tous les jours à leurs regards, des vieillards, des femmes, des enfants affamés, parcourant les rues et laissant éclater un sombre désespoir, s'unissent dans le faubourg de Bevere et y conviennent unanimement, d'enlever de gré ou de force, un bateau chargé de cent sacs de froment, pour le distribuer aux familles souffrantes. Le bateau se trouvait à quelques pas du château, en face du couvent des Religieuses de Sion. Ils s'y rendent aussitôt au cri de : *Allons chercher notre cuisson !* De rue en rue, la troupe grossissait insensiblement. Au moment de mettre à exécution leur complot, le bourgmestre se présente devant eux; il les conjure paternellement de ne rien tenter par violence et les assure en même temps qu'il prendra toutes les mesures nécessaires, pour faire cesser les odieuses spéculations dont le peuple est victime. Ces paroles ramènent le calme. Un des principaux bourgeois de la ville est député vers le château pour solliciter une entrevue. L'ouverture de la porte lui est refusée. Le magistrat lui-même se présente revêtu de ses insignes. On lui répond insolemment que l'entrée est interdite à qui que ce soit. Alors la foule qui entourait l'édifice, poussée à bout par cette grossière insolence, se précipite avec une impétuosité inouïe vers l'entrée principale de l'établissement, force la porte, brise les fenêtres et dévaste tout l'intérieur. Une partie du mobilier est consumée par les flammes; une autre est jetée dans le fleuve. Le mécanisme intérieur des

moulins, soumis à l'action de la flamme, est totalement anéanti. De tout ce que le bâtiment renferme, le grain seul reste intact et est distribué aux plus nécessiteux. Cette destruction commencée à sept heures du soir, se prolongea fort avant dans la matinée. Vainement les différentes autorités de la ville, assemblées en comité, usèrent-elles de toute leur influence pour arrêter la destruction du mobilier. Leurs efforts réussirent seulement à préserver de tout dommage une partie du bâtiment. Aussitôt que la multitude eût assouvi sa vengeance, un corps de volontaires, organisé à la hâte, entoura l'établissement pour en empêcher l'accès, et tout rentra dans le calme (1).

Quelque temps après ce désastre, le propriétaire y établit une scierie de bois, également mue par les eaux, qu'il céda, en 1805, à son beau-fils, Mr Carpentier, de Bruxelles.

En 1817, le tribunal de première instance y fixa son siége jusqu'à la fin de l'année 1825. Il y a lieu de croire que l'intérieur du bâtiment fut convenablement distribué et décoré à cet effet, car un journal du temps, en parlant de sa nouvelle destination, l'appelle « un des plus beaux prétoires du royaume. »

Le 19 avril 1825, le château de Bourgogne, compris dans le tracé des nouvelles fortifications que le génie hollandais projetait d'élever du côté septentrional de la place, fut acquis par l'ancien gouvernement, avec une grande partie du terrain environnant, pour la somme de 44,000 florins des Pays-Bas.

Ce projet était en voie d'exécution, quand la révolution de 1830 vint interrompre les travaux. Le nouveau gouvernement qui surgit alors, ayant abandonné jusqu'à nouvel ordre, l'achèvement de la place, céda cette propriété à la

(1) Extrait d'une relation du temps imprimée à Audenarde, sous le titre de : *Merkweerdige beschryving van den vreeden en grouwzaemen oploop ofte vernietiging van het oud vermaerd sterk Kasteel, genoemd het Gouvernement.*

ville, qui y établit un abattoir. Réunie de nouveau aux domaines de l'État en 1840, elle fut une seconde fois convertie en infirmerie militaire, destination qu'elle remplit encore aujourd'hui.

Quand en 1846, l'achèvement des fortifications d'Audenarde fut décidé par nos chambres législatives, le ministre de la guerre reculant sans doute devant les frais considérables qu'eût entraîné la continuation du projet du génie hollandais, adopta un autre tracé, et le château fut encore laissé intact.

Par suite de ses différents remaniements, et surtout depuis sa reconstruction, cette ancienne forteresse n'offre plus cet air vénérable, cet aspect monumental qui commande l'attention. A peine l'étranger qui visite notre ville, y jette-t-il un coup-d'œil. Pourtant, avec un peu d'attention, on distingue fort bien, à travers les constructions modernes, plusieurs restes de sa forme primitive. Aux deux angles de la face droite, des débris de tours percées de meurtrières; à la face latérale gauche, donnant sur l'Escaut, les murailles colossales de l'ancien donjon qui commandait la campagne et dont quelques-unes ont jusqu'à 3 mètres d'épaisseur. A l'intérieur, de profonds souterrains, l'ancienne cour et l'entrée du donjon, dont la voûte est bâtie en plein cintre (1).

Au moyen de légères modifications, l'ancienne demeure des ducs de Bourgogne pourrait encore, au besoin, servir d'ouvrage défensif, et soutenir, avec avantage, une partie de son ancien rôle.

Edmond Van der Straeten.

(1) Une partie des fondements de la grosse tour de Bourgogne subsiste encore. On y a rencontré, à diverses époques, des monnaies de Louis de Male et de Philippe le Hardi qui figurent dans les collections de nos numismates.

Rapport

SUR L'ÉTAT DES MONUMENTS HISTORIQUES ET ARTISTIQUES

DE

LA VILLE DE GAND,

RÉDIGÉ AU NOM DE LA COMMISSION INSTITUÉE POUR LEUR CONSERVATION,

PAR

PH. KERVYN DE VOLKAERSBEKE,

Membre de ladite Commission.

III

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-JACQUES.

Quoique nous ne puissions fixer exactement la date à laquelle l'église paroissiale de S^t^-Jacques a été construite, il est certain que sa fondation remonte aux premières années du XII^e^ siècle. « Nous ne saurons jamais, dit le chevalier » Diericx dans ses *Mémoires sur la ville de Gand,* en quel » temps fut fondé l'église de S^t^-Jacques, et si Sanderus » rapporte que ce fut vers l'an 1100, il se sert de l'expres- » sion *fertur* (on dit) : ce qui indique assez clairement que » ses recherches pour constater l'époque avaient été infruc- » tueuses. »

Pour nous aussi cette date est restée un mystère, mal-

gré les efforts que nous avons faits pour la découvrir. Mais les siècles ont laissé tant de traces de leur passage sur les murs noircis de cet édifice, qu'il devient possible d'assigner à sa construction une date approximative, sans doute peu éloignée de la date authentique que les principaux chroniqueurs fixent à l'année 1120 ; c'est-à-dire à l'époque de la reconstruction de la plupart des édifices, réduits en cendres par le terrible incendie qui dévora une partie de la ville.

Quant à son architecture, nous dirons franchement que nous ne partageons pas l'opinion de feu M. Voisin, qui trouve qu'elle « ne présente rien de remarquable. » Il nous paraît au contraire que les deux tours romanes, qui cantonnent la façade principale et dont le savant archéologue Schayes a donné la description dans son *Histoire de l'architecture en Belgique*, peuvent être comptées au nombre des monuments les plus curieux de notre ville; mais il est à regretter que les changements faits en 1667 et plus tard, en aient détruit l'harmonie architecturale. Cependant il serait facile de rétablir cette façade dans son style primitif. Les dépenses que cette restauration nécessiterait, seraient supportées en grande partie, nous sommes fondés à le croire, par les habitants de la paroisse de St-Jacques, si le gouvernement, la province ou la commune consentaient à allouer pour ces importants travaux un subside raisonnable.

Jetons maintenant un regard sur les nombreux tableaux et autres objets d'art que l'église renferme. Cet examen nous convaincra que toutes les descriptions qu'on en a données, sont non-seulement très-incomplètes mais encore très-inexactes.

Si nous nous trouvons aujourd'hui à même de remplir la lacune laissée par nos prédécesseurs, nous le devons, hâtons-nous de le dire, à l'obligeance de Monsieur le curé Robette, qui nous a ouvert les archives de l'église, source

féconde où nous avons puisé la partie la plus importante de nos renseignements.

En entrant par le grand portail, la première chapelle qui s'offre à nos regards dans la nef latérale de droite, est la

CHAPELLE DE SAINT-JOSEPH.

Le tableau d'autel représente *La fuite en Égypte,* par *Louis Gerbo.* Il porte cette inscription :

Anno 1810 Fam. Dni. Lucæ Maes Gand. mercat. ponebat, fecit et inv. Louis Gerbo.

CHAPELLE DES AMES DU PURGATOIRE.

L'autel est orné d'un beau tableau de *Maes-Canini,* représentant *le vieux Tobie envoyant son fils avec l'ange.* Il est marqué : Maes-Canini pt. Gand. 1829.

Contre le mur entre les fenêtres, on remarque un autre tableau cintré, représentant *les âmes du purgatoire délivrées par les anges,* par *Gaspard De Craeyer.*

Cette toile appartenait autrefois à la confrérie de la Sainte-Trinité. L'extrait suivant, tiré des comptes de cette confrérie, de l'année 1670, en fournit la preuve.

Item betaelt den eersten juny aen Sr Jaspar de Craeyer, acht pond gr. voor een schilderye representerende de verlossinghe door de Engels van de sielen int vaghevuer, conforme de ordonnantie ende quittansie, VIII lib.

Cette chapelle anciennement dédiée à St-Martin, patron des *Wynschroeders* (avaleurs de vin), confrérie qui fut supprimée après la révolution française, comme le furent toutes les autres corporations, qui avaient fait quelques siècles auparavant la force et la richesse de la puissante capitale de la Flandre; cette chapelle, disons-nous, était alors fermée par une magnifique barrière en chêne, représentant l'histoire de la fabrication du vin, depuis la récolte du raisin jusqu'à la mise du liquide en futaille, sculptée en relief

dans cinq médaillons ovales, réunis à de gracieuses colonnettes par une vigne chargée de feuilles et de fruits artistement fouillés et travaillés à jour. Un sixième médaillon représentait le patron de la confrérie à cheval, jetant son manteau à un pauvre.

Cette belle sculpture, vendue il n'y a pas trente ans à un spéculateur anglais, en même temps que d'autres objets précieux que nous rappellerons à votre souvenir, a été remplacée par un grillage en fer battu, uniforme pour toutes les chapelles qui entourent l'église.

CHAPELLE DE SAINT-CORNEILLE.

Le tableau d'autel représente *S^t^-Corneille bénissant des enfants malades,* peint en 1813 par *J. De Loose.*

Sous la fenêtre on voit une composition peinte sur trois panneaux, représentant *la prédication et le martyre de S^t^-Liévin.* Des vues prises dans l'ancienne abbaye de S^t^-Bavon, sont reproduites dans le lointain.

Le martyre de S^t^-Corneille, peint sur toile, est exposé en face de l'autel.

CHAPELLE DE LA SAINTE-CROIX.

Le tableau ovale qui orne l'autel, retrace *le Christ entre les deux larrons.* Il est peint sur bois par *Michel Coxie,* ainsi que les deux autres, représentant *la Naissance de Jésus-Christ* et *sa Résurrection,* encadrés dans la boiserie. « Mais, dit Descamps, en parlant de ces productions, le » calvaire autrefois carré a été ajusté d'une forme presque » ronde et ensuite lavé et presque usé. » En effet, les mauvaises restaurations que ces tableaux ont subies à diverses époques, ne permettent plus de reconnaître le pinceau du célèbre Coxie.

Dans la partie de la boiserie qui couvre le mur en face

de l'autel, on voit encore deux tableaux; l'un représente *le prodige du serpent d'airain élevé par Moïse,* et l'autre *l'Invention de la croix,* peints sur toile par *De Cleef.* Au-dessus de ceux-ci, la muraille est décorée dans toute sa largeur et en partie dans sa hauteur d'une grisaille sur toile d'un beau faire, servant d'encadrement à un tableau médiocre de petite dimension, représentant *la Salutation angélique.* Au bas de la grisaille, exécutée en l'honneur de la famille Luytens, qui dota l'église de S[t]-Jacques de ses plus beaux ornements en marbre, comme nous le verrons plus loin, on lit une inscription flamande donnant le crayon généalogique de cette famille (1).

Cinq petits anges tenant chacun un instrument de la passion du Sauveur, décorent la corniche de la boiserie. Admirablement sculptés en bois par une main habile mais inconnue, il est vraiment surprenant que la fabrique de l'église ait pu les soustraire à la rapacité des spéculateurs étrangers.

(1) Voici cette inscription :

D. O. M.
Ter sal. memorie
van Jaecques Luytens f[s] Jaecques
ende Jenne Alaerts f[a] Passcharis
syne huysvrouwe
stierf 20 februari 1640 aut 82 jaeren
syn huysvrauwe 21 maerte 1645 aut 77 jaeren
Hebben verweckt eenen erfghename
met name Jaecques Luytens
getrauwt met Lucie van Hauweghem f[a] Baudewins,
is gestorven 20 februari 1656 aut 50 jaeren
syn huysvrouwe 24 april 1661 aut 52 jaeren.
welck geproereert hebben 5 kinderen
te weten
Jaecques stierf 20 augusty 1650 aut 19 jaeren
Jan Bap[t].
Pieter 4[en] october 1660 aut 27 jaeren
Marie
Jenne 17[en] mey 1655 dach haerder gheboorte
R. I. P. Amen 1697

En sortant de cette chapelle pour se rendre à celle de Ste-Barbe, on passe devant un petit monument funèbre incrusté dans la muraille et élevé à la mémoire de Jean de Dixmude et de sa femme Jacqueline Dullaert (1).

CHAPELLE DE SAINTE-BARBE.

La confrérie à laquelle cette chapelle est réservée, formait autrefois avec celle de la Ste-Trinité, dite : *de la Fontaine,* celle de Ste-Agnès, dite : *de Boomlooze-mande,* et celle de *Maria t'eeren,* dont nous aurons occasion de parler plus loin, les quatre chambres de Rhétorique de Gand. La première avait sa chapelle à l'église paroissiale

(1) Ce monument est décoré de ces huit quatiers :

Dixmude. Waele. vanden Hole. Reyphins
Dullaert. Keerberch. de Lespine. de Laval.

et porte l'inscription suivante :

Sepulture vanden Edelen ende weerden
Heere Joncheer Jan van Dixmude mer. Joos
zone, Ruddere, ende van vrauwe Margriete
vanden Hole, Schiltenape heere vanden Balghe,
Groot-Schacteweghe etc. metgaders eerbare
ende discrete Jonevrouwe Jacquelyne Dullaerts,
dochter van Ghyselbrecht ende Marie de Lespine,
voorseytz Joncheer Jans lieve gheselnede die
achterlatende heeren Lieven Canonynck
vander cathedrale kercke van Sente Baefs
binnen deser stede, Philips Canonynck van
onser vrauwe te Dendermonde, Joncheer
Jan ende Jonevrauwe Quintine ghetraut
hebbende Mr Bartholomeus de Bisscop
Jans zone, huerlieder ghetrauwe kinderen
hebben doen maken dese memorie ende zyn
overleden dese weerelt Jonekeer Jan vander
oude van LXX Jaren overleet, den XXe sprocle
XVcLII, ende Jonevrouwe Jaquelyne vanden oude
van LXIIII Jaren overleet den, XVIIste mey
XVcLXIIII wiens zielen
ghenadich zy Godt
Almachtich.

de S^t^-Nicolas, la seconde avait la sienne à l'église de S^t^-Jean, aujourd'hui St-Bavon, et la troisième à l'église paroissiale de S^t^-Jacques. La confrérie de S^te^-Barbe, dont l'origine remonte aux dernières années du XV^e^ siècle, avait sa chapelle à l'église de Notre-Dame à S^t^-Pierre, puis elle vint s'établir à S^t^-Jacques, où elle réside encore aujourd'hui (1).

Le rétable de l'autel, entièrement en marbre sculpté, qu'une main ignorante a badigeonné à l'huile, renferme un tableau représentant *Sainte-Barbe portée sur un nuage, le calice et l'hostie à la main; au bas est un blessé couché, invoquant cette Sainte pour obtenir la guérison de ses blessures,* par *Jean De Cleef.* Cette œuvre est l'une des premières de ce maître.

Une boiserie en chêne d'un beau style, ornée de deux médaillons, dans lesquels *le baptême* et *le martyre* de S^te^-Barbe sont sculptés en bas-relief, entoure la chapelle. Cette boiserie a été exécutée en 1746, aux frais de la confrérie et il est possible qu'elle est l'œuvre de *Jacques Martens,* qui travaillait à cette époque pour l'église de Saint-Jacques (2). Toutefois, nous n'affirmons pas que le confessionnal qui porte le millésime de 1712, soit de la même main, quoique les statues de *S^t^-Pierre,* de la *Madelaine répentante,* de l'*Humilité* et de la *Pénitence,* qui le décorent, soient dignes d'un artiste distingué. Ces sculptures devraient subir la même restauration que le rétable de l'autel, car là aussi la couleur à l'huile a étendu ses ravages.

(1) Plusieurs savants ont écrits sur les chambres de Rhétorique, mais il s'en faut que tous les documents aient été consultés. Les archives communales de Gand possèdent un gros volume in-folio, dans lequel on a réuni toutes les pièces qu'on a pu trouver, concernant ces associations littéraires. Ce volume est intitulé : *Rhetorique-Kamers in Vlaenderen.* 1457 *ad* 1819.

(2) *Resolutie-Boeck.* 1702-1750.

CHAPELLE DE SAINT-AMBROISE.

Le tableau d'autel représente *S^t-Ambroise réprimandant le prince Théodose*. Cette belle toile qui ne porte point de signature, est due au magique pinceau de *Nicolas Roose* (1).

Le second tableau qui orne cette chapelle est la vaste composition du *Jugement dernier*, par le même, « compo- » sition considérable, dit Descamps, où le génie de l'auteur » est sans bornes (2). » Cette belle œuvre, exécutée en mémoire de Pierre van der Haeghen et de sa femme Françoise de Neyt, comme l'atteste l'inscription placée au bas du cadre (3), a été restaurée en 1685, par Jean De Cleef, pour la modique somme de trente-deux escalins (4). Depuis cette époque, de soi-disant restaurateurs n'ont fait qu'ajouter aux dégradations que le temps et le soleil ont fait subir à cette vaste composition (5).

(1) Voyez : Descamps, Mensaert, Spruyt, dans l'inventaire de 1777, et les archives de la Commission des monuments, vol. A, p. 196.

(2) *Vie des Peintres*, t. I, p. 289. Paris, 1753.

(3) D. O. M.

ET PVS MANIBVS DNÆ FRANCISCÆ DE NEYT F^a· NICOLAI
DILECTÆ CONIVGIS OCTAVO CAL, AVG, 1636, PRÆREPTÆ,
POSVIT, PETRVS VAN HAEGHEN PETRI FVS QVI SEPT,
CAL, 9BRIS 1640, SECVTVS, ET EOD EXOPPOSITO
MONVMENTO SEPVLTVS, MEMORIAM CHRISTI
IVDICANTIS POSTERIS RELIQVIT.
REQVIESCANT IN PACE
1640.

(4) Den 13 july (1685) betaelt aen Mr Joannes De Cleef voor vermaecken ende repareren van de schilderye van t'oordeel, als p. billet, ordonnantie ende quittantie, — XXXII schellingen gr.

(5) Il y a quelques années, le prédécesseur du curé actuel crut devoir faire subir à cette toile, des changements qui devaient avoir pour résultat de détruire en grande partie l'effet de l'œuvre de Nicolas Roose, mais l'artiste qui fut chargé de cette mutilation eut le bon esprit de ne se servir que de couleurs à la colle, faciles à faire disparaître.

CHAPELLE DE NOTRE-DAME, DITE — MARIA T'EEREN.

Cette chapelle est réservée à la célèbre confrérie de ce nom que l'on comptait autrefois, de même que celle de Ste-Barbe dont nous avons déjà parlé, au nombre des quatre chambres de Rhétorique si célèbres dans les annales littéraires et dramatiques de la Flandre. Elle fut fondée en 1478, quoique ses statuts ne reçurent la sanction du Magistrat de Gand qu'en 1484 (1).

Les archives de la confrérie de *Maria t'eeren* sont peu nombreuses, mais elles renferment des renseignements curieux et peut-être inconnus sur la constitution et les usages de cette association dramatique qui comptait l'historiographe Marcus van Vaernewyck au nombre de ses poëtes. Le plus ancien livre des comptes qu'elle possède encore, commencé en 1556, nous apprend que le beau tableau de l'autel, représentant *l'Assomption de la Vierge,* dû au pinceau de *Jean De Cleef,* n'a coûté que trente-six livres de gros, comme l'atteste l'extrait suivant, tiré des comptes de 1673 à 1679.

> Item betaelt aen Joannes De Cleef
> over een nieu schilderye, Maria ter Eeren,
> ende het accomoderen van het oude
> stuck, conforme syne quittancie de
> somme van — 36 lib.

Deux paysages oblongs avec figures, représentant, l'un : *la Sainte Vierge délivrant les âmes du purgatoire,* l'autre : *l'Annonciation,* décorent les murs au-dessus du revêtement en marbre blanc et noir qui entoure la chapelle. Ce revêtement et le banc de communion, sont l'œuvre du sculpteur

(1) Dans un intéressant article sur les quatre chambre de Rhétorique de Gand, inséré dans le *Belgisch Museum,* t. I, p. 417, Mr Ph. Blommaert a publié les statuts de *Maria t'eeren,* extraits du registre de cette société, conservé aux archives de l'église de St-Jacques.

gantois *Jacques Martens,* qui vivait vers le milieu du siècle dernier (1754). Il est probable qu'il sculpta également les statuettes du *Sauveur* et de la *Mère de Dieu,* qui se trouvent à l'entrée de la chapelle.

CHAPELLE DE SAINT-NICOLAS.

Le tableau d'autel représente *Saint-Nicolas distribuant des aumônes en bénissant une pauvre vieille femme,* par *Le Plat.* Il est marqué : G.-L. Plat, anno 1684.

Une belle toile par Don *Antonio van den Heuvel,* représentant *le couronnement d'épines,* décore le mur à côté de l'autel. Puis, au-dessus du confessionnal sculpté dans le meilleur goût et portant le millésime de 1695, on voit un paysage avec figures, d'une exécution des plus médiocres.

CHAPELLE DE SAINT-LIBOIRE.

Le tableau d'autel représente *les apôtres S^t^-Pierre et S^t^-Paul à genoux, en extase devant l'enfant Jésus, qui leur apparaît sur le globe terrestre soutenu par les anges,* par *De Cleef.*

Le confessionnal sculpté en chêne et décoré des statuettes de *S^t^-Pierre* et de *la Madelaine répentante,* d'une belle exécution.

CHAPELLE DE SAINTE-ANNE.

Une sainte famille, par *De Cleef,* orne l'autel. En face on voit *les Vendangeurs,* par *Nicolas Roose;* très-belle composition exécutée pour le rétable de la chapelle des *Wynschroeders,* dont nous avons donné la description plus haut. Cette magnifique toile exige d'urgentes restaurations.

CHAPELLE DE SAINT-LIÉVIN.

Le tableau d'autel représente *le martyre du patron de la chapelle,* par *De Cleef.*

Au-dessus du confessionnal on remarque un tryptique digne de fixer l'attention. Le sujet du milieu, peint sur toile, nous offre *le baptême du Christ,* sur le volet de droite *Jean de Claerbout et ses huit fils* sont représentés à genoux dans le costume du XVII^e^ siècle; sa femme, *Catherine van Pilcke* et sa fille unique *Catherine de Claerbout,* figurent sur le volet de gauche. Les revers de ces deux panneaux retracent les images de *S^t^-Jean Baptiste* et de *S^te^-Catherine.* Au bas de ce tryptique, on lit l'inscription suivante :

Hier voren in S-Lievens capelle licht
begraven den eersamen Jan Clarbout dāne
metgaders ionevroun Catelyne van Pileke
syn huysvrou in houwelicke gheweest twee
vyftich jaeren, hebben tsamen ghehat neghen
kinderen, Joos, Jan, Banduin, Adrihaen,
Anthonie, Ghyselbrecht, Cateline, Anthonie,
Machiel.

CHAPELLE DE SAINTE-CATHERINE.

Le martyre de cette Sainte, peint sur toile par *Robert Van Oudenaerde,* orne l'autel. « Ce tableau a du mérite, dit » Descamps; mais, ajoute-t-il, les têtes n'ont ni noblesse ni » caractère. »

CHAPELLE DE LA SAINTE-TRINITÉ.

Si la chapelle que nous venons de quitter n'offre rien de très-remarquable, il n'en est pas de même de celle où nous entrons.

L'autel construit en 1669, entièrement en marbre blanc et noir, est orné d'une fort belle toile de *Gaspard De Crayer,* représentant la *rédemption des esclaves chrétiens.* Les comptes de cette confrérie, fondée en 1642 par l'évêque Antoine Triest, pour le rachat des esclaves chrétiens, nous apprennent par l'extrait suivant, que cette toile a coûté cent livres de gros.

Item betaelt den vyfden januar XVIe neghen en sestich, aen Sr Jaspaer De Crayer hondert en thien pond gr. ende dat over den schilderye voir den Autaer van de H. H. Dryvuldichheyt, conforme de ordonnantie mitschaders noch twee pont acht sch. over den schilderye staende boven de voorkerek deure. Samen volghens de quitansie, — IcXII lib. VIII sch. gr.

Autour de la chapelle règne un revêtement en marbre orné de pilastres, dont les chapiteaux sont soutenus par de gracieuses têtes d'anges. Au-dessus de ce revêtement en face de l'autel, on remarque une des plus vastes compositions de *Jean De Cleef, les Trinitaires rachetant les esclaves chrétiens.* Dans cet œuvre, l'élève en traitant le même sujet que son maître Gaspard De Crayer, a prouvé qu'il était digne de marcher sur les traces de l'illustre peintre qui lui confia l'achèvement de ses ouvrages avant de mourir. Ce tableau que Descamps regarde comme le chef-d'œuvre de ce maître, est le seul de cette église qui porte le monogramme de Jean De Cleef (I D C. Ft 1698). La quittance de l'artiste est encore conservée dans les archives de la confrérie, la voici :

Den ondersehreven bekendt ontfanghen te hebben uyter handt van Myn Heer Duyvelant, de somme van hondert ponden groote permissie, dat over de schilderye dick ghemaekt ende ghelevert hebbe staende in de cappelle van ald. H. Dryvuldicheyt, representerende de verlossinge van de christene slaeven. Actum desen 9 july 1698.

Joannes De Cleef.

CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE LA CONSOLATION, DITE — ONSE LIEVE VROUWE TEN TROOST.

L'autel est orné d'une toile admirable, représentant *la Mère de Dieu intercédant auprès de son divin fils pour la guérison des infirmes,* par *Gaspard De Crayer.* Ce tableau est compté au nombre des meilleurs de ce grand peintre.

CHOEUR.

Si l'on excepte la cathédrale, Gand ne possède aucune église dont le chœur puisse être comparé, tant pour la richesse que pour le bon goût de ses ornements, à celui de S^t^-Jacques, bien que cette partie de l'église ait considérablement perdu, depuis que les magnifiques stalles qui prolongeaient le chœur actuel jusqu'aux piliers de la tour, ont été vendues à un spéculateur anglais. Ces stalles qui excitaient l'admiration générale, étaient l'œuvre de deux artistes gantois, *Jacques Coppens* et *Jean Hebbelynck*, qui terminèrent leurs travaux en 1719. Antérieurement à cette époque, le chœur de S^t^-Jacques était orné d'autres stalles qui eurent sans doute à souffrir des excès des Iconoclastes pendant les troubles du XVI^e^ siècle, car les comptes de l'église nous apprennent, qu'en 1568 le sculpteur *Baudouin De Vos* fut chargé de les restaurer.

Le maître-autel entièrement en marbre blanc et noir, est orné d'un très-beau tableau, représentant le *Martyre de S^t^-Jacques*, par *Jean Bockhorst*, dit — *Langen-Jan*. Cette toile a été offerte à l'église de S^t^-Jacques, par Marie-Anne-Thérèse d'Hane, comme l'attestent les armoiries et l'inscription suivante placées au bas du tableau :

> Dono dedit D. Joan. de Jonghe et Dña Maria van der Haghen conjuges Ponebat nob. Dña Maria-Anna-Theresa d'Hane, ex filia neptis.

Si nous consultons les comptes de l'année 1601, nous trouvons qu'à cette époque le sculpteur *Jacques Haustraete* sculpta quatre anges pour les colonnes du maître-autel, ainsi que la statue du patron de l'église qui le surmonte.

Dans le chœur à droite de l'autel, on remarque le tabernacle, haute et élégante tourelle d'architecture grecque, dont la flèche couronnée d'un pélican dans son aire, touche au sommet de l'ogive qui joint les colonnes de l'édi-

fice. Les marbres les plus précieux ont été employés à la construction de ce gracieux monument. Les six faces visibles du soubassement destiné aux vases sacrés, sont fermées par des portes en cuivre travaillées à jour en arabesques, se joignent au centre à un médaillon gravé au burin, représentant pour chaque porte un sujet différent, tiré de l'ancien et du nouveau Testament, savoir : *le Calvaire, — le sacrifice d'Abraham, — le grand-prêtre Alchimelech présentant les pains sanctifiés à David, — le prodige du serpent d'airain, — la manducation de l'Agneau pascal, d'après l'ancienne loi,* — et *les Juifs nourris de la manne céleste dans le désert.*

Le millésime de 1593 gravé sur chacune de ces portes, fait supposer qu'elles appartiennent à une époque bien antérieure à la construction du tabernacle, au-dessous duquel nous lisons l'inscription suivante :

HIC JACENT Ds JOANNES Bapta ET Da
MARIA LUYTENS, QUI MARMORE HOC CHORUM
ET EUCHARISTIAM DECORARUNT
OBIIT ILLE 14a 7bris 1704
ILLA 2a july 1705
REQUIESCANT IN PACE.

Ce tabernacle peut être compté parmi les plus belles pièces de ce genre que la Belgique possède; mais hélas ! n'est-il pas déplorable que la brosse profanatrice du badigeonneur n'ait pas plus respecté la tourelle sacrée que les sculptures et l'autel de la chapelle de Ste-Barbe? Espérons que la fabrique de l'église, mieux inspirée, ne reculera pas devant de légères dépenses, pour rendre à ce monument son premier éclat.

Vers la fin du XVIIe siècle, le tabernacle avait sa place sur le maître-autel comme dans la plupart des temples catholiques, et à ce sujet les comptes de l'année 1681 nous

disent, que les peintures qui couvraient les portes étaient de la main de Jean De Cleef (1).

Pour achever l'inspection du sanctuaire, il ne nous reste plus qu'à jeter un coup-d'œil sur la tombe de Guillaume de Bronchorst et de sa femme Marie de Warluzel, beau monument funèbre en marbre blanc, où les défunts sont représentés couchés, les mains jointes et les pieds appuyés sur un chien. Ce morceau de sculpture qui n'est pas sans mérite a été exécuté en 1695 par *Jean Mattheys* (2).

(1) 1681 — Item betaelt aen Sr Joannes De Cleef de somme van dry ponden twaelf schellingen groote over het schilderen van de twee deuren in het tabernaeckel van den hoogen autaer met het schilderen van de sielen in vaeghevier dienende in den vasten inde meditatie, volgens syne quittantie, dus — III lib. XII sch. gr.

(2) 1695 — Item betaelt aen Jan Mattheys beeldtsnyder over het maecken van een marbele tombe in den choor, volgens het accord ende quittn. — lib. 183-6-8.

La tombe de Guillaume de Bronchorst et de sa femme Marie de Warluzel est décorée de ces huit quartiers :

Bronchorst.	Warluzel.
Boshuysen-dit-Guines	Bonnieres-Sovatre.
Vliet.	Cortenbach.
Suys.	Hallewin-Maldeghem.

et de l'épitaphe suivante :

D. O. M.
Guilielmus a Bronchorst et Maria de Warluzel
Ortus atque originis nobilitate suppares,
illustrissimæ domus avita decora,
Vlietæ, Boucnorsti, Voorhouti et plures titulos,
et nomina, terras, et opes posteris reliquerunt,
ille, an : sal : mdcxxxv. æt : lxvi. xv kal : feb :
hæc, an : mdcxxxvi, æt : lx. iix kal : feb :

Derrière la tombe, dans la nef latérale on lit :

adesdum viator.
Guilielmus a Bronchorst et Maria de Warluzel
hic siti sunt.
thalami dum viverent tumuli, dum revivisCent,
consortes.
illustria nuper nomina nunc cinis te umbra.
humana omnia vana sunt et inania
æterna sequere.

Derrière le chœur en face de la chapelle de *Maria t'eeren,* on voit un grand tableau dont la partie supérieure représente *le mystère de l'Eucharistie,* et la partie inférieure un sujet de l'ancien Testament : *le grand-prêtre Alchimelech donnant les pains sanctifiés à David*, peint en 1752 par *Frans Pilsen* (1). Nous aurons occasion de revenir sur ce peintre, lorsque nous parlerons de la sacristie.

Contre les piliers de la tour, dans le revêtement en marbre qui les couvre, on remarque les portraits de *St-Pierre* et de *St-Paul,* peints sur toile par *Van Huffel.*

La chaire de vérité d'un style à la fois simple, élégant et sévère, est l'œuvre du célèbre sculpteur gantois *Charles Van Poucke.* Sur les quatre faces on admire de gracieux bas-reliefs en marbre, représentant : 1° *la Naissance de Jesus-Christ,* 2° *la Bénédiction des enfants,* 3° *le Christ et*

(1) Le *registre des résolutions de la fabrique de l'église,* séance du 3 janvier 1752 contient f° 14 v° : « Ten selven daeghe syn voornoemde heeren van den cedt over een ghecommen ende gheaccordeert met Sr Frans Pilsen, schilder binnen dese stadt tot het macken ende schilderen een groot stuck ofte schilderye van boven representerende het alder H. Sacrament des autaers, ende van onder eenighe personagien van het voornoemde hoogweirdigh misterie, welcke voornoemde schilderye sal dienen ende ghestelt worden in een groot cieraet-werck achter den hooghen autaer deser kercke, waer van mentie ghemaeckt is by resolutie van den 8en der 1751 hier vooren f° 10 v° en 11 recto, dit omme ende voor de somme van veertich ponden grooten steerck wisselghelt, voor welcke voornoemde somme hy sal verobligeert syn de voornoemde schilderye te maecken ende schilderen inghevolghe de schitse door hem hedent aen d'heeren van den cedt gheexhibeert, emmers alles buyten critique ende reproche mitsgaders daer toe te leveren den noodighen doeck ende voordere toebehoorten al het ghone alsoo by hem is gheaccepteert ten welcken effecte hy dese heeft onderteekent. »

— Les comptes de la fabrique de l'église de St-Jacques, du 1er mars 1751 au 3 mars 1753, contiennent : « Betaelt aen Jacobus Martens meester beelthouder de somme van zes-en-dertigh ponden grooten over den arbeyt ende leveringhe van hout tot het beelthoudene werk staende achter den hoogen autaer deser kerke als by rekeninge, specificatie, ordonnancie, — 36 lib.

la Samaritaine et 4° *la Salutation angélique* (1). Au-dessous de la chaire, l'artiste a placé la statue en marbre de *Saint Jacques expliquant les saintes Écritures au peuple.* Quant à la rampe de l'escalier figurant une vigne artistement travaillée et les autres sculptures en chêne, nous croyons qu'elles ont été exécutées d'après les dessins et sous la direction de Charles Van Poucke, par *Jacques De la Geye,* sculpteur habile mais ardent révolutionnaire, que les Jacobins élevèrent, lors de leur invasion en Belgique, à la charge de commissaire de police de la section de la Liberté.

A quelques pas de la chaire de vérité, contre l'un des piliers qui soutiennent la tour, s'élève le mausolée d'un bienfaiteur de l'humanité, de Jean Palfyn, le célèbre inventeur du forceps, qu'une femme poëte et mère, Maria Doolaeghe, illustra dans ses chants (2). Le monument dû au ciseau de *Charles Van Poucke,* représente *une femme versant des pleurs sur la tombe de Palfyn.* Cette statue qui inspire une véritable douleur, bien drapée et parfaitement posée, est une des meilleures productions de ce maître. Le cénotaphe porte l'inscription suivante :

(1) Le registre des résolutions de la fabrique de l'église, du 2 mars 1787, f° 196 v°, contient le contrat passé par devant notaire entre les marguilliers et Charles Van Poucke. Il y est stipulé que celui-ci devait exécuter les travaux prescrits pour la somme de 4,000 florins argent de change. Selon cet acte le 2e bas-relief devait représenter *Jésus-Christ prêchant au temple;* et le 3e, *Jésus réprimandant les Juifs qui accusaient une femme d'adultère*

(2) Les six premiers vers de ce poëme semblent être faits exprès pour le mausolée de Palfyn, les voici :

'k Ben moeder : 't zegt genoeg, opdat ik voor u kniel' —
Den warmen toon u zing', geofferd door de ziel;
Op uw eerwaerdig graf, Palfyn, gebloemte strooije;
Erkentelyk nederzink', de handen samenplooije,
En 't dankgebed u storte, u, die aen 't zwak geslacht,
Naest Gode de eerste, hulp in doodsgevaren bragt.

D. O. M.
ET IMMORTALI
PALFINI GENIO
CURA
COLLEGII MEDICI HUIUS URBIS
ÆRE ET MUNIFICENTIA
PLURIUM
BONARUM ARTIUM REMUNERATORUM
ERECTUM ANNO 1784.

Le premier monument élevé à Palfyn en 1785, se trouve en face de celui-ci. Ce n'est qu'un simple cippe en marbre noir, au milieu duquel sont suspendus en trophée, entre deux rameaux de chêne, les forceps et les autres instruments de chirurgie inventés par cet habile praticien (1).

Avant de nous rendre à la Sacristie, il est nécessaire que nous jetions un regard sur le jubé. L'architecture en est gracieuse et parfaitement en harmonie avec celle adoptée dans le chœur et dans les chapelles. Ici encore nous découvrons un sculpteur de mérite, *Jean Prendhome,* qui exécuta en 1695, les deux anges qui couronnent le buffet de l'orgue (2).

(1) A. Voisin a écrit une intéressante notice sur la vie et les travaux de Palfyn.

(2) Item betaelt aen Jan Prendhome, Mr beeldtsnyder over het maeken van St-Jacob ende twee engelen boven t'doxhael, als per billet, ord. ende quitt., lib. 5-3-4 (*Comptes de l'église de l'année* 1695).

Le jubé nous rappelle que nous avons cherché vainement dans les archives de l'église de St-Jacques, un exemplaire d'une œuvre musicale, publiée en 1665 par J. Van der Wielen, maître de musique de cette église. Cet ouvrage, petit in-4°, d'une rareté extrême, dont Mr C.-P. Serrure possède un exemplaire qu'il a bien voulu nous communiquer, est intitulé :

CANTIONES NATALITIÆ QUATUOR ET QUINQUE TAM VOCIBUS QUAM INSTRUMENTIS DECANTANDE. AUCTORE J. VANDER WIELEN ECCLESIÆ PAROCHIALIS S. IACOBI GANDAVI MUSICO-PRÆFECTO.

—

ANTVERPIÆ APUD HÆREDES PETRI PHALESII, TYPOGRAPHI MUSICES, AD INSIGNE DAVIDIS REGIS. M. DC. LXV.

La vignette du titre représente, le roi David dans un cercle, sur lequel on lit : LAUDATE DOMINUM IN PSALTERIO ET CYTHARA.

Sacristie.

Vers le milieu du XVII[e] siècle, une nouvelle sacristie fut ajoutée à l'ancienne, et les comptes de 1665 nous apprennent qu'un certain *Jacques Moens* peignit un tableau pour la cheminée.

En 1751 cette partie de l'édifice fut reconstruite et agrandie, et *Frans Pilsen* fut chargé de peindre pour la boiserie de la cheminée de la chambre dite : *de boeteniers-kamer,* un tableau représentant *l'apôtre de l'Espagne, prêchant l'Évangile au peuple.* Ce tableau bien touché et d'un beau coloris, ressemble si peu aux œuvres que nous connaissons de cet artiste, qu'il faut pour se convaincre, qu'il est réellement dû au pinceau de Pilsen, plus connu comme graveur que comme peintre, le témoignage irrécusable des comptes de l'église de S[t]-Jacques, où nous trouvons :

Betaelt aen Frans Pilsen de somme van vyftigh guldens wisselgelt. over het schilderen van het schouwstuck in de schauwe der sacristye deser kerke, als per ordonnantie en quit. comt in courant gelt, — lib. 9-14-5 (*Registre des Comptes du 5 mars 1735 au 2 juillet 1785*) (1).

Sur la cheminée nous avons remarqué deux superbes reliquaires en ébène, garnis de bas-reliefs en argent repoussé d'un beau travail, représentant des sujets tirés des croisades. Ces reliquaires appartiennent à la confrérie de la S[te]-Trinité.

Disons ici un mot du fameux ciboire que Voisin croyait

(1) Lorsque l'on jette les yeux sur l'ensemble des travaux de menuiserie de la chambre, dite : *de Boeteniers-kamer,* on doit reconnaître que le tableau a été fait exprès pour la boiserie. Opinion que les comptes du 5 mars 1735 au 2 juillet 1735, confirment par l'extrait suivant : « Betaelt aen Pieter Verpoest meester schrynwercker over syn billet van leveringhe der twee archive cassen ende boeserye der schauwe in de sacristye deser kercke, als per ordeie en quit. — lib. 56-4-7. »

d'or massif, parce que Marcus van Vaernewyck l'avait dit avant lui. Cette belle pièce d'orfévrerie, du poids de 33 mares, 6 onces et 2 esterlins, n'était pas un ciboire d'or massif, mais bien un *ostensoir en vermeil*, garni de pierres précieuses et de perles fines, dont il existe encore un dessin du XVI^e^ siècle, conservé dans la collection de M^r^ P.-J. Goetghebuer et que nous produisons ici en gravure.

L'exactitude de ce dessin, trouvé dans un exemplaire in-4° de l'*Historie van Belgis* du poëte van Vaernewyck, n'est pas seulement prouvée par l'époque à laquelle il a été exécuté, mais encore par un ancien inventaire reposant aux archives de l'église de S^t^-Jacques, où toutes les parties de l'ostensoir sont spécifiées (1). Cette admirable production, dûe sans doute à l'un de nos plus célèbres ciseleurs flamands du XV^e^ siècle, a disparu il y a longtemps, du trésor de l'église.

Cette perte n'est pas la seule que les arts aient à déplorer. Comme la plupart des temples chrétiens aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, l'église paroissiale de S^t^-Jacques possédait de magnifiques *verrières*, peintes par *Rombaut Van de Vekene*, le célèbre peintre sur verre, qui exécuta quelques-

(1) Nous extrayons de cet inventaire les paragraphes suivants :

Alder eerst een christaelen cruyse hanghende an de remonstrance ghestoffeert met gaut en ghestimeert ses ponden grooten.

Item, een ganden herte hanghende an de zelve remonstrance weghende seven inghelschens ghestimeert twee guldens den inghelsche sonder fatsoen.

Item, een ganden cruysken hanghende als vooren gheestimeert op twyntich schellynghen grooten.

Item, de remonstrance weghende een hondert en sevenensestich onces ghestimeert met het vergulden ende fatsoen twyntich schellynghen d'once.

Item, het maentje van de voors^e^ remonstrance weeght twee onces een half geestimeert als vooren.

Item, een vergulden croone met twee hondert ende eenentwyntich fyne peerlen dienende tot de selve remonstrance weghende thyen onces met de peerlen geestimeert twyntich schellyngen d'once ende de peerlen tot drye stuyvers het stuck.

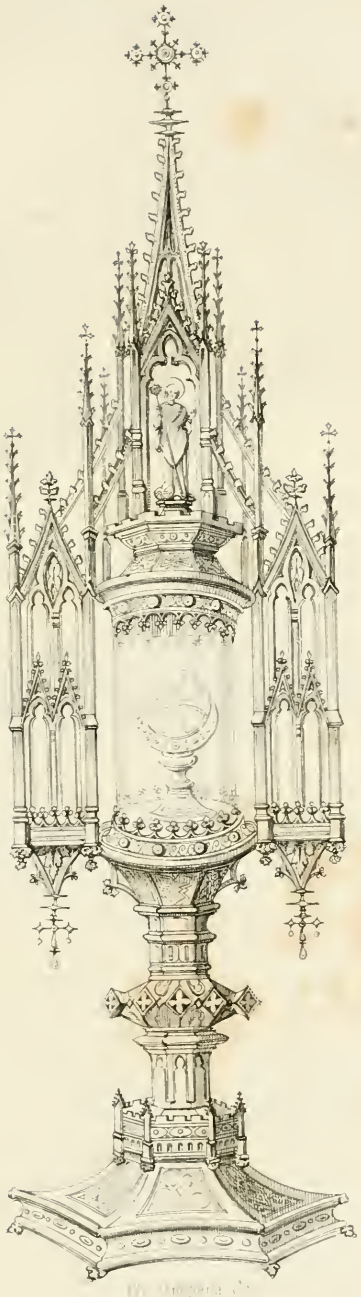

uns des magnifiques vitraux qui ornent encore l'église de S[t]-Jacques, à Anvers (1).

Les comptes de l'année 1604 nous apprennent, que cet artiste fut chargé de peindre cinq verrières, représentant *l'abbé de S[t]-Pierre et le Castillan,* sujet que nous avons vainement cherché à expliquer (2). Le 27 novembre 1605, Van de Vekene passa un acte avec les membres de la fabrique de l'église, par lequel il s'engageait à peindre six *verrières,* rappelant *l'histoire de l'apôtre de l'Espagne,* entièrement semblables à celles qu'il avait faites peu de temps auparavant, pour l'église de S[t]-Jacques à Anvers (3).

Puisque nous parlons de peinture, il convient de jeter un regard sur les tableaux que la fabrique de l'église a cru devoir mettre au rebut et parmi lesquels il s'en trouve

(1) Voyez le *Dictionnaire des peintres,* par Ad. Siret.

(2) 1604 — Betaelt Rombaut Van de Vekene ghelaes scryvere van Andwerpen voor de ghelaes-veynsters van den Abt van S[t]-Pieters ende den Castiliaen, mitsgaders X sch. gr. van promissieghelt, tsaemen, — lib. XXVI, X sch. gr.

Betaelt Mensius de Praet voor maeken van den iserwerck om het coperwerck aen te vlechten tot beschermen van den ghelaes veynsters tot vyf veynsters ten II p. tsuck mits by daertoe moeste leveren de yseren raemkens omme de veynsters van het glas mede vast te maeken, t'saemen X lib. gr.

Item, betaelt Pierre De Mettere voor zynen haerbeyt van het vlechten van den coperdraet van voorseide veynsters, I tot XX sch. gr. ende dander tot XXV sch. gr. stick, bedragt de somme van VI lib. gr.

Betaelt Gheeraert Van Hasseck voor coperdraet te vlechten van vyf veynsters om tmaeken van den arnasschie tot beschudden van de ghelaes veynsters, — IX lib. XVIII gr.

(3) Voici cette acte :

Dezen 27 november 1605 zyn pastoors ende keeremeesters van S[t]-Jacobs keercke in Ghendt ter eendere ende Rombaut Van de Vekene ter andere met elcanderen veraccordeert van tmaeken van zes ghelaesveynsters in de zelve keercke in der manieren naervolghende : in den eersten dat hy Rombaut belooft heeft zoo hy doet by dezen, dezelve te maeckene mette historye van S[t]-Jacops, in alder vormen ende manieren, zoo die zyn staende in S[t]-Jacobs keercke binnen Andwerpen, mette zelve colcuren die danof zullen

qui sont bien certainement dignes d'un meilleur sort; tels sont :

1° *Le Baptême du Christ,* bonne toile qui ornait autrefois l'autel de la chapelle réservée aux fonts baptismaux. Ce tableau peint en 1681 et attribué à *Jean De Cleef,* a beaucoup souffert; cependant il mérite l'importante restauration dont il a besoin, pour reprendre la place qu'il occupait jadis.

2° *La Mort de S^te^-Anne,* bon tableau en très-mauvais état.

3° *La Fuite en Égypte.*

4° *La Vierge Marie apparaissant à S^t^-Jacques au milieu d'une forêt.*

5° *S^t^-Jacques combattant les infidèles.*

6° *S^t^-Jacques expliquant les saintes Écritures.*

Ces quatre derniers tableaux sont des paysages avec figures, qui décoraient autrefois le chœur au-dessus des anciennes stalles.

Il est fâcheux que jusqu'à ce jour, on n'ait pas encore songé à sauver ces tableaux, qui ne sont pas sans quelque mérite, d'une destruction complète et inévitable au milieu des débris de mobilier de toute espèce, qui encombrent l'étroit réduit où ils sont relégués.

den monster wezen ende daer toe temploycren tbeste bourgoens ghelas ende loot, ende in dupperste ronden zullen ghestelt worden de wapene van de ghene die ghevende, al twelcke de voornomde Rombaut belooft te doene in alder bester vormen ende manieren dat doendelic wort, ende die allegader te stellene ende rechtene, al ter goeder trauwen ende zonder arghelist ten lanexsten onthier ende alf ongste naestcommende, dies zullen de yseren roeden, by my te doen maecken betaeld worden by der keercke, daer vooren de voornoemde Rombaut zal hebben derthien ponden grooten voor eleke veynstere, die de voornoemde pastoor ende keeremeesters hem daer vooren beloven te betalene of emmers hen te bewysene up de ghevers van dies, verbindende in al tghene voorscreven by Rombaut zynen persoon ende goedynghen present ende toecommende, toorconden elex hanteecken.

Romboidt Van de Vekene.

Pour terminer l'inspection de l'église paroissiale de Saint-Jacques, il ne nous reste plus, Messieurs, qu'à monter à la grande tour qui, pendant les premières années du siècle dernier, résonnait encore des joyeux accords d'un carillon dont il n'existe plus de vestiges aujourd'hui.

Quatre cloches de différentes dimensions sont suspendues à la charpente. Les deux plus anciennes datent de l'année 1628. A cette époque, une souscription fut ouverte parmi les habitants de la paroisse, pour couvrir les dépenses de cinq nouvelles cloches, dont l'exécution fut confiée aux fondeurs lorrains *François* et *Nicolas Delespine* et *Nicolas Chaboteau*. S^t^-Jacques, S^t^-Sauveur, S^te^-Marie, S^t^-Liévin et S^te^-Barbe, devinrent les patrons des nouvelles cloches, auxquelles ils donnèrent leurs noms. Cent ans plus tard, le gros bourdon *Jacques*, s'étant fêlé, on le fit refondre, puis il subit une dernière transformation en 1815. La cloche *Liévin* ou *Barbe*, nous ne saurions dire laquelle des deux, ayant été vendue à l'église de Saint-Étienne, périt dans le terrible incendie qui consuma cette église en 1858. Ces cloches étaient ornées de l'image de leur patron, des armoiries de la ville et de celles du premier échevin de la Keure, Guillaume de Blasere, sculptées par *Engelbert Van Zyll* (1).

(1) Guillaume de Blasere, seigneur de Vassenpoorte, Castre et Hellebus, capitaine du château de Gand, élu premier échevin du collége des Parchons en 1618, premier échevin de la Keure en 1622, 1628 et 1630, nommé ensuite Gouverneur de Courtrai, devint Grand-Bailli d'Audenarde en 1646. A cette occasion la ville lui offrit une somme de 1200 livres parasis pour meubler son hôtel (tot aenkoop van tapyten. Voyez *Audenaerdsche Mengelingen*, 1^e^ deel, bl. 368). Pendant la même année il assista en qualité de commissaire royal au renouvellement de la magistrature en Flandre. Il mourut à Audenarde en 1656 sans s'être marié. Guillaume de Blasere était fils de Gérard et de Florence Le Poyvre, dame de Hellebus, et petit-fils de Jacques, conseiller au conseil de Flandre et de Catherine Bette; il portait : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois trompes de*

Quant aux deux autres cloches, *Salvator* et *Marie,* elles subsistent encore. La première porte cette inscription :

Salvator boven al gepresen
is my den naeme ghegheven
Vant ghemeente van S. Jacobs
Hier in ghesereven
Om met Godt
te verzoenen goet
in al ons tegenspoet.
anno 1628.

Au-dessus de cette inscription, qui entoure la partie supérieure de la cloche, règne un cordon d'environ six centimètres de largeur, représentant, chose digne de remarque à une époque où ce genre d'ornementation n'était plus en usage, une danse macabre de quatre personnages. La mort tenant un jeune homme par la main, le menace d'une pique, celui-ci donne l'autre main à un vieillard au sourire sardonique, vêtu en magistrat, qu'un autre squelette cherche à entraîner. Ce qui veut dire, croyons-nous, que la mort frappe indistinctement les jeunes et les vieux.

sable, embouchées et virolées d'or, posées en pal. Il brisait ses armoirie d'un *tau d'or* sur le chevron de l'écu, sans doute en mémoire de son aïeule Catherine Bette, dont la famille portait : *d'azur à trois taux ou béquilles de St-Antoine d'or.*

La seconde cloche, *Marie,* appartenant à la même époque, porte à la partie supérieure l'inscription suivante :

Maria is mynen naem op dese clocke ghesereven
van tghemeente van S. Jacobs binnen Ghendt ghegheven,
van de loreynnoosen ghegoten een paer
om Godt met luyden te daneken int doncker en claeren, anno 1628.

L'église de S^t^-Jacques possédait autrefois des revenus considérables, dont une partie consistant en biens-fonds et en rentes, était affectée au soulagement des malheureux sous la dénomination de *cotidiaenen distributien* ou mense du S^t^-Esprit. Nous avons trouvé dans les archives de l'église une charte datée du 4 mai 1365 qui nous apprend que Bernard-Alven de Herzele, seigneur de Rontglo (Ronsele), dont l'habitation était située près du cimetière de S^t^-Jacques, fut le fondateur de cette institution philanthropique. Ce fait explique la présence des armoiries de cette famille, au bas du sceau de l'église de S^t^-Jacques, sur la bordure duquel on lit : S. COTIDIANARU. SA. IACOBI. GANDENSIS (1).

(1) Cette partie du rapport a été lue en séance du 19 octobre 1851.

Une œuvre inédite

DE MARTINETZ PASQUALIS.

A M. de Saint-Genois, *Rédacteur du* Messager des Sciences.

Monsieur,

Le hasard, auquel on doit tant d'heureuses trouvailles, me fit dernièrement tomber sous la main, parmi d'anciens cahiers de cours universitaires auxquels on n'accorde guère d'attention s'ils ne se recommandent par aucun nom célèbre, un manuscrit aux apparences modestes, mais dont le titre suffisait pour exciter vivement ma curiosité. Je le transcris ici, avec les erreurs d'accents qui s'y trouvent :

Traité
sur la reintegration des Etres, dans leur premiere proprieté, vertu et puissance spirituelle divine.
Par Dom Martinetz Pasqualis.
Venant de M^r de S^t-Martin.

Puis, à la première page, à côté du titre reproduit avec cette faute : *traitté* pour *traité,* se lisait :

Commencé la copie le 19 *juillet et fini le* 14 *août* 1818.
F. Gandard colonel, à Vevey en Suisse.

Ce nom de Martinetz Pasqualis qui offrait à ma curiosité l'intérêt de l'inconnu, celui de Saint-Martin qui me rappelait les pensées pleines de délicatesse et de sentiment que

j'avais lues dans un livre ouvert sur toutes les tables (1), enfin le nom de ce coin de la Suisse qui fait penser aux pages éloquentes d'un autre philosophe, c'était plus qu'il ne fallait pour attirer mon attention sur le livre et son auteur, sur le mérite de l'ouvrage, et puis sur cette question qu'on se pose toujours en pareilles circonstance : Cette œuvre n'a-t-elle jamais vu le jour? J'obtins d'emporter le manuscrit pour examiner la question à loisir, et je vous communique les résultats de mes recherches, résultats qui peuvent présenter quelque intérêt pour ceux qui, comme moi, s'intéressent aux moindres détails de l'histoire des lettres.

Le *Traité sur la réintégration des êtres* est un cahier in-4°, de 149 pages, d'une écriture serrée, régulière et très-lisible, pouvant former, d'après mes calculs approximatifs, la matière d'environ 250 à 275 pages du *Messager des Sciences*. La copie est correcte et paraît très-fidèle, jusque dans certaines fautes qui se reproduisant trop fréquemment pour qu'on puisse les attribuer à l'inattention du copiste, semblent plutôt résulter d'une prononciation vicieuse de l'écrivain.

Faisons maintenant connaissance avec l'auteur.

Martinetz Pasqualis, que les biographes désignent comme le fondateur de la secte des *Martinistes*, est appelé par Saint-Martin « *son premier éducateur* » et semble, si l'on peut juger du maître par le disciple, avoir appartenu à cette série de mystiques parmi lesquels se rangent Bœhm que Saint-Martin a traduit, et Swedenborg. On ne cite du reste de Pasqualis aucune œuvre imprimée, mais M. Gence nous apprend, dans la biographie qu'il nous a donnée de lui (2), « qu'un *traité de réintégration* contenant ce que

(1) Le *Magasin Pittoresque*, treizième année (1845), p. 330 et 337.
(2) *Biographie universelle* de Michaud, art. *Martinez Pasqualis*.

Martinez Pasqualis (1) avait écrit de sa doctrine et qu'il lisait ou dictait à ses disciples, est resté inédit, » paroles qui ne peuvent s'appliquer qu'à l'œuvre dont nous avons une copie sous les yeux.

Le *Traité sur la réintégration* n'est donc pas complétement inconnu, quoique les auteurs n'aient point donné de détails précis sur les doctrines qu'y enseignait Pasqualis. Ils se sont contentés de dire que le *philosophe inconnu* (c'est le nom que Saint-Martin se donnait en signant ses ouvrages) (2), a puisé une bonne partie de sa doctrine dans les écrits de son maître (3). J'aurais voulu juger de la vérité de cette assertion par la comparaison de l'écrit de Martinetz avec celui des ouvrages du disciple, qui par la nature du sujet, doit s'en rapprocher le plus, et qui a pour titre : *De l'esprit des choses, ou coup d'œil philosophique sur la nature des êtres et sur l'objet de leur existence, ouvrage dans lequel l'homme est considéré comme étant le mot de toutes les énigmes.* Je n'ai pu trouver cet ouvrage. Cependant, par ce que j'ai lu des autres productions du philosophe inconnu, j'ai pu voir qu'il y avait au fond des écrits du disciple et du maître ce même spiritualisme mystique enveloppé d'une terminologie étrange, de formules et de chiffres qui le rendent presque insaisissable à une première lecture, à cette différence près entre les deux auteurs, que Saint-Martin est moins obscur dans les détails, que sa pensée est moins vague que celle de son maître et son style plus correct, tandis que la pensée de Pasqualis est quelquefois une énigme

(1) M. Gence et tous les recueils biographiques écrivent *Martinez*, tandis que le manuscrit porte *Martinetz*.

(2) *Des Erreurs et de la Vérité.* — *Le Tableau Naturel.* — *L'Homme du désir*, etc.

(3) Voyez l'art. *Saint-Martin* de M. Gence dans la Biographie universelle de Michaud. — Quant à la notice biographique que le même auteur a publiée séparement en 1824, je n'ai pu la trouver.

et que son style décèle fréquemment l'auteur qui est encore peu familiarisé avec la langue qu'il emploie.

Au reste, je ne puis mieux faire connaître sa manière d'écrire qu'en transcrivant ici deux passages, qui donneront en même temps une idée des bases de sa doctrine. Le *Traité sur la réintégration des êtres* n'est qu'une explication métaphysique de tous les grands faits de la Bible : la création, la première faute, Caïn, le sacrifice d'Abraham, le déluge, Moïse, etc. Partout l'auteur trouve des révélations, des formules, des types, des symboles, des prophéties. Il croit saisir la loi des êtres dans les grandes scènes bibliques et voit dans l'Ancien Testament une première révélation de la nature de l'homme, de son sort ici-bas et de sa destinée au-delà de cette vie. C'est ainsi que les paroles suivantes, qu'il place dans la bouche de Noë au sortir de l'arche, sont l'expression de sa pensée sur le Déluge, et nous pouvons ajouter sur la Création de tous les êtres :

« Qu'il te souviene (1) terre et vous animaux raisonables et irraisonables, que le terrible fléau dont vous êtes les témoins, a servi de punition aux criminels envers le Créateur, et en même temps qu'il vous souviene de la misérieorde et de la bonté divine qui vous a délivré de cet horrible chatiment; les eaux qui se sont élevées jusqu'aux portes du firmament, et qui ont derobé toute la nature à vos yeux, vous représentent le néant où était la nature universelle avant que le Créateur eut conçu dans son imagination d'opérer la création tant spirituelle que temporelle; il vous fait voir clairement que tout être temporel vient immédiatement par l'ordre de sa pensée et de sa volonté, et que tout être spirituel divin vient directement de son émanation éternelle; gardez-vous de confondre la création avec l'émanation; la création n'appartient qu'à la matière apparente, qui n'étant provenue de rien si ce n'est de l'imagination divine, doit rentrer dans le néant, mais l'émanation appartient aux êtres spirituels qui sont réels et impérissables; tous les esprits existeront éternellement dans une personalité distincte dans le cercle de la divinité. L'éternel est appelé Créateur, non seulement pour avoir créé l'uni-

(1) J'ai conservé l'ortographe et les fautes de l'original.

vers, mais aussi parce qu'il ne cesse et ne cessera jamais de créer des vertus et des puissances d'actions spirituelles en faveur des êtres qui émanent de lui. »

La pensée de l'auteur est souvent moins claire, ce qui arrive surtout lorsqu'il cherche la signification des faits dans les propriétés des nombres, comme dans le passage suivant :

Que peut représenter la dispersion des tribus d'Israël sous Roboam qui en perdit sept entièrement, et laissa tomber les autres en esclavage, sans que jamais le lieu de retraite des premières a été connu ni de Roboam ni des hommes des cinq tribus tombées en esclavage! Que représente un pareil événement sinon la véritable allusion du mal et du bien provenus de deux sortes d'esprits bons et mauvais? Voyez si ce que je vous ai dit à ce sujet n'est point clair, puisque le nombre deux est celui de confusion; voyez aussi dans la séparation des tribus d'Israël en deux parties, si le nombre septenaire de ces tribus que les hommes de la terre ont perdues de vue, n'est pas le véritable type des heureux que l'Éternel retire d'entre les profanes et les impurs....

Voyez encore si cette séparation n'offrait pas le véritable tableau de la mort naturelle temporelle par la séparation de l'ame avec le corps; les 12 tribus par leur intime liaison ne formoient qu'un seul corps, mais lorsque toute unité a été divisée en deux parties distinctes, l'une étant en privation, l'autre est tombée dans le néant spirituel, et dans l'ignorance, de même que lorsque l'ame est unie au corps, elle forme temporellement une unité parfaite avec lui, mais lorsqu'elle se sépare de son corps, elle forme alors deux divisions distinctes, dont l'une en répétition du nombre majeur septenaire des tribus, demeure, si elle est juste, sous la protection divine et sous les ailes de la Gloire de l'Éternel, et l'autre, en répétition du nombre quinaire des tribus errantes, reste sur la terre en privation de toute action spirituelle jusqu'à sa parfaite réintégration. C'est par cette observation que vous pouvez concevoir l'avènement de la révolution qui surviendra à l'univers entier, lorsque celui qui le vivifie se séparera de lui, car c'est l'image des corps particuliers; cette matière restera errante ou dans l'inaction jusqu'à ce qu'elle soit entièrement dissipée; telle est la loi qui donnera fin à toutes choses temporelles.

Les deux passages que nous venons de transcrire, montrent les théories de Pasqualis sur l'origine et sur la fin de

toutes choses. Si l'on y dépouille sa pensée des formes bizarres dont il l'a revêtue, on y trouve un spiritualisme qui paraît moins étrange, faisant partie d'un ensemble complet de doctrine philosophique que nous laisserons à d'autres le soin de juger, mais qui à nos yeux ne manque ni d'originalité, ni de profondeur.

Le *Traité sur la réintégration des êtres* finit au règne de Saül; la note suivante écrite de la même main que le corps du manuscrit nous apprend que l'œuvre de Pasqualis est restée incomplète :

L'auteur n'a pas été plus loin dans ce traité qui devait être beaucoup plus long; c'est surtout à la venue du Christ qu'il devait être le plus important, selon ce qu'il a dit lui-même à ses amis.

Cette note doit être de Saint-Martin lui-même, qui, comme nous l'avons vu, a eu en sa possession le manuscrit primitif de traité de la réintégration. Le disciple, en nous conservant l'écrit du maître, nous apprend ce que l'œuvre eût embrassé s'il avait été donné à l'auteur de la pouvoir continuer. Lui-même, marchant sur les traces de Pasqualis et poussant ses études dans la direction que « son premier éducateur » leur avait imprimée, développa ses idées et compléta son système, au point que nous pouvons dire que sans les écrits de Saint-Martin les doctrines de Pasqualis et jusqu'à son nom seraient aujourd'hui complétement ignorés. Singulière ressemblance entre le nom le plus obscur de la philosophie et l'un des noms les plus glorieux : Socrate aussi ne nous est connu que par ce que ses disciples nous ont transmis de lui, et l'on parvient à peine à distinguer dans leurs écrits ce qui n'appartient qu'aux disciples, de ce qui est la pensée du maître. Dans le domaine de la philosophie les brevets de perfectionnement ne feraient pas naître moins de difficultés qu'en industrie. Il semble

que ce soit une loi de notre nature qu'à ceux qui s'engagent dans des voies que nul n'a parcourues avant eux, il ne suffise pas de l'activité et de la vie d'un homme pour parvenir à ces résultats qui font le succès ou la condamnation de leur tentative.....

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Gand, le 25 septembre 1851.

D.

L'étendard de Brabant

AU MOYEN-AGE.

Une nation a beau changer de culte, de gouvernement, de lois, il survit toujours dans ses mœurs quelque vieille coutume, dont l'annaliste cherche à se rendre compte dans ses études.

De Vadder, dans son *Traité de l'origine des ducs de Brabant* (1), cite un manuscrit de la guerre des Stadingers, qui prouve que la charge de guidon du duché de Brabant était héréditaire dans la famille qui possédait la seigneurie d'Asche, franchise ou bourg voisin de l'abbaye d'Afflighem dans laquelle l'étendard ducal était gardé en temps de paix.

Au douzième siècle, s'il faut en croire Gilles d'Orval, dans son histoire, cet étendard (du moins celui que faisait porter devant lui Godefroid-le-Barbu à la bataille de Duras en 1129), était fait de panaches, et était posé sur un chariot traîné par quatre bœufs (2). C'était un présent de la reine d'Angleterre, fille du duc, qu'elle-même, dit l'historien, avait confectionné.

Dans les temps plus rapprochés de nous, le drapeau flottant aux couleurs et au lion de Brabant, que surmontait

(1) In-4°. Bruxelles, M.DC.LXXII.

(2) *Alexander episcopus (Leodiensis) Lovaniensem ducem pugnaturus orationum munitus clypeis, triduano indicto jejunio, in congressu impar, immemorabilem sub moenibus Durachii fugavit et protrivit exercitum capto ducis vexillo, dicto gallice* STANDART, *opere plumario a regina Angliae eo misso, quod fastu superbiae quadriga boum ferebat.*

fer d'une lance, remplaça les panaches de Godefroid. Mais le chariot pour le service du guidon, continua d'être fourni par l'abbaye, ainsi que le prouvent les registres de la chambre des comptes de l'an 1440. Il y est dit que la cense de Berchem, appartenance d'Afflighem, devait fournir les deniers propres à cet effet, obligation qui, plus tard, lorsque cette cense eut été ruinée, fut assignée à la cense d'Oidet, qui relevait de la même abbaye. La chronique du couvent parle de la même obligation, et ajoute que le maître des chartons du duc de Brabant recevait soixante couronnes de France, outre les dix florins que devaient payer les censes d'Oidet et d'Hullincourt (1).

Afflighem fut fondé vers l'an 1083 par six pieux chevaliers, que les prédications de Véderic, personnage renommé par sa sainte éloquence, portèrent à cet acte de religieux dévouement.

La petite église qu'ils élevèrent n'était encore entourée que de peu de cabanes, lorsque trois ans après, Gérard II, évêque de Cambray, vint en faire la dédicace aux deux apôtres S^t^-Pierre et S^t^-Paul. Cependant le duc Henri III, avoué du pays de Brabant, donna en 1086 au nouveau monastère vingt-cinq censes de ses alleux situés en la ville d'Asche, avec la dîme de l'église primaire du lieu. Godfroid, frère du comte, participa à cette libéralité dont rendirent témoignage vingt-six chevaliers et ecclésiastiques; parmi les premiers figurait un Wautier d'Asche. Fulgence, que l'on dit avoir été moine de S^t^-Pierre au mont Blandin-lez-Gand, fut nommé premier abbé d'Afflighem (1087).

Ce monastère, grâce aux dons du souverain, et aux donations que lui firent les familles qui se succédèrent dans la

(1) *Magister aurigarum ducis Brabantiae, citra quod solvitur de curribus, decem florenos rhenenses, quos curtis Hullincourtica et Oidettica solvebant, sexaginta coronas Francicas recipit.* Chronic. Afflighem.

possession de la seigneurie d'Asche, ne tarda pas à acquérir une grande importance. Ses abbés obtinrent le premier rang parmi tous ceux du Brabant, et les ducs se firent un honneur de s'en reconnaître les légitimes avoués (1).

Nous ignorons à quelle époque l'étendard ducal lui fut confié. La plus ancienne mention qui soit faite du dépôt de cette enseigne dans l'abbaye d'Afflighem, date de la guerre des Stadingers, et par conséquent de 1234, époque où la dignité de guidon héréditaire fut, à ce qu'il paraît, conférée à Guillaume de Grimberge. On sait que cette guerre des Stadingers fut une espèce de croisade dirigée contre les habitants de Staden, au diocèse de Brême, lesquels s'étaient révoltés contre leur évêque. Le pape Gregoire IX lança contre eux les foudres de l'Église. A sa voix, Florent, comte de Hollande, Thierry de Clèves, Guillaume de Juliers, Wautier, avoué de Malines, Robert de Béthune et de Termonde, Guillaume de Locre, son frère, et une foule d'autres puissants seigneurs, du nombre desquels fut le sire de Grimberge, se rangèrent sous les ordres du duc Henri II le Magnanime, qui, avec une rare prudence, conduisit à fin cette expédition, et gagna, sous les murs d'Oldenscheé une bataille fameuse, dans laquelle se distingua surtout le brave chevalier à qui l'étendard ducal avait été confié (2). Guillaume de Grimberge avait, en 1225, épousé Élisabeth, dernière héritière de l'ancienne maison d'Asche, et il avait reçu d'elle cette terre en mariage. Il est à présumer que l'abbaye d'Afflighem ne fut pas une des dernières à se joindre au mouvement belliqueux que le nonagénaire pontife de Rome provoqua en Belgique. Le prestige religieux attaché aux drapeaux était alors bien grand, et le rang que l'abbaye d'Afflighem avait pris en Belgique, donnait à la

(1) Chartes de 1297 et 1298.
(2) V. Divaeus, *Rer. Brabant.*

garde que les souverains lui avaient confiée de leur bannière, un caractère d'autant plus sacré que le lieu qui la recélait, était plus révéré. Le sire Grimberge, en la recevant de l'abbé, au nom du duc, dans la guerre sainte, où la bannière de l'abbaye se mêla à celle des autres princes et seigneurs et que guida l'étendard de Brabant, se montra digne à la journée d'Oldensché de cette réputation de bravoure qu'il s'était faite depuis longtemps; il continua depuis de la porter, sa vie durante, dans toutes les circonstances; et plus tard nous trouvons ses successeurs dans la seigneurie d'Asche revêtus de la charge de guidon, un des quatre offices palatins héréditaires de Brabant (1).

Cette coutume qui exista au moyen-âge de confier aux lieux saints les signes de ralliement des armées, était une réminiscence de ce qui se faisait à ce sujet au commencement du Christianisme, coutume que la nouvelle religion avait sanctifiée alors, et qui datait d'une croyance et d'une époque bien reculée.

L'antiquité payenne avait attaché aux drapeaux quelque chose de sacré, sur les rives du Nil comme dans les montagnes de la Suède, sur les bords du Tibre comme dans la Germanie. Quand Hérodote nous dit (2) que les enseignes des Égyptiens étaient dues à leurs défaites, et que vaincus par leurs voisins, à cause de l'indiscipline et des faux mouvements de leurs armées, ils imaginèrent de placer sur des piques devant leurs fronts de bataille des représentations d'animaux, Hérodote cite une origine en effet très-probable; mais il ne mentionne point la similitude que ces figures d'animaux avaient avec les divinités qui devaient présider aux combats, similitude cependant, qui, avec la connaissance que nous avons du culte de ce peuple, où les animaux

(1) Les trois autres étaient les offices de Sénéchal, de Chambellan et de Maréchal.

(2) *Bibl. hist.*, I, 26.

jouèrent un si grand rôle, est plus que probable aussi.

Il en fut de même chez les Germains, qui, d'après un passage de Tacite (1), avant d'entrer en campagne, retiraient des enceintes consacrées aux dieux, les figures des bêtes fauves ou les bêtes fauves elles-mêmes qui devaient les guider à la victoire; car s'il en faut croire Methodius (2), les Alains, les Bourguignons et les Suèves, qui s'allièrent entre eux pour entrer sur les terres romaines, portaient devant leur front de bataille une cage dans laquelle un chat vivant était renfermé. Les peuples du Nord en général, d'après ce que nous apprennent les monuments de la mythologie, étaient persuadés que par la force des enchantements et des évocations, les dieux et les déesses apparaissaient aux hommes sous des formes d'animaux. Les figures des bêtes fauves, comme enseignes militaires, n'étaient donc que symboliques; et c'était en réalité les génies protecteurs de la nation que les Germains opposaient à leurs ennemis, pour obtenir la victoire.

Chez les Romains, les enseignes ne furent pas moins sacrées. On dit qu'une touffe de foin, attachée au fer d'une lance, guida d'abord les bandes de Romulus. Mais, lorsque le culte religieux eut été institué, de symboliques figures d'animaux, telles que le loup, le cheval, le sanglier, le minotaure et l'aigle qui devint le signe exclusif des légions, remplacèrent cet agreste signe de ralliement.

A ces figures mythiques qui avaient plus ou moins rapport à l'origine et à la religion des Romains, s'en joignirent cependant plus tard quelques autres, telles que l'éléphant que portait la cinquième légion, en mémoire de la valeur avec laquelle elle combattit, pendant les guerres

(1) *Hist.*, L. IV, c. 12.

(2) V. Cl Manlius, *Commentar. Lusat.*, L. II, c. XI, dans Hoffmann, *Rerum Lusat. scriptt.*, t. I, p. 172.

civiles, les éléphants de Scipion (1); le lion, signe de l'intrépidité de la légion *Felix*, instituée par Auguste (2); le bélier qui, sur la colonne Trajane, orne aussi une enseigne légionnaire; et le dragon, qu'après sa victoire sur les Daces, peuple chez lequel cette mystérieuse figure jouait le principal rôle comme symbole militaire, Trajan donna à une autre légion, et qui devint par la suite le signe de ralliement de la cavalerie légère. Ammien Marcelin rapporte que ce dragon était en cuivre creux et que le vent, en s'engouffrant dans son intérieur, lui faisait rendre un son retentissant.

Au milieu des nombreux emblèmes, qui servirent à distinguer les cohortes, images d'empereurs, tours, murailles, éperons de vaisseaux, couronnes de chêne, main levée vers le ciel, etc., tous objets qui devaient avoir un but significatif, se trouvaient souvent aussi des figures d'animaux.

Xénophon, dans sa Cyropédie, parle de l'aigle d'or, aux ailes déployées, qui, chez les Perses, était placé sur une pique devant le char de bataille du roi. Chez les peuples germains du Nord, où le culte odinique était surtout en honneur, c'était le corbeau, oiseau consacré au soleil, qui surmontait le drapeau.

Chez toutes ces nations, le principe divin attaché aux étendards fut le même.

Le Christianisme, loin d'affaiblir ce religieux prestige, le consacra au contraire, lorsque Constantin eut remplacé par la croix l'aigle de Jupiter.

Les Germains, qui après tant de luttes indécises sur le Rhin et sur le Danube, finirent par envahir l'empire d'Occident, et par former de ses débris des états indépen-

(1) V. Appien, *Bell. civ.*, 2, 96, édit. Schweigh, II, 508.
(2) V. Claudien, *De Bello gildanico*, 421, ff.

dants, adoptèrent tous à leur tour le nouveau culte. En prenant la croix, comme unique symbole divin, ils n'attachèrent plus aux figures d'animaux qui continuèrent d'orner leurs enseignes, les mêmes idées mythiques qu'ils y avaient attachées dans leurs forêts (car les dieux dont ces figures avaient été la personnification, n'existaient plus); mais ils les conservèrent comme symboles de la nation et comme signes héraldiques. Quand Théodoric, chez les Ostrogoths, fut élevé sur le bouclier, le lion qui ornait son drapeau reçut une couronne comme symbole de la royauté; l'idée religieuse qui y avait primitivement été rattachée pendant le temps où les Goths avaient été soumis au culte odinique, avait disparu.

Les chefs et les pontifes, chez toutes les tribus germaniques devenues chrétiennes, chez les Lombards, chez les Goths, chez les Francs, chez les Saxons en Bretagne, s'efforcèrent de maintenir l'ancien prestige des enseignes. La politique autant que la religion le voulaient. Pour le conserver, ils déposèrent ces enseignes, en temps de paix, dans les églises, sous la sauvegarde du saint dont souvent ces drapeaux prirent le nom, comme, avant la migration de ces peuples, elles avaient été placées dans les enceintes sacrées, sous la garde des dieux. Clovis, arrivé sur la Loire, fit vœu d'orner le tombeau de S^{t}-Martin, si le saint lui donnait la victoire. Après la fuite de ses ennemis, la chappe de S^{t}-Martin devint elle-même le signe de ralliement de son armée (1). Cet étendard joua par la suite le plus grand rôle. Déposé dans l'abbaye de même nom à Tours, il n'en sortait que dans les circonstances les plus orageuses. Le duc d'Anjou, au XI^{e} siècle, le fit encore porter devant lui dans ses guerres contre Philippe-Auguste (2). On lui attribuait des miracles;

(1) Honorius, *Sermo de sancto Martino.* — Id. *in Gemma animae,* cap. 128.
(2) V. le *Rituale sancti Martini* et l'*édit royal de* 1181.

et lors des troubles qui surgirent entre Robert et les fils d'Oton, Thibaut et Étienne, ce fut autour de ce drapeau que se déroula le long drame de leurs guerres (1).

L'étendard de S^t^-Maurice ne fut pas moins célèbre. C'est à lui que la tradition rapportait le succès des armes de Charlemagne contre les Sarrasins. Plus tard Hugues Capet fit présent de cette enseigne au roi Edelstan d'Angleterre (2).

Un autre étendard de S^t^-Maurice joua aussi un très-grand rôle dans les querelles qui, au quatorzième siècle, surgirent entre l'archevêque Oton de Magdebourg et le margrave de Misnie (3).

L'oriflamme, en France, ce drapeau aux fleurs de lis d'or, n'eut pas moins de renommée. C'était l'étendard de S^t^-Denis, que la tradition, au moyen-âge, disait avoir été donné par Dieu même à Clovis, mais qui, cependant ne fut regardé comme le *palladium* du royaume que sous les rois de la troisième race, et lorsque le drapeau de S^t^-Martin ne fut plus porté. L'oriflamme, suspendue au-dessus de la châsse de S^t^-Denis, ne sortait de l'abbaye que lorsqu'un danger menaçait l'état. Le roi lui-même, avant de se mettre en campagne, allait la recevoir des mains de l'abbé, et le guidon à qui il la confiait, jurait de la défendre au péril de sa vie, et de la rendre au couvent. Guillaume Martel, qui périt à la bataille d'Azincourt, est peut-être le dernier chevalier qui porta l'oriflamme. Cependant il en existait encore une autre dans l'abbaye de 1594, ainsi que le prouve un inventaire de l'abbaye de cette année.

Le régime féodal, importé dans les Gaules par les Francs,

(1) *Chronic. S. Martini.* — Glober Rudolphus, *Hist.*, L. V, c. 2. — *Hist. Franc. ab anno* 900 *ad ann.* 1285, *Scriptt.*, p. 56.

(2) Ingulf, *Hist. Monast. Croyladensis*, dans les *Hist. Angl.*, p. 178. — Wilhelm de Walmsburg, *De Gestis Ang.*, L. II, c. 6.

(3) *Rerum Brunsw. scriptt.*, t. III, p. 379.

en Italie par les Goths et les Lombards, en Espagne par les Suèves et les Wisigoths, et qui, sur le sol germanique se développa surtout après que l'Empire fut devenu électif, tendit à multiplier les enseignes. Non seulement chaque grand vassal de la couronne eut le sien, et en fut investi, mais encore chaque seigneur, chaque ville, chaque couvent eut sa bannière. Leur nombre s'accrut surtout lorsqu'à la voix de Rome chrétienne, toute l'Europe occidentale prit le glaive pour combattre les Infidèles d'Orient. Les églises adoptèrent pour symbole le saint auquel elles étaient consacrées; les princes, les symboles de force et de valeur que représentaient les mêmes animaux qui, chez les Germains leurs ancêtres, ou chez les Romains, avaient été consacrés aux dieux de la foudre ou des combats.

Déjà lorsque les Goths, et ensuite les Lombards, descendirent dans la péninsule italique, les longues guerres qu'ils avaient eues à soutenir contre les Romains, les avaient en partie initiés à la tactique romaine. Les drapeaux, fanons (*fahner*) que portaient les premiers; les bannières (*band, banner*) que portèrent les seconds, mais qui les uns et les autres finirent par être communs à tous les peuples d'origine germanique, reçurent comme nous l'avons vu pour le drapeau de Théodoric, les figures d'animaux, qui d'abord avaient servi d'enseignes, comme symboles héraldiques. Le drapeau, *fanon* (*Gundfanon* (1), pour exprimer l'étendard de guerre, celui qui surtout appartenait à toute la nation), paraît avoir été de bonne heure en usage parmi les Goths, même dans les forêts de la Germanie et de la Dacie. Le

(1) Des deux mots *gund*, guerre, bataille, et *fanon*, morceau d'étoffe flottant, drapeau. Comparez pour les diverses acceptions de ce mots : dans Ulphilas, le 2e chap. de St-Marc, v. 22. — Dans la loi des Allemanes, le tit. 59 (60) et le tit. 84 (85). — Le poëme d'Otfrid, III, 14, 204, le Glossaire de J. G. Wachter, p. 412. — Schneller, *Baïrisches Wörterbuch*. 1re Pe, p. 535, etc. etc.

band ou *banner*, étendard long et étroit suspendu à un petit bâton transversal qui s'attachait au fer d'une lance, paraît au contraire avoir été imité des enseignes légionnaires des Romains, par les Lombards, les Vandales et les Francs (1). Cependant chez les Romains, l'étoffe de ces bannières était carrée et de petite dimension, le plus souvent pourpre, bordé d'or (2), quoique, dans quelques circonstances, cette couleur variât, comme celle du drapeau azur qu'Auguste donna à Agrippa, en mémoire de la bataille navale dans laquelle il se distingua (3), et celui à deux nuances qu'Aurélien donna à Valérien (4).

L'étendard de guerre ou bannière royale, chez les Lombards, le *Gundfanon*, était au contraire d'une grande dimension. En temps de paix, il était suspendu dans le dôme de Pavie.

Après la conquête de l'Italie par Charlemagne, et à mesure que, sur les débris de son empire, se formèrent dans la Péninsule les divers états indépendants du moyen-âge, les *gundfanons* se multiplièrent. Chaque état, chaque abbé, chaque évêque finit par avoir le sien.

En France, le pénon, qui succéda à la chappe de S[t]-Martin, n'était que l'étendard royal, le *gundfanon* de France que l'oriflamme remplaça. Ce pénon fut au XII[e] siècle planté sur un échafaud, au haut d'un mat qui posait sur un chariot, traîné par des bœufs couverts de housses de velours, sur lesquelles se lisaient des devises et les chif-

(1) Comparez : Procope, *Bell. Vandal.*, 22, 1, 418, édit. de Bonn. — Paul Diacon, L. 1, c. 29, dans Muratori, *Scriptt. rerum ital.*, t. 1, P. 1, p. 417. — Schilter, *Glossar.*, p. 76, — et Arnoldi, au mot *banner*, dans l'*Allgemeine Encyclopedie der Wissenschaften und Künste*, 7[e], P[e] B., 1[re] section; et Wachter, même ouvrage, au mot *Fahnen*. 41[e] P[e].

(2) Ἐκ πορφύρας καὶ χρύσου. Cédrenus, L. 1, 9. V. aussi : Capitolin, *in Gordian.* 81. Amm. Marcll, 15.

(3) Suét., *Octavian.*, 22. — Dion Cass., *Hist.* 51, 21.

(4) Vopiscus, *in Aurel.*, 15.

fres du prince régnant. La religion l'entourait de son auréole, comme chez les Germains primitifs à l'égard de leurs enseignes. Elle y attachait quelque chose de divin. Chaque matin un prêtre disait la messe au pied de cette machine, qui jour et nuit était confiée à la garde de dix chevaliers. C'est d'Italie, où ces sortes d'étendards avaient été mis en usage, vers la fin du XI^e^ siècle, qu'il vint en France, à la même époque où, comme nous l'avons vu au commencement de ce mémoire, il fut aussi introduit en Brabant.

Les villes d'Italie, devenues puissantes, et toujours en guerre avec l'Empire, avaient mis une certaine ostentation à agrandir outre mesure ces colossales bannières, où se montraient peintes leurs armoiries, ou l'image du saint sous la protection duquel elles s'étaient placées. Souvent même, le Christ surmontait le bouton qui la retenait. Par une politique qui rappelle celle que, dans les temps anciens, la religion avait mis en usage en Germanie, le clergé cherchait à consacrer par un prestige divin l'idée religieuse qui se rattachait à elle. Un des plus célèbres de ces chars fut celui que faisait rouler devant lui l'archévêque Héribert de Milan, et dont le roi des Romains, Fréderic, tenta en vain de s'emparer dans la guerre qu'il fit à cette ville en 1162 (1). Plus tard en 1237, il tomba au pouvoir de l'empereur Fréderic II, qui le fit porter en triomphe à Rome (2).

Les villes épiscopales ou les républiques libres du Rhin eurent aussi de telles bannières, et l'on voit encore dans la Bibliothèque de Strasbourg l'étendard de cette ville, qui par sa dimension ne pouvait être autrement porté, et un autre semblable, mais de plus petite dimension, qui se portait à

(1) Selon Muratori. — Selon Sismonde de Sismondi, *Hist. des rép. du moyen-âge*, en 1160.

(2) V. Freherus, *Rer. germanic. Scriptt.*, t. I, p. 551.

bras dans les occasions moins solennelles. Sur l'une et l'autre, la Vierge tenant sur ses genoux le Christ enfant, étend les bras comme pour marquer la protection qu'elle accorde à la cité. C'était dans la cathédrale qu'au moyen-âge cette bannière était suspendue (1), et elle n'en sortait que dans les dangers les plus pressants. L'étendard de S^t^-Lambert, à Liége, ne fut pas moins célèbre. Comme en France, pour l'oriflamme, comme en Brabant, pour l'étendard du duché, le chevalier à qui elle était confiée, après que l'évêque l'avait bénie, jurait de la rendre à l'église à la fin de la guerre. Le char que l'empereur Oton IV conduisit contre Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines, en 1214, portait un dragon au sommet du drapeau, au-dessus de l'aigle, qui avait remplacé S^t^-Michel comme symbole héraldique de cette bannière (2). Philippe d'Alsace, comte de Flandre, pendant les guerres contre la France, avait aussi fait placer sur un chariot élevé sur quatre roues, sa terrible enseigne sur laquelle était peint un dragon, qui, dit l'historien, jetait du feu par les yeux, par les oreilles et par la bouche (3).

Par ces nombreux exemples, il nous est prouvé qu'au douzième et au treizième siècles, les chariots destinés à porter l'étendard national, le *gundfanon,* étaient en usage dans toute l'Europe occidentale. Celui qui, comme nous l'avons vu, figura dans la première moitié du douzième siècle, à la bataille de Duras, était donc conforme aux mœurs guerrières de l'époque; — c'était sous la protection des deux apôtres S^t^-Pierre et S^t^-Paul, patron de l'abbaye d'Afflighem, que la bannière qui le surmontait était placée; coutume qui, d'après ce que j'ai rapporté plus haut, montre

(1) *Chronic. de Koeningshoven,* édit. de Schilter, p. 373.

(2) V. Guillelmi Britonis *Armoricl Philipp.* II, 20-31, dans Bouquet, p. 257.

(3) Oudegherst, *Annales de Flandres,* I, 461. — Meyer, *Ann. Fland. ad ann.* 1186. — J. de Saint-Genois, *les Dragons au moyen-âge.*

combien à travers les siècles, malgré les changements de culte, l'ancien respect germanique pour les drapeaux s'était conservée intact.

Cependant le pénon brabançon paraît avoir déjà été d'un usage moins général au treizième siècle. Sous Jean I, à la bataille de Woeringen, où l'archevêque de Cologne était assis sur un char en forme de tour, la bannière ducale, noire et ornée du lion d'or aux griffes et à la langue de gueules (1), était simplement portée à dos de cheval. En l'absence du chevalier d'Asche, alors très-malade (2), c'était le chevalier Rasse de Grez qui la tenait. Sous ce chef-étendard étaient venues se ranger vingt-trois autres bannières des vassaux et alliés du duc, entre autres celle de Cologne. Le cheval du sire de Grez ayant été renversé, et la bannière étant tombée avec lui, elle fut relevée par le sire d'Ouden, qui de concert avec Wautier de la Chapelle continua de la porter à cette journée mémorable qui annexa le Limbourg au Brabant et donna au duc le beau surnom de *Victorieux*.

A la bataille de Scheut, que le comte de Flandre, Louis de Male, gagna le 17 août 1356, sur le duc Wenceslas, second époux de la duchesse Jeanne, fille de Godfroid, la bannière ducale était portée par le guidon héréditaire du duché, Jean d'Asche, qui au milieu de la plus épouvantable mêlée, fut renversé avec elle. Robert qui paraît avoir été frère du précédent, la portait à la bataille de Baswilre, où Wenceslas fut fait prisonnier.

Depuis le commencement du XII^e^ siècle jusqu'en 1421, la charge de guidon héréditaire resta dans la famille de Grimberge, qui était investie de la seigneurie d'Asche.

Guillaume avait en 1413 été nommé Amman de Bruxel-

(1) V. les notes de Putaneus dans le *Praelium voringanum*, p. 26.

(2) *Infirmatus usque ad mortem*, Thomas de Cantimpré, L. II, c. 6, p. 53, n° 8.

les par le duc Antoine. Dépossédé quelque temps après de cette dignité par ceux de cette ville, il y avait été réintégré en 1417 par le duc Jean IV. Mais en 1418, victime d'une nouvelle sédition, il fut emprisonné, et fut enfin l'année suivante dégradé et proscrit avec plusieurs autres seigneurs brabançons (1). Ses biens furent confisqués, et la seigneurie d'Asche fut donnée à Philippe de S^t^-Paul et de Ligny, frère du duc Jean IV.

Philippe la donna à son tour, en 1421, en fief à Pierre de Pipenpoy, qui la restitua à Jean III de Grimberge, le dernier mâle de sa race.

La fille aînée de Jean, mariée à Josse, seigneur d'Hierges, n'eut elle-même qu'une fille qui épousa Guillaume de Wydeux. La seigneurie d'Asche lui échut comme fief, et elle la laissa à sa fille Marguerite, qui la porta par mariage dans la famille de Coutereau. Par cet acte, celle-ci se trouva investie de la charge de guidon de Brabant, attachée à cette seigneurie. Guillaume de Coutereau, créé premier marquis d'Asche par Philippe IV, roi d'Espagne, par lettres données le 7 décembre 1663, exerça encore cette charge en 1666, et lors de l'inauguration de Charles II, roi d'Espagne, il porta l'étendard en tête des seigneurs des états de Brabant.

Les secousses politiques du XV^e^ siècle et les changements qu'amena dans les mœurs la réforme de Luther; les querelles religieuses et sanglantes qui en furent la suite, tendirent à ôter aux drapeaux leur ancien prestige religieux. — On continua, il est vrai, à les bénir; dans les pays catholiques, et chaque peuple implora pour les siens l'assistance du Très-Haut. Mais la croyance que la Divinité elle-même ou que les saints combattaient avec eux, s'affaiblit de plus en plus; et il n'y resta plus attaché que l'idée d'honneur,

(1) Hist. manusc. de Jacques d'Enghien.

mot bien froid en comparaison de cette foi vive qui animait les anciens peuples germains et les vainqueurs de Rome, et qui prêta tant de poésie au moyen-âge. Avec la chevalerie expirante s'éteignit donc l'auréole sacrée des étendards, et comme conséquence, les grandes dignités, confiées dans l'Empire et dans les divers duchés qui en relevaient, aux puissants vassaux dont les familles en avaient été investies, perdirent toute leur importance. Quand la charge de *Gonfanonier* ne fut plus qu'un titre honorifique; qu'au drapeau qu'il portait ne fut plus rattaché l'idée du principe divin et du salut de la patrie; quand enfin l'étendard ne fut plus qu'un symbole extérieur de puissance, qui devait rappeler la présence du souverain, tout l'éclat dont cette dignité avait été entourée s'évanouit à jamais.

M. De Ring.

Rectifications et Additions

A LA NOTICE ANALYTIQUE ET RAISONNÉE DU CATALOGUE DU MUSÉE D'ANVERS, RÉDIGÉ PAR M. JEAN-ALFRED DE LAET, PROFESSEUR AGRÉGÉ A L'UNIVERSITÉ DE GAND, ET PUBLIÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS.

Nous avons dit à la page 281 de ce volume, que l'ancienne abbaye de S^t^-Bernard sur l'Escaut avait été transformée en prison par les progressistes français. Si le fait était vrai, ce ne serait pas l'unique de l'espèce, mais nous devons avouer que nous avons erré en l'énonçant. S^t^-Bernard servit sous le régime français d'hôpital temporaire et d'établissement d'instruction pour les marins. Le gouvernement du roi Guillaume I lui assigna en 1819 sa destination actuelle (1).

Ailleurs nous avons affirmé que le triptyque de Quentin Massys ayant pour sujet l'*ensevelissement de N. S., la tête de S^t^-Jean Baptiste présentée à Hérodiade, et S^t^-Jean l'Évangéliste dans l'huile bouillante,* n'a pas été soustrait en 1794, aux recherches des commissaires français, qu'on

(1) *Mémoire à l'appui du projet de loi sur les prisons, présenté à la chambre des représentants de Belgique, dans la séance du 3 décembre* 1844, p. CLXXIII. Bruxelles, 1845. — Nous croyons que le rapport de Médecins auquel nous empruntons ces détails, est exact quant à ce point, ce qui n'est pas le cas pour certains faits antérieurs qu'il relate.

n'a pas même tenté de l'y soustraire, et qu'il continua jusqu'en 1798, d'orner l'autel de la chapelle de la Circoncision dans notre Cathédrale.

Nous avons invoqué à l'appui de ces faits, des témoignages contemporains. Pour prouver que l'on peut s'y arrêter, nous allons extraire de l'acte de vente du mobilier de la Cathédrale (1), ce qui concerne les tableaux et l'autel en question. Nous copions littéralement. « 98. *Un autel en marbre, chef-d'œuvre en architecture* (2), *appellé la chapelle de la Circoncision, trois tableaux représentant la passion, avec deux portes en cuivre, y compris le marche-pied du dit autel, également en marbre, adjugés pour cent soixante-un florins au C^en^ Bloom. Estimation* 600 *francs.* En marge du *lot,* pour parler le langage châtié du receveur des domaines, on lit ce qui suit : *Les* 3 *beaux tableaux réservés. — Reçu f.* 161. — Notre assertion est donc prouvée quant au dernier point, ce qui permet de s'en rapporter avec fondement pour les deux premiers, aux contemporains dont nous avons invoqué les souvenirs (3).

Il résulte d'une communication verbale dont nous sommes redevable à M. F.-H. Mertens, bibliothécaire de notre ville, que lorsque des jours moins mauvais furent arrivés, les marguilliers de Notre-Dame réclamèrent leur triptyque, et que cette demande fut d'abord accueillie par le préfet du département des Deux-Nèthes. C'est ce qui est prouvé par des documents officiels reposant aux archives de la

(1) Nous avons cité à la page 286, ce document qui commence au 18 brumaire an VII (8 novembre 1798).

(2) On voit que tout en vouant nos œuvres d'art aux hasards des enchères qui en pouvaient amener la destruction, ce qui ne fut que trop souvent le cas, les agents de l'impiété gouvernementale étalaient de petites prétentions à la connaissance du beau.

(3) A la page 162, ligne 9, une erreur typographique nous fait parler d'une *date tumulaire* de Quentin Massys : c'est *dalle tumulaire* qu'il faut lire.

province d'Anvers. Plus tard, sans que nous sachions pour quel motif, cette décision fut rapportée (1).

Il nous reste à dire quelques mots d'un tableau de Bernard Van Orley et de deux volets d'Henri Van Balen, que nous avions omis lors de notre première revue.

(1) Voici quelques dates importantes de l'histoire de la Cathédrale à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci : 21 septembre 1797, cessation du service divin, ordre aux ecclésiastiques de déposer l'habit clérical. 27 du même mois, fermeture de l'église; l'officier municipal Rochet, l'un des zélateurs de cette œuvre impie, y est blessé mortellement à la tête d'un coup de marteau; 15 août 1798 et jours suivants, Joseph Vermeulen, *commissaire estimateur du mobilier national pour l'arrondissement d'Anvers,* et J.-J. Verbelen, officier municipal, se *transportent à la ci-devant église paroissiale dite la Cathédrale, à l'effet d'inventorier et d'estimer tout le mobilier qui s'y trouve, pour la vente en être faite par les préposés des domaines nationaux.* Vermeulen *fait assortir ceux des dits meubles paraissant devoir être réunis et vendus en articles séparés.* — 8 novembre 1798 et jours suivants. A l'exception d'un nombre assez considérable de tableaux et de quelques chefs-d'œuvre de sculpture réservés pour l'école centrale, les agents d'une nation étrangère gouvernée par l'impiété, font procéder par *lots* ou par *articles, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur,* des autels, tableaux, statues, épitaphes, orgues, jubés, stalles, etc., qui ornent la Cathédrale. Plusieurs monuments de sculpture, parmi lesquels la statue de St-Éloi, admirable production d'Artus Quellyn, le Jeune, sont détruits sur place. Quelques-uns des acquéreurs d'autels font attacher des cables à leurs colonnes, pour les abattre plus aisément; lorsque ce moyen fait défaut, des chevaux viennent en aide aux iconoclastes. Pour que ces animaux puissent circuler sans danger, une partie du pavé de l'église a été enlevée (nº 215 de l'acte de vente). Addition faite, il se trouve que les divers marchés ont produit une somme totale de 17,270 francs 81 centimes. Au retour du calme, ceux qui ont pris part à l'œuvre de destruction, sont traités par les gens de bien, avec l'horreur et le mépris qu'ils méritent. — Après avoir couru de sérieux dangers d'être démolie, la Cathédrale voit se lever des jours plus sereins. — 15 février 1800, l'administration supérieure décide que Notre-Dame sera rendue au culte. — 19 avril de la même année. Les clefs du temple sont remises à l'ancien concierge J.-P. Van Dyck, qui se met à y travailler le 21 suivant. Le 30 du même mois, les quatre marguilliers en exercice en 1797, reprennent leurs fonctions et confirment leur concierge dans son emploi. — 10 juillet à 5 1/2 heures de l'après-midi. Pose de la première pierre du pavé actuel. — 10 septembre 1801. Concordat entre le premier consul Napoléon Bonaparte et S. S. le pape Pie VII. — 16 mai 1802. Réouverture de l'église devenue simple paroissiale, au culte catholique.

Dès les premiers temps de l'administration du préfet d'Herbouville, nommé

Le n° 44 peint par Bernard Van Orley, et représentant l'*Adoration des Mages*, provient effectivement, comme le dit le Catalogue, du monument que la famille Claris possédait dans notre ancienne Cathédrale; les volets de cette œuvre d'art offraient *les portraits* et les armoiries de Louis Clarys, ou Claris, ou Clarisse, et de Dame Marie Le Batteur, sa compagne. Ces battants exécutés par un artiste inconnu, ont été transportés à l'école centrale. S'ils existent encore, comme cela est possible, on fera bien de les placer au Musée.

L'inscription du monument dont nous venons de parler, était ainsi conçue :

D. O. M.
HIC EXPECTANT RESURRECTIONEM SUAM
D. LUDOVICUS CLARYS
ET
D. MARIA LE BATTEUR CONJUGES
OBIIT ILLE 26 MARTII 1594
ILLA VERO 11 JANUARII 1586
REQUIESCANT
IN PACE

On voit qu'il n'est nullement question dans cette épitaphe du titre de comtes de Clermont ou plutôt Clairmont, dont parle M. De Laet. Don Louis Roger Clarisse, chevalier de l'ordre de S[t]-Jacques de Spatha (*sic*), conseiller d'état et de finances, est le premier qui fut revêtu de cette

en cette qualité le 5 mars 1800, les marguilliers de N.-D. réclamèrent à diverses époques, et souvent avec succès, une partie des œuvres d'art échappées à la destruction et conservées à l'école centrale. Le triptyque de Quentin Massys se trouvait au nombre des morceaux redemandés en première ligne.

F.-H. Mertens en K.-L. Torfs. *Geschiedenis van Antwerpen*, VI[e] deel, 4[e] stuk, bladz. 604-611. — *Actes originaux manuscrits d'estimation et de vente du mobilier de la Cathédrale, etc. — Récit d'un témoin oculaire.* — J.-A.-F. Pauwels. *Dank- en eergalm, de onbevlekte Maegd en Moeder Godts Maria, troostersse der bedrukte, nopens de gewenschte herstellinge van haeren loffelyken eer-dienst, in de Cathedrale kerke van O. L. Vrouwe tot Antwerpen,..... toegezongen.* Antwerpen, 1802; in-4°, bl. 10 en 11, nota S.

qualité, et ce en vertu de lettres patentes octroyées le 19 février 1655, par le roi d'Espagne Philippe IV (1).

Les *concerts d'Anges* (nos 199 et 200) peints par Henri Van Balen, servaient dans notre ancienne Cathédrale, de volets au monument de Philippe Heemssen et d'Anne Van Eelen, dont les patrons ont été exécutés en grisaille sur la face postérieure de ces battants. Le tableau du milieu a pour sujet *la Ste-Vierge, l'Enfant Jésus au-dessus duquel planent des anges portant les instruments de la Passion, et le petit St-Jean-Baptiste.* Cette production de Henri Van Balen a été rendue à Notre-Dame : raccourcie, elle orne aujourd'hui l'autel de la petite chapelle des fonts baptismaux. L'inscription suivante accompagnait autrefois cette composition :

GODT TER EERE EN GEDACHTENIS VAN
PHILIPS HEEMSSEN COOPMAN
STERF 12 JULY 1654 OUDT 74 JAER. 4 MAENDEN
EN
ANNA VAN EELEN SYNE HUYSVROUWE
STERF 25 MEERT 1622, OUDT 68 JAER. X MAENDEN.
BIDT VOOR DE SIELEN.

Voici l'extrait de l'acte de vente du mobilier de la Cathédrale, qui concerne cette épitaphe. 10. *Un grand tableau fermant, représentant la Vierge et l'Enfant Jésus, et un autre tableau portant inscription de différents noms d'une confrérie, adjugés pour quinze sols au Cen Cokselimberg.* — *Estimation* 8 *francs* — En marge. *Le tableau réservé.* — *Reçu f.* » 15.

Nous terminerons ces additions par faire mention d'une statue de Jean-Pierre Tassaert, qui était conservée au Musée des Petits-Augustins de Paris, en l'an X, et qui repré-

(1) Voyez le *Supplément aux Trophées de Brabant de Chr. Butkens*, tom. I, page 375. — Quant à l'ordre de St-Jacques de Spatha ou Spada, on peut consulter la *Jurisprudentia heroica* de Christyn, à l'article des ordres militaires.

sentait l'*Amour prêt à saisir ses traits*. Feu M. Alexandre Lenoir fait un grand éloge de cette production de Tassaert, aux prénoms duquel il ajoute celui d'Antoine (J.-P.-A.). Il nous apprend aussi que notre concitoyen fut élève de Michel-Ange Slodtz (1), et qu'il dût le développement de ses talents à ce statuaire qui lui confiait l'ébauche de ses propres ouvrages. Tassaert, d'après M. Lenoir, laissa un fils, graveur distingué (2).

—

Ces pages étaient écrites, lorsque nous avons parcouru l'ouvrage du savant comte de Laborde, intitulé : *La renaissance des arts à la cour de France*. L'auteur nous paraît y avoir très-bien démontré que le *portrait du dauphin François II* (n° 66), que le catalogue du Musée attribue à Jean Holbein, est réellement une production de François Clouet, dit Janet (3). Ailleurs il indique Jean Foucquet

(1) On sait que Sébastien, le premier des Slodtz qui vint d'établir à Paris, avait vu le jour à Anvers. — Quant à Tassaert, nous ignorons ce qui a pu autoriser M. Lenoir à le qualifier de *sculpteur français né à Anvers*, à moins que ce ne soit son arrivée *en France dès son enfance*, assertion que, faute de renseignements positifs, nous n'admettons ni ne rejetons. Quoiqu'il en soit, nous savons que ce n'est pas d'hier que les Français tentent d'accaparer autant que possible, nos hommes célèbres dans tous les genres.

(2) *Description historique et chronologique des monuments de sculpture réunis au Musée des monuments français, par Alexandre Lenoir, fondateur et administrateur de ce Musée*. Paris, an X, p. 311, n° 366.

Les amateurs des arts et des études historiques savent gré à feu M. Lenoir des efforts qu'il a déployés, plus d'une fois même au péril de sa vie, pour sauver de la destruction les statues, tombeaux, peintures sur verre, etc., qui composèrent jusqu'en 1816, le Musée des monuments français. Pourquoi faut-il, hélas! que les sentiments de l'impiété la plus grossière (celle du misérable Dupuis, l'auteur de l'*Origine de tous les cultes*) viennent souvent souiller les pages de M. Lenoir? Comment cet artiste, après avoir vu le philosophisme à l'œuvre, n'a-t-il pas refusé toute approbation à cette secte, qui ne rougissant point de rendre à la raison le culte uniquement dû au Très-Haut, osa brûler l'encens devant de viles prostituées, images trop fidèles des intelligences dégradées de ses sophistes et de leurs propensions par trop naturelles?

(3) *Op. cit.*, p. 90-92.

comme peintre du n° 106, représentant, d'après M. De Laet, *une Vierge avec l'Enfant Jésus, entourée d'anges bleus et rouges,* et mentionnée par lui sans nom de maître. Il ajoute que ce tableau renferme bien certainement le portrait de la fameuse Agnès Sorel, et que feu M. Florent Van Ertborn l'acquit à Paris. Notre intention du reste n'est pas d'examiner si cette œuvre d'art est aussi remarquable, sous le rapport de la peinture, que le dit M. de Laborde, mais nous devons avouer que ses plaintes au sujet de la place qu'occupe ce panneau, nous paraissent un peu exagerées (1).

Anvers, octobre 1851.

Théodore Van Lerius.

Encore une Rectification.

Nous avons dit à la page 167 de ce recueil, que le n° 135 du Musée représente le révérend Guillaume Luc Boxtell, chanoine théologal de la Cathédrale d'Anvers, accompagné de S^t^-Luc. Nous avons ajouté que ce tableau portant la date de 1604, était et devait rester étranger à François Floris, mort en 1570. Cette dernière preuve est à l'abri de toute critique. Ce qui l'est un peu moins, c'est la traduction beaucoup trop libre que nous nous sommes permise de ces mots de l'inscription mentionnée

(1) *Op. cit.*, p. 168-169.

à la page 168 : *Guillielmus. Lucas. Boxtell.* L'emploi d'un point après chacune des expressions qui composent les deux premières lignes de cette épitaphe nous a induit en erreur. Si l'on n'avait fait usage de ce signe que pour les termes mis en abrégé, nous aurions lu *Boxtellanus,* au lieu de *Boxtell,* mais nous eussions probablement dû reculer à traduire *Lucas.* Quoiqu'il en soit, grâce à l'obligeance d'un ami qui n'entendait point parler de notre chanoine pour la première fois, nous pouvons affirmer que cet ecclésiastique avait nom Guillaume Luyckx, natif de Boxtel, au Brabant septentrional. Le Bienheureux qui se voit derrière lui, n'est autre par conséquent que Saint Guillaume, représenté sans aucun signe distinctif; ce qui explique comment Mr J.-B. Van der Straelen a pu le considérer comme St-Luc, en traduisant littéralement le *Lucas* de l'inscription.

L'acte de vente du mobilier de la Cathédrale d'Anvers contient mot à mot ce qui suit, au sujet de ce tableau et des autres objets d'art que renfermait la chapelle de St-Luc : 95. *Un idem* (autel en bois) *avec un soleil au-dessus, deux figures, un confessionnal, un épitaphe en bois, la balustrade en marbre sculpté, cinq figures aussi en marbre, et un tableau, adjugés pour vingt-cinq flor : à Adnet. — Estimation* 40 *francs.* — En marge se trouve ce qui suit : 2 *tableaux réservés. — Reçu* 25 *fl.*

Le second de ces tableaux représente *St-Luc peignant la Ste-Vierge qui tient l'Enfant divin :* cette production de Martin De Vos, le Vieux, figure au Musée sous le n° 156.

Cet honnête Adnet qui trouvait moyen de se procurer pour 25 florins argent courant de Brabant, un autel en bois, un confessionnal, un encadrement d'épitaphe également en bois, une balustrade en marbre sculpté et sept statues, dont cinq aussi en marbre; cet honnête Adnet, disons-nous, peut être signalé à bon droit, comme le plus

grand acquéreur du mobilier de notre Cathédrale, où vingt-cinq marchés différents lui furent adjugés à lui seul, et quatre autres en compagnie de gens du même acabit.

Parmi les marchés de la première catégorie, nous citerons comme n'ayant pas été le moins désavantageux, celui des tombeaux en marbre sur lesquels étaient couchées les statues en pierre des évêques d'Anvers, François Sonnius, Liévin Torrentius, Jean Miræus et Jean Malderus. M. Adnet acquit ces quatre monuments au prix de 6 florins dix sous, argent courant de Brabant ! Celui de l'évêque Marius Ambroise Capello, entièrement exécuté en marbre, y compris la figure du prélat et un ange qui tient ses armoiries, fut heureusement réservé pour l'école centrale et restitué depuis à Notre-Dame. Quoique ce monument passe avec raison pour un des chefs-d'œuvre d'Artus Quellyn, le Jeune, et que la sculpture des quatre autres, à en juger d'après les gravures que renferme *Le Théâtre sacré du Brabant,* n'ait pas été dénuée de mérite, le citoyen Joseph Vermeulen, commissaire-estimateur du prétendu mobilier national pour l'arrondissement d'Anvers, n'en avait pas moins cru pouvoir porter à *quarante francs,* la valeur totale de ces cinq épitaphes.

En vérité, le cœur se soulève de dégoût et d'indignation, lorsqu'on parcourt les pages où sont consignées administrativement de par le bras droit des spoliateurs, décoré du nom de régie des domaines nationaux, les actes de déprédation qui dépouillèrent à jamais notre ancienne Cathédrale d'un nombre considérable d'œuvres artistiques du plus haut mérite et de tant de souvenirs historiques qui rappelaient des noms illustres dans les fastes de notre patrie. Ce fut un rude coup porté à nos anciens sculpteurs, dont deux surtout, Guillaume Paludanus ou Van den Broeck et Jean Colyns de Nole, qu'il ne faut point confondre avec son frère Robert, ni avec André, ne comptent

plus depuis, à notre connaissance, une seule production dans notre pays (1).

Anvers, le 30 novembre 1851.

Théodore Van Lerius.

(1) Philippe Baert dans ses *Mémoires sur les sculpteurs et architectes des Pays-Bas*, publiés par feu M. le baron de Reiffenberg dans les tomes XIV et XV des *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, dit avoir fait de vaines recherches pour découvrir des ouvrages du premier de ces sculpteurs. La Cathédrale d'Anvers renfermait cependant le monument en marbre d'Antoine Boot et de Marie Van Santvoort, exécuté par ce maître, qui fut enterré à St-Jacques, et non à Notre-Dame, ainsi que l'écrit Baert. Il mourut, non le 11, mais le 2 mars 1579, comme le prouve son épitaphe recueillie par Fr. Sweertius dans ses *Monumenta sepulcralia*. — Jean Colyns de Nole avait sculpté avec son frère Robert, d'après ce que rapporte Sweertius, huit statues en pierre de prophètes, qui ornaient les balustrades de la chapelle de la Ste-Vierge, dans la Cathédrale. Quatres de ces figures, y compris l'une de ces balustrades et les piliers en cuivre dont elle était garnie, furent adjugées en 1798, à certain Jacobs, au prix de 188 florins argent courant de Brabant. Adnet paya de 187 florins de la même monnaie, les quatre autres, la deuxième balustrade et ses colonnes en cuivre.

Baert dont nous venons tout récemment de faire la connaissance, ne doit point être confondu avec MM. Mensaert, Descamps et Ce (*).

(*) Nous apprenons que le Catalogue du Musée d'Anvers, tiré en 1849 à 3000 exemplaires, est sur le point d'être épuisé. Aussi songe-t-on déjà à en faire une seconde édition, dans laquelle il semble qu'on se propose bien de faire usage des excellents renseignements et des rectifications publiés par M. Van Lerius dans le *Messager des Sciences historiques* de 1851. Nous faisons des vœux pour que cette nouvelle édition soit confiée par la Commission, aux soins intelligents de Mr J. A. De Laet, qui, dans la 1re édition de ce catalogue, a montré son aptitude spéciale à ce genre de travaux.

(Note de la Rédaction du *Messager des Sciences historiques*).

La Commune de Loo.

Nous pensons qu'on ne lira pas sans un certain intérêt les notes que nous avons prises dans une de nos excursions à Loo, aujourd'hui humble commune de la Flandre occidentale, mais dans laquelle on ne saurait méconnaître quelques vestiges de son ancienne splendeur.

L'hôtel-de-ville porte la date de 1566 : on y conserve à peine quelques débris des anciennes chartes, parmi lesquelles nous en avons distingué quatre, à cause de l'intérêt historique qu'elles paraissent de nature à inspirer; ce sont :

1° Lettres en date de Furnes, *mil trois cens trente et deux,* par lesquelles Louis de Nevers, comte de Flandre, pardonne à ceux de Loo les peines qu'ils peuvent avoir encourues par leur rebellion. Le comte ordonne en même temps que la loi établie pour la ville de Furnes, ait également cours en celle de Loo. (Cette charte originale a été « publiée, présent monsieur le comte dess. dict et son conseil, le premier jour de may l'an 1532, » avec sceau et contre-sceau de cire verte, pendant en las de soie verte).

2° Lettres en date de Lille, *l'an de grace mil CCC. quatre vins et quatre,* par lesquelles Philippe, fils du roi de France, et comte de Flandre, ainsi que Marguerite sa femme, pardonnent à la ville de Loo tout ce qu'elle avait méfait contre leur autorité dans les commotions qui ont eu lieu en Flandre, et confirment les priviléges de ladite ville.

(Original, avec débris de sceau en cire verte, pendant en las de soie verte).

3° Lettres en date du 19 mars 1443, par lesquelles Philippe, comte de Flandre, octroie à ceux de Loo d'avoir « esward et scel, drapper leurs draps de toutes laines et faire la drapperie comme ci-devant. »

4° Lettres datées de Malines, 4 novembre 1550, par lesquelles Charles V accorde à la ville de Loo et aux paroisses de Loo, Alveringhem et Pollinchove d'élever « ung métier et stil de sayetrie de telle couleur que bon leur semblera, » et faire telles ordonnances à ce sujet qu'elles trouveront convenables, sauf à ce qu'il y ait toujours une différence entre ces sayeries et celles d'Hontscote.

Il y avait deux métiers de sayettrie, composés chacun de 80 hommes.

Nous avons vu les chartes de foires franches des années 1446 et 1450, dont parle Sanderus (*Nundinas dico* 8 *octobris inchoatas et libertatem tridui anno* 1646, *quatridui anno* 1450 *consecutas*).

Les chartes de l'abbaye de S^t^-Pierre, fondée en 1093, et dont le seul colombier est resté debout, ont passé aux archives de l'évêché de Bruges (1). La riche bibliothèque de cette abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de S^t^-Augustin, a été éparpillée lors de sa suppression par les Français, les moines en ayant eux-mêmes emporté la majeure partie.

L'abbaye a laissé quelques-unes de ses riches curiosités à l'église de Loo, qui, sans être remarquable par son architecture, se distingue toutefois par son étendue et ses embellissements. Une partie du chœur est construite dans le style architectural du XIV^e^ siècle. D'antiques chasubles d'un

(1) On nous a dit qu'un de nos academiciens les a utilisées pour démontrer que deux voies romaines avaient existé aux environs de Loo, dont l'une partait de la *West-porte* vers Thérouanne.

travail remarquable et brodées d'or, de belles boiseries, et quelques tombeaux en marbre blanc, qui ouvrent la série des épitaphes, toutes inscrites sur pareil marbre, toutes adossées contre les murs intérieurs de l'église dans son pourtour, tel est l'héritage que l'église de Loo a conservé de l'abbaye.

La première de ces inscriptions porte : SEPULTURA REV. D. JOANNIS REYNAERT HUJUS LOCI ABBATIS QUI OBIIT ANNO 1644, 25 JAN. Avec armoiries et la légende : CORDE PURO.

On lit sur la seconde : HIC JACET R. D. REMIGIUS DE ZAMAN, PRIMUS ABBAS A GREG. 15 PP. MITRA DONATUS, QUI POSTQUAM 33 ANNIS HUIC ABBAT. PREFUISSET ET SEX OFF. PAT. PUB. FUNCTUS ESSET HUNCQUE LOCUM RESTAURASSAT, OBIIT 7 AUG. 1657 AET. SUAE 66. Avec armoiries et la devise : SEMINA METES.

Rien n'est plus brillant que les peintures sur verre de trois fenêtres. Ces œuvres de l'art ont été conservées intactes; elles représentent : La Naissance du Christ, l'Enfant divin présenté à S^t^-Siméon, et la Madone donnant le rosaire à S^t^-Dominique.

Le maître-autel est orné d'un magnifique tableau, dû au pinceau de Jean Boekhorst, dit *Langen-Jan*. Il représente la scène terrible du Calvaire, le Seigneur en croix entre deux larrons, Marie, S^t^-Jean, la Madeleine, etc. M. Siret a oublié ce chef-d'œuvre dans son *Dictionnaire des Peintres*.

Contre un des piliers de ce beau temple, on voit avec plaisir l'hommage rendu par un peintre de Loo au lieu de sa naissance. C'est une jolie et poétique composition, représentant les sept œuvres de Charité, mais qui laisse quelque peu à désirer sous le rapport de la correction du dessin. Sous ce tableau de cabinet, le peintre a écrit : *Gejond aen deze kerk door J.-A. Senave, kunstschilder binnen Paris, geb. in Loo 7 sept. in het jaer* 1758.

Wie die wilt aan God behaagen,
Moet den armen onderschraagen.

S^t-Charles-Boromée offrant des secours spirituels à des pestiférés, est une bonne copie faite par Recour, de Loo, d'après une toile qui orne l'une des églises de Bruges. Comme Senave, Recour, élève de l'Académie de Bruges, a eu l'idée patriotique d'offrir au temple du Seigneur l'obole du peintre, en lui donnant ce tableau plein de fraîcheur.

Le tableau d'autel retraçant le martyre de S^t-Pierre, est une copie du chef-d'œuvre créé par Rubens pour l'ornement d'une église de Cologne.

Félix Bocqué, de Furnes, a demandé à son génie quinze inspirations sur les quinze mystères de la Vierge : toutes ne sont pas heureuses. Le peintre fait bien les draperies.

Les stalles du chœur ne manquent pas d'élégance.

Quant aux autres édifices empreints d'un caractère religieux, que possède la commune de Loo, nous citerons la Maison des vieilles Femmes, portant le millésime de 1685, élevée à l'endroit où se trouvait primitivement un hôpital qui datait du XI^e siècle. Nous avons également visité la chapelle d'une communauté de Sœurs grises, bâtie en 1560. Sous les auspices de la commune, ces respectables filles se sont consacrées à l'instruction des jeunes filles, dont le nombre s'élève à 120. Une autre école communale pour les garçons ne compte qu'environ 70 élèves.

Au commencement du XVI^e siècle, il existait à Loo trois sociétés de Rhétorique. Quoique protégée par le curé, la dernière de ces associations dramatiques, donna sa dernière représentation en 1827. Aujourd'hui le théâtre est le seul souvenir qui en subsiste encore.

Nous avons vu à l'hôtel-de-ville un imprimé sur parchemin, établissant qu'en 1726 cette Rhétorique fut réunie à deux autres sociétés de l'endroit. L'en-tête porte : *Statuten der oude geconfirmeerde tytelgilde van Roeyen, geseyt Fonteynisten, Cruysbroeders* Al in 't groen (Société de l'arbalète), *met die van* Sinnen Jonck (Société de S^te-Barbe, à l'arquebuse), *geconfirmeert te Brussel* 9 *juli* 1726.

On dirait que la nature toujours jeune, a voulu offrir aux habitants de Loo une compensation quelconque pour la grandeur éclipsée de leur ville. A l'endroit même où semblent encore veiller à la conservation de la cité deux vieilles tours, qui forment la *West-porte*, s'élève un if gigantesque au tronc noueux et brisé, mais vivace dans plusieurs de ses rejetons. Enraciné dans le mur du jardin voisin, il s'étend au-dessus d'une eau dormante, et appuie ses rameaux vastes et verdoyants jusque contre les murs attenant à l'antique *West-porte*. Le peuple qui, chez nous comme en France, associe le grand nom de César à tout ce qui est antique et frappe vivement son imagination qu'il substitue à l'histoire, le peuple, disons-nous, raconte que c'est à cet arbre célèbre dans toute la contrée, que cet illustre capitaine attacha mainte fois son coursier.

L'ancienne ville, fortifiée au XIV^e^ siècle, avait quatre portes, mais le char destructeur de la guerre a passé par là.

Les fondements du château du comte se trouvent à l'endroit dit le *Mont terrible*.

Hâtons-nous de revenir aux œuvres fécondes de la nature; qu'il nous soit encore permis de parler d'un immense noyer, autre célébrité dans la classe des arbustes utiles. Il embellit l'endroit dit *Drobbelaer*, situé à une demi-lieue de la commune de Loo. Malheureusement, nous n'avons pu nous assurer par nous-mêmes jusqu'à quel point il mérite de prendre place parmi les arbres qu'on cite en Europe pour leur immense développement. Son tronc doit avoir 18 pieds de circonférence. Comme il fournit quelquefois environ 80,000 noix à l'heureux fermier qui en a la jouissance, le produit de ce noyer a suffi en certaines années pour payer le montant de son fermage.

Il est bien déchu l'antique héritage de Guillaume, comte de Loo, qui vengea la mort du comte de Flandre, Charles le Bon et fut digne de lui succéder. La paroisse de Loo

compte aujourd'hui à peine 1700 habitants. Toutefois, grâce à la sollicitude de son magistrat, un meilleur avenir semble lui sourire : depuis environ cinq ans, au-delà de 50,000 francs ont été employés pour établir de nouvelles communications aux environs; par ce moyen des chemins de terre, impraticables pendant quatre mois de l'année, ont été métamorphosés en chemins vicinaux qui vont ouvrir une nouvelle ère de prospérité pour une commune encore si importante du temps où l'auteur de la *Flandria illustrata,* copiant Grammaye, lui consacra quelques pages.

Les fils illustres de Loo que cite Sanderus, ont subi le sort de leur berceau : ils sont inconnus aujourd'hui à la plupart de nos compatriotes. Le savant *Jacobus Nicolaus,* dont *Joannes Gruterus* édita les travaux dans l'appendice de sa *Lampas critica,* méritait un meilleur sort.

Van Duyse.

QUESTIONNAIRE

HISTORIQUE, BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE.

Chacun de nous, si ignorant qu'il soit, sait quelque chose que son voisin ne sait pas. A son tour celui-ci connaît souvent ce que nous ignorons complétement, et ce que nous serions bien aises d'apprendre. *Non omnia possumus omnes* est un de ces vieux adages populaires dont la vérité est toujours neuve. Il y aurait cependant un moyen de faire un peu mentir ce respectable proverbe, en ce qui concerne les faits qui sont du domaine de la science. Il ne s'agirait pour cela que de former une association d'hommes instruits, communicatifs et zélés, s'occupant à peu près des mêmes études et des mêmes recherches et s'obligeant à se communiquer mutuellement les renseignements qui intéresseraient plus particulièrement chacun d'eux. Une abondante moisson de détails oubliés, négligés ou inconnus, se trouverait bientôt à la disposition de chaque membre d'une pareille association et le mettrait à même de compléter sans effort et sans fatigue, le travail spécial dont il s'occupe.

Je suppose six personnes se réunissant ainsi pour éclaircir l'histoire d'une époque donnée; la première se consacrerait aux faits politiques, la seconde à la biographie des hommes célèbres, la troisième à des recherches sur l'état des arts, la quatrième aux institutions judiciaires, la cinquième à l'histoire ecclésiastique, la sixième à la numis-

matique. Toutes les six elles se mettent à l'œuvre, et tout en explorant les matériaux qui concernent la partie qu'elle a particulièrement choisie, chacune d'elles consigne, à la hâte, les renseignements qui ont de l'importance pour les autres. A un jour donné, on fait le dépouillement de toutes les notes ainsi recueillies, et il se trouve que nos six travailleurs obtiennent en une fois tous les éléments scientifiques que chacun d'eux aurait dû rechercher isolément et à grande peine dans des livres et des documents qu'il aurait peut-être négligés.

En attendant qu'on puisse mettre quelque jour chez nous en pratique cette utile idée, qui suppléerait à de longs et pénibles travaux, la Rédaction du *Messager des Sciences* veut tenter un essai qui conduirait au même but, mais par une voie détournée, c'est-à-dire, en publiant à la fin de chaque livraison de ce recueil un questionnaire historique, biographique et bibliographique, aux demandes duquel nous prions instamment toutes les personnes instruites et bienveillantes de vouloir bien répondre (*Affranchir*).

Les Hollandais, qui font, en fait de science, de fort bonnes et utiles choses, nous ont déjà dévancés dans cette entreprise, en publiant un recueil périodique sous le nom de *Navorscher* (l'*Investigateur*). Un certain nombre de personnes, chargées de la direction de cette revue, y posent une foule de questions de toute espèce, invitant les hommes de tous les pays à leur en adresser la solution. Ceux-ci à leur tour sont priés de faire à la Rédaction des demandes de renseignements utiles de toute nature, et il s'échange ainsi entre ceux qui savent et ceux qui ne savent point, une série de notices historiques, artistiques, numismatiques, archéologiques, philologiques et autres dont tout lecteur peut, au moins une fois dans sa vie, tirer profit.

Bien que nous n'approuvions point toutes les *Nugæ* qu'on a accueillies dans le *Navorscher* jusqu'ici, nous avons

été si frappés de l'utilité de l'échange que nous signalions tout à l'heure, que nous avons voulu consacrer dorénavant une partie de notre recueil à des questions du même genre et aux réponses que l'on trouvera bon de nous y faire. Pourvu qu'elles soient sérieuses, qu'elles aient un caractère scientifique et qu'elles rentrent dans le cadre de nos travaux habituels, nous les recevrons toutes, questions et demandes, avec la même reconnaissance. Nos correspondants qui désireront conserver l'anonyme, peuvent être assurés que leur nom ne sera point publié.

---

1. Vliege (Pierre), natif de Gand. — Il existe un beau portrait à l'eau forte, sans nom de graveur, de ce personnage, qui doit avoir été de son temps un célèbre orateur, si nous en croyons les vers suivants, inscrits sous ledit portrait :

« *Hier siet ghy uytghebeelt dien oudt en wysen man*
» *Die eenen Cicero in 't vlaemsch beschaemen kan;*
» *Wiens wel begaefde tongh en onghemeen verstandt*
» *Tot eere, prys en lof streekt van syn vaderlandt*
» *'t Welck oock ghetuyghen sal de Amsteldamsche stadt*
» *Die van hem thooren spreken heeft het ghelueck gehadt.* »

Sous le portrait on lit :

Petrus Vliege gheboren van Gendt.

Au-dessus : ICk VLIege Door MIIn Verstant (1664).

On désire avoir des renseignements sur ce personnage. Quand est-il mort? Quelles fonctions a-t-il occupées? A-t-il laissé des écrits?

2. Voyageurs Belges. — *Pirard de Laval,* né à Stembert près de Verviers vers 1570, et qui résida près de cinq ans aux Iles Maldives, écrivit la relation de son voyage, sous le titre de *Discours du voyage des Français aux Indes-Orientales.* Il y donna à la France l'idée d'une *Compagnie des Indes :* celle-ci le nomma son *premier armateur.* Ce voyage, cité avec éloge par Buffon et Raynal, a été publié à Paris, en 1611, en 1615 et en 1679; existe-t-il dans quelque bibliothèque publique ou privée?

G.

3. *Diarium Algeriense.* — Le savant historiographe anversois, J.-B. Gramaye, a publié sur les côtes barbaresques, un intéressant ouvrage sous le titre de : *Africæ illustratæ libri decem.* Il existe ensuite du même auteur une description de son voyage à Alger, sous le titre de : *Diarium Algeriense,* Athi, 1622, in-8°. Quelqu'un possède-t-il ce volume devenu si rare qu'il ne se trouve dans aucune bibliothèque publique de Belgique?

G.

4. *Foire de Watervliet.* — La commune de Watervliet, en Flandre, avait autrefois une foire célèbre. Sait-on à quelle époque elle fut établie?

O. P.

5. *Balfard.* — Balgfard ou Balfard était au moyen-âge une redevance seigneuriale, dont il est souvent fait mention dans les documents historiques de la Flandre. En quoi consistait cette redevance, et quel est l'origine de son nom?

O.

6. *Chanson sur le sire de l'Isle-Adam.* — Le sire de l'Isle-Adam fut, comme on sait, un des principaux assassins de Jean-sans-Peur à Montereau. Van Meteren raconte que ce seigneur fut, quelques années après, battu par les Brugeois dans une rencontre de guerre et qu'à cette occasion on composa une complainte flamande que l'on chantait encore à Bruges au XVI^e^ siècle. Quelqu'un connaît-il cette complainte?

O.

7. De quelle époque datent chez nous les églises dédiées à l'apôtre S^t^-Pierre.

O.

8. *Veuglaires.* — On sait qu'au siége du château de Poucke en 1453, le brave chevalier Jean de Lalaing fut tué d'un coup de *veuglaire.* Cette arme qui paraît avoir eu quelque affinité avec nos canons ou fusils de rempart, est citée dans une foule de relations de siéges de places fortes flamandes. Sait-on l'origine du nom de *Veuglaire?* Était-ce une machine à feu, desservie conséquemment par la poudre? Ou bien n'était-ce qu'une sorte de pierrier?

K. P.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Épitaphe d'Éloi Houcart. — Nous avons parcouru un manuscrit d'anciennes épitaphes d'églises de Gand, appartenant aux frères Callion, qui tous deux portent un amour filial à tout ce qui peut intéresser la gloire de l'ancienne cité. Nous y avons lu l'épitaphe latine de *Houcart* ou Hoeckaert, maître ès-arts de l'université de Paris, décédé à Gand vers 1540, et qui a mis en vers latins quelques vies des Saints, telles que celles de S^t^-Liévin, Bertant et S^te^-Colette, ainsi que les *Refereynen* d'Anne Byns, outre qu'il a publié quelques autres ouvrages dont parle Foppens (I, 258). Nous ne sachons pas que l'épitaphe de cet homme utile, qui tenait une école à Gand, au *Zandberg*, ait jamais été imprimée. Elle nous apprend qu'il trépassa à l'âge de 46 ans.

Malheureusement l'ignorance du copiste, assez peu clerc, l'a tellement défigurée qu'elle exige des corrections.

Voici comme nous proposerions de la lire :

Consummavi opus hoc, mihi quod, Pater alme, dedisti,
Ut fieret per me docta juventa tua.
Nunc ad te venio, dum sex mea computat aetas
Annos atque decem lustra; rude opto dari,
Eligius tuus Houcarius : per secula tecum
Da veniam, ob nati vulnera quinque tui.
Tu, qui mors mortis, quae inferna claustra momordit,
Da nobis vitae dona perrennis. Amen.
Et, pia divorum princeps, pia mater Jesu,
Sal vitae, Eligio conciliato Patrem.

Au lieu de *fieret*, au 2^e^ vers, le MS. porte *faceret;* au lieu de *tua*, il donne *sua;* le 4^e^ a *rudem*, je lis *rude;* le 6^e^, *sui*, je lis *tui;* le 7^e^ commençait par : *Da, qui mors mortem;* le dernier par : *Sal vivifici.*

Le copiste y a ajouté une note au sujet de la place qu'occupait cette épitaphe dans l'église de S^t^-Bavon : *Primo intrando ad dextram sive meridiem, in primo sacello septem dolorum B. Virginis* (alias *de Vonteapelle*), *sub turri in pariete septentrionali juxta altare in aere est epitaphium magistri Eligii Houcarii ludimagistri, in Monte Arenoso, qui obiit 4a Novembris* a^o^ *Domini 1544.*

Pr. Van Duyse.

Thierry Mertens. — Dans les *Recherches sur cet archi-typographe*, par De Gand, on trouve à la page 75, la description suivante d'un des nombreux ouvrages de cet habile imprimeur alostois : *Auree epistole Johannis Pici Mirandule viri omnium mortalium doctissimi eloquentissimique*, etc., tandis que la souscription du dernier feuillet porte, d'après l'exemplaire de M. Vergauwen : *Impressum anno Domini M. quingentissimo* (sic) *nono.* xxviii Novembris In-4°.

L'archiviste Van Duyse possède une édition postérieure de cet ouvrage, sortie des mêmes presses. — On y lit au dernier feuillet : *Anno Domini M. quingentesimo secundo. Octavo Kalendas Octobris.* In-4°.

Document sur le Comte d'Egmont. — On sait que Philippe II écrivit au comte d'Egmont, entre autres, les lignes suivantes : « Ce m'a esté plaisir d'avoir entendu par vos lettres, que, en suyvant ce que j'avais mandé à ma sœur de faire généralement renouveller les sermens que vous ayez renouvellé les vostres, non pour besoing que je tenois qu'il en fut pour vostre personne, mais pour le bon exemple que vous y avez donné à tous aultres, que j'espère ils ensuyvront. Aussy ne me ce a esté moins de plaisir d'entendre les bons devoirs que vous faites et l'assistence que vous donnez et les offres que vous aviez faictes à madicte sœur, dont je vous mercye, etc. » Quelle hypocrisie!!! quelle duplicité!!! ajoute M. Gachard, en rappelant textuellement une partie de cette lettre, inédite jusqu'alors, dans ses *Documents concernant l'histoire de la Belgique* (Bruxelles, 1833, p. 345).

Or, cette missive est datée du 26 mars 1567, et quelques jours plus tard (15 avril), le duc d'Albe quittait Madrid, le glaive de l'ange exterminateur à la main.

Des historiens de l'époque racontent que le 26 août 1566, Alava, ambassadeur d'Espagne à Paris, avait écrit à Marguerite pour qu'elle dissimulât, afin de ménager le triumvirat des Pays-Bas qui offusquait Philippe, « vu qu'il sauroit bien s'assurer d'eux en temps et lieu et les punir *de manière à faire tinter les oreilles à toute la chrétienneté.* » L'authenticité de cette lettre, interceptée par les intéressés et que la Gouvernante argua de faux, est demeurée douteuse. Mais un fait bien sûr, bien authentique, c'est qu'au commencement du mois de juillet de la même année, le Roi tint pour agréable le don que la Flandre se proposait d'offrir au comte d'Egmont, comme une marque de gratitude pour le courage qu'il avait déployé en différentes circonstances très-critiques. Ceci résulte d'un document faisant partie des archives de la ville de Gand, et conçu en ces termes :

« Sur la remonstrance faicte au Roy de la part des quattre membres

de son pays de Flandres, comme prenant regard à l'affection que le Prince de Gavres, conte d'Egmont, gouverneur du dict pays, portoit et avoit tousiours porté à iceulx et les peines, travaulx et dangiers qu'il avoit passé pour leur deffence et tuition, ilz avoient esté meuz d'accorder au dict Prince de Gavres en don gratuit la somme de trente mil livres, de quarante gros, monnoie du dict pays de Flandres, pour une fois, soubz le bon plaisir et agréation de Sa Majesté. Sa dicte Majesté, le tenant pour agréable, a consenty et consent que le dict don gratuit sortisse son effect, en la manière que les diets quatre membres l'ont advisé et offert, sans que ce leur puist ou pourra tourner à préjudice quelconque; et que pour tant myeulx trouver les diets deniers, ilz se puissent ayder par telz moyens que par l'adveu de leur comune et notables ils trouveront myeulx convenir.

» Faict au bois de Segovia, le vi jour de juillet, l'an quinze cens soixante six.

» Ainsi signé par Sa Majesté : Pules. Cacheté du petit cachet d'icelle sa Majesté. Et plus bas estoit escript : Par ordonnance de Sa Majesté, signé par le secrétaire Cortewille. — Collacionné aux lettres originales et trouvé accorder par moi : signé, M. Snouckaert. »

Une année ne s'était pas encore écoulée depuis que le roi avait signé cette pièce, et déjà son juge-bourreau répondait à Sabine de Bavière, qui implorait à ses genoux, la liberté de son mari : Rassurez-vous, Madame, il sortira demain de prison. Il en sortit effectivement.

Et ce même jour, le 5 juin 1568, roula sur l'échafaud la tête de ce d'Egmont, qui avait frappé de terreur et mis à deux doigts de sa perte la France, de ce d'Egmont, qui fut un modèle d'héroïsme chevaleresque; mais qui, avec l'intention d'éviter la guerre civile, n'eut pas l'énergie nécessaire pour comprimer une foule tumultueuse, parce qu'il n'avait ni le cœur double ni la main de fer du rival de sa gloire militaire.

Pr. Van Duyse.

Le graveur Wiener. — Le Roi voulant donner à M. Léopold Wiener un témoignage de haute satisfaction, pour la médaille de feu notre Reine que cet habile graveur vient d'exécuter, lui a fait adresser avec une lettre très-flatteuse, une superbe bague en brillants, ornée de son chiffre.

L'œuvre importante qui a valu à l'artiste cette marque de satisfaction de S. M. contient de face le portrait de la Reine, très-largement et à la fois très-finement modelé, et de plus d'une ressemblance frappante. C'est bien certainement la reproduction la plus exacte des traits de Louise-Marie d'Orléans, reine des Belges, dont nous avons vu, depuis un an, tant de portraits gravés, dessinés, peints, ciselés et sculptés. Le revers est d'un dessin très-

compliqué et très-heureusement conçu; l'ange protecteur de la Belgique, agenouillé au centre, étend ses bras au-dessus de deux médaillons, et plus haut, la Paix et la Liberté en soutiennent un troisième; dans ces trois médaillons sont, très-ressemblants aussi, les bustes du prince royal, du comte de Flandre et de la princesse Charlotte. Au bas, sur un ruban qui s'enroule avec goût dans les ornements des cartouches, se lit la divise : *Patriæ spes altera cresce.* Cette composition, agencée avec goût et d'un excellent style numismatique, est ciselée avec beaucoup d'art et de finesse. Tous les amateurs de médailles, toutes les personnes qui ont conservé le souvenir de la reine voudront avoir cette belle médaille, une des plus importantes, sinon la plus importante, qui aient été faites dans notre pays.

Mesures de rigueur prises contre les anciennes Chambres de Rhétorique. — Voici une nouvelle preuve des mesures que le gouvernement espagnol crut devoir prendre contre l'esprit hostile qui animait nos sociétés de rhétorique à l'époque où s'annonçait déjà de loin l'éruption du volcan politico-religieux dans notre pays.

« Très chiers et bien amez :

« Les Bailly, Mayeur et Eschevins de la ville de Renaix, nous ont par leur requeste donné à entendre que suyvant les anchiennes coustumes de faire, le collége iuré de la Réthoricque audict Renailx pour décorer la feste de leur procession, ils avoient institue aulcuns pris pour inciter et provoquer les Réthoriciens voisins à les venir gaigner, nous priant leur octroyer permission généralement pour tous venans et depuis retraindant icelle pour quatre compaignies d'Audenaerds et une de Courtray, et que leur voulsissions octroyer et pour ceste fois, iceulx de la Réthoricque puissent faire ladicte assemblée, et achever leurs jeuz, et comme au temps qui court, nous estimons toutes telles assemblées, principalement sur fondement de jeuz de Réthoricque, dangereuses et suspectes, nous n'avons peu accorder ausdictz de Renaix leur dicte requeste : vous en ayant bien voulu advertir, pour vous requerir et de par sa Majesté ordonner, si vous appercevez que icenlx de Renaix ou aultres voulsissent se advancher de faire telles assemblées, que vous y obviez à vostre pouvoir, sans aulcunement les admectre, puisqu'il n'en peult venir du bien, mais plustost scandale et inconvénient.

» A tant, très chiers et bien amez, nostre Seigneur vous ayt en sa saincte garde.

» De Bruxelles, le xxvij^e^ iour de May XV^c^ soixante-quatre.

» Soubzcript : Margareta. Et tout bas, signé : Vander Aa. Et sur le dos estoit escript : A nos très chiers et bien amez, les président et gens du Conseil du Roy, Monseigneur, en Flandres. »

Ce document est transcrit du Registre : *Placcaeten ende ordonnantien, beginnende den* 20 *meye* 1564 *ende eyndende den* 10 *april* 1570, faisant partie de la collection des 47 registres du dépôt des archives de la ville de Gand. — Nous nous bornons à ajouter que ni Cops, ni La Serna Santander ne font aucune mention de la chambre de Rhétorique de Renaix.

Pr. V. D.

Rectification.

Nous tenons à faire amende honorable d'une erreur légère qui nous est échappée à la page 194. *In cathedra Sti-Petri,* doit se traduire par : le jour de la fête de la Chaire de St-Pierre ; nous maintenons du reste nos allégations, confirmées par le témoignage du savant Hüllman, l. l., mais n'avons plus d'exemple à citer pour la Belgique. — Nous remercions le *Journal historique et littéraire* de nous avoir signalé cette inadvertance.

V. G.

ERRATA.

Année 1850.

Page 381, ligne 18, au lieu de *eredi,* lisez : *credi.*
381, ligne 2 (note), au lieu de *étranglé,* lisez : *étranglée.*
532, lignes 2 et 28, au lieu de *Dulloz,* lisez : *Dalloz.*
533, ligne 16 et 27, au lieu de *Hanegraaf,* lisez : *Hanegraeff.*

Année 1851.

Pag. 242, ligne 14, au lieu de *du vers,* lisez : *des vers.*
244, ligne 14, au lieu de *les résultats,* lisez : *le résultat.*
249, vers 16, au lieu de *Jonk,* lisez : *Konk.*
249, dernière ligne de la note, au lieu de *obstenus,* lisez : *abstenus.*
250, vers 15, au lieu de *pompeu,* lisez : *rompeu.*
250, ligne 18, *reuardereye,* lisez : *uuardereye.*
251, ligne 2, au lieu de *adone,* lisez : *adonk.*
352, ligne dernière, au lieu de *Waitzen,* lisez : *Waasen-Wilden* (Styrie).
407, ligne 15, au lieu de *quarante-six,* lisez : *trente-six.*

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1851.

Notices et Dissertations.

Reconstruction du campanille du Beffroi de Gand 1
Essai sur les relations commerciales des Belges avec le nord de l'Italie et particulièrement avec les Vénitiens, depuis le XII^e^ jusqu'au XVI^e^ siècle; par Alexandre Pinchart 9
David Lindanus, sa famille, ses amis; par Léon de Burbure 26
Antiquités celto-germaniques, gallo-romaines et gallo-franques, trouvées sur le territoire de Renaix et dans les communes environnantes; par E. Joly. 45
Félix Bogaerts; par Ph. Kervyn de Volkaersbeke 59
Les Passe-temps d'un greffier d'autrefois; par Jules Borgnet 65
Des pierres sphéroïdales taillées anciennement, etc.; par Désiré Toilliez. 80
Campagne du corps d'exécution dans le pays de Liége, en 1790; traduit de l'allemand par H. Helbig 93
Notice sur le baron Arnoul de Ville; par Ch. Piot. 104
Cheminée de Courtrai (explications complementaires); par J. de Saint-Genois 109
La bibliothèque de Bossuet; par J. Petit de Rosen. 112
Les Ducs de Bourgogne, études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV^e^ siècle; par le comte de Laborde, membre de l'Institut. Par Kervyn de Lettenhove 115
Un mot à propos des Annales de l'imprimerie elsevirienne, par Charles Pieters. Par P. C. Van der Meersch. 130
Demande d'informations touchant les chartes accordées à la ville d'Amsterdam par les comtes de Hollande, de la maison de Hainaut; par P. Scheltema 135

Noticeanalytique et raisonnée du catalogue du Musée d'Anvers, rédigé par M. Jean-Alfred De Laet, professeur agrégé à l'Université de Gand, et publié par le Conseil d'Administration de l'Académie royale des Beaux-Arts. Par Théodore Van Lerius. 1re partie 153

Idem, 2e partie 273

Additions et rectifications au même article 488

Études sur le commerce de la Flandre au moyen-âge. — Les Foires. — Par V. Gaillard. 193

Emblèmes municipaux du moyen-âge. Par Alexandre Schaepkens. . 221

Récit de la guerre de 1542, par Gérard Le Prince, contemporain. Par Alexandre Pinchart 228

Le Pont de Meuse à Maestricht, ou quelques additions aux notes pour une future biographie de Frère Romain, architecte. Par Ch. de Chênedollé 232

Raoul de Créqui, poème inédit. Par M. De Ring 242

Prix quinquennal d'histoire, rapport. 262

Rapport sur l'état des monuments historiques et artistiques de la ville de Gand, rédigé au nom de la commission instituée pour leur conservation, par Ph. Kervyn de Volkaersbeke 315

Suite au même rapport 441

De l'autorité des Ducs de Brabant sur la ville de Maestricht. Par Alexandre Schaepkens 339

Date de la fête de St-Burchard. Par le chevalier de Bonâr 345

Notice historique sur une verrière à l'église de Notre-Dame à Anvers. Par P. Génard 353

Gelehrte Anzeiger, herausgegeben von mitgliedern der K. Bayer. Akademie der wissenschaften. Par L. Warnkönig 364

Restes d'architecture civile privée du moyen-âge, à Gand (XIVe et XVe siècles). Par Jules de Saint-Genois 374

Notice historique sur l'ancien château de Bourgogne, à Audenarde. Par Edmond Van der Straeten. . . . . 385 et 427

Jean de Venloo, fondeur du XVe siècle. Par Arn. Schaepkens . . . 407

Robert Helias d'Huddeghem, par K. de V. 417

Une œuvre inédite de Martinetz Pasqualis. Par D. 466

L'étendard de Brabant, au moyen-âge; par Men De Ring. 473

La commune de Loo, par Van Duyse 498

Questionnaire historique, biographique et bibliographique 504

Chronique des Sciences et des Arts.

Anciennes Archives d'Afflighem 148
Médaille de Ducange 149
Histoire des Béguines belges 150
Belgica, collection de 1660 brochures . . . . . *Ib.*
Livre de lectures historiques belges . . . . . *Ib.*
Le Moyen-âge et la Renaissance 152
Vente de la Galerie Van Saceghem, à Gand 269
Découverte d'une pierre tumulaire de deux abbés de St-Bavon, à Gand. 271
Société royale des Beaux-Arts, à Gand . . . . . *Ib.*
Médaille à la mémoire du baron de Reiffenberg . . . . . *Ib.*
Tombeau de Godefroi de Bouillon et de Baudouin de Constantinople. . *Ib.*
Académie royale de Belgique. Programme des questions à résoudre . 272
Prix quinquennaux . . . . . *Ib.*
Troisième Congrès littéraire hollando-belge. 410
Quel est le vrai nom de Roland De Lattre? . . . . . *Ib.*
Concours dramatique institué par la Société des Gens de lettres belges. 413
Ancienne pièce d'artillerie trouvée à Honfleur 414
Tombeau de l'architecte Van Overstraeten 415
Nécrologie : Joseph Mengal. . . . . *Ib.*
Épitaphe d'Éloi Houcart. 508
Thierry Martens 509
Document sur le comte d'Egmont . . . . . *Ib.*
Le graveur Wiener 510
Mesures de rigueur prises contre les anciennes chambres de rhétorique 511

Gravures et Lithographies.

1. Plan du nouveau Campanille du Beffroi de Gand (Ch. Onghena) . 1
2. Antiquités celto-germaniques, etc., pl. XIV 45
3. Fac-simile d'une chanson notée du XV^e^ siècle 79
4. Buste de Philippe V, roi d'Espagne 153
5. Sceaux en usage aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles 223
6. Sceaux civils et ecclésiastiques du XIV^e^ siècle 224
7. Sceau double. XIV^e^ et XV^e^ siècles. 226
8. Portrait de Joseph Ghesquière 298
9. Portrait de Jacques De Buc 299
10. Église de S^t^-Sauveur, à Gand (Ch. Onghena). 329
11. Armoiries de la famille de Nassau 361
12. Ruines d'architecture privée du moyen-âge à Gand (Ch. Onghena). 374
13. Fonts de l'église de S^t^-Martin à Wyk-Maestricht (1482) . . . 407
14. Portrait de Robert Helias d'Huddeghem (Ch. Onghena). . . . 417
15. Ostensoir en vermeil de l'église de S^t^-Jacques, à Gand (Idem) . 460

GETTY CENTER LINRARY